



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Princeton University Library



32101 064991209



513  
210  
76  
v. 2

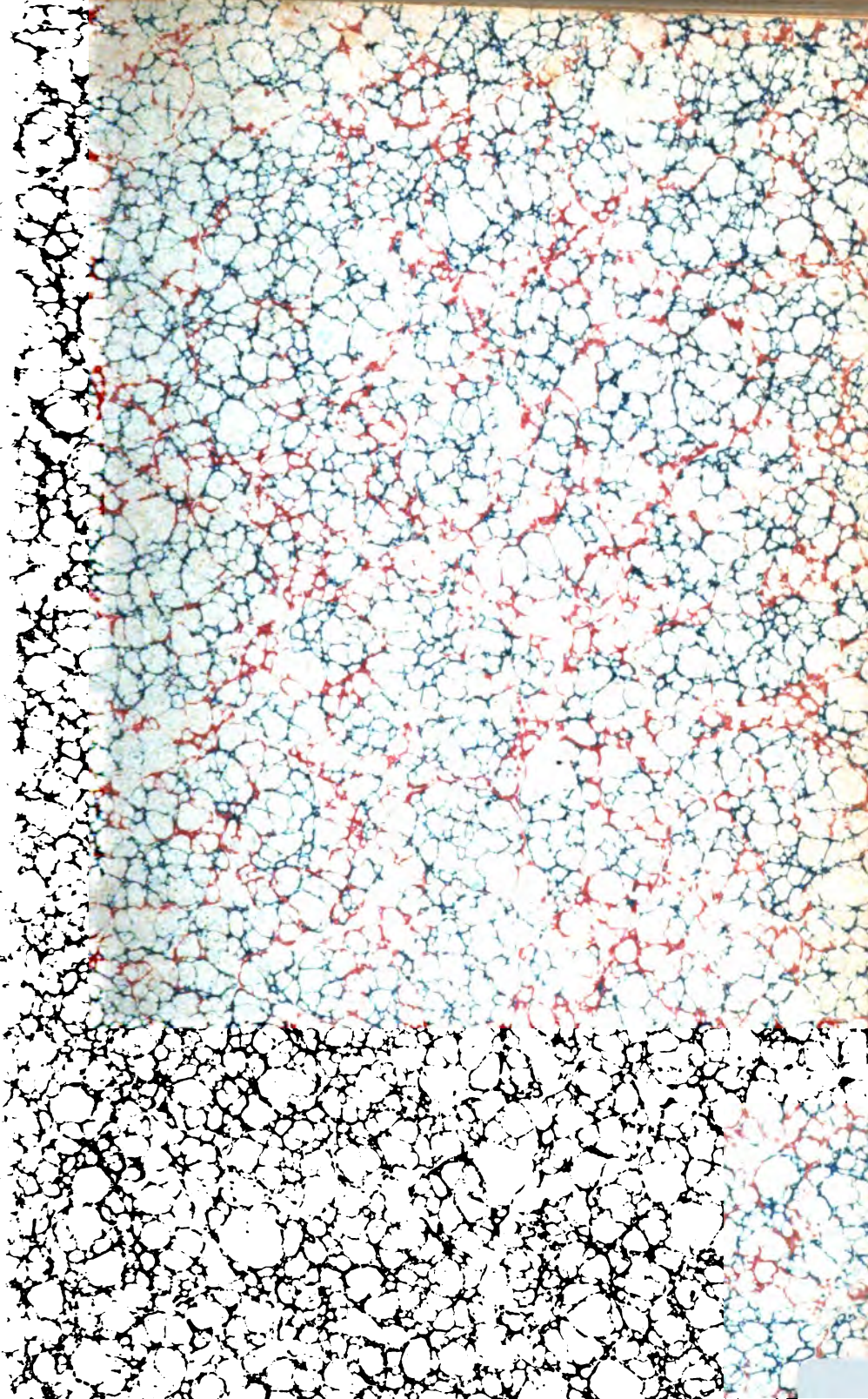
2

Library of



Princeton University.













**REVUE DE BRETAGNE  
ET DE VENDÉE.**



**REVUE**  
**DE BRETAGNE**  
**ET DE VENDÉE.**

---

**TOME II.**

---

**ANNÉE 1857. — DEUXIÈME SEMESTRE.**



**NANTES**

**BUREAUX : PLACE DU COMMERCE, 1.**

**J. FOREST AINÉ, LIBRAIRE,**  
**RUE JEAN-JACQUES.**

**MAZEAU, LIBRAIRE,**  
**PLACE SAINT-PIERRE.**

**POIRIER-LEGROS, LIBRAIRE, RUE D'ORLÉANS.**

---

**1857.**

(RECAP)

1513

210

42 (103?)

---

NANTES, IMP. DE VINCENT FOREST, PLACE DU COMMERCE, 1.

---

## LE MOULIN DE LANDEROSE.

---

### I.

Au mois de février de l'année 1796, le Bocage de la Vendée ressemblait à un cimetière immense dévasté par une horde de sauvages. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, l'œil attristé n'apercevait que des chaumières renversées, des bois incendiés et des églises en ruines, dont les grandes fenêtres béantes laissaient voir les nuages gris de cette saison maussade courir d'un bout à l'autre de l'horizon. Sur ce sol ravagé par la guerre, où les petites fleurs des champs essayaient déjà de sourire et de prendre leur place au soleil, on pouvait distinguer de larges zones plus sombres encore et plus bouleversées que le reste du pays, et en voyant ces lugubres sillons se dérouler à travers la campagne, on eût pu croire qu'ils indiquaient la marche de quelqu'un de ces dragons gigantesques dont le seul contact brûlait tout ce qui se trouvait sur leur passage, et dont les vieilles légendes rapportent des récits à faire trembler. Mais hélas ! c'était quelque chose de plus terrible cent fois que les contes les plus effrayants de l'imagination ; car c'était l'empreinte laissée par ces cohortes de bourreaux en délire que la voix du peuple a si justement flétries du nom de *colonnes infernales*. Si ces horribles trainées de ruines et d'incendies paraissaient plus noires et plus tourmentées que les champs d'alentour, c'est qu'elles venaient d'être broyées sous les pas des soldats de la République, et que le sang des victimes était encore tout chaud sur les bruyères. Au lieu des senteurs embaumées de l'ajonc fleuri, ces premières émanations

du printemps qui s'avance, les brises apportaient du Bocage je ne sais quelle odeur âcre et nauséabonde de bois brûlé, de cendres et de pierres calcinées, qui prenait à la gorge et saisissait le cœur d'une indicible mélancolie.

Et pas un âme sur les coteaux si vivants autrefois ! pas une voix humaine dans les vallées sonores ! Les traces de culture que l'on remarquait dans les champs étaient de l'an passé ; des charrues couvertes de mousse gisaient au milieu du sillon inachevé. L'on eût dit qu'un épouvantable fléau de la justice divine avait surpris les habitants du pays au milieu de leurs occupations de chaque jour, et les avait balayés de la surface de la terre.

Toute cette campagne immobile, silencieuse et glacée n'était plus qu'un tableau sans vie, quelque chose comme une fresque peinte par un grand maître sur les froides murailles d'une chapelle funéraire. Seulement des merles éveillés chantaient joyeusement en faisant leurs nids sur les branches calcinées des buissons ; des génisses effarouchées erraient par les chemins, et des troupeaux sans maître paissaient sur le penchant des collines, oublieux de l'étable et de la voix des pasteurs. Le soir venu, de noires volées de corbeaux qui avaient tournoyé tout le jour au-dessus des armées, venaient s'abattre pesamment sur les branches dépouillées des grands chênes, et les loups devenus les rois de cette nature désolée se reposaient de leurs horribles festins, couchés douillettement sur la cendre chaude des habitations incendiées.

A partir de ce moment, aucun bruit ne se faisait plus entendre dans la campagne. Quelquefois pourtant, un cri déchirant, cri d'angoisse et de suprême terreur, éclatait dans l'ombre et montait vers le ciel comme un appel à Dieu : c'était quelque pauvre *Brigande* surprise à l'écart et que les *Bleus* égorgaient au coin d'un bois ; mais ces bonnes fortunes devenaient rares pour eux, parce que, selon l'expression d'un vieil échappé de cette immense tuerie, *il n'y avait quasiment plus de monde sur la terre*, et ceux qui avaient survécu se gardaient avec un soin et des précautions infinies. Dans les villages où il se trouvait encore quelques habitants, les jeunes garçons passaient leur vie au sommet des arbres de *brou*, c'est-à-dire, garnis de lierre, dont la verdure persistante au milieu de l'hiver les cachait à tous les regards.

Delà, ils examinaient la campagne avec attention, épiait la marche des colonnes républicaines qui sillonnaient le pays, et s'ils apercevaient quelque chose, ils appelaient aussitôt :

— Oh ! les femmes ! oh !

— Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a, les gas (1) ?

— Voilà les Bleus rendus à tel village !

— Les voyez-vous, enfants ?

— Nenni !... mais ça fume là-bas... et tenez ! voilà le village qui brûle !

Si c'était loin, on ne s'en inquiétait pas autrement, tant ces pauvres gens étaient familiarisés avec le danger, mais on se tenait sur le qui-vive, et les questions ne languissaient pas.

— Attendez, attendez ! disaient les gas, les voilà qui approchent, les enfants du diable ! ils mettent le feu aux landes, et pour le sûr ! ils *viennent* (2) à venir ici.

— Allons ! descendez, enfants ! descendez, tretous !... aux caches ! aux caches ! voilà les Bleus !

Chacun alors se hâtait de son mieux, et *massait* (3) dans des cachettes souterraines, où ils avaient leurs provisions de blé et les choses les plus nécessaires à la vie. Ils y demeuraient jusqu'à ce que le danger fût passé, et souvent, au retour, on ne retrouvait plus traces de villages ; les Bleus avaient tout brûlé, tout saccagé, tout ! jusqu'aux grands arbres qui servaient d'observatoires.

Ainsi se passait la vie pour ces malheureux, la plupart du temps sans pain et sans asile, pour ces fervents chrétiens qui pouvaient se croire abandonnés de Dieu, comme ils étaient abandonnés des hommes ; car ils ne voyaient plus le clocher de la paroisse à l'horizon, ni la croix sur le bord du chemin, et ils ne savaient pas même où trouver les os de leurs pères !

Vainement le général Hoche et les nouveaux représentants du peuple, mus par un sentiment dont la juste appréciation appartient à l'histoire, avaient inondé la Vendée de leurs proclamations paternes et sentimentales, le sang de Quiberon criait plus haut que toutes les

(1) Nous écrivons *gas* et non pas *gars*, pour conserver la prononciation Vendéenne.

(2) Ils tournent

(3) Se glissait.

pastorales ambrées des Tityres empanachés de la révolution. Si quelques-uns, vaincus par la faim et les défaillances d'une pareille guerre, avaient été contraints de déposer les armes, aucun n'avait eu foi en des promesses si souvent violées, et personne n'osait encore se hasarder au grand jour. Ils avaient trop bien éprouvé comment les subalternes exécutaient la nouvelle mission de paix qui leur était donnée, et comment les républicains de la vieille école savaient racheter, en secret, ce qu'ils appelaient les faiblesses de leur *muscadin* de général.

## II.

Au milieu de tant de ruines et de dévastations, ce n'était pas sans un sentiment de profonde surprise que l'on voyait encore, à cette époque, dans un des cantons les plus maltraités de la Vendée, un moulin à vent debout au sommet d'un coteau couvert de bruyère qui dominait tous les environs. En descendant la pente rapide par un chemin bordé de houx et de vignes sauvages jusqu'au bord de la petite rivière qui murmurait à ses pieds, on retrouvait encore la maison du meunier et le moulin à l'eau avec sa chaussée en bon état, ses vannes de chêne dormant dans leurs coulissoirs et tout l'attirail nécessaire à ces modestes usines.

Rien n'avait été dérangé au moulin de Landerosé, cela était évident ; mais par quel privilège ce lieu avait-il échappé à la fureur des Bleus ? C'est ce qui faisait l'objet d'une foule de commentaires parmi les gens du pays.

Le meunier aurait-il fait un pacte avec le diable, ou avec ces autres démons en habit bleu qui étaient sortis de l'enfer à coup sûr ? Mais comment soupçonner le père Barraud ! le père Barraud l'un des meilleurs chrétiens du pays ! le père Barraud qui n'avait jamais voulu entendre parler de se rendre à la République, et qui encore, à cette heure, était l'un des derniers compagnons de Monsieur Charette qu'il avait juré de suivre jusqu'à la mort ! C'était là une pensée absurde, mauvaise, une véritable tentation de l'esprit malin à laquelle il eût été péché de s'arrêter ! Restait donc la chance ! mais qu'est-ce que la



chance ? un mot vague et complètement vide de sens ; une sorte de divinité mystérieuse, inconnue et quelque peu païenne, à laquelle le vulgaire attribue souvent le bonheur des autres ; ainsi donc la chance n'expliquait rien, et le bonhomme Barraud, tout en remerciant Dieu de l'avoir épargné, était tout aussi embarrassé que les autres pour comprendre ce mystère.

Tout en glosant à perte de vue sur cette circonstance extraordinaire, les ménagères du pays étaient heureuses d'en profiter pour faire moudre leur grain ; car si le moulin à vent n'agitait plus ses grandes ailes au sommet du coteau de peur d'attirer l'attention des Bleus, le moulin à l'eau, caché dans les profondeurs de la vallée, n'avait pas cessé de tourner depuis le commencement de la guerre. C'était donc une ressource précieuse pour les femmes qui venaient à la brune, et par des chemins détournés, apporter leur blé ou chercher de la farine, afin que leurs maris, fatigués des combats et des privations de la semaine, pussent au moins trouver un pauvre pain de seigle pour se régaler à leur arrivée, le samedi soir.

Au reste, le moulin à vent rendait à tout le pays des services non moins appréciables quoique d'une nature toute différente. Bien qu'il parût immobile à tous les yeux, un observateur attentif aurait pu remarquer de temps en temps certains changements dans l'orientation des voiles et dans la position de la croix de bois qui le surmontait ; mais ces espèces de signaux n'étaient connus que des habitants du pays, et les républicains n'y avaient jamais pris garde.

Le père Barraud, propriétaire du moulin de Landeroze, était un de ces hommes antiques comme il y en avait tant à cette époque, et dont le cœur droit et ferme était aussi incapable de s'ouvrir à la séduction des idées nouvelles que de fléchir devant les conséquences, même les plus fâcheuses, de son austère loyauté. C'était un homme tout d'une pièce et sans jointures, — en un mot, ce que les politiques naïfs du temps passé appelaient un *royaliste*, et ce que les habiles de nos jours appellent un *entêté*. — Il avait reçu comme un héritage de ses pères et accepté, comme une croyance, l'amour pour le Roi, dont il ne prononçait jamais le nom sans ôter respectueusement son chapeau, et le dévouement le plus absolu pour la noblesse, dont, à vrai dire,

il avait toujours été l'enfant gâté. Un peu par son travail et son industrie, et beaucoup par la condescendance bienveillante de son seigneur, l'honnête meunier était parvenu à acquérir la propriété du moulin ; mais il n'en était pas plus fier pour cela, car il avait demandé comme une faveur de ne jamais être affranchi des devoirs honorifiques attachés de tout temps à la possession du moulin de Landerosé. Ce que plusieurs regardent aujourd'hui comme une marque honteuse de servitude, il le regardait, lui, comme une justice et une marque d'honneur, et jamais il n'était plus heureux que lorsqu'il endossait son habit du dimanche et mettait ses grands souliers à boucles d'argent pour aller porter ses présents au château.

On comprendra facilement qu'avec de pareilles idées, il avait dû se lever un des premiers pour la défense d'un ordre de choses auquel il était si fortement attaché, et qu'avec le caractère énergique dont il était doué, il devait poursuivre la lutte jusqu'au dernier moment.

Pendant cette fameuse campagne d'hiver, où Charette, avec une poignée d'hommes exténués, avait accompli des prodiges d'audace et d'habileté militaire, notre brave meunier, toujours à la suite de son général, n'avait paru que bien rarement au logis, où pourtant il avait laissé la plus douce part de son cœur, — sa chère Rosy, son enfant bien-aimée, l'unique gage de la tendresse de sa « pauvre sainte femme qui était maintenant en paradis avec les anges du bon Dieu. »

Deux gardes-moulin déjà sur le retour, Jacquet et Pierret, espèces de colosses aux longs cheveux, à l'humeur un peu farouche, mais dévoués jusqu'à la mort, se partageaient tour à tour les fatigues de la campagne avec le maître, et les soins à donner au moulin ainsi que la garde de la jeune fille. Quand Pierret arrivait de l'armée, Jacquet prenait, sans mot dire, sa pannetière bourrée de pain de seigle, son fusil caché dans quelque coin, et il se mettait en route à l'instant ; tandis que le nouvel arrivant, après avoir mangé une bouchée à la hâte et donné un coup-d'œil à ses meules, grimpait au sommet du coteau, pour aller s'établir à son tour dans l'observatoire du moulin à vent.

A peine âgée de seize ans quand la guerre vint à éclater, la jolie fille du meunier était encore peu connue dans les *prévailles* ou assem-

blées du voisinage. Aussi imprévoyante des orages de ce monde que la violette des bois sous son léger abri d'aubépine, elle avait grandi à l'ombre de sa chaumière isolée, sans se douter des épreuves que le ciel réservait à ses plus belles années. Presque délaissée maintenant au milieu des dangers qui l'environnaient de toutes parts, elle était sans cesse sur le qui-vive, dans la crainte d'être surprise par les Bleus malgré la vigilance de son garde-moulin, et à chaque instant elle s'attendait à voir apporter au logis le cadavre sanglant de son père. Durant les longues heures qui se traînaient ainsi pour elle, la pauvre enfant disait son chapelet et le recommençait jusqu'à ce qu'une rêverie moins amère, envoyée sans doute par la Vierge Marie, vint calmer les agitations de son cœur. Alors, toutes les joies innocentes et douces de ses premières années venaient se jouer au fond de son âme comme ces feux-follets qui voltigent dans les ombres du soir ; c'était la voix joyeuse de son père qui chantait à l'entour du moulin ou qui gourmandait ses mules paresseuses ; c'étaient les soirées du dimanche, passées dans la compagnie des demoiselles du château, et le magnifique gâteau de redevance qu'elle pétrissait elle-même avec la fine fleur de froment, et qu'elle leur apportait, à la fête des Rois, sur une mule pomponnée et enrubanée comme pour un jour de noces ; c'était le son du cor dans les vallées ; les grandes chasses au fond des bois ; la cohue des nobles cavaliers qui envahissaient tout à coup le moulin, frappaient sur l'épaule du père Barraud, et buvaient son vin dans des *moques* (1) de terre, ni plus ni moins que de simples paysans ; — c'étaient enfin l'autel de la bonne Vierge qu'elle avait coutume de parer de fleurs au mois de mai, les tendres émotions de la première communion, et les pompes touchantes de la Fête-Dieu, — splendeurs effacées maintenant ! bonheurs évanouis qu'on ne reverrait plus jamais !

Il n'est rien de plus profondément triste, rien qui soit plus digne de pitié, peut-être que le spectacle d'une jeune âme ainsi arrêtée dans l'essor de ses illusions, obligée de replier ses ailes et de se retourner vers le passé pour apercevoir encore un petit coin bleu dans le ciel

(1) Gobelet en terre noire.

orageux de sa vie ! Mais hélas ! tel était le sort de tous ceux que la guerre avait épargnés ; ils respiraient encore , mais ils ne vivaient plus ; car le souvenir était la seule part de bonheur qui leur fût restée sur terre !

### III.

Dans les premiers jours du mois de mars , à l'heure où le soleil venait de disparaître dans les brumes lointaines de l'Océan , deux hommes parurent dans un étroit sentier pratiqué au milieu des taillis voisins du moulin de Landerosé. Le premier , coiffé jusqu'aux yeux d'un bonnet de laine d'une couleur douteuse , son fusil en bandoulière et ses deux sabots à la main , marchait à quelques pas en avant de l'autre , sans paraître prendre aucun souci des épines ou de la boue glacée du chemin. Celui-ci , qui était armé comme son compagnon , portait comme lui des habits en lambeaux ; mais il avait au moins un chapeau troué dont les grandes ailes flasques et ramollies par la pluie des hivers lui retombaient de chaque côté sur les épaules , des guêtres de cuir montant jusqu'aux genoux , et quelque chose comme de vieux souliers dont les différentes parties , outrageusement disloquées , étaient rattachées ensemble au moyen de ficelles et de *rorles* (1) d'osier. Il marchait la tête basse , comme un homme en proie à de tristes pensées ou qui n'ose lever les yeux dans la crainte d'apercevoir quelque effrayante apparition , tandis que son compagnon , moins ému sans doute ou plus courageux que lui , se dressait à chaque instant sur la pointe du pied et grimpait sur les talus , écarquillant les yeux comme un chat sauvage , et cherchant à voir quelque chose à travers les vapeurs qui commençaient à monter du fond de la vallée.

Quand il le vit arriver au point culminant de la colline , l'homme aux guêtres de cuir s'arrêta court au milieu du sentier , s'appuya sur son fusil , et demeura anxieux et tremblant comme un vieux chêne secoué par l'orage.

(1) Liens.

— Bourgeois ! — dit tout à coup celui qui était en avant — je vois le moulin.

— Ah ! — s'écria le *bourgeois* en poussant un immense soupir de satisfaction et en faisant un large signe de croix — que le bon Dieu soit béni ! la bonne Vierge, et t'retous les anges et les saints du paradis ! ma pauvre petite Rosy, va !...

Puis arrêté tout à coup dans son élan de joie par quelque pensée inquiète :

— Mais dis donc, mon gas ! et la croix du moulin, la vois-tu ?

— La croix !... elle est aussi droite sur le chapeau du moulin que le grand cierge de Pâques au milieu du chœur de l'église ! il y a rien de mal au logis, allez, bourgeois ! j'en parierais bien mon cou !

— Ah tant mieux ! tant mieux, mon valet !... mais pressons-nous un petit... j'ai si grand faim d'embrasser ma Rosy !

Ils pressèrent donc le pas autant que pouvait leur permettre la lassitude qui les accablait, firent un signal en passant près du moulin à vent pour avertir Pierret de venir les rejoindre, et moins de cinq minutes après le bonhomme Barraud se trouvait dans les bras de sa fille bien-aimée.

— Allons ! assez ! assez, petite folle ! — dit l'heureux père, en déposant doucement à terre, la jeune fille qui s'était suspendue à son cou — tu vois bien, après tout, que je ne suis pas mort encore pour cette fois... quoique je n'en vaille guère mieux.

— Jésus, mon Dieu ! s'écria Rosy ! — en joignant les mains d'un air de détresse — vous êtes blessé, mon père ! pour le sûr, vous êtes blessé !

— Eh non ! eh non, mon enfant ! c'est le cœur qui est malade, vois-tu ! mais je te conteraï ça... laisse-nous chauffer un petit à présent, car nous n'en pouvons plus !

Il avait à peine fini de parler, qu'un fagot tout entier était jeté par le robuste Pierret sur la braise du foyer, et que la table à pieds tournés, qui servait aux repas de la famille, était couverte de tout ce que Rosy avait pu dénicher dans les profondeurs du garde-manger, un peu désertes maintenant quelle était toujours seule avec l'un des deux garçons meuniers.

Pendant quelques instants, elle demeura debout à côté d'eux, tandis qu'une larme tremblait au bord de sa paupière, et qu'elle contemplait ces deux hommes exténués, qui, pareils à deux mendiants affamés, dévoraient leur pain avec une joie qui faisait mal à voir, tant elle révélait de souffrances passées ! De temps en temps, elle se dérangeait pour approcher le *chanteas* (1) ou pour leur verser à boire, puis elle revenait prendre sa place et attachait en silence ses grands yeux bleus sur son père qu'elle n'osait encore interroger.

Quand la première fougue de son formidable appétit se fut enfin calmée, le vieux meunier versa dans un grand *pichet* ou pot de terre noire le contenu de la dernière bouteille de vin, le mit à chauffer près du feu, puis se débarrassant de ses guêtres et de ses chaussures en lambeaux, il s'établit avec délices sur l'un des *poirons* (2) du foyer, tandis que le grand Jacquet encouragé par son maître, en faisait autant de l'autre côté.

— Eh bien, ma bonne fille ! dit-il enfin en s'adressant à Rosy, comment as-tu passé le temps depuis que je ne t'avais vue ? les Bleus t'ont-ils laissée tranquille, au moins ?

— Oui, mon père, grâce au bon Dieu et à la bonne Vierge ! il n'en est pas venu un par ici, et je n'ai pas été obligée une seule fois de me sauver dans la cache du Grand-Pâtis.

Le bonhomme leva les yeux au ciel comme pour adresser à Dieu une prière mentale, puis il continua :

— De sorte qu'il n'y a rien de nouveau dans le pays..... le village de la Marronière est bien toujours debout, n'est-ce pas ?

— Non, mon père ! il a été brûlé le jour de la saint Simon.

— Et la petite chapelle de Notre-Dame-du-Genêt ?

— La chapelle a été saccagée, brûlée, jetée à bas..... il n'en est plus de nom (3) !

— Mais les réfugiés de la forêt d'Aizenay ?...

— Dispersés ! morts ! exterminés ! il n'y a pas une âme vivante à l'heure qu'il est dans toute la forêt d'Aizenay !

(1) C'est le pain entamé auquel chacun va *pêcher* son morceau.

(2) Banca de terre battue de chaque côté du foyer.

(3) Il n'en est plus question.

- Oh mon Dieu ! — mon Dieu ! s'écria le père Barraud en se couvrant la figure de ses deux mains, — il n'en restera pas un !... dans quel temps vivons-nous, mon doux Jésus !

— Dame ! — fit tout à coup l'impassible Jacquet — j'ai été une fois en ma vie à Fontenay, pour acheter des mules à la grande foire de la saint Jean, et j'ai donné deux sous pour voir la comédie ; mais, le diable soit mort ! s'il fallait payer sa place pour vivre aujourd'hui, ça serait trop cher de deux sous !... le jeu n'en vaudrait pas la chandelle !

— Ah ! que c'est donc vrai !... dit Rosy tristement ; — mais cette abominable guerre ne finira donc jamais !

— Si fait ! ma fille, si fait ! elle finira, répondit le bonhomme d'un air sombre, et ça ne sera pas long *demès'hui* (1) !

La jeune fille, frappée du sens mystérieux que son père semblait attacher à ces paroles prononcées d'un ton de sinistre prophétie, n'osa pas insister et baissa les yeux sur son tablier, tandis que le vieux *brigand*, dont la figure se rembrunissait de plus en plus, paraissait en proie aux plus amères préoccupations. Jamais encore, depuis le commencement de la guerre, elle n'avait vu son père si abattu ; car malgré la misère des temps, le bonhomme Barraud avait toujours eu le mot pour rire, et c'était la première fois que sa grosse gaieté se trouvait en défaut.

— Ah ! se disait-elle, les mauvaises nouvelles d'ici autour l'auront chagriné, le pauvre père ! et pourtant il en a bien vu d'autres, bien sûr... ! Faut qu'il y ait quelque chose qu'on veut me cacher.

Et cette pensée s'emparant de son esprit avec une force irrésistible, elle résolut de mettre tout en œuvre pour connaître la vérité. Se tournant donc à demi vers le grand Jacquet, absorbé dans la contemplation des tisons :

— Dame ! fit-elle, je croyais que c'était quasiment fini, moi, puisqu'il y en a *une belle fois* (2) qui sont revenus au pays et qui se cachent dans les environs. Tenez, ajouta-t-elle, en comptant sur ses doigts, il y a le petit Baptiste du village de la Salvrie ; il y a le valet

(1) Désormais.

(2) Une quantité.

au bonhomme Grand-Jean ; il y a le gas à la veuve Marionnelle qui est venu pas plus tard qu'hier apporter sa pochée au moulin ; il y a...

— Ne me parle pas de ces faillis gas, Rosy ! — vociféra le père Barraud sortant tout à coup de sa léthargie — ce sont des lâches ! entends-tu bien, mon enfant ! oui ce sont des lâches ! mais qu'ils ne s'inquiètent pas ! les femmes les *ahonteront* un jour à la grand'porte de l'église, les petits enfants leur cracheront à la face, et comme me disait hier encore le général : « Puisqu'ils ont peur d'affronter la mort comme des lions, ils seront pris dans leurs tanières comme des renards. » Et moi je dis que ce sont des chiens ! oui, des chiens galeux ! entendez-vous ? et ils crèveront dans leurs caches comme des chiens sur le fumier de la porte !

— Saints anges du paradis ! — ajouta-t-il, en joignant les mains avec une force convulsive — faut-il être abominable ! faut-il être maudit ! pour avoir abandonné comme ça son général !... et quel général ? mon Dieu !... Non, ma fille, non tu ne sais pas, tu ne peux pas savoir ce que c'est que cet homme ! Je l'ai suivi depuis trois ans dans la guerre comme dans la paix ; je me suis battu *de contre* (1) lui dans toutes nos grandes batailles d'autrefois ; j'étais avec lui à Torfou, à Noirmoutiers, aux Quatre-Chemins, à la Roullière, partout ! je lui ai tenu l'étrier dans les rues de Nantes, — avec ma cocarde blanche à mon chapeau, dame ! — quand les Bleus hébétés de le voir criaient : Vive Charette ! à tue-tête, et que les généraux de la République le saluaient jusqu'à terre ! Eh bien ! je le dis, et je le dirai toujours, parce que c'est la vérité ! jamais je ne l'ai vu si grand, jamais je ne l'ai vu si brave que dans les jours de désolation où nous sommes tombés à cette heure ! J'étais né pour être son valet, il a fait de moi un ami ou pour mieux dire un frère ! nous avons dormi ensemble sur la terre nue du bivouac, là, côte à côte, presque sous la même couverture ! Il m'a sauvé la vie deux fois, et ça sans jamais m'en dire un seul mot par après ! Oh, ma fille ! quel homme ! quel homme !... et si tu voyais sa figure tranquille, donc, au milieu d'une misère qui ferait peur à un cherche-pain ! et son air de belle humeur quand il nous parle !

(1) Tout près de lui.



— « Allons, père Barraud ! — qu'il me dit l'autre soir, qu'après une longue marche j'étais à l'entour de râcler la neige avec mon sabre pour lui faire un lit — je vois que tu prépares ma chambre à coucher ; c'est bien, mon brave ! Mais si tu pouvais me donner aussi à souper, ça ne serait pas de trop. »

— Hélas, mon général ! que je lui dis, je n'ai rien qu'un petit reste d'eau-de-vie dans ma gourde..... Si ça vous faisait plaisir !

— « Donne, donne, mon bon ami ! qu'il me répond, ça vaudra toujours mieux que rien ! » — et après avoir bu une gorgée, il me la rend en disant :

— « Merci, mon vieux brigand ! il en reste encore pour toi. C'est un fichu souper tout de même pour un homme affamé ! mais bah ! — qui dort dine comme dit le proverbe. » Et puis le voilà qui s'enveloppe dans son manteau, se couche sur la petite *parée* que je lui avais faite, et cinq minutes après il dormait comme un bienheureux ! — Je l'ai vu, de mes deux yeux vu, il n'y a pas trois jours, s'avancer vers les dames qui suivent encore l'armée, son habit gris dans la main, en leur disant par manière de rire : « — Pauvre petite charité, s'il vous plait, mes belles dames ! » — Et comme elles ne comprenaient pas l'*histoire* : — « Quelle est celle de vous, Mesdames, qui aura la charité de me raccommodez mes guenilles ? leur dit-il. Et il est resté en bras de chemise tout durant que l'une d'entre elles a rajusté son habit ; car il n'en a pas d'autre, le pauvre cher homme (1) ! — Et moi qui l'ai vu monté sur son grand cheval de bataille, avec son beau panache et son écharpe de soie blanche qui volait à tous les vents ! Moi qui l'ai vu, paré comme un roi, danser avec les belles dames dans la prée de Belleville !... O mes enfants ! ça tire les larmes du cœur, voyez-vous ! c'est plus fort que moi, ainsi !... —

Et le vieux brave n'ayant plus la force de dompter son émotion, s'arrêta brusquement, tandis que deux grosses larmes coulaient sur ses joues amaigries.

— Et dire ! — poursuivit-il après un moment de silence, — dire qu'il y a du monde capable d'abandonner un pareil homme ! Un

(1) Historique.

homme qui a tout sacrifié pour vous ! Un homme qui a refusé de pleins boisseaux d'or plutôt que mettre bas les armes ! Oh !.... tiens, ma Rosy, je t'aime bien ! le bon Dieu le sait ! mais j'aimerais mieux te voir couchée dans le cimetière de la paroisse, oui ! j'aimerais mieux te voir morte ! que non pas qu'il soit dit que ton père est devenu un lâche ou un traître ! *Celui qui appointe les ajoncs* fera de nous ce qu'il voudra ; mais jamais ! non , jamais André Barraud n'abandonnera son général ! Je te fais de la peine , ma bonne Rosy, — continua-t-il en voyant sa fille affaissée et pleurant à chaudes larmes sur le bord du foyer, — mais que veux-tu ? ça ne peut pas être autrement !

Puis l'attirant doucement à lui, il se mit à la dorloter comme un enfant, retrouvant dans sa mémoire tous ces petits noms câlins avec lesquels il la berçait autrefois, cherchant à endormir ses douleurs et à lui donner des espérances qu'il n'avait plus lui-même.

— Tout n'est pas perdu encore, vois-tu, ma Rosette, non, tout n'est pas perdu ! Nous sommes encore un fameux lot de monde auprès du général, va !

Et il se mit à énumérer avec une emphase affectée toutes les ressources qui leur restaient encore.

— Il y a d'abord M. Hyacinthe La Roberie ; il y a Lecouvreur de Legé ; M. Beaumelle, un *charabias* celui-là, mais un bon, va, je t'en réponds ! Il y a ton parrain Charly... Ah ! il en manque bien, ma foi !... Et puis quand même ! à quoi ça servirait-il de se rendre ? Regarde le général des *Paydretz* <sup>(1)</sup>, M. de Couëtus, le plus brave homme peut-être de toute l'armée ! Les Bleus lui ont fait assavoir qu'ils voulaient faire la paix, et quand il a été rendu pour s'entendre avec eux, ils l'ont assassiné comme des traîtres qu'ils sont !

En ce moment l'horloge enfermée dans sa boîte de noyer sonna neuf heures, et le grand Jacquet, se levant du poiron où il était assis, dit à son maître :

— Sans vous commander, bourgeois, m'est avis que vous ne feriez

(1) C'est-à-dire, des hommes du *pays de Retz*.

pas mal d'aller dormir *une cotée* <sup>(1)</sup>, parce que vous savez qu'il vous faudra *hobber* <sup>(2)</sup> de bonne heure demain matin.

— Oui ! oui ! mon valet ! répliqua le meunier d'un air pensif, tu as raison ; mais auparavant j'aurais quelque chose à vous dire à tretous.... Appelle Pierret.

Jacquet ouvrit la porte et appela Pierret qui, pendant toute la conversation que nous venons de rapporter, s'était tenu en dehors de la maison pour faire sentinelle et surveiller les Bleus qui auraient pu rôder aux environs.

Quant Pierret fut entré et qu'il se fût approché du foyer, le père Barraud se leva d'un air de majesté patriarcale et lui dit :

— Pierret ! je t'ai fait venir ici, mon Pierret, pour que tu entendes comme les autres ce que j'ai à vous dire.

Puis toussant fortement pour se donner un peu d'assurance, il poursuivit d'une voix brève et saccadée par l'émotion :

— Ecoutez, mes enfants ! Au jour d'aujourd'hui plus que jamais, on ne sait qui vit ou qui meurt. Vous m'avez promis que s'il m'arrivait malheur, vous prendriez soin pour moi de ma pauvre Rosy.... Je compte sur votre parole comme sur ma part de paradis ; mais il y a autre chose que j'ai pensé par depuis ; voilà ce que c'est : si je viens à être.... si je viens à manquer un de ces jours et que vous puissiez trouver mes pauvres vieux os quelque part, vous les rapporterez ici, entendez-vous ? Vous les enterrez là-bas sous le gros châtaignier du bois des Tessions, vous savez ! là où j'aimais tant à faire la *mariennée* <sup>(3)</sup> autrefois ! Pour reconnaître la place vous ferez une croix sur l'écorce de l'arbre, et vous ne manquerez pas de me faire mettre en terre sainte dès que vous le pourrez, entendez-vous bien ? Toi, ma Rosy, tu prendras dans le sac que j'ai mis dans la petite cache deux ou trois poignées de six francs pour me faire dire des messes, ou si la male chance voulait que les Bleus l'eussent volé, tu vendrais une boisselée de terre à cette fin. N'y manque pas, dame ! ma fille....

A cette heure écoute-moi encore, mon enfant !.... Il n'y a plus de

(1) Un pen.

(2) Partir.

(3) La sieste.

notaires, à ce que je pense, dans le pays ; mais garde bien la *remembrance* (1) de mes paroles, ça vaudra tous les écrits et les *perchas* (2) des tabellions.

Puis prenant les mains de ses deux gardes-moulin dans les siennes, il continua :

— Voilà ici nos deux serviteurs, Jacquet et Pierret ! Ils ont toujours été braves et fidèles, que Dieu les bénisse ! Mais aussi bien que moi, ils commencent à se faire vieux !... Eh bien, ma bonne fille ! tu donneras, après moi, à Jacquet la grande pièce de la Côtière ; elle est bonne pour cinq pochées de froment, bon an mal an, et pour dix de seigle ; ça lui servira sur ses vieux jours ! Pour Pierret, je veux qu'il ait la vigne de la Chèvre ou celle du Moulin-Vieux. Il aime à boire un coup, le pauvre gas ! quand il a de quoi. Par ainsi, ils se souviendront de moi quand je n'y serai plus !

— Oh merci, notre maître ! — dit Pierret en essuyant ses yeux du revers de sa main droite, — grand merci !... Mais... je n'en veux pas !

— Comment tu n'en veux pas ! Es-tu fou, Pierret ?

— Nenni ! Mais... c'est que...

— Eh bien quoi ?... voyons !

— C'est que... voyez-vous, mon cher maître... s'il vous arrivait malheur, nous n'aurions plus besoin de rien... pas vrai, Jacquet ?

— Oh non ! dit Jacquet, nous voulons tous les deux mourir avec vous.

— Pas de ça ! pas de ça ! mes enfants ! — s'écria le père Barraud, en cherchant à retrouver sa grosse voix de commandement, — c'est des bêtises ça !... Je ne veux pas moi, entendez-vous ? Et puis ma petite Rosy... vous voulez donc la laisser toute seule sur la terre !... Allons ! allons ! — ajouta-t-il, en serrant vigoureusement les mains de ses deux gardes-moulin, — c'est une affaire finie, n'en parlons plus !

Pendant toute cette scène, la fille du meunier était restée assise sur le foyer, la figure cachée sous un coin de son tablier, et pleurant à

(1) Le souvenir.

(2) L'archemins.

faire pitié. Son père s'approcha d'elle, lui découvrit doucement la figure et lui dit :

— Ne pleure donc pas, ma Rosette ! ne te désole donc pas comme ça ! ça n'arrivera peut-être pas ; mais enfin si ça arrivait pourtant !... tu as bien entendu ce que j'ai dit, pas vrai ?

Et il lui répéta encore une fois ses dispositions en faveur de ses deux domestiques.

— Oui, mon père ! murmura Rosy, oui ! votre volonté sera faite !

— Eh bien, ma fille, lève-toi ! et mets ta main dans la main de nos serviteurs, en signe que tu tiendras ma promesse.

Et la jeune fille se levant mit ses mains dans les mains de ses serviteurs.

Son vieux père satisfait la prit encore une fois dans ses bras, la pressa longtemps contre son cœur, et lui dit enfin : — A cette heure, mon enfant, il faut aller se reposer ; je te verrai demain matin avant de partir ; d'ici là que la bonne Vierge et les saints te gardent !... adieu ! adieu ! — Puis lui ayant fait avec le pouce de la main droite une croix sur le front, il sortit avec ses deux compagnons et se jeta tout habillé sur un lit dressé dans la chambre voisine.

#### IV.

La fille du meunier passa une nuit sans sommeil, comme on doit bien le penser. Ce fût vainement que pour calmer son agitation elle eut recours à son chapelet, sa ressource ordinaire, et qu'elle récita tout ce qu'elle savait de prières ; ce ne fut que vers le matin que la nature reprit un moment ses droits, et il faisait grand jour quand elle s'éveilla en sursaut. Sa première pensée fut pour son père ; jetant à la hâte une *devanture* <sup>(1)</sup> sur ses épaules, elle se glissa dans la chambre du bonhomme ; mais il n'y était plus ! Redoutant sans doute l'attendrissement des derniers adieux, et retrouvant dans la solitude de la nuit son énergie accoutumée, il était parti avant le jour avec Pierret, laissant à Jacquet le soin de consoler sa fille.

(1) Tablier.

L'épais et rude soldat du Roi s'en acquitta avec toute la délicatesse, toutes les précautions d'un âne qui joue de la vielle, et dont on voit encore l'image en pierre au-dessus du portail de l'église de Saint-Vincent ; mais il fit de son mieux sans doute, et il est à présumer que la bonne fille lui sut gré de ses excellentes intentions.

Après avoir conversé quelques instants, il se séparèrent, Jacquet pour aller occuper son poste du moulin à vent, et Rosy pour aller garder sa vache et une vieille mule boiteuse, misérables restes de l'antique splendeur des écuries du meunier.

La jeune fille s'assit au pied du buisson de la prairie qui touche à la chaussée du moulin et prit sa quenouille à son côté ; mais elle ne ressemblait guère à ces intrépides fileuses, assises en rond devant leur porte aux premiers jours du printemps, et dont la langue plus agile encore que le fuseau fait les délices de la *soleillée*. Sa main retombait à chaque instant sur ses genoux, tandis que ses yeux fixes et immobiles semblaient voir, par une intuition mystérieuse, quelque rêve effrayant de l'autre monde.

Il y avait près d'une heure qu'elle était ainsi absorbée dans sa muette contemplation, lorsqu'un jeune homme parut tout-à-coup à l'autre bout de la vallée. Son costume n'était pas assez caractérisé pour qu'il fût possible de deviner, au premier abord, à quelle classe de la société il pouvait appartenir ; mais ce n'était pas à coup sûr à la classe des paysans, car son chapeau, quoique d'une forme un peu commune, paraissait brossé avec soin, et le grand manteau bleu qui l'enveloppait des pieds à la tête était d'un drap tel qu'il n'en avait pas paru depuis longtemps dans la vallée de Landerose. Quand il fut arrivé sur un tertre d'où son regard pouvait embrasser tout l'ensemble de la vallée, il s'arrêta, et parut considérer avec un puissant intérêt la scène agreste et paisible qu'il avait sous les yeux.

La gelée blanche, étendue comme un linceul de vierge sur l'herbe humide de la prairie, commençait à fondre aux premiers rayons du soleil, et la vapeur légère montait doucement vers les régions du ciel. Arrivées à une certaine hauteur ces nuées floconneuses, incertaines encore, se balançaient un instant dans les airs, puis emportées soudain par la brise sortie de quelque gorge voisine, elles fuyaient comme

une troupe de mouettes sauvages, et s'évanouissaient au sommet des grands bois. Les oiseaux éparpillés dans les taillis chantaient leurs paisibles chansons ; le moulin bruissait au loin dans les aunes : — c'était un spectacle d'une douceur infinie, et comme un rêve de bonheur au milieu des désolations de la guerre.

L'étranger semblait prendre plaisir à contempler ce tableau enchanteur, lorsque tout à coup il tressaillit et descendit à la hâte du tertre où il était monté. Aussitôt il se glissa sans bruit le long du chemin qui serpentait au pied du coteau, et se trouva derrière la jeune fille sans qu'elle se fût aperçue de sa présence. Arrivé là il croisa les bras avec force, comme pour comprimer les battements de son cœur, puis il l'appela doucement :

— Rosy ! ma chère Rosy !

En entendant cette voix, Rosy effrayée se leva d'un seul bond, en s'écriant :

— Qui est là?... qui est-ce qui m'appelle ?

— C'est moi, ma Rosy, ne me reconnais-tu donc pas ?

La jeune fille aperçut alors l'étranger dont la figure encadrée dans les branches vertes d'une énorme troëne apparaissait seule au-dessus du buisson.

— Jésus, mon Dieu ! est-ce toi... est-ce vous, René ? est-ce bien vous que je vois ?

Et toute tremblante d'émotion, elle s'appuya sur le tronc de l'arbre sous lequel elle était assise.

— Oui c'est moi, ma bonne Rosy ! c'est bien moi !

— Ah ! dit Rosy, mes rêves m'avaient donc trompée ! — puis mettant un doigt sur son front, d'un air pensif :

— Je vous ai vu là, René, je vous ai vu bien des fois durant que je dormais, je vous ai vu cherchant votre pain dans les pays étrangers, comme un pauvre misérable ! Je vous ai vu blessé ! je vous ai vu mourant sur un grabat d'hôpital ou sur quelque champ de bataille ! Car mon père dit comme ça qu'on se bat bien fort du côté des frontières.

— Ainsi donc tu as pensé à moi depuis que je suis parti, chère Rosy ! Mais pourquoi me parles-tu ainsi ? pourquoi me dis-tu *vous* ?

— Ah ! fit Rosy — d'un ton de légère amertume, en jetant un coup d'œil rapide sur le jeune homme — c'est que vous êtes sans doute devenu un monsieur, comme les autres ; car tout le monde devient monsieur à présent !

— Oui sans doute ! je suis un monsieur si tu veux, un monsieur pour les autres ; mais pour toi, ma Rosy, je suis et je serai toujours René.

— Oui ! mais vous avez oublié le bon chemin, René ; vous êtes parti avec les républicains et vous êtes resté avec eux, pendant que vos anciens amis, ceux qui vous ont élevé et qui vous ont appris votre catéchisme de première communion, se battent jusqu'à la mort pour la Religion et pour le Roi !

— Mais de bonne foi, Rosy, est-ce ma faute à moi ? Je suis parti, tu le sais, avec la réquisition de 91 ; pouvais-je deviner tout ce qui est arrivé depuis ?

— Non ! mais pourquoi êtes-vous resté avec ces abominables huguenots ? pourquoi n'êtes-vous pas revenu au pays vous battre pour la bonne cause ? Hélas ! je l'espérais toujours ! Tous les jours je me disais : il reviendra ! Mais rien !... Ah, René ! René ! si tu avais fait cela j'aurais été une femme heureuse, vois-tu ! Oui ! aussi heureuse qu'il est possible de l'être dans ce malheureux temps ! J'aurais prié tous les jours le bon Dieu pour toi, et si tu étais mort sous le drapeau blanc, je t'aurais pleuré toute ma vie !

— Et crois-tu donc que je l'aurais pu, ma pauvre Rosy ? n'as-tu donc jamais entendu parler des obligations d'un soldat ? Fallait-il désertier comme un lâche, et plus tard, déshonorer mes épaulettes d'officier, en donnant ma démission en face de l'ennemi ; — car je suis officier, Rosy, — ajouta-t-il, en se redressant avec orgueil, — et en ce moment je suis aide-de-camp du général Hoche.

Si l'intention de René avait été d'éblouir la pauvre villageoise en faisant briller à ses yeux la haute position où il était arrivé, il fut cruellement désappointé ; car elle lui répliqua d'un ton d'amère ironie :

— Eh bien, Monsieur ! que peut-il y avoir désormais entre nous deux ? Que peut-il y avoir entre le serviteur d'un général républicain



et la fille d'un soldat du Roi? entre l'âme damnée du bourreau de Quiberon et la fille de Barraud le brigand? — car nous sommes des brigands nous autres, Monsieur, vous saurez ça !

— Mon Dieu! mon Dieu! dit le jeune homme d'un air de désespoir, — est-il possible de voir les choses de cette manière?... Eh non, Rosy! non! le général Hoche n'est pas le bourreau de Quiberon, comme tu l'appelles. Ce n'est pas lui qui a manqué à la parole jurée! ce n'est pas lui qui a fait couler ces torrents de sang, qui sont, j'en conviens, une honte pour la République! On t'a trompée, ma pauvre enfant! C'est lui, au contraire, qui n'a cessé de plaider pour la Vendée! C'est lui qui est venu dans le pays pour vous apporter la paix!

— Pour nous apporter la paix! — interrompit Rosy, avec plus d'amertume encore. — Ah sans doute!... il est venu à nous avec de belles paroles! il est venu comme une ménagère à la veille de ses noces qui appelle ses poulets : Petits! petits! petits! Et puis quand ils sont à sa portée, elle vous les happe et leur tord le cou! Ah, ah! croyez-vous que je ne sais pas l'histoire de ce brave M. de Couëtus qu'ils ont emmiellé comme ça, et qu'ils ont assassiné après!... Ah, vous appelez ça la paix, vous autres!

L'officier baissa la tête en silence, car la nouvelle de cet attentat commis par le général Gratien, l'un des lieutenants de Hoche, venait d'arriver au quartier-général des républicains, et avait eu un funeste retentissement dans toutes les paroisses de la Vendée.

La fille du meunier, l'œil ardent et les joues enflammées, semblait écraser du haut de son indignation son interlocuteur humilié, pendant qu'il essayait de balbutier quelques excuses pour séparer la cause de son général de celle des autres. Elle jouit un instant de son triomphe; mais sa bonté naturelle reprenant bientôt le dessus, elle continua d'un ton plus doux :

— Non, René! non! vous ne me ferez jamais accroire qu'ils valent mieux les uns que les autres, voyez-vous! Qui a fait lundi a fait mardi, — comme on dit chez nous, — et ils ont tous la tête sous le même bonnet. Ils vous ont emmené avec eux bien loin, bien loin, pour vous empêcher de revenir ici; ils vous ont dit que nous étions devenus des brigands et des voleurs, et vous l'avez cru, René! Ils

vous ont dit qu'il n'y avait plus de Dieu dans le ciel, et vous l'avez cru ! Ils vous ont perdu enfin ! et à l'heure qu'il est, vous avez fait tout comme eux, peut-être ? Vous avez renié votre baptême et vous avez vendu votre âme au démon ?..... Que voulez-vous que l'on fasse de vous à présent, et pourquoi êtes vous venu par ici ?

Le jeune homme ne répondit pas sur le champ ; mais portant vivement la main sous son habit, il en tira une petite médaille de la Sainte Vierge, suspendue à son cou par un ruban noir, et la montrant à la jeune fille : — Tiens, Rosy ! lui dit-il, regarde cela et tu verras si j'ai renié la foi de mes pères !

Rosy se pencha en avant pour mieux voir, et une douce larme vint mouiller le bord de sa paupière.

— Comment, René, dit-elle avec attendrissement, vous avez toujours gardé ça !

— Oh oui, je l'ai gardé ! dans les camps et dans les voyages, dans les enivrements de la garnison comme dans les périls du champ de bataille, je sentais ma petite médaille, là, sur mon cœur, et pourquoi ne te le dirais-je pas à toi, Rosy ! cela me donnait du courage, cela me rendait meilleur et me faisait songer à l'innocence de mes premières années ; cela me faisait songer à ma Rosy qui m'avait fait ce présent, et bien des fois, en souvenir de toi, j'ai sauvé la vie à des vieillards sans défense, arraché de pauvres jeunes filles à la brutalité des soldats !

A mesure qu'il parlait, le front de la jolie meunière s'illuminait d'un rayon d'espérance et de bonheur, et le regardant d'un air serein elle lui dit :

— Allons ! je vois que tout n'est pas perdu encore de ce côté ; que Dieu en soit béni ! Mais, René, pourquoi êtes-vous encore avec les méchants ! Pourquoi avez-vous abandonné vos amis ?

— Eh ne te l'ai-je pas dit, ma bonne Rosy ! et ne comprends-tu pas maintenant la force des liens qui attachent un soldat au drapeau qu'il a suivi ! Mais, tiens ! je ne crains pas de te le dire à toi, parce que tu sauras me comprendre ; je n'aurais pas hésité un instant à les rompre, ces liens, si l'abominable système qui a couvert la Vendée de ruines et de sang avait encore été suivi quand je suis arrivé dans le pays. Oui ! j'aurais arraché mes épaulettes ! J'aurais brisé mon épée jusqu'à la garde,

plutôt que de la tremper dans le sang des femmes et des enfants ! plutôt que d'en faire un poignard d'assassin et un coutelas de boucher ! Mais il n'en est plus ainsi, heureusement ! Le général Hoohe est animé des intentions les plus généreuses : je le sais, moi qui le vois de près et qui suis, je puis le dire, dans le secret de sa pensée. Il est humain et bienveillant, mais il n'est pas toujours le maître de retenir la rage insensée des vieux révolutionnaires qui abondent encore dans son armée, et bien souvent il s'en est plaint amèrement à moi-même. — Et ne dis pas, Rosy, que j'ai abandonné mes amis ; oh ! non, je ne les ai pas abandonnés ! J'ai fait, au contraire, tout ce qui m'a été possible pour leur être utile, et j'ai réussi quelquefois, Rosy ! Car enfin, cette belle vallée, ce moulin et cette petite maisonnette où j'ai passé les plus beaux jours de ma vie, crois-tu que tout cela serait encore intact, — crois-tu que cela serait encore debout, si je n'avais pas veillé constamment sur ce petit coin de terre, et détourné de vous les limiers altérés de sang ?.... Crois-tu que ce moulin, perché là sur la hauteur, n'a pas attiré l'attention des soldats ? Penses-tu donc que j'ai moi-même oublié mon ancien métier à ce point que je ne me sois pas aperçu des signaux qui s'y pratiquent au moindre mouvement que nous faisons ? Oh non ! je n'ai pas été dupe de tout cela, va ! Je ne l'ai pas été un seul instant ! Mais je savais bien que ces petites manœuvres n'avaient d'autre but que de protéger votre vie ; et j'aurais mieux aimé mourir mille fois que de trahir mes vieux amis !

Et comme la jeune fille, rêveuse et la tête baissée, gardait toujours le silence, il ajouta :

— Eh bien, ma Rosy ! n'auras-tu donc pas une bonne parole pour celui qui a fait tout cela pour toi ?... dis !

— Oh si ! René, si !.... Je vous remercie de tout mon cœur !.... Vous avez été pour nous un ami et un frère !

— Un frère ! Rosy !.... Est-ce donc là tout ce qui avait été dit entre nous ?

— Ne parlez plus de ça, René ! Pour l'amour de Dieu, ne parlez plus de ça ! — reprit vivement la meunière en se cachant la figure dans ses deux mains. — Non ! ne me parlez plus de ces folies de notre jeunesse !.... Je suis vieille à cette heure, voyez-vous, René !.... Oui,

je suis vieille ! car j'ai tant vu de misère, qu'il m'est avis qu'il y a longtemps, bien longtemps que je suis sur la terre.... Et puis tenez ! mon pauvre cœur a tant pâti, que je n'en puis plus !.... et que je voudrais mourir !

— Te souviens-tu, — continua le jeune homme avec passion, et sans faire attention à la détresse de la pauvre fille, — te souviens-tu du temps que nous avons passé ensemble dans cette bienheureuse vallée ? Te souviens-tu de nos *branles-à-virer* <sup>(1)</sup> et de nos chansons, des veillées de la Toussaint et des contes de grand'mères qui t'empêchaient de dormir la nuit ? Et cette fois que j'étais tombé du grand châtaignier, qu'on me croyait mort et que tu pleurais tant ! Je me vois encore sur mon lit, là, dans la petite chambre du bout, quand tu me pris la main et que tu me dis....

— Oh taisez-vous ! taisez-vous, René ! — interrompit la jeune fille bouleversée, en étendant les mains vers l'officier Bleu, comme pour lui fermer la bouche, — ne me dites plus de ces affaires-là ; ça me fait mal, voyez-vous !.... Et tenez ! laissez-moi, René, allez-vous en ! Aussi bien, si le grand Jacquet vous voyait ici, il y aurait un malheur, bien sûr ! Ainsi allez-vous en !

— Eh bien oui ! je m'en irai, puisque tu le veux ; mais dis-moi que tu n'es pas fâchée contre moi ! Dis-moi que tu ne me hais pas !

— Te haïr, René !.... fit la jeune fille, avec une expression impossible à rendre ; puis enveloppant son ami d'un long regard de tendresse, elle ajouta :

— Mais va-t-en, mon pauvre René !.... Va-t-en !

Le jeune homme éperdu lui envoya de la main un adieu ou un baiser par-dessus la haie d'aubépines, et disparut dans un des affluents de la vallée.

(1) Sorte de danse poltévine.

A. DE BREM.

(La suite au prochain numéro.)

---

# DU SYMBOLISME

DANS LA

## CONSÉCRATION DES ÉGLISES.

Suite et fin (1).

---

### § II.

Nous devons le dire tout d'abord : la consécration proprement dite de l'église et la consécration de l'autel forment un ensemble dans la sainte liturgie que nous étudions ; le pontife entremêle et allie les deux cérémonies, ou plutôt il ne fait de la dédicace de l'église et de celle de l'autel qu'une seule et même chose. On peut croire qu'il y a de cette espèce de confusion, ou pour mieux parler, de cette union, une raison profonde et symbolique. L'église et l'autel sont l'image, l'une du peuple chrétien, l'autre du Christ, c'est-à-dire, l'image d'un même corps, dont les membres sont les fidèles, et J.-C. la tête. L'église et l'autel ne sont point séparés au jour de leur consécration, pas plus que les fidèles ne doivent être séparés de J.-C. ; il ne faut pas se hâter d'accuser la liturgie de ne point mettre assez d'ordre dans les rites qu'elle développe, lorsque, précisément, elle rapproche à dessein les choses pour montrer l'unité mystérieuse qui doit régner entre les diverses parties du corps mystique de l'Homme-Dieu, comme elle existe entre l'église et l'autel dans la dédicace solennelle.

Toutefois, après cette explication préalable, nous nous permettrons de réunir et d'exposer, d'abord, tout ce qui a trait à la consécration spéciale de l'église ; il nous a semblé que ce tableau distinct de tout ce qui regarde particulièrement la dédicace de l'église elle-même aurait

(1) Voir le t. 1<sup>er</sup> de la Revue, p. 315 à 325.

un grand avantage, celui de faire mieux saisir la suite, l'ensemble de cette belle cérémonie. Nous donnerons ensuite, également à part, ce qui a rapport à la consécration seule de l'autel ; on apercevra plus aisément de la sorte tout ce qui s'y rattache. Sans nuire à l'unité qu'il sera toujours facile de recomposer et d'embrasser, cette méthode rendra plus claire et plus nette la marche de cette admirable liturgie.

Le pontife a franchi, comme un vainqueur, le seuil de l'édifice ; mais l'enceinte dans laquelle il a pénétré est encore profane. L'évêque qui, dans toute la cérémonie, représente le Christ, l'évêque, entré dans le temple, est donc comme J.-C. au milieu du monde ; il va travailler à sanctifier le temple, comme J.-C. a travaillé à sanctifier le monde. Mais quelle tâche grande et difficile l'évêque entreprend là, humble et faible mortel, encore qu'il soit l'oint du Seigneur ! ce n'est rien moins que la sanctification de l'humanité, dont le temple est l'emblème, qu'il s'agit en quelque manière d'accomplir !

L'évêque aura aussi recours de nouveau à de vives et instantes prières pour attirer les grâces d'en haut sur l'œuvre qu'il s'apprête à commencer ; prosterné à deux genoux, il s'adresse, avec l'assistance qui l'entourne, à l'Esprit de lumière et de force ; au chant du *Veni Creator*, il joint l'invocation de tous les Saints ; le chœur en reprend les touchantes litanies et les poursuit, tandis que le Pontife jette sur l'église et sur l'autel les premières bénédictions que le signe de croix accompagne toujours et féconde.

Après cette pieuse et fervente préparation, l'évêque se met en devoir d'accomplir l'une des plus remarquables et certainement l'une des plus symboliques cérémonies de la consécration des églises ; nous voulons parler de l'inscription des deux alphabets grec et latin sur les bandes transversales, tracées avec de la cendre, en forme de croix de saint André, dans toute l'étendue de l'église à consacrer.

Pendant que le chœur chante le cantique de Zacharie, le *Benedictus*, comme pour saluer la prochaine venue de J.-C. dans ce temple dont il va bientôt prendre possession, et où il réalisera les magnifiques promesses énoncées en ces paroles inspirées ; pendant qu'on redit à chaque verset du saint cantique l'exclamation du patriarche Jacob, dont la répétition est si propre à rappeler la religieuse terreur

que produit ce lieu sacré ; le pontife forme successivement avec le pied de son bâton pastoral toutes les lettres de l'alphabet grec sur le pavé en allant de gauche à droite, il inscrit de même toutes les lettres de l'alphabet latin, en se dirigeant de droite à gauche. Incontestablement tout est symbole dans ce rit extraordinaire. Sans nous arrêter aux raisons plus ou moins fondées que les auteurs donnent de l'emploi de la cendre qui sert à tracer la croix, ainsi que du choix des deux langues grecque et latine, à l'exclusion de toute autre, de la crosse avec laquelle l'évêque forme les lettres, de la marche différente qu'il suit en écrivant les deux alphabets ; nous devons dire que tous s'accordent à voir, en cette frappante cérémonie : 1<sup>o</sup> le symbole de l'union des Juifs et des Gentils, qui, quoique partis d'extrémités opposées, comme les murailles dont parle l'apôtre, se rassemblent dans la même foi au sein de l'Eglise ; 2<sup>o</sup> le symbole de l'unité des deux Testaments, consommée dans la personne de J.-C. crucifié, et qui se retrouvent tous les deux dans la sainte Eglise ; 3<sup>o</sup> le symbole des éléments de la vraie foi qui devrait être prêchée au monde dans ces deux langues principales, et répandue dans l'univers par l'enseignement de l'Eglise et la vertu de la croix. Il est malaisé de ne pas admettre ces significations symboliques, qui sont appuyées sur tant de témoignages et qui, d'ailleurs, ressortent si bien de la cérémonie où elles sont comme encadrées.

Il y a entre l'église matérielle et l'église spirituelle des rapports assez positivement indiqués dans cette circonstance, qui ne peuvent échapper à un œil attentif. Comme les pierres extraites des carrières entrent dans la construction de la première, de même les peuples venus du Judaïsme et de la Gentilité doivent entrer, pierres vivantes, dans l'édification de la seconde. Si celle là repose sur ses assises de granit, celle-ci porte sur les deux Testaments qui en sont comme les assises inébranlables. Ce que le sol est pour l'une, la foi l'est pour l'autre !

Quoiqu'il en soit, le pontife compose alors, exprès pour la grave circonstance, une eau lustrale que concourent à former l'eau, le sel, la cendre et le vin. Nous ne pouvons suivre l'évêque dans tous les exorcismes qu'il récite sur chacun des éléments qui se combinent

pour donner cette eau connue sous le nom d'eau grégorienne dans les rites sacrés ; nous ne saurions non plus rapporter les interprétations que plusieurs auteurs se sont ingénies à trouver pour expliquer le sens symbolique des quatre substances avec lesquelles le Pontife fait cette eau lustrale d'un usage assez rare dans la liturgie ; nous observerons toutefois qu'il y a certainement ici des vues symboliques, et que l'Eglise, employant cette eau bénite en des occasions exceptionnelles, y attache et y reconnaît une vertu spéciale.

Le pontife, avant de commencer avec elle l'aspersion dans l'intérieur de l'église, vient à la porte principale et la marque une seconde fois du signe de la croix, dans la partie supérieure et dans la partie inférieure, et il récite en même temps une très-belle prière dans laquelle il exprime les vœux et les espérances qu'il forme sur les heureux effets de l'eau salulaire dont il va se servir. De là il se rend à l'autel sur lequel il répand d'abord l'eau sainte. Il était convenable que l'autel, ce lieu le plus auguste du temple, en reçût les premières infusions. Puis enfin, le pontife parcourt trois fois l'église entière, longeant les murailles qu'il asperge vers le haut, au milieu et en bas ; il fait plus, il traverse encore l'église dans toute sa longueur et dans toute sa largeur, arrosant le pavé de cette eau sanctifiante ; lorsqu'il a fini, il se tourne de tous côtés, à l'Orient, à l'Occident, au Nord et au Midi, et jette à ces quatre points cardinaux l'eau qu'il a bénie comme pour ne laisser aucun point de l'édifice sacré qu'elle ne touche et ne purifie.

Le but symbolique de cette solennelle aspersion est si facile à reconnaître que nous croyons inutile de l'indiquer. Qui ne voit pas que le pontife prétend chasser entièrement de cette religieuse enceinte, par la vertu de l'eau sanctifiée qu'il répand de tous côtés, les esprits mauvais et malins dont ce lieu, comme au reste le monde entier, est plein, selon la doctrine formelle du grand apôtre ? Tandis que l'évêque accomplit cette purification à l'intérieur du temple, le chœur fait retentir de pieux cantiques empruntés au psalmiste et qui sont admirablement adaptés à cette grande occasion : c'est le *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, où le Prophète royal exprime si vivement son bonheur d'aller dans la maison de Dieu et tout l'amour qu'il porte à cette divine habitation ; c'est l'*Exurgat Deus*, où il célèbre si magnifi-



quement l'entrée triomphante de l'arche dans le sanctuaire qui lui était destiné, ombres encore grossières des choses qui se réalisent dans le temple ; c'est le *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, où il raconte la merveilleuse protection promise à ceux qui se réfugient, pleins de confiance, sous l'aile du Seigneur, c'est-à-dire, à l'abri de ses saints autels ! Les antiennes qui sont entremêlées à ces psaumes ne sont pas moins belles d'à-propos ; elles viennent parfaitement compléter cet ensemble harmonieux de pensées et de sentiments qu'on croirait inspirés pour cette circonstance imposante.

Personne ne l'ignore, toutes les fois qu'il s'agit de choses auxquelles l'Eglise attache une haute importance, elle insère dans sa liturgie ce qu'on appelle une préface, c'est-à-dire une sorte d'allocution dont les paroles et le rythme semblent plus tenir du ciel que de la terre : on croirait, quand elle se sert de ce langage et de cette mélodie, qu'elle est comme transportée dans les cieux, que, ravie en extase, elle pose devant le trône de Dieu, d'où elle laisse tomber sur les fidèles plus recueillis quelque chose de la langue et du chant de ce monde d'en haut, vers lequel elle leur recommande d'élever leurs cœurs. L'Eglise ne pouvait donc manquer d'introduire dans la consécration de ses temples un de ces discours sacrés où le souffle de l'Esprit-Saint qui circule dans toute la liturgie catholique se fait sentir d'une manière encore plus visible.

Le moment approche où le pontife va célébrer les cérémonies les plus augustes et imprimer définitivement le sceau de la consécration au nouveau temple : une préface sera comme l'annonce et le dernier prélude des grandes choses qui s'apprentent. Nous regrettons infiniment de ne pouvoir citer intégralement celle que l'Eglise met alors sur les lèvres du pontife : quel profond et vif élan de foi et de piété y éclate d'un bout à l'autre. Voici seulement quelques touchantes exclamations que nous en extrayons : « O bienheureuse et sainte Trinité qui purifiez, qui ornez, qui embellissez tout ! O bienheureuse Majesté de Dieu qui remplissez, qui contenez, qui harmonisez tout ! O sainte et bienheureuse Main de Dieu qui sanctifiez, qui bénissez, qui enrichissez tout ! O Saint des Saints, nous supplions humblement votre clémence de purifier, de bénir, de consacrer à jamais cette église ! »

Nous glissons ici sur les cérémonies qui suivent et qui sont relatives à l'autel; nous ne parlons point, à ce moment, de la procession des reliques des Saints qu'on va chercher alors : nous noterons uniquement en passant le discours que le pontife, assis au seuil de l'église, adresse au peuple sur la sainteté des temples chrétiens, sur le respect qui leur est dû, sur la nécessité d'en assurer l'entretien ainsi que celui des clercs qui y seront attachés ; il y menace des anathèmes lancés par les conciles, dont il fait lire les décrets par son archidiacre, ceux qui violent les immunités des églises, et promet aux fondateurs une reconnaissance éternelle et les libéralités nécessaires, s'ils tombent jamais dans le besoin. Il n'y a rien là sans doute de symbolique ; tout y est, au contraire, le plus réel et le plus positif du monde ; mais nous avons voulu néanmoins faire remarquer ce discours placé dans la liturgie comme une preuve frappante de la prudence et de la délicatesse que l'Eglise sait mettre dans tous ses actes. — Il est, en effet, de la sagesse de prévoir avec une noble sollicitude les éventualités de l'avenir et de ne point abandonner le sort du temple et de ses ministres à des chances incertaines ; voilà pourquoi l'Eglise expose nettement et stipule expressément les conditions auxquelles elle consent à accepter et à consacrer ce sanctuaire. Mais l'Eglise non plus n'est pas ingrate envers ses bienfaiteurs : non-seulement elle leur donne un rang d'honneur dans cette solennité et fait d'eux une mention spéciale dans ses prières ; mais encore leur ouvre-t-elle son sein, au jour où l'indigence viendrait à les éprouver et à les réduire à de cruelles nécessités. Nous aimons ce langage franc et digne que tient l'Eglise avant de consommer la consécration du temple.

Jusque-là ce n'étaient que des aspersion à l'extérieur, à l'intérieur, qui le disposaient à recevoir la consécration véritable et suprême ; à cette heure l'huile mystérieuse du saint Chrême va la lui donner enfin. L'évêque en fait une première onction sur la porte principale ; ce n'est encore que sur la porte que le pontife fait couler l'huile sainte, mais attendez ! Lorsqu'il aura longuement et avec des cérémonies sans nombre consacré l'autel, il reviendra oindre les murailles de l'église avec le saint Chrême. A ces douze croix gravées ou peintes sur les murs l'évêque fera une onction, en répétant à chacune d'elles : Que ce temple soit

sanctifié et consacré, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse vierge Marie, de tous les Saints, au nom et à la mémoire du saint patron de cette église ; paix sur toi !

De l'aveu de tous les auteurs, il y a un symbolisme incontestable dans ces croix, dans leur nombre, dans les cierges allumés devant elles. Ces croix sont les bannières triomphantes du Sauveur ; elles indiquent que cette enceinte a été conquise à la domination du Seigneur Jésus par les mérites de sa passion et de sa mort ; et, comme les rois de la terre, lorsqu'ils s'emparent d'une ville ennemie font déployer sur ses murs et sur ses tours leur étendard victorieux, ainsi les croix resteront là, à jamais, dans la nouvelle église consacrée, comme des drapeaux vainqueurs appendus aux murailles, pour aller jusque dans la plus lointaine postérité apprendre à tous les triomphes du Christ ! Les croix sont au nombre de douze pour représenter les douze apôtres qui, après J.-C., sont les fondements de l'Eglise, comme il est dit au livre de l'Apocalypse : *Les murs de la cité sainte ont douze pierres fondamentales, et sur ces pierres étaient les noms des douze apôtres de l'Agneau.* Dans plusieurs églises, et notamment à la Sainte Chapelle de Paris, les douze statues ou images des apôtres sont placées autour des murs, soutenant les croix et indiquant par là, d'une manière indubitable, le symbole que nous signalons. Les douze lumières qui brillent devant les croix rappellent par leur éclat la lumière de l'Evangile qui resplendit dans la sainte Eglise ; elles éclairent particulièrement les croix, parce que la foi qu'elles figurent a surtout pour objet de faire connaître et adorer les mystères de l'Homme-Dieu crucifié, que les apôtres prêchaient au monde : *Prædicamus Christum crucifixum.*

C'est ici la dernière cérémonie qui regarde spécialement la consécration proprement dite de l'église, autant qu'elle peut être distinguée de la consécration de l'autel. On le comprend aisément, en séparant, pour plus de clarté, ces deux choses qui sont si étroitement unies dans la sainte liturgie, nous avons dû omettre bien des traits qui auraient manifesté et fait ressortir le symbolisme contenu dans l'ensemble de la cérémonie. En effet, combien les prières qui se disent pour la consécration de l'autel et les rites qui les accompagnent mon-

trent-ils que le temple tout entier, dont l'autel est comme l'âme, le cœur et la vie, représente symboliquement J.-C. et son corps mystique! Combien cette multitude de psaumes qui retentissent pendant toute la durée de ce long drame, ainsi que la grande voix des peuples, combien les antiennes, les répons qui viennent les couper, en quelque sorte, ainsi que les chœurs des anciennes tragédies, combien tous ces chants font-ils mieux comprendre que le temple est vraiment le symbole de l'Eglise militante! Vous avez là admirablement exprimés, sous mille formes, les craintes, les espérances, les vœux, les joies de cette Eglise qui traverse le monde en combattant pour arriver au repos et à la gloire de l'éternité! Combien la marche solennelle, dans laquelle on transporte les reliques des Saints qui doivent être déposées sous l'autel, et dont nous avons remis à parler plus tard, combien, à elle seule, ne montre-t-elle pas dans le temple chrétien le symbole du ciel! Une idée domine dans toute cette pompeuse procession, l'idée que les saints, dont on va placer les reliques dans le sépulcre de l'autel, sont censés venir sous la conduite de J.-C. dans cette église nouvelle, comme dans le Ciel lui-même : on dirait, à entendre le langage de la liturgie, que ces élus de Dieu entrent là dans la Jérusalem céleste dont le Christ leur ouvre les portes éternelles et qu'ils vont y trouver le lit de gloire, dont il est parlé dans les diverses Ecritures, où les bienheureux se reposeront à jamais.

Encore une fois, c'est dans la réunion et la liaison de tout ce qui la compose qu'il faut saisir et contempler la merveilleuse et poétique liturgie de la consécration des églises, pour en comprendre et en goûter le sens et les beautés! Nous avons obéi, nous le croyons du moins, à un louable motif, en séparant ces choses; mais nous ne voudrions pas que cela pût nuire à la juste appréciation du mérite de cette admirable liturgie; nous avons besoin de l'espoir que notre plan n'aura pas ce résultat pour continuer à le suivre et pour expliquer, dans un article distinct, ce qui concerne spécialement la consécration de l'autel : on le voit assez, nous observons en cela moins l'ordre du temps que la division des matières que nous avons cru devoir adopter.

## § III.

Avant d'aller plus loin, nous ne pouvons nous empêcher de placer une remarque qui s'étend sur la liturgie toute entière de la consécration des églises, et qui s'applique aux études que nous avons déjà faites comme à celles qui nous restent à faire.

Un caractère donc qui ajoute singulièrement à l'intérêt et à la beauté des rites de la consécration, un caractère qui leur communique une grandeur, une largeur immense et les revêt de charmes ineffables autant que puissants, c'est qu'ils contiennent, c'est qu'ils reflètent, sous un jour mystérieux, les figures du passé, les réalités du présent et les destinées de l'avenir. Regardez-y, et voyez s'il n'en est pas ainsi. A tout moment presque, on rappelle les événements, les personnages, les images, les chants qui, dans l'ancienne alliance et depuis l'origine des siècles, peuvent se rapporter à l'Eglise chrétienne. Tout le passé se lève donc, et vient assister, avec ses souvenirs les plus touchants et les plus gracieux, à l'inauguration du temple. En même temps, l'humanité actuelle et vivante, résumée et représentée dans l'Eglise militante, est continuellement mise en scène; ce sont ses gémissements, ses soupirs, ses périls, ses alarmes, ses espérances, et les prières qu'elle adresse à Dieu. Enfin, voilà que l'avenir s'entr'ouvre, et les horizons ravissants de la bienheureuse éternité sont là devant vos yeux éblouis; le ciel et ses incomparables magnificences, le ciel et ses inénarrables délices vous sont rendus comme présents; vous êtes transportés dans les parvis de la Jérusalem d'en haut et au milieu de la société des élus. Toutes ces réminiscences, toutes ces émotions, toutes ces aspirations se succèdent, se mêlent, se confondent dans un harmonieux accord qui tient l'âme sans cesse suspendue et ravie. Quelle conception vaste et sublime, douce et tendre, que cette sainte liturgie qui embrasse tous les âges, qui touche à tous les points, qui remue tout ce qu'il y a de plus intime dans le cœur de l'homme et du chrétien! En vérité, plus on l'approfondit, plus on la trouve merveilleusement belle, et l'on ne s'étonne pas de toutes les louanges qui

lui ont été données ! Mais il est temps d'arriver à l'objet particulier qui doit nous occuper, nous voulons dire à la consécration de l'autel.

Qui se contenterait de jeter un coup d'œil superficiel sur le pontifical, ou de suivre avec un esprit léger et distrait la marche de cette longue cérémonie, pourrait s'imaginer y voir des répétitions et comme une espèce de désordre. Il n'en est rien toutefois ; et lorsqu'on pénètre dans l'économie de ce magnifique cérémonial, et lorsqu'on a saisi le fil et le sens de tous ces rites augustes, on aperçoit la nécessité, la raison de chaque chose, et l'à-propos avec lequel elle vient à sa place. Examinez plutôt et vérifiez ce que nous avançons dans ce qui se rapporte à la consécration de l'autel.

L'autel, c'est un point hors de doute et reconnu de tous, représente le Christ ; mais J.-C. n'est-il pas comme formé, comme complété par les saints qui en sont les membres ? C'est l'enseignement qu'on lit à chaque page dans saint Paul. Voilà pourquoi on commencera par réunir des reliques de saints qu'on fera entrer dans la composition de l'autel, comme pour figurer, par leur adjonction, la part qu'ont les saints dans la formation du corps mystique de J.-C. Quand ces précieuses reliques incorporées, pour ainsi parler, à l'autel ne forment plus qu'un avec lui, comme les saints ne font qu'un avec le Christ, on procédera à la consécration de cette pierre mystérieuse, image de J.-C. et de ses saints unis ensemble. Puis, après que cette pierre, symbole du Christ et des élus ne faisant qu'un, aura été longuement consacrée, on nous montrera cet autel de la terre chargé d'encens et de l'holocauste de la prière, on nous fera voir dans cet autel d'ici-bas l'autel qui est au ciel devant Dieu et sur lequel brûlent sans cesse les parfums de l'adoration et de l'amour. Apercevez-vous l'ordre rigoureux et le merveilleux enchaînement qui règne dans la liturgie ? C'est d'abord la formation, en quelque façon, du corps de J.-C. par la réunion des membres à leur divin chef ; c'est ensuite la consécration de ce corps mystique ; c'est enfin J.-C. et ses saints qui sont, sur la terre et dans les cieux, le véritable autel, l'autel où tout sacrifice, tout hommage doivent être offerts à Dieu pour lui devenir agréables. Ou nous nous trompons bien, ou l'on doit être vivement frappé de ce plan, aussi

simple que magnifique, que la liturgie de la consécration de l'autel déploie sous nos yeux !

Il y a donc trois choses principales autour desquelles se groupent tous les détails que nous avons à passer en revue ; pour aider à lier et à retenir les idées, nous désignerons chacune de ces trois choses par un seul mot : reliques, autel, prières. Reprenons-les successivement.

1<sup>o</sup> Reliques. Nous l'avons vu en commençant, elles ont été préparées dès la veille de la consécration de l'église et déposées sous une tente d'honneur. Au moment où le pontife s'y rend pour aller les prendre, lorsqu'il entre avec ses officiers dans le lieu où ont été conservées les reliques vénérées, le chœur les salue, en chantant plusieurs antiennes qui expriment bien le sens symbolique de toute cette cérémonie. Qu'on nous permette de les citer dans la langue ecclésiastique ; une traduction ne pourrait jamais les rendre parfaitement : *O quam gloriosum est regnum in quo cum Christo gaudent omnes sancti; amicti stolis albis, sequuntur Agnum quocumque ierit.... Movete vos, Sancti Dei, de mansionibus vestris; ad loca festinate quæ vobis parata sunt... Ecce populus custodiens iudicium, et faciens veritatem; in te speraverunt, Domine, usque in æternum..... Via sanctorum facta est recta, et iter eorum præparatum est.*

La procession se met en mouvement ; c'est vraiment une marche triomphale ! Dans la pensée de l'Eglise, les processions ont toujours été un symbole de la marche de l'humanité à travers le temps, pour arriver à l'éternel repos. L'image est, ici, plus vive encore et plus frappante. Voilà bien, errante sur la terre et poursuivant sa course pénible, l'humanité qui s'avance, sous la bannière de la Croix, vers la patrie céleste ! Mais il faudra de longues pérégrinations, figurées par ces circuits multipliés, pour parvenir à l'heureux terme. Ne craignez pas ! les saints ont pris un guide trop sûr pour faire fausse route. Eux aussi, à la suite de leur divin chef, ils entreront triomphants aux cieux, comme ils vont tout à l'heure pénétrer dans ce nouveau sanctuaire. Qu'on nous laisse encore rapporter textuellement les chants avec lesquels on accompagne les reliques des saints, pendant qu'on les porte processionnellement autour de l'église ; ceux qui entendent la langue de la liturgie ne nous le reprocheront pas, les autres

nous le pardonneront : *Cum jucunditate exhibitis, et cum gaudio deducemini; nam et montes et colles exilient expectantes vos cum gaudio, alleluia..... Surgite, Sancti Dei, de mansionibus vestris, loca sanctificate, plebem benedicite, et nos homines peccatores in pace custodite..... Ambulate, Sancti Dei, ingredimini in civitatem Domini, ædificata est enim vobis ecclesia nova, ubi populus adorare debet majestatem Domini..... Istorum est enim regnum cælorum, qui contempserunt vitam mundi, et pervenerunt ad præmia regni, et laverunt stolas suas in sanguine Agni.*

Chose frappante ! au milieu de ces joyeuses antiennes, la multitude qui se presse sur les pas du pontife s'en va répétant de son côté le cri plaintif et déchirant : Seigneur, ayez pitié ! *Kyrie eleison*. Ah ! que ces chants opposés sont éloquents et saisissants dans leur contraste ! D'un côté, ce sont des expressions d'allégresse et de bonheur ; on célèbre les triomphes des saints déjà assurés de l'éternelle félicité ; de l'autre, c'est l'humanité qui, encore dans les épreuves de la vie, pousse des soupirs et invoque le secours du ciel avec larmes ! Oh ! que ces lamentations suppliantes conviennent bien à des exilés, accablés sous le poids de leurs misères, ignorant s'ils arriveront un jour à la céleste patrie !

Enfin la majestueuse procession franchit les portes du temple ; elle en parcourt l'enceinte ; de nouvelles acclamations, plus enthousiastes les unes que les autres, sont adressées aux saints qui font leur entrée dans ce lieu sacré, figure des cieux : *Ingredimini, Sancti Dei, præparata est enim à Domino habitatio sedis vestræ : sed et populus fidelis cum gaudio insequitur iter vestrum ; ut oretis pro nobis majestatem Domini, alleluia... Gaudent in cælis animæ sanctorum, qui Christi vestigia sunt secuti, et quia pro ejus amore sanguinem suum fuderunt, ideo cum Christo exultant sine fine.* — Arrivé devant l'autel, on s'arrête ; et le pontife entonne ces paroles si parfaitement appropriées : Les saints tressailleront dans la gloire, et ils jouiront d'une éternelle joie sur leurs trônes : *exultabunt Sancti in gloria et letabuntur in cubilibus suis* ; et le chœur poursuit le psaume d'où elles sont tirées, et qui tout entier convient si bien à la circonstance.



Alors l'évêque cherche à rendre digne de recevoir ces précieuses reliques le lieu qui doit les renfermer. Il oint du saint chrême la cavité, ou pour parler la langue liturgique, le sépulcre, la confession, où elles doivent être placées. Ces deux noms qui sont également donnés au lieu où l'on dépose les reliques sont aussi justes que pieux : c'est bien un sépulcre, une sorte de tombeau où reposent en paix ces corps vénérés. Le plus souvent on se procure, pour mettre dans l'autel, des reliques de martyrs ; leur sang versé et leur mort courageuse ont été une confession éclatante de la foi de J.-C., et leurs restes sacrés demeureront là, sous l'autel, pour continuer d'âge en âge leur glorieuse confession. L'évêque oint de même, en dessus et en dessous, la pierre qui doit être posée sur le sépulcre ou la confession, et en fermer l'ouverture ; puis on scelle cette pierre sur l'autel. — Il faudrait rapporter ce que dit le chœur pendant que toutes ces choses s'accomplissent : *Sub altare Dei sedes accepistis, Sancti Dei; intercedite pro nobis ad Dominum Jesum Christum..... Sub altare Dei audivi voces occisorum dicentium : quare non defendis sanguinem nostrum? Et acceperunt divinum responsum : adhuc sustinete modicum tempus, donec impleatur numerus fratrum vestrorum.* On reconnaît le langage que le disciple bien-aimé entendit tenir aux saints dans les visions de l'Apocalypse ! *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt, et vivunt nomina eorum in aeternum.* — Lorsque les reliques ont été incluses dans l'autel commence un long et continu encensement, dont la raison se comprend facilement ; le pontife et les prêtres le poursuivront alternativement et sans interruption ; il se fait à l'honneur de J.-C. dont l'autel est l'image, il se fait à l'honneur des saints qui lui sont unis, et dont les restes reposent dans l'autel comme dans un trône de gloire.

2<sup>o</sup> L'autel. La consécration de l'autel lui-même, cet objet principal de l'église, peut avoir lieu maintenant ; le corps mystique du Christ qu'il représente est désormais comme formé, ou mieux figuré, du moins par l'adjonction des reliques des saints, c'est-à-dire des membres à leur chef. La pierre de l'autel, cette pierre sacrée, comme on l'appelle, et qui l'est en effet à tant de titres, va recevoir les onctions les plus multipliées et les plus augustes pour devenir un symbole de plus en

plus frappant et vénérable de J.-C., pour être de plus en plus digne de servir aux divins sacrifices qui chaque jour y seront offerts.

Le pontife fera d'abord deux onctions avec l'huile des catéchumènes ; il en ajoutera une troisième avec le saint chrême ; et comme si cette triple onction appliquée en cinq endroits de la table de l'autel, aux quatre extrémités et au milieu, ne suffisait pas pour la sanctifier assez, il la couvre toute entière d'un mélange de l'huile des catéchumènes et du saint chrême, qu'il étend sur toute sa superficie.

Or, au dire des auteurs liturgistes, ce sont là autant de cérémonies symboliques ; nous donnons, sous leur garantie, les explications qu'ils en apportent. Les deux premières onctions, faites avec l'huile des catéchumènes, figurent la foi et l'espérance ; la troisième, faite avec le saint chrême, la charité ; les trois vertus principales du christianisme vont ainsi envelopper tout l'autel de leurs suaves parfums qui ne cesseront de s'en exhaler ; les cinq endroits où ces onctions se font successivement et se répètent tant de fois, rappellent les cinq plaies de Notre Seigneur ; ce sont des sources de grâces qui seront toujours ouvertes à l'autel, et qui couleront, sans cesse intarissables, pour les fidèles ; la dernière onction qui embrasse tout l'autel montre que l'autel entier est saint comme le corps de J.-C. est saint tout entier ; oui, tout l'autel est un principe de grâce, et de toutes grâces. Ces explications peuvent être justes ; nous ne les rejetons pas, nous ne les affirmons pas non plus absolument ; mais ce qui nous semble de tout point incontestable, c'est que l'ensemble de cette cérémonie est certainement symbolique. La pierre de l'autel est ointe d'huiles saintes pour être une image plus exacte et plus vive de l'Homme-Dieu qui a été l'Oint par excellence, et pour cela nommé le Christ.

C'est, d'ailleurs, un usage antique de répandre de l'huile sur les choses et sur les personnes pour les consacrer ; que cet usage soit figuratif, emblématique, qu'il ait sa raison dans des analogies entre les vertus de l'huile et les qualités que doivent revêtir et posséder les objets et les personnages sur lesquels on la verse, qu'il y ait dans un usage aussi général des profondeurs mystérieuses, on ne peut guère en douter : toujours est-il que l'Eglise l'a adoptée pour la consécration de ses autels et de ses ministres ; toujours est-il qu'elle se

complait dans cette circonstance à l'autoriser, pour ainsi dire, et à le relever par des exemples empruntés aux patriarches et à Dieu lui-même : *Erexit Jacob lapidem in titulum, fundens oleum desuper... totum vocit Deo Jacob*; et encore : *Unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ consortibus tuis.*

Nous osons à peine parler des psaumes qui se chantent pendant la consécration de l'autel ; nous craignons que ces explications ne semblent interminables, encore que nous omettions mille choses. Ce n'est pas le hasard qui a présidé au choix de ces divins cantiques : on serait tenté de dire qu'un goût exquis a déterminé ceux qui devraient être chantés, qu'un tact parfait en a réglé l'agencement, s'il n'était plus vrai encore de reconnaître l'inspiration de l'Esprit de Dieu qui a guidé l'Eglise en ce point, comme dans toutes les parties de cette sainte et sublime liturgie.

Le chœur ouvre cette suite de chants lyriques par le *Bonum est confiteri Domino*, dans lequel le psalmiste invite à célébrer avec un saint enthousiasme les œuvres de Dieu qui abat, détruit les pécheurs, qui protège et exalte les justes, les justes plantés dans la maison du Seigneur, à l'ombre de ses autels, où ils fleurissent comme les palmiers, où ils se multiplient comme les cèdres du Liban. Puis vient le psaume si poétique *Eructavit cor meum*; on dirait que c'est un épithalame que chante le chœur au jour des noces sacrées de l'Agneau avec l'Eglise, son épouse bien-aimée. C'est alors le psaume *Deus noster refugium et virtus*, où éclate la confiance qu'on place dans le temple et l'autel du Dieu vivant qui resteront immuables, tandis que tout croulera autour d'eux. Ce sont ensuite les gloires et les richesses de cette nouvelle Sion, de ces sacrés tabernacles qui sont exaltés dans de véritables dithyrambes : *Fundamenta ejus in montibus sanctis: diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob..... Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei..... Sicut latantium omnium, habitatio est in te.....* A ce psaume en succède un autre qui n'est pas moins rempli de pieux transports : *Lauda, Jerusalem, Dominum, lauda Deum tuum Sion.*

Nous ne disons rien d'une foule d'oraisons admirables et touchantes, imprégnées, à l'envi les unes des autres, d'onction et de suavité : il faut

s'imposer des bornes et laisser de côté bien des traits intéressants, plutôt que de fatiguer en voulant tout faire passer sous les yeux.

3<sup>o</sup> Prières. Lorsque l'autel a été consacré par les onctions que nous avons décrites, par les nombreuses oraisons et les longs encensements qui les ont accompagnées, il est devenu le lieu propre du sacrifice et de la prière; c'est là qu'on devra l'offrir et la déposer, pour que, de ce point de la terre, la prière et le sacrifice s'élèvent au ciel comme des parfums d'agréable odeur, et soient favorablement accueillis de Dieu. Et c'est sans doute ce que prétend faire entendre le pontife par l'acte éminemment symbolique qu'il accomplit alors.

Il forme cinq croix, chacune avec cinq grains d'encens, qu'il place sur les cinq endroits de la table d'autel qu'il a oints à plusieurs reprises; il superpose sur ces cinq croix faites avec l'encens cinq autres croix composées avec de la cire; puis il allume ces bougies et les laisse brûler ainsi que l'encens, jusqu'à ce que tout soit entièrement consumé. Evidemment, cet encens que la flamme dévore, dont le parfum embaume le temple, et monte en nuages odoriférants vers le ciel, cette cire qui brûle et se fond mêlée à l'encens, sont de saisissants emblèmes du sacrifice qui doit être offert sur l'autel, de la prière qui s'exhale du cœur embrasé, en même temps que l'holocauste se consomme devant le Seigneur. Au reste, la signification symbolique de ces rites ne nous est-elle pas clairement indiquée par les paroles suivantes que chante le chœur : *Ascendit fumus aromatum in conspectu Domini, de manu Angeli... Stetit Angelus juxta aram templi, habens thuribulum aureum in manu sua et data sunt ei incensa multa, et ascendit fumus aromatum in conspectu Dei.*

L'imposante cérémonie touche à sa fin; avant de la terminer, le pontife va comme en résumer le mystère, et y ajouter une dernière confirmation. Il emprunte encore la forme et le chant des préfaces; il rappelle les motifs et le but de cette longue et solennelle liturgie que l'Eglise emploie pour consacrer ses temples; il demande à Dieu de vouloir bien à jamais écouter les prières qui lui seront présentées en ce lieu saint, et agréer les hosties qui seront immolées sur cet autel.

A ce moment suprême, le pontife semble remettre à Dieu le soin de couronner et de consommer lui-même cette grande œuvre : *O Dieu, s'écrie-t-il, daigne du haut de ton temple éternel, qui est dans la*

*Jérusalem céleste, confirme toi-même ce que tu as opéré parmi nous!*

Le chœur commence ensuite et poursuit jusqu'à la fin le psaume *Exurgat* qui, comme nous l'avons déjà observé, est un chant triomphal qui semble fait exprès pour l'inauguration d'un sanctuaire. La liturgie ne craint pas de le répéter, au terme de la cérémonie, comme pour mieux honorer la possession définitive que J.-C. prend de ce nouveau temple. Cependant le pontife imprime une dernière onction à l'autel, par devant, au milieu et aux points de jonction de la pierre sacrée et de la base qui la porte. C'est, peut-on penser, pour montrer l'étroite union de l'autel avec tout le temple, ou mieux encore, pour figurer les nœuds indissolubles qui doivent exister entre J.-C. et le peuple chrétien.

Il n'y a plus désormais qu'à bénir les nappes qui doivent recouvrir l'autel consacré, les vases qui doivent servir au sacrifice et les ornements qui doivent être employés aux divins mystères. Autant que possible, tous ces objets doivent être neufs, afin que, dans ce grand jour, les choses ayant cette primeur, cette fraîcheur, cette nouveauté, qui est elle-même un symbole du renouvellement des esprits et des cœurs, il soit plus vrai que jamais de dire en cette occasion : *Nota sint omnia, corda voces et opera.*

Après cette bénédiction que nous n'avons point à expliquer, le pontife lui-même célèbre solennellement la messe, ou, s'il est trop fatigué, il la fait célébrer par quelque prêtre. Il convient, si l'on peut employer ici cette expression familière, d'étrenner l'église consacrée, ou, pour parler un langage plus religieux, il faut se hâter d'y offrir à Dieu de dignes prémices ; et quelles prémices plus excellentes peut-on lui offrir que la divine victime s'immolant sur l'autel !

L'évêque donne enfin sa bénédiction avec solennité ; il fait publier les indulgences qu'il accorde aux assistants, et, en mémoire de la consécration, au jour anniversaire de ce grand événement : la magnifique cérémonie est ainsi close.

Nous avons essayé d'exposer la belle et sainte liturgie de la consécration des églises avec le symbolisme qu'elle renferme ; avons-nous réussi à donner une juste idée de la marche de cette longue et merveilleuse cérémonie ? Avons-nous réussi à en faire saisir le sens et les mystères ? Nous en doutons. Les choses les plus vivantes sont comme froides et mortes sur le papier ; là le mouvement, la poésie des plus

belles scènes échappent presque entièrement quand elles sont seulement racontées. Pour bien suivre, pour bien comprendre l'admirable cérémonial et le symbolisme de la consécration des églises, il faudrait voir cette grande et sublime liturgie en action. C'est lorsqu'elle s'accomplit avec toutes les magnificences du culte catholique, lorsque le pontife, rayonnant de la splendeur de sa dignité et de l'éclat de ses vêtements sacrés, y préside et l'exécute, lorsqu'un nombreux clergé l'entoure et ajoute la majesté des chants religieux à la pompe des rites, lorsque la foule ardente et néanmoins recueillie se presse pour assister à ce spectacle qui l'intéresse si vivement, c'est lorsque la dédicace, longtemps espérée, vient mettre le dernier sceau au temple commencé peut-être depuis de nombreuses années, élevé aux prix de tant d'efforts héroïques, et récompenser ainsi noblement le dévouement d'une population fidèle et magnanime ; c'est surtout lorsque toutes ces choses se déroulent sous les voûtes d'une immense cathédrale, d'une superbe basilique, d'une église qui rivalise avec les plus augustes monuments des âges de foi, — ah ! c'est alors qu'on a l'intelligence et le sentiment de ce qu'il y a de grave, de digne, de frappant, de sublime dans cette large et grandiose liturgie ! Ah ! c'est alors qu'on voit et qu'on touche, pour ainsi parler, les significations mystérieuses, le profond et continuel symbolisme de cette imposante et majestueuse cérémonie ! Ah ! c'est alors qu'on devine et qu'on éprouve soi-même les impressions qu'elle est propre à faire naître dans les âmes ; et combien, aux yeux des populations chrétiennes, elle doit transfigurer les églises qui ont reçu cette consécration solennelle !

Tout imparfait que soit notre travail, il aura, du moins en partie, atteint son but, s'il apprend à mieux connaître un des actes les plus importants du culte catholique ; s'il met sur la voie de le mieux observer, au jour où on en sera témoin ; s'il inspire plus de respect et plus d'amour pour les temples du Seigneur, jetés, ainsi que l'a dit le poète, au milieu de l'océan du monde, comme des îles de paix où nous abordons par moments pour nous reposer, après avoir été battus par les orages, et reprendre ensuite, passagers du temps, notre course périlleuse à travers les écueils et les tempêtes, dont le terme, il faut l'espérer du moins, est au rivage bienheureux de l'éternelle patrie !

L'ABBÉ JUBINEAU.

## ÉTUDES HAGIOGRAPHIQUES.

---

# LES SAINTS DU POITOU

ET

## LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES D'ORIGINE POITEVINE,

DE M. CH. DE CHERGÉ (1)

---

On demandait à un homme illustre lequel, s'il n'eût dû en échapper qu'un seul au naufrage des temps, il eût voulu choisir parmi les livres des anciens. « Les Vies de Plutarque, » répondit-il, sans hésiter. Il aurait pu nommer chez les Grecs le divin Platon; Homère, le prince de la poésie; Aristote, l'encyclopédiste; Hérodote, le père de l'histoire; Démosthènes, dont l'éloquence n'a point encore été égalée; Sophocle, le grand tragique, et plusieurs autres encore tels qu'Euripide, Thucydides, Xénophon. — Que de célèbres écrivains aussi eussent pu balancer son choix parmi les latins: Virgile, Cicéron, Horace, Tite-Live, Tacite. Cependant l'homme illustre auquel nous faisons allusion n'hésite pas un instant: « J'aurais sauvé les Vies de Plutarque. »

Plutarque est-il donc un auteur de premier ordre? Non. Tout au plus pourrait-on lui assigner une place fort élevée parmi les écrivains du second

(1) Le titre complet porte: *VIES DES SAINTS DU POITOU et des personnages d'une éminente piété qui sont nés ou qui ont vécu dans cette province*; — *HISTOIRE DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES D'ORIGINE POITEVINE*, par M. Ch. de Chergé — Poitiers, Dupré, 1856. Ces deux ouvrages, dédiés à Mgr Pie, évêque de Poitiers, et ornés de gravures sur bois, se vendent séparément et forment chacun un volume in 12°, du prix de 2 fr. 25. — A Nantes, chez Potrier-Legros, libraire, rue d'Orléans.

rang. Mais Plutarque est Plutarque, c'est-à-dire le meilleur biographe que nous ait laissé l'antiquité. Or qui dit biographe dit un homme qui nous instruit en nous intéressant, qui, sans morgue, sans pédanterie, sans prétention, nous initie par le simple et attrayant récit des faits de ses personnages aux plus profonds secrets de l'histoire, de la politique et des mœurs des nations, nous fait connaître le cœur humain avec toutes ses grandeurs et ses faiblesses et nous corrige, non par d'arides préceptes, mais par de frappants exemples.

Que si c'est là le fait de tout biographe digne de ce nom, combien l'horizon de ses œuvres vient-il encore à s'étendre, combien s'accroît leur intérêt et leur moralité, s'il les consacre aux héros de la religion, à ses martyrs, à ses confesseurs, à ses apôtres, à ses pontifes, à tous ceux qui pour son témoignage ont souffert et prié !

Il n'est guère de lieux fameux ou de grands événements auxquels leur souvenir ne soit lié ; et leur vie, même sur un théâtre obscur et restreint, nous offre toujours le si noble et si utile spectacle du combat de la volonté contre les passions et de son glorieux triomphe.

Quels curieux tableaux, quels contrastes instructifs s'offrent à la plume de l'écrivain ! quelles luttes étranges et magnifiques ! Ici c'est Rome et ses Césars, ses dieux, ses temples, sa barbarie voluptueuse et vernissée, son égoïste civilisation. Là c'est l'Orient et ses mythes dissolus, l'Égypte et son immobile fétichisme, la Grèce et ses écoles où la science et le sophisme, l'erreur et la vérité se versent dans la même coupe. Un autre jour, nous sommes aux prises avec ces barbares qui vont devenir les civilisés des temps nouveaux. Nous nous enfonçons à travers les forêts de la Germanie, nous pénétrons au milieu des galgals de l'Armorique, nous assistons aux dernières fêtes du druidisme. Nous traversons les mers, nous visitons les Pictes et les Gallois, nous entendons les derniers chants des bardes ; et toujours vis-à-vis de ces Césars, de ces prêtres d'un culte menteur, de ces sybarites ou de ces barbares nous rencontrons l'homme de Dieu, seul avec la croix, pour abattre tous ces orgueils, tous ces mensonges, toutes ces cupidités, toutes ces corruptions, toutes ces ignorances.

Les temps feront un pas, et d'autres spectacles s'offriront à nous, toujours aussi dignes d'intérêt. Le paganisme sous toutes ses formes disparaît. Il n'est plus guère de front, dans notre Europe du moins, qui n'ait reçu la sainte aspersion du baptême ; les foudres de Jupiter sont brisées, les autels de Vénus privés d'offrandes ; le grand dieu des Druides, Hy-ar-bras, réclame en vain les victimes dont le sang lui est cher ; Odin seul reçoit encore



dans son Valhalla l'esprit de quelques guerriers. — Mais que de passions encore, et que de convoitises! que de barbarie sous cette pourpre ravie aux Césars expirants! quelles luttes intestines dans les familles! quel insolent despotisme! quelle basse adulation! quel dégradant servage!

Il semble que le rôle des soldats du Christ grandisse encore; on les rencontre partout maintenant, dans les palais des rois et jusque sur le trône, sous la cuirasse du guerrier, sous la bure de l'artisan, ou les épaules ployées sous le lourd fardeau de l'esclave. Partout ils combattent le grand combat de la foi, de la charité, du renoncement à soi-même.

Bientôt on les voit s'élançer à la conquête du tombeau du Christ. — Nous les suivons enfin de siècle en siècle, toujours les premiers à l'attaque des puissances du mal, toujours les premiers à guider les peuples de la voix et de l'exemple, toujours sur la brèche, toujours bravant les persécutions, les tourments, la mort même, toujours, comme leur divin maître, sauvant le monde qui les crucifie.

Aussi combien est prodigieux le nombre de volumes consacrés à l'hagiographie, c'est-à-dire à la vie des saints!

Le livre des livres, le premier par la date, le premier par la grandeur du sujet, la Bible, ne tire-t-elle pas son plus puissant intérêt de l'histoire des Patriarches, de celle des Justes aimés de Dieu, des Prophètes qui annonçaient sa parole, des Rois qui l'accomplissaient. Et l'Évangile qui vient comme former le couronnement de cette œuvre immense et sur-humaine, qu'est-ce si ce n'est la plus sublime de toutes les biographies?

L'Église se fonde et dès les premiers siècles de son existence, parmi les plus précieux trésors conservés à notre foi, nous trouvons les Actes de la vie des principaux Saints, de ceux surtout qui scellèrent leur croyance de leur sang. Les chrétiens multipliaient avec un zèle pieux les copies de ces actes et les transmettaient à leurs enfants comme la meilleure partie de leur héritage. Plus tard le malheur des temps, l'ardeur des persécutions, les invasions des barbares firent disparaître la plupart des originaux de ces Actes et même en rendirent les copies peu communes. Mais, l'Église enfin triomphant, de pieuses générations de moines se donnèrent l'humble et douce mission de recueillir les débris de ces Actes échappés au naufrage, et ils les complétèrent par les traditions les plus accréditées. Si quelque alliage se mêla à ces nouvelles rédactions et altéra la primitive simplicité du récit, le fonds cependant n'en fut pas discuté, et lues de tous, ou racontées à tous, ces pieuses biographies devinrent à peu près l'unique aliment intellectuel et moral du peuple

pendant bien des siècles. Qu'on en juge par ce seul fait que la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine, dominicain génois du XIII<sup>e</sup> siècle et dont l'ouvrage forme comme un résumé complet de la science hagiographique à son époque, la *Légende Dorée*, disons-nous, fut réimprimée plus de cinquante fois dans le cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Durant cette longue période où, quelqu'en fussent les brillants côtés, l'humanité, comme Guatimozin, ne se trouvait pas toujours sur un lit de roses, mais s'étendait bien souvent sur celui de Procuste, aucune lecture ne dut, on n'en saurait douter, contribuer d'avantage à faire accepter patiemment et comme un don du ciel à l'opprimé son oppression, à l'exilé son exil, au prisonnier sa prison, à l'affamé la faim, au martyr les tourments et la mort.

Qui examinera dans les détails infinis de ses sculptures et de ses vitraux une seule de nos antiques cathédrales, celle de Chartres, par exemple, restera confondu de la connaissance approfondie qu'elle suppose de l'histoire des saints tant de l'ancienne que de la nouvelle loi de la part de simples artisans.

Et du reste quelles, indépendamment de tout sentiment religieux, quelles histoires offrent un intérêt plus vif et plus soutenu que la vie de tous ces saints illustres, honneur et gloire des premiers siècles du christianisme, les Jean-Baptiste, les Pierre, les Paul, les Etienne, les Jean l'Évangéliste, les Jérôme, les Antoine, les Athanase, les Léon, les Chrysostôme, les Irénée, les Basile, les Hilaire, les Martin, les Benoît et tant d'autres? Petits ou grands, jeunes ou vieux, demeurés fidèles ou non aux leçons religieuses de notre enfance, lequel de nous ignore les principales circonstances de la vie de tous ces saints? Combien peu connaissent la cité de Dieu et même les admirables lettres de saint Augustin! Mais qui n'a lu et relu ses confessions? qui serait embarrassé de raconter sa jeunesse criminelle, sa conversion, son baptême par saint Ambroise, son glorieux épiscopat, ses luttes contre les Pélagiens et les Donatistes? qui n'a souvent souhaité une sainte Monique pour mère?

Les siècles qui suivent immédiatement cette première période du christianisme offrent encore à notre admiration quelques illustres convertisseurs tels que Boniface, Augustin, Amand, qui portent ou rallument le premier en Allemagne, le second en Angleterre, le dernier dans la Gaule-Belgique le flambeau de la foi. Il n'est bientôt plus un seul point du monde civilisé où la religion n'ait été prêchée et acclamée. Sur les sièges épiscopaux brillent en foule de saints prélats que l'Église honore de la canonisation,

les monastères montrent à leur tête des abbés qui leur serviront à jamais de modèles, de pures vierges remplissent les cloîtres, de pieux ermites peuplent les lieux les plus écartés.

Le moyen âge n'est pas moins fécond et peut-être nous offre-t-il sinon plus de sainteté, du moins plus de noms célèbres. Combien ils vont se presser en foule sous notre plume ! c'est saint Bruno, saint Bernard, saint Anselme, saint Dominique, saint Norbert, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, saint Romuald, saint François d'Assise, saint Thomas Becket, les uns fondateurs d'ordres, les autres théologiens sublimes ou modèles de l'épiscopat. C'est saint Louis : est-il besoin de rien ajouter à ce grand nom ? ce sont encore sainte Claire, sainte Adélaïde, sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Elisabeth de Portugal, sainte Catherine de Sienne, n'oublions pas saint Jean de Matha, saint François de Paule, saint Yves, saint Antoine de Padoue, saint Vincent Ferrier.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'ordre des Jésuites se fonde et de ses entrailles fécondes sortent à cette heure qui fut sa plus belle les Ignace, les Xavier, les Kotska ; les Gonzague, les Borgia. Un peu plus tard il nous donnera saint François Régis, l'apôtre du Velay et du Vivarais.

L'Espagne dont cette source toujours vive a jailli, produit au même moment saint Jean de la Croix et sainte Thérèse, la plus grande sainte des temps modernes, si toutefois on a le droit ici d'assigner des rangs.

En Portugal naît saint Jean de Dieu, fondateur de l'ordre de la Charité. L'Italie nous montre saint Charles Borromée, sainte Catherine de Ricci, saint Philippe de Nerri, sainte Magdeleine de Pazzi ; la Savoie bientôt après enfante saint François de Sales. — Et la France ? ah ! son heure va venir et à tous ces noms elle peut dans une sainte et permise ivresse en opposer un près du quel tous les autres, si grands soient-ils, semblent pour un instant s'amoindrir. N'a-t-on pas deviné l'apôtre de la charité, saint Vincent de Paul ? la France peut aussi nommer encore sainte Chantal et le modeste instituteur des frères de la Doctrine chrétienne, le père de la Salle pour qui l'heure de la canonisation sonnera bientôt.

Il faut bien le remarquer cependant, si chacun des derniers siècles a continué à fournir à l'Eglise quelques saints illustres, le nombre des canonisations a beaucoup diminué. Pourquoi ? la raison en est bien simple et ne saurait être tournée à reproche à l'Eglise. La Réforme, le Jansénisme, la Philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Panthéisme enfin, le Rationalisme et le Scepticisme, c'est-à-dire, disons-le d'un mot, la bête à sept têtes, dont parle l'Apocalypse, s'est levée contre elle et lui a déchiré les flancs. Ses

blessures saignent toujours, peut-être ne se fermeront-elles pas. Il lui faut lutter néanmoins, elle doit agir de prudence, ne pas faire un faux pas, ne pas risquer une démarche téméraire et sans désertier le combat elle doit en circonscrire le champ. De là, depuis plusieurs siècles déjà, des précautions infinies lorsqu'il s'agit de faire un acte important d'autorité, de promulguer une nouvelle loi, de modifier la discipline, de déclarer un nouveau dogme, d'enrichir le calendrier d'un nouveau saint. Le monstre est là, qui jamais ne dort; au moindre mouvement il dresse ses têtes hideuses, il rugit, tout prêt à mordre si l'occasion lui semble favorable.

Lors donc qu'il s'agit aujourd'hui de déclarer d'une manière certaine qu'une personne morte en odeur de sainteté, selon l'opinion commune, a droit au culte public des fidèles, l'Église multiplie les informations, les enquêtes, les témoignages. Elle veut mettre sa honne foi et sa foi éclairée à l'abri de toute attaque, et ce système lui réussit, car il n'est pas un seul parmi les saints des siècles derniers que la critique la plus superficielle ou la plus impie se soit permis d'attaquer.

Mais on le comprend, les enquêtes et les informations exigées aujourd'hui pour la canonisation et dont le détail suffirait à remplir un gros volume sont extrêmement coûteuses. Les premières formalités accomplies, et elles n'exigent pas moins de plusieurs années, un délai de cinquante ans est exigé depuis le décès de la personne qu'il s'agit de préconiser, avant qu'on ne puisse discuter les conclusions favorables du rapport, et si les nouveaux juges les confirment la béatification seule est prononcée; il faut que de nouveaux miracles s'accomplissent pour passer enfin au grand acte de la canonisation dont les solennités sont d'une magnificence très-onéreuse.

Si l'on veut relire la liste des principaux saints depuis plusieurs siècles, on remarquera qu'un grand nombre ont été fondateurs d'ordres, d'ordres devenus bientôt riches, et qui, tenant naturellement à honneur de faire déclarer la sainteté de leurs chefs ou de quelques-uns de leurs principaux membres, ne devaient pour cela reculer devant aucun sacrifice.

On y trouve aussi plusieurs prélats, mais les évêchés étaient riches alors, ils faisaient l'aumône, ils ne la recevaient pas.

Les canonisations sont donc devenues rares; elles le deviendront de plus en plus. De là l'usage déjà ancien de réunir aux vies des saints déclarés tels canoniquement, celles des personnes d'une éminente piété qui, au témoignage de leurs contemporains, eussent dans les temps antérieurs reçu sans nul doute l'honneur de la canonisation.

Mais ne prolongeons pas ces digressions. Nous avons hâte d'arriver aux ouvrages de M. de Chergé. Un mot cependant encore de quelques-uns des livres les plus célèbres parmi ceux qui comme les siens sont consacrés à la gloire des saints.

En fait d'ouvrages populaires, nous avons parlé de la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine. Sa grande vogue paraît s'être éteinte avec la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'espagnol P. Ribadeneira, un des premiers compagnons de saint Ignace, publia à cette époque, en deux volumes in-folio, un nouveau recueil qui, sous le titre de *La Fleur* (\*) des Saints, remplaça usuellement l'ouvrage de Voragine.

Les biographies particulières étaient aussi alors fort en vogue. Les Flandres surtout en produisaient une quantité prodigieuse. A cette époque aussi ce pays inondait l'Europe des produits de son imagerie religieuse. Les portraits des saints, et la représentation des principaux actes de leur vie en formaient une partie notable. Les artistes les plus distingués ne dédaignaient pas d'y appliquer leur pointe ou leur burin. Plusieurs s'en firent comme une spécialité et s'y créèrent un nom. Qui ne connaît, de réputation au moins, les Wierix (?), les Sadeler,

(1) Le titre de l'ouvrage original est ainsi conçu: *Flos sanctorum, o libro de las vidas de los sanctos*. — Madrid, Sanchez, 1599. Les traducteurs français ont généralement réuni en un seul le titre latin et le titre espagnol, et ont intitulé leur recueil: les *Fleurs des Vies des Saints*.

(2) Profitons de l'occasion pour lever ces excellents artistes d'une injure qui vient de leur être gratuitement adressée par M. Jules Renouvier, dans son ouvrage intitulé: *Des Types et des Manières des Maîtres Graveurs*. — Les Wierix étaient trois frères, Jean, Jérôme et Antoine. Tout en rendant justice à l'habileté de leur burin, — « ils furent, dit-il, des graveurs de portraits incomparables par leur finesse, » M. Renouvier leur reproche d'avoir une manière si analogue dans leur travail, qu'il serait souvent difficile, sans la signature, de reconnaître auquel des trois frères on doit attribuer telle ou telle de leurs gravures. Cette observation est exacte; mais pourquoi ajouter: « Ils perdent toute personnalité *perinde ac cadaver*? » — Quoi! voilà trois frères qui cherchent ensemble et trouvent des procédés de travail et des types d'expressions inconnus avant eux; qui, ces procédés et ces types trouvés, les appliquent en commun à la reproduction de sujets religieux, vivant dans une sainte union, s'aidant l'un l'autre, ignorant la jalousie, et ne cherchant pas à faire différemment l'un de l'autre, parce que, artistes sincères et convaincus, tout progrès accompli ne l'a été que longuement cherché, médité, discuté, approuvé et, dès-lors, adopté en commun comme une richesse de plus; — et l'on vient leur en faire un crime! Ah! c'est que leur gravure s'est trouvée « en harmonie avec l'esthétique des Jésuites » C'est qu'ils ont fait des images de saint Ignace « auxquelles on donnait la propriété d'éteindre les incendies les plus violents; » c'est du moins ce que nous apprend M. Renouvier qui, un peu plus loin, fait intervenir l'Inquisition pour diriger les

les Bolswert, les Galle, les Collaert? (\*) Leurs productions, malheureusement, bien que communes alors, sont pour la plupart devenues rares.

Peu d'années avant l'époque où le père Ribadeneira avait publié ses *Fleurs de la Vie des Saints*, un savant chartreux, Laurent Surius, avait repris de seconde main un recueil primitivement donné à Venise par Louis Lipoman, évêque de Vérone, et il en avait fait l'œuvre la plus complète et la plus savante qui eut encore parue sur le sujet dont nous nous occupons (2).

Toutefois, trop volumineux pour jamais devenir populaire, ce recueil

artistes chargés de représenter saint Ignace. — L'Inquisition est un mot qui produit toujours son effet aux oreilles de certaines personnes. — Cette similitude dans le travail est un fait qui n'appartient nullement en propre aux Wierix. On pourrait en rapporter cent exemples dans l'histoire de chaque partie de l'art, de l'architecture comme de la sculpture, de la peinture comme de la gravure. Mais les Wierix ont eu le malheur d'être « les graveurs les plus déterminés de l'imagerie Jésuite. » Dès-lors il a fallu leur jeter cette insulte à la face : *Perinde ac cadaver*. Cependant, à bien prendre, comment l'auteur des *Types des Maîtres Graveurs* n'a-t-il pas compris que, se mettre en répétant après vingt autres cette phrase détournée de son sens à la remorque d'un trop célèbre chef de l'impiété moderne, c'était s'exposer à la voir retourner contre soi ? Nous regrettons cette tache dans un livre qui, tout en laissant parfois désirer des jugements plus précis et plus complets, n'en est pas moins un livre sérieusement fait et où il y a beaucoup à profiter.

(1) On peut encore citer parmi les artistes flamands, mais en général dans un degré inférieur de mérite, G. de Mallery, Jacques de Werdt, J.-B. Barbé, Cornelis Matheus d'Anvers, Jean Valdor de Liège, Michel Van Lochon, Alexis Veet, etc. — Vers la même époque, les artistes français Léonard Gaultier et Thomas de Leu gravèrent de très-bons portraits de sainteté. Il existe notamment de Léonard Gaultier un portrait fort remarquable du roi saint Louis, représenté tenant la couronne d'épines et les trois clous. Parmi les portraits de Thomas de Leu, nous citerons un portrait de saint François d'Assises, d'une admirable expression de mysticité — Un peu plus tard divers autres graveurs français se distinguèrent encore dans ce genre. Nous nommerons particulièrement Grégoire Huret, Mellan, Morin, J. Boulanger et Nic. Regnesson. Les deux derniers employèrent souvent le pointillé, du moins pour les chaires, et leurs portraits sont d'une douceur remarquable. Ils atteignent souvent aussi un haut point d'expression religieuse. Mellan était, comme on sait, un savant et original buriniste. Si la recherche de la composition ôte parfois quelque naïveté à ses portraits de saints, ce n'en sont pas moins des productions remarquables. Son saint Pierre Nolascque passe pour son chef-d'œuvre. Son saint Jean dans le désert est aussi d'un sentiment fort remarquable ; mais ces pièces ne sont pas communes à rencontrer. Moins hardi de travail, mais plus simple, plus vrai, plus terminé, plus coloriste d'ailleurs et doué d'un sentiment artistique très-élevé, Jean Morin nous a laissé entre autres un véritable chef-d'œuvre dans son portrait de saint François de Sales, qui de beaucoup est le plus beau qu'on ait jamais fait du saint évêque de Genève.

(2) L'édition la plus complète des Vies des Saints de Surius parut à Cologne en 1617-1618. Elle n'a pas moins de 6 vol. in-folio, et garde encore un certain prix.

n'a conservé parmi les érudits qu'un renom et une estime d'un ordre assez inférieur depuis les beaux ouvrages des Jésuites, connus sous le nom de Bollandistes et des Bénédictins.

Chacun sait que l'œuvre commencée par le Jésuite d'Anvers, J. Bolland, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, peut être considérée comme le plus bel effort du génie humain en fait de recherches et de critique historique. Suspendue au moment de la Révolution, alors qu'elle était déjà parvenue au 53<sup>e</sup> volume, cette admirable publication a été reprise il y a quelques années par les Jésuites de Bruxelles, et l'on peut espérer que le siècle ne s'achèvera pas sans la voir terminée.

S'il est une œuvre dont les princes de l'érudition, les Bénédictins, durent regretter de se voir enlever l'honneur, certes ce fut celle là. Ils voulurent du moins faire mieux encore, s'il était possible, pour l'histoire des saints ayant appartenu à leur Ordre. L'illustre Mabillon se chargea de ce soin, et consacra plus de trente années de sa vie à la publication de ses *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti* (1). C'est, assure-t-on, l'œuvre capitale de l'érudition française.

Ces beaux ouvrages, toutefois, quelque fût leur mérite et leur importance ne pouvaient par cette importance même, ainsi que par leur prix élevé prendre place ailleurs que dans les bibliothèques publiques, dans celles des monastères et des évêchés, enfin dans celles de quelques savants. D'ailleurs la langue latine dans laquelle ils sont rédigés ne les rend point accessibles à tous. — D'un autre côté le livre longtemps populaire de Ribadeneyra commençait à demeurer arriéré sur bien des points. Le savant Adrien Baillet, né en 1649 près Beauvais, d'abord curé de campagne, puis devenu bibliothécaire de Lamoignon, se rendit un compte assez exact des besoins du peuple chrétien de son époque, et, aidé par une érudition considérable et variée, y répondit par ses *Vies des Saints*, en trois volumes in-folio (1701). Ce format n'effrayait pas alors autant qu'aujourd'hui. On disputait moins la place à l'homme, on la lui vendait moins cher, et les in-folio trouvaient facilement un coin dans la maison et se hasardaient sans crainte d'injure sur la table de famille (2).

Baillet rédigea son œuvre en français, et passa les légendes, les miracles, et l'existence même des saints au crible de la plus sévère critique.

(1) Paris, 1668-1701, 9 vol. in-folio.

(2) Les *Vies des Saints* de Baillet furent d'ailleurs publiées en divers formats, entre autres en 1701 en 17 v. in-8<sup>e</sup> et en 1739 en 19 v. in-4<sup>e</sup>.

Aussi son œuvre obtint-elle un assez grand succès, et si elle est peu lue aujourd'hui, le souvenir du moins s'en est conservé. On s'explique du reste aisément qu'écrite d'un style inégal, diffus, incorrect, elle ait fini par déplaire. Puis aussi, juste en certains endroits, la critique de Baillet est en d'autres d'une sévérité outrée. On s'aperçut peu à peu qu'elle n'avait été que trop souvent l'écho de celle des Jansénistes, de Launoy surtout, surnommé le *Dénicheur de Saints* et de Le Nain de Tillemont qui publiait à l'époque où Baillet parut, ses célèbres ouvrages sur l'histoire de l'Église et des Empereurs pendant les premiers siècles du christianisme.

La lecture en était déjà négligée depuis longtemps <sup>(1)</sup> lorsque l'abbé Godescard publia en 1784 sa traduction des *Vies des Saints* par le prêtre catholique anglais Alban Butler. Ce livre avait eu un grand succès en Angleterre où la première édition parut en 1745 en cinq volumes in-8°; mais il était presque inconnu en France et la traduction de l'abbé Godescard fut une véritable révélation. Cet ouvrage qui s'est peu à peu augmenté et a été réimprimé bien des fois est aujourd'hui le plus répandu parmi les recueils populaires destinés à faire connaître l'ensemble des vies des saints. Il mérite ce succès par le talent sérieux de l'auteur, sa piété profonde, son bon jugement et son esprit de discernement. Cependant écrit à une époque où la critique de Baillet et des Jansénistes exerçait encore un incontestable empire sur les plus fermes esprits, destiné à paraître pour la première fois dans un pays où les catholiques étaient alors peu nombreux et où l'auteur devait compter à l'avance avec la critique protestante, critique malveillante, mais souvent très érudite, l'œuvre de Butler a peut-être fait trop souvent bon marché de miracles, de légendes et de traditions qu'on ne peut nier d'une manière exclusive sans quelque témérité. Peut-être aussi pour un livre destiné à servir de pâture quotidienne aux fidèles ce livre contient-il trop de dissertations au travers desquelles on a peine à suivre la vie du saint.

Telle est du moins l'opinion de l'abbé Rohrbacher qui dans ses *Vies des*

(1) Nous n'avons pas eu la prétention de faire la bibliographie complète des livres consacrés à la vie des Saints; nous avons voulu seulement rappeler les plus connus. Notons cependant ici pour mémoire parmi les ouvrages en très-grand nombre que le XVIII<sup>e</sup> siècle vit naître sur cette matière et dont la plupart sont presque entièrement oubliés aujourd'hui: les *Vies des Saints* dont on fait l'office dans le cours de l'année par le P. Gtry. minime, 3 vol. in fol. (4<sup>e</sup> édit. 1719) — *Vies des Saints*.... par Laurent Blondel, 1 v. in-fol 1722 — les *Vies des Saints pour tous les jours de l'année*... par le P. Croizet, Lyon, 1723, 2 v. in-fol. — *Vies des Pères du Désert d'Orient*, par Ange-Marin, Avignon 1761, 9 v. in-12 etc., etc.



*Saints pour tous les jours de l'année* (1) a tenté de résoudre le problème d'un recueil où la foi et la dévotion n'eussent rien à perdre, sans que la critique la plus soupçonneuse trouve rien à reprendre. Son livre est trop récent pour en savoir le sort. — *Habent sua fata libelli*.

Jamais époque, au reste, honneur lui en soit rendu, n'a été plus productive en œuvres consacrées à mettre en lumière l'histoire et les vertus des saints; il n'est pas d'année qui ne voie paraître d'excellents volumes en ce genre. Plusieurs même sont dus à la plume d'écrivains ou orateurs célèbres; on peut nommer le C<sup>te</sup> de Montalembert, l'abbé Lacordaire, le C<sup>te</sup> de Falloux (2). C'est là un bien bon témoignage en faveur de notre temps. Il prouve que malgré des signes et des apparences trop funestes tout n'y est pas encore perdu. La part du mal est énorme, mais le bien a encore un pied ferme sur cette terre.

Plusieurs, parmi ces publications nouvelles, sont, comme celles de M. de Chergé, destinées à retracer la vie des Saints qui ont illustré telle ou telle contrée, telle ou telle province. M. Labiche de Reignefort a donné en 1828 *six mois des Vies des Saints du diocèse* de Limoges; on doit à l'abbé Hunkler les *Vie des Saints du diocèse* de Paris (1833), et l'*Histoire des Saints d'Alsace* (Strasbourg 1837), un autre auteur a donné récemment les *Vies des Saints de la province du Maine*, etc., etc.

Cette pensée, du reste, n'est pas nouvelle. En 1637, André du Saussay donna son *Martyrologium Gallicanum*, ou vies des saints illustres de la France. George-Barthold Pontan l'avait précédé pour la Bohême, Jean Vastovius pour la Suède, Jean Tamays de Salazar venait bientôt après, et pénétré de son sujet, consacrait six gros in-folio à la gloire des Saints de l'Espagne. Les saints d'Angleterre trouvèrent leur historiographe dans Henry Warthon. Les Flandres rencontrèrent aussi le leur.

Se consacrant, comme M. de Chergé, à un théâtre plus restreint, N. Desguerros, le P. Martin l'hermite, J. Branche, F. Albert-le-Grand, dom Lobineau, publièrent dans le cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les

(1) 6 vol. in-8°, 1853-1854.

(2) On peut encore nommer parmi les hagiographes contemporains : l'abbé Hamon auteur d'une excellente vie de saint François de Sales; le père Pitra; Dom Guéranger, auteur de la vie de sainte Cécile, et qui, toujours sur la brèche, soutient sans fatigue des luttes si ardues notamment en faveur de la liturgie romaine et sur les premiers temps de l'apostolat dans les Gaules; Guérin; Trichard; l'abbé Boulangé; Chavin de Malan; Ch. Barthélemy; l'abbé Antoine; l'abbé Saintyves; T. Prior Armand; l'abbé Blon; Ch. Sainte-Foi, etc., etc.

vies des saints du diocèse de Troyes, de la province de Lille, de l'Auvergne, du Velay et de la Bretagne.

Quoi de plus naturel? où trouver des guides, sinon meilleurs, du moins plus chers, plus facilement aimés, plus constamment présents à notre attention que dans ces saints qui ont vécu près de nous, souvent aux lieux mêmes où nous habitons; de ces saints qui furent de même race, de même sang, pour ainsi dire de même famille?

Ce pieux évêque, quelles pensées de foi ardente doivent traverser son âme, quels transports s'élançant de son cœur lorsqu'offrant la sainte victime, il vient par une distraction sublime à se dire : ici même, il y a quinze siècles, Hilaire sacrifiait l'Agneau sans tache; ici il entonnait pour la première fois le *Te Deum*, cet hymne admirable qu'il composa au retour de son glorieux exil; ici, saint Fortunat, lorsque la reine Radégonde recevait de l'empereur Justin une relique insigne de la vraie Croix, trouvait ce chant non moins magnifique : *Vexilla regis prodeunt*, les étendards du souverain Roi s'avancent; à nos yeux brille le signe mystérieux de la Croix. — Ne croit-il pas les voir à ses côtés ces illustres saints, ces *Parangons* de la foi, et avec eux les autres saints ses prédécesseurs sur l'antique siège de Poitiers les Victorin, les Agon, les Justin, les Maixent, les Emmeran, les Guillaume Tempier, les Gaultier de Bruges?

Toutes ces vierges saintes dont les légions se multiplient d'une manière si merveilleuse depuis quelques années dans cette fervente province de Poitou trouveront-elles un plus parfait modèle à suivre que la pieuse Radégonde, dont M. de Chergé nous raconte en détail la vie si méritante? Avec quel bonheur encore elles pourront lire dans son livre la vie de Pétronille de Chemillé, l'élève chérie de Robert d'Arbrisselles, la première abbesse de Fontevraud. Celles de Françoise d'Amboise, la Carmélite; d'Antoinette d'Orléans, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame du Calvaire; de Marie-Louise de Jésus (M<sup>lle</sup> Trichet), fondatrice des Filles de la Sagesse; de M<sup>me</sup> H. Aymar de la Chevalerie, fondatrice de la Congrégation de l'Adoration perpétuelle du T.-S. Sacrement, seront aussi lues sans cesse et relues par elles et chaque fois elles y trouveront de nouvelles vertus à imiter.

Et tous ces pasteurs de la Vendée, quelle fortune heureuse pour leur foi de trouver réunis dans ces modestes volumes de l'auteur poitevin, les vies de tant de saints prêtres dont la vie ne fut qu'une leçon de dévouement! Tous désormais connaîtront René Moreau, ce curé de N.-D. de Fontenay qui, quittant une première cure où il était demeuré dix ans, n'emportait

avec lui que son bréviaire et un évangile. Tous souhaiteront de mériter la touchante épitaphe que la reconnaissance du peuple de Fontenay inscrivait sur sa tombe : *Dilectus Deo et hominibus*. — Ils trouveront dans le père Montfort le plus parfait modèle du missionnaire des campagnes, ils s'animèrent à suivre si des temps pareils, Dieu les éloigne de nous ! — venaient à l'exiger, les courageux exemples du curé de Coussay-les-Bois, M. Coudrin, qui à travers les plus mauvais jours de la Révolution, se multipliait pour porter à tous, souvent à travers les plus grands dangers, les secours alors si rares de la Foi et de la Religion. Déguisé sous toute espèce de costumes ; même celui de mendiant, changeant de nom et s'appelant tantôt *Marche-à-terre*, tantôt *Jérôme*, il pénétrait partout, et jusqu'au sein des prisons des villes, où ceux qu'il venait visiter tremblaient pour lui alors qu'il pouvait leur dire comme le roi-martyr : Mon cœur ne bat pas plus vite qu'à l'ordinaire.

Sur la terre de Poitou naissent aussi de nobles et courageux soldats du Christ, qui par une vocation sublime se dévouent à porter le flambeau de la foi chez les peuples encore païens. Certes de glorieuses légions les y ont précédés ; toutefois, pour leur marquer le point extrême où leur héroïsme doit pouvoir atteindre, leurs regards désormais ne se porteront-ils pas de préférence sur ce jeune martyr du Tong-King le Vénérable Charles Cornay qui, renfermé depuis deux mois dans une cage comme un animal extraordinaire, un collier de fer au cou, des chaînes aux pieds, et ayant reçu plus de quinze cents coups de verge de fer, quelques semaines avant sa mort arrivée le 20 septembre 1837, adressait à ses parents ces consolations d'une nature si particulière : « Mes tourments ne sont pas insupportables ; on ne me frappe de nouveau sur les reins que lorsque les premières blessures sont cicatrisées. Je ne serai point tirillé ni déchiré, comme M. Marchand, et, en supposant qu'on me coupe les quatre membres (ce qui eut lieu en effet), quatre hommes le feront à la fois, et un cinquième me coupera la tête ; je n'aurai donc pas beaucoup à souffrir. Ainsi consolez-vous. »

L'ouvrage de M. de Chergé est divisé en deux parties qui chacune forme un tout complet. La première, consacrée spécialement aux Vies des Saints de Poitou, contient près de cent biographies. Parmi celles que le pieux lecteur lira avec le plus d'intérêt nous signalerons celles de saint Martial apôtre de l'Aquitaine, saint Hilaire évêque de Poitiers, saint Martin évêque de Tours, sainte Radégonde reine de France, saint Fortunat évêque de Poitiers, saint Amand évêque de Maëstricht, saint Léger évêque d'Autun,

saint Fulbert évêque de Chartres, le B. Robert d'Arbrisselles fondateur de Fontevraud, Pétronille de Chemillé, première abbesse de ce célèbre monastère, saint Bernard de Tiron, abbé, saint Guillaume duc d'Aquitaine, saint Honoré martyr, sainte Françoise d'Amboise duchesse de Bretagne, puis religieuse Carmélite, René Moreau, curé de N. - D. de Fontenay, le R. P. Bouchet, missionnaire jésuite, Mgr d'Aviau du Bois-de-Sansay, archevêque de Bordeaux, Mgr Couperie évêque de Babylone, Mgr Hillereau vicaire apostolique de Constantinople, le V. Charles Cornay missionnaire.

Donner de la vie de ces saints personnages même une simple analyse nous mènerait bien loin ; la modicité du prix de l'ouvrage, sa pieuse destination (1), son intérêt bien constaté et dont nous nous portons garants sont des motifs assurés qu'il sera bientôt dans la main de la plupart de ceux qui liront ces lignes. Disons seulement que plusieurs de ces biographies sont presque entièrement nouvelles, que toutes sont puisées aux meilleures sources, que leur réunion enfin a lieu pour la première fois.

Connu en Poitou par divers ouvrages sur l'histoire, l'art et les antiquités de ce pays, M. Charles de Chergé réunissait en lui toutes les qualités nécessaires pour faire de ses Vies des Saints du Poitou une œuvre digne de la plus haute estime : Des connaissances étendues, le goût et la facilité des recherches, une plume aisée, de nobles sentiments, une foi vive, une critique prudente et impartiale.

Toutefois il n'est guère de livres parfaits, et même lorsqu'il s'agit d'une œuvre inspirée comme celle-ci par les plus nobles pensées, c'est toujours un droit, c'est peut-être un devoir pour la critique d'exprimer franchement toute son opinion. L'œuvre de M. de Chergé nous semble un peu négligée sous le rapport du style. De ce style la simplicité est le cachet dominant ; — c'est une qualité, c'est la première même dans ce genre de productions. Cependant toute qualité poussée à l'excès devient presque un défaut. L'auteur a fait ses preuves ailleurs qu'il était capable de manier la plume habilement quand il le voulait. Peut-être s'est-il ici trop laissé absorber par le fond même de son sujet.

Nous l'aurions vu aussi avec plaisir faire plus fréquemment des emprunts textuels aux auteurs originaux. Son livre est destiné à devenir populaire ;

(1) Les bénéfices, bien restreints d'ailleurs, de l'ouvrage de M. de Chergé sont destinés à une fondation religieuse qui doit assurer aux enfants et aux malades d'une pauvre paroisse de campagne les soins dont ils ont besoin.

à ce point de vue il aurait pu l'enrichir avec avantage de ces vieux récits des légendaires que pendant près de deux siècles, c'est-à-dire de la fin du XV<sup>e</sup> jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, nos prosateurs ont reproduits d'un style si pieusement aimable, si naïvement incorrect.

Nous pourrions également demander à M. de Chergé pourquoi contrairement à l'esprit général de son livre où sa foi lui fait admettre facilement et nous ne l'en blâmons pas, la plupart des miracles attribués aux saints, il lui a pris tout à coup des velléités de scepticisme à l'égard du pauvre saint Martin de Vertou? L'auteur, après avoir raconté les prédications infructueuses du saint homme auprès des habitants d'Herbauges, se borne à ajouter : « Ces populations endurcies éprouvèrent de grandes catastrophes. » Qui reconnaîtrait dans cette simple ligne le récit si émouvant, si dramatique de l'engloutissement de la nouvelle Sodôme dans le lac de Grand-Lieu? de catastrophes la légende du saint n'en raconte point d'autres. Il faut donc ou l'accepter telle qu'on nous la donne ou la nier et n'en rien dire. Mais pourquoi la nier? consultés dernièrement au sujet du nouveau Propre du diocèse de Nantes, les savants continuateurs de J. Bolland, les jésuites de Bruxelles ont répondu que dès le IX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire moins de trois siècles après la mort du saint, les manuscrits racontent la catastrophe d'Herbauges. Tous les Propres du diocèse l'ont constamment rappelé jusqu'en 1774. Le Propre publié cette année 1774 n'en parle pas, mais qui dans ce silence pourrait méconnaître l'influence alors encore dominante de l'école de Launoy et de Baillet? Les jésuites de Bruxelles concluent donc à l'admission du miracle dans le nouveau Propre qui se prépare, en y ajoutant cet en-tête : *ut fertur ex antiquioribus nonis seculi auctoribus.*

Nous ne savons si d'autres seront de notre avis mais la seconde partie de l'œuvre de M. de Chergé nous semble supérieure à la première. Le sujet en est tout à fait neuf, le plan parfaitement disposé, toutes les parties du cadre très-bien remplies. M. de Chergé débute par une introduction où il retrace à grands traits les origines de la vie religieuse et nous fait passer en revue les principaux ordres religieux qu'il nous présente siècle par siècle à mesure qu'ils se sont fondés.

Il pénètre ensuite au cœur même de son sujet. Il nous fait voir saint Martin fondant à *Ligugé*, près Poitiers, au IV<sup>e</sup> siècle, le premier monastère d'occident. — Nous nous retrouvons ensuite près de sainte Radégonde dans son *monastère de Sainte-Croix* de Poitiers qu'elle fonde vers 550 en lui donnant la règle de saint Césaire, changée un siècle après pour

celle de saint Benoît. Ce monastère servit dans tous les siècles de retraite à un grand nombre de personnes de la naissance la plus illustre parmi lesquelles on compte même l'impératrice Judith, femme de Louis-le-Débonnaire. Chassées de leur abbaye à la Révolution, les religieuses se réunirent de nouveau en communauté après nos mauvais jours, et leur maison subsiste encore. On admire dans leur église une chasse magnifique récemment exécutée sur le dessin de M. Lassus, et due à la pieuse générosité des fidèles. Elle contient les reliques de sainte Radégonde. Les religieuses de Sainte-Croix possèdent encore une croix de métal que la sainte princesse faisait rougir pour exercer sur elle-même la plus rigoureuse pénitence ; — ainsi qu'un pupitre fort curieux en lui-même qu'on dit aussi lui avoir appartenu.

De nombreuses pages sont consacrées par M. de Chergé à l'institut de *Fontevrault*. Il s'occupe ensuite de la *Congrégation de Notre-Dame du Calvaire*, fondée en 1615 par le père Joseph, le confident de Richelieu, et par Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville. Cet institut qui pratique encore la première règle de saint Benoît dans toute sa pureté, c'est-à-dire une règle très-sévère a pour but, dit M. de Chergé, d'honorer « la passion de N.-S.-J.-C., de prendre pour patronne la glorieuse Vierge assistant au pied de la croix et compatissant à ses douleurs, et d'appliquer toutes les bonnes œuvres, pénitences, prières et mortifications, pour obtenir de Dieu la conversion des infidèles et des hérétiques, et le recouvrement des lieux saints consacrés par la vie et la mort du Sauveur. » — il comprend aujourd'hui vingt maisons dont la première est à Poitiers.

Un demi-siècle après un prêtre poitevin, le père Ange Le Proust, fonda à Paris la *Congrégation des Hospitalières Augustines, dites de saint Thomas de Villeneuve*, congrégation aujourd'hui plus florissante que jamais et qui se fait distinguer par le bon esprit qui l'anime. Ses établissements dépassent le nombre de quarante et sont surtout répandus en Bretagne.

Les établissements du Vénérable L. M. Grignon de Montfort et de sa pieuse coopératrice Marie-Louise de Jésus sont l'honneur du Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle. Seul le père Montfort fonda la *Congrégation des Missionnaires de la Compagnie de Marie* et celle des *frères coadjuteurs du Saint-Esprit*. C'est avec Marie-Louise de Jésus qu'il établit les *sœurs de la Sagesse*. Près de soixante pages sont accordées à l'histoire de ces maisons et de leurs fondateurs. C'est une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage de M. de Chergé. En terminant l'histoire des sœurs de la Sagesse il

nous apprend que cet ordre ne compte pas moins de deux mille cent cinquante membres, formant deux cents maisons, en vingt-neuf diocèses de France. Chacune de ces maisons comprend plusieurs œuvres; en voici le tableau : est-il une réponse plus accablante aux déclamations de l'impiété contre l'utilité des ordres religieux? Soixante asiles de l'enfance, deux cents écoles primaires, vingt pensionnats, neuf écoles normales ou classes d'adultes, sept écoles de sourdes-muettes ou d'aveugles, quarante ouvroirs ou orphelinats, six maisons de retraites spirituelles, cinq maisons de grandes pensionnaires, quatre crèches, trois maisons de maternité, soixante-dix-huit hôpitaux civils, maritimes ou militaires, quinze bagnes, maisons centrales ou maisons d'arrêt, huit asiles publics d'aliénés, trente bureaux de bienfaisance. A soixante autres maisons sont attachées des sœurs chargées de secourir les pauvres à domicile.

En présence de pareils résultats n'admire-t-on pas la main de Dieu, qui pour accomplir ses plus belles œuvres se sert rarement des grands de la terre, ou même des chefs de son Église, mais au cœur d'un saint Vincent-de-Paul, d'un Montfort, d'une Marie-Louise de Jésus inspire cette foi vive, cette charité ardente, cette espérance infatigable et passionnée qui leur font transporter les montagnes selon, cette belle expression des Écritures lorsqu'elles veulent nous donner une image des œuvres les plus difficiles et les plus invraisemblables.

C'est l'année même où s'ouvre le XIX<sup>e</sup> siècle que l'abbé Coudrin et M<sup>lle</sup> de la Chevalerie fondent à Poitiers la *Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement de l'autel*. Quelques années après les fondateurs eux-mêmes transportent le siège principal de leur institut à Paris, à Picpus, dans les bâtiments d'un ancien couvent dont les jardins avaient reçu pendant la terreur les dépouilles mortelles de plus de treize cents victimes, et c'est aujourd'hui sous le nom de Picpus qu'est souvent désignée cette sainte Congrégation.

L'organisation en est assez singulière, et à quelques égards rappelle celle de Fontevraud par l'association de frères et de sœurs unis dans une même communauté d'œuvres de foi et de pieux sentiments. Seulement ici le supérieur général de tout l'ordre est le T.-R. père supérieur des hommes. La supérieure des femmes leur est soumise, tandis qu'à Fontevraud l'abbesse jouissait de la suprême autorité.

« Le but de l'institut, nous apprend M. de Chergé, est de retracer les quatre âges de N.-S. J.-C. : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangé-

» lique et sa vie crucifiée et de propager la dévotion envers les Sacrés  
» Cœurs de Jésus et de Marie.

« Pour retracer l'enfance de J.-C. les membres de la Congrégation ou-  
» vrent des écoles gratuites pour les enfants pauvres, et tiennent des col-  
» légés et des pensionnats où ils se font un devoir d'admettre gratui-  
» tement un certain nombre d'enfants, suivant que le permettent les  
» ressources de chaque maison. Pour retracer la vie cachée de J.-C. ils  
» tendent à réparer par l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement  
» de l'autel les injures faites aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie par les  
» crimes des pécheurs.

» Ils retracent la vie évangélique du Sauveur par la prédication de l'Évan-  
» gile et par les missions.

» Ils doivent rappeler la vie crucifiée de J.-C. par la pratique de la morti-  
» fication chrétienne. »

Peu d'années après la fondation de la Congrégation de l'Adoration per-  
pétuelle ou de Picpus, une autre congrégation moins célèbre peut-être, et  
qui cependant n'est guère moins répandue, mais il est vrai sur un plus  
humble théâtre, était fondée dans le Poitou par l'abbé A. H. Fournet et  
M<sup>lle</sup> J. M. E. L. Bichier des Ages. Nous voulons parler de la Congrégation  
des *Filles de la Croix, dites sœurs de saint André*. « Les œuvres des  
» Filles de la Croix, dit l'auteur de l'excellente histoire que nous analy-  
» sons, sont d'instruire les pauvres de la campagne dans l'ordre du salut,  
» de leur apprendre à connaître Dieu et à sanctifier leurs pénibles travaux  
» et leur misère; afin d'attirer les enfants à cette instruction religieuse,  
» elles leur apprennent gratuitement à lire, à écrire, à compter et à tra-  
» vailler.

« Elles visitent les pauvres malades pour les instruire, les consoler, leur  
» procurer des secours, les soigner, les préparer à la mort; elles retirent  
» le plus près d'elle qu'il leur est possible ceux qui sont abandonnés, sans  
» domicile, sans secours, lorsqu'elles ne peuvent les faire entrer dans les  
» hôpitaux.

» Elles retirent chez elles le plus de petites filles qu'elles peuvent pour  
» les soustraire à la corruption, pour les instruire et les placer après la  
» première communion.

» Pendant les travaux de la campagne elles reçoivent aussi chez elles les  
» petits enfants de familles pauvres, afin de laisser aux parents le temps  
» de travailler et d'amasser pour l'hiver.

» Elles veillent à tout ce qui est nécessaire à la décence et à la propreté



- des églises et des sacristies, et à tout ce qui a rapport au saint sacrifice
- et à l'entretien des lampes ardentes. »

O philanthropie que tes œuvres semblent petites auprès de celles de la charité ! tu peux fonder quelques lits dans nos hospices, tu peux avec plus ou moins de discernement faire distribuer quelque monnaie aux pauvres de nos villes, tu peux lui enlever ainsi sa plus belle couronne, celle du désintéressement et de la modestie, distribuer en grande pompe des prix à la vertu ; mais jamais encore tu n'as été rencontrée au fond de nos campagnes, près de cette humble sœur qui une croix de bois sur la poitrine, un rosaire à son côté, visite ce pauvre malade, recueille cet infirme abandonné, prodigue des soins maternels à ce petit enfant. Ah ! courbe un moment ton front et viens à son côté recevoir d'elle de chaumière en chaumière, la leçon de la vraie charité chrétienne, la leçon du véritable dévouement !

La Congrégation des *Filles de la Croix*, dont le but si essentiellement populaire est par cela même si admirable, a pris de grands accroissements. Ses établissements, répandus dans vingt-huit diocèses de France, donnent aujourd'hui l'instruction à plus de 30,000 enfants, et aux malades des campagnes ces soins affectueux qui leur manquent encore dans un trop grand nombre de localités.

Elle a reçu récemment un grand honneur, et que d'autres Congrégations peuvent lui envier. Peu d'années avant de tomber sous le poignard d'un assassin, le duc de Parme rendait cette ordonnance :

- Charles III de Bourbon, duc de Parme et de Plaisance, voulant être
  - agréable à S. A. R. Marie-Thérèse de Bourbon, son épouse bien-aimée,
  - qui a pris sous sa protection spéciale les asiles de l'enfance de la ville
  - de Parme, afin de mieux pourvoir à l'instruction morale et religieuse
  - des enfants pauvres admis dans ces établissements, après avoir pris avec
  - le Saint-Siège les accords convenables, » a décrété, le 4 mars 1851,
- L'ouverture à Parme d'une maison de la Congrégation des *Filles de la Croix*.

- L'ancienne protectrice de l'*Œuvre des jeunes Trésorières*, continue
- M. de Chergé, s'est souvenue des humbles religieuses dont son enfance
- avait encouragé les débuts ; elle les a appelées près d'elle, a payé sur sa
- cassette particulière les frais du voyage, les réparations de la maison,
- le mobilier, le traitement des sœurs. »

L'ouvrage de M. de Chergé contient encore des détails pleins d'intérêt sur les Congrégations des *Oblats de saint Hilaire*, fondée en 1828 par

l'abbé Baudouin ; — des *Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes*, qui, fondée par le même ecclésiastique et par M<sup>me</sup> C.-G. Ranfray de la Rochette, fut légalement approuvée en 1825 ; — des *Religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie*, fondée aux Brouzils (Vendée), en 1818, par M. Mounereau ; — des *Religieuses Filles du Sacré et Immaculé Cœur de Marie*, dont la maison-mère a été instituée à Niort, en 1821, par M<sup>lle</sup> Maischain, qui sont encore à la tête de leur œuvre et y ont consacré toute leur fortune ; — de la Congrégation des *Sœurs de sainte Philomène*, fondée en 1838 à Saint-Benoit-de-Quinçay, près Poitiers, et établie aujourd'hui à Salvart ; — de la *Congrégation de l'Immaculée Conception*, établie à Niort en 1849, enfin des nouvelles *Fontevristes* de Chemillé.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre ici avec quelques détails sur tous ces saintes communautés et leurs principales œuvres. Il est une de ces œuvres, cependant, dont le caractère nous a semblé si touchant, que nous ne pouvons résister au désir de la faire connaître.

Nous citerons M. de Cergé. • *Les Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie*, dit-il, (c'est la Congrégation fondée par M<sup>lle</sup> Maischain) ont • pour but de pourvoir gratuitement à la subsistance, nourriture, entretien • et instruction des petites filles pauvres et orphelines. Cette œuvre com- • prend d'abord les enfants internes, qui, ayant perdu les auteurs de leurs • jours ou se trouvant dénuées de tout secours, sont recueillies par la • communauté qui les adopte comme ses enfants. Le nombre de ces enfants • n'est pas limité ; la Congrégation en reçoit autant que ses ressources lui • permettent d'en nourrir et d'en loger. Quand elles sont en état et en • âge de gagner leur vie, on les place comme ouvrières ou domestiques. • Lorsqu'elles sont placées, on continue toujours de veiller sur elles et de • les gouverner. Si elles tombent malades, et qu'elles ne puissent rester • dans la famille à qui on les a confiées, elles reviennent dans la commu- • nauté, où elles reçoivent les soins de la tendresse maternelle, et y • restent jusqu'à parfaite guérison. Si elles perdent leur place, elles y • reviennent encore, comme des enfants chez leur mère, jusqu'à ce qu'on • puisse les placer dans une nouvelle condition ; si elles deviennent infir- • mes au point de ne pouvoir plus gagner leur vie, où si elles arrivent à • un âge avancé qui ne leur permette plus de travailler, elles sont recueill- • lies dans la communauté pour y être soignées et y finir paisiblement • leurs jours, pourvu qu'elles s'en soient rendues dignes par une conduite • irréprochable, et qu'elles ne se soient point liées dans le monde par • aucun engagement irrévocable. •

Notre analyse, quelque incomplète qu'elle puisse être, suffira, nous l'espérons, pour faire juger de l'intérêt de l'œuvre de M. de Chergé. Ajoutons qu'il a su prudemment y naviguer au milieu d'écueils sans nombre. Il s'est borné à raconter les vies, à exposer les faits, à nous faire connaître le but, la règle, le costume de chaque Congrégation. Il s'est abstenu de tout jugement personnel et surtout de toute parole qui eût pu paraître soit une critique, soit même une simple préférence. Nous ne saurions blâmer ce sentiment de prudence, tout en regrettant pour notre part que l'auteur n'ait pas cru devoir établir quelques comparaisons entre ces règles toutes nées d'un même principe de foi, de mortification et de dévouement mais si diverses dans leur application. Nous eussions aimé à voir en quoi différaient, en quoi se rapprochent, confiées aux membres de telle ou telle maison, des œuvres telles que l'éducation, la prédication, le soin des pauvres et des malades. Du moment en effet qu'un nouvel Ordre se fonde et prospère, c'est qu'apparemment il a sa raison d'être, c'est qu'il diffère par quelque point essentiel de ceux établis précédemment. — Une étude attentive et répétée de ces règles diverses permet, il est vrai, au lecteur, de tirer soi-même quelques conclusions. Mais ce travail est long, il est difficile, il est sujet à erreur. Nourri à fond de son sujet, l'auteur eut pu aisément nous y aider, et nous l'eussions suivi avec confiance comme un guide infallible. Son tact habituel lui eût permis aisément de tout dire ou du moins de tout laisser entrevoir sans choquer aucune susceptibilité.

Le tact en effet, la mesure, la convenance sont les qualités les plus distinctives de M. de Chergé. Nous nous permettrons cependant de le chicaner amicalement sur quelques détails susceptibles à notre sens d'une justesse d'expression plus rigoureuse.

En nous racontant la vie du P. Montfort, il nous montre ce saint prêtre, aumônier de l'hôpital de Poitiers, faisant les plus louables efforts pour y déraciner ce qu'il regardait comme des abus invétérés. Qu'arrive-t-il ? ce qui toujours arrive en pareil cas. Il rencontre à ses efforts une résistance toute naturelle ; un des administrateurs, la Supérieure, une partie des pauvres tiennent à leurs vieux us et coutumes, ils font de l'opposition au saint homme. Ont-ils tort, ont-ils raison ? Le fonds même des difficultés dont il s'agit entre eux n'est point exposé, et nous admettons volontiers sur la parole de l'auteur que la raison fût du côté du P. Montfort. Mais faire ici intervenir *la Providence* pour frapper successivement de mort l'administrateur, la Supérieure, et une partie des pauvres, n'est-ce pas abuser un peu de ce grand mot, ou de cette grande chose. N'est-ce pas

du moins nous montrer cette providence bien cruelle et bien implacable ? Que de victimes, mon Dieu ! Quelle hécatombe pour un simple malentendu dans la direction d'un hôpital !

M. de Chergé, nous l'avons dit, fait suivre la vie du V. Montfort de celle de son associée M<sup>lle</sup> Trichet, en religion Marie-Louise de Jésus. C'est à Saint-Laurent que sont jetés en 1720 les premiers fondements de l'Ordre de la Sagesse. Il prend bientôt de tels accroissements, que moins de trente ans après il compte plus de vingt établissements. Toutefois, quelques obstacles s'étaient rencontrés dans l'accomplissement de l'œuvre, et M. de Chergé nous dit entre autres que *l'esprit du mal* avait suggéré au duc de Villeroy, seigneur de la contrée, d'exiger une indemnité pécuniaire considérable ? Pourquoi l'esprit du mal ? Pourquoi jeter cette injure à un noble gentilhomme ? Quoi ! on ne saurait défendre son droit sans que l'esprit du mal s'empare de vous ! — Mais il s'agissait d'un Ordre religieux. — Il est bien en effet, il est mieux de lui faire toutes concessions, de lui accorder toutes les facilités compatibles avec notre état de fortune et les droits sacrés de la famille. Mais la religion ne nous en fait nulle obligation de conscience. L'histoire d'ailleurs est là qui prouve que jadis, comme aujourd'hui, les établissements religieux n'ont presque jamais eu qu'à se louer du désintéressement et de la générosité de la noblesse.

Nous avons encore maille à partir avec un passage d'une portée plus grave. Il s'agit de l'ordre de l'Adoration perpétuelle. M. de Chergé s'exprime ainsi : « M<sup>me</sup> Henriette, mue par cette pensée, que Dieu, ayant été surtout outragé pendant les fureurs révolutionnaires dans le sacrement auguste de nos autels, réclamait une réparation éclatante par une adoration plus profonde et qui fût de tous les instants, voua sa nouvelle société à l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement et aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie.

» Mais persuadée qu'une vie purement contemplative ne paraîtrait pas devoir suffisamment rendre au monde les services que la société actuelle, dans son ignorance des choses d'ordre purement divin, demande à un plus grand nombre d'établissements religieux, elle voulut que sa fondation frappât les yeux par son utilité en apparence plus positive, et par conséquent plus en harmonie avec un siècle qui se dit positif avant tout. Elle appela donc sa congrégation à propager les bienfaits de l'éducation, dont les orages révolutionnaires avaient privé une génération tout entière. »

Nous l'avouons, il y a dans les calculs prêtés peut-être un peu gratui-

tement à M<sup>lle</sup> de la Chevallerie quelque chose qui ne nous convient pas. Les Chartreux, les Carmélites, les Calvairiennes, c'est-à-dire ces congrégations religieuses occupées uniquement de la prière et de la mortification ont été comparées à ces grandes montagnes dont les sommets sont frappés de stérilité tandis qu'à leurs pieds s'étendent de fertiles et verdoyantes vallées. La vallée reproche à la montagne l'inutilité de son rôle et son aridité; la montagne répond : plus près du ciel et des orages, je recueille les grandes eaux qui s'échappent de la nue, je les distille dans mes cancs et te les distribue, ingrate, quand viennent les ardeurs desséchantes dont mon ombre elle-même a peine à t'abriter. — La pensée est belle, nous l'avons toujours admirée, et cependant le siècle a-t-il si grand tort quand il donne de préférence ses plus ardentes sympathies aux ordres qui non contents d'accorder au monde l'appui de leurs prières se dévouent tout entier à tous ses besoins, à toutes ses misères. Aux premiers peut-être dont la vie plus austère, plus séquestrée confond davantage tous ses errements, il accorde plus d'admiration, mais aux autres bien certainement il donne et avec justice plus de reconnaissance et plus d'amour.

Pourquoi donc ne pas admettre que c'est dans toute l'indépendance de son esprit et de sa pensée que M<sup>lle</sup> Henriette de la Chevallerie considéra l'éducation des jeunes filles comme une des œuvres les plus excellentes de son institut? Pourquoi nous la montrer faisant de cette œuvre si pieuse et si sainte de l'éducation non un but mais un moyen? Ah! croyez-nous, visitez quelques-unes de ces maisons si nombreuses où les sœurs de l'Adoration se dévouent avec tant de zèle, d'abnégation et d'intelligence à former le cœur et l'esprit de ces jeunes enfants qui, quelques années encore, vont devenir de chastes épouses et des mères chrétiennes, vous jugerez comme nous qu'une femme douée de Dieu ne s'occupe pas longtemps d'éducation sans y mettre tout son cœur, toute son âme. Elle se jette toujours aux pieds des autels, elle y adore, elle y prie, mais sa plus ardente prière est pour les enfants confiés à ses soins, son vœu le plus cher est d'obtenir la grâce de suffire à sa tâche d'institutrice. Il n'en est pas de plus belle.

Encore une légère observation, et ce sera la dernière, car aussi bien l'on pourrait croire que notre rôle est double et que nous faisons le procès d'un livre que notre intention bien certaine, fondée sur le mérite du livre en lui-même et sur les anciennes et toutes sympathiques relations qui nous attachent à son auteur, a été de hautement louer et recommander.

Cette observation vient également au sujet de l'ordre de l'Adoration. « La possession d'une statue miraculeuse de la sainte Vierge, dit M. de

• Chergé (p. 154) fut pour l'établissement de Piepus une source de prospérité qui ne fit qu'augmenter avec la confiance des fidèles. • — Nous n'avons fait que reproduire cette phrase, nous n'avons encore rien ajouté, et déjà, nous en sommes certains, nos lecteurs et l'auteur lui-même ont deviné l'impression qu'elle nous fait éprouver. — Plus d'une fois, nous aussi, nous avons prié devant des vierges miraculeuses, nous y avons fait brûler plus d'un cierge béni, et l'Eglise ne blâme pas ce sentiment de confiance qui, surtout lorsqu'un grave danger nous menace, lorsque la mort plane menaçante sur un être qui nous est cher, nous fait courir de préférence vers tel ou tel sanctuaire, nous fait jeter les mains jointes aux pieds de telle ou telle image de la Vierge. Mais là où j'irai poussé par ma foi, là où, surtout si mon espoir n'a pas été déçu, ma charité reconnaissante pourra me faire verser une abondante aumône, si vous venez me montrer comme une pensée de lucre, comme un calcul dont ma foi et ma douleur forment un des éléments, je m'arrête à l'instant, mes genoux fléchissent, mes jambes refusent leur mouvement, je ne saurais traverser le seuil où je venais d'accourir et je m'en retourne désespéré.

B<sup>on</sup> DE WISMES.

---

# LES BRETONS EN TERRE SAINTE.

## LES PÉLERINS BRETONS.

A la veille de partir pour la Terre-Sainte, avant de prendre le bâton du pèlerin (1) et de recevoir à Notre-Dame-de-la-Garde la croix, armure pacifique des nouveaux croisés, ne nous est-il pas permis de rappeler à notre souvenir ceux de nos pères qui nous ont précédés sur cette terre des prodiges, avec la gourde du pèlerinage ou l'épée des croisades? Ne nous est-il pas bien doux de montrer comment la Bretagne se glorifia dans la croix, quand nous savons par l'apôtre que là est la vraie gloire et le signe le plus assuré du triomphe? Dans notre Bretagne bien-aimée la croix est partout saluée et chérie; s'il le fallait, le Breton la reprendrait encore comme ses pères, et la pressant sur son cœur à jamais fidèle et dévoué, il irait lui donner son sang, en répétant avec espérance et sans regret le cri des croisés : *Dieu le veut!*

### I.

#### PÉLERINS DU MOYEN-ÂGE.

Dès les premiers siècles du christianisme, le deuil de Jérusalem fut consolé par les pèlerinages : les empereurs et les rois viennent demander au Calvaire la bénédiction d'un Dieu qui n'eut pour diadème qu'une couronne d'épines; l'impératrice Hélène veut rendre par un monument à Jérusalem un reflet de sa splendeur première; Jérôme fuit les délices de Rome qui le poursuivent par leur souvenir jusque dans la

(1) Cet article a été écrit le 9 mars 1837, et dix jours après l'auteur s'embarquait à Marseille pour faire le pèlerinage des Lieux Saints : voir le tome 1<sup>er</sup> de la Revue, page 395.

grotte de Bethléem; Paul et Eudoxie méprisent les honneurs de la ville des Empereurs, pour se reposer et mourir sur la paille de la crèche. Autrefois rien n'était beau, rien n'était grand comme un pèlerinage à Jérusalem; un pèlerin partait accompagné des prières des peuples, l'épée des chevaliers le défendait comme elle protégeait la veuve et l'orphelin; au retour on écoutait en pleurant le récit des souffrances des chrétiens de la Palestine, et le pèlerin portait dans tout l'Occident ce cri lamentable de la ville affligée: « Voyez s'il est une » douleur semblable à la mienne. » Au moyen-âge, la reconnaissance ou le désir d'attirer les bénédictions de Dieu entraînait le peuple en Terre-Sainte; souvent un père vouait au pèlerinage son enfant au berceau; souvent un jeune homme allait chercher au Saint-Sépulcre un trésor de grâces pour son avenir, et les vieillards venaient verser leurs dernières larmes et rendre leur dernier soupir sur le Calvaire. Au départ, un prêtre présentait au pèlerin, avec la panetière et le bourdon, des langes marqués de la croix; il répandait l'eau sainte sur ses vêtements et l'accompagnait à la tête d'une procession jusqu'à la prochaine paroisse; revenu dans sa patrie, le pèlerin déposait sur l'autel une palme comme gage d'un heureux retour.

Ce pieux usage nous rappelle un pèlerin nommé Raymond du Palmier (1) qui conçut un vif désir d'aller en Terre-Sainte, mais il craignait d'effrayer sa mère et de l'affliger en lui annonçant le projet de se séparer d'elle. A la vue des pèlerins qui revenaient heureux d'avoir prié et pleuré au Calvaire, ce pieux jeune homme sentait augmenter avec son désir le regret de ne pouvoir accomplir ce rêve de sa vie; bientôt il tomba malade, et sa mère le contraignant de lui avouer la cause de son chagrin, fondit en larmes en apprenant qu'il était victime de son amour filial; elle le pressa avec effusion sur son cœur inondé de joie: « Mon fils, lui dit-elle, tu ne me quitteras pas, » tu iras à Jérusalem et je te suivrai partout. » Après ce pieux voyage, le pèlerin eût la douleur de perdre cette mère chérie, et il vint déposer sur l'autel cette palme du retour, qui le fit appeler Raymond du Palmier.

(1) *Bollandistes*, tome VI du mois de juillet, p. 606-611.



Un moine de Redon nous a conservé l'histoire d'un pèlerin breton qui étonna le monde, par sa pénitence (1). Fromond, puissant seigneur de Bretagne, était meurtrier de son oncle et de son frère; il sentit le remords de sa conscience coupable et fut se jeter aux pieds du roi Lothaire, au milieu d'une assemblée d'évêques; sa pénitence fut rude, on le lia fortement avec des chaînes de fer qui pénétraient sa chair, et le corps revêtu d'un cilice, le front couvert des cendres de la pénitence, il partit pour la Terre-Sainte. Jérusalem fut témoin deux fois de ses effrayantes macérations, et il revint, après de longues pérégrinations dans la Palestine et les déserts de la Judée frapper à la porte du monastère de Redon; mais bientôt le remords qui criait au meurtrier d'Abel : Marche, marche ! agita encore Fromond, et il se remit en route vers les Saints Lieux. Voilà que pendant la nuit un vieillard lui apparut, rayonnant d'un éclat céleste : « O homme, lui dit-il, retourne dans le » sanctuaire que tu viens de quitter, je te l'ordonne au nom de J.-C., » car c'est là qu'il faut te dégager de tes liens et te faire absoudre par » la miséricorde de Dieu. » Fromond retourna au monastère, ses chaînes pénétraient jusqu'à ses entrailles, il ne trouvait aucun repos sur sa couche brûlante. Le vieillard lui apparut de nouveau, suivi de deux adolescents portant des flambeaux; l'un d'eux dit au vieillard : « Il est temps de rendre la santé à ce pèlerin » le vieillard répondit : « Mon fils, ce n'est pas à cette heure qu'il doit guérir, c'est lorsque les » solitaires se lèveront pour chanter Vigiles. » Au son de la cloche, le pèlerin se leva et se rendit à l'église; là un sommeil profond s'empara de lui, et le saint vieillard s'approchant toucha ses chaînes qui tombèrent et avec elles les fautes qui tenaient captive l'âme du pèlerin. Aussi, dit un autre chroniqueur, au jour de la mort de Fromond, une colombe plana longtemps sur le monastère de Redon et se perdit dans les nuages. C'est sous cette touchante image que les chroniqueurs pieux et pleins de foi nous représentaient le départ de l'âme pour les cieux.

Cependant après ces pèlerinages vinrent les Croisades, où nos pères ne furent pas les derniers. Les Bretons partirent comme les autres et

(1) *Acta Sanctorum Ordin. sancti Benedicti, Sæc. IV, part. II.*

se distinguèrent quelquefois plus que les autres, emmenant avec eux leurs femmes et leurs enfants. Ces petits, dit un chroniqueur, demandaient à chaque ville où ils passaient : « N'est-ce pas là cette Jérusalem où nous allons ? » Nous espérons bientôt dire la part que prirent nos pères dans cette guerre sainte ; mais bien que nous ne veuillons saluer aujourd'hui que la croix du pèlerin, nous désirons parler un instant de la foi d'un Breton qui tenait l'épée des croisés ; d'ailleurs, ici plus que jamais, la croix couronne l'épée.

Voici donc une de ces légendes du moyen-âge, fertiles en aventures et en merveilles. C'était le temps des chevaliers et des grands coups d'épée, mais c'était aussi le temps du dévouement, du courage, de la foi vive et de la prière : à ce titre qu'il nous soit permis de regretter le moyen-âge et d'en rechercher les souvenirs. De naïves chroniques, de vieilles traditions, quelques monuments gothiques, beaucoup de ruines nous retracent ou nous rappellent bien des scènes touchantes ; ceux qui aiment encore le bon vieux temps, et ils sont nombreux en Bretagne, liront avec plaisir l'histoire du bon sire du Garo.

Le sire du Garo habitait un castel près de Vannes ; il partit pour la Palestine et se fit distinguer parmi les croisés. Or il advint que, s'étant imprudemment avancé du côté de Bethléem et ne voulant pas retourner en arrière, il eut le malheur de tomber entre les mains des Sarrasins ; ce ne fut point sans coup férir ; mais son épée se brisa dans sa main, et les Sarrasins s'emparèrent de ce preux désarmé ; son fidèle écuyer partagea son sort comme il avait partagé sa résistance ; tous deux chargés de liens et renversés sur le sable, attendaient que le cimeterre musulman tranchât leurs jours ; mais ce n'était pas là le compte des mécréants ; il fallait pour satisfaire leur rage une mort plus lente et plus cruelle. Ils jetèrent dans un grand coffre le bon sire du Garo et son pauvre écuyer demi-mort de frayeur, puis ils dirent au chevalier : Recommande ton âme à ton Dieu ou demande-lui de te tirer de là. Ensuite fermant le coffre à double tour, ils se disposèrent à le mettre en terre, ainsi qu'un cercueil. L'écuyer, que la vue d'une mort si cruelle avait tiré de sa stupeur, se prit à pleurer, à crier, et à se rouler au fond du coffre dans le plus affreux désespoir. Le sire du Garo recommanda son âme à Dieu, ainsi que le doit tout chrétien qui se

voit mourir ; mais venant à songer à son pauvre manoir de Bretagne, à sa femme, à ses chers petits enfants, il supplia la Sainte Vierge Marie, très-douce Dame de pitié, de consolation et d'espérance, de ne pas permettre qu'on l'arrachât, par un si pitoyable trépas, à tous ceux qu'il aimait dans ce monde ; promettant, s'il lui était donné de les revoir, de bâtir une chapelle belle et riche, sous le nom de Notre-Dame-de-Béthléem. A peine eut-il formé ce vœu, pendant que l'écuyer se lamentait derechef, qu'ils éprouvèrent une commotion, et le serviteur se remit à pleurer plus fort en disant : « On nous emporte, » monseigneur, c'est fait de nous, nous sommes perdus ! » Ils se sentirent portés de la sorte fort longtemps, et avec une vitesse incroyable. « Hélas ! hélas ! disait l'écuyer, il m'est avis que tous les diables du » pays sarrasinois enlèvent ce coffre de malheur ! » — « Ne serait-ce » pas plutôt les anges de céans qui le portent sur leurs ailes » répondait le chevalier. Enfin il leur parut qu'ils étaient arrêtés. Alors l'écuyer, prêtant l'oreille, s'écria tout à coup : « Dieu me pardonne, monsei- » gneur, mais il me semble que j'entends chanter le coq du Garo ! » Aussitôt, à travers les fentes du coffre, le sire du Garo reconnut les bois de son castel, et dans la cour il voyait entrer les laitières, portant le tribut de chaque jour. Dire quelle fut la surprise de tous les gens, de la dame du manoir et de ses petits enfants, à la vue du sire du Garo sortant du coffre avec son écuyer, ce n'est pas chose possible.

Maintenant s'élève encore la chapelle de Béthléem, bâtie en mémoire du miracle. On voyait, il y a quelques années, sur un vieux vitrail, le pieux chevalier représenté à genoux, dans le coffre ; ses traits sont resplendissants de joie ; il semble aussi heureux d'avoir été protégé miraculeusement par cette douce Vierge de Béthléem, que de se retrouver dans son cher domaine. L'écuyer est absorbé par une satisfaction plus humaine, et à gauche on remarque le groupe de paysans ébahis, puis sur le devant, un homme endormi, tenant sur ses genoux une sorte d'oiseau, qu'avec un peu de bonne volonté on peut reconnaître pour le coq du Garo. Du côté droit, par une de ces licences de peintres, dont on ne se faisait pas faute au moyen-âge, se laissent voir les Turcs et les Maures fort stupéfaits du prodige ; enfin dans le ciel on aperçoit, portée sur un nuage, la Sainte Vierge qui regarde avec complaisance

celui qu'elle a protégé. A un quart de lieue de la chapelle, on rencontre sous le lierre les débris de quelques tourelles et une vieille porte, dont chaque jour le temps fait tomber quelques débris ; ce sont les derniers restes du manoir du Garo (1).

## II.

### PÉLERINS DES TEMPS MODERNES.

« Lorsqu'en 1806 j'entrepris le voyage d'Outre-Mer, Jérusalem » était presque oubliée ; un siècle anti-religieux avait perdu mémoire » du berceau de la religion ; comme il n'y avait plus de chevaliers, il » semblait qu'il n'y eût plus de Palestine. »

C'est ainsi qu'un noble Breton, M. de Châteaubriand, commence son Itinéraire de Paris à Jérusalem. La révolution avait comme anéanti, avec les autels, la pensée de Dieu ; après cette terrible commotion, la France se réveillait plus calme, mais aussi incrédule. Elle se souvenait plutôt de Voltaire et de ceux à qui elle devait son malheur, que du Dieu de ses pères.

La divine Providence avait choisi, sur le rocher de Saint-Malo, un Breton dont l'esprit se forma sur les grèves de son pays et dans les solitudes de Combourg. Il écrivait jeune encore, mais ce n'était pas pour Dieu : revenu par les conseils d'une mère mourante aux pensées du ciel, il composa le Génie du Christianisme. Cependant ce n'était pas assez pour le fils des Croisés ; il prit un jour le bâton du pèlerin et vint se prosterner sur le Calvaire, fouler cette terre des prodiges, pour redire ensuite dans un langage splendide ses belles impressions. Le pèlerin breton s'agenouilla près du Saint Sépulcre ; touchant l'épée de Godefroy de Bouillon et chaussant ses éperons, il reçut l'accolade de chevalier du Saint Sépulcre ; son style avait grandi sur la terre des prophètes. *L'itinéraire de Paris à Jérusalem* fut comme il le dit, « le » livre de poste des ruines, où il marque scrupuleusement les chemins, » les habitacles et les stations de la gloire. J'ai eu le très-petit mérite

(1) Le Garo est un ancien manoir noble en la paroisse de Ploeren, près Vannes.

» d'ouvrir la carrière et le très-grand plaisir de voir qu'elle a été suivie  
 » après moi. »

Ce que dit Châteaubriand est vrai, la France était glacée par l'indifférence; ce grand écrivain fut suscité de Dieu, comme jadis Daniel, pour répandre son souffle sur des ossements et leur donner le mouvement et la vie. L'Itinéraire et le Génie du Christianisme ont ranimé la foi et encouragé les pieux pèlerinages. Ces livres immortels ont montré dans un siècle d'impiété un catholique et un Breton qui ne rougissait pas du titre de pèlerin de Jérusalem, et qui se faisait gloire de dire à son retour comment il avait salué cette croix que l'impiété traînait dans la boue.

Le 23 août 1852 s'embarquait à Marseille, pour la Terre-Sainte, le comte Charles de Coëtlosquet, noble breton, dont l'un des ancêtres, Bertrand de Coëtlosquet, accompagnait le roi saint Louis aux croisades. Depuis longtemps, le pieux pèlerin nourrissait le désir d'aller en Terre-Sainte. Au mois d'octobre 1836 c'était déjà pour lui une préoccupation qui ne lui laissait aucun repos : « Il n'y a rien, écrivait-il, » pour un chrétien de plus précieux que les souvenirs qui se rattachent aux lieux illustrés par l'un des grands mystères de la religion. » Si la simple lecture de la Bible et surtout des évangiles a tant de » charme pour le disciple de J.-C., que doit-il en être pour celui qui » est assez heureux pour pouvoir suivre pas à pas les traces de son » divin Maître durant sa vie mortelle, depuis la grotte où il est né » dans une étable, jusqu'à la colline où il a expiré sur la croix? *Je ne » concevrai jamais qu'un homme, qui est chrétien par la foi aussi » bien que par le nom, n'ait pas senti au moins une fois dans sa vie » quelque vague désir de visiter les Lieux Saints.* Ce désir me presse » depuis bien des années, et s'il ne m'est pas permis de le satisfaire il » me poursuivra, je le sens, jusqu'au terme de ma carrière terrestre. »

Le rêve de la vie du comte de Coëtlosquet s'est réalisé. Il serait trop long de nous étendre sur ces délicieux souvenirs de Terre Sainte, que renferment ses lettres à jamais précieuses; ses lettres de Nazareth, où il disait à de jeunes enfants comment il fallait obéir à l'exemple de Jésus; du Thabor où il écrivait avec tant de bonheur : « Il est bon » d'être ici », du lac de Genézareth, témoin de tant de merveilles, et enfin de Jérusalem la sainte.

Il ne fut pas donné au saint pèlerin de revoir son pays, ni ses nombreux parents de Bretagne et de Lorraine. La mort l'a moissonné près du Calvaire, il était mûr pour le ciel. La fête de la Toussaint, il assista à la messe, se croyant guéri d'un malaise qu'il comptait pour rien, et le jour des Morts il expirait, heureux de mourir à Jérusalem ; souvent il répétait en effet cette prière du chrétien du moyen-âge au saint Sépulcre : « Seigneur, vous qui êtes mort pour nous et qui fûtes » enseveli dans ce saint lieu, prenez pitié de notre misère, retirez- » nous de cette vallée de larmes. » Son dernier regard fut pour le ciel, son dernier mouvement fut pour saisir et porter à ses lèvres défaillantes la croix suspendue à la poitrine de la sœur de Charité qui le servait.

Afin d'apprendre à se résigner, ses parents et ses amis n'ont qu'à relire ce qu'il écrivait de Jérusalem le 14 octobre 1852, quinze jours avant sa mort : « J'ai eu le bonheur de communier aujourd'hui dans » la grotte de l'Agonie ; c'est assurément un des lieux les plus faits » pour ranimer la piété, la ferveur ; c'est proprement celui des âmes » affligées soit par la maladie, soit par des tribulations de quelque » nature que ce soit. A ce point de vue, j'avais peu à demander pour » moi-même, moi dont la vie est si paisible et si heureuse. Jésus a » prié son Père d'éloigner de lui le calice d'amertume, et il nous » montre par là qu'il ne condamne pas les pleurs, les plaintes que la » douleur arrache à la nature ; mais il ajoute tout aussitôt : Que votre » volonté soit faite et non la mienne ! pour nous apprendre que la » plainte ne peut, sans devenir coupable, aller jusqu'au murmure, et » qu'il faut en définitive se soumettre avec résignation à la volonté » du Père céleste. »

Quelques jours avant de mourir, le pieux pèlerin donnait ces beaux enseignements sur la charité. « Jésus a tout accepté à l'exception du » *fiel*, pour nous apprendre à ne laisser jamais approcher l'amertume » de notre bouche, ni surtout de notre cœur. » Ces paroles d'un pèlerin si près de son tombeau et de celui de son Dieu sont dignes d'être méditées.

Depuis cette époque, la Société de saint Vincent de Paul a organisé l'œuvre des pèlerinages ; Dieu a béni cette œuvre, et aucun des pèlerins des caravanes n'a éprouvé le plus léger accident. A la veille du départ nous aimons à remercier cette Société pour le bien qu'elle ajoute ainsi à celui qu'elle fait tous les jours. Après l'œuvre active des

Pélerins, il en est une à laquelle ceux qui ne peuvent entreprendre ce pieux voyage sont à même de prendre part. La somme de 10 fr. et l'inscription au registre de l'œuvre donnent part aux prières et au bulletin qui renferme le récit des pèlerinages; en retour cette aumône facilite l'action de Dieu dans les Lieux Saints, en secondant les missionnaires et les religieux qui travaillent à l'ombre de la croix.

Heureux par le souvenir de ceux qui nous ont devancé sur la Terre-Sainte, remplis d'espérance que l'œuvre des Pèlerinages trouvera un écho sur cette vieille terre de Bretagne et de Vendée, nous partons pleins de confiance en Dieu et en Marie, l'étoile des mers. — D'autres Bretons viendront après nous visiter la terre où a coulé le sang de leur Dieu et de leur père; déjà plusieurs nous en ont donné l'exemple, les années dernières. Certes, il est beau d'aller à Rome vénérer dans Pie IX le vicaire de J.-C.; mais, ainsi que l'écrivait un vénérable curé qui a fait l'un et l'autre pèlerinage : « Rome sans Jérusalem n'est qu'une » face du Christianisme; Rome avec Jérusalem, c'est le Christianisme » tout entier; Rome c'est la cité des saints, Jérusalem c'est la cité de Dieu; à Rome on baise la trace du sang des martyrs, à Jérusalem on baise la trace du sang d'un Dieu. »

Il faut maintenant distinguer le pèlerin du touriste; celui-ci trouvera des déceptions, car à ses yeux ne brillera point le rayon de l'étoile de Bethléem. Il se scandalisera de ne point trouver la cité de David rayonnante de clarté et ne saura point voir la main de la justice divine qui pèse encore sur la ville déicide. Le pèlerin que conduit aux Saints Lieux une pensée d'en haut y éprouve, disent ceux qui en ont fait la douce expérience des suavités telles que jamais ils n'auraient pu les rêver.

Le 19 mars 1857, sous la protection de saint Joseph, nous ferons voile vers la Palestine, heureux en songeant que nous serons à prier pour la Bretagne et la France le Vendredi-Saint à Jérusalem, et que nous chanterons le jour de la Résurrection l'alleluia près du Tombeau glorifié. Nous donnerons nos dernières pensées aux absents regrettés, et les portant tous par le souvenir au fond de nos cœurs à Jérusalem, nous répéterons avec bonheur le cri des croisés, nos pères : *Dieu le veut ! Dieu le veut !*

LOUIS DE BELIZAL.

# UNE TRAVERSÉE

SUR LE MORBIHAN (1).

---

Au fond de ce beau golfe orné de chênes verts ,  
Au bas de ces coteaux de leurs pampres couverts ,  
Le château de Truscat , seul et riant , s'élève ,  
Joignant son vaste ombrage aux sables de la grève.  
Que de fois j'ai rêvé sous ses arbres pressés ,  
Aux murmures des mers et des rameaux froissés !  
On admire à l'entour des collines , des plaines ,  
Un horizon immense , et des îles lointaines ;  
Et deux fois chaque jour , brumeux ou transparent ,  
Le flot baigne ses pieds de sa frange d'argent .

Dans cette anse paisible , à l'abri du feuillage ,  
Que ma péniche est belle , assise à son ancrage !  
Avec ses flancs dorés , ses riches chandeliers ,  
Sa flamme de Bretagne et ses luisants pierriers ;  
Portant grands , petits focs , et large brigantine ,  
Plus un hardi hunier , qui sur l'onde l'incline .  
Légère elle bondit au bout de son câblot ,  
Désireuse du bruit de la brise et du flot .  
Comme une fiancée elle a fait sa toilette ;  
Elle est blanche et parée , elle sait , la coquette ,  
Que nul vaisseau de guerre hissant le pavillon ,  
Jamais ne doit porter plus belle cargaison .  
Car , depuis quelques jours , trois charmantes cousines ,  
Que j'aime comme sœurs , vives , bonnes , lutines ,  
Avaient quitté Paris pour venir au pays ,  
Connaître et visiter notre île de Rhuys (2) ,

(1) Le Morbihan , vaste golfe sur la côte sud de Bretagne. Il est très-pittoresque, il contient soixante îles. Trois villes sont placées sur ses rives, et quatre cantons l'entourent.

(2) L'île de Rhuys sépare le golfe du Morbihan de l'Océan. Sarzeau en est le chef-lieu, et a donné son nom au canton. Elle contient 14,000 habitants.



Où naquit Richemont, l'immortel connétable (1),  
Et du joyeux Gilblas l'auteur inimitable (2).

C'était au mois de mai, les pêcheurs Sinagots (3)  
De leurs barques sans nombre avaient couvert les flots.  
La falaise exhalait une senteur amère.  
Près de l'or des genêts rougissait la bruyère.  
Cousines, je leur dis, le temps me paraît beau,  
Voulez-vous aujourd'hui promener en bateau ?  
Le vent sera solaire, et l'onde nous invite,  
Au curé d'Izénah il faut rendre visite (4).  
Enfin vous pourrez voir notre bleu Morbihan,  
Ses îles, ses rochers, — et le vaste Océan  
D'un sourd et dur ressac ébranler le rivage,  
Où vole la mouette, où luit le coquillage.

Alerte, matelots ! le temps presse, et la mer  
Descend depuis longtemps au détroit de Berder (5).  
Et soudain à ma voix, gracieuse et docile,  
Ma péniche a volé sur le cristal mobile.  
Comme un nuage au ciel le rivage fuyait ;  
Se cabrant sur les eaux la folle bondissait.  
Moins prompt mon andaloux, de montagne en montagne,  
Me portait jeune encore aux Sierras d'Espagne.  
Comme en ces jours passés d'espérance et d'ardeur,  
De mon bonheur présent je savourais l'erreur.

Ce magique archipel aujourd'hui vous réclame.  
Oh ! ne vous laissez pas de voir — avec votre âme ! —

(1) Arthur III, comte de Richemont, connétable de France pendant quarante ans et duc de Bretagne, est né au château ducal de Sucinio (île de Rhuy), le 25 août 1393.

(2) Alain René Le Sage, auteur de Gilblas et de Turcaret, est né à Sarzeau, rue Becherelle (île de Rhuy), le 8 mai 1668.

(3) Sinagot, nom des pêcheurs de la commune de Séné, près Vannes ; ils sont très nombreux, et se servent de petites barques d'une construction particulière.

(4) Izénah, nom breton de l'île-au-Moine, la plus grande, la plus riche et la plus pittoresque du golfe du Morbihan. Elle a sept kilomètres de long et 2,000 habitants.

(5) Berder, île du Morbihan et nom de son second goulet. C'est le plus dangereux passage de l'Archipel à cause de l'écueil d'Er-Gezek et de la très-grande force des courants.

Ces golfes, ces prés verts, ces ombrages charmants,  
 Ces sentiers d'aubépine au bord des flots mouvants,  
 Tout le ciel reflété sur la vague bleuâtre,  
 Ici repose un brick, et plus loin c'est un pâtre;  
 Des landes, des villas sur le front des coteaux,  
 Le parfum de la terre et le calme des eaux,  
 Ces villages blanchis épars sur le rivage,  
 Ces caps aux noirs rochers débordant de feuillage.  
 Ces îles, ces îlots groupés, aussi nombreux (1)  
 Que de l'an fugitif les soleils radieux.  
 A peine un lac finit qu'un autre lac commence :  
 Que ce spectacle est grand ! que la mer est immense !  
 Cette tour éloignée est le vieux Saint-Gildas (2),  
 Voici Kerlevenan (3), en face est Rohgueldas (4),  
 Et cette flèche aiguë, au milieu des brunes,  
 C'est Locmariacaër aux celtiques ruines (5).

Sur ce beau Morbihan ensemble où nous fuyons,  
 Eclatant ou voilé, d'ombres ou de rayons,  
 Bien souvent je vais seul, éloigné de la rive,  
 Méditer, au doux bruit de la vague plaintive !

Si dans mon cœur ému tout prêt à déborder,  
 Comme une lave en feu le chagrin vient gronder,  
 J'appelle à mon secours la fougueuse tourmente,  
 Vautour insaisissable à la serre puissante,  
 La houle qui s'élève, et le flot qui mugit,  
 Et le grain tournoyant qui dans le ciel rugit,  
 Lorsque, voilant aux yeux les collines lointaines,  
 Il peuple l'horizon de formes incertaines.  
 Oh ! quel bonheur alors, seul, la barre à la main,  
 De poursuivre au hasard son mobile chemin !

(1) On prétend que le golfe du Morbihan a autant d'îles qu'il y a de jours dans une année.

(2) Saint-Gildas, ancien monastère d'Abellard.

(3) Kerlévenan, très-beau château à colonnes corinthiennes, style italien.

(4) Rohgueldas, charmante maison de plaisance située dans la plus belle position du golfe du Morbihan.

(5) Locmariacaër où se trouvent les plus grandes pierres druidiques si connues.

D'ouïr le chant confus de la vague écumante,  
Voix du monde éternel qui toujours se lamente,  
Et de livrer son front affaissé de douleur,  
A l'atteinte des vents et des flots en fureur !

— Pour nous le soleil brille et la mer est superbe.  
Ainsi qu'un pas léger à peine effleure l'herbe,  
Nous voyons sur les eaux notre barque glisser,  
Les prés, les champs, les bois apparaître et passer.  
Lorsque, pour nos plaisirs, toujours grande, imposante,  
La nature applaudit, sourit et nous enchante,  
Peût-on porter ici des regards attristés ?  
De sa plus douce voix l'Océan dit : chantez.  
Oui, tout vous y convie, allons, bonnes cousines,  
Charmez ce lac riant de vos chansons divines,  
Vibrant comme une lyre aux sons harmonieux,  
Mêlez vos doux accords aux flots mélodieux,  
Chant que la vaste mer, répétant plus sublime,  
Redit de vague en vague, et d'abîme en abîme.  
Que sur le golfe ému se confondent vos voix,  
Fraîches comme le bruit d'un écho dans les bois !

Mais la brise a fraîchi, que le hunier s'amène :  
Pourquoi braver la mort alors qu'on se promène ?  
Jeune Marie, eh quoi, vous tremblez de frayeur !  
Imitez votre amie, elle rit de bon cœur.  
Pour elle, c'est plaisir de voir ainsi la proue  
Lutiner et voler, comme un oiseau qui joue.  
Dans ma bonne péniche il n'est point de danger,  
Enfant, la mer est belle, et le vent passager.

Bientôt, à voir cette eau si fluide et si pure,  
Si riches de clartés, de reflets, de murmure,  
Bientôt s'enfuit la crainte, et les propos joyeux,  
Rapides, se croisaient sur le gouffre écumeux.

On avait oublié la mer, le vent, l'orage,  
Lorsque au port d'Izénah s'acheva le voyage.

AMÉDÉE DE FRANCHEVILLE.

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

---

# ESQUISSES

DE M. ALFRED DE COURCY (1).

Ce qui distingue entre tous un enfant de la Bretagne, c'est ce souvenir plus vif du pays natal, cette tendresse inquiète et vigilante pour ses foyers, ce regard sans cesse tourné du côté de la patrie absente :

*Illam absens absentem auditque videtque.*

Sorti de sa province, le Breton se considère comme un exilé, ou plutôt comme un voyageur en pays étranger. Au milieu d'une foule à laquelle il se mêle sans se confondre, il lui revient volontiers à l'esprit la ballade de Mignon. L'oreille tendue vers tout ce qui lui rappelle sa patrie, il semble écouter dans le lointain quelque écho fugitif lui transmettant les sons affaiblis de ses chants populaires, le frémissement du vent de la mer dans ses forêts de chênes séculaires, ou les vibrations expirantes du carillon de son clocher.

Pourquoi cet isolement dans la foule ? Pourquoi cette individualité persistante ? Pourquoi cette fleur du sentiment aussi vivace, aussi indestructible ? « C'est que le Breton a su conserver dans un siècle de » matière et de prose les deux plus beaux présents du ciel, les deux » plus nobles attributs de l'âme, les éternels ornements du monde, » la foi et la poésie. »

L'auteur auquel nous empruntons ces lignes, et auquel elles s'appliquent si bien, est celui même dont nous voulons entretenir aujourd'hui

(1) Un vol. in-18 anglais, Paris, Ch. Douairol, rue de Tournon, 29; à Nantes, chez Poirier-Legros, libraire, rue d'Orléans.

d'hui les lecteurs de la *Revue*. M. de Courcy n'est pas, du reste, un étranger pour eux. Ils ont fait sa connaissance dans les derniers numéros de ce recueil. Nous pouvons donc dire, sans crainte d'être démenti, que toutes les sympathies lui sont acquises.

Quelle peut être ici la tâche du critique? En présence d'un auteur qui résume en lui tous les nobles sentiments, d'un livre qui traduit fidèlement les sentiments éprouvés par l'auteur, de manière à justifier encore une fois l'axiôme de Buffon : « Le style, c'est l'homme », en présence d'une causerie qui vous entraîne, de réflexions qui vous attachent, de tableaux fidèles dans lesquels le lecteur voit passer devant lui toutes les gloires, toutes les beautés, toutes les qualités chevaleresques et traditionnelles de notre Bretagne, — si bien que prêtant l'oreille comme à un récit merveilleux des contes de fées, on voudrait que le récit n'eût pas de fin, et plus tard, replongé dans le réalisme contemporain, on se prend à douter de l'existence de cette nouvelle Atlantide, — comment le critique pourrait-il se défendre de l'entraînement général? Aussi bien est-il un homme comme un autre, et, croyez-le bien, lecteurs, il n'est pas si noir qu'il le veut paraître quelquefois.

Nous renonçons donc à critiquer le livre de M. de Courcy, mais non point à en rendre compte. A ceux qui poussent la rigueur de la logique jusqu'à vouloir que tout livre ait une raison d'être, lorsqu'il n'a souvent que la raison de paraître, nous nous bornerons à répondre : lisez l'avant-propos des *Esquisses*, supposez un noble cœur, un esprit distingué, mêlant à tout une rêverie pleine de mélancolie et de regrets, un vrai Breton enfin, séparé de son pays, forcé au milieu d'une foule peu sympathique d'être à lui-même le confident de ses retours vers le pays natal, le seul témoin de ses souvenirs, se consolant du présent par le passé, jetant çà et là sur le papier, à ses heures, ses souvenirs, ses regrets, ses découragements, ses aspirations... Voilà l'explication du livre de M. de Courcy, et si vous en doutez encore, lisez ces pages intitulées : « *Au coin du Feu*, » dont nous ne pouvons nous empêcher de citer quelques lignes.

« Me voici revenu depuis hier dans ma chambre solitaire.... Que ferai-je de cette longue soirée qui s'avance?.... Irai-je me mêler aux

» dissipations de la foule? Rechercherai-je plutôt quelque société  
 » hospitalière?... Non... J'ai des livres bien-aimés qui m'attendent sur  
 » les rayons de ma bibliothèque, sur ma table une plume et des feuilles  
 » éparées, les unes blanches, les autres déjà noircies d'un travail  
 » inachevé. Je resterai au coin de mon feu pour lire, rêver ou écrire.  
 » J'ai tant de choses à apprendre! tant de souvenirs jaseurs à réveiller!  
 » tant de sentiments à épancher!.... Et pourtant c'est une chose triste  
 » que cet étroit foyer, près duquel je suis assis seul et silencieux au  
 » milieu des bruits stridents de la rue. Quel contraste avec le large  
 » foyer domestique où j'ai laissé ma place vide il y a si peu de jours!

Nous voudrions citer davantage; les lecteurs suppléeront à notre insuffisance par la lecture du livre lui-même; ils ne peuvent qu'y gagner.

Ainsi rêvant, écrivant à ses heures, M. de Courcy s'est aperçu qu'il avait fait un livre sans y avoir jamais songé. Il s'est trouvé que ce livre, écrit au courant de la plume, au gré de l'inspiration du moment, sans prétention aucune, sans préoccupation de publicité, dissimulé sous un titre modeste, au rebours de ce qui se fait généralement, renferme toutes les conditions de réussite, ce dont l'auteur seul fut surpris.

La plupart des *Esquisses*, puisque tel est le titre que leur donne M. de Courcy, remontent déjà à quelques années. La plus grande place y est donnée à la Bretagne, et c'est justice. C'est aux souvenirs de famille, à ceux du pays natal que l'auteur doit ses plus belles pages, ses plus poétiques descriptions.

On nous permettra donc, — et un grand nombre de nos lecteurs nous sauront gré de devancer ainsi leur vœu, — de nous étendre un peu sur cette première partie du livre de M. de Courcy, celle à laquelle il a donné pour titre : *Le Breton*.

Les Campagnes, les Manoirs, les Villes, — telle est la triple division de ce long et remarquable travail : nous ne pouvons mieux faire que de la suivre.

L'individualité bien tranchée du paysan breton, le caractère particulier de son costume, la fidélité originale de ses usages sont généralement connus; mais ce qui est ignoré de bien des gens, voire même de plusieurs auteurs de voyages en Bretagne, c'est la subdivision de cet être collectif en une quantité de types différents. En un mot, pour

emprunter à la science une image qui nous fasse bien comprendre, le paysan breton est un genre dont les espèces variées changent à chaque canton, à chaque paroisse. La langue bretonne elle-même offre autant de dialectes qu'il y avait d'évêchés. Le paysan de Saint-Pol n'est plus celui de Saint-Thégonec; le Cornouaillais se distingue de l'habitant de Plougastel. Le maraicher de Roscoff, le paludier du bourg de Batz, la population vigoureuse et primitive encore des îles dont est semée la côte de Bretagne, sont autant de types distincts, mais se rattachant tous à la vieille race bretonne. Nous ne parlons pas ici des cantons limitrophes des autres provinces. La personnalité bretonne s'y est beaucoup altérée au contact du voisinage. Les paysans de Fougères ou de Saint-Malo sont presque des Normands; ceux des campagnes de Rennes et de Vitré diffèrent à peine des Manceaux; vers Ancenis et Nantes, ce sont des Angevins ou des Vendéens.

Cette variété inépuisable se rencontre aussi bien dans le pays lui-même que dans les habitants. Les champs de Roscoff, les riches campagnes de Pont-l'Abbé ou de tout le littoral du Léon contrastent avec les landes de Guiscriff, les plaines du Morbihan et les marais salans de la Loire-Inférieure. Nous en voulons un peu à M. de Courcy, qui connaît si bien la Bretagne, d'en avoir seulement entr'ouvert la porte, au lieu d'en faire, — qu'on nous passe le mot, — la complète exhibition. Peut-être y reviendra-t-il. Le champ est vaste, et la moisson n'attend que des ouvriers.

C'est surtout dans la Basse-Bretagne, la Bretagne bretonnante, celle qui comprend Vannes, la Cornouaille, le Léon et Tréguier, qu'on trouve à chaque pas le sujet d'études curieuses et nouvelles. Grâce au ciel, notre province n'en est pas rendue à ce point de civilisation réaliste que lui souhaitent certains organes de la presse parisienne dont on relevait dernièrement dans cette Revue, à propos de l'inauguration du chemin de fer de Rennes, l'ignorance géographique. *La robe d'indienne et le petit bonnet rond* n'ont pas encore fait enfouir dans le grand bahut de famille les pittoresques costumes des ancêtres. *L'esprit nouveau* n'a point encore chassé les fantômes qui peuplent depuis des milliers de siècles les forêts de la vieille Armorique. La langue nationale existe, cette langue dont la remarquable publication

de M. de la Villemarqué a révélé toute la richesse, disons mieux, tout le génie poétique. Pourquoi faut-il que l'implacable centralisation batte en brèche ce puissant rempart des croyances et des traditions ? De quelle gravité ne seraient pas les conséquences de la destruction de cette espèce de cordon sanitaire ? Brizeux l'a dit en parlant des écoles :

- ..... Dans ces classes sans nombre,
- Notre langage à nous ne résonne jamais....
  
- Niveleurs imprudents ! La vieille langue éteinte ,
- Tous ces vices nouveaux chez vous arriveront ,
- Et si vous élevez sur l'autel la Croix sainte ,
- Nul au pied de la Croix n'inclinera son front....
- Affermissez le roc où doit grandir le chêne ,
- Entretenez la digue où s'amassent les eaux.... »

Les jeux et les offices du dimanche, la fête du Jubilé, le jour des Morts, les pardons, les luttes, les superstitions, les foires, les veillées, les chants des mendiants, ces rhapsodes bretons, fournissent à M. de Courey, en de trop courtes pages, des descriptions fidèles et animées, et des remarques d'une profonde justesse. Voici, pour en finir avec le paysan breton, comment notre auteur le caractérise en quelques lignes : « Le culte du passé, la fidélité à la tradition, tel est le caractère » dominant du paysan breton, celui qui résume tous les autres et qui » explique ses bonnes comme ses mauvaises qualités... La puissance » de la tradition est telle qu'elle triomphe souvent de la religion elle- » même... Les vices du Breton sont ceux de tous les hommes, ses » qualités lui appartiennent en propre. »

S'il faut en croire l'Épilogue, c'est dans les manoirs que l'action du temps a été le plus sensible : c'est là que le progrès, ce mot dont on abuse tant de nos jours, a eu sa plus large place, non pas en détruisant, mais en conservant, en améliorant. Le mot *confortable* est devenu breton. Une supériorité de bien-être et de culture d'esprit s'est jointe aux vertus et aux traditions d'honneur du passé. Les manoirs sont nombreux en Bretagne. Beaucoup tombent en ruines, et ce sont les plus célèbres. Leur nom, les glorieux souvenirs qu'ils ont laissés les défendent de toute usurpation ou profanation ; notre province est encore



heureusement à l'abri de la spéculation. Que le lecteur désireux de plus de détails sur les manoirs bretons et leurs habitants lise, dans M. de Courcy, la vie des deux générations de Kerlouarnec. C'est un tableau que nous soupçonnons l'auteur d'avoir tracé avec une prédilection bien naturelle, et nous pensons qu'après l'avoir lu on se décidera sans peine à substituer, dans le pays des rêves, les châteaux en Bretagne aux châteaux en Espagne, qui d'ailleurs ont fait leur temps.

Venons-en, pour terminer, aux habitants des villes. Sauf de rares exceptions, M. de Courcy n'en trace pas un portrait bien séduisant. Le lecteur va en juger :

« Les bourgeois de la Bretagne ne comprennent pas leur pays. Ils n'ont jamais eu la curiosité ni le loisir d'y faire un voyage ; ils ne connaissent pas ses sites pittoresques, ses vieux monuments en ruines, ses vieilles mœurs encore debout. Ils préfèrent un beau pavé à un joli paysage et font plus d'attention aux reverbères qu'aux étoiles. Ils sont les instigateurs ou les complices de toutes les mesures qui doivent dépoétiser la Bretagne et effacer sa physiologie ; ils empierrent volontiers les chemins avec des fragments de croix et de menhirs. Ils n'aiment pas le paysan qu'ils méprisent. du haut de leurs peu opulents comptoirs, et comme sa langue les gêne dans leurs marchés de grains, de miel ou de beurre, ils voudraient faire disparaître ce dernier symbole d'une nationalité perdue, cette sauvegarde des croyances et des usages du passé... Ils ne voient rien au-dessus des bienfaits de l'éducation primaire, et leur patriotisme voudrait hâter le moment où le pieux, l'élégant, le patriotique cultivateur de la Cornouaille ne se distinguera plus du vigneron de Suresnes... Ils sont abonnés au *Siècle*, et voltairiens sans avoir jamais lu Voltaire. »

Convenons-en, le portrait n'est pas flatté. Emporté par l'ardeur de ses convictions, l'artiste n'a vu dans son adversaire que les principes qu'il combattait et a traité ce dernier en conséquence. Il sait que le beau rôle est de son côté et il en profite. Nous allions presque dire : il en abuse ; mais peut-on le blâmer d'être sans pitié pour le matérialisme, l'irréligion, le mépris de toute poésie et de tout souvenir ? Ce sont là partout des crimes : en Bretagne, ce sont des forfaits contre

nature. O vous donc, bourgeois qui ressemblez à ce portrait, dépêchez-vous de venir à résipiscence ; car vraiment vous êtes par trop laids ainsi.

L'espace nous presse : nous ne ferons pas remarquer au lecteur le caractère spécial des différentes villes bretonnes. Chacune a son cachet particulier. Chacune a, dans la masse de sa population, un nombre plus ou moins grand de ces bourgeois dont nous venons de parler. Encore une fois, nous renvoyons au livre lui-même.

Outre *le Breton*, le livre de M. de Courcy contient encore une douzaine environ de jolis morceaux détachés ou *esquisses*, entre lesquels nous recommandons tout particulièrement au lecteur « *Une Entre-vue* », charmante nouvelle remplie d'un esprit fin et observateur.

Enfin que pouvons-nous faire de mieux, en terminant ces lignes, que de donner, par une dernière citation, un exemple de ce style pittoresque et entraînant qui rend si attachante la lecture du livre de M. de Courcy. Écoutons-le donc saluant en ces termes l'antique Bretagne, cette *terre de granit recouverte de chênes*, comme l'appelle l'auteur de *Marie* :

« Il fut robuste, il fut glorieux, ce vieux chêne druidique à jamais  
 » couché dans la poussière. Sa chute n'a pas découvert ses racines, et  
 » l'antiquaire se fatigue à en chercher les ramifications dans les en-  
 » traîles du passé. L'épée de César et celle de Charlemagne lui avaient  
 » fait au tronc de larges blessures ; mais les armes de leurs débiles  
 » successeurs s'émoussaient sur sa rude écorce, et, pour l'abattre  
 » enfin, il a fallu recourir à la cognée révolutionnaire. Aujourd'hui la  
 » France se penche avec intérêt vers le chêne renversé ; l'historien  
 » fouille le sol qui l'a porté, l'artiste admire cette sève puissante qui  
 » ne peut plus se renouveler que de la rosée du ciel, mais qui jaillit  
 » encore çà et là parmi la mousse et le gui en verdoyantes frondaisons ;  
 » le poète écoute avec ravissement la voix des oiseaux qui chantent,  
 » pour la dernière fois peut-être, dans sa couronne flétrie. »

Non, ce n'est pas la dernière fois que les chants se font entendre ! Non, elle n'est pas entièrement flétrie, la couronne de notre Bretagne bien-aimée ! Elle a foi dans l'avenir de ses enfants. Elle peut encore compter sur eux pour ajouter à sa gloire séculaire : M. de Courcy, entre autres, nous en donne la preuve.

EUGÈNE FOURCADE

# CHRONIQUE.

---

SOMMAIRE. — Retour de M<sup>r</sup> l'Evêque de Nantes. — La Bretagne et la Vendée au Salon de 1857. — La Vallée aux Loups. — M. le vicomte de Châteaubriand et M. le docteur Véron. — *Les Causeries du Samedi*, par M. Armand de Pontmartin. — M. Brifaut et l'Académie.

La Chronique de notre dernier numéro renfermait quelques détails sur le voyage de M<sup>r</sup> l'Evêque de Nantes à Rome. Le 23 juin dernier, le vénérable prélat est rentré dans sa ville épiscopale après une absence de deux mois, et son retour a été l'occasion d'une des manifestations les plus touchantes auxquelles il nous ait été donné d'assister. Depuis la gare du chemin de fer jusqu'à la cathédrale, une foule énorme se pressait sur les quais, sur les places et dans les rues que M<sup>r</sup> Jaquemet devait traverser. L'expression du bonheur était sur tous les visages; tous les genoux et tous les fronts s'inclinaient sous la main du pontife, qui répandait sur les fidèles la bénédiction du successeur de saint Pierre. Rien n'a manqué à cette fête de famille à laquelle ont pris part toutes les classes de la société, et qui était empreinte, au plus haut degré, de ce caractère de spontanéité véritable et d'unanimité que la foi catholique a seule le don d'imprimer aux manifestations qu'elle inspire. Pour ma part, j'étais bien plus heureux et bien plus ému en présence de cette fête improvisée, que je ne le fus, il y a deux mois, à la vue de toutes les splendeurs officielles dont la ville de Rennes a été le théâtre, lors de l'inauguration de son chemin de fer, et dont j'ai rendu ici même un compte détaillé.

Je n'ai cependant nulle envie de médire des chemins de fer. C'est grâce à eux que j'ai pu, l'autre semaine, faire un voyage de quelques jours à Paris et visiter la nouvelle exposition de peinture. La phalange des peintres bretons y est comme toujours fort nombreuse, et maintient avec honneur le drapeau de notre province. Les toiles de MM. Luminais, Labouchère, Louis Duveau et Charles Leroux figurent parmi

les meilleures du Salon. Je signalerai également celles de MM. Hamon, Picou et Fortin. N'oublions pas M. Toulmouche et M. Penguilly : M. Toulmouche a exposé un délicieux portrait dont j'ai retrouvé hier, en me promenant, l'original à Nantes, et M. Penguilly a su tirer un excellent tableau de ce *Combat des Trente*, dont M. de la Borderie nous traçait, l'autre jour, une si nette esquisse (1). Préférant le roman à l'histoire, M. Léon Bouchaud a emprunté à M. Victor Hugo le sujet d'une saisissante peinture : la *Recluse de la tour Roland*. La *Chaumière* de M. le baron de Wismes est un fort beau dessin devant lequel je me suis surpris à répéter ces vers d'Alfred de Musset :

Celui qui fit, je le présume,  
Ce médaillon,  
Avait un gentil brin de plume  
A son crayon.

Quant à la Vendée, elle est représentée par un jeune sculpteur, M. Guiton, auteur de deux bonnes statues, et par un jeune peintre, M. Baudry. M. Baudry, grand prix de Rome en 1850, a exposé quatre toiles qui sont au nombre des plus remarquées du Salon : *Le Supplice d'une Vestale*, — *Saint Jean-Baptiste*, — le portrait de M. Beulé, l'archéologue, — *la Fortune et l'Enfant* :

La Fortune passa, l'éveilla doucement....

Je me borne à cette sèche nomenclature. Un de mes collaborateurs, plus compétent que moi, paiera bientôt aux artistes que je viens de nommer et à d'autres que j'oublie, la dette de la *Revue*.

Je ne veux pas quitter Paris sans signaler ici, en toute humilité, le démenti que viennent d'infliger à l'une de mes précédentes chroniques MM. les électeurs de la circonscription de Sceaux. Au mois de Février dernier, ayant à apprécier M. le docteur Véron et son livre : *Où en sommes-nous ?* j'avais cru pouvoir parler de l'ouvrage avec irrévérence

(1) Voy. le tome I de la *Revue*, p. 563 à 573.

et dire à l'auteur, comme ce mal appris de Gilblas à l'archevêque de Grenade : *Vous baissez, Monseigneur!* — Eh bien ! non, le docteur, au lieu de baisser s'élève, et une majorité considérable vient de l'envoyer, pour la seconde fois, au Corps Législatif. Le docteur Véron a réuni tous les suffrages à Sceaux, à Fontenay-aux-Roses, à Aulnay et à Chatenay. C'est à Chatenay qu'est né Voltaire, et je ne doute pas que son ombre n'ait souri au triomphe électoral de celui de nos écrivains qui a su le mieux conserver et mettre en œuvre, dans ses *Mémoires* et dans ses romans, ces traditions de bon goût et de plaisanterie élégante et fine qui ont immortalisé l'auteur de *Candide* et de *Micromégas*. Pour moi, je suis tout confus, je l'avoue, d'avoir pu méconnaître, en un jour de misanthropie, les éminentes qualités du docteur, et, pour expier mon crime, je me propose bien d'aller lors de mon prochain voyage à Paris, faire un pèlerinage à la porte de sa petite maison de campagne située à la Vallée-aux-Loups, près d'Aulnay. C'est dans cette vallée, à une demi-lieue de Sceaux, que M. de Châteaubriand s'était retiré sous le premier empire et qu'il a écrit *l'Itinéraire, le Dernier des Abencerages, les Martyrs, De Bonaparte et des Bourbons*, et les premiers livres des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Cette heureuse vallée, privilégiée entre toutes, aura vu sous le second empire, M. Véron succéder à M. de Châteaubriand et écrire, dans un style plus original peut-être que celui de son glorieux devancier, les *Mémoires d'un Bourgeois de Paris, Où en sommes-nous?* et *Cinq cent mille francs de rente*, — un livre qui vaut son pesant d'or. Non content d'avoir produit ces trois chefs-d'œuvre, l'infatigable docteur promet de publier bientôt un nouveau roman sous ce titre, bien capable d'affriander plus d'un lecteur : *Une Dot et des Espérances*. Aussitôt qu'il aura paru, je m'empresserai de faire part à mes lectrices de cette bonne nouvelle.

En attendant, je leur recommande un charmant volume qui vaut pour le moins *Cinq cent mille francs de rente*, et qui ne coûte que trois francs : je veux parler des *Causeries du Samedi* par M. Armand de Pontmartin (1). — M. de Pontmartin n'a point, comme M. Véron,

(1) Un beau volume in-18, chez Michel Lévy, Paris, Juin 1857.

l'honneur de faire partie du Corps Législatif ; il fait seulement partie de *l'Assemblée Nationale*. Il a pris vis-à-vis des lecteurs de ce journal l'engagement de publier chaque semaine une *Causerie littéraire*, et cet engagement il le tient depuis plus de cinq ans, avec quel succès on le sait. Sauf une ou deux suspensions — qui ne sauraient en aucune façon lui être imputées — il n'a pas manqué une seule fois à sa tâche, et son talent et sa verve, bien loin de s'épuiser et de tarir, semblent chaque jour plus infatigables et plus abondants. Tous les écrivains contemporains ont trouvé en lui un juge aussi bienveillant que spirituel ; toutes les œuvres publiées dans ces dernières années se sont reflétées en quelque sorte dans son feuilleton hebdomadaire. Suivant ainsi pas à pas et notant jour par jour les événements, grands ou petits, qui se produisent dans le monde intellectuel, il a mérité, autant et plus que M. Jules Janin, à qui on l'a quelquefois décerné, le titre d'*historien de l'esprit*. Jamais historien, on peut le dire, ne fut plus que lui rempli de son sujet.

Parmi les nombreux articles qu'il a fait paraître dans *l'Assemblée Nationale* depuis la publication de ses trois premiers volumes de *Causeries Littéraires*, M. de Pontmartin a fait un choix sévère ; il en a rejeté beaucoup et a pris seulement ce que M<sup>me</sup> de Sévigné appelait *la fleur du panier*. C'est ce bouquet, aux parfums délicats et aux couleurs éclatantes, qu'il offre aujourd'hui au public.

Les *Causeries* de M. de Pontmartin ont, entre autres mérites, celui de justifier pleinement leur titre ; mérite assez rare à notre époque où les enseignes sont bien souvent trompeuses et les programmes bien souvent menteurs. M. de Pontmartin, en effet, ne dogmatise ni n'enseigne, il cause ; il ne cite ni vers latins ni apophthegmes grecs, il ne s'érige point en docteur et ne s'amuse point à gloser sur les mots et les syllabes, ou à faire la chasse aux solécismes. C'est un homme du monde qui met le bon ton au service du bon goût et qui parle avec grâce, avec esprit, parfois même avec éloquence des choses littéraires.

Aux qualités les plus essentielles et les plus charmantes de la raison et de l'esprit, l'aimable écrivain unit encore celles d'une imagination brillante. Romancier habile, ainsi qu'il l'a bien prouvé par ses recueils

de nouvelles, — les *Contes d'un Planteur de Choux*, le *Fond de la Coupe*, la *Fin du Procès*, les *Deux Erostrates*, — il a transporté dans le champ de la critique les dons heureux qui ont fait sa réputation de conteur. Sa critique y gagne de n'être jamais sèche, aride ; quelque soit le sujet qu'il traite, l'imagination s'y glisse toujours et sait y répandre la fraîcheur et la vie.

Dans ce nouveau volume, l'auteur passe successivement en revue MM. Victor Hugo, Lamartine, Balzac, de Tocqueville, Victor Cousin, Alfred Nettement, Albert de Broglie, Ponsard, Alexandre Dumas fils, et George Sand. Cette simple liste d'écrivains remarquables à des titres bien divers dit assez quel est l'intérêt du livre où ils sont appréciés et jugés de main de maître. La causerie consacrée à M. Victor Hugo (pour ne parler que de celle-là) est pleine d'esprit, d'éclat et de verve. Elle abonde en traits heureux, en pages éloqu岸tes. Je me permettrai seulement d'en trouver les conclusions bien rigoureuses. Je suis tout aussi éloigné que M. de Pontmartin des opinions actuelles de M. Victor Hugo, mais je ne saurais admettre avec l'éminent critique que le poète des *Odes et Ballades* ait abdiqué son talent le jour où il a abdiqué ses premières convictions ; je préfère sur ce point, à l'appréciation un peu passionnée des *Causeries du Samedi*, l'appréciation plus modérée publiée ici même, dans le premier numéro de la *Revue*, par mon collaborateur et ami, M. Edmond Biré. Quant aux gros mots que M. de Pontmartin n'a pas toujours épargnés à l'auteur des *Contemplations*, je les crois regrettables : M. Victor Hugo est proscrit, et le spirituel écrivain de l'*Assemblée Nationale* semble parfois l'avoir oublié. Sur ce point encore, si je ne m'abuse, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, en publiant l'*Épître à M. Victor Hugo par M. le marquis du C... d'E...* (1), a su concilier, dans une juste mesure, les droits et les devoirs de la critique avec les égards dus à l'exil.

Quoiqu'il en soit de ces observations et de ces chicanes, nous n'en recommandons pas moins très-vivement les *Causeries du Samedi*, de M. de Pontmartin, à tous ceux qui mettent au premier rang des plaisirs qu'il nous est donné de goûter une conversation avec un galant

(1) Voy. la *Revue*, tome I. p. 307-314.

homme qui a beaucoup de cœur, d'imagination et d'esprit. — *La Littérature et les Honnêtes Gens*, tel est le titre du morceau qui sert d'introduction aux *Causeries du Samedi*. Elles sont dignes d'avoir pour lecteurs tous *les honnêtes gens* qui aiment encore la *littérature*.

Ce volume de *Causeries* et les œuvres précédentes de M. Pontmartin le désignent aux suffrages académiques. L'Académie est un salon, et le premier de tous : nul assurément n'y tiendrait mieux sa place que le spirituel *Causeur du samedi*.

Dans ma dernière chronique j'ai annoncé la mort de deux académiciens, M. Alfred de Musset et M. Charles Brifaut. Beaucoup de mes lecteurs m'ont avoué qu'ils ne connaissaient pas du tout M. Brifaut (parbleu, je le crois bien!) et m'ont demandé sur lui quelques nouveaux détails. Voici ceux que j'ai pu recueillir.

M. Charles Brifaut, né à Dijon vers 1780, était un homme d'infiniment d'esprit qui sut, comme le bon Lafontaine, faire deux parts de sa vie : l'une consacrée à devenir académicien, et l'autre, — la plus longue, — consacrée à ne rien faire. En 1810, il composa une tragédie dont le sujet était emprunté à l'histoire d'Espagne. La censure crut y voir des allusions aux événements dont ce malheureux pays était alors le théâtre ; la pièce fut interdite. Que fit notre auteur tragique ? Il transporta la scène d'Espagne en Assyrie, changea le nom de ses personnages et remplaça Barcelone par Babylone ; la couleur locale n'y perdit rien. Ainsi remaniée et jouée sous le titre de *Ninus II*, la pièce eut un immense succès et valut à son auteur une pension de 6,000 fr. Qui nous rendra ces beaux jours de la tragédie classique ? Mais ce n'était pas seulement la tragédie qui était en honneur, dans les dernières années de l'Empire ; on cultivait aussi le poëme épique avec un acharnement sans exemple. L'auteur de *Ninus II* étudia les annales de l'Angleterre comme il avait étudié celles de l'Espagne..... et de l'Assyrie, et il publia, vers 1813, le poëme de *Rosemonde* :

O le plaisant projet de cet homme du monde,  
Qui pour son héroïne a choisi Rosemonde !

Cependant M. Brifaut, qui était avant tout un homme du monde, —



ainsi que je viens de le dire, — et un homme d'esprit, ne tarda pas à comprendre qu'il n'était né ni pour la tragédie, ni pour le poëme épique, et lorsqu'il publia, en 1824, ses deux volumes de *Contes et Dialogues*, il avait trouvé sa véritable veine. Ses *Contes* sont gais et spirituels; ce sont de petites compositions vives, légères, dans lesquelles beaucoup d'enjouement assaisonne un peu de philosophie. Ses *Dialogues* touchent souvent à d'assez hautes questions et presque toujours avec un choix heureux dans le sujet, avec un rare bonheur de pensées et d'expressions. Le succès de ces deux volumes ouvrit, en 1825, les portes de l'Académie à M. Brifaut.

C'est surtout à partir de ce moment que l'auteur de *Ninus II* sut montrer à quel point il était homme d'esprit et de sens : de 1825 à 1857, pendant plus de trente ans, il n'a rien publié, pas une seule ligne, pas un seul vers. Il a vécu dans la retraite entouré de quelques amis préférant à une renommée bruyante le calme et le bonheur, et disant comme Lafontaine : « Je ne sors point, si ce n'est pour aller un » peu à l'Académie, parce que cela m'amuse. » — L'exemple de M. Brifaut me paraît bon à suivre, et pour ma part, je me propose bien d'imiter l'auteur de *Ninus II*, le jour où je serai nommé membre de l'Académie..... de la Loire-Inférieure.

LOUIS DE KERJEAN.



# MÉLANGES.

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE.

*Séance du 14 janvier 1857.* — La séance est toute entière consacrée à entendre une communication de M. Ramé concernant le rétable du maître-autel de l'ancienne cathédrale de Rennes, que Mgr l'évêque a bien voulu confier, à titre de dépôt, au Musée de la Ville; la description, l'histoire des vicissitudes qu'a subies, depuis 1756, ce magnifique morceau de sculpture sur bois du XV<sup>e</sup> siècle, les moyens de le rétablir et de le conserver sont développés par l'orateur.

*Séance du 11 février 1857.* — Après le dépôt, accompagné de communications verbales faites par MM. Toulmouche et Aussant, de plusieurs objets d'antiquité dont une partie provient des collections de M. de Gerville, M. l'abbé Brune expose devant l'assemblée des dessins photographiés d'un rétable d'autel en albâtre qui existe dans l'église de Nouvoitou. M. Aussant fait connaître que Mgr l'évêque dispose en faveur du Musée archéologique de quelques fragments de sculpture trouvés dans la tour de l'église Notre-Dame (ancienne église abbatiale de Saint-Melaine).

*Séance du 11 mars 1857.* — La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine a eu, ce jour-là, une séance des plus intéressantes, où se pressait une assistance nombreuse et choisie. Après avoir résolu plusieurs questions relatives à la création d'un musée d'antiquités dans notre ville, et examiné quelques objets curieux communiqués par MM. J. Aussant, de la Fosse et d'Anjou, elle s'est livrée, sur la demande d'un vénérable ecclésiastique, à une délibération dont on ne saurait trop faire ressortir l'importance. M. le curé de Dol, se proposant de restaurer la chapelle Saint-Samson, située au chevet de sa magnifique église, et d'y placer un autel, a eu l'heureuse idée de consulter auparavant la Société d'Archéologie sur l'ensemble de ce travail. La Société avait d'abord à apprécier deux projets d'autel dessinés par notre habile concitoyen M. Hérault, l'un et l'autre très-remarquables, mais dont le second, dans l'ordre de leur présentation, lui a paru réunir au plus haut degré toutes les qualités désirables de style, d'harmonie et d'élégance. Différents vœux ont ensuite été exprimés au sujet de l'ornementation générale et des vitraux à adopter pour la chapelle saint Samson.

Nous avons qualifié d'importante cette délibération de la Société

d'Archéologie. Elle l'est en effet, non-seulement en ce qu'elle a pour objet le plus bel édifice religieux du diocèse, mais aussi parce qu'il faut espérer que l'exemple de M. le curé de Dol trouvera dans le clergé de nombreux imitateurs (1). S'il en est ainsi, on ne verra plus la restauration de nos plus curieuses églises abandonnée au caprice d'architectes exclusivement nourris d'idées grecques et romaines, souvent même ennemis déclarés de l'architecture du moyen-âge. Desormais, appuyés sur une consultation formelle des hommes les plus compétents, les ecclésiastiques pourront défendre les édifices confiés à leur garde contre le vandalisme qui restaure, non moins cruel que le vandalisme qui détruit.

C'est surtout dans les séances d'une Société archéologique que les questions se suivent et ne se ressemblent pas. A celle de la restauration d'un édifice catholique a succédé celle de l'origine et du développement de la théogonie païenne, en Grèce, qui a été traitée par M. Bertrand, professeur de rhétorique au Lycée, ancien élève de l'école d'Athènes. Les conclusions de l'habile archéologue sont complètement neuves, et tendraient à renverser les idées les plus généralement admises sur la matière. Sans les discuter à fond, M. André, conseiller à la Cour, a fait ses réserves avec l'autorité d'un homme versé dans l'étude de l'antiquité païenne; M. Bertrand, de son côté, a promis de dissiper les doutes du savant magistrat.

*Séance du 8 avril 1857.* — Après l'admission de deux nouveaux membres, M. André fait hommage à la Société de plusieurs fragments de manuscrits dont l'écriture offre de curieux spécimens des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; c'est en démontant de vieux cartonnages et des reliures en parchemin que M. André a retrouvé ces intéressants fragments.

M. l'abbé Biet, dans des recherches pleines d'intérêt sur René Descartes, le célèbre philosophe du XVII<sup>e</sup> siècle, établit que le lieu de sa naissance est La Haye, en Touraine; il suit ses traces à Rennes pendant son enfance et sa jeunesse, il constate les rapports constamment entretenus par l'illustre savant avec sa famille résidant à Rennes et ses amis de Bretagne, et conclut en formulant deux vœux qui trouveront sans doute de l'écho dans cette ville et en Bretagne: c'est d'abord que l'on recherche, que l'on retrouve et qu'on mette au jour tous les autographes du philosophe qui pourraient exister dans les archives des nombreuses familles bretonnes alliées à celle de Descartes; c'est, en second lieu, que le nom de Descartes soit donné à une des nouvelles rues projetées pour embellir notre ville.

*Séance du 13 mai 1857.* — M. le Président fait part à l'assemblée des démarches tentées auprès de la préfecture, au nom de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, pour obtenir la conservation des anciennes huttes

(1) M. le curé de Saint-Germain, et M. Langlois, architecte de Rennes, avaient déjà, l'un d'eux, soumis à la Société Archéologique le plan d'une restauration importante.

de Lohéac qui offrent un véritable intérêt archéologique. — Diverses expositions de curieux objets du moyen âge et gallo romains sont faites ensuite par M. Aussant.

Après avoir communiqué une lettre de M. le curé de Saint-Méen qui désire avoir l'avis de la Société sur des réparations projetées pour son église; M. de la Bigne-Villeneuve lit : 1° une notice intitulée : *les Pelottes de Saint-Etienne*, dans laquelle il donne quelques explications sur une ancienne coutume établie au moyen âge, dans l'église de Rennes, en faveur du chapitre de la cathédrale; — 2° une étude sur la corporation des peintres verriers de Rennes, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup>.

*Séance du 10 juin 1857.* — Une notice biographique et littéraire sur Adrien Turnèbe, l'un des philologues les plus érudits et des plus savants critiques du XVI<sup>e</sup> siècle, professeur et helléniste fameux parmi tous ceux qui contribuèrent à la renaissance des études grecques, a été lue par M. Morin, professeur d'histoire de la Faculté des Lettres. Cette intéressante communication, accueillie avec une faveur marquée, a occupé le commencement de la séance.

Une discussion orale s'est ensuite engagée à l'occasion de la réponse à faire à M. le curé de Saint-Méen, demandant les conseils sur l'exécution de réparations projetées pour son église. M. Hérault a soumis à l'assemblée le plan d'un autel destiné à la même église de Saint-Méen.

Le reste de la séance a été consacré à entendre la suite du travail de M. Bertrand sur la mythologie grecque et sur le rôle assigné aux dieux nationaux dans les poèmes d'Homère.

*Séance du 8 juillet 1857.* — Après diverses communications verbales concernant quelques objets d'antiquité, l'assemblée a entendu successivement la lecture d'une notice de M. P. Delabignè-Villeneuve sur l'hôtel habité, à Rennes, par la famille Descartes, depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup>, et situé rue Corbin, au lieu maintenant occupé par la maison de M. Leray, banquier; — puis, la suite du travail de M. Bertrand sur la mythologie d'Homère, et le rôle assigné par l'illustre poète aux Dieux dont le culte florissait chez les peuples hellènes. — Enfin, une communication très-curieuse de pièces inédites, relatives à la conspiration de Pontcallec (1718-1720), faite par M. A. de la Borderie, a rempli la fin de la séance.

---

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

*Séance du 7 avril 1857.* — Présidence de M. Nau. — M. de Wismes a la parole pour continuer la lecture d'une monographie sur la cathédrale d'Angers. Il fait remarquer que ce travail, bien que l'ordre du jour et le procès-verbal du 7 février dernier semblent le lui attribuer, est de M. Belleuvre. Dans cette seconde partie se trouvent décrits le porche extérieur actuellement détruit, le grand autel dans ses formes successives, et le sanctuaire si curieux pour les tombeaux qu'il renferme et dont la plupart sont ceux des évêques d'Angers. L'auteur fait connaître ensuite les dix-sept autels de la cathédrale et le palais épiscopal, dont l'architecture remonte au XII<sup>e</sup> siècle. — M. Parenteau donne la liste, avec appréciation historique, de quarante médailles découvertes à Blain et offertes par M. Bizeul. Trois sont rares et d'un véritable prix, une d'Antonia en or, une autre de Marciana et un denier d'Adrien. — M. Parenteau présente divers objets découverts à Rezé, et qui consistent en vases, morceaux de verre, agrafes et médailles, la plupart d'origine romaine. On y remarque : 1<sup>o</sup> une monnaie consulaire de la famille Collatius Sabula; 2<sup>o</sup> un Licinius Junior; 3<sup>o</sup> un Constantin II; 4<sup>o</sup> un Constance; 5<sup>o</sup> un Guillaume de Flandre; 6<sup>o</sup> un denier de Jean IV. — M. Van-Yseghem offre un plateau en terre noire qui semble aussi d'origine romaine et provient de Rezé. — M. Nau obtient l'autorisation d'acquérir pour le musée un poteau cornier de forme curieuse qui faisait partie d'une maison placée à l'angle de la rue des Carmélites. — M. Vandier offre un jeton allégorique.

*Séance du 5 mai 1857.* — Présidence de M. Nau. — M. le Président donne lecture d'une lettre où M. le baron de Girardot annonce qu'il fait hommage à la Société d'un plan gravé du Bouffay. — M. Parenteau présente un Posthumus, grand bronze, produit des fouilles de Rezé et un jeton aussi en bronze de Louis XIII, don de M. Derivas. — M. Guéraud donne lecture d'un travail de M. Dauban, ancien professeur d'histoire au lycée de Nantes, sur la série des jetons des maires de Nantes. Cette lecture donne à quelques membres l'occasion d'exprimer des regrets sur le changement maladroit opéré dans la devise des armes de Nantes. Cette devise était autrefois : *Oculi omnium in te sperunt Domino*; on l'a remplacée par cette autre entièrement insignifiante : *Favet Neptunus eunti*. — La série des jetons décrite par M. Dauban étant incomplète, quelques membres annoncent qu'il serait possible de retrouver ceux qui manquent dans diverses collections particulières. — M. le Président fait

savoir que divers objets lui ont été proposés pour le Musée, une porte des anciens Chartreux, des carreaux de la même maison et une vitre peinte, dont la signification est inconnue.

*Séance du 3 juin 1857.* — Présidence de M. l'abbé Fournier. — M. le Président donne lecture d'une lettre transmise par M. le maire de Nantes, qui contient des propositions de vente d'une importante collection archéologique à Toulouse. — M. de Wismes lit une notice sur le château de Montflaux (Mayenne). Il décrit le site où il est placé et son architecture curieuse. Il rappelle la succession historique de ses possesseurs. Au siècle dernier il appartenait à la marquise de Créqui, célèbre par ses mémoires, et dont M. de Wismes retrace la vie. — M. Bizeul soumet à la Société : 1° un dessin représentant un menhir situé entre Saint-Dizier et Joinville (Haute-Marne), par M. Pernot ; 2° un plan et une vue d'une villa romaine découverte à Elven (Morbihan) ; 3° un dessin représentant une borne milliaire trouvée près de la chapelle Saint-Christophe, et 4° un autre dessin représentant une statuette gallo-romaine identique à un objet semblable offert au Musée par M. Hubin de la Rairie et dont l'époque était incertaine. — A la fin de la séance, M. l'abbé Fournier invite les membres présents à venir visiter, à son presbytère, le magnifique ostensor offert récemment à son église. Cette pièce d'orfèvrerie a été exécutée sur les dessins du R. P. Martin et dans les données les plus riches de l'art du moyen âge.

---

#### SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MORBIHAN.

Nous allons mettre sous presse le compte-rendu des séances de cette Société depuis le mois de février jusqu'au mois de juin. Mais l'envoi des procès-verbaux qui nous avait été fait régulièrement depuis lors venant d'être interrompu tout récemment, nous avons cru devoir demander des explications sur cette mesure avant de publier les comptes-rendus que nous avons par devers nous.

---

#### ASSOCIATION BRETONNE.

La quatorzième session du Congrès Breton aura lieu cette année à Redon et s'ouvrira le 11 octobre. La Direction de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne nous fait l'honneur de nous adresser son programme de questions, que nous nous empressons de reproduire.

*Programme des questions proposées pour le Congrès provincial de Bretagne qui s'ouvrira à Redon le dimanche 11 octobre 1857.*

PREMIÈRE PARTIE. — ARCHÉOLOGIE.

1. Compléter et rectifier, s'il y a lieu, la statistique monumentale du département d'Ille-et-Vilaine :

- 1° Monuments celtiques ;
- 2° Voies et établissements romains (villes, camps, villas, etc.) ;
- 3° Monuments religieux du moyen-âge et de la renaissance ;
- 4° Monuments de l'architecture militaire des mêmes périodes ;
- 5° Monuments civils, tels que bâtiments claustraux, beffrois ou horloges, maisons anciennes, etc.
- 6° Mobilier des églises ;
- 7° Meubles et objets anciens existant soit dans des collections publiques, soit chez des particuliers.

2. Signaler spécialement les maisons anciennes de la province qui portent une date certaine et en donner des descriptions ou des dessins.

3. Monographie historique et descriptive de l'abbaye et de l'église Saint-Sauveur de Redon.

4. Monographie du château de Blain.

5. Recueillir tous les documents relatifs à l'histoire de la ville de Redon.

6. Indiquer les meilleures mesures à prendre pour assurer la conservation de la chapelle gallo romaine de Langon.

7. La marche de l'architecture ogivale en Bretagne, à ses différentes périodes d'origine, de développement et de décadence, concorde-t-elle, sous le rapport des dates, avec le mouvement architectural qui s'est opéré dans le centre et dans le Nord de la France ?

8. Quelles données peuvent fournir l'histoire, la tradition et les monuments de toute sorte, statues, bas-reliefs, tableaux, gravures, vitraux, etc., pour la représentation des principaux personnages de l'histoire de Bretagne ?

9. Faire connaître les documents concernant les artistes bretons, architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, etc., depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

10. Recueillir les inscriptions de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance existant en Bretagne, et particulièrement dans l'Ille-et-Vilaine.

## DEUXIÈME PARTIE. — HISTOIRE.

11. Comparer les différents systèmes auxquels a donné lieu jusqu'à ce jour l'émigration des Bretons insulaires dans l'Armorique.

12. A quelle époque remonte l'origine des diocèses de Nantes, de Vannes et de Rennes?

13. Déterminer, s'il est possible, le lieu précis de la naissance de saint Melaine; existe-t-il quelques traditions relatives à ce grand évêque dans les environs de Redon, spécialement dans la paroisse de Brain?

14. Rechercher, à l'aide des textes, des dénominations topographiques et des traditions, le lieu où se livra, en 845, la bataille de Ballon.

15. Les principaux documents publiés ou mis en œuvre dans l'Histoire de Bretagne de dom Morice et dom Taillandier ont-ils été l'objet d'une critique suffisante?

16. Quelle valeur historique faut-il attribuer aux vers de Marbode sur la ville de Rennes et ses habitants?

17. Recueillir les documents relatifs à l'histoire de l'agriculture et du commerce de la Bretagne.

18. Recueillir les documents concernant l'histoire des chemins et des canaux de Bretagne.

*Nota.* — La Classe d'Archéologie consacra l'une de ses journées à une excursion monumentale dont le but sera déterminé dans une des premières séances du Congrès. — Les personnes qui ne peuvent se rendre à Redon et qui auraient quelques communications écrites à adresser au Congrès sont priées de les faire parvenir avant le 4<sup>or</sup> octobre à M. Paul Delabigne-Villeneuve, trésorier de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne, à Rennes, quai Châteaubriand, 3.

---



**HISTOIRE**  
DE LA  
**CONSPIRATION DE PONTCALLEC**  
(1717-1720.)

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE (1).

---

**CHAPITRE IV.**

**Reprise et continuation des Etats de Dinan.**

---

Les Etats de Bretagne s'assemblèrent donc de nouveau à Dinan le 1<sup>er</sup> juillet (2) de l'an 1718, en continuation et reprise de la session ouverte en cette ville le 15 décembre précédent et rompue de vive force quatre jours après, par suite du refus de voter sans délibération le don gratuit.

La première question qui se représenta fut justement celle du don gratuit. Cette fois elle fut résolue sans débat, dès le premier jour, dans le sens et dans la forme exigés par le maréchal de Montesquiou. Les Etats jugèrent avec raison que leur énergique protestation du mois de décembre, renforcée des remontrances du Parlement, suffisait pour interrompre la prescription et pour conserver leur droit. Ils ne voulaient

(1) Voir le tome I<sup>er</sup> de la Revue, pp. 1 à 21 et 233 à 252. — Malgré l'étendue inusitée du présent article, nous n'avons cru pouvoir ni le scinder, à cause de la connexion intime de tous les faits qu'il contient, ni le mutiler, en supprimant le texte des pièces historiques, complètement inédites, que nous publions ci-dessous et qui forment, nous le croyons, le véritable intérêt de notre travail.

(2) Et non pas le 2 juillet, comme on l'a imprimé par mégarde à la fin du chapitre III du présent travail, t. I<sup>er</sup> de la Revue, p. 252.

point pousser les choses à l'extrême ; et les trois Ordres ne tardèrent point à donner une nouvelle marque de leur modération méritoire.

J'ai déjà dit, en effet, qu'après les séances du mois de décembre le maréchal avait arbitrairement exilé hors de Bretagne plusieurs membres influents de la Noblesse et du Tiers, et que depuis, au moment où il convoquait de nouveau les Etats pour le 1<sup>er</sup> juillet 1718, il avait intimé à plusieurs autres restés en Bretagne la défense de venir à cette assemblée. C'était déjà une atteinte portée à la liberté des Etats. En outre, parmi ces exilés et ces exclus plusieurs avaient été désignés, en décembre précédent, par leurs Ordres respectifs, pour faire partie de ces Commissions importantes, chargées, comme on l'a dit, à chaque session d'examiner les diverses affaires soumises à la délibération des représentants de la province. La session de juillet 1718 n'étant que la reprise de celle de décembre 1717, les Commissions élues à cette dernière date conservaient tous leurs pouvoirs ; mais, par suite des exils et des exclusions, quelques-unes se trouvaient désemparées d'un ou plusieurs de leurs membres, et dès-lors frappées elles-mêmes d'une radicale impuissance : car leurs actes, leurs travaux n'étaient valables qu'à la condition d'être l'œuvre de tous les commissaires, et surtout d'un nombre égal de commissaires de chaque Ordre. En cette occurrence les Etats s'adressèrent au maréchal, et le prièrent de rappeler au moins dans le sein de l'assemblée les exilés ou exclus, membres de quelque Commission. Cette demande était modeste. Pourtant elle ne fut pas exaucée. Le maréchal prétendait que les Etats élussent de nouveaux commissaires en place des absents. Pressé de nouveau il finit par promettre d'en écrire aux ministres du Régent, et en effet, quelques jours après le 1<sup>er</sup> juillet, il écrivit presque en même temps à deux ministres, MM. de La Vrillière et d'Argenson, deux lettres qu'il est bon de voir, et même de comparer entre elles, pour connaître l'état des choses et la situation d'esprit du maréchal.

• Ces Etats — mandait-il à La Vrillière — ne sont pas plus tranquilles par les grâces que le Roi leur a faites. Ils sont aheurtés à ne point nommer personne pour travailler aux Commissions dont les exilés ou exclus des Etats ont été nommés à la dernière assemblée. Ils m'ont fait plusieurs députations pour me prier d'écrire (à la cour) en leur faveur, et celle

de ce matin pour la même chose, me représentant que, le don gratuit accordé, l'autorité du Roi n'y est pas commise mais au contraire en son entier, et que ces absents ayant déjà travaillé à ces Commissions, qui sont les plus importantes, il est difficile d'avancer les affaires sans eux. — Ma réponse a été qu'avant d'être en état de leur répondre, je demandais une délibération des Etats en réponse à ce que je leur avais demandé, qui était de nommer par nomination ou agrégation pour travailler à toutes les Commissions dont les absents étaient chargés. — Il est certain, Monsieur, qu'il y a de l'inconvénient à prendre le parti de la rigueur pour les faire obéir, *mais j'en crois davantage à les mener par la douceur*, car je n'aurais pas obtenu une chose qu'ils feront naître des difficultés dans les autres. *C'est pourquoi je souhaiterais avoir des troupes sur la frontière, car la peur a un grand pouvoir sur cette nation (il y revient, comme on voit).....* »

Et le lendemain ou le surlendemain, après de nouvelles instances des Etats, il écrit à d'Argenson :

• Messieurs des Etats ne sont pas contents des grâces que le Roi leur a faites. Ils s'obstinent à avoir les absents aux Etats, sans quoi, disent-ils, ils ne peuvent travailler aux Commissions dont ils ont été chargés à la dernière assemblée. — Sur cette opposition qui, je crois, sera poussée aussi loin qu'elle peut aller, les esprits étant fort échauffés et presque impraticables, je crois qu'il y a un des deux partis à prendre : c'est de permettre à tous les absents de venir aux Etats, où peut-être ne feraient-ils pas grand mal, l'autorité du Roi étant à couvert par le don gratuit accordé, outre que je crois qu'ils se porteront d'eux-mêmes à ne point venir... — Si le Roi et S. A. R. (le Régent) ne veulent point permettre qu'ils reviennent aux Etats, il faut m'envoyer des ordres précis pour la manière de les contraindre à nommer d'autres commissaires en leur place. *C'est pourquoi j'eusse voulu des troupes sur les frontières de la province pour leur faire peur : c'est le moyen de les réduire.....* »

La chanson varie un peu, mais le refrain est le même. Des régiments, de la terreur, voilà tous les arguments du maréchal ; c'est ainsi — non autrement — qu'il conçoit la discussion. — Après longue et mûre consultation du Régent, de ses ministres et de M. Montesquiou, on refusa aux Etats le rappel des exclus et des exilés. Ce refus leur fut notifié le 21 juillet. Il souleva bien quelque murmure et quelque résistance dans la Noblesse. Mais pourtant dès le lendemain cet Ordre,

comme les deux autres, procéda à l'élection de nouveaux commissaires pour remplacer les absents.

Que désirer de mieux? Ne devait-on pas croire qu'après d'aussi ortes preuves de la modération des Etats la session coulerait paisible, sans orage et sans trouble? C'était mal connaître le maréchal. Nul doute qu'il ne fit honneur de cette modération des Etats à l'effroi que leur inspiraient sa mine terrible et son grand sabre — ou plutôt, comme il le nommait lui-même, son grand *couteau*, — toujours levé et prêt à frapper. Il voulut profiter de cet avantage; il crut le moment venu d'emporter le but où il tendait avec une constante persévérance depuis son arrivée en Bretagne, et qui était, comme il en faisait l'aveu, *d'ôter de l'esprit des Bretons, et surtout des Etats, qu'ils sont indépendants* (1). Il ne lui manquait qu'une occasion, il la fit naître. Cet orage porte un nom bien prosaïque : c'est *l'affaire des droits d'entrée*.

Les anciennes institutions de la France, que tant de grands docteurs de nos jours condamnent d'un mot sans appel — et sans savoir, — sont dans le fait si peu connues que dès qu'on en parle, on doit, sous peine de n'être pas compris, entrer en des explications incessantes. Il faut donc me passer encore celles qui vont suivre.

La province de Bretagne, comme elle avait un budget de dépenses avait aussi un budget de recettes, l'un et l'autre administrés par ses Etats. Les recettes se composaient d'impôts et de taxes levés au profit de la province et dans toute son étendue, dont plusieurs remontaient au temps des Ducs. De ce nombre était un impôt, que nous appelions de nos jours indirect, mis sur la vente en détail des diverses boissons, comme vin, cidre, bière, etc., lequel se percevait chez les débitants et ainsi ne frappait guère que la consommation des cabarets. On le nommait primitivement devoir de *billot*, parce que, dit-on, la pancarte du tarif devait se trouver affichée dans certains lieux contre un billot ou poteau de bois (2); comme cet impôt avait été ou pouvait être augmenté en certaines circonstances, on distinguait les *petits* et les *grands* devoirs de billot, et au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour faire court, on

(1) Voir le t. 1<sup>er</sup> de la Revue, p. 10.

(2) Plusieurs villes avaient aussi des devoirs de billot, mais c'étaient des impôts municipaux dont je ne m'occupe pas ici.

appelait simplement cet impôt, dans l'usage, *les grands et petits devoirs*. Comme pour la plupart des impôts d'alors, le revenu en était affermé au plus offrant, à la suite d'une adjudication publique, renouvelée ordinairement à chaque tenue des Etats.

Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cet impôt des Devoirs fut le seul qui portât sur les boissons dans toute l'étendue de la province, à la réserve bien entendu des octrois municipaux accordés à certaines villes, dont au reste le plus fort poids retombait aussi, comme celui des Devoirs, sur la vente au détail et le cabaret. Mais en 1705, afin de subvenir aux demandes toujours croissantes adressées par la Couronne aux finances de la province pour soutenir les fatales guerres de la succession d'Espagne, le Roi fit proposer aux Etats de mettre « un droit » d'entrée sur les vins et cidres qui entrent et se consomment dans la province (1). Les Etats s'y refusèrent, et plutôt que de recourir à ce droit, — dont le seul nom a alarmé toute la province, dit le Registre de leurs délibérations, — ils préférèrent mettre en vente les charges de leurs propres officiers (procureur-général syndic, greffier, trésorier, etc.), et consentirent en outre divers sacrifices, dont l'efficacité ne fut point d'ailleurs de longue durée; car au bout de quatre ans seulement, à la session de 1709, l'embarras des finances de la province amena les Commissaires de la Couronne à proposer de nouveau ce droit d'entrée. A cette fois, bien que les Etats eussent gardé leur première opinion sur l'inconvénient de ces droits, dont la nouveauté alarmeroit sans doute les peuples (2), et dont l'utilité financière paraissait même à beaucoup assez médiocre, après quelque résistance et quelques protestations, ces répugnances durent céder devant un déficit trop certain et devant un désir du Roi qui tournait au commandement. Les droits d'entrée furent votés; j'en donne le détail au bas de la page, d'après le Registre des Etats (3); on verra

(1) Registres des délibérations des Etats de Bretagne. Tenue de 1705, séance du 2 décembre (Archives du département d'Ille-et-Vilaine); voir aussi pour ce qui suit les séances des 4, 15, 16 et 28 du même mois.

(2) Registres des Etats, 1709, 26 novembre.

(3) Dans la séance du 26 novembre 1709, le Procureur-général syndic annonce aux Etats, de la part des Commissaires du Roi, que: « L'intention du Roi est que les Etats imposent un droit d'entrée sur les vins, cidres et poirés qui seront consommés dans la province,

qu'ils étaient lourds. A peine votés, ils furent non pas affirmés mais engagés pour huit ans (du 1<sup>er</sup> octobre 1710 au 1<sup>er</sup> octobre 1718), au prix de 4,900,000 livres, entre les mains d'un traitant dont le revenu de cet impôt formait le gage et qui devait verser la somme par seizièmes, de six en six mois. Toutefois, comme il fallait de l'argent comptant, l'engagiste consentit à avancer de suite tout l'argent, mais en exigeant, de six mois en six mois, des intérêts dont le total devait s'élever au bout de l'engagement (en octobre 1718) à 1,800,000 livres. Si bien que, dans cette opération, les finances de la province ne gagnaient au demeurant que 3,100,000 livres pour ces huit ans, soit par chaque année un peu moins de 400,000 livres, ou, en ajoutant les intérêts, de 6 à 700,000 livres tout au plus. Mais elle y perdait bief davantage.

En effet, les droits d'entrée firent hausser nécessairement le prix des vins d'une manière notable. De là, sur le champ; une diminution considérable dans la consommation de toute la province et surtout dans la vente au détail; de là en particulier la ruine du commerce des vins nantais, les souches que produisit la Bretagne: d'où, en dernière conséquence, un abaissement considérable dans le produit des grands et petits Devoirs, par le seul fait de l'existence des droits d'entrée. Un monopole abusif ne tarda point à doubler les inconvénients de cette situation. Maîtres de la perception des droits d'entrée, les engagistes vexèrent à plaisir les commerçants occupés au trafic des

à commencer du 1<sup>er</sup> octobre 1710, à raison de 10 livres par barrique de vin crû hors la province, de 5 l. par barrique de vin du crû de la province, et de 2 l. par barrique de cidre, de bière ou de poiré. Lesquels droits, à l'égard des boissons qui ne seront pas du crû de la province, seront payés lorsqu'elles y entreront par eau, par terre, ou par mer; et à l'égard de celles du crû du pays, au premier port où elles seront déchargées si elles arrivent par mer, et quant à celles qui seront façonnées dans la province et qui s'y volteront par eau ou par terre, à l'entrée des villes et gros bourgs qui seront assujettis aux droits d'entrée des vins du crû de la province. Les mêmes droits seront aussi perçus sur les vins, cidres, bières et poirés qui seront façonnés dans lesdites villes et gros bourgs, même sur les vendanges et fruits qui y entreront, à raison d'une barrique de vin pour deux barriques de vendange, et d'une barrique de cidre et poiré pour trois barriques de fruits. » (*Registres des Etats*, tenue de 1709, séance du 26 novembre). — La dernière clause signifie que le droit perçu sur deux barriques de vendange sera le même que sur une barrique de vin, c'est-à-dire 5 l., et sur trois barriques de pommes ou de poires 2 l., comme sur une barrique de cidre ou de poiré.

vins, et les forcèrent bientôt tous de quitter la partie. Les engagistes aussitôt s'emparèrent du monopole, dont ils firent boire aux Bretons le calice jusqu'à la lie. Métaphore de circonstance, — car les Bretons n'eurent plus désormais pour se rafraîchir qu'un vin quatre fois pire et quatre fois plus cher, le seul qui entrât dans la province. Aussi, quelle que fût leur soif, renoncèrent-ils pour la plupart à cette affreuse piquette, fatale à leur bourse et à leur santé, — et le revenu de l'impôt des Devoirs continua de baisser en proportion directe de cette abstinence. Avant l'établissement des droits d'entrée, le produit des Devoirs, année moyenne, était de 2,325,000 livres; après les droits d'entrée il tomba à 1,520,000 livres : différence en moins, 800,000 liv. Nous avons vu que les droits d'entrée, au plus haut, rendaient, par année moyenne, moins de 700,000 livres, et en réalité de 3 à 400,000 seulement. Perte nette pour la province, 400,000 livres (1); plus, pour nos pauvres ancêtres; l'agrément d'être vexés, rançonnés et empoisonnés par la maltôte, très-mal désaltérés — et très-mal contents. Franchement ils en avaient le droit.

Les écrivains de l'école dite libérale, qui presque tous, comme on sait, abhorrent les provinces et adorent le despotisme pour peu qu'il ait soin d'écrire sur son étouffoir le mot de *centralisation*, ces écrivains se sont plu souvent à faire au despotisme ministériel des deux derniers siècles un titre d'honneur de sa lutte persévérante contre la liberté provinciale, en se fondant surtout sur la ridicule impéritie des pauvres provinciaux, incapables de rien entendre à leurs propres affaires sans le secours de cette habileté administrative et de ces flots de lumière incomparable dont Paris était le foyer. Je recommande à l'attention de ces panégyristes cette histoire des droits d'entrée. Les Etats, avant et depuis leur établissement, s'y opposèrent tant qu'ils purent. C'est la cour qui les voulut et qui les maintint, comme on le verra, *per fas et nefas*, — et voici les résultats (2) !

(1) Tous ces faits et ces chiffres sont le résumé très-exact d'un Mémoire officiel, rédigé par les Etats en Janvier 1716 et transcrit dans leurs Registres, Tenue de 1715, fol. 334 v<sup>o</sup> à 336.

(2) Aucun des faits et des arguments produits dans le Mémoire des Etats que je viens de résumer n'a jamais été, à ma connaissance, réfuté ni contesté par les Commissaires du Roi.

Les Etats, dès le commencement de 1716, adressèrent à la cour un mémoire (1) où ils exposaient avec force les fâcheux inconvénients de cet impôt et concluaient à sa suppression le plus tôt possible. Ce mémoire n'obtint pas de réponse ; d'où l'on devait au moins induire l'indifférence de la cour dans cette question. Aussi, dans la séance des Etats du 14 juillet 1718, — l'évêque de Saint-Brieuc (2), rapporteur, ayant déclaré « que, si les Etats voulaient se porter à insérer, dans les » conditions du bail des grands et petits Devoirs, qu'il sera adjugé à » *condition que les droits d'entrée établis en 1709 ne seront point rétablis*, la ferme des Devoirs serait poussée à une somme plus considérable qu'elle ne l'avait été depuis l'établissement de ces nouveaux droits si onéreux au public, » — les Etats adoptèrent ces conclusions à l'unanimité et ordonnèrent aussitôt que, parmi les conditions de la nouvelle ferme des Devoirs qui devait être adjugée à cette session, « *il sera* (dit le Registre de leurs délibérations) *spécifié et » inséré que les droits d'entrée qui furent établis aux Etats de Saint-Brieuc, en 1709, et qui finiront au premier jour du mois d'octobre » prochain, ne seront point rétablis* (3). » C'était la suppression pure et simple des droits d'entrée, sitôt la libération de cet impôt, engagé, comme on l'a dit, pour huit ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1710. D'après tout ce que l'on a vu, cette mesure ne pouvait nuire d'aucune façon aux finances de la province, où le vide résultant de cette suppression serait plus que comblé par l'augmentation inévitable du revenu des Devoirs, dès que les choses se retrouveraient sur l'ancien pied. Aussi les Etats se croyaient-ils bien là-dessus à l'abri de toute chicane, et d'abord nul non plus ne songea à leur en faire. Mais enfin le maréchal se ravisa. Il jugea cette occasion bonne, suffisante au moins à défaut d'autre, pour renouveler la lutte et assurer sa victoire. Il tâcha donc de persuader à la cour que la suppression des droits d'entrée allait affaiblir notablement les ressources de la province, au point d'arrêter le paiement des subsides promis au Roi, et qu'il fallait à tout prix, en conséquence, malgré la décision des Etats, maintenir ces droits. Nous

(1) C'est celui qui est mentionné dans les deux notes précédentes.

(2) Messire Louis Frétat de Boisaleux.

(3) Registres des Etats, tenue de 1717-1718, séance du 18 juillet (Arch. d'Ille-et-Vilaine).



n'avons point toute sa correspondance à ce sujet (1), mais le 28 juillet il écrivait encore au Ministre : « Comme les Etats auront bien de la » peine à se porter à la continuation des entrées, qui est pourtant un » fonds dont je crois qu'on ne peut se passer, *il serait à propos que le » Roi en ordonnât la continuation par un arrêt du Conseil*, jusques » à tant que les Etats eussent des fonds suffisants pour s'en passer. » Ce!a pourra abrégér les Etats. »

Le mensonge des subalternes a beau jeu, hélas! pour persuader l'injustice aux maîtres du pouvoir, quand ceux-ci, plus appliqués au plaisir et aux intrigues qu'à l'honneur et aux affaires, en sont venus, par l'arbitraire, à la méconnaissance absolue du droit. La manœuvre du maréchal réussit donc facilement. Par un arrêt du Conseil d'Etat, auquel on donna la date du 30 juillet 1718, le Régent cassa la délibération des Etats du 14 de ce mois et rétablit l'impôt des entrées. Toute importante qu'était en elle-même cette question fiscale, elle s'effaça aussitôt devant une question bien autrement haute, et même, il faut le reconnaître, bien plus essentielle encore pour l'avenir de la province que l'affaire du don gratuit. Dans cette dernière querelle il s'agissait moins peut-être du fond que de la forme : ni les Bretons ne prétendaient refuser le don gratuit, ni le maréchal l'exiger sans le consentement des Etats; on disputait surtout du mode et du temps à prendre pour ce consentement. L'arrêt du 30 juillet, au contraire, attaquait ouvertement le premier, le plus ancien et le plus fondamental des droits de la Bretagne, celui de ne subir d'impôt que consenti au préalable par les trois Ordres dans l'assemblée des Etats. C'était là la première clause du traité d'Union dont François Ier avait promis, pour lui et ses successeurs, l'inviolable observation; et cette clause avait été, depuis lors, répétée et confirmée dans tous les contrats conclus, après chaque tenue d'Etats, entre le Roi et la province.

« *Pour quelque cause et prétexte que ce soit, il ne sera fait aucune » levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des » Etats.... — Aucun édit, arrêt du Conseil, et généralement toutes*

(1) Je parle ici, bien entendu, de ce qu'on trouve dans le *Journal historique* du président de Robien; car il n'est point impossible, je l'espère du moins, de découvrir encore ailleurs quelques nouvelles lettres du maréchal.

« lettres-patentes ou brevets contraires aux privilèges de la province » n'auront aucun effet s'ils n'ont été consentis par les Etats. » — Ainsi parlait le contrat de 1716, solennellement garanti par l'autorité royale (1), — et voilà que, deux ans après, cette même autorité, en la personne du Régent, s'en venait effrontément déchirer ce contrat tout frais, en prétendant annuler une décision des Etats par un arrêt du Conseil et rétablir un impôt supprimé par les trois Ordres. Quand je disais qu'il s'agissait avant tout de la foi des contrats ! Mais il s'agissait aussi du plus intime et du principe même de la constitution bretonne. Céder sans combat, c'était la fin de la Bretagne et une fin honteuse, l'hermine souillée de boue se livrant elle-même aux verges du despotisme. Lutter était difficile, périlleux, mais c'était le devoir ; car une lutte, même malheureuse, étant une protestation aurait toujours l'avantage de sauver l'honneur et de réserver le droit. La Bretagne, j'entends par là les Etats, se décida à lutter. Voyons ses forces.

Elle n'avait point à compter sur le clergé des Etats. Car la cour, nommant depuis longtemps sans contrôle aux abbayes et aux évêchés, avait rempli ces bénéfices de ses créatures, étrangers pour la plupart aussi insensibles aux droits et intérêts de la Bretagne que sensibles à la faveur des ministres : et l'évêque de Saint-Malo, par exemple, messire Vincent Desmarets, qui comme évêque diocésain présidait en 1718 les Etats de Dinan, fut constamment le très-humble serviteur de M. de Montesquiou.

Les députés du Tiers-Etat étaient en général bien Bretons, mais beaucoup d'entre eux trop prompts, en bons bourgeois, à prendre peur au bruit, privés d'ailleurs par l'exil ou l'exclusion de leurs meilleures têtes, enfin par leur petit nombre offrant un champ plus commode aux manœuvres d'intimidation ou de séduction, tentées pour former ou pour dissoudre une majorité.

Pour la Noblesse, les lettres de cachet l'avaient, il est vrai, privée de ses chefs les plus influents, et son président le duc de la Trémouille, il faut bien l'avouer, joua au naturel dans toute cette affaire le rôle d'un plat courtisan ; mais avec cela la Noblesse était nombreuse, forte

(1) Voir le tome 1<sup>er</sup> de la Revue, p. 19 et aussi p. 14 à 17.

à ces Etats de plus de quatre cents membres, résolue, dévouée, patriotique, et toute frémissante surtout de cette haine généreuse du despotisme, si naturellement unie dans le cœur des Bretons au respect de la Loi et des Puissances légitimes. La Noblesse fut le nerf et l'âme de la résistance.

L'arrêt du Conseil fut présenté aux Etats le 4 août, par M. de Montesquiou, qui en requit l'enregistrement au greffe des Etats. Enregistrer, c'était se courber sous l'arbitraire et donner son assentiment à la violation des droits de la province. Le 5, on alla aux Chambres, c'est-à-dire, on délibéra par Ordres sur cette grave question. L'Eglise et, quoique plus difficilement, le Tiers-Etat furent d'avis d'enregistrer, se réservant de poursuivre par tous les moyens la révocation de l'arrêt après cette marque d'obéissance. La Noblesse refusa net, et comme il s'agissait d'une mesure emportant levée de deniers et rétablissement d'impôt; elle soutint, par la voix du Procureur-général-syndic, M. de Coëtlogon, que deux Ordres ne pouvaient suffire pour former en cette matière la décision des Etats et qu'il fallait l'unanimité. Elle voulait donc qu'on retournât aux Chambres délibérer de nouveau et tâcher de se mettre d'accord. Comme au reste la décision des deux Ordres n'était encore ni écrite sur le registre ni signée des présidents, on ne pouvait refuser cette demande de la Noblesse, d'autant que, dans le Tiers et l'Eglise, bon nombre de membres en étaient déjà au regret de leur résolution et désiraient la pouvoir changer. Pourtant le lendemain, 6 août, les présidents de l'Eglise et de la Noblesse trouvèrent moyen d'ajourner la nouvelle délibération réclamée sur cet objet, et s'en furent en bons valets prévenir le maréchal du péril, comme lui-même, deux jours après (le 8 août) en informa le Ministre, dans une lettre où il lui dit : « Nous apprimes dans la journée (du 6 août) » que la Noblesse faisait des instances dans l'Eglise et le Tiers pour » les obliger à délibérer de nouveau sur cet enregistrement, et les » présidents vinrent me dire qu'il était nécessaire que les Commissaires » du Roi entrassent le lendemain, voyant que plusieurs dans leurs » Ordres (l'Eglise et le Tiers) balançaient pour changer : sans quoi » il était presque certain qu'on ne pourrait refuser les Chambres et par » conséquent une nouvelle délibération. »

Donc le lendemain, quoique ce fût dimanche (7 août), le maréchal, assisté de tous les Commissaires royaux, entra dès le matin dans l'assemblée des Etats, et ordonna aussitôt de dresser la délibération favorable à l'enregistrement de l'arrêt du Conseil, de la faire signer aux présidents des trois Ordres, et de lui en remettre à lui-même une expédition en forme. En vain la Noblesse demanda-t-elle de faire entendre aux Etats, avant cette signature, les représentations dont elle avait chargé le Procureur-syndic, M. de Coëtlogon. Le maréchal ne voulut rien écouter, imposa rudement silence au nom du Roi, et comme toutes les écritures avaient été préparées d'avance, en un clin-d'œil les présidents eurent signé, et l'expédition en forme fut mise aux mains de Montesquiou qui disparut aussitôt, son papier en poche.

Cette façon d'escamoter une décision des Etats, en joignant si pres-tement la force à la ruse, était une nouvelle atteinte contre leur liberté, aussi violente et non moins inouïe dans leur histoire que leur rupture du mois de décembre précédent. Le trouble ne fut pas moindre et commença dès avant que le maréchal n'eût fermé la porte. Dans cette lettre du 8 août, dont j'ai déjà cité un passage, il en fait une peinture, suspecte à quelques égards mais assez curieuse : « Aussitôt que nous » fûmes dehors, dit-il au Ministre, la Noblesse fit grand bruit et fit » parler son Procureur-général-syndic. Tout cela aboutit à faire des » protestations, et, demandant que MM. les Présidents les signassent, » ce qu'ils ne voulurent point faire, ils empêchèrent même M. de » Saint-Malo (l'évêque Desmarets) et M. le duc de la Trimouille de » sortir. Après quelques paroles messéantes pour ces messieurs, ils les » laissèrent sortir; mais ils fermèrent la porte pour que pas un gentil- » homme ne pût sortir sans avoir signé la protestation. Il y en a » quatre-vingts qui ont signé, dont plusieurs ont été forcés (rensei- » gnement suspect). Ce fut un tumulte qu'on ne peut dire. — L'arrêt » est bien et dûment enregistré, puisque deux Ordres en ont fait la » délibération. »

La question était justement de savoir si deux Ordres en pareil cas pouvaient former à eux seuls la délibération, c'est-à-dire la décision des Etats, si d'ailleurs en aucun cas une telle décision, extorquée

subrepticement par un vrai tour de gobelet, pouvait avoir une valeur sérieuse. C'est là ce que niait la Noblesse, qui fondait la nullité de cette délibération sur quatre chefs principaux.

« Premièrement, — disait-elle dans sa protestation, — il est constant que l'arrêt du Conseil du 50 juillet a été obtenu sur un faux exposé; par conséquent, avant de parler de l'enregistrement, on a dû se porter à en instruire Sa Majesté par de très-humbles remontrances, et ordonner aux Procureurs-généraux-syndics de se pourvoir en rapport contre cet arrêt.

« 2° Cet arrêt détruit et renverse les articles XXIII et XXV du contrat passé entre le Roi et les Etats en 1716 et des autres contrats qui l'ont précédé; ainsi les Etats n'ont pas dû prendre une délibération qui attaque formellement l'acte le plus authentique qu'ils puissent faire. »

Le 23<sup>e</sup> article du contrat de 1716 confirmait de nouveau à la Bretagne l'entière conservation de ses « droits, franchises et libertés, » où l'on avait de tout temps mis au premier rang le libre vote de l'impôt, et le 25<sup>e</sup> article stipulait expressément que « les arrêts du Conseil » contraires aux privilèges de la province n'auront aucun effet, »

« 5° (ajoutait la protestation) Comme le contrat passé entre Sa Majesté et les Etats est fait de l'avis et du concours unanime des trois Ordres, MM. de la Noblesse prétendent avec raison que deux ne peuvent pas former une délibération contraire sans l'avis du troisième. »

Argument fondé sur le principe qui rendait obligatoire l'unanimité des Ordres pour l'établissement ou la modification des lois de finance, dont le contrat présentait tous les caractères.

« 4° Il n'a été observé ni règle ni forme dans l'avis que l'on veut faire passer pour une délibération authentique. Mgr l'évêque de Saint-Malo, président de l'Eglise, a refusé les Chambres le jour d'hier, quoique la Noblesse et le Tiers les eussent demandées, sur la remontrance que M. de Coëtlogon fit à l'assemblée et que Mgr de Saint-Malo refusa de recevoir. Ce qui fait que la Noblesse est bien fondée à protester aussi contre la signature qui a été faite ce jour de ladite délibération du 5 de ce mois, laquelle n'a été faite que par l'ordre positif que M. le maréchal en a donné, ayant déclaré hautement qu'il ne sortirait point de l'assemblée que la délibération portant enregistrement de l'arrêt du Conseil n'eût été signée et que le Greffier ne lui en eût délivré copie, et ayant imposé silence à Messieurs de la Noblesse lors de l'interpellation de leur Procureur-général-syndic. »

Toute la Noblesse, à très-peu d'exceptions près, adhéra à cette protestation ; mais, suivant l'usage ordinaire en pareil cas, les principaux de l'Ordre seulement la signèrent, — au nombre de quatre-vingts et quelques. Les Présidents des trois Ordres refusèrent de la signer, mais les Etats ordonnèrent à leur greffier de l'enregistrer et d'en délivrer copie à la Noblesse.

D'ailleurs, il ne faut pas croire que le Tiers et l'Eglise eussent reçu avec plaisir, ou seulement avec indifférence, l'arrêt du Conseil du 30 juillet. Ils avaient voté l'enregistrement crainte du bruit, des embarras d'un conflit, et surtout des brutalités du maréchal ; mais ils étaient de cœur avec la Noblesse, on le vit dès le lendemain, 8 août. Car dans la séance de ce jour,

« Le Président du Tiers (dit le Registre des délibérations) ayant représenté que, les Etats souffrant préjudice dans quelques dispositions de l'arrêt du Conseil du 30 juillet, surtout par rapport aux droits d'entrée, il était à propos d'en examiner les motifs et de dresser des mémoires pour faire connaître qu'il était entièrement contraire à tous les contrats passés entre MM. les Commissaires du Roi et les Etats : — Les Etats ont ordonné et ordonnent qu'il sera présentement nommé une Commission pour examiner les motifs dudit arrêt du Conseil et dresser en conséquence des mémoires en forme de remontrances, dans lesquels on suppliera le Roi et S. A. R. (le Régent) de ne point obliger les Etats de faire une nouvelle adjudication des droits d'entrée, en cas qu'ils puissent trouver, ce qu'ils espèrent, les fonds nécessaires pour les dépenses de la présente tenue sans recourir aux entrées. »

La commission fut nommée séance tenante, et le même jour les Etats ordonnèrent qu'un de leurs Procureurs-syndics irait à Paris suivre leurs affaires, selon le devoir de sa charge, et se pourvoir en leur nom, par voie de requête, contre l'arrêt du Conseil du 30 juillet. C'est à M. de Coëtlogon qu'échut ce mandat. Mais étant allé le lendemain (9 août), avant de partir, faire sa visite à M. de Montesquiou et prendre ses ordres pour la cour, il en reçut défense formelle de se rendre à Paris : dont M. de Coëtlogon fit son rapport aux Etats le 11 au matin, qui aussitôt envoyèrent au maréchal une députation de douze membres pour le presser de lever sa défense ; mais sans succès. En vain lui remontra-t-on l'urgente nécessité des affaires, le droit des Etats en

cette matière, et jusqu'au texte précis de l'édit de création des deux charges de Procureurs-syndics (de l'an 1706), portant que l'un des titulaires devait se tenir près du Roi pour servir les intérêts de la province : il refusa net, se retranchant sur de prétendus ordres du Roi et du Régent, qui lui commandaient, disait-il, expressément d'empêcher tout envoi de Procureur-syndic ou d'autre à Paris avant la fin des Etats. On se rabattit à le prier d'écrire en cour pour obtenir le changement de ces ordres : nouveau refus plus sec encore. La députation retourna vers lui trois fois en deux jours (le 10 et le 11 août) pour cet objet, avec des instances chaque fois plus pressantes et à la dernière sous la conduite solennelle des Présidents des trois Ordres : on finit par tirer de lui un accès de colère, renforcé de cette insolence — que les Etats lui pouvaient là-dessus envoyer, s'il leur plaisait, cent députations, sans le faire branler d'une sémelle.

Par cette colère et son refus d'écrire en cour M. de Montesquieu montrait bien clairement la corde, et que ses ordres prétendus étaient simplement une feinte pour empêcher à tout prix le voyage à Paris des députés des Etats, qui une fois là, en posture de faire connaître à la cour la vérité, auraient facilement ruiné, malgré tout, l'échafaudage de mensonges dressé par le maréchal pour obtenir l'arrêt du Conseil. — Car c'est un malheur particulier du despotisme dans les grands Etats, que le souverain et ses ministres, incapables par l'étendue des affaires et du pays de tout voir eux-mêmes, sont forcés sur bien des points même capitaux de s'en remettre aveuglement à des agents secondaires : par là, quand même ils voudraient toujours être justes, ne peuvent-ils manquer pourtant d'être souvent trompés, attendu que ces subalternes, protégés par l'éloignement, libres de tout contrôle, crus en tout ce qu'ils disent, et ne se faisant aussi ordonner que ce qu'ils désirent, résistent malaisément à la tentation de faire passer tous leurs caprices sous la couverture des ordres du prince : et ainsi, au lieu d'un maître absolu qui pourrait être juste, on a trente-six tyranneaux iniques ou stupides. — Protégée par sa vieille constitution provinciale, la Bretagne jusqu'à ce moment avait pu presque entièrement échapper aux funestes conséquences d'un tel régime. Devait-elle sacrifier sans résistance ses précieuses garanties au bon plaisir de M. de Montesquieu ? Elle ne le

pensa pas, et c'est pourquoi nous lisons dans le Registre des Etats, au procès-verbal de la séance du 11 août, que :

« Sur le refus réitéré trois fois par M. le maréchal de Montesquiou de révoquer la défense, par lui donnée à M. de Coëtlogon, Procureur-général syndic, et à toute autre personne, de se rendre à Paris pour y gérer les affaires des Etats suivant la délibération du 8 de ce mois, et sur le refus qu'il a même fait aussi d'écrire (à la cour) sur cette affaire, Messieurs de la Noblesse ayant déclaré protester contre tous ces refus formellement contraires aux privilèges des Etats et à l'édit de création des charges des Procureurs-généraux-syndics, qui porte que l'un d'eux sera auprès de Sa Majesté et l'autre dans la province, — et protester pareillement contre tout ce qui a été fait contre les droits et privilèges de la province et pourrait encore se faire jusqu'à ce que Sa Majesté ne soit instruite. MM. de la Noblesse ayant demandé acte : Messieurs des Ordres se sont retirés aux Chambres pour en délibérer, et revenus sur le Théâtre, — LES ETATS ont décerné et donné acte à MM. de la Noblesse de leurs présentes protestations, auxquelles MM. des Ordres de l'Eglise et du Tiers ont déclaré adhérer en ce qui regarde les refus faits par MM. les Commissaires du Roi de révoquer la défense faite par M. le maréchal de Montesquiou à M. de Coëtlogon et à tous autres d'aller à Paris pour la suite des affaires pressantes des Etats, (et le refus) même d'écrire pour en obtenir la permission. »

Le lendemain, 12 août, la Noblesse prit une mesure encore plus décisive, en donnant ordre à M. de Coëtlogon, comme Procureur-syndic, de faire enregistrer la protestation ci-dessus au greffe du Parlement. Le Tiers et l'Eglise ne s'associèrent point à cette démarche; mais un Ordre en pareil cas pouvant agir seul, M. de Coëtlogon partit le 13 août pour aller à Rennes remplir sa mission.

Ce même jour, le maréchal écrivit en cour pour rendre compte des événements survenus depuis le 8; sa lettre, assez embrouillée, se termine par ces phrases trop claires, où la colère étouffe la bonne foi : « La Noblesse est montée à un si haut point d'opiniâtreté, — voulant » se rendre absolument la maîtresse des Etats (le maréchal ne se » gêne pas pour intervertir les rôles) — que c'est allé jusqu'à insulter » leur Président. Cela mérite assurément une véritable punition. J'aurais » bien donné des lettres de cachet à plusieurs pour les faire sortir de la » ville; mais c'est une punition trop légère. Il faut.... » La minute de



cette lettre, transcrite dans le *Journal historique* de M. de Robien est inachevée et reste suspendue sur ce *Quos ego*, dont les faits vont tout à l'heure nous apprendre la véritable portée.

Le 16 août, M. de Coëtlogon revint de Rennes, après avoir fait enregistrer la protestation au Parlement, et comme il avait appris de plus que, sur un simple ordre de l'Intendant, on avait commencé à lever la capitation de l'année 1718 qui n'était point encore votée par les Etats, il entra dans l'assemblée des Etats et requit d'eux une défense de continuer cette levée, tant que la capitation ne serait pas consentie par les représentants de la province. On remit au lendemain à délibérer là-dessus. Mais dans la nuit, Montesquiou ayant envoyé à Coëtlogon et à M. de Chérigny, gentilhomme fort énergique, des lettres de cachet qui les exilaient hors de Bretagne, les contraignit de partir de suite sous la garde de la maréchaussée, qui les mena jusqu'aux limites de la province. Le 17 au matin, comme les Etats apprirent cette nouvelle violence, ils envoyèrent aussitôt au maréchal une députation de dix-huit personnes, conduite par les Présidents des trois Ordres, pour le prier de rappeler de suite les deux exilés, en annonçant que jusqu'à leur retour les Etats allaient suspendre tous leurs travaux. Le maréchal les reçut bien et leur donna de bonnes paroles, mais le lendemain matin 18, on apprit que deux gentilshommes, MM. de France et de Keravéon, venaient encore d'être traités comme MM. de Coëtlogon et de Chérigny, outre que plusieurs autres avaient reçu l'ordre de ne point reparaitre aux Etats. On conte qu'un de ces derniers, M. Le Gouvello de Kerantrec'h, avant d'obéir au maréchal, le pria tranquillement de lui faire voir les ordres en vertu desquels il excluait ainsi des gentilshommes des Etats. Montesquiou, qui sans doute n'en avait point, prétendit payer d'audace : — Vraiment vous êtes bien hardi, répondit-il à Gouvello d'un ton méprisant, de venir me demander mes ordres, vous qui n'êtes pas gentilhomme et n'avez pas même le droit d'entrer aux Etats! — Gouvello, bon gentilhomme de vieille souche, et qui se fit reconnaître pour tel dans cette session, sur pièces authentiques, afin de confondre le maréchal, se rit du propos, et comme on ne lui montra point d'ordres, ne bougea point des Etats.

La députation de la veille retourna donc le 18 chez le maréchal,

dans le même appareil, pour lui demander cette fois le rappel de tous les exilés, et lui faire savoir que les Etats allaient aussi adresser au Roi, à même fin, de très-humbles remontrances, qui furent en effet arrêtées et signées deux jours après (le 20 août). La teneur de ces remontrances est fort importante, la voici.

SIRE,

Les Etats de votre province de Bretagne osent représenter à Votre Majesté qu'après avoir vu avec un extrême déplaisir plus de vingt gentilshommes exilés ou exclus de leur assemblée, la nouvelle disgrâce du sieur de Coëllogon, leur Procureur-général-syndic, des sieurs de Cherigny, de Queravéon et de France, exilés depuis deux jours, les pénètre de la douleur la plus vive.

L'empressement de tous les Ordres à se rassembler au temps marqué par Votre Majesté, leur concours et leur consentement unanime pour accorder le don gratuit, leur paraissait une voix puissante et favorable pour obtenir le rappel de leurs membres dispersés depuis la séparation des Etats. Cet espoir les soutenait; mais les coups redoublés et imprévus que la Noblesse vient de ressentir par l'éloignement de ces quatre gentilshommes, conduits honteusement hors de la province par la maréchaussée, et par l'exclusion des sieurs de la Garaie, sont d'autant plus sensibles aux Etats qu'ils craignent qu'une punition si étendue ne soit une marque du mécontentement que Votre Majesté a de toute l'assemblée.

Permettez-nous donc, Sire, de justifier la conduite de tous les Ordres et de ceux qui les composent.

Si, depuis la réunion volontaire de cette province à la Couronne, rien n'a pu ébranler l'attachement et la fidélité inviolable de vos sujets de Bretagne pour la personne sacrée de Votre Majesté et des Rois vos prédécesseurs, les Etats croient devoir vous représenter qu'ils n'ont rien fait dans la présente tenue qui puisse rendre suspects leur dévouement et leur soumission.

Ils ont souvent oublié leurs intérêts les plus essentiels lorsqu'ils les ont crus opposés aux volontés de Votre Majesté; mais peut-on leur imputer à faute d'avoir voulu soutenir leurs droits contre des nouveautés qui détruisaient l'économie de leurs affaires, dans laquelle ils sont autorisés par tous titres authentiques, et que Votre Majesté a confirmés par le dernier contrat de la Tenue de 1715 et par l'arrêt du 5 septembre 1716.

*L'arrêt de votre Conseil du 30 juillet dernier s'appuie ce fondement de leurs libertés et de leurs privilèges. Il casse une délibération qui n'avait pour objet que de trouver les moyens de diminuer les impositions, sans*

rien retrancher des charges auxquelles les Etats sont obligés pour le paiement du don gratuit et autres dépenses...

Si les Etats ont exclu le bail des entrées sur les boissons, c'est parce qu'ils ont cru trouver des fonds suffisants sans le secours de cette imposition extraordinaire et onéreuse; l'expérience fera connaître que leurs vues étaient justes et bien fondées.

*Cet arrêt est contraire aux privilèges des Etats, en ce qu'il tend à renouveler sans leur consentement et sans nécessité un droit fort à charge aux particuliers et fort peu utile aux Etats; et, s'il est permis de le dire, l'entrée des Commissaires de V. M. dans l'assemblée pour y apporter cet arrêt, la lecture et l'enregistrement qu'ils ont ordonné aux Présidents des Ordres de faire en leur présence, sont autant de nouveautés qui font violence à la liberté des suffrages, et semblent anéantir les Etats.*

Permettez-nous, Sire, cet aveu respectueux et sincère : LES TROIS ORDRES EN ONT ETÉ ÉGALEMENT FRAPPÉS, et si les uns, écoutant plus leur soumission que la conservation de leurs droits, ont gardé le silence, l'opposition d'un autre, plus jaloux de ses privilèges, ne paraît pas un crime digne de punition.

Votre Majesté et les Rois ses prédécesseurs n'ont conservé à la province de Bretagne ses privilèges que pour en jouir dans tous les temps; et loin d'avoir défendu aux Etats de s'opposer à tout ce qui pourrait les entamer, on a toujours souffert leur Procureur-général-syndic former son opposition à l'enregistrement des édits jusque dans le Parlement.

La remontrance faite par le sieur de Coëtlogon était donc un devoir de son ministère, et l'opposition de la Noblesse ne peut être reprochée à cet Ordre ni à aucuns de ceux qui le composent.

Les refus réitérés jusqu'à trois fois par Messieurs vos Commissaires, après des députations solennelles, de laisser partir l'un de leurs Procureurs-généraux-syndics, conformément à l'édit de création de leurs charges du mois de février 1706, pour demander le rapport d'un arrêt si préjudiciable à la province et vaquer aux emprunts et aux autres affaires les plus pressantes des Etats, et même d'écrire pour en obtenir la permission de Votre Majesté, ont forcé la Noblesse de recourir aux voies ordinaires et permises, en protestant contre ces refus et tout ce qui avait été fait ou pourrait l'être dans la suite contre les droits et privilèges des Etats.

Les trois autres gentilshommes qui ont eu le malheur d'encourir l'indignation de Votre Majesté n'ont point eu une conduite différente de celle des autres. Les Etats, témoins de leur droiture et de leur soumission, se rendent garants de leur fidélité et de leur attachement inviolable pour la personne sacrée de Votre Majesté.

Ils vous supplient, Sire, d'accorder à leurs respectueuses et instantes prières le rappel des sieurs de Coëtlogon, de Cherigny, de Queravon, de France, et de tous les autres exilés et exclus (1); et s'ils osent vous demander cette grâce, c'est parce qu'ils croient leur présence nécessaire pour travailler plus promptement et plus efficacement aux affaires qui regardent le service de Votre Majesté et l'utilité de la province.

Ils supplient encore Votre Majesté de vouloir bien recevoir favorablement la requête qui lui sera présentée pour demander le rapport de l'arrêt du Conseil du 50 juillet dernier, et de maintenir les Etats dans leur droit d'avoir toujours près de Votre Majesté un de leurs Procureurs-généraux-syndics suivant l'édit de création de ces charges.

Fait et arrêté en l'assemblée des Etats à Dinan le 20 août 1718. Et ont signé :

*De l'Ordre de l'Eglise* : Vincent-François, évêque de Saint-Malo. De la Bourdonnaye, évêque comte de Léon. L'abbé de Saint-Maurice.

*De la Noblesse* : Charles de la Tremoille. De Croissy. Le comte du Cludon. Berthou. Guichen.

*Du Tiers-Etats* : Michau (2). Dondel, président de Vannes. Frain. Béart. Thomé.

Cette pièce est de première importance, et prouve que toute la Bretagne était avec la Noblesse. M. de Montesquiou dans des lettres trop longues à citer ici, Lémontey dans son *Histoire de la Régence*, et après lui les autres avocats du despotisme, représentent le rôle de la Noblesse aux Etats de 1718 comme l'agitation factieuse d'une poignée de brouillons et de jeunes étourdis, désavoués par les deux autres Ordres et même par une bonne partie du leur. Ils reviennent sans cesse, et avec une assurance étonnante, à cet insigne mensonge : car de quel autre nom appeler leurs affirmations systématiques en face du document qu'on vient de lire, délibéré et solennellement adopté par les trois Ordres, signé des trois Présidents; qui est une apologie si complète de la Noblesse; où perce à chaque ligne le regret des deux autres Ordres de ne s'associer point jusqu'au bout aux fermes résistances du troisième, et aussi la volonté bien formelle de défendre et de

(1) Savoy, Mff. de Piré, de Tournemine, de Bonamour, de Noyant, de Groesquer, de Jacques ot, du Plessis Coespeur, du Boessic Becdellevre, Pontilly, Montebert. Le Contellor. Chapelle Cocquerie. Kerloret Kersulguen. Coctivy, de Sullé, de la Garste frères. Lalloué de Guérande et d'Ozon Guimart.

(2) Président du présidial de Rennes et de l'Ordre du Tiers aux Etats de Dinan.

protéger au moins cette résistance de tout leur pouvoir ? Et en effet ils l'approuvent hautement, la louent et l'encouragent ; ils en revendiquent, on peut le dire, la solidarité pour eux-mêmes en déclarant sans détour être de tout cœur avec la Noblesse, et vouloir ce qu'elle veut et penser ce qu'elle pense, s'ils n'osent pas faire tout ce qu'elle fait.

Ainsi, ils le disent hautement, à leurs yeux tout comme à ceux de la Noblesse, l'arrêt du Conseil viole le contrat authentique conclu en 1716 entre le Roi et la province, il *sape le fondement* des libertés de la Bretagne en renouvelant un impôt (celui des entrées) *sans le consentement des Etats* ; ainsi, pas plus que la Noblesse, ils ne consentent au renouvellement de cet impôt. A leurs yeux, tout comme à ceux de la Noblesse, les moyens exorbitants avec lesquels le maréchal a enlevé l'enregistrement de l'arrêt du Conseil sont des *nouveautés inouïes, qui font violence à la liberté des suffrages et semblent anéantir les Etats*. Entendez-vous : *anéantir les Etats* ? et ce sont les Etats eux-mêmes qui le proclament ! Aussi proclament-ils encore que l'opposition de la Noblesse, loin de mériter aucune punition, *ne peut même être reprochée à personne* ; que la Noblesse y a été *forcée* par le refus obstiné du maréchal de laisser les Etats communiquer librement avec le Roi ; et que la remontrance déposée au greffe du Parlement, au nom de la Noblesse, par M. de Coëtlogon était *un devoir de son ministère*. Aussi ont-ils droit de le dire : *Les trois Ordres ont été également frappés*. Seulement deux d'entre eux, effrayés des violences du maréchal, ont fait passer, comme ils disent, « leur soumission avant la conservation de leurs droits ; » tandis que l'autre, intrépide, résiste et lutte seul pour tous.

La Noblesse était ainsi fidèle jusqu'au bout à son rôle, à sa mission de tous les temps, qui est de combattre pour le pays sur tous les champs de bataille ; et, comme elle avait jadis pendant longtemps défendu à peu près seule, en guerroyant l'étranger, l'indépendance de toute la nation ; maintenant elle se retrouvait dans l'arène faisant tête au despotisme, pour défendre seule encore la liberté de tous. Ainsi doit agir au reste toute aristocratie digne de ce nom, qui garde la notion de son devoir. Mais il est certain du moins que la Noblesse bretonne, quoique s'offrant seule aux coups, avait derrière

elle tous les Etats, c'est-à-dire toute la Bretagne. Voilà ce que les remontrances du 20 août ne permettent plus désormais de révoquer en doute.

Elles ont encore un autre genre d'importance, puisque, depuis la lutte engagée par le maréchal contre la province, elles sont la première parole montant directement des représentants de la province aux oreilles de la Couronne. On a vu combien le maréchal redoutait et comment il empêchait, avec une opiniâtreté systématique, toute communication immédiate entre la cour et les Etats : la vérité, une fois connue à Paris, eût montré toute l'injustice et la fausseté de sa conduite ; à tout prix il fallait la baillonner. Pourtant il ne put refuser de transmettre au Régent les remontrances des Etats. Une telle supplique, qu'il ne manqua point sans doute d'accompagner de commentaires hostiles, était bien moins redoutable qu'une députation. Cependant, nette, ferme, respectueuse comme elle était, elle suffisait, lue attentivement, pour démasquer sur trois points très-importants les tristes artifices du maréchal, en prouvant clairement : 1<sup>o</sup> la complète union des sentiments de l'Eglise et du Tiers avec ceux de la Noblesse, et l'entière approbation donnée, quoique dans une forme timide, aux actes de ce dernier Ordre par les deux autres ; 2<sup>o</sup> l'unanime réprobation excitée dans les trois Ordres, c'est-à-dire apparemment dans toute la province, par l'impôt des entrées, l'arrêt du Conseil du 30 juillet, les violences et les odieux attentats du maréchal ; 3<sup>o</sup> enfin, la possibilité de remplacer facilement par des ressources plus commodes, le produit des droits des entrées, c'est-à-dire l'inutilité de leur renouvellement. — Et pourquoi dès lors, sans nécessité comme sans profit, s'obstiner à jeter toute une province dans le mécontentement et dans les secousses dangereuses d'une indignation universelle ? C'était là en effet la conclusion assez claire des remontrances du 20 août, et c'est pourquoi les Etats en devaient espérer le succès.

Peut-être en d'autres circonstances cet espoir eût-il été rempli. Mais les remontrances, il faut le dire, arrivaient au plus mauvais moment. La fin de ce mois d'août 1718 fut le temps que prit le Régent, impatient du dernier frein opposé à ses fantaisies despotiques, pour se porter aux dernières rigueurs contre le Parlement de Paris, vexant,

humiliant sans mesure toute la compagnie, et prodiguant sans scrupule à ses membres les plus fermes l'exil et la prison. Du fond de la Bretagne M. de Montesquiou ravi applaudissait : « Ce qui vient d'être » fait à Paris, s'écriait-il, ne laisse pas d'influer sur nos Etats, et, » je crois, encore plus sur notre Parlement (le Parlement de Rennes) » *qui auroit besoin de quelque châtement*, les coups d'autorité étant » nécessaires si l'on veut que l'autorité royale ne baisse point. » Il écrivait cela le 1<sup>er</sup> septembre 1718. La veille, il avait transmis aux Etats la réponse du Régent à leurs remontrances, réponse telle que le maréchal ne l'eût pu faire autre, l'eût-il dictée ; et je crois volontiers vraiment qu'il l'avait dictée.

Quoique les Etats eussent joint à leurs remontrances, adressées suivant l'usage au Roi lui-même, une lettre spéciale pour le Régent où ils sollicitaient sa bienveillance, le Régent dédaigna de leur répondre directement et fit passer sa réponse par le canal, plus que désagréable aux Etats, de M. de Montesquiou. En conséquence, le mercredi 31 août au matin, celui-ci fit informer les Etats :

« Que Mgr le duc d'Orléans n'a pas jugé à propos de faire réponse à la lettre que les Etats se sont donné l'honneur de lui écrire en lui adressant un cahier de remontrances par rapport à tous les exilés et exclus, mais qu'il a ordonné aux Commissaires du Roi de faire entendre aux Etats que, bien loin de demander le retour des exilés, ils devraient remercier Son Altesse Royale d'avoir exclu de l'assemblée des personnes qui, oubliant les devoirs de la Noblesse envers le Roi, — dont le principal objet doit être de marquer beaucoup de soumission à ses ordres <sup>(1)</sup>, — y paroissent au contraire les plus opposés, troubloient la liberté qui doit régner dans l'assemblée, et vouloient par là éloigner de son esprit un corps (les Etats) pour lequel S. A. R. aura toujours une véritable considération.

« Que S. A. R. sait qu'on ne peut rien ajouter à l'empressement de MM. de l'Eglise et du Tiers pour ce qui regarde le service du Roi ; qu'elle sait aussi qu'il y a dans l'Ordre de la Noblesse des gentilshommes dignes de leur naissance, très-affectionnés, très-sages, et auxquels elle se propose de donner dans toutes les occasions des marques distinguées de la satisfaction qu'elle a de leur conduite ;

« Mais qu'elle sait aussi que plusieurs de MM. de la Noblesse n'écoutent pas ceux de leur Ordre qui leur proposent ce qui convient le mieux à

(1) Voici bien ici le style et l'esprit du maréchal ; la dictée est évidente.

Sa Majesté et à la tranquillité de la province ; que même ils demandent et reçoivent des avis suspects, et qu'ils cherchent dans une autorité, qu'ils avaient toujours regardée comme étrangère et qui l'est effectivement <sup>(1)</sup>, des secours qu'ils trouveraient plus certainement et plus efficacement dans la honte du Roi et dans la protection de S. A. R. <sup>(2)</sup>. »

Dédaigneuse dans la forme, dérisoire et dure au fond, cette réponse excita dans les trois Ordres un cruel mécontentement. La Noblesse, si amèrement accusée et condamnée, eut du moins la consolation de voir les deux autres Ordres se lever pour prendre sa défense, et presser avec elle le maréchal de permettre aux Etats l'envoi en cour d'une députation de trois personnes, un de chaque Ordre, spécialement chargée de porter au pied du trône la justification des gentilshommes de Bretagne. Inutile de dire que cette fois encore Montesquiou fut inflexible : on sait ses raisons. La Noblesse fut donc réduite à produire sa justification devant les Etats, et c'est ce qu'elle fit le 2 septembre, en leur présentant, sous forme d'une nouvelle protestation, la réplique suivante à la soi-disant réponse du Régent transmise par le maréchal :

« L'extrait de la réponse aux très-humbles remontrances que MM. les Commissaires du Roi se chargèrent, le 20 du mois dernier, d'envoyer à la Cour, lequel a été communiqué aux Etats par M. le Procureur-général syndic <sup>(3)</sup>, pénètre les soussignants de l'Ordre de la Noblesse de la douleur la plus vive.

» Ils voient avec un extrême déplaisir que des personnes malintentionnées ont donné à S. A. R. des impressions désavantageuses, non seulement contre la conduite et la fidélité des gentilshommes exilés, mais encore contre le plus grand nombre de ceux qui restent aux Etats. Ils souhaiteraient que la voie d'une députation solennelle leur fût ouverte pour justifier leur conduite et pouvoir porter aux pieds du trône de S. M. leurs justes plaintes contre une offense si sensible à une Noblesse dont la fidélité et la soumission pour ses Rois n'a jamais été soupçonnée, et dont elle est prête à donner toutes les preuves au Roi et à S. A. R.

(1) Ces avis suspects et cette autorité étrangère ne sont autres que l'autorité du Parlement de Rennes et les avis suggérés par cette compagnie.

(2) Dans le Registre des Etats, cette réponse est insérée au procès-verbal, non de la séance du 31 août, mais de celle du 3 septembre seulement.

(3) M. de la Guibourgère, collègue dans cette charge de M. de Coëtlogon.



» Les soussignés n'ont pas cru qu'on leur dût imputer à faute le zèle réglé (1) qu'ils ont fait paraître pour la conservation des droits et privilèges de la province, autorisés par tant de titres authentiques confirmés par les Rois, et en dernier lieu par le contrat passé en la ville de Saint-Brieuc, lors de la dernière tenue, entre les Commissaires du Roi et les Etats.

» Cette attention pour la conservation des privilèges n'est pas nouvelle. Aux Etats de Nantes en 1575, à ceux de Rennes en 1576, en plusieurs occasions depuis ces années, les Etats ont formé des oppositions par eux, leurs députés ou leur Procureur-général-syndic, à l'infraction de leurs droits et privilèges et à toutes levées de deniers qui se faisaient sans leur consentement. En 1634, les Etats nommèrent même une commission de trois députés de chaque Ordre pour s'opposer entre les tenues à toutes *novautés* (2); l'article 16 du règlement de 1629 portait injonction au Procureur-général-syndic de le faire. Les oppositions qui ont été faites ont eu presque toujours leur effet; les Rois ont bien voulu y avoir égard.

» Les soussignants n'ont pas dû craindre que leur conduite pût déplaire, en formant des délibérations conformes à des droits si solidement établis et à un usage si constamment suivi, en faisant des protestations contre l'infraction faite à ces droits et à cet usage, et en les faisant enregistrer au Parlement où tout acte judiciaire doit être porté : ces deux autorités (3) ont toujours concouru dans tous les temps au maintien des droits et des privilèges de la province.

» Les soussignants craindraient de déplaire au Roi et à S. A. R. en continuant de travailler sur les mêmes principes. Cette crainte, plutôt que celle des menaces qu'on leur fait en public et en particulier, les oblige à demeurer dans le silence; mais ce qu'ils doivent au véritable bien du service du Roi, à celui de la province, et à leur naissance dont ils n'oublieront jamais les devoirs, les oblige, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi et à S. A. R. recevoir leur justification et leur prescrire la conduite qu'ils doivent tenir, de protester contre tout ce qui se fera au préjudice du bien du Roi et de la province et de ses droits et privilèges. Ils demandent acte de leur présente protestation pour leur servir où bon leur semblera, en déclarent d'abondant adhérer à leurs précédentes protestations. A Dinan, sur le théâtre des Etats, le 2 septembre 1718. »

Cette pièce reçut aussitôt plus de cent signatures et l'adhésion de l'Ordre tout entier. On voit par son texte que la Noblesse, touché

(1) *Réglé*, contenu dans la règle de la loi.

(2) *Novauté*, synonyme d'innovation.

(3) Le Parlement et les Etats.

de la crainte de déplaire au Roi, renonçait à *travailler désormais sur les mêmes principes*, c'est-à-dire à renouveler ses protestations au sein des Etats; mais elle se réservait le droit de tirer toutes leurs conséquences des actes déjà produits et des protestations déjà faites, y compris la présente, dont les gentilshommes eurent bien soin de demander acte — *pour leur servir où bon leur semblera*. Ils ne pouvaient s'en servir qu'en un seul lieu, au Parlement de Rennes. Maintenant que l'espoir d'obtenir directement justice de la Couronne semblait tout-à-fait perdu, il ne restait plus à la résistance légale contre l'arbitraire qu'une seule voie à suivre, celle de l'opposition judiciaire devant le Parlement : voie indiquée d'avance et de tout point légitimée par l'édit de 1579, confirmé depuis Henri III de règne en règne, qui portait, comme on l'a vu (1), « Qu'advenant qu'il se présente quelques  
« Lettres ou Edits préjudicant aux libertés du pays, les Etats de Bre-  
« tagne ou leur Procureur-syndic *pourront se pourvoir par opposition*  
« et par toutes voies accoutumées à bons et loyaux sujets, permises  
« en justice, *nonobstant tout ce qui pourrait avoir été fait au con-  
« traire.* » Voulant donc faire son devoir jusqu'au bout, la Noblesse envoya sa protestation au greffe du Parlement, en demandant qu'il fût judiciairement statué sur cette pièce, ainsi que sur la protestation du 11 août précédent, déjà enregistrée.

Les bonnes dispositions du Parlement pour la défense des droits de la province n'étaient point changées; elles n'avaient pu que s'affermir par les témoignages de reconnaissance que cette compagnie avait reçus des Etats depuis la reprise de leur session (2); aussi, sur la requête de la Noblesse, rendit-elle dès le 7 septembre l'arrêt qui suit :

« A été vue au bureau, Chambres assemblées, au rapport de M<sup>r</sup> René de la Bigottière, conseiller, la requête présentée à la Cour le (3 ou 4 septembre) par l'Ordre de la Noblesse des Etats de Bretagne assemblés à Dinan,

(1) Au t. I<sup>er</sup> de la revue, p. 17.

(2) Le 28 juillet, les Etats avaient voté au Parlement un présent de 15,000 livres, pour les frais de la députation qu'il avait faite au Roi en mars précédent; le Parlement écrivit pour refuser et remercier les Etats, le 14 août suivant. Quelques jours avant, le 9 août, deux membres de ce corps, MM de Rochefort et de Lambilly, enfin rappelés, de leur exil, étant venus *par ordre* à Dinan remercier le maréchal de leur rappel, avaient reçu une députation des Etats officiellement chargée de les complimenter au nom des trois Ordres.

sur laquelle il aurait été ordonné icelle être communiquée, avec les pièces y attachées, à M. le Procureur du Roi, pour, sur ses conclusions, être ordonné ce que sera vu appartenir. Et sur ce délibéré, LA COUR, faisant droit sur la requête de l'Ordre de la Noblesse, a donné acte de leur protestation faite le 2 de ce mois, ordonne qu'elle sera enregistrée et déposée au greffe de la cour; que *très-humbles remontrances seront faites au Roi sur les contraventions et infractions aux droits et privilèges des Etats* portées dans la dite requête et dans celle du 13 août dernier; et cependant que les contrats passés avec Sa Majesté, et nommément celui de la tenue de Saint-Brieuc portant date du 7 février 1716 et les lettres-patentes en conséquence enregistrées au greffe de la cour, seront bien et dûment exécutés selon leur forme et teneur. Ce faisant, *fait défenses à toutes personnes de faire aucunes impositions ni levées de deniers dans la province sans le consentement exprès des Etats; à peine de concussion.* Ordonne que copie du présent arrêt sera délivré à Bodin, procureur de l'Ordre de la Noblesse ensemble desdites requêtes et pièces, lesquelles demeureront déposées au greffe, et qu'à la diligence du Procureur-général du Roi copies du même arrêt seront envoyées dans tous les sièges présidiaux et royaux de ce ressort pour, à la diligence de ses substitués auxdits sièges, y être lues, publiées et enregistrées à ce que personne n'en ignore (1). »

Cet arrêt avait une double portée; dans le présent il interdisait la levée de la capitation, qui toujours se continuait sans le consentement des Etats, retardé par une longue suite de difficultés qu'il serait trop long d'expliquer ici; dans l'avenir il devait empêcher le rétablissement des droits d'entrée formellement réprouvé par les Etats. Parmi les membres du Parlement qui eurent une part principale à cette courageuse décision, les documents de l'époque (2) nomment en première ligne MM. de Guerry, Saisy de Kerampuil, du Pont, d'Andigné, de Montebert, conseillers, et surtout le président du Plessix, qui voulait que le Parlement envoyât à Dinan deux députés, pour informer de toutes les atteintes portées par le maréchal aux droits de la province et à la liberté des Etats : avis audacieux, mais d'une exécution bien difficile, ce qui le fit rejeter.

Porte de l'arrêt du 7 septembre, la Noblesse forma dès le lende-

(1) L'expédition originale de cet arrêt existe aux Archives d'Ille-et-Vilaine, au fonds des Etats, dans la liasse de la tenue de 1717-1718.

(2) Lettres de M. de Montesquieu des 10 septembre, 2 et 7 octobre 1718, dans le *Journal historique* du président de Robien.

main, contre tous les actes interdits par cet arrêt, une opposition judiciaire qui est aussi une pièce historique, dont voici les termes :

« En conséquence des protestations des 7 et 11 août dernier, enregistrées au Parlement le 13 dudit mois, et de celles du 2 de ce mois, enregistrées le même jour au greffe des Etats et au Parlement par arrêt du 7 de cedit mois, portant qu'il sera fait à S. M. de très-humbles remontrances sur les contraventions et infractions faites aux droits et privilèges de la province, et que les contrats des Etats, principalement celui passé à Saint-Brienc le 7 février 1716 et les lettres-patentes en conséquence enregistrées au greffe de la Cour, seront bien et dûment exécutés selon leur forme et teneur; ce faisant fait défenses à toutes personnes de faire aucunes impositions ni levées de deniers dans la province sans le consentement exprès desdits Etats, à peine de concussion : Nous soussignés déclarons nous opposer formellement à toutes bannies, enchères et adjudications de quelques droits, fermes et autres levées de deniers que ce puisse être, jusqu'à ce que il ait plu à S. M. répondre auxdites remontrances et rétablir lesdits Etats dans leurs droits et privilèges, et donnons pouvoir à... de signifier la présente opposition ensemble ledit arrêt du 7 de ce mois, audit Lebel, greffier des Etats, pour qu'il ait à la notifier à MM. les Présidents et aux Ordres de l'Eglise et du Tiers, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et aient à y déférer. A Dinan, le 8 septembre 1718 (1). »

Cette opposition, signée de soixante-trois gentilshommes, fut, avec l'arrêt du 7 septembre dont elle s'appuyait, signifiée par huissier, le 10 du même mois, au greffier des Etats. Ce même jour et après cette signification, M. de Montesquiou écrivit en cour, on devine sans peine de quelle encre :

« Monsieur, — mande-t-il au Ministre, — le parti de la Noblesse *opiniâtre* vient encore de faire une protestation nouvelle pour que l'arrêt du Parlement soit exécuté dans toute sa teneur, et proteste contre l'adjudication des fermes et autres choses qui pourraient se faire aux Etats. Cette protestation a été signifiée ce matin au greffe des Etats. Il y a deux jours que je fais chercher cet huissier; mais ils le tiennent si bien caché que je n'ai pu encore le découvrir. Je le ferai mettre en prison, si je le puis trouver. Cela est trop insolent. — Cela ne m'empêchera point d'aller mon train pour l'adjudication des fermes.... — Le dessein de ces *opiniâtres* est qu'avant

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds des Etats, liasse de la tenue de 1717-1718.

qu'on fasse rien, les Commissaires du Roi aient à s'expliquer sur l'abonement de la capitation, tant sur la somme que sur la manière de la lever. — Toute la Noblesse du *bon parti* s'élève fort contre cette protestation. Il paraît qu'ils veulent qu'on délibère là dessus et qu'on casse cette requête. Ce sera l'affaire de demain. — Vous savez ce que le Parlement a fait ; c'est à Son Altesse Royale (le Régent) à y donner ordre. Le retardement de la punition méritée ne fait que fortifier les mauvaises résolutions. S'il (le Parlement) avait été puni sur la première requête<sup>(1)</sup>, ils n'auraient osé faire ce qu'ils ont fait depuis.... Je sais avec certitude que M. du Pont, qui est de retour de Paris, MM. d'Andigné, de Montebert et le président du Plessix ont parlé fort haut pour accorder tout ce que la Noblesse a demandé. Ils mériteraient un ordre de se défaire de leurs charges, avec interdiction jusqu'à la vente. »

Le projet du maréchal était donc, d'après cette lettre, de faire déclarer l'opposition nulle par le duc de la Trémouille, président de la Noblesse, toujours à sa dévotion, et par une partie de l'Ordre, après quoi il continuerait *d'aller son train*, comme il le disait lui-même, sans s'inquiéter davantage. En effet, le 12 septembre, le duc de la Trémouille désavoua l'opposition du 8 et la déclara nulle ; mais personne dans son Ordre ne l'imita, et le président du Tiers, loin de s'en tenir à cette prétendue déclaration de nullité, déclara de son côté que « cette affaire lui paraissait des plus importantes, » et demanda que les Etats en délibérassent le lendemain, ce qui fut accordé. Le maréchal, craignant le résultat de cette délibération, résolut d'agir par la terreur et de frapper un coup décisif pour briser toute résistance des Etats. En conséquence, dans l'après-midi du 12, les soixante-trois gentilshommes, signataires de l'opposition du 8, furent chassés hors de la ville de Dinan par ordre de Montesquiou, avec défense d'y rentrer et de reparaître aux Etats.

Le lendemain matin, en s'assemblant pour délibérer sur l'opposition du 8, les trois Ordres furent informés de ce nouvel attentat et dépêchèrent aussitôt vers le maréchal une solennelle députation composée de trente-six personnes, pour réclamer instamment les membres de l'assemblée qui venaient d'en être arrachés par la

(1) C'est-à-dire, lorsqu'il enregistra, le 12 août, la première protestation mise au greffe du Parlement.

violence. Mais le maréchal se sentait la force en main, à défaut de raison et de justice, et il avait résolu de briser enfin par la force, une fois pour toutes, l'indépendance des États. Aussi eut-il l'impudence de répondre à la députation : « Que ce n'étoit point lui qui » avoit exclu directement de l'assemblée MM. les gentilshommes » dont on demandoit le rappel; que c'étoient eux-mêmes qui s'en » étoient exclus par l'opposition qu'ils avoient formée à l'adjudication » des fermes et à tout ce qui seroit fait aux États (1) jusqu'à ce qu'il » eût plu au Roi de statuer sur les remontrances que le Parlement de » Bretagne avoit arrêté de faire pour la province; mais qu'il vouloit » bien oublier tout ce qui s'étoit passé, et consentoit avec plaisir que » ces messieurs fussent revenus dans l'assemblée, pourvu qu'ils con- » courussent avec les autres gentilshommes au service du Roi et au » bien de la province, en travaillant sans aucune discontinuation à » l'expédition des affaires des États (2). » C'est-à-dire, pourvu qu'ils voulussent bien commencer par désavouer eux-mêmes leur acte d'opposition, et renier avec éclat toute leur conduite depuis le commencement de l'affaire des entrées. C'était joindre la dérision à l'outrage. Tout le monde le comprit et y vit tout aussitôt la destruction du petit reste de liberté qui subsistait encore dans l'assemblée provinciale. Aussi, loin qu'aucun exclu voulût profiter de la prétendue indulgence du maréchal, nombre de gentilshommes qui n'étaient point exclus sortirent de la ville, pour n'être point par leur présence complices de l'aviilissement des États, et la désertion devint telle en un instant que le maréchal, qui la veille avait donné des défenses d'entrer aux États, fut obligé le lendemain, pour retenir quelque Noblesse, de distribuer des défenses d'en sortir. Encore ceux qui en reçurent, voulant du moins dégager leur responsabilité et dénoncer la violence qu'ils subissaient, s'empressèrent de déposer ces ordres au greffe des États (3).

(1) Le texte de l'opposition du 8 septembre ne porte nullement « à tout ce qui seroit fait aux États », mais « à toutes banni », enchères, adjudications, fermes, et autres levées de deniers. — ce qui est très-différent.

(2) Registre des États, séance du 13 septembre 1718 au matin.

(3) « Mgr l'évêque de Saint-Malo (président de l'Eglise et de l'assemblée des États) ayant représenté que MM. de la Noblesse qui n'avaient point signé les oppositions contre les

Du reste, à vrai dire, il n'y eut dès lors plus d'Etats, mais un simple bureau d'enregistrement qui continua de fonctionner dix jours durant (jusqu'au 23 septembre, jour de la clôture, ) pour consigner et exécuter toutes les volontés du maréchal. Le maréchal, de son bord, agissait en conséquence, prenant des airs de vainqueur en pays conquis, et traitant ce pauvre reste d'Etats comme une de ces assemblées de valets, que le caprice ou le calcul d'un despote accorde parfois, en guise de divertissement théâtral, aux peuples qui aiment les parades. Ainsi, le 15 septembre, les Etats apprennent qu'un de leurs membres, M. des Portes de la Royrie, vient encore d'être, non exilé, mais conduit dans les prisons de Belle-Isle par le lieutenant de la maréchaussée ; ils envoient l'évêque de Saint-Brieuc exprimer au maréchal leur douleur et solliciter la grâce du prisonnier ; l'autre, sans se déranger, répond tranquillement « qu'à l'égard du rappel de M. des Portes, *c'est une affaire qui ne regarde pas les Etats.* » Une autre fois ils poussent l'audace jusqu'à rejeter deux petites allocations demandées par M. de Montesquiou (30,000 livres pour les haras de la province, 12,000 l. pour les appointements des députés du commerce) ; quelques jours après, le 21 septembre, juste l'avant-veille de la clôture, Montesquiou entre aux Etats, tenant en main un paquet d'arrêts du Conseil, et, de sa voix la plus terrible, le voilà à fulminer la « *vive remontrance* » qui suit :

« Messieurs des Etats, nous vous avons fait savoir par M. votre Procureur-général syndic les ordres que nous avons reçus de vous demander un fonds de 30,000 livres pour l'entretien des haras de la province et de 12,000 pour les appointements des députés du commerce ; et sur ce que nous avons été informés que vous n'y avez pas satisfait, nous n'avons pu nous dispenser de venir vous déclarer que *les ordres du Roi sont si précis que vous ne sauriez sans désobéissance apporter du retardement à les exécuter.* Je vous prie donc, Messieurs, de mettre de nouveau ces deux affaires en délibération, et d'*avoir pour objet dans vos décisions la soumission que*

quelles M. le duc de la Trémolle avoit protesté et qui avoient eu des ordres par écrit de M. le maréchal de ne point désemparer de cette ville jusqu'à la fin des Etats, souhaitaient déposer au greffe leurs ordres ; sur quoi il étoit à propos de délibérer : les Etats ont ordonné et ordonnent que ceux de MM. de la Noblesse qui ont eu des ordres par écrit de rester à Dinan jusqu'à la fin des Etats et qui voudront les déposer au greffe, seront reçus par M. le Greffier, qui leur délivrera des actes dudit dépôt. » (Registre des Etats, séance du 13 septembre 1718 après midi.)

*vous devez au Roi. Il serait si douloureux pour moi de me trouver dans l'obligation de rendre compte à Sa Majesté de l'opposition que vous formeriez à ses volontés, que je n'ai point voulu me servir du ministère de M. votre Procureur-général syndic pour vous faire de nouvelles instances. Les mêmes raisons m'ont déterminé à vous apporter les arrêts du Conseil, dont la lecture va vous être faite par M. votre Greffier, en notre présence. Je vous demande, Messieurs, une délibération prompte et décisive. Si je ne craignais d'offenser votre zèle, je vous rapporterais les termes dont Sa Majesté se sert pour nous marquer qu'elle veut qu'ils soient exécutés, et je vous dirais qu'elle nous ordonne de vous faire savoir que si quelqu'un ose s'opposer à l'exécution des arrêts de son Conseil, elle saura le punir de son opiniâtreté et de sa désobéissance (1).*

Enfin la session des Etats fut close le 23 septembre. Le maréchal en avait utilisé les derniers jours pour achever de distribuer des exils, des prisons, des punitions de toute sorte, aux gentilshommes particulièrement coupables à ses yeux de la défense des libertés de la Bretagne. Lui-même trouvait la Noblesse assez châtiée pour l'instant, et écrivait à M. de la Vrillière, le 2 octobre 1718 ; « Quant aux punitions qu'on » a faites au gentilshommes avant ou pendant la tenue des Etats, je » crois qu'il n'en faut plus faire. Il suffit de ceux qui ont été chassés » et d'avoir fait connaître aux autres l'autorité du Roi et de Son Altesse » Royale (le Régent). Ainsi, si elle (S. A. R.) le trouve bon, je m'en » tiendrai là, étant nécessaire à mon avis d'oublier tout le reste. »

Libre donc de ce côté là, il en profitait pour accorder tous ses soins à la punition du Parlement ; il avait déjà demandé des lettres de cachet contre les magistrats les plus fermes ; il venait d'en recevoir huit, mais il réclamait un supplément : « Dans ces huit lettres de cachet, — » mandait-il à La Vrillière par le même courrier, — Mgr le Régent a » oublié M. le président du Plessix, des requêtes, et M. de Kerampuil, » conseiller. Ce sont les deux qui se sont déclarés plus hautement. Le » premier est celui qui ouvrit l'avis d'envoyer deux députés du Parle- » ment pour informer à Dinan de tout ce qui se faisait aux Etats contre » les privilèges de la province. Ainsi je crois ces deux-là plus cou-

(1) Cette pièce est aux Archives d'Ille-et-Vilaine, dans le fonds des Etats, liasse de la tenue de 1717-1718, où elle figure sous ce titre : *Copie de la vive remontrance que le maréchal de Montesquieu a faite lui-même dans l'assemblée, etc.*



» pables que les autres. » La peine de l'exil d'ailleurs lui semblait trop douce pour le crime de MM. du Parlement, et il en donne cette raison, — bien glorieuse aux magistrats et aux Bretons, — « Que, dans l'occasion présente, *l'exil est plutôt regardé comme récompense que comme punition, chacun se faisant honneur de se croire victime pour la patrie.* » Et devant un tel sentiment le maréchal ébahi ne pouvait se tenir de lâcher, le même jour (2 octobre), dans une lettre au Garde-des-Sceaux (d'Argenson), cet énorme aveu : « Pour moi, je vous avoue que, *quelque application que je donne à étudier les Bretons, je n'ai encore pu pénétrer leur caractère, tant il paraît INCOMPRÉHENSIBLE* ; vous ne sauriez vous représenter l'esprit de cette nation et surtout celui qui règne en ce Parlement ! »

En attendant, il eût voulu que le Régent joignit à l'exil des magistrats la privation de leurs charges. Le Régent refusa, et Montesquiou se résigna à distribuer aux *coupables* leurs lettres de cachet. — « J'ai en l'honneur, Monsieur, (écrit-il au même d'Argenson le 7 octobre) de vous mander que j'ai fait distribuer les huit lettres de cachet dernières envoyées... Mais il y en a trois qui sont les plus coupables (il en a découvert un nouveau) et pour qui vous n'avez point envoyé de lettres de cachet, qui sont le président du Plessix, MM. de Kerampuil et de Guerry, conseillers. Ces trois-là l'ont bien mérité. » Et un instant après, il ajoute joyeusement ce post-scriptum : « Je reçois la lettre de cachet pour M. le président du Plessix, que je vais lui faire remettre. Celui-là l'a bien mérité ! » — Quelques jours après, MM. de Guerry et de Kerampuil eurent aussi les leurs et partirent, comme avaient fait leurs confrères, pour se rendre au lieu d'exil qui leur était assigné. Ensuite, dans le courant d'octobre, arriva à Rennes un huissier à la chaîne, envoyé de la part du Roi pour biffer, sur les registres du Parlement, les protestations de la Noblesse qui y avaient été transcrites et le *séditieux* arrêt du 7 septembre.

Alors, tout étant fini, comme un vaillant ouvrier qui se repose

après sa tâche dans toute la sécurité de son cœur, le maréchal s'en fut tranquillement au château de Laillé, à quatre lieues de Rennes, se délasser loin du bruit des agitations de la politique, et goûter — dans ces beaux prés où la rivière de Vilaine promène son eau calme et pure — la douceur mélancolique des derniers soleils d'automne.

---

## CHAPITRE V.

### **Association pour la défense des libertés de la province.**

---

Si M. de Montesquiou avait connu les Bretons, peut-être eût-il été moins tranquille. Il comptait sur leur patience; il eût dû compter aussi avec l'impatience que ne peuvent manquer, à la longue, d'exciter en eux la fourbe et le mépris du droit. Impatience, quand elle éclate, d'autant plus redoutable qu'elle s'est plus longtemps contenue; et le maréchal, convenons-en, avait tout fait pour amener une telle explosion.

Que voyons-nous, en effet, en embrassant d'un coup d'œil cette lutte prolongée, dont nous venons de suivre pas à pas les phases successives? — Un impôt de création toute récente vient à être supprimé par les Etats, agissant dans la plénitude de leur droit et dans l'unanimité de leur vote : nulle raison de le rétablir; onéreux, odieux aux particuliers, il est inutile, nuisible même aux finances de la province. Pourtant M. de Montesquiou obtient du Conseil d'Etat un arrêt qui le rétablit et casse le vote des Etats : première et énorme violation de la première liberté garantie à la province par le traité de son Union et tous ses contrats. Pour faire enregistrer cet arrêt aux Etats, il attende ouvertement à la liberté de leur vote ou plutôt il la supprime. Le lendemain, quand les Etats, qui ne consentent point au rétablissement de l'impôt, veulent envoyer vers le Roi

pour solliciter le retrait de l'arrêt du Conseil, le maréchal leur refuse obstinément l'exercice de ce droit de députation, jusque-là tenu pour incontestable. Les Etats protestent : le maréchal leur répond en exilant vingt de leurs membres de l'Ordre de la Noblesse. Les trois Ordres prennent aussitôt la défense des exilés et demandent au Roi leur rappel ; le Régent, à l'instigation du maréchal, refuse sèchement, tance les Etats, et insulte la fidélité de la Noblesse. Pour justifier la Noblesse, les Etats veulent envoyer en cour une députation : nouveau refus du maréchal. Alors l'Ordre de la Noblesse, attaqué spécialement, et voyant contre tout droit toute communication interceptée entre les Etats et la Couronne, use de la dernière ressource que le droit lui offre, et appelle le Parlement au secours de la liberté bretonne. Le Parlement fait son devoir, il oppose à l'arbitraire l'autorité de ses arrêts : le maréchal, en réponse, chasse des Etats soixante et quelques gentilshommes, de la province une douzaine de conseillers, et triomphe insolemment.

Deux mots résument tout : les Etats, la Noblesse et le Parlement épuisent, pour défendre les droits certains de la province, toutes les ressources de la résistance légale, et le maréchal toutes les ressources de l'arbitraire pour vaincre cette résistance. Au bout de la lutte, il est clair que ce qu'il prétend établir en Bretagne, ce n'est point en définitive l'impôt des entrées, mais le règne absolu du despotisme, fondé sur la ruine complète des garanties de la province et particulièrement de la première d'entre elles, l'indépendance des Etats. Que ce fût là le dessein formé du maréchal, nous, initiés aujourd'hui à tous les secrets de sa correspondance, nous le savions depuis longtemps par ses lettres confidentielles ; tout le monde le vit alors à ses actes ; car il y avait déjà beau commencement.

Dès que les projets véritables de M. de Montesquiou commencèrent à se dévoiler par l'exil de M. de Coëtlogon et des autres gentilshommes dont on a parlé plus haut (16 et 17 août 1718), il y eut comme un frémissement chez tous ces Bretons de vieille roche, accoutumés à voir dans la liberté bretonne le cœur même de la patrie, et dans la patrie bretonne une part de leur propre cœur. Pourtant ne pouvaient-ils prévoir encore les derniers attentats où allait se porter le maréchal

dans quelques jours, et beaucoup moins la nécessité, où ils seraient eux-mêmes dans quelques mois, de faire à la force un appel désespéré pour défendre, contre un abus prolongé de la force, le droit de la patrie. Mais le caractère implacable de Montesquiou, sa politique à outrance à qui tous les moyens étaient bons, leur montraient du moins le besoin de serrer fortement leurs rangs autour du vieux drapeau de la province, pour opposer à cet ennemi sans scrupules une résistance sans faiblesses. C'est pourquoi, dès le lendemain de l'arrestation de M. de Coëtlogon (c'est-à-dire le 17 août), plusieurs membres de la Noblesse rédigèrent un acte d'association pour la défense des libertés de la Bretagne, qui, tout en demeurant secret, ne tarda pas à se couvrir de signatures. Il n'y était nullement question de sédition ou de révolte, mais seulement de maintenir les franchises de la Bretagne, de s'unir et se soutenir les uns les autres pour cet objet, en y travaillant au reste « par » toutes sortes de voies justes et légitimes sous le respect dû au Roi » et à S. A. M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, Régent du royaume. » A ce moment on ne songeait encore très-certainement qu'aux voies pacifiques. Plus tard, les circonstances étant différentes, on alla plus loin ; mais, même quand la résistance eût pris à certains égards le caractère d'une conspiration, c'est toujours en adhérant à cet acte d'union que l'on s'y associa, jamais autrement. Si nous avions la liste des signatures qu'il reçut, nous aurions donc tous les noms de ceux qui prirent une part quelconque à la conspiration de Pontcallec. Ces signatures ne nous sont point parvenues, mais du moins avons-nous l'acte lui-même, transcrit dans le *Journal historique* de M. de Robien : c'est-à-dire que nous avons l'expression la plus certaine de l'esprit et du véritable caractère de la conspiration. Je dis même l'esprit caché, le caractère intime ; car ce document resta clandestin jusqu'au moment du procès, et depuis lors jusqu'à présent il est resté inédit, inconnu même aux divers auteurs qui ont écrit sur ces affaires.

Comme cet acte est vraiment le lien qui rattache la conspiration proprement dite à la lutte des Etats ci-devant racontée, — comme il montre la pente logique qui de la résistance légale jeta les Bretons dans l'extra-légale, — cet acte forme la transition naturelle entre les deux parties de mon travail. En voici le texte :

*Acte d'union pour la défense des libertés de la Bretagne.*

» Nous soussignés, de l'Ordre de la Noblesse de Bretagne, instruits des droits que nous donne notre naissance et des obligations auxquelles elle nous engage, pénétrés qu'il est de notre devoir indispensable de concourir à maintenir les lois fondamentales de la Nation, à défendre les peuples de l'oppression et à conserver les droits et privilèges de notre patrie; nous connaissons que le plus essentiel de ces droits et privilèges est l'assemblée des Etats de la Nation, qui seule peut servir de borne à l'autorité législative, publique, économique et despotique (*sic*) des souverains; que l'essence de cette assemblée est d'être libre, de façon que tous ceux qui ont droit d'y assister y puissent avec liberté donner leur avis sur ce qui est proposé pour le service du Prince et le bien du Peuple; qu'elle est composée des trois Ordres de l'Eglise, de la Noblesse, et du Tiers;

» Que le premier est représenté par les évêques et les abbés de la province, et les députés que les chanoines de chaque cathédrale y envoient de leur corps;

» Que tous les gentilhommes naturels du pays, ou qui y ont des terres, composent le second;

» Et que le troisième est rempli par les députés que les communautés des villes de la province ont choisis parmi elles pour les représenter.

» Ces trois conditions sont indispensables pour former une assemblée libre.

» Nous savons que le droit de cette assemblée est d'entrer dans tout ce qui regarde le gouvernement de la province;

» Que son consentement est nécessaire pour l'établissement des lois;

» Qu'on ne peut faire sans sa participation aucune imposition, et que les princes ne doivent rien lever sur les peuples qu'en conséquence de l'octroi que les Etats leur peuvent faire.

» En 1491, les Etats consentirent au mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, parce que le prince jura et promit de maintenir la province dans tous ses droits et privilèges. Louis XII renouvela ces promesses, et ce fut à cette condition que les Etats consentirent à son mariage avec la duchesse Anne, après la mort de son premier mari.

» Ce ne fut enfin qu'aux mêmes conditions que les Etats tenus à Vannes en 1532 consentirent à l'union de la Bretagne au royaume de France. Tous ces droits ont été conservés par tous les contrats passés jusqu'à présent.

» Malgré des titres si authentiques, nous avons vu avec douleur la séparation des Etats tenus à Dinan en 1717, l'exil de quatre de nos membres

les plus zélés, la province comme inondée d'un nombre considérable de troupes, et enfin, contre tous ses droits et privilèges, rassembler les Etats (en juillet 1718) comme une suite de la première convocation (celle de décembre 1717).

» Nous avons été instruits que ceux de nos membres qui avaient été exilés non-seulement étaient retenus dans leur exil, mais encore qu'un nombre considérable de gentilshommes avaient eu défense expresse d'aller aux Etats.

» Nous avons connu, dès le premier jour de l'Assemblée (celle de juillet 1718), qu'il n'y avait aucune liberté dans les suffrages et que plusieurs des membres de l'Ordre du Tiers, qui avaient assisté à l'ouverture au mois de décembre 1717, avaient été exclus, et le surplus intimidé par toutes sortes de menaces :

» Que les voix dans les trois Ordres, et surtout dans celui de la Noblesse, n'y étaient ni demandées ni comptées ; que, contre toutes sortes de règles et par les voies les moins juridiques, on a obligé les Ordres de l'Eglise et du Tiers à travailler aux commissions les plus importantes sans le concours de celui de la Noblesse.

» Enfin nous ayons vu que, par un attentat jusqu'à présent sans exemple, les Commissaires du Roi sont venus en pleins Etats faire enregistrer, en leur présence et par violence, des arrêts du Conseil qui cassaient des délibérations des Etats ;

» Que, contre l'institution des chargés de Procureurs-généraux-syndics des Etats, les mêmes Commissaires ont empêché le sieur de Coëtlogon, qui est revêtu d'une de ces charges, de partir pour aller porter au pied du trône de Sa Majesté les justes plaintes des Ordres de la province de Bretagne, ce qui nous aurait mis dans la nécessité de faire nos protestations et d'en demander l'enregistrement au greffe du Parlement de Bretagne ; que le ditsieur de Coëtlogon a été arrêté et conduit en exil pour avoir obéi aux ordres des Etats, suivant le devoir de sa charge ; que le sieur de Chérigny a reçu un pareil traitement pour avoir soutenu avec honneur les intérêts du Roi et de la Province.

» De pareils traitements étant opposés aux intérêts du Roi, au bien public, et injurieux à la Noblesse de Bretagne, nous avons déclaré par cet écrit, juré et promis unanimement sur notre foi et notre honneur, de nous unir tous ensemble pour soutenir par toutes sortes de voies justes et légitimes, sous le respect dû au Roi et à S. A. M. le duc d'Orléans, Régent du royaume, tous les droits et privilèges de la province de Bretagne et les prérogatives de la Noblesse.

» De plus, promettons que, si quelqu'un des soussignés est troublé ou attaqué en quelque sorte que ce soit dans la suite, en sa personne, sa

liberté ou ses biens, nous prendrons son-intérêt comme commun à tous en général et en particulier, sans pouvoir nous en séparer par aucune considération, et sera déclaré infâme et sans honneur celui qui en usera autrement. Et promettons, sous peine d'encourir une honte publique et perte de la réputation, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état où il serait réduit pour l'intérêt de la cause commune, jusqu'à périr plutôt que de le souffrir opprimé, et de contribuer à l'indemniser de toutes les pertes et frais qu'il pourrait faire pour le bien commun.

» Nous promettons pareillement et nous nous engageons, sur nos mêmes paroles et sur notre honneur, de ne point nous retirer de la foi que nous nous sommes donnée les uns aux autres, et pour cet effet de n'alléguer aucunes excuses, prétextes ni raisons, qui nous puissent directement ni indirectement séparer de l'association générale et particulière que porte cet écrit, que nous avons signé pour le maintenir inviolablement dans tous les articles qu'il contient et courir ensemble la même fortune.

» Tous les gentilshommes de la province, qui y sont ou qui en sont absents, seront engagés, pour l'intérêt de leur honneur, de signer cette présente union, et les deux Ordres de l'Eglise et du Tiers-Etats invités de s'y joindre; et on y admettra les gentilshommes extra-provinciaux qui, pour l'intérêt de l'Etat, voudront bien y entrer.

» Nous nous promettons de plus, sous les mêmes peines, de nous garder un secret inviolable.

» Enfin nous déclarons sans foi et sans honneur et comme dégradés de Noblesse les gentilshommes de la province, soit présents ou absents, qui ne voudront pas signer le présent traité d'union, ou qui, l'ayant signé, contreviendront à aucun des susdits articles, en sorte qu'ils seront exclus de toutes les fonctions de la Noblesse et bannis de tout commerce avec les soussignés.

» Et pour que personne ne puisse trouver à redire, a été signé sans distinction ni différence de rang. »

Ce n'est pas, je l'avoue, sans quelque orgueil que je publie ici cet acte d'union. Il y a de l'honneur à être d'une province où l'on pensait et l'on agissait de la sorte, pendant que le reste de la France subissait sans murmurer le honteux despotisme du Régent, — héritier peut-être nécessaire mais d'autant plus déplorable du glorieux absolutisme de Louis XIV; — qui pour toute compensation à la liberté perdue nous donnait la triple fièvre de l'agiotage, de l'irrégion et de la débauche, c'est-à-dire le commencement de toutes les hontes, comme Louis XIV nous avait donné le comble de toutes les gloires.

Dans l'acte d'union de 1718, on sent vraiment vivre la Bretagne et son esprit politique de tous les temps : esprit opiniâtre, incorrigible, où le respect inaltérable de l'Autorité se trouve constamment uni à un vif amour de cette Liberté réglée et traditionnelle, légitime apanage des races viriles, fille de l'histoire et du droit, qui, consacrant elle-même tous les droits, protège également contre l'arbitraire le foyer du citoyen ; contre l'anarchie le trône du prince, et contre le sacrilège l'autel de Dieu : bien différente, il faut le dire, de cette fausse liberté, sanglante et menteuse, qui depuis bientôt un siècle a tant ruiné de trônes, d'autels, de peuples, — et tant fondé de despotismes !

L'acte d'union nous prouve donc dès à présent que la conspiration de Pontcallec eut pour cause, principe et but, la défense de la liberté bretonne. Dans notre seconde partie nous verrons que, malgré ses fautes, elle demeura jusqu'au bout fidèle à l'esprit de son origine, et ne saurait être confondue, comme on l'a fait jusqu'ici, avec cette intrigue de cour du prince Cellamare, dont les fauteurs ne m'inspirent, je l'avoue, guère plus de sympathie que leurs adversaires. Nous dirons les circonstances qui firent échouer le plan des conjurés bretons, par qui et comment ils furent jugés ; et enfin, comment tombèrent les quatre nobles têtes immolées par le Régent aux misérables rancunes de sa politique, mais couronnées aussitôt par le peuple de Bretagne d'une éclatante auréole de gloire et d'honneur et de poésie impérissable !

#### A. DE LA BORDERIE.

---

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES GENTILSHOMMES BRETONS

QUI SIGNÈRENT LES

### PROTESTATIONS CONTRE LE DESPOTISME

AUX ÉTATS DE 1718.

Il y eut quatre protestations, qu'on a vues plus haut dans notre récit, la première le 7 et la seconde le 11 août, la troisième le 2 septembre et la



dernière le 8 du même mois Celle du 14 août ayant été adoptée par les trois Ordres ne reçut point de signatures particulières. Dans la liste j'indique les signataires de la protestation du 7 août par la lettre A mise à la suite de leurs noms, ceux de la protestation du 2 septembre par la lettre B, et ceux de la protestation du 8 septembre par la lettre C.

Au bout de cette liste, j'ai ajouté celle des membres des Etats exilés ou exclus, dont les noms sont rapportés dans les Remontrances au Roi du 20 août (ci-dessus, p. 124), et enfin celle des membres du Parlement députés pour aller porter au Roi, en mars 1718, les remontrances, de leur compagnie, dont il a été question au chapitre III de notre récit (t. 1<sup>er</sup> de la Revue, pp. 236 et 246 à 249). Cette dernière liste m'a été communiquée récemment par M. Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, dont l'obligeance empressée et les recherches actives m'ont fourni, pour mon travail, plusieurs autres pièces intéressantes, dont j'aurai lieu de faire usage dans la seconde partie.

Dans ces listes, j'ai suivi, à peu près servilement l'orthographe du Registre des Etats, bien qu'elle me semble fautive en certains endroits. Là où j'ai fait quelque changement ou ajouté quelque supplément d'indications nominales, j'ai eu soin de le marquer en me servant alors de lettres italiques. Je serais du reste très-reconnaissant des renseignements que l'on voudrait bien m'adresser pour compléter ou pour rectifier cette nomenclature.

D'Andigné de la Châsse, B.  
 L'Argentais (*de Lesquen*), A. B. C.  
 Le Ch<sup>er</sup> de l'Argentais (*de Lesquen*), B.  
 Aulnette du Boisbis, B. C.  
 — *L'Abbé*, voy. Labbé et Commo-  
 rière.  
 — *D'Argentré*, voy. du Plessix.  
 Bedoyère (*Huchet de la*), B.  
 De Berry, B. C.  
 Berthou, A.  
 Le Bigot de Neubourg, C.  
 Le Bihan de Pennelé, A. B. C.  
 De la Binolays, B.  
 Blanchard, B. C.  
 Du Bois, A.  
 Du Bois-Adam, A.  
 Le Ch<sup>er</sup> de Boishue (*de Guehe-  
 neuc*), B.

Boislève (François), B.  
 Du Boitier ou du Bouëtiez, A.  
 Boterel du Plessix.  
 Bossac, ou peut-être Bossart, C.  
 De la Bouessière, A. B. C.  
 Bréal des Chapelles, A.  
 De Brondineuf (*de Derval*), B. C.  
 Buharaye, (*Blanchard de la*), C.  
 — De la Barre, voy. Collas.  
 — De Belestre, voy. Henry.  
 — De la Billiais, voy. Julliot.  
 — Du Boisbis, voy. Aulnette.  
 — De Boiserhant, voy. Talhouët.  
 — Beaurepos, voy. du Plessix.  
 — *De Bruc*, voy. de la Guerche.  
 De Calloët, A.  
 De Caslan (*de la Lande*), B. C.  
 De Champsavoy Crevy (*Grignart*), A.

- De Champsavoy le cadet (*Gri-  
gnart*), A. B. C.
- De la Chapronnais le cadet, B.
- Chastel de la Rouaudais, B. C.
- Du Chastelier (Charles), B.
- De Chérigny, A. exilé le 16 août.
- La Choue de la Métrie, B.
- Le C<sup>o</sup> du Cludon, A.
- Coatanscours, A. B. C.
- De Coëtlogon, procureur-général  
syndic des Etats de Bretagne, A.  
exilé le 16 août.
- De Coëtlogon (1), B.
- De Coëttrieu, A. B. C.
- Collas de la Barre, A.
- Collas du Tertrebaron, A.
- Commorière ou Commerière (*Labbe  
de la*), A.
- De Corlay, A.
- Du Coudray des Sables, B. C.
- De la Crochays (*Le Vicomte*), A. C.
- Le Ch<sup>o</sup> de la Crochays (*Le Vicomte*), C.
- De la Chevronnière, voy. Gascher.
- La Châsse, voy. d'Andigné.
- Crochais, voy. Villeneuve.
- Condest, voy. Guillermo.
- Des Chapelles, voy. Bréal.
- *Chrestien*, voy. Tréveneuc.
- *Du Cleuz*, voy. du Gage.
- De Derval, B. C.
- Le Ch<sup>o</sup> de Derval, B.
- Du Demaine, voy. Gaudrion.
- Durantaye, voy. Saint-Gilles.
- Le C<sup>o</sup> d'Espinay, A.
- D'Espinay, A.
- De l'Evinaye, voy. Tranchant.
- Farcy de Malenoë, C.
- Farcy de la Villedubois, B. C.
- Ferron, A. B. C.
- De la Forest, B.
- De la Forest Ville-au-Sénéchal, B.
- De la Foresterie, B.
- Le Forestier, B. C.
- De Forsanz du Houx, B.
- De France, A. exilé le 17 août.
- Freslon de Saint-Aubin, B.
- Ferrière, voy. Lautivy.
- Du Gage (*du Cleuz s'*), A.
- Du Gage le fils (*du Cleuz*), A.
- Le C<sup>o</sup> de la Garaye, A. exilé le  
17 août.
- Gascher de la Chevronnière, A. B.
- Gaudrion du Demaine, B.
- Gaudrion de la Villegiquel, B. C.
- Gautier de la Sauldrays, B.
- De la Gennays, B.
- Gouyon de Launay-Commats, A. B.
- Le Gouvello de Kerantrec'h, B. C.
- De la Grasserie (*Guérin*), A. B. C.
- Des Gravelles, B.
- Grout de Moutiers, B. C.
- De Guéhenneuc, B.
- De la Guerche (*de Bruc*), B.
- Guérin de Saint-Brice, ou Saint-  
Brice Guérin, B. C.
- Guichen (*du Bouzic de*), A. B.
- Guillermo de Condest (2), A.
- Guynement, A.
- Guérin, voy. de la Grasserie.
- De la Haye, B.
- Henry de Belestre, A. B.
- Du Houx, voy. de Forsanz.
- D'Ivygnac, ou d'Yvignac, B. C.
- Julliot de la Billiais, B.

(1) Il diffère très-certainement du précédent, puisqu'il signa les protestations du 2 septembre, tandis que le procureur-général syndic ne reparut pas aux Etats depuis son exil du 16 août précédent.

(2) Ce nom est écrit au Registre des Etats *Condé Guillermo*.

- De Keralio, A.  
 De Kerampuil (*de Saisy*), C.  
 De Keravéon (*de Talhouët*), A.  
 exilé le 17 août.  
 De Kerbusso, B. C.  
 De Kerméno, A.  
 De Kernezne, marquis de la Roche,  
 A. B. C.  
 De Kersauson, A. B.  
 — Kerantrec'h, voy. Gouvello.  
 Labbé (Jean), s<sup>r</sup> de Villeglé, A. B. C.  
 Labbé (Louis-Hercule), B.  
 Labbé (Yves), s<sup>r</sup> du Pont, B. C.  
 De Lanascot (*Quemper*), A.  
 Le V<sup>ie</sup> de Lannion, A.  
 De Lannion (Jean), B.  
 De Lantivy Ferrière, B. C.  
 De Léhen (*de Tremereuc*), A. B.  
 De Léon, B. C.  
 De Lescouet (Hercule), A. B. C.  
 De Lorgeril, A. B.  
 De Lorgeril fils, B.  
 — Labbé, voy. Commorière.  
 — Launay-Commats, voy. Gouyon.  
 Malestroit (*de Serent*), A. B. C.  
 De la Marche, A. B.  
 De Marqués, B. C.  
 De Monterfil, B. C.  
 De Montige (?) B. C.  
 De la Motte, B.  
 De la Motte (Jean-Servan), B.  
 De la Motte-Vauvert, B.  
 De la Moussaye, A. B.  
 — De Malenoë, voy. Farcy.  
 — De la Métrie, voy. La Choue.  
 — De Moutiers, voy. Grout.  
 — *Le Moyne*, voy. Talhouet.  
 De la Noë, ou de la Nouë, B.  
 — De Neubourg, voy. Le Bigot.  
 — Du Noday, voy. du Rochay-  
 Noday.  
 Du Plessix d'Argentré, B. C.  
 Du Plessix Beurepos, A.  
 Du Plessix Penfo, C.  
 De Plusquellec, A. B.  
 Le Ch<sup>er</sup> de Pontual, A. B. C.  
 — De Pennelé, voy. Le Bihan.  
 — Du Pont, voy. Labbé.  
 — Penfo, voy. du Plessix.  
 De Québriac, B.  
 Quillien, B.  
 — *Quemper*, voy. Lanascot.  
 De la Rivière, A.  
 Robinault, B.  
 Du Rochay-Noday (*Rolland*), B.  
 Rogier de Villeneuve, A. B. C.  
 Du Rouvre, A.  
 De la Royrie (1), A. B. C.  
 De la Royrie (différent du précé-  
 dent), B. C.  
 Le Ch<sup>er</sup> de la Royrie, B. C.  
 — De Rais (*du Breil*).  
 — Le marquis de la Roche, voy.  
 Kernezne.  
 — *Rolland*, voy. du Noday et du  
 Rochay-Noday.  
 — De la Rouaudais, voy. Chastel.  
 De Saint-Germain, A.  
 De Saint-Gilles, A. B. C.  
 De Saint-Gilles (différent du précé-  
 dent), C.  
 De Saint-Gilles Durantays, A. B. C.  
 De Saint-Gilles Perronnay, A. B. C.  
 De Saint-Kéré, A. B. C.  
 De Saint-Meleuc, B. C.  
 De Saint-Pern, A. C.  
 Le Ch<sup>er</sup> de Saint-Pern, A. B.  
 De Saint-Pern Baranson, B.

(1) On sait que le nom patronymique des sieurs de la Royrie ou la Rouerie est *Tuffin*.

Le Ch <sup>rr</sup> de la Sauvagère, A. B.	Troussyer, B. C.
Sourville, A.	— De Talhouet, voy. Keravéon.
— Saint-Brice Guérin, voy. Guérin.	— Du Tertrebaron, voy. Collas.
— De Saint-Quérec, voy. Visdelou.	De Vaucouleurs, B.
— Des Salles, voy. du Condray.	De Vaurozé, A.
— De la Sauldrays, voy. Gautier.	De la Villéon, B.
De Talhouet de Boisorhant, B. C.	Villeneuve Crochais, C.
Talhouet ( <i>Le Moyné s' de ?</i> ) B.	De la Villeshéart ( <i>Visdelou</i> ), A.
De Tanouarn, B.	Le Ch <sup>rr</sup> de la Villeshéart ( <i>Visdelou</i> ), A.
De Thierry, A. B.	Visdelou (Louis), B.
Tranchant de l'Evinaye, B.	Visdelou de Saint-Quérec, A.
De Trans ( <i>du Boisbaudry</i> ), A. B.	Le Ch <sup>rr</sup> Visdelou de Saint-Quérec, A. B. C.
De Trécesson, A.	Le Voyer ou Le Vayer, B.
De Trégouet, A.	— Ville au Sénéchal, voy. de la Forest.
De Trégouil (ou p. e. Tréguil), A.	— De la Villedubois, voy. Farcy.
De la Tremblais, B. C.	— De la Villegiquel, voy. Gaudrion.
De Trémereuc, B.	— De Villeneuve, voy. Rogier.
De Tréveneuc ( <i>Chrestien</i> ), B.	
De Troërin, A. B. C.	
De Tromeur, A.	

*Liste alphabétique des membres des Etats exilés ou exclus, dont les noms sont rapportés dans les Remontrances du 20 août 1718.*

L'alloué de Guérande (1).	Du Groesquer.
Bonamour ( <i>Talhouet s' de</i> ).	De Jacquelot.
Du Bouexic Becdelièvre.	De Keravéon ( <i>Talhouët</i> ).
Chapelle Coquerie ( <i>Bonnier de la</i> ).	Kerloret Kersulguen (2).
De Chérigny.	Montebert.
Coetivy.	De Noyant ( <i>de Ranconnet</i> ).
De Coëtlogon, procureur-général syndic des Etats de Bretagne.	Du Plessix Coëspeur.
Le Coutelier.	De Piré ( <i>Rosnivinen</i> ).
Dozon-Guimart.	Pontfilly ( <i>Péan de</i> ).
De France.	De Sullé.
De la Garaye frères.	Tournemine.

(1) Avant la Révolution, un tribunal ou siège de juridiction se composait ordinairement, en Bretagne, de trois juges : — le Sénéchal, premier juge, — l'Alloué (*adlocatus*) second juge et lieutenant-général du Sénéchal, — et le *Lieutenant* ou lieutenant *criminel*, dont les fonctions spéciales sont indiquées par cette épithète. Très-souvent les villes qui, comme Guérande, députaient aux Etats y envoyaient pour les représenter un de leurs juges. L'Alloué de Guérande était donc un des députés de l'Ordre du Tiers.

(2) Meux de Kersulguen sieur de Kertozrec.

*Liste des membres du Parlement de Bretagne qui allèrent porter au Roi les remontrances de leur compagnie, en mars 1718 (1).*

*Présidents.*

**MM.** de la Bourdonnaye, s<sup>r</sup> de Blossac.  
de Robien, s<sup>r</sup> de Kerambour.

*Conseillers.*

**MM.** Marest, s<sup>r</sup> de la Ragotière.  
Deniau, s<sup>r</sup> dudit lieu.  
Le Chat, s<sup>r</sup> de Vernée.  
Jacquelot, s<sup>r</sup> de la Motte.

De Talhouet, s<sup>r</sup> de Brignac.  
De la Bigottière, s<sup>r</sup> dudit lieu.  
De Lambily, s<sup>r</sup> de Kergrois.  
De Coniac, s<sup>r</sup> de Toulmen.  
Ferret, s<sup>r</sup> du Timeur.  
Saisy, s<sup>r</sup> de Kerampuil.  
Deniau, s<sup>r</sup> de Châteaubourg.  
Saint-Pern, s<sup>r</sup> du Lattay.  
Derval, s<sup>r</sup> dudit lieu.  
Avril (ou Avril) s<sup>r</sup> de Trevenegat.

(1) Voy. t. I<sup>er</sup> de la Revue, pp. 236 et 246-249. Nous donnons cette liste sans rien changer à l'original, même pour l'ordre des noms.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

## LE MOULIN DE LANDEROSE.

Deuxième article (1).

---

### V.

Ce fut un surcroît de chagrin pour la fille du meunier que le réveil de cet amour d'enfance presque oublié au milieu des tribulations de ce malheureux temps. N'était-ce donc pas assez de son père exposé à une mort cruelle, chaque jour, à chaque heure? de ses parents et de ses amis égorgés presque sous ses yeux? Fallait-il encore y ajouter ce nouveau tourment d'une passion sans espoir? et le cœur d'une pauvre fille est-il donc assez grand pour contenir tant de tortures?

Elle ne pouvait se dissimuler que jamais son père n'approuverait sa faiblesse pour un républicain, et c'était tout au plus si, avec ses sentiments de royaliste et de chrétienne, elle pouvait elle-même l'excuser à ses propres yeux. Quand la première surexcitation causée par cette rencontre inattendue se fut un peu calmée, elle eut peur et se repentit aimèrement de l'espèce d'encouragement que ses dernières paroles semblaient avoir donné à des espérances qui ne pouvaient jamais se réaliser. Comme toutes les femmes en pareille circonstance, elle se promit bien, si jamais il revenait, de lui signifier de la manière la plus péremptoire que tout devait être fini entre eux. — Nous verrons plus tard quel fut l'effet de cette magnifique résolution.

Pour le moment, elle se flatta que du moins le secret de cette visite était enseveli au fond de son cœur, et que personne n'avait

(1) Voir ci-dessus, p. 5, à 28.

remarqué l'imprudent jeune homme, ni la conversation qu'elle avait eue avec lui. Mais elle avait compté sans son gardien fidèle, cet argus vigilant pour qui le moindre froissement des feuilles desséchées, une branche agitée un peu brusquement, un merle effrayé se sauvant à travers la vallée, étaient des indices plus que suffisants d'un danger prochain. Un léger bruit qu'elle entendit lui ayant fait tourner la tête, elle aperçut le grand Jacquet sortant de la lisière d'un taillis à vingt pas d'elle. Il s'approcha en silence en jetant un coup-d'œil de défiance du côté où l'étranger venait de disparaître; puis il examina l'amorce de son fusil, le désarma doucement, et, se plantant debout devant elle, il lui dit d'un ton sévère :

— Quel est donc ce muscadin avec qui tu jaisais si bien tout à l'heure?

— Mon Dieu! — répondit Rosy toute troublée et rougissant comme la cerise des bois, — je ne sais pas... c'est-à-dire... je crois que c'est un jeune homme... Je serais bien en peine de...

— Hum! — interrompit Jacquet en secouant la tête d'un air soupçonneux — je ne serais pas si en peine, moi! et je parierais cent contre un que ce n'est pas autre chose qu'un *Pataud!* il en a toute l'encolure! Mais que diable pouvait-il te dire comme ça?

— Dame! je sais pas moi! il m'a parlé de trente-six affaires; il m'a parlé de la guerre, du général Hoche, de la paix...

— Eh bien vois-tu? ne te l'avais-je pas dit? c'est un espion des Bleus, va, bien sûr? et il cherchait à *embijoller* avec ses belles paroles. Mais qu'il ne s'inquiète pas! s'il revient par ici, voilà mon bon fusil qui lui dira deux mots!

Et, de sa large main, il frappa sur la crosse de son fusil à baïonnette, qui rendit un son strident et fit tressaillir la jeune fille de tous ses membres.

— Oh non, Jacquet! s'écria-t-elle, ne le tuez pas, mon bon Jacquet, vous en auriez regret toute votre vie!

— Regret!... qui? moi? j'aurais regret d'avoir tué un Bleu!

— Oh oui, Jacquet! oui! parce que si vous saviez!... si vous l'aviez vu de près!... Mais vous ne devinez donc pas qui c'est?

— Je n'ai jamais passé pour sorcier! — fit le grand Jacquet d'un ton rogue et de mauvaise humeur.

— Eh bien, tenez ! j'aime mieux vous le dire... Dites-donc, Jacquet ! ne vous souvenez-vous plus d'un pauvre petit gas qui arriva, — il y aura dix ans à la Notre-Dame de Mars, — et qui se planta devant la porte de chez nous pour avoir un morceau de pain ? Il n'avait quasiment pas de chemise sur lui, et pas de sabots dans ses pieds ; vous lui avez donné votre vieille camisole, Jacquet ! Mon père le garda au moulin pour toucher les bêtes ; il a mangé notre pain durant dix ans, vous le savez ; c'est vous qui lui avez appris à se tenir à cheval et vous l'aimiez, Jacquet, souvenez-vous en !

— Ah oui ! le petit René !... pauvre petit gas !... Mais, c'est pas ce freluquet toujours qui est...

— Eh si fait ! si fait, mon bon Jacquet ! c'est lui... c'est lui qui est votre petit René.

— Allons donc !... c'est pas possible ça ! et tu es folle, ma pauvre Rosy !

— Mais quand je vous dis que c'est lui ! que je lui ai parlé, et qu'il m'a dit, comme ça, qu'il était un monsieur à cette heure, un officier avec des épauettes d'or ; mais pas méchant du tout, par exemple ! et pas fier ! Il m'a parlé du temps passé, du moulin, de mon père.... Il s'est informé de vous, Jacquet !

Mais malgré ce dernier trait, imaginé par Rosy pour atténuer, autant que possible, l'effet des révélations qu'elle se voyait obligée de faire au vieux royaliste et pour tâcher de l'attendrir, le front de l'inexorable brigand se couvrait d'un nuage de plus en plus sombre, et n'y pouvant plus tenir, il finit par éclater :

— Et c'est toi Rosy ! toi, la fille au brave Barraud, le compagnon, l'ami de M. Charette ! lui qui est à cette heure à l'entour de donner la dernière goutte de son vieux sang pour le Roi ! C'est toi qui accueilles comme ça des espions et des traîtres ! C'est toi qui cherches à attirer encore au logis cette maudite vipère que nous avons *afflée* (1) pour notre malheur, et qui s'est revirée contre nous !.... Mais à quoi penses-tu ? dis-moi donc ! — La malheureuse fille, abasourdie de cette sortie violente, essaya d'articuler quelques mots pour se justifier, et tâcher

(1) Élevée.



d'expliquer la conduite de René; mais ce fut peine inutile! Jacquet ne l'entendait pas.

— Ne me parle plus de cet abominable gueux, Rosy, non! ne m'en parle plus, si tu ne veux pas me faire damner!... Ah, il est devenu monsieur à cette heure! Ah, il est officier de la République! Et comment a-t-il fait, ce cher bijou? Crois-tu, par hasard, que c'est en faisant ses prières et en disant son chapelet, qu'il a monté jusque là? Ne vois-tu pas, innocente que tu es! qu'il a renié son Dieu et son Roi? Ne vois-tu pas qu'il a vendu ceux dont il avait mangé le pain? et que ses épaulettes et tous ses affiquets d'officier, il les a ramassés dans le sang? Et quel sang, mon Dieu! le sang de ses amis, Rosy! le sang des nobles et des prêtres! le sang de tous ceux qui l'avaient tiré de la misère!... Non! non! c'est un traître, vois-tu! et il mourra de la mort des traîtres!

— Oh, Jacquet! mon bon Jacquet, ne dites pas des choses de même! ne faites pas un coup comme celui-là! vous me feriez mourir!..... c'est-à-dire, non..... mais..... mon Dieu! mon Dieu! que je suis malheureuse!

Et elle se prit à pleurer amèrement.

Le garde-moulin étonné la regardait d'un air ébahi, sans qu'il lui fût possible de comprendre l'espèce d'intérêt que l'on pouvait accorder à un Bleu, et il cherchait dans sa tête une explication qui n'arrivait pas, lorsque Rosy lui tendit la main et lui dit :

— Ecoutez-moi, Jacquet, mon bon ami! M'aimez-vous un petit?

— Pardi! c'est moi qui t'ai portée à la paroisse!

— Eh bien! je ne veux pas que cet homme meure! entendez-vous?

— Mais songe donc, mon enfant.....

— J'ai tout songé! Mais je vous le dis encore une fois, je ne veux pas!.... Et si vous avez de l'amitié pour moi, faites-le voir aujourd'hui!

— Sapré maudit!.... c'est dur, tout de même! — dit Jacquet en grinçant les dents, mais luttant vainement contre l'espèce de fascination que la jeune fille exerçait toujours sur lui quand elle faisait appel à ses sentiments presque paternels. — C'est dur! mais s'il n'arrive rien et s'il veut se tenir tranquille, passe encore!... Mais je le veillerai de près ce particulier là, et s'il ne marche pas droit..... suffit!

Toute restreinte que fût cette promesse, la meunière fut obligée de s'en contenter ; mais elle savait bien que — à moins d'une provocation qu'elle n'avait pas à craindre de la part de René, — jamais son bon ami le grand Jacquet ne voudrait lui causer le moindre chagrin.

En remontant lentement le coteau du moulin à vent, celui-ci songeait, à part lui, à la bizarrerie des volontés de Rosy. En sa qualité de vieux garçon de village, il ne savait à peu près rien des choses de l'amour, et le cœur des femmes était un livre aussi incompréhensible pour lui que le bréviaire de M. le curé.

— C'est-il drôle au moins çà ! se disait-il ; faut tout de même que ce soit vrai, oui, ce qu'ils disent des femmes ! çà tourne à tous les vents comme les ailes d'un moulin !.... peuh !....

Et sans y penser, il se mit à fredonner ce couplet satirique de la vieille chanson poitevine du *Rosignolet sauvage* :

— La volonté des filles, malaisée à savoir !  
Venez inet (1), ve disant d'ine mode,  
Tornez demain, a ve dirant d'ine autre !

## VI.

Le jeune René Blanchard, ou tout simplement René, — comme nous continuerons à nommer l'officier Bleu — était un orphelin du Haut-pays, que la misère avait poussé comme une épave jusque dans la vallée de Landerose, où le père Barraud l'avait ramassé pour l'amour de Dieu. Il avait été élevé avec Rosy, et tous deux s'étaient pris l'un pour l'autre d'un amour sans calcul et sans arrière-pensée, comme on s'aimait encore au village, en ce temps-là. Ayant tiré à la milice à l'âge de vingt ans à peine et étant tombé au sort, il était parti pour l'armée, sans que le bonhomme Barraud lui-même, incertain de ce qui devait arriver, eût songé sérieusement à le retenir. Plein de courage et de bonne volonté, ne négligeant aucune occasion de

(1) Aujourd'hui.

s'instruire, il était arrivé assez rapidement au grade de capitaine dans cette armée de la République, où le mérite et l'honnêteté du cœur étaient encore comptés pour quelque chose, où les traditions de l'honneur français s'étaient longtemps conservées pures des excès de la Révolution. Au milieu de ce chaos d'idées et de principes qui bouleversaient alors toutes les têtes, au milieu des déclamations furibondes des représentants du peuple, dans cette atmosphère empoisonnée où s'enivraient à longs traits de jeunes âmes moins fortement trempées que la sienne, il était bien impossible qu'il eût conservé toute l'ardeur de ses convictions royalistes et cette fleur de sentiments religieux qui est toute la poésie de l'homme des champs ; mais les souvenirs impérissables d'une éducation chrétienne, cette dignité native, ce respect pour soi-même qui se retrouve à chaque degré de la grande famille des enfants de Dieu, l'avaient préservé de toute souillure, et jamais il n'eût consenti à mettre seulement le pied dans ce bourbier d'ordures et de sang où se vautraient à plaisir les enfants-perdus de la Révolution. Depuis qu'il était arrivé dans la Vendée, le spectacle de cette désolation à laquelle, selon l'expression du prophète, *aucune désolation ne pouvait être comparée*, lui avait fait faire de cruelles réflexions, et il avait fallu toute la sainteté de l'honneur militaire, toute l'amitié de son général pour le retenir plus longtemps sous un drapeau dont le prestige était perdu pour jamais.

Le général Hoche ayant rapproché son quartier-général de la vallée de Landerosé, afin de diriger plus activement les opérations de ses lieutenants acharnés à la poursuite de Charette, le jeune officier avait senti se réveiller ses doux souvenirs d'enfance ; il n'avait pu résister au désir de revoir encore une fois ces lieux bien-aimés ; et voilà pourquoi il était venu seul et déguisé aux environs du moulin. Il y revint le lendemain ; il y revint le surlendemain ; il y revint tous les jours, et la pauvre fille timorée qui avait d'abord accepté cet ancien amour comme un nouveau malheur, finit par l'accueillir comme une consolation et un charme irrésistible dans les tristes préoccupations de sa vie.

Le farouche garde-moulin seul n'avait jamais voulu reconnaître un ancien ami dans le bel officier que sa jeune maîtresse recevait si bien.

Il n'éclatait pas encore, à cause d'elle ; mais il rôdait sans cesse, hargneux et grondeur comme un boule-dogue, autour des deux amants et, quand ils causaient ensemble dans la maison, il avait toujours quelque chose à faire à ses meules qui tournaient bruyamment dans la chambre voisine.

Un jour que Rosy avait la figure tournée vers le foyer où bouillonnait doucement le repas de midi, la porte qui donnait dans le moulin s'ouvrit brusquement, et un jeune homme entra sans façon en disant :

— Eh bonjour ! ma petite Rosy, bonjour !

Puis, comme la meunière s'était vivement tournée de son côté, il s'arrêta au milieu de la chambre, et faisant un geste d'admiration, il ajouta :

— Peste ! comme te voilà grande, mon enfant ! Sais-tu que tu es jolie fille à présent ?

— Oh sainte Vierge ! — s'écria Rosy rougissant moins du compliment que de cette apparition inattendue — Monsieur le chevalier !... Eh oui ! — poursuivit-elle, en se couvrant les yeux de sa main pour se garder du grand jour de la fenêtre — c'est bien vous, Monsieur le chevalier, n'est-ce pas ?

Dans le fait, il était bien permis de douter que le jeune homme harassé qu'elle avait devant les yeux, fut le brillant Edouard de Vauchène, le fils de l'ancien seigneur de la paroisse. Sa barbe était longue et hérissée ; ses vêtements en lambeaux attachés avec de longues épines noires, en guise d'épingles ; il était sans armes, et n'avait qu'un simple bâton de houx passé dans son bras au moyen d'une ficelle, ni plus ni moins que les marchands de moutons qui s'en vont à la foire.

Avant même que la meunière revenue de sa surprise eût songé à lui offrir un siège, il fit quelques pas sur sa gauche, et tomba assis sur le coffre luisant placé au pied du lit à côté de la fenêtre.

— Là !... dit-il alors, avec un soupir de satisfaction, me voilà à mon ancienne place, tu sais, Rosy, quand j'étais fatigué de la chasse. Il n'y a rien que j'aime comme ces coffres, vois-tu ! on s'appuie le dos au lit quand on a chaud ; ça fait un bien !....

Et, se laissant aller en arrière, il s'enfonçait le dos dans la plume et semblait jouir délicieusement de sa position.

— Mais, Monsieur le chevalier, d'où venez-vous donc comme ça ? je vous croyais avec M. Charette.... Avez-vous vu mon père?... Mais attendez donc ! et moi qui ne pensais pas !.... Oh mon Dieu ! mon Dieu !... vous avez peut-être faim.

Avant que le chevalier eût pu lui répondre, elle courut au garde-manger et apporta sur le coffre même où il était assis tout ce qui se trouvait de meilleur au logis.

Le gentilhomme fit honneur aux provisions de la ménagère, ne s'interrompant de temps en temps que pour répondre aux questions multipliées qu'elle lui adressait ; malgré la réserve tout-à-fait gauloise que les paysans du Poitou ont coutume de s'imposer en pareil cas.

— Ton père se porte bien, mon enfant ; je l'ai vu hier ; mais tu sauras que nous avons été un peu frottés dans la soirée par ce gueux de Travot. Je me suis trouvé séparé des miens ; j'ai erré une partie de la nuit, et au point du jour, reconnaissant parfaitement le lieu où je me trouvais, je me suis glissé à travers les taillis, et je suis venu vous demander l'hospitalité pour un instant ; car je tombais de faim et de fatigue.

— Oh merci ! merci, Monsieur le chevalier, d'avoir songé à nous et à notre pauvre moulin. Soyez donc mille fois le bienvenu !

Le jeune gentilhomme s'inclina en souriant avec grâce, en homme habitué à une pareille réception ; puis il ajouta :

— J'ai caché mes armes là-bas, dans le gros buisson de houx, de peur de vous compromettre peut-être ; j'ai ramassé ce bâton que j'ai trouvé sur mon chemin, et je suis venu surprendre mon vieil ami Jacquet qui m'a ouvert la porte du moulin. Eh mais !... continua-t-il en promenant ses regards tout autour de la chambre — vous êtes bien heureux vous autres ; les Bleus n'ont donc pas découvert votre nid, que je ne vois rien de changé ici. Voilà encore le petit crucifix d'ivoire et l'image de sainte Rose à la tête de ton lit ; pas une assiette n'a été brisée dans la *desserte*, et voilà, si je ne me trompe, le beau verre à fleurs rouges que tu avais réservé pour moi, tu sais ?

Puis après avoir bu quelques gorgées :

— C'est qu'il est excellent ton petit *paillet* (1). C'est de la *Vigne noire*, n'est-ce pas? Oh! je le reconnais bien, va!

— Comment! dit Rosy émue, Monsieur le chevalier se souvient de tout ça?

— Oh mon enfant! on n'oublie pas les vieux amis comme cela!... Quand j'ai le temps de penser, je me rappelle encore avec délice les jours heureux où nous dansions si bien dans la cour du château, le dimanche soir, avec mes sœurs..... mes pauvres sœurs maintenant exilées!... et le bon gâteau des Rois que tu nous apportais quand tu étais petite fille, avec ta belle coiffe empesée, tes bas blancs avec leurs fourchettes roses, et tes souliers à boucles d'argent.

— C'est vous qui m'en aviez fait cadeau, Monsieur le chevalier; vous en souvenez-vous?

— Et ton père, ton excellent père, quel bon accueil il nous faisait quand nous venions au moulin! Je l'aimais déjà dans ce temps-là, et maintenant je le respecte; oui je le respecte, Rosy, car c'est un brave, et jamais un cœur plus loyal n'a battu sous un habit de bure! Mais, continua-t-il avec un sentiment de profonde tristesse, pour-quoi songer encore à ces jours de bonheur? ils sont passés, ma chère enfant, et passés pour toujours! C'est une chose certaine, cela!

— Oh mon bon M. Edouard! excusez-moi si je vous parle comme ça: dites-moi donc comment tout cela finira.

— Hélas, ma pauvre fille, nous finirons tous comme de vrais gentilshommes doivent finir aujourd'hui!.. oui tous, gentilshommes et paysans! car ils sont nobles, eux aussi, les braves gens! Et c'est une bonne noblesse d'épée, va, celle-là, je t'en réponds!

Ils demeurèrent ainsi longtemps à deviser des choses du temps passé, se rappelant avec une émotion délicieuse tous ces petits bonheurs des anciens jours, — la meilleure part de notre vie, — et y attachant leurs cœurs comme des naufragés qui s'en vont mourir et qui se cramponnent aux plantes fragiles qui bordent le rivage.

Déjà le soleil commençait à baisser, et le chevalier de Vauchène parlait de quitter le moulin pour aller à la recherche de ses compa-

(1) Vin rosé.

gnons, lorsque l'officier républicain, en uniforme cette fois, parut tout à coup à la porte de la maison.

La foudre serait tombée sur le moulin qu'elle n'aurait pas produit plus de stupéfaction que cette apparition soudaine. Le républicain interdit s'arrêta sur le seuil, promenant alternativement un regard soupçonneux de l'étranger à la jeune fille et de la jeune fille à l'étranger. Celle-ci devint pâle comme la mort ; et le gentilhomme, après avoir fait un geste inutile, comme pour chercher une arme sous son habit, se croisa les bras d'un air fier, et regarda le malencontreux visiteur avec toute l'indifférence qu'il pouvait affecter.

Ce ne fut qu'un moment : après quoi, le républicain faisant trois pas en avant et s'adressant à Rosy :

— Je vous dérange peut-être. En ce cas, je vais me retirer.

— Non, non, balbutia Rosy toute tremblante, entrez !... Vous pouvez bien entrer.... vous ne serez pas de trop.

Et la pauvre enfant roulait, sans trop savoir ce qu'elle faisait, les liens de son tablier entre ses doigts crispés par la frayeur.

L'état violent où se trouvait la meunière n'échappa point au jeune officier, et un affreux soupçon, un soupçon qui le mordit au cœur, vint bouleverser tous ses sens à la fois. Pourtant il se contenta de répliquer d'un ton ironique :

— Je ne serai pas de trop !... ce n'est pas bien sûr cela ! car il me semble que vous voilà en bonne compagnie. Et il appuya sur ces derniers mots avec une affectation marquée.

— Si la compagnie ne vous plaît pas, Monsieur, vous savez par où vous êtes venu !... s'écria le fougueux chevalier, oubliant qu'il était sans armes.

— Ah oui !... répliqua l'officier Bleu. — Tu chantes bien haut, citoyen, pour un oiseau qui porte un pareil plumage !

— Apprenez, Monsieur, que mon plumage, — puisque vous avez l'extrême bon goût d'y faire allusion, — est plus honorable cent fois que tous les brimborions et les oripeaux que je vois sur certains uniformes, et que.....

— Eh Monsieur ! — interrompit le républicain piqué au vif — croyez-vous donc que j'aurais l'indignité de vous reprocher vos gue-

nilles, si vous étiez un véritable pauvre ? Mais, ou je me trompe fort, ou il y a ici quelque déguisement ; osez dire le contraire !

— En ce cas, Monsieur, ou citoyen, comme il vous plaira, faites votre métier !... car n'ayant plus personne à tuer, vous faites sans doute de la police maintenant ?

Un éclair de fureur passa dans les yeux du jeune officier ; mais remarquant que son adversaire était désarmé, il se contint et d'une voix altérée par la colère :

— Imprudent !.. lui dit-il, savez-vous bien qu'il serait de mon devoir, peut-être, de vous arrêter ? et qu'en tout cas, j'en ai le pouvoir, si cela me convient ?

Et comme le gentilhomme secouait la tête en souriant d'un air d'incrédulité :

— Ah, vous en doutez, Monsieur !... eh bien, jetez les yeux vers cette fenêtre, et vous verrez !

Il ne fallut qu'un coup-d'œil au chevalier pour s'assurer que le républicain avait dit vrai ; car une troupe de cavalerie massée dans un coin de la prairie voisine, et à demi cachée dans les saules, semblait n'attendre qu'un signal pour fondre sur le moulin.

Il baissa la tête alors, et sembla se résigner à sa mauvaise fortune ; mais, comme René se détournait pour commencer une promenade à travers la chambre et tâcher de calmer ainsi l'agitation qui le dévorait, il se ramassa doucement sur son coffre, comme un tigre prêt à s'élaner sur sa proie, et faisant un bond prodigieux, il tomba sur l'officier Bleu qu'il enveloppa tout entier dans ses bras, avec une force désespérée. Celui-ci, pris à l'improviste, lutta quelques instants pour dégager au moins une de ses mains ; mais s'étant embarrassé dans son grand sabre de cavalerie, il tomba lourdement sur le sol, toujours enlacé dans les bras de son adversaire.

Au bruit de cette chute et de la voix de Rosy qui remplissait la chambre de ses cris, le grand Jacquet, occupé dans la chambre du moulin à fourbir les armes du chevalier qu'il était allé prendre dans le buisson de houx, arriva le sabre à la main, et devinant tout au premier coup-d'œil :

— Tenez bon, mon maître ! tenez bon ! s'écria-t-il, me voilà !



Puis appuyant la pointe de son arme sur la gorge du républicain :

— Rends-toi, gredin! s'écria-t-il en fureur, — rends-toi, ou tu es mort!

— Oh ne le tuez pas! ne le tuez pas! — criait Rosy en tirant Jacquet par sa camisole, — pour l'amour de Dieu, ne le tuez pas!

— Laisse-moi, folle! hurla Jacquet, laisse-moi! ou, par tous les saints du Paradis, je le tue comme un chien!

— Jette ton sabre, vieux brigand, — dit alors le gentilhomme haletant — et viens prendre ma place!

Jacquet jeta son sabre, se pencha vers le vaincu, puis, étendant son long corps sur celui de son ennemi, il le maintint immobile, pendant que le chevalier se relevait.

— Maintenant, dit celui-ci, il nous faut des cordes, mon vieil ami, des cordes! des cordes! entends-tu?

— Cherchez dans la *tirette* (1) du grand vaisselier, là à votre droite; vous trouverez tout ce qu'il faut.

— Jésus mon Dieu! — dit Rosy en le retenant par le bras — que voulez-vous donc faire?... oh grâce! grâce pour lui! je vous en prie à deux genoux!

Et la pauvre créature tomba sur les genoux devant lui.

— Eh laisse donc, mon enfant, dit le chevalier à demi voix : crois-tu que nous sommes des assassins? Nous ne voulons pas la mort du pécheur va! Ainsi, reste tranquille, et ne l'en mêle pas!

Puis, ouvrant la *tirette* indiquée, il en sortit un paquet de cordes avec lesquelles il attacha les mains du prisonnier; et l'ayant fait remettre sur ses pieds, il lui dit :

— Je suis vraiment fâché, Monsieur, d'en être venu avec vous à de pareilles extrémités; mais le soin de ma sûreté l'exigeait impérieusement. Maintenant, vous devez comprendre qu'un seul cri jeté par vous en présence de l'ennemi qui nous menace, serait l'arrêt de votre mort. C'est la loi de la guerre, ainsi donc, je compte sur votre discrétion.

— Je suis votre prisonnier, répondit le malheureux René, d'un

(1) Tiretir.

air sombre : faites de moi ce que vous voudrez ; peu m'importe maintenant !

On le fit asseoir sur une chaise dans la venelle du lit le plus près de la cheminée, et il y demeura livré au tumulte de ses noires pensées, tandis que le jeune gentilhomme tenait avec Jacquet une conférence à voix basse à l'autre bout de la chambre.

Après quelques instants d'une conversation animée, le premier s'avança vers Rosy qui se tordait les mains de désespoir sur le bord du foyer, et lui dit, en lui prenant la main avec affection.

— Je suis désolé, ma petite Rosy, qu'une pareille scène se soit passée en ta présence ; mais je ne pouvais pas faire autrement ; tu l'as vu toi même.... Et maintenant, adieu, ma bonne fille ! adieu jusqu'au revoir !

Puis, se glissant par la porte du moulin, il ramassa ses armes, se déroba sans bruit par le lit de la rivière en aval de la chaussée, et disparut dans les taillis sans avoir été aperçu par le détachement républicain.

## VII.

— Et à cette heure, — dit la meunière en s'adressant à Jacquet d'une voix de sirène, après le départ du chevalier, — n'allez-vous pas détacher ce pauvre malheureux ?

— Laisse-moi tranquille ! répondit brusquement le garde-moulin occupé à considérer l'attitude du corps de cavalerie, qui semblait commencer à s'impatienter de ne pas voir revenir son chef.

— C'est qu'il pâtit, le pauvre jeune homme ! reprit la petite meunière, sans se laisser déconcerter par la rudesse de maître Jacquet ; je suis sûre que les cordes sont trop serrées..... Je vais les larguer un petit.... n'est-ce pas, mon bon Jacquet ?

— Te tairas-tu, femme ! cria Jacquet d'une voix terrible. Veux-tu donc nous trahir aussi, toi ! et lâcher les chiens avant que le renard ne soit arrivé à son terrier ?

La jeune fille, comprenant la justesse de l'observation, ne répliqua pas un mot, et s'approchant du prisonnier elle lui dit à demi voix.

— Mon Dieu ! mon Dieu, René ! que je suis donc désolée de vous voir comme ça ! Faut-il avoir du malheur, au moins !

Mais René se tournant à demi sur sa chaise, regarda du côté de la muraille, et ne répondit pas.

— Vous êtes fâché ! continua Rosy, je le vois bien ; mais que voulez-vous donc que je fasse ?

— Ce que je veux ? — dit tout-à-coup René, en scandant chacun de ses mots, comme un homme fortement impatienté — Je veux que vous me fassiez grâce de tout ce jargon hypocrite ! Je n'ai pas besoin de votre pitié, et je n'en veux pas !... entendez-vous ?

La pauvre fille devina, à l'air irrité de René, plutôt qu'elle ne comprit le sens de ses paroles. Elle se retira humblement dans un coin de la chambre et se mit à pleurer en silence.

Un quart d'heure se passa de cette manière, sans qu'elle osât réitérer ses tentatives, et s'exposer de nouveau aux rebuffades de son amant. Enfin le grand Jacquet, abandonnant tout à coup son poste d'observation, vint se planter debout en face du prisonnier :

— Ecoute *Pataud* ! lui dit-il, j'ai reçu des ordres, et tu peux dire que tu as de la chance, va ! parce que si j'avais été le maître, je ne te cache pas que.... Enfin suffit ! j'ai mes ordres et, quand tu serais le diable lui-même, je tiendrai ce que j'ai promis. Si tu veux sauver ta peau et sortir en vie de ce logis, tu vas me jurer.... oh non ! pas jurer ! — parce que sur quoi jureriez-vous vous autres, tas de huguenots que vous êtes ? — Non ! tu vas me donner ta parole — la parole d'un républicain ! quelle farce !... mais c'est égal, il le veut comme ça lui ! Tu vas me donner ta parole de décamper tout de suite avec ta cavalerie et de ne jamais remettre les pieds ici ; entends-tu bien ?

L'officier Bleu parut se recueillir un moment avant de répondre, puis, faisant évidemment un effort sur lui-même : Jacquet ! dit-il au paysan, en le regardant d'un air de fierté, un soldat sait mourir sous la cocarde tricolore tout comme sous la cocarde blanche, sachez-le bien !... Si je vous fais la promesse que vous me demandez, vous direz que j'ai eu peur ; mais n'importe ! il y a une personne ici qui sait bien que je n'ai jamais eu de mauvais desseins contre vous. Elle pourrait,

si elle le voulait, en rendre un éclatant témoignage; mais qui peut jamais compter sur la loyauté des femmes?... Enfin! quoi que vous puissiez penser tous, je déclare que j'ai si peu de répugnance à faire ce que l'on me propose, que mon intention était de ne plus revenir au moulin, à moins d'y être forcé, et que le plus grand bonheur de ma vie sera de l'oublier pour toujours.

— Ainsi donc... tu donnes ta parole d'honneur?

— Je donne ma parole d'honneur.

— La plus sacrée?

— La plus sacrée.

— C'est bon! dit Jacquet en déliant les mains du prisonnier. Allons! va-t-en à cette heure, et qu'on ne te revoie plus!

L'officier Bleu étendit ses poignets endoloris par la pression des cordes, fit deux pas du côté de la porte, puis, se retournant vers Jacquet:

— Adieu Jacquet! lui dit-il, je ne vous en veux pas, à vous, quoique vous ayez traité un peu durement un ancien ami.

— Un ami! répondit Jacquet, d'un ton bourru; je n'ai point d'ami chez les républicains!... va-t-en!

Le prisonnier n'ajouta pas un seul mot, et passant fièrement devant Rosy, sans daigner même la regarder, il gagna la porte et disparut à leurs yeux.

Le farouche garde-moulin courut à la fenêtre et le suivit un instant du regard, puis, revenant vers la jeune fille qui semblait changée en statue de pierre, il lui dit rapidement:

— Ecoute-moi, Rosy, écoute-moi donc! je cours là-haut qustre à quatre, pour regarder ce que font les Bleus, à cause qu'il n'y a pas de fiancé avec de pareils gueux. Tu vas te mettre au guet à la porte, et si tu vois abattre la croix du moulin, ça sera signe de décamper. Pour lors, tu fuiras au galop par le chemin des saules et tu te fourreras dans la cache du Grand-Patis; moi je prendrai par la gîte, et j'irai te retrouver; allons vite! vite!

La meunière se leva machinalement et s'en fut se poster le long du chambranle de la porte contre lequel elle s'appuya pour se soutenir, tandis que le grand Jacquet grimpa, comme un lièvre chassé à outrance, le long du coteau qui menait au moulin à vent.

Elle eut beau regarder et frotter ses yeux tout remplis de larmes, elle n'aperçut rien, et la croix demeura immobile sur le faite du moulin. Jacquet redescendit bientôt lui-même et rentra au logis en disant :

— Partis, ma fille ! partis !.... Allons ! il y a encore quelque chose de bon tout de même chez ces démons incarnés. Le diable soit mort, si je l'aurais cru !

Puis, entendant la sonnette avertir qu'il n'y avait plus de grain dans la trémie, il partit sans plus de réflexions, et s'en fut veiller à ses meules qui n'avaient pas cessé de tourner.

L'officier républicain, en quittant le moulin le cœur ulcéré et la tête bouleversée, ne s'aperçut même pas qu'il n'avait plus son sabre et que ses habits étaient en désordre et couverts de poussière. Ses cavaliers avaient mis pied à terre, et n'avaient rien entendu de la scène violente qui avait eu lieu si près d'eux, à cause du bruit assourdissant de la petite cascade qui tombait sur les rochers, au point de partage du bief et de la petite rivière. Aussi, en le voyant approcher en cet état, ils le regardèrent d'un air étonné et se mirent à chuchoter entre eux comme de vieilles femmes, tandis que le lieutenant s'avancait au-devant de lui en lui disant :

— Eh mon Dieu, capitaine, nous te croyions perdu ! .. Mais que t'est-il donc arrivé ? tu n'as plus ton sabre ! et.... aurais-tu été attaqué par hasard ?

— Non, mon ami ! non ! ce n'est rien !.... c'est que je suis tombé.... et.... et.... Mais fais sonner à cheval, lieutenant, et partons !.... C'est une expédition manquée !

Le lieutenant vit bien qu'il y avait quelque mystère là-dessous ; mais l'habitude de la discipline, et le ton péremptoire avec lequel le capitaine avait donné ses ordres ne lui permirent pas d'insister davantage. La trompette fit retentir de ses airs guerriers tous les échos de la vallée, et le détachement, tournant le dos au moulin de Landerosé, disparut bientôt dans les profondeurs du Bocage.

## VIII.

Nous devons expliquer ici pourquoi René avait paru dans la vallée de Landerose avec tout l'attirail de la force militaire, lui qui semblait avoir cherché jusqu'à ce jour, à écarter les profanes de ce sanctuaire de ses jeunes amours, lui qui avait protégé les habitants du moulin avec un soin presque filial, ou du moins, qui s'en était vanté auprès de la fille du meunier.

Le général Hoche, informé par ses espions que le vieux bonhomme Barraud était l'un des plus énergiques et des plus tenaces compagnons de Charette, et qu'il exerçait encore une certaine influence sur les gens du pays, avait résolu de faire fouiller sa maison et de l'occuper même, si cela était jugé nécessaire, dans l'espoir que la faim ou le désir d'embrasser sa fille le ramenant au logis, il y eût été pris comme dans une souricière. Il avait communiqué son projet à son aide-de-camp, dont il ignorait complètement les rapports avec les Brigands opiniâtres qui habitaient le moulin. Celui-ci, voyant que la détermination de son général était bien arrêtée, et sachant à merveille comment finissaient presque toujours ces expéditions prétendues pacifiques, en avait demandé le commandement, dans la pensée qu'il ne lui serait pas impossible de concilier ses devoirs de soldat avec les plus chères affections de son cœur.

En approchant du moulin, il avait laissé son corps de cavalerie à quelque distance, sous prétexte sans doute de sonder le terrain et de prendre certaines mesures stratégiques. Nous avons vu comme il avait réussi.

Quelle explication donna-t-il au général à son retour? Comment réussit-il à fermer la bouche à ceux qui l'avaient accompagné dans son expédition? C'est ce qui n'est jamais venu à notre connaissance; mais il était fort aimé de Hoche dont il servait admirablement les vues par son zèle et par sa modération, et il est à présumer qu'il parvint, sans trop de peine, à donner un bon tour à toute cette affaire.

Mais, depuis le jour fatal où s'était passée la scène que nous avons racontée plus haut, il devint sombre, soucieux, et sembla mettre plus d'ardeur que jamais dans la chasse acharnée que l'on faisait aux Brigands. Nuit et jour à cheval, comme le *Gallery* des légendes poitevines ou le *Chasseur sauvage* des traditions allemandes, il fouillait les bois et les genêts, sondait les rochers et les vallées avec une sorte d'impatience fébrile, et enserrait le moulin de Landerose dans les mille replis de ses marches et contre-marches, mais sans jamais y mettre le pied, pour ne pas manquer sans doute à la parole qu'il avait donnée. Ce qui semblait le plus inexplicable dans les nouvelles allures du jeune officier, c'est qu'il accordait à peine un coup-d'œil aux malheureux paysans que ces éternelles battues faisaient tomber entre ses mains, et qu'il les renvoyait chez eux sans souffrir qu'on leur fit le moindre mal. Il était donc évident que ce beau zèle ne provenait pas uniquement de sa ferveur républicaine ; mais il cherchait sans doute quelque chose, ou quelqu'un, qu'il ne trouvait jamais.

Toutes les fois que son général le plaisantait sur cet entrain si nouveau, sur cette verve de persécution digne des plus impitoyables soudards de la Révolution, il se retranchait derrière son patriotisme et se couvrait d'un beau manteau de vertu militaire ; mais il trompait son général et, qui sait ? il se trompait peut-être lui-même, tant l'homme est ingénieux à colorer ses faiblesses à ses propres yeux !

— Non ! René n'était point devenu tout à coup un de ces Jacobins forcenés, un de ces fous enragés qui sacrifieraient le monde à leurs sanglantes utopies ; mon Dieu, non ! mais c'était un homme emporté par les excitations du moment et qui cherche à imposer silence à ses nobles instincts ; un homme enfin, comme il y en a tant, qui s'exagère ses devoirs pour mieux servir ses passions. Il avait été cruellement humilié de l'espèce de défaite qu'il avait éprouvée au moulin de Landerose, et le souvenir de cette humiliation ne pouvait sortir de sa tête brûlante. Dans une lutte corps à corps il avait été vaincu !... vaincu en présence de la femme qu'il aimait ! et vaincu par qui ? Par un rival ! — Oui, un rival ! car quel autre qu'un rival aurait pu se trouver là seul à seul avec Rosy, engagé dans une conversation intime avec elle, et obtenir de la jeune fille l'intérêt profond, et les attentions signifi-

catives qu'elle lui avait témoignés ? Avait-elle fait une seule tentative un peu sérieuse pour sauver René des mains de ses ennemis ? et n'avait-elle pas éprouvé un mouvement de joie en voyant l'autre se retirer triomphant avec les honneurs de la guerre ?... Non ! non ! il n'y avait plus de doute ! il avait été indignement joué, indignement trahi par cette petite coquette de village, et il rougissait d'avoir été sa dupe si longtemps.

Ainsi raisonnait à tort et à travers notre jeune officier, et tous ceux qui ont vingt ans, ou qui se souviennent, comprendront les tourments que son cœur devait éprouver. Il avait donc juré une haine à mort à ce fatal étranger qui était venu ainsi détruire ses rêves de bonheur et flétrir toutes les espérances de sa vie. Il avait juré de ne prendre aucun repos avant de s'être vengé de lui, et il le poursuivait comme un fantôme à travers les mystérieuses retraites de cette partie du Bocage. Si la tempête qui grondait au fond de son âme lui eût permis de réfléchir, s'il avait fait appel à ses souvenirs d'enfance, peut-être aurait-il fini par reconnaître l'homme qui avait aujourd'hui une influence si funeste sur sa destinée ; mais pauvre orphelin qu'il était, il avait été rarement admis aux honneurs du château ou aux splendides imprémptus d'échaudés et de vin du cru dont les jeunes seigneurs se régalaient en passant au moulin. A peine revenu de l'académie, le jeune de Vauchêne avait émigré comme tant d'autres ; René n'avait point appris son retour dans la Vendée, et le costume délabré, la barbe longue et mal peignée du gentilhomme, lors de la scène du moulin, l'avaient en cette occasion empêché de le reconnaître. Aussi ne lui vint-il pas même en pensée que l'espèce de va-nu-pieds, avec qui il avait eu cette malheureuse querelle, fût le riche et brillant héritier des seigneurs de Vauchêne.

A. DE BREM.

(*La suite prochainement.*)

---



## DE L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME

SUR LE SORT DES CLASSES SOUFFRANTES.

---

LES

## CLASSES SOUFFRANTES DANS LA SOCIÉTÉ PAÏENNE

---

Quand les disciples de Jean se présentèrent devant le Sauveur pour s'informer s'il était bien celui qu'avaient prédit les prophètes et dont ils attendaient la venue, voilà le témoignage que Jésus-Christ rendit de lui-même et de sa divine mission : « Allez et rapportez à Jean-Baptiste » ce que vous avez vu et ce que vous avez entendu : les aveugles » voient, les boiteux marchent ; l'Évangile est annoncé aux pauvres. (1) » Et les disciples de Jean reconnurent aussitôt le fils de Dieu, le désiré des nations.

C'est aussi à ce portrait divin que le monde va désormais le reconnaître, car, de ce jour, il épouse d'affection l'*humanité souffrante* ; et son histoire, ainsi que celle de son Église, ne sera que l'histoire des pauvres et des affligés.

Les peuples depuis longtemps se nourrissent de leurs larmes ; rien n'égale les douleurs d'une société d'esclaves, si ce n'est, peut-être, la cruauté de ses oppresseurs. Mais, sous les pas de l'Homme-Dieu, va se *renouveler la face de la terre* ; au règne de l'erreur et de la tyrannie va succéder celui de la vérité et de la justice ; au culte exclusif de la force et de la richesse, celui de la faiblesse, du malheur et de la pauvreté.

(1) Saint Matthieu, chap. X.

Pour atteindre ce but , néanmoins , le Sauveur ne s'armera point de haine contre une société qui méconnaît ainsi les droits de l'humanité. La mission du nouveau culte est une mission toute d'amour et de miséricorde ; le Christ, dès ses premiers pas, tend la main à tous les opprimés, console toutes les victimes, mais sans maudire aucun des oppresseurs, car il est la douceur même : c'est lui qui se fait appeler l'agneau ; c'est lui qui défend de souffler sur la lampe qui fume encore ; c'est lui qui protège la femme adultère, quand on veut la lapider : il est venu pour sauver et non pour détruire, pour guérir et non pour donner la mort.

La mort, il ne la donnera pas même à cette vieille société romaine qui l'a traité en ennemi. Il se contentera de la vaincre par la patience, de la punir en lui faisant du bien. Sans haine comme sans faiblesse, il poursuivra à travers les âges son œuvre libératrice ; et, quand la justice divine aura son tour, quand cette société, que ses disciples ont vainement cherché à régénérer, aura succombé sous les coups des Barbares ; moins encore que sous l'action inévitable de sa dégradation morale ; c'est encore son Eglise, l'héritière de sa mission réparatrice, qui sauvera les restes de la civilisation mourante, qui consolera des douleurs sans elle inconsolables, et qui, au milieu du découragement général et du désordre universel, restera du moins comme le témoignage toujours vivant de la justice et du droit.

C'est son Eglise qui continuera, à travers le malheur des temps et la succession des conquérants barbares, c'est son Eglise qui continuera la régénération de l'homme et spécialement la délivrance des classes souffrantes, œuvre sainte inaugurée par le christianisme, dès sa naissance ; qui prendra par la main l'esclave et le serf, un peu plus tard, pour leur faire entrevoir, alors que personne n'y songe encore, avec la jouissance d'un état meilleur dans le présent, l'espoir d'une future et complète émancipation.

C'est elle qui s'efforcera de transformer les éléments barbares du moyen-âge pour en faire sortir une jeune société pleine de son esprit, avide de pratiquer sa foi, une société où le malheur soit respecté, où toutes les souffrances trouvent un remède salutaire, une société enfin où la faiblesse et la pauvreté soient servies par la force et la richesse,

et qui sera près de réaliser son œuvre quand l'antique esprit païen et le protestantisme viendront renverser ces espérances, et de nouveau amonceler des ruines qu'elle n'a pu encore complètement réparer.

C'est elle, en un mot, qui, souvent méconnue, toujours haïe, mais aussi toujours ardemment aimée, a traversé les siècles en faisant du bien, pour arriver enfin devant une génération railleuse qui lui doit tout, sa liberté, ses droits, jusqu'à son existence, et qui s'obstine à lui crier, comme autrefois le chef des apôtres à son bienfaiteur et son maître : Je ne te connais pas, *Non novi hominem*.

Mais il suffit d'un regard de l'Homme-Dieu pour rappeler à saint Pierre et son ancien amour et son ingratitude ; un regard des classes infortunées, un regard du peuple sur cette religion que ses pères ont aimée et qu'il n'a délaissée que parce qu'il ne la connaît plus, suffira ; peut-être, pour rappeler aussi dans son cœur avec le souvenir du bienfait la dette de la reconnaissance.

## I. — OBJET DE CETTE ÉTUDE.

*Sommaire.* — Nécessité de bien connaître la situation des classes souffrantes avant la naissance du Christ, pour apprécier ce qu'elles doivent au christianisme. — Que faut-il entendre par les classes souffrantes sous le règne du paganisme ? — Quelle était leur condition ?

Pour apprécier sainement ce qu'a fait le christianisme en faveur des classes souffrantes, il faut connaître l'état de ces classes avant la naissance de cette doctrine réparatrice ; de même que, pour se rendre compte de la distance que l'on va parcourir, il faut bien arrêter le point du départ. Sans doute chacun connaît, au point de vue où nous voulons nous placer, l'abîme immense qui sépare le monde antique de notre monde nouveau ; nul n'ignore les tortures morales et physiques, en un mot, le sort douloureux qui fut, pendant des siècles, celui de la majeure portion de l'humanité. On sait d'un autre côté que ce triste et lamentable spectacle ne se représente plus aujourd'hui ; mais ce qu'on semble oublier trop souvent, c'est comment

cette transformation s'est opérée, quels principes y ont présidé et vers qui enfin doit monter l'hommage de notre reconnaissance.

Désireux d'appeler l'attention sur ce point capital, nous allons commencer cette étude par une rapide esquisse des hontes et des douleurs de la société antique. Cette esquisse préalable est nécessaire, et pour raviver un peu nos souvenirs à cet égard, et pour mieux faire sentir par le rapprochement des deux civilisations, l'excellence et les merveilleuses ressources de cette doctrine qui a pu, si complètement et si heureusement, changer la face de la société. Nous serons obligés, il est vrai, de faire une triste peinture; notre cœur plus d'une fois se soulèvera d'indignation ou d'effroi; mais nous nous consolerons ensuite par le récit de la rénovation chrétienne; notre âme se dilatera en face du berceau et des temps héroïques du christianisme; nous poursuivrons avec bonheur sa merveilleuse histoire, et notre premier tableau ne sera plus alors qu'une grande ombre sur laquelle le second se détachera plus pur et plus lumineux.

Les classes souffrantes sous le paganisme embrassent pour ainsi dire la société tout entière. Des principes odieux, en effet, forment la base de cette civilisation dépravée, et si l'on y échappe à un point de vue on les retrouve sous un autre : c'est un niveau fatal passé sur l'humanité.

Il est cependant au sein de cette misère commune des positions plus douloureuses ou plus intéressantes; elles seront particulièrement l'objet de notre étude; entre tous ces infortunés enfants d'une civilisation barbare, nous devons nous occuper des plus déshérités.

La société, quand on veut y réfléchir, la société est comme l'individu : de même que celui-ci, pour atteindre le but sacré de son existence, est tenu de renfermer son activité intellectuelle et morale dans les limites, assez larges d'ailleurs, que lui imposent sa conscience et sa raison; de même celle-ci, pour répondre à sa mission divine, ne peut pas s'écarter davantage des principes de morale et d'éternelle justice que Dieu lui-même déposa dans son sein, principes qui font partie de la conscience universelle et qui sont la sauvegarde de l'humanité. Mais cette loi si importante, cette obligation si étroite, la société y a-t-elle toujours été fidèle? Loin de là. Ce qui caractérise, au contraire, la

monde païen et surtout les sociétés les plus civilisées du monde païen, c'est un souverain mépris de ces principes naturels et nécessaires, c'est un incroyable abandon des notions premières et véritables du *droit des gens*, pour mettre à la place un droit de *pure convention* qui, souvent dur et injuste à l'égard même des membres de la  *cité* , est complètement barbare pour le reste de l'humanité.

Ce droit, substitué ainsi arbitrairement à la loi morale seule vraie, seule efficace, ce droit n'est, le plus souvent, qu'un ensemble de préceptes odieux stipulant, au profit d'une certaine classe ou de quelques individus, le malheur du plus grand nombre; son origine, c'est l'égoïsme individuel ou collectif; son unique garantie, c'est la force matérielle; et cela est facile à comprendre: à mesure que les traditions antiques se sont altérées, à mesure que le monde s'est séparé de plus en plus des vérités naturelles ou révélées, la force morale a perdu son empire, et comme il faut bien une force quelconque pour retenir le faisceau des sociétés humaines, quand la force morale a manqué on y a substitué la force matérielle.

Aussi entendez ce cri poussé par toutes les nations païennes, ce cri, le préambule et la base de toutes les législations d'alors: Malheur aux vaincus! *Væ victis!* Au triomphe, à la victoire, quelle qu'en soit l'origine, tous les droits et tous les honneurs! à la défaite, à l'infortune, même accompagnée de la vertu et du courage, tous les devoirs, toutes les charges, toutes les humiliations!

Mais les vaincus, aux yeux du paganisme, ce ne sont pas seulement les vaincus de la guerre, ce sont encore les vaincus dans la sphère sociale, les vaincus dans la cité, c'est-à-dire les infortunés de toute nature. Après les esclaves, ce sont les enfants, les femmes, les prolétaires, les prisonniers, les infirmes, les vieillards, etc., tous les faibles en un mot, tous ceux qui, devant cette royauté de la force établie à la place de la souveraineté de la morale et de la justice, se trouvent sans protection efficace, sans autres droits que ceux qu'on veut bien leur laisser, et qui forment ce qu'on peut appeler les *parias* de l'antiquité.

Voilà, en dehors même de cette misère morale à laquelle nul ne saurait échapper dans la société païenne, voilà de nombreuses classes

d'individus éternellement vouées à la souffrance par suite de leur position, de leur origine, ou, pour mieux dire, par suite des maximes odieuses qui président à cette étrange civilisation. Stimulés par l'intérêt que doit nous inspirer un sort si misérable, entrons dans quelques détails et voyons la part fatale qui leur était faite dans l'humanité.

## II. — LES ESCLAVES.

*Sommaire.* — Droit des nations païennes au sujet de l'esclave. — Comment on usait de ce droit. — Situation vraiment intolérable.

Si nous pouvions pénétrer dans une de ces sombres demeures où les riches patriciens de la civilisation antique réunissaient leur nombreuse domesticité, si nous pouvions envisager cet appareil de surveillance, de châtimens, d'intimidation en un mot, dont ils croyaient devoir entourer leurs esclaves, nous prendrions ces malheureux pour des criminels frappés par la société au nom de la morale et des lois. Ce serait cependant une erreur, inspirée par nos habitudes douces et chrétiennes. Les esclaves, sous le Paganisme, c'était tout simplement la plus nombreuse portion de l'humanité; c'étaient des hommes qui n'avaient d'autre stigmate que leur misère, des hommes qui pouvaient aller le front haut, qui souvent même, comme le grand Esope, auraient pu donner à leurs maîtres des leçons de sagesse et de vertu.

A l'origine, ce sont des vaincus auxquels on a bien voulu faire grâce de la vie qui était aux mains de leurs vainqueurs. Mais ne croyez pas que cette vie leur ait été laissée par pitié ou par miséricorde : c'est dans un intérêt tout personnel : l'esclavage qu'on leur impose sera souvent plus terrible que la mort.

Ils deviennent en effet la propriété de leur maître, et celui-ci conserve toujours sur eux ce droit de vie et de mort dont il a bien voulu ne pas user, au moment de sa victoire. Ils ne sont plus considérés comme des hommes, mais comme *des choses* : à ce titre on ne leur

reconnait aucun droit, pas même les *droits naturels*. Ainsi, non-seulement ils ne peuvent rien posséder en propre, pas même ce misérable pécule qu'ils ont gagné sur le repos et sur la nourriture accordés par le maître : mais, pour eux, il n'y a point de mariage, il n'y a point de famille; ils s'accouplent au hasard; leurs enfants ne leur appartiennent pas; leurs *petits*, comme disait Aristote, sont attribués au maître de la mère, par application des principes sur la propriété des animaux (1).

Voilà quelle était la législation de tous les peuples au sujet de l'esclave; tel était le droit. Voyons comment en fait on usait de ce droit.

« Point de repos pour l'esclave ! » disait Aristote. « Qu'il dorme ou qu'il travaille ! » ajoutait Platon. Il ne fallait pas qu'il pût penser (2). On craignait en effet qu'il ne se rappelât sa dignité d'homme : car cette seule pensée aurait mis singulièrement en péril une république comme Athènes, par exemple, qui ne possédait que soixante mille citoyens en face de quatre cent mille esclaves.

Aussi les Grecs suivaient-ils à la lettre la maxime d'Aristote. Tout le monde sait le sort affreux que Sparte faisait à ses Ilotes; mais ce qu'on sait moins, peut-être, c'est qu'elle allait quelquefois jusqu'au massacre légal. Un jour qu'elle était embarrassée du nombre de ses malheureux esclaves, elle en réunit deux mille qu'elle couronna de fleurs, et qu'elle conduisit au temple sous prétexte de leur donner la liberté. Mais ces fleurs et ces promesses n'étaient que pour leur dérober les apprêts du supplice; le soir, il ne restait que le souvenir de ces deux mille victimes sacrifiées à la sécurité publique (3).

Selon Xénophon, Athènes, avait en face des mêmes craintes, recouru plus d'une fois aux mêmes expédients. Telle était avec toutes ses conséquences l'application de cette maxime de Caton : « Nos esclaves sont nos ennemis : » mot cruel qui, après avoir motivé les barbares exécutions des républiques antiques, servait encore d'excuse, dit M. Troplong; à tout ce que la tyrannie domestique peut inventer de plus odieux (4).

(1) Pellat, *Droit privé des Romains*, p. 151.

(2) Moreau Christophe, *du Droit à l'oisiveté*, p. 161.

(3) M. Christophe, *ibid.*, p. 160.

(4) De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains.

On sait, en effet, comment s'y prenaient les anciens pour s'assurer de la docilité de leurs esclaves : un grand nombre de ceux-ci avaient toujours les fers aux pieds et aux mains ; leurs chaînes les suivaient jusque dans les travaux des champs ; et le soir ils étaient attachés dans l'*ergastule*, espèce de cachot souterrain destiné aux plus rebelles et dont le nom seul rappelle toutes les défiances et tous les tourments. Les autres, pour être plus libres, n'étaient guère plus heureux. Leur corps s'usait dans un travail incessant, et si leurs bras rompus tombaient de lassitude, ils étaient obligés de se remettre au travail sous le fouet d'un surveillant impitoyable. En un mot, on voyait en eux de véritables instruments dont il fallait tirer le meilleur et le plus prompt parti possible, sauf à les remplacer plus tard quand ils seraient incapables de servir.

Les peines les plus sévères leur étaient infligées pour un rien, sur un caprice du maître : Pollion, l'ami d'Auguste, pour un vase brisé, faisait jeter ses esclaves tout vivants aux murènes ; et Auguste lui-même fit mettre en croix un de ses intendants qui avait tué et mangé une caille de combat (1). Enfin, poussant jusqu'à la démence le mépris de l'humanité, Quintus Flaminius, sénateur, fit mettre à mort un de ses esclaves, sans autre motif que de procurer un spectacle nouveau à un de ses complaisants qui n'avait jamais vu tuer un homme (2).

Les hommes n'étaient pas seuls coupables de ces excès de cruauté sur leurs esclaves ; les dames romaines en usaient de même envers les malheureuses attachées à leur service. On peut lire dans les auteurs païens, et particulièrement dans Juvénal, les innombrables tortures qu'elles savaient inventer pour punir des fautes souvent imaginaires. Les femmes esclaves étaient obligées de se tenir entièrement nues jusqu'au sein pendant la toilette de leur maîtresse et toutes les fois qu'elles approchaient de sa personne ; c'était, sans doute, afin de recevoir plus facilement les corrections qu'elle voudrait leur infliger. Pour un imperceptible défaut dans l'ajustement de sa toilette, pour un cheveu qui échappait à l'épingle unique qui devait tous les réunir, elle faisait

(1) Dury. Hist. des Romains, p. 164-165.

(2) Troplong, ouvrage déjà cité.



couler le sang de ces infortunées, heureuses encore celles-ci quand c'était leur maîtresse qui se chargeait du châtiement, au lieu de les livrer à celles de leurs compagnes établies pour les punir, et dont les forces s'épuisaient quelquefois à cet odieux ministère.

Souvent les dames romaines, dans leur barbarie, ne s'arrêtaient pas devant le dernier supplice : « Une croix pour cet esclave ! dit une femme dans Juvénal. — Qu'a-t-il donc fait ? Quel est le dénonciateur ? Où sont les témoins ? Arrêtez : quand il s'agit de condamner un homme on ne saurait trop différer. — Eh ! qu'importe ! l'esclave est-il donc un homme ? Qu'il n'ait rien fait, soit ! mais je le veux ainsi et je l'ordonne ; ma seule raison c'est mon bon plaisir. »

..... Nil fecerit, esto !  
Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas ! (1).

En face de tant de cruautés, les maîtres devaient craindre qu'un jour, dans le cœur d'un de ces mille esclaves, l'idée de la vengeance ne vint réveiller une nature abrutie et lui mettre le poignard à la main ; la législation y avait pourvu, et, pour intéresser tous les esclaves à la vie de leur maître, la loi les dévouait tous au supplice pour un crime qu'un seul avait commis.

La vie de l'esclave n'était rien pour un citoyen de Rome, elle ne devait pas peser davantage quand il s'agissait des plaisirs du peuple romain tout entier. Aussi le Sénat, les Consuls, les Empereurs dévouaient tous les ans des milliers de gladiateurs qui, dès leur enfance, étaient instruits dans l'art de se bien battre et de mourir pour amuser le *Peuple-Roi*. On vit un jour, sous l'empereur Claude, et Tacite en parle comme d'un beau spectacle, on vit un jour dix-neuf mille gladiateurs réunis sur des trirèmes au milieu du lac Fucin. L'Empereur Claude en magnifique habit de guerre et la célèbre Agrippine en clamyde d'or étaient venus, au milieu d'une foule de peuple, pour se repaître de ce nouveau mais barbare spectacle. Une enceinte de prétoriens était disposée autour du lac, afin d'ôter aux combattants

(1) Juvénal, Sat. VI, v. 226-229 et 230.

tout espoir de s'enfuir. Ceux-ci, avant de commencer la lutte, s'inclinèrent devant le César sous les yeux duquel ils allaient avoir l'honneur de mourir, et lui adressèrent ce dernier adieu, aussi touchant en lui-même que dégradant pour cette société au sein de laquelle allait se passer cet effroyable drame : « *Ace, imperator! morituri te salutant.* » Quelques heures après, de ces dix-neuf mille victimes, il ne restait que celles que la lassitude des spectateurs ou la clémence des dames romaines avait arrachées au sort commun qui les attendait (1).

Les hommes qui respectaient si peu la vie de leurs esclaves devaient encore moins faire cas de leur pudeur. Les maîtres transformaient leurs esclaves en instruments de débauche; on les dressait dès l'enfance à ce métier infâme, et, quand on lit le récit prodigieux de toutes ces turpitudes, on ne sait quel sentiment doit l'emporter de la surprise ou de l'horreur.

A chaque victoire, les femmes et les filles des vaincus étaient dévouées à la honte et au déshonneur. Après la défaite des Cimbres, les femmes offrirent de se rendre si l'on voulait s'engager à respecter leur chasteté; mais Marius refusa. Qu'aurait dit le peuple romain, ajoute M. Moreau Christophe, si de cette grande victoire il ne lui était revenu ni des gladiateurs pour ses cirques, ni des femmes et des enfants pour ses lupanars (2).

Ainsi dépouillés de tout droit, voués à tous les tourments et à toutes les ignominies, sans consolations dans ce monde et sans espoir dans l'autre, quel devait être le sort de ces malheureux? S'il est une chose qui nous étonne, c'est qu'au moment où Spartacus leva son étendard de la révolte en appelant tous les esclaves à la liberté, ils ne se soient pas tous unis comme un seul homme pour écraser ces maîtres barbares qui n'étaient pas un contre dix. Mais telle était chez eux la dégradation morale, qu'elle leur ôta jusqu'au sentiment de l'indépendance et de leur valeur personnelle,

A côté de ces nouvelles entraves imposées par la législation païenne aux esclaves, il y avait, il est vrai, l'affranchissement, c'est-à-dire, la

(1) Tacite. Ann. L. XII. 56.

(2) Du Droit à l'esclavage.

faculté laissée au maître d'en exonérer à jamais ceux qui avaient trouvé grâce à ses yeux ; mais, outre que l'affranchissement n'assimilait pas complètement l'esclave rendu à la liberté à l'homme qui avait toujours été libre, cette institution réparatrice n'embrassa jamais qu'une bien faible portion de la grande famille des esclaves, et l'on peut dire que leur sort général n'en était pas modifié.

Vers la fin de la République romaine cependant, nous trouvons une époque où les affranchissements deviennent nombreux, tellement nombreux même qu'Auguste croit devoir les limiter par une loi ; mais ces affranchissements n'ont pour motif que l'orgueil et l'ostentation : les fastueux Romains donnent la liberté par testament à un grand nombre de leurs esclaves, afin que ces nouveaux affranchis augmentent la pompe de leurs funérailles en les suivant coiffés du bonnet de la liberté (1).

D'autres, au contraire, les affranchissent pour partager avec eux les secours et les distributions que l'Etat fait à la plèbe Romaine. Souvent encore on leur donne la liberté sous la condition absolue de ne pas se marier, et alors une portion de leur succession est dévolue à leur ancien maître. En d'autres termes, si les esclaves sont appelés à bénéficier de cette tendance nouvelle, c'est que le maître y trouve lui-même son profit au point de vue de son orgueil ou de sa cupidité.

### III. — LES ENFANTS.

*Sommaire.* — Droit de vie et de mort à l'égard de l'enfant. — Exposition. — Infanticide. — Doctrine des philosophes à ce sujet.

L'esclavage ne pesait pas seulement sur les prisonniers de guerre ou sur leur postérité ; il était entré jusque dans la famille païenne, il s'était assis au foyer domestique et en avait chassé ces sentiments naturels qui auraient dû le protéger. Le père de famille en un mot était *maître*.

(1) Ortolan, Instit. de Justinien.

vis-à-vis de ses serviteurs, il était maître aussi vis-à-vis de sa femme et de ses enfants; ils étaient sa propriété, il pouvait en disposer à son gré.

L'enfance ne rencontra jamais chez les nations païennes ces tendres sentiments et cette douce sollicitude dont nous l'entourons aujourd'hui. Le père pouvait tuer ou abandonner son enfant et souvent il usait de ce droit. Suivant Plutarque, au temps de Lycurgue, il y avait à Sparte, à la naissance d'un enfant, une espèce de conseil de famille où l'on délibérait si le nouveau-né serait élevé ou mis à mort. Si l'on prenait le dernier parti, un puits profond creusé aux portes de la cité devenait le tombeau de celui qui avait été déclaré indigne de vivre.

A Rome, la loi des Douze Tables donne également au père de famille le droit de tuer ou d'exposer son enfant<sup>(1)</sup>. Un enfant vient-il à naître, on va le déposer aux pieds du père, arbitre suprême dans la famille; si celui-ci, en l'élevant du sol, le rend à sa nourrice ou à sa mère, le nouveau-né a reçu la permission de vivre; mais, si le père détourne les yeux, le sort de cette infortunée créature est à l'instant même décidé. Sans consulter la mère, l'enfant est étranglé sous ses yeux, ou bien on va l'exposer au *Vélabre*, ou bien encore on le *jette*, comme s'il s'agissait d'immondices, dans quelque égout public.

Le nombre des enfants que l'on exposait ainsi au *Vélabre*, ou qu'on jetait à la *Cloaca maxima*, était si grand qu'il devint bientôt l'objet d'un horrible commerce; tous les matins ces lieux funestes étaient le rendez-vous d'une foule de gens avides qui venaient choisir, parmi ces innocentes victimes de la cruauté païenne, celles qui convenaient le mieux à leurs détestables spéculations. De ces infortunées créatures, les unes allaient alimenter les mille lieux de la débauche romaine, les autres attendaient chez un *laniste* l'heure de mourir d'un coup d'épée ou de la dent d'un lion; d'autres, façonnées pour amuser le public sur des tréteaux, se voyaient disloquer les membres, tourmentées en un mot de mille manières, tandis que de plus malheureuses encore étaient défigurées, mutilées à la lettre, afin de mieux exploiter au profit d'un patron la sensibilité publique.

(1) La pratique de l'infanticide, dit Bouchaud (Commentaire de la loi des Douze Tables) fut usitée à Rome sous la République et sous les Empereurs jusqu'à Valentinien, Valens et Gratien.

Cette horrible coutume de mettre à mort ou d'exposer les enfants était du reste en harmonie avec les mœurs générales, avec les traditions religieuses et l'opinion des philosophes de l'antiquité. On peut consulter sur ce point Aristote et Plutarque, et même le divin Platon. Les philosophes païens professaient déjà la doctrine de Malthus et soutenaient sans rougir qu'on doit proportionner le nombre des membres de la famille aux ressources du père, et celui des membres de la cité à la fortune publique ; avec cette seule différence qu'aujourd'hui la force des mœurs chrétiennes oblige le philosophe matérialiste à reculer devant les conséquences de ses principes, et qu'alors la logique n'étant point arrêtée par les mœurs, on allait hardiment au résultat fatal, l'*infanticide*.

Ce n'était pas seulement au sortir du sein de sa mère que l'enfant subissait ce pouvoir redoutable et odieux ; à tout âge il était la propriété de son père qui pouvait le vendre jusqu'à trois fois ; son sort ne différait guère de celui de l'esclave, il était soumis au même maître et ne pouvait rien posséder en propre, pas même le pécule qu'il avait amassé par ses talents ou son industrie, pas même sa vie que l'auteur de ses jours pouvait lui demander à chaque instant. « Le fils a beau grandir dans la cité, dit Michelet, il reste le même dans la famille ; tribun, consul, dictateur, il pourra toujours être arraché par son père de la chaise *curule*, de la tribune aux harangues, ramené dans la maison et mis à mort aux pieds des *lares* paternels (1). » Il est probable que la nature, plus forte que les institutions, mettait un frein à ce droit cruel ; mais c'était une éternelle menace suspendue sur la tête de l'enfant, menace qui pouvait le tenir dans le respect et dans la crainte, mais qui devait bannir l'amour et faire de la famille antique un nouvel *ergastule* d'où pourrait sortir un jour un autre Spartacus.

Au reste ce mépris qu'on avait pour l'enfant tenait au mépris qu'on avait pour la femme, cet autre esclave de la société païenne. Sans égards pour la mère comment aurait-on respecté son fruit ?

(1) Hist. Rom. t. II. p. 97.

EDOUARD DE LA BASSETIERE.

(La suite prochainement.)

# RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

## DROITS ET REDEVANCES BIZARRES

AU MOYEN AGE.

---

Dans ces études, j'essaierai de faire connaître aux lecteurs de la Revue quelques usages singuliers, qui nous feront pénétrer dans la vie intime de nos ancêtres. On a tant imprimé de tirades à effet sur les vexations que les vassaux avaient à supporter au moyen-âge, qu'il est temps d'aborder la question franchement.

Je m'occuperai, de préférence, des droits et des redevances de l'Ouest de la France, et, à la différence des personnes qui ont déjà effleuré cette question, je citerai les actes authentiques à l'appui de ce que j'avancerai:

### I.

#### LE DROIT DE LA FLEURETTE.

Le droit de fief désigné sous ce nom était particulier à la seigneurie de la Villebilly<sup>(1)</sup>, relevant de Lamballe. Le mardi de Pâques, les tanneurs de Lamballe devaient accompagner le seigneur de la Villebilly dans le bois de ce nom : celui-ci cueillait une fleur ou une feuille, et la montrait par trois fois aux tanneurs. On se rendait ensuite à la chapelle Saint-Sauveur<sup>(2)</sup>, et là le seigneur de la Villebilly, assis au pied d'une croix de pierre, appelait chaque tanneur et percevait une amende de tous ceux qui ne comparaissaient pas, ou qui ne pouvaient pas montrer une fleur sem-

(1) La Villebilly était en la paroisse de Maroué, près de Lamballe.

(2) La chapelle Saint-Sauveur était sur l'emplacement du cimetière actuel de Lamballe.

biale à celle qui avait été cueillie : cette fleur ou feuille s'appelait aussi *le May*.

Je ne puis pas m'empêcher de rapprocher cette redevance d'un jeu qui était encore assez répandu il y a quelques années, et dont parle La Fontaine. Au commencement du printemps, on était obligé de porter une feuille désignée. *Je vous prends sans vert*, disait-on, en abordant une personne au moment où elle s'y attendait le moins, et, si elle ne pouvait montrer la feuille ou la fleur convenue, elle payait une amende, ou subissait une punition.

J'ai trouvé la mention de *la Fleurette* dans deux aveux rendus à la seigneurie de Lamballe ; l'un par la dame de Saint-Méloir, en 1583 (1), et l'autre par Renée-Marguerite du Bouilly, le 30 avril 1709 (2). Il me semble que l'origine de cette redevance peut être due à la permission que les seigneurs de la Villebilly auraient donnée aux tanneurs de Lamballe de prendre du tan dans leur forêt.

M. Gaultier du Mottay ayant publié l'aveu de 1583 (3), je ne donnerai ici que celui de 1709 : postérieurement à cette date, le receveur du duc de Penthièvre essaya de le faire abolir comme contraire à la liberté du commerce, mais une sentence le maintint en 1738.

Comme aussi déclare et avoue ladite dame de la Villehasté être propriétaire et tenir, à cause de ladite terre et seigneurie de la Villebilly, un droit de fief et juridiction appelé *la Fleurette*, s'exerçant chacun an, au jour et feste du mardi de Pasque, au devant de la chapelle de Saint-Sauveur ; avec droit d'y pourvoir, pour l'exercice, un sénéchal et procureur fiscal, greffier et sergent. Lequel fief et droit s'étend et consiste en ce que chaque jour du mardi, seconde férie de Pasque, chaque marchand trafiquant et qui vendent, achètent et travaillent en cuir à poil en cette ville et faubourgs de Lamballe, sont tenus et sujets de se rendre au logis de ladite dame, ou celui de ses officiers, en son absence, qui que ce soit celui qui la représente, et de la conduire jusques au bois de la Villebilly : où étant, elle ou ses officiers peuvent cueillir une fleur ou roseau, telle qu'ils veulent, et la montrer par trois fois auxdits sujets dans ledit bois ; ce qu'ayant fait, s'en retourner avec ladite dame, ou celui qui la représente, jusqu'au dit lieu et chapelle de Saint-Sauveur, où ladite dame doit

(1) Arch. des Côtes-du-Nord : fonds Penthièvre, boîte 33.

(2) Id. boîte 52.

(3) Annuaire des Côtes-du-Nord, 1857, p. 34 et seq.

apparaître à ses officiers, marchands et artisans, la fleur qu'elle aura cueillie dans ledit bois; et, faute auxdits marchands d'en montrer une pareille et semblable, doivent chacun d'eux être condamnés à deux sols six deniers d'amende. Outre, ceux qui entrent audit métier sont tenus de le venir dire et déclarer à ladite dame avouante, ou à ses officiers: pour le devoir d'entrée, doivent deux sols six deniers de monnoie; et pareillement, ceux qui quittent ledit métier sont aussi tenus de le venir dire, et payer à ladite dame le devoir de deux sols six deniers d'amende. Et ceux qui commettent quelques insolences en présence de ladite dame ou de ses officiers, doivent être condamnés aussi à deux sols six deniers d'amende, suivant et ainsi que tout se justifie par le registre et exercice de ce fief et juridiction de la Fleurette, commencé le 19 avril 1650 et continué jusqu'au 15 avril 1664. »

## II.

## LE FAUCON DE KERNEC'HRIOU.

Parmi les prérogatives singulières que revendiquaient certains gentilshommes, il faut compter celle d'assister à la messe en costume de chasse: on dit bien qu'en quelques endroits, le jour de la saint Hubert, le saint Sacrifice était promptement célébré, afin que les assistants fussent plutôt libres d'aller courir par monts et par vaux: mais la chasse n'était pas toujours le motif qui permettait d'assister aux offices avec un faucon sur le poing.

Au gentilhomme seul appartenait le droit de chasser et d'élever des faucons pour l'aider dans ce noble exercice: sur les sceaux et les pierres tombales, le seigneur féodal, comme la dame, était souvent représenté tenant un oiseau de proie.

Nous devons faire une distinction entre ceux qui venaient, en équipage de chasse, écouter plus ou moins attentivement la messe, avant d'entrer en campagne, et ceux qui se présentaient au chœur, un faucon au poing, et qui, après l'office, se retiraient tranquillement chez eux, avec leur oiseau, satisfaits d'avoir usé d'un privilège aussi honorable que peu commode. L'homme est ainsi fait qu'il est prêt à se soumettre de bon gré à tout ce qu'il y a de plus gênant, s'il est convaincu qu'il y trouve honneur ou prééminence.



Dans la première catégorie, je placerai sans hésiter le curé de Montignille-Roi, en Bourgogne, qui, certain jour, officiait botté et éperonné, deux pistolets sur l'autel, deux dogues enchaînés aux marches, et un cheval harnaché pour la chasse au portail. On dit aussi que le seigneur de Lassigny avait le droit de faire dire la messe à Notre-Dame-d'Evreux, par le curé d'Ezy : il posait son faucon sur le coin de l'autel ; l'officiant était botté et éperonné, et le tambour remplaçait l'orgue (1).

A la seconde catégorie se rattachait un privilège qui, depuis 1423, motivait une cérémonie assez extraordinaire, dans la cathédrale d'Auxerre ; on dit que Louis XIV y assista une fois.

Ce jour-là, le roi, entouré de sa cour, regardait un chanoine dont le costume était à la fois laïc et religieux : il était botté, éperonné et ganté : il avait un faucon sur le poing. Un surplis, un haudrier, auquel pendait une épée, une aumusse au bras gauche et un chapeau galonné et orné d'une plume blanche, complétaient son accoutrement. Le courtisan souriait et ne ménageait pas les quolibets, lorsque Louis XIV fit taire les rieurs par ces mots : « Ne badinez pas, Messieurs, il n'est aucun de vous qui ne dût se faire un honneur d'un pareil titre. » — Ce chanoine laïc était César de Chastellux, et il usait solennellement d'un privilège que sa maison tenait de Claude de Chastellux, maréchal de France, qui avait su, les armes à la main, faire rendre au chapitre d'Auxerre la ville d'Avallon.

En Bretagne, je retrouve une famille qui avait un privilège analogue à exercer dans la cathédrale de Tréguier : c'était une concession du chapitre, motivée, non par un fait d'armes, mais par une libéralité d'un seigneur de Kernec'hriou, en Pleudaniel (2).

(1) V. Amanton, *Essai chronol. sur les mœurs, coutumes et anciens usages de la Bourgogne*, p. 52 et 73. — *Mercur de France*, 1735, p. 292. — Les seigneurs avaient quelquefois des redevances destinées à l'entretien de leur fauconnerie : ainsi le propriétaire de la maison du Breil-Richard, en Saint Germain-de-la-Mer, devait au sire de Malignon « un » gant élongé pour servir à fauconner portant oyseau, à peine d'une amende de 15 sols » (av. de 1700) : le seigneur de Launay-Goyon lui devait également « ung touret d'argent pour espervier ; » le seigneur de Maintenon devait chaque année à l'évêque de Chartres un *épervier entier, bien réclamé et prenant prise, volant et retournant* : le 8 septembre 1412, cette redevance fut apportée à N.-D. de Chartres pendant que la messe y était célébrée par l'évêque de Lantreguier, en présence du duc de Bretagne, et l'épervier fut offert à celui-ci. *Rev. Arch.* x<sup>e</sup> année, p. 614.

(2) J'ai vu dans Albert-Le Grand que, le dimanche après les Octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul, jour de la dédicace de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, les seigneurs de Kergourmedec'h avaient le droit de se présenter à l'offrande l'épée au côté, bottés, avec des éperons dorés : on aurait voulu rappeler ainsi qu'ils descendaient d'un chevalier de la

Olivier de Kernec'hriou, qui figure en 1420 parmi les gentilshommes bretons unis pour soutenir le duc contre les sires de Penthièvre, avait été deux ans auparavant receveur du temporel de l'évêché, pendant la vacance du siège arrivée à la suite de la mort de Matthias du Cozkaër : il fit un testament dans lequel on trouve la fondation d'une chapellenie en l'honneur de Saint-Sébastien : je crois devoir en emprunter les termes au « *Raoulis* » :

« Capellania magistri Oliverii an Sichant, quam fundavit quondam Oliverius » de Kernechriou, domicellus, ad honorem beati Sebastiani, in ecclesia » Trecorensi, de duabus missis annualibus : et dotavit de decem et octo » saillatis frumenti, mesure de Lantreguer, solvendis annuatim de et super » suis hæreditatibus existentibus in parrochia de Plonedaniel, diocesis » Trecorensis, prout in testamento dicti Oliverii dicitur lacius contineri ; » et eidem Oliverio nunc succedit Rollandus de Kernechriou ejus » filius (1). »

Après la mort d'Olivier (2), Rolland son fils voulut, en 1450, par une donation définitive d'immeuble, se libérer des diverses rentes pieuses dont son patrimoine était grévé (3) : il offrit donc de céder, pour loger les enfants de la psalette nouvellement fondée, un logis qui lui appartenait dans la rue Neuve, entre l'hôtel de Perrin le Coq (4) et celui de l'archidiacre Jean de Nandillac ; il demandait seulement à être maintenu dans les privi-

paroise de Cleder, qui avait aidé saint Pol à tuer le dragon de l'île de Batz. Il paraîtrait que les seigneurs de Kergournadec'h, ce même jour, pendant les Vêpres, pouvaient s'asseoir sur le trône de l'évêque, qui devait alors prendre une autre place. Cette prérogative, qui fut exercée jusqu'en 1790, n'est peut-être qu'un souvenir de la dépendance dans laquelle, à l'origine, les premiers évêques se trouvèrent relativement aux seigneurs du Léon.

(1) Le *Raoulis* est un pouillé du XV<sup>e</sup> siècle, conservé aux archives des Côtes-du-Nord : ce manuscrit très-curieux fut rédigé en 1444, par ordre de Raoul évêque de Tréguier, qui lui donna son nom. Le *Raoulis* relate les biens du chapitre, de la fabrique, des dignitaires et des bénéficiaires de la cathédrale de Tréguier, afin de remédier à la perte des registres et des titres plus anciens.

(2) Olivier de Kernec'hriou fut enterré devant l'autel Saint-Sébastien, sous une pierre tumulaire qui portait ses armes et son effigie : d'après des titres du chapitre, j'ai reconnu que cet autel était auprès du « portail du Baptistotre », appelé aussi « le portail méridional », à gauche de l'entrée principale du chœur.

(3) Outre les 18 sillées de froment attribuées à la chapellenie de Saint-Sébastien, les Kernec'hriou devaient encore une rente de 43 sous 9 deniers au procureur des anniversaires de la cathédrale, et 79 sous à la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie à Notre-Dame-de-Coat-Colvezou.

(4) C'était la demeure de la famille Le Coq qui donna un des principaux peintres verriers bretons dont j'ai pu révéler l'existence et les travaux.

lèges honorifiques qu'il tenait de ses ancêtres, et qui consistaient dans la présentation des chapelains de Saint-Sébastien, et dans la *possession pacifique d'entrer et demeurer durant son vouloir, heuzé et éperonné, l'oiseau sur le poing, durant l'office, au cœur de la cathédrale, sans reproches de cures ne autrement*. Le 21 avril 1450, le chapitre accepta les offres du seigneur de Kernec'hriou, et reconnut ses prétentions, et pendant deux siècles, aucune difficulté ne fut élevée à cet égard. Les seigneurs de Kernec'hriou présentaient les chapelains de Saint-Sébastien (1), et se contentaient d'avoir le droit de venir-aux offices avec un faucon sur le poing, sans user de cette prééminence. Les choses changèrent au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

A cette époque, et par alliances, le fief de Kernec'hriou était tombé dans la maison du Cozkaër-Barac'h qui, dès lors, avait droit aux prééminences des anciens propriétaires qu'elle représentait. Or François du Cozkaër, chevalier de l'ordre, seigneur de Barac'h, Rosambo, Kernec'hriou, Kernabat, etc., tenait singulièrement à tout ce qui touchait aux préséances : il soutint bien des procès pour faire peindre son blason au plus haut rang des verrières de plusieurs églises du Goëlle et du Trégorrois ; on le voyait intervenir dans toutes les questions de prééminences, et même il ne se faisait pas scrupule de casser, à la lettre, les vitraux, où il lui semblait que sa place était usurpée.

Quand il s'aperçut que, tout en conservant les immeubles concédés par la transaction de 1450, les chanoines de Tréguier lui contestaient le droit de présenter à la chapellenie de Saint-Sébastien, il voulut user de son droit dans toute sa latitude : un jour de l'an 1621, tandis que le chapitre assistait à la grand'messe, on vit entrer gravement dans le chœur messire François du Cozkaër, botté, éperonné, et tenant un faucon sur le poing..

Grand fut l'étonnement des chanoines à ce spectacle inusité : c'était l'époque où le chapitre défendait avec ardeur ses privilèges et son indépendance contre l'évêque lui-même. Jamais il n'y avait eu autant de procès pour la place que devait occuper le trône épiscopal dans le chœur ; pour les clefs, dont l'évêque devait être dépositaire, et pour les changements qu'il avait le droit de faire dans l'église. Quand les chanoines de Tréguier n'avaient pas de discussion avec le prélat, ou avec les particuliers, la discorde

(1) Nous voyons en effet, le 15 juin 1533, Rolland de Kernec'hriou présenter à la chapellenie Saint-Sébastien, en remplacement de Yves le Merdy décédé, François de Kernec'hriou qui mourut en 1588 après avoir été chanoine, scolastique, puis chantre de Tréguier et recteur de Plendaniel.

se mettait entre eux : il arriva, par exemple, que l'archidiacre et le grand chantre après s'être disputé, par de vives paroles, la stalle qui leur appartenait par ordre de préséance, en vinrent aux mains au milieu du chœur.

Cet esprit belliqueux était, à mon avis, un reste de discordes auxquelles la Ligue avait donné naissance : il n'y avait pas bien longtemps alors que l'on avait vu le chapitre, divisé en *royaux* et *ligueurs*, prendre part aux luttes qui ensanglantaient la province : à cette époque l'évêque n'osait assister aux offices que caché dans une « *garille*. »

La Cour de Rennes saisie du procès, rendit, le 5 janvier 1622 une sentence par laquelle elle donnait gain de cause au seigneur de Kernechriou : les chanoines ne se tinrent pas pour battus, et en appelèrent au Parlement de Bretagne qui, par arrêt du 15 novembre suivant, maintint la sentence de la cour des requêtes, en ajoutant seulement que le défendeur *devrait user modérément de son droit*.

Le plaidoyer du sieur de Trogoff, avocat du chapitre auprès du Parlement, m'a paru assez curieux pour être rapporté ici :

« Les appelants sont d'accord que, par acte du mois d'avril de l'an 1450, les chanoines et chappitre de Treguer auroient recogneu à escuyer Rolland de Kernechriou, prédecesseur du seigneur de Barach, intimé, le même droit qui lui est adjudgé par la sentence dont est appel : et est ledit acte de reconnaissance le seul fondement de ladite sentence.

« Mais, comme ledit acte fut consanty par lesdits chanoines *crassiore isto seculo et quasi dormitantibus ecclesie prelati*, aussi ne se peut-il trouver que, depuis les cent cinquante ans, aucun aye voulu tirer ledit acte à conséquence, jusques à l'appelant, pour estre ledit droit prétendu, non-seulement deshonnête et malséant à la gravité du lieu et sainteté de l'office divin, mais du tout abusif, scandaleux, insolent et impie, auquel les appelants *nati melioribus annis*, et en un siècle où l'Eglise est rétablie en sa splendeur et pureté par la doctrine et bonnes mœurs des ecclésiastiques, n'entendent prester aucun consentement. Ains supplient très-humblement que la cour, corrigeant le jugement, déboute l'intimé dudit droit prétendu d'aparavant, ni depuis ladicte reconnaissance. »

« En quoi l'intention des appelants est du tout juste et sainte, sauf correction conforme à la raison, conforme aux droits et aux ordonnances, et conforme aux choses jugées par les arrests des cours souveraines.

« Salvian, parlant des spectacles, et de ceulx qui faisoient peu de cas de s'en abstenir, comme de chose de peu de conséquence, dit bien à

propos que « *turpia et dedecorosa ista scelera sunt non minima, sed hoc ipso pœnaliora, quia, cum videntur, specie esse parva, rebus sunt exitiosis pestilentissima. Nam, cum duo sint pessima mala, si homo, aut seipsum perimat, aut Deum lædat, hoc utrumque hic agitur.* »

« Les appelants soutiennent que le droict dont est cas est un spectacle du tout insolent et impie, duquel on ne peut user dans un lieu saint, et par une vanité toute manifeste, sans offenser Dieu, scandaliser son prochain, et se perdre soy mesmes. Et affin que cette proposition ne soit trouvée estrange, il faut la fonder tout premièrement sur un texte de l'Escriture. »

« Dans le prophète Baruch, chap. 5 : « *Ubi sunt principes gentium, et qui dominantur super bestias quæ sunt super terram? — Qui in avibus ludunt, et cætera, et peu après : Exterminati sunt et ad inferos descenderunt, et alii loco eorum surrexerunt.* Que le seigneur de Barac'h, intimidé, craigne d'estre menacé de Baruch, qui donne non seulement contre luy, mais contre sa postérité; car si le prophète dict que telles personnes qui constituent leur grandeur en la possession des animaux de la terre, et à se donner le plaisir de la volerie des oyseaux du ciel, ont esté aveugles et se sont perdus en leur vanité, et leurs enfants après eux, que peult-on dire de ceux qui sont si insolens que d'user de telle vanité par dessus les choses sacrées, et pour y submettre indignement le temple de Dieu et son autel « *quasi sacris insultando?* » Il faut dire, sauf correction, que celui là « *et Deum lædit, et seipsum perimit.* »

« Il n'est besoin, en cest endroit, d'exagérer la révérence des lieux saints : c'est chose si vulgaire en l'Escriture et aux canons, que cela devoit donner terreur à ceux qui veulent témérairement y establir des spectacles et des vanités. Et néanmoins, puisque ceste cause est portée au Palays, il ne fault abmettre ce qui est proprement du Palays, au sujet qui s'offre.

« L'ordonnance de Henry II<sup>e</sup>, faite à Chasteaubriand, art. 40, et celle de Bloys, art. 59, dessendent sur peine de prison, de se promener dans les églises durant le service divin; et celle de Henry deuxiesme adjoutes qu'il s'il faut tenir prosternés et en dévotion, pour estre l'église la maison de Dieu et d'oraison. Celle d'Orléans, art. 24, dessend tous spectacles aux jours de feste, et heures du service divin; et les arrests du Parlement de Paris, rapportés par Guénois sur ladite ordonnance, dessendent de sonner trompette ny tambours, hors de l'église, pendant le mesme service divin. Et toutefois, par la sentence de MM. des Requestes, on admet un spectacle

avec ses sonnettes, non seulement dans l'église, mais dans le chœur d'une église, et jusques au grand autel d'une église cathédrale, chose si indécente et si impertinente qu'il est honteux de le dire.

» S'il faut parler de celui qui porte l'oyseau, comment pourra-t-il se prosterner, et adorer le Saint Sacrement de l'autel ? car, si l'oyseau se bat sur le poign, comme c'est l'ordinaire, il ne faut que celui qui le porte soit prosterné à genoux ; mais il faut qu'il suive du corps et de la main, et fasse des tours de souplesse dignes d'un théâtre pour empêcher que l'oyseau se donne un tour de reins : quelle irrévérence !

» Si c'est l'heure de paistre l'oyseau, ou de luy bailler le tiroter, il faudra porter de la charoigne en ce lieu saint, et là, voir tire et manger à ceste beste de proye : quelle irrévérence !

» S'il prend le vol, comme il se peut faire, quel désordre et quelle risée ! Et quand il ne feroit que se battre sur le poign, qui ne voit que ce spectacle est suffisant pour troubler et empêcher la dévotion commune du clergé et des assistants. Et, *pene horret animus dicere*, sy l'oyseau vient à s'esmoutir, quelle saleté et vilennie en un lieu saint, parmy des personnes sacrées, à qui les canons recommandent la pureté et honnesteté au dedans et au dehors ! »

« Les jurisconsultes, en la loy *Ejus artificii, ff. de operis libertorum* et en la loy *Hæc demum* au mesme tiltre, disent que les affranchys ne peuvent estre contrains a des servitudes *Quæ sine turpitudine præstari non possunt*, et, au fait qui s'offre, l'on veut imposer aux choses sacrées une servitude du tout deshoneste, voire impie ? »

« Les chiens n'avoient point droict d'entrer au temple, et les oyseaux de proye ne furent jamais offerts en sacrifices par les anciens. Et ici l'on veut fonder une volerie dans le chœur d'une église chrestienne ? Chose du tout indécente et prohibée. »

« La chasse est prohibée à toutes personnes indifféramment, sur peine de péché, pendant le service divin : « *Can. an putatis, 36 distinction.* » et perpétuellement est la chasse deffendue aux évesques, *Can. quorumdam, 33, distinct.* » N'est-ce donc pas se moquer des canons et décrets de l'église, de porter dans l'église, sur le poign, pendant le service divin, un oyseau qu'il n'est possible de porter au dehors pendant ledit temps, et insulter à un évesque et aux chanoines appelants, de leur présenter un spectacle de chasse dans le chœur de leur église, qui est interdit à leurs yeux mesme en un lieu profane ? »

« Spectacle encore scandaleux aux yeux desdits évesque et chanoines,

qui savent par les saintes Ecritures que l'ennemy du genre humain est mystiquement appellé *vultur et avis*, comme dict saint Hierosme sur Job, chap. 28, et sur Osée, chap. 8. Et le gibier mesme que l'oyseau vole communément n'est pas de meilleure recontre au sens mystique, puisque *perdicis natura diabolo et membris ejus adaptantur*, en saint Ambroise, épistre 48. Il faut donc oster un tel spectacle des lieux saints et des yeux des appelants, durant l'office divin. »

« Si cela a esté autrefois consanty, c'estoit en un temps auquel *nulla barbaries irrepserat*, et entre les ecclésiastiques et entre les peuples ; recours au traité de Bartole *De falcone*, où pour un oyseau l'on faisoit le procès au pauvre villageois ignorant et innocent (1). C'estoient des jugements engendrés parmy la licence et les guerres, et soubz la domination tyrannique de quelques particuliers ; et, au faict qui s'offre, l'establisement d'un tel spectacle se peut appeler *inepta defunctorum voluntas*, qui se lit avec honte, et qu'il faut rayer avec horreur. Car, quand l'intimé ne voudroit jamais user de ce droit, comme il y a apparence que sa conscience le lui permette, ce seroit honte et prévarication aux appelants de souffrir en ce sujet la loy de la volonté de l'intimé. »

« Les arrests du Parlement de Paris, qui ont aboly telles coustumes et servitude deshoneste, mesme en matière de fiefs, sont rapportés par Choppin sur la coustume d'Anjou ; et dans le recueil des arrests du Parlement de Bordeaux, se voit un arrest du 17<sup>e</sup> juin 1604, par lequel fut aboly un hommage qui se faisoit, pour les habitants de la ville de Guenne, par un homme nud, tenant un oyseau sur le poign, et ordonne qu'il seroit converti par gens à ce convenus, en sorte qu'il ne contiendrait rien de contraire aux bonnes mœurs, ny à l'honesteté publique et religion catholique, apostolique et romaine. »

« Au faict qui s'offre, il n'y a nulle cause raisonnable à prétendre telle servitude insolente par un gentilhomme qui, pour tous bienfais, montre avoir seulement fondé quelque petite chappelainie en ladite église, sans aucune cause de fief ny de patronage qui n'appartient qu'au Roy, en ladite église. Il a recognu ce droict prétendu sy insolent que nul n'en a osé faire

(1) A une époque très-rapprochée de nous, peut-être même encore de nos jours, on ne s'est pas fait faute d'alléguer qu'il a fallu que la Révolution Française vint abolir les durs châtimens que subissaient les *manans* pour délits de chasse. Si nous en croyons M. de Trogoſ, qui n'est pas partial en faveur des droits seigneuriaux, cette dure législation n'étoit plus en usage en Bretagne depuis longues années, dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

aucune possession, par cent cinquante ans et plus. C'est donc mal jugé, par conséquent, d'avoir condamné les appelants aux despands vers ledit intimé. »

## III.

## LE DINER DU SEIGNEUR DE LA COSTE.

M. de la Borderie, dans la première livraison de cette Revue (1), a donné des détails intéressants sur le *droit de manger* que le voyer de Carhaix devait, une fois par an, au seigneur de Quélen : je vais faire connaître un autre exemple de cette redevance, et essayer auparavant d'en expliquer l'origine.

Dans les anciennes chartes, nous trouvons de nombreux exemples de rentes féodales appelées *mengières* : c'était le droit que le seigneur avait d'aller prendre un repas chez son vassal ; *mengière* est synonyme de *diner* (2) : les mots *prandium*, *pastus*, *cœnaticum*, *convivium*, *procuratio* indiquent le même droit : quelquefois même le mot *procuratio* était remplacé par *gista* qui est encore plus significatif.

Lorsque les évêques, ou les archidiacres, en leur nom, visitaient leurs diocèses, les curés et les abbés leur devaient l'hospitalité et un repas : c'était la *procuratio*. — De même lorsque les seigneurs laïcs parcouraient leurs domaines, leurs vassaux leur devaient également l'hospitalité, le *gîte*, et un repas, *mangerium* : on voit que, selon moi, la rente *mengière* n'est autre chose qu'une *procuratio* laïque. — Quelquefois encore les fondateurs, ou bienfaiteurs, d'un établissement conventuel avaient le privilège de pouvoir, à certaines époques, y être hébergés et nourris, avec leur suite (3).

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la plupart de ces rentes *mengières* étaient remboursables en argent.

(1) T. I, pag. 64 et seq.

(2) « Après un grant et notable disner ou mangier, qui fut fait en une maison et taverné » d'Aubmalle » Cf. D. Carpentier.

(3) Je pourrais signaler nombre d'exemples de ce fait, d'après les titres conservés dans nos archives bretonnes : je me contenterai de rappeler qu'en 1259, Alain d'Avangour, seigneur d'une partie de l'ancien domaine de Dinan, renonçait à l'hospitalité et au *prandium* dont il pouvait user, ainsi que sa suite, à Lehon, en vertu d'un droit héréditaire. Bl. Mant. T. 39. p. 214.



Dans la paroisse de Saint-Julien, qui paraît avoir été primitivement une trêve de Plainetel, nous voyons les droits du seigneur de la Coste ainsi définis, au terme de la foire des ladres (1) :

« A fait évoquer le sieur de Quenech-Queno, remontrant que, sur ladite piecze, il doibt auxdicts sieur et dame de la Coste une livre de poyvre, rendu en ceste foyre, en ung sac de cuir blanc, cousu o fil blanc, o amande de 15 soulds, en cas de deffault. »

« Oultre a remonstré ledict procureur que, sur les deniers des coutumes de ladite foyre ès ladres, il est, de toute antiquité, deu auxdicts sieur et dame dudict lieu ung disner par chacun an au jour de ladite foyre, qui doibt estre payé sur les deniers desdictes coutumes : ouquel disner ils doivent et pevent assister avec leurs officiers et justise, avecques les gens du train desdicts seigneur et damoiselle; et debvent oudict disner estre servy de gentilshommes; et, en icelluy disner, debvent avoir rosty, bouilly, vin blanc, vin rouge, feu sans fumée; et, après le disner, les grâces estre dictes par le doyen de Quintin ou son commis, qui prent un tiers esdictes coutumes. Et, à l'yssue dudict disner, de l'eaue chaulde pour laver les mains, o amende de quinze soulds pour chacun deffault (2) ».

(1) Je prends ces détails dans un cahier conservé aux archives des Côtes-du-Nord, et commençant ainsi : « Plects de nobles gens Olivier de la Chastelgnerye, escuyer, et damoiselle Jehanne Dollo sa compaigne et espouse, seigneur et dame de la Coste à cause de icelle, teous à la foyre ès ladres, le 22<sup>e</sup> jour de septembre 1535. » — Jeanne était fille de Pierre Dollo, écuyer, seigneur de la Coste : dès 1520, elle avait perdu son père, et avait pour tuteur dom Jehan Dollo, sieur recteur des Trois-Maries, conseiller du Roi.

(2) Nous prions les personnes qui auraient à nous signaler des documents authentiques sur des redevances, ou privilèges, analogues à ceux dont nous nous occupons ici, de vouloir bien nous en donner communication. — Ces Recherches seront continuées.

ANATOLE DE BARTHÉLÉMY.

# LA FÉE.

A JOSEPH MARTINEAU.

Si dans un ciel bien pur luit un soleil splendide,  
Si quelque ennui récent, qui l'occupe en vainqueur,  
De ses nuages noirs n'obscurcit pas mon cœur, —  
Comme une âme d'enfant si mon âme est candide;

Dès le matin j'entends une secrète voix,  
— Les doux sylphes des eaux ont une voix pareille! —  
Qui s'en vient murmurer tout bas à mon oreille :  
— « Oh! par un si beau jour n'irons-nous pas au bois?... » —

Et puis, devant les yeux, cette fée invisible  
Me met des prés en fleurs, aux beaumes énivrants,  
Des ruisseaux, des oiseaux, des papillons errants,  
Et des toits de feuillage où dort le nid paisible.

Ce charme opère vite; elle me prend la main,  
Et pas à pas m'entraîne à travers la campagne;  
Moi, je me laisse aller, écoutant ma compagne  
Qui me fait observer toute chose en chemin :

Ici c'est un calice où brille la rosée,  
Comme, avant de couler, aux yeux brillent des pleurs ;  
Là c'est une corolle, hélas! dont les couleurs  
Se fanent sur le sol, car sa tige est brisée!

- « Ce destin, me dit-elle, attendra toujours ;  
 » Devant les pauvres fleurs tombant à peine écloses ,  
 » On songera toujours aux jeunes filles roses ,  
 » Que le tombeau dévore , à l'aube des amours !... » —

Un parfum nous venant des aubépines blanches :

- « Poète ! que tes vers soient parfumés ainsi ! » —

Un rossignol chantant sous l'ombrage épaissi :

- « Pour chanter cache-toi, comme lui, sous les branches ! » —

Tout à coup j'aperçois , au sein des gazons verts ,  
 Un insecte posé ; c'est une demoiselle ;  
 J'admire en me penchant la gaze de son aile ,  
 Son aile se déploie et monte dans les airs .

- « Une leçon encor par ce vol t'est fournie ;  
 » Ah ! si tu veux ravir le monde à tes accords ,  
 » Que ton âme ait une aile et s'élançe du corps ,  
 » Et cherche dans le ciel les hymnes de génie ! » —

Nous arrivons au bois, nous allons nous asseoir  
 Sur un moëlleux tapis de mousse , au pied d'un chêne ,  
 Et, muet sous sa voix dont la douceur m'enchaîne ,  
 J'écoute me parler la Muse jusqu'au soir .

EMILE GRIMAUD.

---

# CRITIQUE HISTORIQUE.

---

## DES ADMINISTRATIONS DÉPARTEMENTALES

ÉLECTIVES ET COLLECTIVES, DE 1790 A L'AN VIII,

PAR M. LE B<sup>ON</sup> DE GIRARDOT (1).

---

Le livre que nous essayons de faire connaître contribuera à combler deux lacunes laissées jusqu'à ce jour dans l'étude de l'époque révolutionnaire. Les innombrables historiens de la Révolution ont, en effet, concentré leurs recherches sur les événements de Paris et sur les faits militaires ; mais l'histoire du droit durant l'époque intermédiaire, l'histoire de la Révolution dans les départements n'ont donné lieu qu'à des travaux rares et incomplets. Sans doute le nombre vraiment effrayant de ces lois provisoires, produit de l'effervescence du moment, que des temps plus calmes devaient voir abrogées d'elles-mêmes, apparaît au premier coup-d'œil comme un sujet d'étude sans profit sérieux pour la science ; sans doute la variété de ces faits locaux, par lesquels les passions du moment se traduisaient avec une violence sauvage, offre à l'écrivain le plus infatigable une tâche qui semble sans limite. Mais si, comme M. de Girardot, on se cantonne dans quelque partie du droit public de cette époque, si l'on en suit avec développement toutes les phases agitées, si l'on y rattache tous les événements politiques où ces lois ont pris naissance, si l'on en recherche l'application et l'influence sur le mouvement des esprits, il est possible de tirer de ce sujet, si inutile et si aride en apparence, une étude curieuse et féconde en enseignements divers.

Un éminent publiciste, M. de Tocqueville, nous a récemment dans son beau livre, *l'Ancien Régime et la Révolution*, exposé tous les excès de la

(1) Un vol. in-8°, Paris, 1857, chez Guillaumin éditeur.

centralisation administrative vers le déclin de l'ancienne monarchie. On avait compris, dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, la nécessité d'associer les provinces à l'administration de leurs intérêts locaux ; aussi les tentatives de Necker en 1778 et de Calonne en 1786 pour contrebalancer, par la création des Assemblées Provinciales dans les pays d'élection, le pouvoir exorbitant des Intendants, répondirent-elles à un besoin depuis longtemps senti ; — mais, établies successivement et ne comprenant du reste qu'une partie des pays d'élection, ces assemblées ne se rattachaient pas à ce principe d'uniformité que l'Assemblée Constituante eut la prétention, souvent fort malheureuse, de faire toujours et partout triompher. — La loi du 22 décembre 1789 emprunta à l'organisation des Assemblées Provinciales quelques-unes de ses dispositions.

M. de Girardot suit, dans leurs phases diverses, la préparation et la discussion de cette loi qui établit la division de la France en départements, districts, cantons et municipalités, et créa les administrations collectives des départements, des districts et des municipalités. Il est de mode aujourd'hui de critiquer sans réserve le système de la Constituante, où l'action administrative, confiée à des directoires sans dépendance étroite du pouvoir central, ne pouvait être que lente et impuissante, où la délibération des corps consultatifs, placés près de chacune de ces administrations locales et composés d'un nombre de membres beaucoup trop considérable, gênait cette action bien plus qu'elle ne l'appuyait. Sans doute dans cette loi, comme dans presque toutes les créations de la Constituante, la théorie prit trop souvent la place de l'expérience. Sans doute les directoires et les conseils ont mérité une partie des reproches qu'on se plaint aujourd'hui à leur adresser, par le nombre des personnes qui les composaient et par les rouages trop compliqués de leur organisation, par leur indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, bientôt par leur état d'effacement devant les administrations de district qui, grâce à leurs passions démagogiques et aux décrets de la Convention, purent absorber la plupart des attributions dévolues aux administrations départementales, réputées suspectes.

Suivant nous, le principe sur lequel la Constituante établit le système administratif de la loi du 22 décembre, la séparation de l'action administrative et de la délibération, était un principe vraiment fécond. Le législateur avait compris qu'un corps délibératif trop souvent réuni devait forcément entraver la marche de l'administration. Aussi le conseil du département n'était-il convoqué qu'une fois par an. Il nous semble que la nomi-

nation par voie d'élection des membres des directoires ne produisit pas non plus les inconvénients graves dont parlent quelques écrivains, puisque, comme M. de Girardot l'exprime dans sa préface et l'établit par des faits curieux et nouveaux, les administrations et les conseils des départements furent le plus souvent à la hauteur de leur mission et des circonstances, et méritèrent la proscription dont la Convention et les représentants conventionnels poursuivirent un grand nombre de leurs membres.

Ce serait aussi une erreur de prétendre que cette indépendance déplorable des districts fût la conséquence forcée de la loi du 22 décembre. Le législateur avait au contraire voulu établir, comme l'exprime une instruction jointe à cette loi, *l'entière et absolue subordination des administrations et des directoires de district aux administrations et aux directoires des départements*. Bien plus, la Constituante avait entendu placer tous les corps administratifs dans un état de subordination vis-à-vis du pouvoir exécutif. Mais cette idée exacte se trouva forcément contredite et annihilée par la Constitution de 1790, qui enleva à la Royauté toute initiative et toute liberté d'action.

Faut-il, comme l'ont fait un grand nombre de publicistes, et comme M. de Girardot serait tenté de le faire lui-même, donner à la loi du 28 pluviôse an VIII, une préférence exclusive sur la loi du 22 décembre 1789? La loi du 28 pluviôse an VIII, qui détruisit les administrations collectives, c'est-à-dire le principe de l'immixtion du pays dans la gestion de ses intérêts locaux, qui enleva aux corps délibératifs des départements et des arrondissements leur caractère électif et réduisit à peu de chose leurs attributions, n'a laissé de trace dans notre législation que par la division administrative qu'elle a constituée. La loi du 28 pluviôse an VIII, a dit M. Vivien, sacrifiait entièrement la liberté à l'ordre et la vie locale à la toute puissance du gouvernement central. Les lois du 22 juin 1833 et du 10 mai 1838, qui nous régissent, avec les compléments amenés par l'introduction du suffrage universel, sont bien plutôt l'application de la loi du 22 décembre 1789 que le développement de la loi du 28 pluviôse an VIII.

Nous ne pouvons qu'indiquer les chapitres curieux où M. de Girardot nous fait connaître la résistance que certaines administrations départementales opposèrent aux décrets de l'Assemblée Législative et de la Convention et à l'application des circulaires du ministre Roland. Mais bientôt la destination en masse, la réélection des corps administratifs, et surtout les mesures sanguinaires par lesquelles la Convention combattait toute opposition à ses ordres, livrèrent le pays à ces lois absurdes ou sauvages, à ces re-

présentants, dont la mission dans les départements fut le règne de cet abominable régime qu'on nomme la Terreur. Nous suivons enfin la désorganisation complète de l'administration sous l'empire de la Constitution du 5 fructidor an III, qui supprima les districts, rétablit les cantons dont elle fit le siège des municipalités, et donna au pouvoir central sur les administrations électives un droit de surveillance et de répression.

Tous ceux qui aiment à étudier dans le passé la filiation des lois qui nous régissent, à rechercher la physionomie d'une époque dans le détail des événements, trouveront dans le livre de M. de Girardot les documents les plus curieux et les plus variés, mis en œuvre avec cette intelligence que possèdent seuls les esprits exercés tout à la fois aux recherches historiques et aux travaux administratifs.

JOSEPH MARTINEAU,

Docteur en droit.

---

# CHRONIQUE.

---

**Sommaire.** — Opinion d'un Bas-Breton sur M. Béranger. — Le château d'Aux, rectification d'une rectification. — Une répression régulière, mais singulière. — *L'âme sensible* de M. de Robespierre et l'*ingratitude* de M. Edmond Biré. — Les *Marvaillers*. — Promesses séduisantes pour le mois prochain. — Rendez-vous à Guingamp le 8 septembre. — Conseil aux lecteurs nantais.

Nous croyons devoir faire part à nos lecteurs de la lettre suivante, qui nous vient de Quimper sans autre signature que ces mots *Un Bas-Breton* (1). Voici ce que dit ce Bas-Breton.

A Monsieur Louis de Kerjean, rédacteur de la *Chronique de la Revue de Bretagne et de Vendée*.

Quimper-Corentin, 25 juillet 1857.

MONSIEUR,

« Comme vous ne manquerez point sans doute de parler, dans votre *Chronique*, de la mort de M. Béranger, si célèbre par ses chansons, peut-être vous sera-t-il agréable de savoir au juste comment nous, du fond de notre Basse-Bretagne, nous jugeons cet auteur : je ne dis pas moi seul, mais aussi tout ce que je connais par ici de braves gens et de vrais Bretons, dont je me honnerai, si vous le permettez, à vous exposer en bref l'opinion, souvent exprimée en ma présence et depuis longtemps bien connue.

» Que si je me suis trompé et si mon épître vous est importune, faites-en, ma foi... tout ce que vous voudrez ; je vous donne carte blanche.

(1) Cette lettre est, en tant que besoin, publiée ici sous la responsabilité immédiate du Directeur de la Revue. — A. L. B.



» Quand M. Béranger est mort, le 16 du courant, il y avait déjà plus de vingt ans que ce fameux chansonnier ne chantait plus <sup>(1)</sup>; son silence, je vous l'avoue, ne nous semblait point une calamité, pas plus que sa mort n'eût été un événement sans les circonstances extérieures qui l'ont suivie ou accompagnée, et sans les démonstrations, déclarations et déclamations dont la presse n'a pas cru pouvoir faire grâce à cet homme de tant d'esprit, assez avisé jusqu'à la fin pour interdire complètement toute oraison funèbre sur son tombeau.

» Les orateurs se le sont tenu pour dit, et ont soigneusement serré dans leur réservoir, pour une occasion meilleure, les flots d'éloquence prêts à partir. Mais les flots d'encre ont coulé, ils coulent encore (on n'est jamais trahi que par les siens); et comme un des rares talents de cette muse chansonnière était d'avoir su se faire des amis de diverses couleurs, chaque ami vient aujourd'hui réclamer tout entière pour lui tout seul cette gloire à peine close, qui se trouve ainsi, tiède encore, tirée à trois ou quatre journaux. Voilà les amis ! Sous prétexte d'exalter Béranger, ils l'écartèlent : fâcheux destin. Un autre résultat plus fâcheux encore, c'est que la glorification d'une muse comme celle-ci, qui a tant attaqué d'hommes, de choses et d'idées, ne peut guère se faire sans renouveler au moins une partie de ses attaques, et sans mettre par conséquent les gens attaqués dans la nécessité de se défendre, j'entends ceux-là même qui, devant un cercueil, eussent plus désiré de pouvoir se taire.

» Les vertus privées de M. Béranger, ses actes de bienfaisance, les bons sentiments qu'il a pu montrer dans ses derniers jours, sa personne enfin n'est nullement en cause, — les actes de l'autorité publique encore moins. Le caractère de votre Revue, je le sais, Monsieur, lui défend entièrement de s'en occuper, et aussi, loin d'y songer, ai-je expressément à cœur d'écarter tout ce qui pourrait sembler inspiré par les circonstances spéciales du moment.

» Mais enfin, — en dehors de ces circonstances, — par son rôle d'écrivain militant et par la nature de ses chansons toutes publiées de 1815 <sup>(2)</sup> à 1833, M. Béranger appartient à l'histoire, à une histoire déjà vieille, dont un quart de siècle nous sépare. Il appartient, par ses vers, à la littérature, et, par les idées que ses vers attaquent ou prônent, il s'est rendu justiciable de la morale et de la religion. Je puis donc librement ici

(1) Le dernier recueil *avoué* de M. Béranger parut en l'an 1833.

(2) Lors de la publication de son premier recueil en 1815, M. Béranger avait déjà trente-cinq ans.

apprécier ses œuvres dans cette triple sphère, d'ailleurs assez large, de la religion et de la morale, de la littérature et de l'histoire. Je puis examiner, par exemple, si, à ce triple point de vue, M. Béranger mérite vraiment ce fameux titre de *Poète national*, que se tuent à lui prodiguer les hommes du *Siècle*, du *Charivari*, de la *Presse*, des *Débats*, etc.

Il faudrait convenir d'abord de ce qu'on appelle un poète national. S'il suffit, pour mériter cette épithète, d'avoir fait quelques pièces de vers en l'honneur de sa patrie, et redoublé un certain nombre de fois les fameuses rimes — *guerriers et lauriers*, — *gloire, victoire*, — *France, vaillanco*, etc., — sans doute, à ce compte, M. Béranger se trouve être un poète national; mais combien d'autres le sont autant que lui! Dira-t-on qu'il l'emporte sur les autres par le genre essentiellement populaire de ses œuvres? Cet argument ne vaut que dans le passé: aujourd'hui les chansons de M. Béranger se lisent encore, on ne les chante plus. Leur forme ne leur donne donc plus aucun privilège spécial de popularité; et au reste, si l'on en retrouve parfois quelques refrains tantôt dans les guinguettes de Paris, ce sont toujours ceux qui célèbrent, non point la gloire de la France, mais les mérites de Lisette et du Dieu des bonnes gens, ou bien les forfaits des rois et les turpitudes des prêtres.

D'ailleurs, il est bien certain qu'à prendre ce titre de poète national dans son sens et sa valeur véritables, quelques rimes à la Gloire, fussent-elles demeurées très-populaires, ne suffisent point pour y donner droit. Il faut un plus grand effort pour mériter cette couronne. Il faut savoir faire parler l'âme même d'un peuple. Sous la forme la plus noble et la plus haute et en même temps la plus simple, il faut savoir exprimer tout ce que cette âme collective, dont soixante générations forment la vie, enferme elle-même de plus noble, de plus élevé et à la fois de plus intime, — traditions, souvenirs, idées, désirs, aspirations; gloire des armes, gloire des arts, des sciences, des lettres, gloire bénie de la Religion; honneur du passé, force du présent, généreuses espérances de l'avenir, — et, par dessus tout, cette ferme communauté de sentiments et de croyances, qui, partant du fond des âges et persistant de siècle en siècle parmi tous les changements extérieurs de la société, forme la chaîne sainte et forte, où chaque génération ajoute un anneau, et qui constitue elle-même la véritable unité, l'unité persévérante de la Nation. Telle doit être l'œuvre du poète national, qu'en ouvrant son livre, tout honnête homme, concitoyen de l'auteur, soit sûr de n'y rien trouver qui le blesse, mais toujours un noble vers et une saine pensée qui l'élève et le fortifie, parce que le

poète aura su bannir toutes les passions qui divisent pour ne puiser ses inspirations qu'aux sentiments généreux, les plus propres à rapprocher et unir de plus en plus les enfants d'une même patrie.

« Hé bien, je le demande à tous, — je le demanderais à M. Perrotin lui-même (1), — est-ce là le caractère de l'œuvre de M. Béranger ?

« M. Béranger n'a pas chanté les gloires de la France, mais seulement celle d'une époque, ce qui est différent; — époque illustre, sans doute, mais bien courte, quinze à vingt ans; qu'est cela devant les siècles? — Époque rayonnante, je le sais, mais qui eut un seul genre de gloire, la gloire des armes; — gloire éblouissante, je me plais à le dire, mais qui en s'éteignant ne légua à la France que son prodigieux souvenir, sans nul accroissement de puissance ni de territoire. M. Béranger eut certes raison de célébrer ce souvenir, l'un des fleurons étincelants de la couronne de la patrie; mais un poète national ne se fût pas tenu là, car un poète national ne choisit pas entre les gloires de la Nation: il les embrasse et il les célèbre toutes d'un même cœur, et c'est justement l'honneur de ses chants de nous présenter unies dans un même trophée toutes ces splendeurs nationales, sans acception de date, de parti ou d'origine!

« Savez-vous au reste, Monsieur, quelle place la gloire de l'Empire occupe dans l'œuvre complète de M. Béranger? Sur plus de trois cents chansons (2) vingt à trente tout au plus lui sont consacrées: c'est peu. Ailleurs elle ne paraît guère, et, si parfois elle revient, c'est comme une rencontre ou comme une cheville, ou comme un simple instrument mis au service de passions fort peu glorieuses.

« Écartons encore une cinquantaine d'autres pièces, dont l'inspiration, sans être toujours heureuse, semble à peu près purement littéraire, romances ou odelettes — odes, si l'on veut — de tons assez divers, depuis *Charles VII* jusqu'aux *Hirondelles*, au *Voyage imaginaire*, etc.

« Ce départ une fois fait, si nous nous demandons quelles Muses ont inspiré le reste, c'est-à-dire la grande majorité de l'œuvre, nous ne les reconnaitrons, hélas! que trop facilement, car ces muses sont la Débauche, l'Impiété, la Haine de l'Autorité et de toute supériorité sociale. — Vous me

(1) Éditeur de M. Béranger, dont on a beaucoup parlé ces temps-ci.

(2) Notre correspondant ne parle ici, bien entendu que des œuvres imprimées, et même il s'arrête au recueil de 1833, le dernier avoué par Béranger, auquel l'éditeur a ajouté depuis 1848 dix chansons nouvelles aussi avouées par l'auteur. On a de plus imprimé en Belgique et même à Paris (en 1836) un volume de *chansons érotiques* qui n'ont été ni reconnues, ni désavouées par l'auteur.

trouvez peut-être un peu vif ; mais souvenez-vous, Monsieur, que je suis de Quimper-Corentin, où nous avons l'habitude fâcheuse d'appeler les choses par leur nom. — Quant à mes preuves, je n'en ai que trop, mais la plupart de nature à ne se pouvoir montrer en public ; même en me bornant à citer, au lieu des vers, le titre des pièces, on conçoit qu'il serait vraiment un peu long de transcrire ici la table des chansons de M. Béranger. Seulement, pour répondre aux gens qui en pareil cas, de bonne ou de mauvaise foi, viennent vous crier à tue-tête : Vos preuves ! vos preuves ! il me faut bien indiquer au moins quelques-uns des nombreux produits de la première des trois muses ci-dessus nommées, comme par exemple, *la Bacchante*, *la Grand-Mère*, *Madame Grégoire*, *Frétilton*, toutes les *Lisettes* (il y en a de quoi approvisionner un phalanstère), *les Billets d'Enterrement*, *le Soir des Noces*, *la Chatte*, *la Bonne Fille*, *la Cantharide*, *la Nourrice*, etc., etc., etc. Je suppose que vous en avez trop ; je m'épargne et vous épargne le reste. Parmi les Muses qui ne chantent pas uniquement pour les tripots, on en a rarement vu se vautrer dans la fange avec plus d'effronterie et de contentement de soi-même. (1) Plus tard l'auteur a osé avouer que l'immoralité de ses chansons n'était pour lui qu'un moyen de propagande politique : c'est justement ce qui les rend plus immorales, et ce qui ne laisse pas de donner une bien noble idée de la cause servie par de tels moyens !

« Pour l'Impiété, elle coule de source à chaque page, prend tous les tons et se plie à tous les goûts. Aimez-vous le ton guindé et philosophique ? voici *le Dieu des Bonnes Gens*, ou bien la chanson des *Fous* ; où Notre-Seigneur-Jésus-Christ a l'honneur d'être mis sur la même ligne que Fourier et Enfantin (2). Préférez-vous le persiflage de Voltaire, gauchement imité ? alors prenez *le Jour des Morts*, *les Deux Sœurs de Charité*, *le Bon Dieu*, *l'Ange Gardien*, *les Reliques*, etc., etc. Vous plait-il descendre plus bas encore, jusqu'à la farce grossière et platement ignoble ? vous en avez sous la main un type achevé, entre plusieurs autres, dans ces ineptes chansons des *Papes* (*le Bon Pape*, *le Mariage du Pape*, *le*

(1) Voltaire du moins avait la pudeur de receler son infâme *Pucelle* ; et même quand il était un peu trop pressé, il n'était nullement gêné de confirmer son mensonge, en écrivant aux plus beaux endroits : « *Quel est le laquais, quel est le misérable qui a fait la plupart de ces vers ?* »

(2) Notons encore, dans le même genre, la chanson intitulée *Mon Âme*, dont le dernier complet contient une curieuse recette pour passer agréablement de ce monde en l'autre. L'auteur toutefois s'est gardé de la suivre.

*Fils du Pape, le Pape Musulman*), où la bassesse du langage le dispute à la bassesse des idées, — si l'on peut appeler cela des idées!

Quant à la Haine de l'Autorité, on peut dire qu'elle est vraiment, chez M. Béranger, *le fond de la langue*; elle seule explique une foule d'expressions obscures, qui autrement feraient de ses chansons un casse-tête chinois; mais cette haine éclaircit tout, elle est partout, elle circule dans tous ses vers, comme le sang dans le corps humain; elle en est l'âme, la vie, ou, si vous voulez, l'air respirable, hors duquel il leur était impossible et de naître et de durer. A quoi bon ici donner des preuves, citer des exemples? N'avons-nous pas l'aveu explicite, en vers et en prose, et plus d'une fois répété, de l'auteur lui-même (1), très-glorieux de ce qu'il a fait? A ses yeux et dans ses vers, les rois sont nécessairement coupables de tous les crimes, de toutes les roueries et de toutes les sottises, scélérats et imbéciles en même temps : les prêtres sont leurs conseils, et les nobles leurs complices. C'est sous ces couleurs que le chansonnier voit et peint la Monarchie Française. Aussi sa muse chevrotante, dans une de ces productions rachitiques, arrachées en dernier lieu (vers 1848, si je ne me trompe) à la vieillesse de l'auteur par le zèle mal avisé de l'éditeur, en est-elle venue à déclarer que d'ici peu de temps, et pour le bonheur du globe,

Ces pauvres rois, ils seront tous noyés! (*bis*).

- Et c'est en France, dans ce beau pays dont la carte a été faite toute entière — tout entière, entendez-vous! — par l'épée et le génie de nos vieux rois; dont les rois, d'ailleurs, s'appellent Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, Louis XII, François I<sup>er</sup>, Henri IV, Louis XIV, Louis XVI, etc.; c'est chez une telle nation et devant de tels noms que la haine de la Royauté, poussée (on a droit de le dire) jusqu'à l'absurde, pourrait être considérée comme une inspiration nationale?... Faites croire cela à des Anglais, à la bonne heure! Mais tout cœur français vous crie que cette haine est anti-française au premier chef, et que tout poète, quel qu'il soit, assez malheureux pour en infecter ses vers, ne sera jamais un poète national!

- Mais si la tradition nationale de la France est monarchique, elle est aussi catholique. Les premières assises de cette société française, si riche de

(1) Voir, entre autres, la grande préface mise en tête du recueil de 1833, et la dernière pièce de ce même recueil, intitulée *Adieu chansons*.

gloire et de grandeur, dont les murs quoique ébranlés nous protègent encore, ont été péniblement élevées par nos évêques, qui, aux premiers siècles de notre histoire (de l'aveu du sceptique Gibbon lui-même) prirent soin de pétrir ces races, ces mœurs, ces lois si diverses, pêle-mêle entassées dans les limites de la Gaule, des Alpes à l'Océan et du Rhin aux Pyrénées, pour en former une société régulière, comme les abeilles font leur ruche en pétrissant le miel. Et depuis lors jusqu'à présent, — depuis Tolbiac, où Clovis vaincu se releva vainqueur par la grâce du Dieu de Clotilde, jusqu'à la tour Malakoff, emportée le jour même d'une des grandes fêtes de la patronne de la France (1) ; — depuis les Croisades, qui du même coup plantèrent en Orient le drapeau de la France et l'étendard de la Croix, jusqu'à ces bataillons de missionnaires, croisés sublimes, qui, sans armes, s'en vont chaque année porter aux deux bouts du monde la lumière de l'Evangile et l'amour du nom français ; — depuis l'empereur Charlemagne, dont l'épée fonda le patrimoine de Saint-Pierre, jusqu'à cette illustre Assemblée (de 1849) qui dévoua l'épée de la France à le reconquérir, qui elle-même, en acclamant avec enthousiasme ce cri sublime : *L'Eglise, c'est une mère!* revendiqua solennellement pour la France moderne le titre antique et glorieux de *Fille aînée de l'Eglise* ; — depuis saint Hilaire jusqu'à saint Bernard, et de saint Bernard à saint Vincent-de-Paul et à Bossuet ; de Bossuet à M. de Châteaubriand et de saint Vincent-de-Paul au grand archevêque-martyr des barricades ; de Suger à Richelieu ; de Du Guesclin à Bayard, à Turenne, et aux plus illustres généraux de notre siècle, — cherchez en France un homme vraiment grand, cherchez une grande œuvre, une grande époque où ne soit profondément empreint par quelque côté le sceau du catholicisme, — vous n'en trouverez pas ! — Et l'on voudrait me faire saluer, comme le poète national de la France, l'homme qui s'est ingénié de toute façon, dans ses écrits, à vilipender le catholicisme, l'auteur même du *Fils du Pape!*

» Et dans un pays qui a pour patronne nationale la très-sainte Vierge, — dans la patrie de sainte Geneviève, de Jeanne d'Arc, et de ces milliers d'humbles héroïnes qui, sous le nom de Sœurs de Charité ou de Petites-Sœurs des Pauvres, font à cette heure-ci même l'admiration du monde, — on veut que le chantre effronté de *Madame Grégoire*, de *Lisette* et de *la Bacchante*, le poète qui a osé mettre au même rang d'estime la vie de renoncement et de sacrifice et la vie de jouissance et, de honte, la Sœur

(1) Le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge.

de Charité et la courtisane, — on veut qu'il soit reconnu de tous pour poète national; ou refuse presque la qualité de bon Français à qui lui refuse ce titre!

• Hé bien, au nom de la Morale, de la Religion et de l'Histoire, c'est là une prétention inadmissible, et que les hommes des *Débats*, de la *Patrie*, du *Siècle*, du *Charivari*, etc., ligués ensemble, ne pourront jamais faire triompher, quand bien même ils parviendraient à capter pour quelques jours ce qu'ils nomment l'opinion publique. En pareille matière, il y a appel de l'opinion subornée à l'impassible conscience des honnêtes gens, et devant ce dernier tribunal, où les phrases sont impuissantes, la sentence sera cassée, l'apothéose méprisée, et la couronne arrachée du front de ce poète prétendu national, qu'un père honnête rougirait de faire lire à son fils!

• J'aurais encore, pour finir, à examiner la valeur littéraire de l'œuvre de M. Béranger. Mais cette lettre est déjà longue; on nous promet, sous peu de temps, la publication d'un demi-cent de chansons posthumes: ce sera pour cet examen une occasion naturelle. Je me borne à une seule observation. M. Béranger aurait-il mis dans ses œuvres tout le génie que lui prêtent ses panégyristes, il n'en aurait pas plus droit au glorieux titre de poète national, mais il en serait plus coupable, il en devrait être plus sévèrement condamné, pour avoir profané en d'odieux usages un des plus beaux dons de Dieu. Mais son mérite littéraire est-il vraiment aussi grand que nous le crient ses thuriféraires? On commence à en douter. Sans doute, à juger ses œuvres, M. Béranger passera toujours pour un homme de beaucoup, beaucoup d'esprit, et terriblement habile à bafouer ses ennemis; pour grand poète, c'est différent. Des juges très-exercés en pareille matière, pris d'ailleurs dans tous les camps, se sont déjà, dans une occasion récente, prononcés énergiquement contre cette prétention, aussi bien M. Ulbach de la *Revue de Paris* que M. de Pentmartin du *Correspondant*, et M. Deschanel de l'*Indépendance Belge* aussi bien que M. Veuillot de l'*Univers*; avant eux, M. Sainte-Beuve, du *Moniteur*, avait lui-même formulé de très-fortes réserves. Comment donc expliquer que l'opinion contraire compte tant de partisans, du moins dans la foule? C'est que M. Béranger était un poète de parti, lui-même l'avoue et, avec une modestie que l'on aime à croire sincère et qui me semble très-prévoyante, il dit dans la préface de son dernier recueil (1853): « J'ai toujours pensé que ma réputation déclinerait d'autant plus vite, qu'elle a été nécessairement fort exagérée par l'intérêt de parti qui s'y est attaché. »

« Si M. Béranger est un poète de parti, ce n'est point un poète national, car ces deux titres s'excluent, et le poète de parti, quand bien même il chante la Gloire, n'a jamais en vue que les intérêts de sa coterie. On sait au reste quel parti il a servi. C'est celui qui, sous le couvert de la Charte, tâchait par tous les moyens de ruiner en France le Catholicisme et la Monarchie, qui se crut à tout jamais le maître en 1830, dont l'Histoire a flétri le rôle du nom si bien mérité de *Comédie de quinze ans* (1). — mais que, pour être juste, elle doit distinguer très-soigneusement de ces libéraux sincères, quoique peu nombreux, dont Royer-Collard est le type, qui firent à la Royauté une opposition fort imprudente, jamais factieuse, et virent dans 1830 un désastre aussi terrible à la véritable Liberté qu'à la véritable Monarchie.

« Veuillez excuser, Monsieur, cette longue épître, et me croire toujours, etc.

« UN BAS-BRETON. »

Je n'ajouterai rien à cette lettre. On ne reprochera pas sans doute à notre correspondant de venir insulter une tombe à peine close; car si le poète est dans cette tombe, ses œuvres n'y sont pas, elles restent au milieu de nous, sans la moindre atténuation ni le moindre désaveu, entourées d'amis bruyants fort en état de les défendre et qui s'emploient de leur mieux à les glorifier. Ce sont justement ces panégyriques outrés qui ont provoqué la verve de notre ami de Basse-Bretagne, et comment s'en étonner? Toutes fois qu'on prétendra glorifier de la sorte des chants de scandale et de haine, comme il y en a trop dans Béranger, on ne manquera jamais de froisser vivement en France, — surtout en Bretagne et en Vendée, — une masse considérable d'honnêtes gens et de soulever dans leur conscience d'énergiques protestations.

(1) J'appelle *comédiens de quinze ans* les hommes qui, à la tribune, protestent de leur respect pour la Monarchie et pour la Charte, et repoussent comme une injure tout reproche de conspiration, tandis qu'en dessous ils prêtent la main à tous les conspirateurs. Ainsi faisaient Benjamin Constant, le général Foy lui-même, et bien d'autres. C'est aujourd'hui de *l'histoire*; une plume non suspecte, celle de M. de Vaulabelle, s'est chargée de le démontrer, et tout récemment M. Henry de Riancey a profité fort à propos de ces lumières pour éclairer plusieurs points intéressants de sa belle étude sur le *Général comte Costard*.



En fait de protestations, en voici une d'un autre genre. Dans un mémoire, lu à la Société Académique de Nantes et actuellement imprimé, M. Dugast-Matifeux proteste contre certaines allégations de notre ami, M. Edmond Biré, mises au début de son étude sur les *Contemplations* de M. Victor Hugo, que j'avais encore occasion de rappeler dans ma dernière chronique. M. Biré dit que « quelque temps après la défaite des Vendéens » à Savenay en décembre 1793, Carrier fit arrêter aux portes même de » Nantes, à Bouguenais, sept ou huit cents paysans », qui, » conduits au » château d'Aux, furent fusillés sans autre forme de procès, » malgré les efforts faits pour les sauver par le capitaine Léopold Hugo, père de M. Victor Hugo, et depuis « mort en 1828, lieutenant-général des armées du » Roi (1) ». M. Dugast traite ce récit de *fantastique*, et pourtant tout son mémoire (2) aboutit à en confirmer la vérité, sur tous les points essentiels.

En effet, par les *Mémoires* du général Hugo le guide le plus sûr en cette matière (plus sûr même que les registres du greffe révolutionnaire cités par M. Dugast, qui étaient tenus Dieu sait comme!) M. Dugast constate parfaitement qu'à la suite d'une véritable *rassia* (le mot est de M. Dugast) faite par les républicains contre la paroisse de Bouguenais, plusieurs centaines de paysans (deux cent soixante-dix hommes et vingt-deux femmes) furent emprisonnés au château d'Aux (3) puis, malgré tous les efforts de Léopold Hugo pour sauver leur vie, condamnés à mort et exécutés — écrit ce général dans ses *Mémoires* — « après quelques courtes questions de pure forme. » C'est là ce que M. Dugast appelle une répression régulière (p. 15 de son mémoire).

Le général Hugo est plus juste : il nomme cela un *massacre* (4). — Mais ce massacre, qui comprenait, entre autres victimes, un enfant de quinze ans, cinq ou six adolescents de dix-sept et dix-huit ans, seize vieillards de soixante-dix à soixante-dix-huit, — ce massacre n'est pas du fait de

(1) Voir le t. I<sup>er</sup> de la Revue, p. 31.

(2) Intitulé : *Le château d'Aux en 1794, rectification historique concernant la Révolution.*

(3) Il résulte d'une lettre du temps, communiquée à M. Dugast par M. Bizuel que plusieurs de ces pauvres paysans furent attirés au château d'Aux par trahison; les objections de M. Dugast contre l'autorité de cette lettre sont vraiment assez médiocres. Les vingt-deux femmes furent relâchées.

(4) « J'ai beaucoup fait la guerre, écrit-il, j'ai parcouru de vastes champs de bataille, » jamais rien ne m'a tant frappé que le MASSACRE de ces victimes de l'opinion et du » fanatisme.

Carrier, il fut ordonné, *après quelques questions de pure forme*, par je ne sais quelle Commission révolutionnaire, et M. Dugast en triomphe. En vérité, il a tort; car cela prouve surtout que Carrier avait des émules et n'était pas, autant qu'on le dit, une anomalie dans le parti de la République.

Il est vrai que, pour excuser les bourreaux, M. Dugast ne se fait faute d'accuser le peuple, — ce peuple simple et doux de nos campagnes, qui n'a jamais regimbé contre le joug le plus inique, que quand il l'a senti intolérable. — A l'en croire, la boucherie du château d'Aux aurait été provoquée par les cruautés des paysans de Bouguenais et par leur « *brigandage quotidien*, exercé sur la force armée et les *patriotes de Nantes* (p. 31 du mémoire). Il ne rapporte aucun trait de cruauté ni de brigandage à la charge des Bouguenaisiens, ni surtout des malheureux condamnés, et le général Hugo, qui avait eu avec eux de « *fréquents entretiens*, » ne nous parle que de « *leur douce résignation* », de « *leur simplicité* », et du vif intérêt qu'ils lui inspirèrent. Mais M. Dugast nous cite trois ou quatre historiettes, plus ou moins certaines, qui se seraient passées à Roche-Servièrre, à Sion, à Montaign, *item* un arrêté du préfet de l'Isère, du 7 mai 1816, contre le conspirateur Didier, qui avait voulu, deux jours avant, s'emparer de Grenoble (ne cherchez pas ce lieu dans les environs de Bouguenais)... et voilà justement pourquoi la boucherie du château d'Aux (en avril 1794) ne fut qu'une *répression régulière*. — Ce raisonnement n'est-il pas aussi régulier que la répression ?

Quand même on finirait par déterrer quelque anecdote contournée à la charge des pauvres paysans de Bouguenais, est-ce que les premières provocations, le *brigandage*, et l'atrocité n'étaient pas venus d'abord des suppôts de la République? Est-ce que Carrier ne venait pas de quitter Nantes à peine? Est-ce que la Vendée entière n'était pas fumante? Je n'ai point à raconter, comme M. Dugast, de petites historiettes à effet dramatique, je me bornerai à citer le témoignage des plus purs républicains, amis de Robespierre.

Jullien fils écrivait de Tours à ce dernier, le 16 pluviôse an 11 (4 février 1794) : « Je t'ai promis quelques détails; *mon bon ami*, sur Carrier » et sur Nantes. Je ferai connaître au Comité le mal que j'ai vu, le Comité s'empressera d'y porter remède. — La réunion de trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre, menace Nantes. *On a fait fusiller*, « peu loin de la ville, une foule innombrable de soldats royaux, et cette » masse de cadavres entassés, jointe aux *exhalaisons pestilentielles de*

« la Loire, toute souillée de sang, a corrompu l'air. Les gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier pour enterrer les morts, et deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri d'une maladie contagieuse (1) ».

Cette lettre est du commencement de février; en voici une du 20 mars 94, ou, comme on disait alors, du 30 ventôse an II, adressée également à Robespierre par un de ses agents, ancien membre de l'Assemblée Constituante : « Ton âme sensible, — écrit-il à cet homme sensible, — ton âme sensible frémirait d'horreur au récit des mesures exécutées dans les cantons paisibles des départements insurgés. Les ordres du Comité de Salut Public ont été méprisés. TOUT, TOUT SANS EXCEPTION est incendié, massacré, dévasté. Des villes, des bourgs, des villages habités par des patriotes ont disparu, et le fer a achevé ce que la flamme épargnait; c'est ainsi qu'on a ressuscité la Vendée. Elle était finie par la prise de Noirmoutier, mais Ronsin et Vincent ne le voulaient pas; ils l'ont recréée, en forçant les paysans, dont un grand nombre rapportaient leurs armes, à se réunir aux Brigands pour éviter la mort (2) ».

Cela s'écrivait le 20 mars 1794, la boucherie du château d'Aux est du 2 avril suivant. De quel côté était le brigandage et la provocation?

Emporté par l'ardeur de rectifier, M. Dugast va trop loin : — « Le capitaine Léopold Hugo, mort en 1828 lieutenant-général des armées du Roi », — avait dit M. Biré. — « Lieutenant-général en retraite, s'il vous plaît ! lui répond M. Dugast; Léopold Hugo était officier général depuis 1809, et les Bourbons brisèrent son épée pour avoir défendu Thionville en 1814 et 1815 contre nos amis les ennemis prussiens. » — Le trait final n'est pas neuf. — Cependant M. Victor Hugo, qui connaît apparemment l'histoire de son père, a mis, en tête de son recueil des *Voix Intérieures*, cette dédicace :

« A Joseph-Léopold-Sigisbert, comte Hugo, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, — né en 1774, volontaire en 1791, colonel en 1805, général de brigade en 1809, gouverneur de province en 1810, LIEUTENANT-GÉNÉRAL EN 1825, mort en 1828, — Non inscrit sur l'arc de l'Etoile, — son fils respectueux VICTOR HUGO. »

(1) Courtois, *Rapport à la Convention sur les papiers de Robespierre*, pièces justificatives, p. 359. Il résulte de cette lettre que Carrier, quand elle a été écrite, n'était pas encore rappelé de Nantes, car Julien y demande le rappel de ce monstre.

(2) Courtois, *ibid.*, p. 245.

D'où il faut conclure, — en rectifiant la rectification de M. Dugast, — que les Bourbons, au lieu de briser l'épée de Léopold Hugo, l'élevèrent en effet au grade de lieutenant-général; et en outre, que le changement opéré dans les opinions politiques de M. Victor Hugo n'a point encore décidé tous les démocrates à lire les œuvres de ce grand poète, sans quoi M. Dugast n'eût point manqué d'adresser cette *rectification* à l'auteur même des *Voix Intérieures*, et non à M. Biré, qui n'a fait que copier la dédicace.

Cela eût mieux valu sans doute que de lancer à notre collaborateur l'espèce de personnalité qui suit :

« M. Biré a la Révolution trop en horreur *pour l'avoir jamais étudiée*, quoiqu'elle l'ait tiré, lui ou les siens, *comme tant d'autres ingrats*, de la condition subalterne où les refoulait la vieille aristocratie » (p. 3, du mémoire).

Je relève cette apostrophe, parce qu'elle revient comme un tic, depuis quelque temps, dans la polémique des écrivains d'une certaine école. C'est affecter trop obstinément d'ignorer que, sous l'ancien régime, les roturiers parvenaient sans grand obstacle aux situations les plus hautes. Qui ne sait le mot du duc de Saint-Simon sur Voysin, ministre des finances de Louis XIV, en 1709 : « Voysin avait parfaitement *la plus essentielle qualité*, sans laquelle nul ne pouvait entrer et n'est jamais entré dans le Conseil <sup>(1)</sup> de Louis XIV, en tout son règne, *qui est la pleine et parfaite roture*. »

Quant à notre ami Biré, quoiqu'il n'ait plus là, *pour le refouler, la vieille aristocratie*, il n'est point ministre comme Voysin, ni en aucun chemin de le devenir; il est avocat, M. Dugast a pris soin de l'apprendre à Messieurs de la Société Académique : hé bien, avant 1789, l'Ordre des Avocats n'était ni moins honoré ni moins honorable qu'aujourd'hui, et je ne sache pas que la *vieille aristocratie* empêchât personne d'y entrer. Que signifie donc ce reproche peu courtois *d'ingratitude*, lancé à notre collaborateur? Pourquoi encore l'accuser de *n'avoir jamais étudié* la Révolution? M. Dugast en est-il bien sûr? Qui sait, dans un mois d'ici, quand la Revue aura publié le travail de M. Biré sur *la Révolution Française et M. Michelet*, pent-être M. Dugast reprochera-t-il au contraire à notre ami d'avoir trop étudié cette sanglante époque?

(1) Le Conseil des ministres et des secrétaires d'Etat; Saint-Simon note, comme seule et unique exception le duc de Beauvilliers; *Mémoires*, édit. Chéruel, format in-12, t. IV, p. 412.

La république des Lettres — *armoricaines* — paraît d'ailleurs être en ce moment-ci sur le pied de guerre. — Ne vous effrayez pas trop ; les combattants, après s'être chamaillés ; n'en seront pas moins bons amis. — Si j'avais le temps de vous mener maintenant jusqu'à Vannes, nous tomberions, de la discussion historique où nous étions tout à l'heure, dans une discussion littéraire, que j'appellerai, pour faire court, la querelle des *Marvaillers*. — Eh, qu'est-ce que les *Marvaillers*? allez-vous dire. — Ah, voilà!... Vous saurez cela le mois prochain, attendu qu'en ce moment-ci à peine me reste-t-il assez de place pour vous nommer toutes les choses intéressantes dont je voulais vous entretenir et que je suis forcé de renvoyer à ma prochaine Chronique, savoir, — en premier lieu, ladite querelle des *Marvaillers*, dont je ne puis vous dire maintenant autre chose que le nom des deux champions, qui sont M. du Laurens de la Barre et M. l'abbé Le Joubioux ; au moins savez-vous par-là qu'il s'agit d'une lutte courtoise, profitable et agréable pour tous ; — puis, un livre de vers, où vous retrouverez des noms connus de vous <sup>(1)</sup> et intitulé *l'Abeille Bordelaise*, mais ne vous fiez pas au titre, car c'est toute une ruche ; — un excellent mémoire médico-philosophique, *Dieu et l'Âme, manifestés par l'étude des lois vitales et des lois physiologiques de l'homme*, par M. le docteur Padioleau, de Nantes <sup>(2)</sup> ; — ensuite, pour les érudits et archéologues, les curieux *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne* <sup>(3)</sup> de M. Anatole de Barthélémy (deuxième cahier) ; — le *Cartulaire des sirs de Rays* de M. Marchegay <sup>(4)</sup>, savant travail, qui intéresse en même temps la Bretagne et la Vendée, et qui a, dans le nom de son auteur, sa meilleure lettre de recommandation ; — le *Monastère de la Meilleraie ou Visite à N.-D. de la Trappe*, par M. Auguste Amaury <sup>(5)</sup>, dont le titre dit l'intérêt ; — une notice sur l'éminent architecte de Saint-Nicolas de Nantes, M. Lassus, dont la mort récente cause tant de regrets ; — des détails intéressants sur la ville de Redon et le Congrès de l'Association Bretonne, qui s'y doit ouvrir le 11 octobre, — etc., etc.

Tout cela pour le mois prochain, ami lecteur, et pour le moment per-

(1) Entre autres MM. Hippolyte Minier, Emile Grimaud, Jules de Gères.

(2) On le trouve chez Poirier-Legros, libraire, rue d'Orléans, Nantes, in-8°.

(3) Paris, chez Victor Didron, in-8°.

(4) A Nantes, chez Guéraud, libraire ; — grand in-8° sur papier vergé, tiré à 50 exemplaires seulement, prix 6 fr.

(5) Nantes, chez Montagne, éditeur, rue de la Fosse.

mettez-moi, avant de prendre congé de vous, de vous donner rendez-vous, le 8 septembre 1857, dans la ville de Guingamp. — Pourquoi à Guingamp ? — Parce qu'on y célébrera, ce jour-là, une magnifique et émouvante fête pour le couronnement de la très-pieuse statue de Notre-Dame de Bon-Secours, à qui le Souverain Pontife a décerné, en 1857, la couronne d'or qu'il envoie, chaque an, à l'un des sanctuaires les plus vénérés de la très-sainte Vierge. La plupart des évêques de la province de Tours y seront réunis, sous la présidence de leur métropolitain. Allez-y donc aussi, cher lecteur, et si par malheur vous ne m'y rencontrez pas en personne, soyez sûr que j'y serai par procureur.

Avant de partir, si vous êtes Nantais, et si vous aimez les fleurs, les plantes rares, les beaux arbres, les beaux jardins, les jolis sites, et si vous avez en outre cinquante francs en poche, vous ferez bien de passer chez M. le Secrétaire de la Société Nantaise d'Horticulture, qui va vous expliquer tout à l'heure — tournez la page — le meilleur emploi à faire de cette somme.

LOUIS DE KERJEAN.

---

# MÉLANGES.

---

M. le Secrétaire-Général de la Société d'Horticulture de Nantes ayant bien voulu nous adresser la note suivante, sur une question réellement intéressante pour cette grande ville, nous nous faisons un plaisir de la publier.

## ACQUISITION ET CONSERVATION DU JARDIN ROBERT.

La ville de Nantes renferme, non loin du boulevard Delorme, un charmant jardin paysager, d'où l'œil se promène sans obstacle sur les gracieux coteaux de la Chésine et découvre d'admirables points de vue. L'ingénieux créateur de cette ravissante fantaisie vient d'être enlevé par la mort à ses chers arbustes, à ses fleurs aimées, qu'il laissait voir, avec autant d'orgueil que de complaisance, aux curieux et aux amateurs. Le jardin de M. Robert, mis aujourd'hui en vente, semble menacé d'une destruction plus ou moins prochaine; en tout cas il serait pour Nantes comme s'il n'était plus. Ne pourrait-on donc pas soustraire ce petit chef-d'œuvre, où l'art s'est efforcé de rivaliser avec la nature (car tout est artificiel dans ce paysage en miniature), à cette double alternative, et le conserver pour tous?

Notre ville possède déjà, il est vrai, un magnifique Jardin des Plantes, qu'elle doit tenir à honneur d'achever et qui sera, sans contredit, l'un de ses plus beaux ornements. Toutes les ressources de la municipalité doivent lui être exclusivement consacrées; car si le soin d'un second jardin public était mis à la charge de la ville, ce ne serait qu'au détriment du premier, ou plutôt de tous les deux, qui ne pourraient plus, ni l'un ni l'autre, être entretenus de manière à remplir l'attente des étrangers qui visitent notre grande cité.

Cependant le Jardin des Plantes est situé à une des extrémités de la ville; les habitants du quartier Graslin et des lieux environnants ne peuvent en jouir qu'au prix d'une pérégrination longue et fatigante, soit qu'ils se résignent à suivre, pour s'y rendre, la voie intérieure et marchande, soit qu'ils suivent nos quais, si fâcheusement encombrés, hélas! par la voie ferrée.

Ces diverses considérations ont suggéré à plusieurs de nos concitoyens, effrayés de la disparition successive de nos arbres et de la réduction de nos promenades publiques, l'heureuse idée d'acquérir ce jardin au prix d'un sacrifice minime, que chacun s'imposerait volontairement et avec plaisir, dans le but d'être agréable et utile à tous.

Le nom de la Société d'Horticulture a été mis en avant, et elle-même mise en demeure, en quelque sorte, par la presse et par l'opinion publique, de prendre l'initiative de la réalisation de cette idée et de rechercher les voies et moyens propres à atteindre le but proposé. La Société nantaise d'Horticulture aurait cru manquer à son devoir et à son honneur en ne répondant pas immédiatement à ces flatteuses sollicitations. En conséquence elle a ouvert des listes de souscription répandues dans toute la ville ; le chiffre minimum de chaque souscription est fixé à 50 fr. Déjà, malgré les nombreuses absences dues à l'attrait irrésistible qu'exercent en cette saison les ombrages de la campagne et les bienfaisantes influences des eaux de la mer, elle a réuni un certain nombre d'adhérents. Mais le but ne sera atteint qu'au prix du concours de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés réunies.

Aussi la Société d'Horticulture fait-elle, ici, dans cette *Revue*, patronée par des noms influents et qui se sont toujours montrés soucieux des intérêts de la gloire de notre ville, un nouvel appel au patriotisme et à l'intelligente libéralité des nombreux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, sûre qu'il sera entendu (1). Une fois un chiffre suffisant atteint pour l'acquisition définitive du jardin Robert, les souscripteurs ou actionnaires constitueraient une société qui administrerait, à son gré, sa propriété. Anvers possède ainsi un jardin public, géré et administré par les souscripteurs ou actionnaires qui en ont la propriété.

Nantes, 12 août 1857.

*Le Secrétaire-Général de la Société d'Horticulture,*

LE HOUX.

(1) Une liste de souscription est déposée chez M. Forest aîné, libraire, à l'angle de la rue Jean-Jacques et du quai de la Fosse.



LA  
RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET M. MICHELET (1).

---

Il y a quelques années, M. Michelet, exilé pour la seconde fois de sa chaire du Collège de France, vint s'asseoir, à Nantes, au foyer de l'hospitalité bretonne. « Ce fut très-volontiers, — dit-il, dans son dernier ouvrage (2), — qu'au printemps de 1852, je me détachai, je rompis avec toutes mes habitudes..... J'allai tant que terre me porta, et ne m'arrêtai qu'à Nantes, non loin de la mer, sur une colline qui voit les eaux jaunes de Bretagne aller joindre, dans la Loire, les eaux grises de Vendée..... Ce séjour de Nantes eût été d'un charme infini pour un esprit moins absorbé. Ce beau lieu, cette grande liberté de travail, cette solitude si douce dans une telle société, c'était une harmonie rare, comme on ne la rencontre presque jamais dans la vie. Cette douceur contrastait fortement avec les pensées du présent, avec le sombre passé qui alors occupait ma plume. J'écrivais 93. L'héroïque et funèbre histoire m'enveloppait, me possédait, le dirai-je ? me consumait..... Quand j'approchai cependant de la fin de mon travail, quelques ombres s'éclaircirent. Mes tristesses étaient moins amères, sûr que j'étais désormais de laisser ce monument de cruelle, mais féconde expérience. » — Ainsi, c'est à Nantes, sur les bords de la Loire, aux portes de la Vendée, que M. Michelet a composé son *Histoire de la Révolution française*, ce long pamphlet où la royauté et ses défenseurs sont attaqués avec tant de violence et de passion, où ses

(1) *Histoire de la Révolution française*, par J. Michelet, 7 vol. in-8°, 1847-1854.

(2) *L'Oiseau*, par le même, 1 vol. in-18, 1856.

ennemis sont célébrés avec tant de ferveur et d'enthousiasme. Il m'a semblé qu'une pareille œuvre devait soulever ici, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, sinon une réfutation en règle, qui demanderait tout un volume, du moins une protestation énergique.

Certes, je n'ai garde de méconnaître l'éclat du talent de M. Michelet, ni d'oublier ma propre faiblesse. Mais je sais aussi que, dans les luttes de l'intelligence, comme sur les champs de bataille, le soldat doit se porter où le devoir l'appelle, et voler à la défense des points menacés, sans se préoccuper du péril et sans se laisser arrêter par l'inégalité de ses forces. Et d'ailleurs que pourrais-je craindre, ayant pour soutiens la bonté de ma cause et la bienveillance de mes lecteurs ?

## I.

Le premier volume de l'*Histoire de la Révolution française* de M. Michelet a paru en 1847, le septième et dernier en 1854. Durant ce court intervalle, la France a changé plusieurs fois de gouvernement, et rendu évidente pour tous la vérité de cette parole prononcée, il y a quelque vingt ans, à une séance solennelle de l'Institut, par M. de Talleyrand : « La Révolution française dure encore. » — Alors même qu'elle serait enfin terminée, et que la génération actuelle serait désintéressée dans la lutte, les hommes de cette génération n'en demeureraient pas moins incapables d'apprécier avec sang-froid cette orageuse époque et d'en écrire l'histoire avec une scrupuleuse impartialité. Vainement, en effet, ils prouveraient qu'ils n'ont joué aucun rôle politique en 1789 et 1793 ; vainement ils diraient, avec l'agneau de La Fontaine : *Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?* La Critique, sans être aussi méchante que le loup de la fable, serait en droit de répondre à qui tiendrait ce langage : *Si ce n'est toi, c'est donc ton père !* M. Michelet, par exemple, nous montre le sien montant la garde, au Temple, à la porte du Roi prisonnier. « Je parle ici, dit-il » quelque part, d'après le témoignage de mon père qui monta la » garde au Temple (1). » N'y a-t-il pas là l'explication de bien des

(1) Tome V., p. 143.

pages de son livre où semblent revivre encore toutes les passions de 93? — Non, ce n'est point à nous, à nous les fils de ceux qui ont été les derniers soutiens de la Monarchie, ou de ceux qui furent les premiers défenseurs de la République, qu'il appartient de prononcer sur ce grand procès le jugement de l'histoire.

S'il y a là un écueil où presque tous les écrivains contemporains sont venus se briser, il est juste de dire que nul n'a fait moins d'efforts que M. Michelet pour l'éviter et le fuir. Nul n'a moins travaillé que lui à conquérir ces qualités essentielles que l'on est en droit d'exiger de tout historien vraiment digne de ce nom, je veux dire cette impartialité sereine qui plane au-dessus de tous les partis, cette froide et calme raison qui s'élève au-dessus de toutes les passions et de tous les préjugés.

Pour montrer dès ici combien M. Michelet est loin de posséder ces qualités et de remplir ces conditions, il me suffira de citer quelques lignes empruntées au tome V de son ouvrage. On y verra que le nouvel historien de la Révolution n'est point un juge qui rend un arrêt, mais un avocat qui se passionne pour sa cause et pour ses clients. Parlant, à la page 244, des orateurs de la Gironde et des chefs de la Montagne, de Vergniaud et de Brissot, de Robespierre et de Danton (Danton est son héros, comme Robespierre est celui de M. Louis Blanc), il s'écrie : « C'est à moi de les adopter, de les défendre, ces » hommes tellement attaqués. *Je me sens leur parent*, si les leurs les » ont oubliés. » Il dirait volontiers à Saint-Just ce qu'un poète de nos jours écrivait à André Chénier :

.... Jeune ami que je n'ai pas connu !

En ami zélé et en bon *parent*, M. Michelet n'hésite point à faire la leçon à tous ceux qui ne professent pas pour les objets de son culte une admiration sans réserves. Croirait-on qu'à ses yeux *l'Histoire des Girondins* est un livre contre-révolutionnaire, dans lequel M. de Lamartine s'est montré impitoyable, *barbare* à l'endroit des grands hommes de la Convention? Voici en quels termes, bien dignes de

remarque, il reproche à l'auteur des *Girondins* de s'être fait le *boureau* des Terroristes : « M. de Lamartine n'a pas craint de consulter et » de croire, sur Danton, les juges qui ont tué Danton, sur la Gironde, » les parents ou amis du capital ennemi de la Gironde..... Par quelle » bizarrerie, lui si clément pour tous, a-t-il été *barbare* pour les » hommes qui honorent ce pays ou qui l'ont sauvé? Hélas! infor- » tunés, morts avant l'âge et morts pour la patrie, fallait-il que vos » implacables ennemis eussent cette injuste puissance, après vous » avoir guillotiné une fois, de vous *guillotiner à perpétuité* dans un » livre immortel !..... Que M. de Lamartine me permette de lui exprimer ici ma vive douleur. Son livre m'a rendu souvent presque » malade (1). » Un pareil langage et de tels accents ne semblent-ils pas appartenir à un membre même de la Convention, bien plus qu'à l'un de ses historiens ?

Venu trop tard pour être appelé à faire partie de la *Convention nationale*, de ce *Concile convoqué pour écrire le nouveau dogme de la France* (2), M. Michelet se venge, autant qu'il est en lui, de cette injuste rigueur du sort, en marquant après coup sa place sur les bancs de la terrible Assemblée. « La justice scrupuleuse, écrit-il, que nous » avons essayé de rendre également à la Gironde et à la Montagne, » ne doit pas néanmoins laisser incertaine pour nos lecteurs la voie » que nous aurions suivie, si nous eussions siégé nous-même à la » Convention. S'ils nous demandent quelle place nous aurions choisie, » nous répondrons sans hésiter : Entre Cambon et Carnot, c'est-à-dire » que nous aurions été Montagnard et non Jacobin (3). » — Le nouveau collègue de Cambon et de Carnot, comprenant tous les devoirs que lui imposent ses nouvelles fonctions et désireux de les remplir dans toute leur étendue, apprend à ses lecteurs, quelques pages plus bas, comment il eût voté et quelle aurait été son attitude au 31 mai et au 2 juin 1793 : « Quoique la Gironde ait été expulsée de la Con- » vention par des moyens ignobles, indignes, nous nous serions borné » à protester contre cette expulsion, nous n'aurions pas déserté la

(1) Tome V, p. 254.

(2) Tome IV, p. 322.

(3) Tome V, p. 532.

» Convention violée, nous n'aurions pas brisé l'unité de la Montagne.  
» Non, nous lui serions resté fidèle, car là était le drapeau. » — Nous ne poursuivrons pas plus loin le cours de ces citations. Celles que nous venons de faire suffisent, et au-delà, pour établir que M. Michelet ne saurait être un observateur désintéressé et un juge impartial des hommes et des choses de la Révolution, et qu'on ne doit pas lui accorder plus de confiance qu'on n'en accorderait à un contemporain, à un ami de Carnot et de Cambon. Pour nous, il nous est impossible de voir dans cet historien, — encore bien qu'il ait publié son dernier volume en l'an de grâce 1854, — autre chose qu'un Montagnard du lendemain, un Conventionnel posthume.

Ce que peut être un ouvrage écrit dans de telles conditions on le devine sans peine, et l'on ne doit pas s'étonner que l'auteur s'y montre aussi inexorable pour les royalistes qu'indulgent pour les révolutionnaires : aux uns les gémonies, aux autres le Panthéon. Examinons brièvement si les reproches qu'il adresse aux premiers sont bien justes, et si les éloges qu'il prodigue aux seconds sont bien mérités.

## II.

Peut-être y aurait-il lieu, avant d'examiner le Jugement porté par M. Michelet sur le Roi et sur les royalistes, d'apprécier en peu de mots le singulier procès qu'il fait à la Royauté elle-même. L'*Introduction* de son ouvrage, en effet, n'est qu'une longue diatribe dans laquelle il semble avoir pris à tâche de développer le thème de l'abbé Grégoire s'écriant à la tribune de la Convention : « L'histoire des rois » est le martyrologe des nations. Les rois sont dans l'ordre moral ce » que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier » des crimes et la tanière des tyrans. » De pareilles exagérations, — et celles du nouvel historien ne le cèdent en rien à celles du fougueux Conventionnel — se réfutent assez par elles-mêmes et l'on comprendra que nous ne nous y arrêtons pas longtemps. Bornons-nous à répondre

aux déclamations de M. Michelet et de son complice, l'abbé Grégoire, par quelques citations empruntées aux historiens les moins suspects d'une aveugle partialité pour le passé de notre glorieuse patrie. Bornons-nous à reconnaître et à dire, avec M. Mignet, que « la dynastie » Capétienne travailla pendant sept siècles à l'établissement d'une précieuse unité de territoire, d'esprit, de langue, de gouvernement, et » qu'elle eut autant de princes supérieurs qu'elle avait de choses importantes à faire (1) » ; — avec M. Augustin Thierry, que, « de » l'avènement de Louis-le-Gros à la mort de Louis XIV, chaque » époque décisive dans le progrès des classes de la roture, en liberté, » en bien-être, en lumière, en importance sociale, correspond, dans » la série des règnes, au nom d'un grand roi ou d'un grand ministre (2) » ;

Avec M. Guizot enfin, que « c'est comme dépositaire et protectrice » de l'ordre public, de la justice générale, de l'intérêt commun, c'est » sous les traits d'une grande magistrature, centre et lien de la » société, que la royauté moderne s'est montrée aux yeux des » peuples (3) ».

Mais revenons, de MM. Guizot, Mignet et Thierry, à M. Michelet, et voyons comment il a parlé, non plus de la Royauté, mais du roi et de la reine, de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, le *parent* de Robespierre et de Danton ne s'est pas fait faute d'insulter à la mémoire de cette noble et douloureuse princesse. Non content d'outrager en elle l'épouse et la mère, il va presque jusqu'à refuser à la fille de Marie-Thérèse ces qualités qui lui étaient si naturelles, le courage et la grandeur d'âme. Que M. Michelet ait voulu arracher à cette royale victime de la révolution cette dernière couronne, il répugne de l'admettre. Ce qui est du moins incontestable et ce qu'il importe de signaler, c'est que le nouvel historien passe le plus souvent sous silence les paroles et les actes de Marie-Antoinette où son héroïsme éclate et se révèle.

Ainsi, dans la matinée du 6 octobre, il nous montre la reine trem-

(1) Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne, p. 461.

(2) *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état*, préface IX.

(3) *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 262.

blante, hésitant à se montrer au peuple et n'osant paraître, sur le balcon de la cour de marbre, qu'avec ses deux enfants pour sauvegarde. « Le peuple voulait la voir au balcon. Elle hésite. — Quoi ? » toute seule ? — Madame, ne craignez rien, dit M. de Lafayette. Elle » y alla, mais non pas seule, tenant une sauvegarde admirable, d'une » main sa fille, et de l'autre main son fils. Lafayette fut admirable. Il » risqua pour cette femme trembante sa popularité, sa destinée, sa » vie. Il parut avec elle sur le balcon et il lui baisa la main. On vit la » femme et la mère, rien de plus (1)..... » Pourquoi M. Michelet, dont le récit d'ailleurs est formellement contredit par M<sup>me</sup> de Staël, qui était ce jour là à Versailles et qui nous apprend que la reine *s'avança sans hésiter* sur le balcon, omet-il complètement la partie la plus saisissante de cet épisode ? Pourquoi ne dit-il pas que la populace, les mains chaudes encore du meurtre de Des Huttes et de Vâricourt, fit entendre ce cri sinistre : *Pas d'enfants !* et qu'alors la reine, renvoyant ses enfants et ne changeant pas de visage, s'exposa seule aux outrages et à la mort ?

Quatre ans plus tard, au mois d'octobre 1793, Marie-Antoinette comparait devant le tribunal révolutionnaire, pour être de là traînée à l'échafaud. Voici tout ce que le procès et l'exécution de la reine ont inspiré à l'historien : « La reine fut *expédiée* en deux jours, » 14 et 15 octobre. Elle périt le 16 et sa mort eut peu d'effet. On » pensait à autre chose, au grand scandale de Lyon et à la lutte désespérée que soutenait l'armée du Nord. La reine était coupable, » elle avait appelé l'étranger. Cela est prouvé aujourd'hui. *On n'avait pas les preuves* ; elle essaya de défendre sa vie. Elle dit qu'elle était » une femme, une épouse obéissante, qu'elle n'avait rien fait que par » la volonté de son mari, rejetant la faute sur lui (2) ». Rien de plus ; pas un mot de pitié, pas une larme. Il semble pourtant qu'une si grande infortune, si noblement portée, devrait attendrir tous les cœurs. Certes, ce n'était point un homme sensible que le représentant Merlin (de Thionville), et cependant, le 20 juin 1792, il avait les

(1) Tome I, p. 311.

(2) t. VI, p. 319.

larmes aux yeux. La reine l'ayant remarqué, il s'en excusa aussitôt : « Je pleure, oui, Madame, je pleure, mais sur les malheurs d'une femme, d'une mère, .... ce n'est pas sur la reine. Je hais les reines et les rois : telle est ma religion » — Que M. Michelet professe la même religion, nous le voulons bien, mais qu'il nous soit permis de regretter que, plus farouche que le conventionnel Merlin, il n'ait pas eu pitié un seul instant, sinon de la reine, du moins de la femme et de la mère. Nous le regrettons d'autant plus vivement que le compte-rendu sommaire du procès de Marie-Antoinette, que nous avons cité tout à l'heure, ces quelques lignes si sèches et si dures ne sont pas même exactes. Il n'est pas vrai de dire que la reine ait, pour se disculper *rejeté ses fautes sur le compte de Louis XVI*. « La reine, — dit M. de Lamartine, dont le récit est confirmé par les documents originaux, — ne sacrifia pas, par un seul mot, la mémoire et l'honneur du roi au soin de sa propre justification, Elle voulait lui reporter sa mémoire honorée ou sa vengeance au ciel (1). »

Si M. Michelet ne consacre qu'un mot dédaigneux au procès de la reine, il s'arrête au contraire assez longuement sur le procès de Louis XVI, et il s'efforce de démontrer que la Convention avait le droit de juger ce prince. — Non, elle n'avait pas ce droit. Non, elle ne pouvait pas, sans blesser toutes les règles de l'équité naturelle, poursuivre et condamner le roi pour des actes qu'il avait accomplis sous l'empire d'une loi qui le déclarait irresponsable. En accusant Louis XVI d'avoir violé la Constitution, que faisait la Convention Nationale? Elle violait elle-même cette Constitution dans sa disposition fondamentale. Elle violait en outre les lois les plus sacrées de la conscience humaine en condamnant un innocent, et, sur ce point, M. Michelet est obligé de reconnaître, tout en proclamant bien haut que Louis XVI était coupable, qu'à cette époque on n'avait aucune preuve certaine de cette prétendue culpabilité (2).

La vérité sur l'assassinat juridique du roi et sur le point de vue auquel cet acte doit être envisagé, elle se trouve dans cette déclara-

(1) *Histoire des Girondins*, VI. 397.

(2) « Louis XVI était coupable, mais on n'avait aucune preuve certaine de sa culpabilité. » Michelet, V. 18.



tion de Robespierre : « *Il n'y a pas ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges.... Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre* ». Elle ressort de cet aveu de Saint-Just : « On ne peut pas juger un roi suivant les lois du pays. Il n'y avait rien dans les lois de Numa, pour juger Tarquin, rien dans les lois d'Angleterre pour juger Charles I<sup>er</sup>. On les jugea selon le droit des gens, on repoussa la force par la force, on repoussa un étranger, un ennemi. Voilà ce qui légitime ces EXPÉDITIONS, et non point de vaines formalités.... » Elle éclate enfin dans ces paroles de Lanjuinais, à la tribune de la Convention : « Vous êtes juges et parties.... Comment voulez-vous que Louis soit jugé par les conspirateur du 10 août ? »

Ainsi, voilà comment la *mesure de salut public* prise contre Louis XVI fut appréciée sur les bancs mêmes de la Convention. La minorité, dont Lanjuinais fut l'éloquent et courageux organe disait à la majorité : — Vous ne pouvez pas être les juges de Louis. — Et la majorité de répondre, par la bouche de Robespierre et de Saint-Just : — Nous ne prétendons point être les juges de Louis. Nous sommes ses ennemis, et ce que nous voulons faire, ce n'est point un procès entouré de *vaines formalités*, c'est une *Expédition* !

Malgré l'éclat de ces aveux, M. Michelet n'en persiste pas moins à déclarer que « le jugement de Louis XVI doit être l'objet d'un respect profond, éternel » ; et à célébrer avec enthousiasme ceux qui l'ont rendu. « Ils savaient bien, dit-il à la page 286 du tome V, ils savaient qu'en frappant le Roi, ils se frappaient eux-mêmes. Et ils se sont dévoués.... Hommes héroïques, vos fils reconnaissants vous tendent la main à travers le temps ! » Tout en donnant cours à son admiration pour les régicides, le nouvel historien manifeste cependant le regret que la Gironde et la Montagne n'aient pas compris qu'en tuant Louis XVI elles soulevaient pour lui la pitié dans tous les cœurs. « Le roi n'existait plus, dit-il au tome IV p. 486, il avait péri au 10 août. Restait un homme, la pitié publique n'y vit rien autre chose. Quand le tyran fut produit à la barre, et que l'on vit en lui un homme comme tant d'autres, tous furent troublés ; on put me-

» surer déjà le coup profond dont les aveugles auteurs d'un tel procès  
 » frappaient la République..... Le coup fut porté, au grand profit des  
 » royalistes, avec toutes ses conséquences, les fautes du roi oubliées,  
 » la république innocente hâfe pour la royauté coupable, et cette cou-  
 » pable enfin canonisée par l'échafaud. » On voit à quel point de vue  
 se place M. Michelet pour blâmer le jugement et la condamnation du  
 Roi. Il se garde bien de dire que ce fut un *crime*; mais il veut bien  
 reconnaître que ce fut une *faute*.

Pour atténuer, autant qu'il est en lui, cette faute et ses funestes résultats, il écarte systématiquement de son récit tout ce qui serait de nature à faire naître dans l'esprit du lecteur l'intérêt et l'attendrissement. De l'admirable testament de Louis XVI, il ne dit qu'un mot, un seul, — non pour faire remarquer la grandeur d'âme dont il est empreint, mais pour y chercher une nouvelle occasion de calomnier la reine Marie-Antoinette. En dépit de M. Michelet, de son silence calculé ou de ses commentaires venimeux, le testament du 25 décembre n'en restera pas moins l'une des pages les plus douloureuses et les plus sublimes de notre histoire (1).

Toujours fidèle au même système, M. Michelet ne dit rien ou presque rien des derniers moments de Louis XVI, de ce jour à jamais fatal où le fils de Saint-Louis porta sa tête sur l'échafaud. Notre historien ne saurait sacrifier à ce préjugé ridicule et odieux, selon lui, qui tend à faire considérer la mort d'un roi comme plus digne d'attirer l'attention de l'histoire que celle d'un simple clubiste, celle de Châlier par exemple, ou celle de Chaumette. « Inégalité profonde, injuste ! » s'écria-t-il, que la souveraine injustice, la royauté, subsiste encore » dans la mort, qu'un roi soit pleuré plus qu'un homme ! Qui a raconté » dans ce détail infini d'accidents pathétiques les morts admirables » des héros de la Gironde et de la Montagne ? Personne. Chacun » d'eux a eu un mot, et c'est tout ; un mot d'injure le plus souvent.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir citer ici quelques lignes de M. Louis Blanc. Voici en quels termes cet historien que M. Michelet n'accusera sans doute pas de *royalisme* parle du testament de Louis XVI : « Louis XVI termina, le 25 décembre, un travail cher à son cœur et auquel il travaillait assidûment depuis trois jours. C'était son testament. Dans un style simple, noble, empreint d'humilité chrétienne, et qui était comme l'écho plaintif d'une

» Basse ingratitude de l'espèce humaine (1). » — Que voulez-vous ? la Convention a eu beau faire comparaître à sa barre, condamner et tuer Louis Capet, ci-devant roi de France, elle n'a pu faire que ce Louis Capet ne fût quelque chose de plus que tous ces admirables héros de la Gironde et de la Montagne. Elle n'a pu effacer cette mémorable parole d'un grand poète : « La vie de tout individu est précieuse » pour lui ; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle du souverain, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale ? à la place qu'elle occupait, il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. » Qui a dit cela ? Celui que M. Michelet lui-même appelle « le premier homme de l'Angleterre, Shakspeare (2). »

Si M. Michelet paraît avoir obéi, — en exposant, de la façon que vous savez, le procès et la mort de Louis XVI, — à de fâcheuses préventions, il a été plus heureusement inspiré à propos des défenseurs du roi. « Je placerai ici, — écrit-il au tome V de son histoire et dans le chapitre même où il indique, plus qu'il ne la raconte, l'immolation du 21 janvier, — je placerai ici et sans ajourner davantage, ce que j'ai à dire sur la destinée de ces généreuses personnes. Je n'attendrai pas jusqu'à la fin de 93 ; ils passeraient dans la foule, mêlés à tant d'autres sur le fatal tombereau. Je veux les mettre ici à part. Là où ils furent héroïques, là aussi qu'ils reçoivent ce qui leur revient de larmes. » C'est là un beau mouvement d'éloquence ; éloquent aussi est le tableau que l'historien nous retrace de la mort de Malesherbes. Mais pourquoi M. Michelet a-t-il placé à côté de la vénérable figure de Malesherbes celle d'Olympe de Gouges ? Pourquoi a-t-il rapproché ces deux noms ? Olympe de Gouges était au premier rang de ces femmes qui avaient embrassé la cause et les principes de la Révolution avec d'autant plus d'ardeur qu'il n'y avait plus de place pour elles dans une

âme douce, celui qu'avait environné une cour brillante, et qui maintenant, selon ses propres expressions « n'avait plus que Dieu pour témoin de ses pensées », recommandait au ciel sa femme, ses enfants et sa sœur ; il pardonnait à ses ennemis, sollicitait le pardon de ceux qu'il pouvait avoir offensés, bénissait ses serviteurs fidèles, et léguait l'oubli des injures à son fils... « S'il avait le malheur de devenir roi. » *Histoire de la Révol.* VIII. 5.

(1) T. V. 273.

(2) T. II. p. 19.

société régulière. Le mouvement généreux qui la porta, lors du procès de Louis XVI, à se prononcer pour la victime contre les bourreaux, ne suffit pas pour que l'histoire puisse unir son nom à celui de Malesherbes.

Au lieu de s'arrêter si complaisamment sur les derniers instants d'Olympe de Gouges, M. Michelet eût mieux fait, ce me semble, de réserver les pages qu'il lui consacre, à l'une des plus nobles victimes de la Révolution, à l'un des plus grands poètes de notre langue, à André Chénier. Il eût mieux fait de raconter le supplice d'A. Chénier en même temps que celui de Malesherbes, et d'associer dans la mort ces deux généreux citoyens associés pendant leur vie à cette noble tâche de la défense de Louis XVI. C'est en effet l'auteur de *la Jeune Captive* qui rédigea la lettre par laquelle le roi, après la condamnation, réclama le droit d'en appeler au peuple. Cette lettre a été imprimée sur la minute écrite de la main même du grand poète et corrigée en plusieurs endroits d'après les avis de Malesherbes. — Au reste, nous avons à reprocher à M. Michelet, non-seulement d'avoir refusé à André Chénier la place qu'il accorde à Olympe de Gouges, mais encore d'avoir complètement passé sous silence, dans son dernier volume, la mort à jamais regrettable de cet illustre poète. Nous signalons cet oubli parce qu'il est volontaire, et qu'il indique chez son auteur un parti pris de dissimuler, autant que possible, les malheurs et les crimes de la Révolution. Mais M. Michelet aura beau dire et beau taire. Il ne dépend ni de lui, ni de tout autre historien d'abolir et d'effacer l'histoire; vainement il évitera de parler d'A. Chénier et de tant d'autres victimes; vainement il écartera de son livre leurs images importunes: semblables à celles de Brutus et de Cassius, aux funérailles de Junie, elles brilleront par leur absence.

### III.

Le trône et l'autel étaient en quelque sorte les deux colonnes qui soutenaient tout l'édifice de l'ancienne société française. Nous venons de voir comment M. Michelet parle de la royauté et de ses représentants; il nous reste à examiner son jugement sur la Religion et sur ses ministres.

Le premier chapitre de sa longue *Introduction* est consacré à la *religion du moyen âge*, qu'il apprécie en ces termes : « Sombre doctrine qui, dans la destruction de l'Empire romain, lorsque l'ordre civil périclita, et que la justice humaine est comme effacée, ferme le recours du tribunal suprême, et, pour mille ans, voile la face de la justice éternelle.... les vainqueurs sont les élus, les vaincus les réprouvés. Damnation sans appel. De longs siècles peuvent se passer, la conquête s'oublier. Mais le ciel, vide de justice, n'en pèsera pas moins sur la terre, la formant à son image. L'arbitraire, qui fait le fond de cette théologie, se retrouvera partout, avec une fidélité désespérante, dans les institutions politiques, dans celles même où l'homme avait cru bâtir un asile à la justice. » Et plus loin : « L'histoire dira que, dans son moment implacable, la Révolution craignit d'aggraver la mort, qu'elle adoucit les supplices. Et elle dira aussi que l'Eglise du moyen âge s'épuisa en inventions pour augmenter la souffrance, pour la rendre poignante, pénétrante.... » Laissons à M. Michelet lui-même le soin et l'honneur de réfuter d'aussi étranges assertions. Dans son *Histoire de France*, au tome I. p. 107 et 200, il parle de « la salutaire influence de l'Eglise. » — « Les terres de l'Eglise, dit-il au tome II du même ouvrage, p. 260, étaient les seuls asiles de l'ordre et de la paix. » Je lis enfin, à la page 631 de ce tome II, cet aveu remarquable : « L'Eglise était au moyen âge le domicile du peuple, l'asile universel; la vie sociale s'y était réfugiée tout entière; la cloche appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la liberté. »

C'est ainsi que M. Michelet parlait, il y a vingt ans, de l'influence de l'Eglise. On vient de voir comment il la juge dans son dernier ouvrage. En quels termes et en quel style s'exprime-t-il aujourd'hui sur le ministre de l'Eglise, sur le prêtre Catholique ? Ecoutez : « Prenez un homme dans la rue, le premier venu. Demandez-lui ce qui en tout temps a fait la ruine de la France, il répondra, sans hésiter, dans son langage vif et rude : *les Catholiques, les Goddems* (1). » S'il faut en croire le nouvel historien, l'histoire tout entière dépose

(1) Michelet, *Histoire de la Révol.*, II, p. 261.

en faveur de cette réponse ; et il s'attache à en faire ressortir la parfaite justesse. L'Anglais et le prêtre, l'*homme rouge* et l'*homme noir* sont, à ses yeux, les deux mauvais génies de la France. Il dirait volontiers de la moderne Carthage, de la patrie de M. Pitt, ce que disait Caton de la patrie d'Annibal : *Delenda est Carthago*. Mais ce que ne disait pas Caton et ce qui se retrouve, sous toutes les formes, dans tous les livres de M. Michelet, c'est ceci : *Delenda est Roma !* Oui, détruisons Rome, *écrasons l'infâme !* C'est là le cri de M. Michelet comme ce fut celui de Voltaire. Aussi jamais ce dernier écrivain n'a-t-il rencontré un admirateur plus profond, un disciple plus fervent. « O mes pères ! » s'écrie le disciple dans son *Introduction*, ô mes pères, ô mes frères, » Voltaire, Molière, Rabelais, amis chéris de ma pensée ! » Et quelques lignes plus bas : « Voltaire est le témoin du droit, son apôtre » et son martyr. » Dans son enthousiasme pour l'auteur de *Candide*, il va jusqu'à excuser le plus mauvais livre que cet auteur ait écrit, la plus mauvaise action qu'il ait faite. Peu s'en faut vraiment que M. Michelet ne félicite Voltaire d'avoir composé ce honteux et misérable poème qui ne devrait soulever, ce semble, dans tout cœur français, que le dégoût et le mépris. Voici en effet dans quels termes il en parle : « La Pucelle est une satire politique plus encore que » libertine, *relevée* par l'audace et le péril. Il faut reconnaître l'audace » intrépide de celui qui, chassé d'Etat en Etat, n'ayant ni patrie ni » famille, hasardait ces vives attaques aux Rois, aux maitresses des » Rois. » (1)

Nous ne nous arrêtons pas à faire remarquer que cet audacieux écrivain, qui sacrifiait ainsi son repos à l'honneur d'attaquer les maitresses des Rois, fut le courtisan le plus assidu de Madame de Pompadour ; nous nous étonnerons seulement que M. Michelet, qui doit à Jeanne-d'Arc les plus belles pages qu'il ait écrites, fasse aussi bon marché de la gloire de son héroïne. En excusant cette œuvre anti-française ne s'enlève-t-il pas le droit de dire, comme il le fait quelques pages plus loin à l'occasion des grands hommes de 93 : « L'honneur de la France me travaille et gémit en moi. Je ne me » résigne pas à cette immolation des gloires de la patrie ! »

(1) Tome V, page 107.

Si le nouvel historien professe pour Voltaire une admiration sans réserves, il n'hésite pas cependant à aller plus loin que lui. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, en combattant le christianisme, a fait une œuvre méritoire ; mais il appartient au XIX<sup>e</sup> siècle d'élever sur les ruines de la religion abattue une religion nouvelle, de substituer, à la *religion arbitraire de faveur pour les élus*, ce que M. Michelet appelle la *religion de justice égale pour tous*. Telle est la formule qui renferme les destinées de notre avenir religieux, et M. Michelet, qui l'a reproduite plusieurs fois dans son livre, la développera sans doute quelque jour. En attendant, si quelqu'un de mes lecteurs insistait pour que je lui fournisse une définition claire et nette de la nouvelle religion, je ne pourrais que le renvoyer à celle que Diderot donne quelque part : « *C'est du platonico — pythagorico — paracelsico — christianisme.* »

Mystérieux et discret à l'endroit des dogmes de la foi nouvelle, notre historien est plus explicite en ce qui touche l'organisation extérieure du nouveau culte, et nous savons déjà que ses autels seront desservis par des femmes. C'est ce qui résulte du passage suivant extrait du tome VI, page 389 : « La raison fut représentée à Notre-  
» Dame par une artiste illustre, aimée et estimée, M<sup>lle</sup> Maillard.  
» *Le jour où le monde plus sage rendra le sacerdoce aux femmes,*  
» comme elles l'eurent dans l'antiquité, qui s'étonnerait de voir  
» marcher à la tête des pompes nationales la bonne, la charitable,  
» la sainte Pauline Viardot-Garcia ? »

On ne s'attendait guère

A voir Pauline en cette affaire ! (1)

En sa qualité de prophète d'une religion nouvelle, M. Michelet, on le devine du reste, a dû trouver bien incomplets et bien timides les décrets et les lois rendus par l'Assemblée Constituante dans les matières religieuses. Quel était en effet le but de ces lois et de ces décrets ? De réformer le Catholicisme ? D'élargir quelques-uns de

(1) A ceux de nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, nous apprendrons que M<sup>lle</sup> Pauline Viardot-Garcia est première chanteuse au Grand-Opéra de Paris et qu'elle marche, provisoirement, à la tête des pompes de ce théâtre.

ses abus ? Mais réforme-t-on une chose morte ? Élague-t-on les branches d'un arbre qui n'a plus de sève ? — Vraiment, les membres de cette illustre assemblée, les pères de ce *Concile*, comme l'appelle notre historien, avaient bien autre chose à faire qu'à élaguer et à réformer ! Ils devaient extirper du sol les dernières racines du catholicisme, et confier à la terre fraîchement remuée le germe de la foi nouvelle.

Quoiqu'il en soit, et tout en regrettant que l'Assemblée Constituante n'ait pas supprimé le Christianisme et se soit contentée de le réformer, M. Michelet approuve cette réforme en elle-même. « Cette » réforme était raisonnable, dit-il au tome II, p. 136. On pouvait » l'appeler une charte de délivrance pour l'Eglise et pour le clergé. » L'Assemblée veut que désormais le clergé soit l'élu du peuple, » affranchi du concordat, du pacte honteux où deux larrons, le roi, » le pape, s'étaient partagés l'Eglise. — Affranchi, par l'élévation » du traitement régulier, de l'odieuse nécessité de rançonner le » peuple ; affranchi des passes-droits des petits abbés de cour ; quitte » enfin de tous les mangeurs, des ventrus, des cages ridicules à » empâter des chanoines. — Une meilleure division des diocèses : » 83 évêques, autant que de départements. » Ainsi, d'après M. Michelet, les décrets qui sécularisaient le clergé gallican et qui brisaient tous ses liens avec le Saint-Siège, étaient tout à l'avantage de la religion et de ses ministres. Ceux-ci malheureusement n'en jugèrent pas de même ; ils fermèrent les yeux pour ne pas voir les services qu'on voulait leur rendre, les bienfaits dont on voulait les combler : au lieu de se confondre en actions de grâces, ils protestèrent ; au lieu de jurer fidélité à la loi nouvelle, ils refusèrent de lui prêter serment.

Jusqu'ici tous les historiens s'étaient accordés à admirer ces évêques et ces prêtres qui, pour rester fidèles à la voix de leur conscience et pour ne pas sacrifier les droits de l'Eglise, sacrifièrent sans hésiter leurs évêchés et leurs cures, leur fortune et leur repos, tout, jusqu'à celui de leurs droits auxquels ils étaient le plus attachés, le droit de rester auprès de leur troupeau et de veiller sur lui. M. Michelet se place à un autre point de vue ; cet héroïque sacrifice, cette abnégation



sublime du clergé gallican est un crime à ses yeux, un crime abominable :

Rien que la mort n'était capable  
D'expier ce forfait ; on le lui fit bien voir.

Voici en effet ce qu'écrivit M. Michelet à propos des prêtres qui refusaient le serment : « Il est bien juste de reconnaître que les prêtres » faisaient tout ce qu'il fallait pour mériter la persécution.... Il faut » dire comme César : *hoc voluerunt*. Eux-mêmes ils l'ont ainsi voulu, ils l'ont cherché... (1) »

Les prêtres réfractaires sont d'autant plus coupables, selon le nouveau historien, qu'en réalité l'Assemblée Constituante n'a jamais demandé aux ecclésiastiques de prêter serment au décret du 12 juillet 1790 (2), et qu'en accréditant l'opinion contraire le clergé a indignement abusé de la crédulité publique. « Une des armes du clergé ce fut de con- » fondre les deux sens du mot *constitution*, de supposer que le » serment civique d'obéissance à la *Constitution de l'Etat* était un » serment religieux d'obéir à la *Constitution civile du clergé*. En » confondant habilement les deux choses, le clergé accusait l'As- » semblée d'une *barbare intolérance*. Aujourd'hui encore, beaucoup » de personnes ne savent pas distinguer et font de ce mot mal compris » un grief essentiel contre la Révolution. Tome II, p. 210. »

J'avoue que je suis du nombre de ces personnes ; je suis de ceux qui pensent que l'Assemblée Constituante a poussé l'*intolérance* jusqu'à exiger des ministres du culte le serment d'obéir à la Constitution civile du clergé, et je crois être en mesure de prouver que cette opinion est de tous points conforme à la vérité.

C'est le 12 juillet 1790 que l'Assemblée Constituante a rendu le décret sur la Constitution civile du clergé. Un autre décret, adopté le 27 novembre de la même année, après une discussion à laquelle prirent part l'abbé Maury et Mirabeau, portait ce qui suit : « *Ar-* » *ticle 1<sup>er</sup>*. Les évêques, les ci-devant archevêques, les curés conservés

(1) Tome II, p. 367.

(2) Décret du 12 juillet — 24 août 1790 sur la Constitution civile du clergé.

» en fonctions, seront tenus s'ils ne l'ont pas fait, de prêter le serment  
 » auquel ils sont assujettis par l'article 30 du décret du 24 juillet  
 » dernier, réglé par les articles 21 et 38 de celui du même mois  
 » concernant la *Constitution civile* du clergé. En conséquence ils  
 » jureront, en vertu du décret ci-dessus...., de maintenir de tout leur  
 » pouvoir la *Constitution* décrétée par l'Assemblée Nationale et  
 » acceptée par le roi, savoir : ceux qui sont actuellement dans leur  
 » diocèse ou dans leur cure, dans la huitaine...., etc.

» Art. IV. Ceux desdits évêques, ei-devant archevêques, curés et  
 » autres ecclésiastiques, fonctionnaires publics, qui sont membres  
 » de l'Assemblée Nationale et qui y exercent actuellement leurs  
 » fonctions de députés, prêteront le serment dans la huitaine du jour  
 » auquel la sanction du présent décret y aura été annoncée. »

En conséquence de ce décret, sanctionné dans les derniers jours de décembre 1790, les ecclésiastiques, qui faisaient partie de l'Assemblée, furent tenus de prêter ou de refuser le serment dès les premiers jours de janvier 1791. Ils furent tenus, sous peine de se voir remplacer dans leurs évêchés ou leurs cures, de jurer qu'ils maintiendraient de tout leur pouvoir la *Constitution* décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi.

A ce mot de *Constitution*, M. Michelet nous arrête et nous dit : Vous voyez bien qu'il ne s'agit pas de la *Constitution civile* du clergé, mais seulement du grand acte constitutionnel qui fut l'œuvre et qui sera la gloire de l'Assemblée Nationale. — Comment ! l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 novembre 1790, lorsqu'il parle de la *Constitution* décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi, entend parler de celle qui fut décrétée le 3 septembre 1791 et acceptée le 14, c'est-à-dire dix mois après le décret en question ! Ce décret aurait exigé que tous les ecclésiastiques prêtassent serment, dès le mois de décembre 1790, à la *Constitution* publiée au mois de septembre 1791 ! — Cela est vraiment inadmissible, et d'ailleurs, lors même que les rédacteurs du décret du 27 novembre auraient attaché au mot *Constitution* le sens que lui prête M. Michelet, est-ce qu'il ne serait pas toujours aussi faux de prétendre que les membres du clergé de France n'avaient aucune raison sérieuse de refuser le serment à eux demandé, parce

que ce serment n'avait nullement trait au décret schismatique du 12 juillet 1790 ? La réponse à cette question ne saurait être un instant douteuse lorsqu'on se reporte au texte même du décret du 27 novembre, article VI : « Dans le cas où lesdits évêques, ci-devant archevêques, » curés et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics, après avoir » prêté leur serment respectif *viendraient à y manquer*, soit en » refusant d'obéir *aux décrets de l'Assemblée Nationale* acceptés ou » sanctionnés par le roi, soit en formant ou exécutant des oppositions » à leur exécution.... » Vous le voyez, le serment exigé des évêques, ci-devant archevêques, curés, etc., s'applique à *tous les décrets* rendus par l'Assemblée Nationale ; or, la Constitution civile du clergé était renfermée dans l'un de ces décrets, celui du 12 juillet 1790 (1) ; donc ce serment portait sur cette Constitution.

J'ai peut-être eu tort d'insister si longuement sur un point qui ne saurait souffrir de difficulté sérieuse, et j'aurais dû sans doute me borner à citer quelques lignes d'un auteur assurément peu suspect, de M. Mignet qui dit formellement au chapitre 3 de son *Histoire de la Révolution* : « L'Assemblée décréta que tous les ecclésiastiques » *jureraient* d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, *et de main-* » *tenir la Constitution civile* du clergé. » Cela est évident, et, pour soutenir le contraire, M. Michelet a été obligé de recourir à des distinctions et à des subtilités telles que s'il en rencontrait jamais de pareilles dans les écrits de quelqu'un de ses adversaires, il ne manquerait pas d'y voir une véritable *escobarderie*.

M. Michelet, on vient de le voir, est impitoyable pour les prêtres *réfractaires* ; il n'est guère plus favorable aux prêtres *constitutionnels*. L'abbé Grégoire lui-même ne trouve pas grâce devant lui. « La Con- » vention, — dit-il au tome VI, p. 397, — ne s'arrêta pas aux » Grégoire, à l'ineonséquence des absurdes gallicans, qui ne savent » seulement pas ce qui est au fond de leur dogme. Ce clergé asser- » menté, républicain de position, n'en gardait pas moins les principes » les plus ennemis de la Révolution. Leur patriarche Grégoire meurt

(1) Voyez dans le *Moniteur le Décret* du 12 juillet — 24 août 1790, sur la *Constitution civile du Clergé*.

» dans le dogme monarchique du monde sauvé par un seul, dans la  
 » foi contre-révolutionnaire de l'hérédité du crime. »

M. Michelet a une bonne raison pour en vouloir à l'abbé Grégoire : l'abbé Grégoire était à la Convention un des chefs du *parti prêtre*. Quoi ! il y avait un parti prêtre à la Convention ? Il paraît que oui. Ce parti subtil avait trouvé jusqu'ici le moyen d'échapper à tous les regards et à toutes les investigations ; mais il comptait sans la perspicacité du nouvel historien, qui a su voir ce qui jusqu'à ce jour était resté invisible, qui a su toucher ce qui était resté impalpable. Bien qu'il y ait assurément quelques droits, M. Michelet ne revendique cependant point la priorité de la découverte, et il en fait remonter l'honneur à Robespierre : *Ab Jure principium*. « L'œil clairvoyant de Robespierre, dit-il tome VI, p. 42, n'avait pas été sans remarquer qu'indépendamment de la division des partis en côté droit, gauche et centre, il y avait aussi comme un *parti épars* sur tous les bancs de l'Assemblée, celui de tous les membres plus ou moins attachés aux idées religieuses.... Le prêtre Sieyès au centre, le prêtre Durand Maillane et autres à droite, dans leur mutisme habituel, n'en exerçaient pas moins une assez grande influence à la Convention. Les prêtres y étaient fort nombreux, et il y avait quatorze évêques dont moitié à la Montagne. Tous se retrouvaient confrères et votaient ensemble dans les circonstances où leur robe était intéressée. La Révolution avait pu briser tout un monde, elle n'avait pas brisé le rapport du prêtre au prêtre ('). »

Voilà qui est clair. Il y avait en 1793 à la Montagne, comme il y a eu plus tard, vers 1825, à la Chambre des Pairs, le *banc des Evêques*. La Convention renfermait dans son sein un parti redoutable, le *parti prêtre* : parti d'autant plus dangereux qu'il se recrutait sur tous les bancs de l'Assemblée, au centre, où il avait pour chef l'abbé Sieyès, à droite, où il avait pour chef l'abbé Durand Maillane, à gauche, où il avait pour chef l'abbé Grégoire.

Il serait peut-être aussi curieux que facile de montrer jusqu'à quel

(1) Cette page figure, dans le livre de M. Michelet, sous cette rubrique : *Du parti prêtre à la Convention*.

point la méprise de M. Michelet est grossière, et de faire voir que la religion n'eût jamais de plus grands ennemis que les prêtres apostats qui siégeaient à la Convention. Malheureusement, le temps et l'espace nous font défaut. Un mot seulement, non sur l'abbé Grégoire qui est trop connu pour qu'il soit besoin de rappeler ici ce que nul n'ignore, mais sur l'abbé Sieyès et sur le *prêtre* Durand Maillane.

Je dis le *prêtre* Durand Maillane, parce que M. Michelet accole, en maint endroit de son livre, le titre de prêtre au nom de ce Conventionnel. Il n'en est pas moins certain que ce dernier ne fut jamais prêtre. Il était, avant la Révolution, avocat au Parlement d'Aix, et il mourut, sous l'Empire, conseiller à la Cour d'appel de cette ville (1).

Quant à l'abbé Sieyès, cet autre chef du parti prêtre, voici en quels termes il s'exprimait, le 10 novembre 93, à la fête de la Raison :

« Quoique j'aie déposé, depuis un grand nombre d'années, tout  
 » caractère ecclésiastique, et qu'à cet égard ma profession de foi soit  
 » ancienne et bien connue, qu'il me soit permis de profiter de la  
 » nouvelle occasion qui se présente pour déclarer encore, et cent fois  
 » s'il le faut, que je ne reconnais d'autre culte que celui de la liberté  
 » et de l'égalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la  
 » patrie. Au moment où ma raison se dégagea saine des tristes préjugés  
 » dont on l'avait entourée, l'énergie de l'insurrection entra dans mon  
 » cœur. Depuis ce temps, si j'ai été retenu dans les chaînes sacer-  
 » dotales, c'est par la même force qui comprimait les hommes libres  
 » dans les chaînes royales (2). »

Avons-nous tout dit, et sommes-nous au bout ? pas encore ; il nous reste à vous faire connaître quel était, toujours d'après M. Michelet, le soutien le plus énergique et comme le chef suprême du parti-prêtre ? C'était..... devinez qui?... c'était Robespierre, le *prêtre* Robespierre, comme l'appelle souvent M. Michelet. En voulez-vous une preuve entre mille ? la voici : « Le 16 décembre 1793 on exclut du club des  
 » Jacobins les nobles, des nobles comme Antonelle, chef du jury contre  
 » la reine et contre les Girondins, mais on n'exclut point les prêtres.

(1) Voy. sa notice biographique, placée en tête de son *Histoire de la Convention nationale*.

(2) *Biographie universelle*, article Sieyès.

» Robespierre empêcha qu'ils ne fussent rayés de la société Jacobine....  
 » Les prêtres, ce corps redoutable, gardien fatal, immuable de toute  
 » la tradition contre-révolutionnaire, pour un serment (dont ils sont  
 » par leur règle déliés d'avance), les voilà bons républicains, acceptés  
 » comme tels, acceptés au Saint des Saints (1)! » — Voyez-vous la  
 République et la Révolution menacées et peut-être perdus, parce  
 qu'on n'a pas repoussé du sein de la société Jacobine le *capucin* Chabot  
 ou Fouché l'*oratorien*!

En protégeant ainsi, en toute rencontre, le parti-prêtre, Robespierre n'obéissait pas seulement à ses instincts; il y était poussé en outre par le désir bien naturel de complaire aux bonnes *dévotes* qui remplissaient les tribunes du club des Jacobins. Voici en effet, comment M. Michelet expose la situation délicate dans laquelle se trouvait Robespierre, toutes les fois qu'il prenait la parole devant la société Jacobine. « Robespierre était né prêtre. Les femmes l'aimaient comme » tel. Il y avait une difficulté, c'est qu'il ne pouvait gagner les femmes » sans risquer de choquer les hommes. Les hommes étaient philo- » sophes. Les femmes étaient *religieuses*. Il s'agissait pour lui de » joindre Brutus et Loyola (2). » La tâche était difficile: Robespierre y réussit cependant, s'il faut en croire son panégyriste. Il aurait même eu le talent de se concilier tout à la fois la bienveillance des femmes *religieuses* qui fréquentaient le club des Jacobins et la sympathie de celles qui avaient cru devoir émigrer. C'est ce que nous apprennent les dernières lignes du sixième volume de M. Michelet: « il n'y eût pas dès lors une femme bien pensante, en Europe, qui, » dans sa prière du soir, n'ajoutât quelques mots pour M. de Robes- » pierre (3) ».

(1) M. Michelet, VI. p. 427.

(2) Id. VI. p. 463.

(3) Je dois ajouter cependant qu'à cette date de 1793 il y avait bien encore quelques catholiques peu éclairés qui, se refusant à l'évidence, s'obstinaient à voir un ennemi dans M. de Robespierre. Ainsi je trouve, dans les précieuses notes écrites, pendant la Terreur, sur le registre de Concoret par le vénérable recteur de cette paroisse et publiées en 1852 par M. S. Ropartz, les lignes suivantes, qui portent la date du 21 juillet 1793: « Ce Robes- » pierre, homme sanguinaire et impie, ne veut aucune espèce de religion. » Voilà une ligne que les sept volumes de M. Michelet n'effaceront pas.

*M. de Robespierre* ! ceci me fait songer que ce terrible révolutionnaire était noble. « Qui l'eût rencontré, dit notre historien, qui l'eût rencontré poudré, costumé dans la tenue de l'ancien régime, l'eût déclaré *un ci-devant*. Eh bien ! *cet air ne mentait pas...* (1) » M. Michelet s'en tient là ; et je le regrette. Il me semble qu'il eût dû poursuivre et établir que Robespierre était le chef du parti aristocratique, en même temps que celui du parti-prêtre ; qu'il était tout à la fois le Cazalès et le Maury de la Convention Nationale. Le procédé dont s'était servi le nouvel historien pour reconnaître et constater l'existence du parti-prêtre sur les bancs de la Convention, lui eût permis d'y constater aisément l'existence du parti-noble. Sans parler de M. de Robespierre, est-ce que le marquis de Condorcet, le marquis de Sillery, le marquis Hérault de Séchelles, le marquis Lepelletier de Saint-Fargeau, et Barrière de Vieuzac, et Léon-Florelle de Saint-Just ne se rattachaient pas forcément à ce dernier parti ?

Ce point de vue ne saurait avoir échappé à M. Michelet. S'il l'a négligé, c'est apparemment qu'il voulait laisser quelques épis à ceux qui entreraient après lui dans la carrière, à ceux qui viendraient glaner après lui dans ce champ où il a récolté une moisson si abondante, — dans ce vaste champ où l'ivraie pousse à côté du bon grain, où le ridicule fleurit à côté du sublime.

EDMOND BIRÉ.

(1) Michelet tome VI. p. 411.

( *La fin au prochain numéro.* )

---

## LE MOULIN DE LANDEROSE.

Fin (\*).

---

### IX.

Environ huit jours après les événements survenus au moulin Landerose, une troupe de cavaliers républicains défilait lentement dans un chemin creux qui conduisait au logis du bonhomme Barraud. Ils entouraient un prisonnier dont le bras passé dans un mouchoir ensanglanté, les traits fatigués et les vêtements souillés de boue, indiquaient assez qu'il n'était tombé aux mains de ses ennemis qu'après une résistance désespérée. Malgré la lassitude et les souffrances qu'il devait éprouver, il marchait la tête haute, le regard fier, et un sourire de dédain semblait plisser ses lèvres pâlies, toutes les fois que ses yeux venaient à tomber sur le commandant bleu qui chevauchait à quelques pas de lui.

Celui-ci paraissait enfoncé dans des pensées de nature bien diverses ; car tantôt son front s'illuminait d'un éclair de triomphe, tantôt un nuage pareil au reflet d'une vision pénible s'étendait sur son visage et lui faisait baisser les yeux jusque sur sa selle. Après de longues hésitations, il semble avoir pris un grand parti, et s'approchant du prisonnier, il lui dit :

— Tu dois être fatigué, citoyen !

— Je ne me plains pas répondit sèchement celui-ci.

(\*) Voir ci-dessus, pp. 5 à 29 et 150 à 169.



— Sans doute ! mais, comme je n'ai pas l'habitude d'infliger à ceux qui tombent entre mes mains des tortures inutiles....

— Vraiment, interrompit ironiquement le prisonnier ! c'est là un fort beau scrupule assurément ! et d'autant plus beau, qu'il est rare dans certain parti que je pourrais nommer.

Le rouge monta au front de l'officier ; mais il se contenta de répliquer :

— Quoiqu'il en soit ! nous avons encore plus de deux lieues à faire avant d'être arrivés à notre destination, et j'ai jugé convenable de faire halte au moulin de Landerose.

Le prisonnier s'inclina avec roideur, et aucune autre parole ne fut échangée entre eux.

Quand il fut sur le bord de la rivière, le commandant ordonna au détachement d'attendre une minute, et s'engagea seul avec son prisonnier le long de la chaussée du moulin. A dix pas de la porte, ils s'arrêtèrent, et l'officier ayant cru distinguer quelqu'un dans l'intérieur, appela à haute voix :

— Jacquet ! oh, Jacquet !

Le grand Jacquet parut aussitôt à la porte, et faillit tomber de son haut en apercevant les deux personnages qu'il avait devant les yeux. Le dépit d'avoir été ainsi surpris par les bleus malgré sa vigilance accoutumée et, plus encore, le chagrin mortel qu'il ressentait en voyant le chevalier de Vauchêne entre leurs mains, lui troubla tellement la cervelle, qu'il demeura, comme foudroyé, à la même place, sans pouvoir articuler une parole.

— Je vous avais promis, reprit René — car on a déjà reconnu d'anciennes connaissances dans ces deux nouveaux venus — je vous avais promis de ne pas remettre les pieds ici, et vous savez si j'ai tenu parole jusqu'à ce jour ! Mais voilà un prisonnier qui a besoin de se reposer, et j'ai pensé qu'en faveur du motif on voudrait bien nous recevoir pour quelques instants au logis.

Nous voudrions de tout notre cœur pouvoir assurer que c'était là, en effet, la véritable raison qui avait guidé René dans cette circonstance ; mais hélas ! il est bien rare qu'un sentiment personnel ne se mêle pas à nos actions les meilleures en apparence ! et pour admirer

sans réserve, il ne faut jamais sonder trop avant les mystères du cœur humain ! En chroniqueur fidèle, nous sommes forcé de convenir qu'une inspiration beaucoup moins louable que celle de la pitié avait déterminé la démarche de l'officier républicain. Sans cesse tourmenté par le souvenir de l'humiliation qu'il avait subie en présence de la fille du meunier, il avait cédé à la mauvaise pensée de se venger d'elle, en la rendant témoin de son triomphe sur le rival qu'elle lui avait (croyait-il) préféré, et de jouir ainsi des horribles angoisses que ce spectacle ne pouvait manquer de lui causer. Assurément ce raffinement de vengeance n'avait rien de noble, rien de généreux ; mais ce sont là de ces *ragoûts* — comme dit Montaigne — qui plaisent sans doute aux cœurs ulcérés ; car tous les gens possédés du démon de la jalousie se montrent plus ou moins friands de ce triste bonheur.

Quoiqu'il en soit de nos réflexions, René et le chevalier entrèrent dans la maison sans plus de cérémonie, et celui-ci saluant Rosy avec son aisance ordinaire :

— Bonjour, mon enfant ! bonjour, lui dit-il, tu ne t'attendais pas à me voir si tôt, n'est-ce pas ? ni moi non plus, je t'assure ; mais enfin, me voilà ! Souhaite-moi donc la bienvenue, au moins !

La jeune fille interdite ne peut que joindre les mains avec désespoir et murmurer d'une voix faible :

— Que le bon Dieu ait pitié de nous ! Oh mon Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu ! Qu'est-ce que ça veut dire ?

— Cela veut dire, ma toute belle, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Hier encore j'étais libre comme l'oiseau des champs, aujourd'hui me voilà prisonnier...., ainsi va le monde !

— Prisonnier ? répéta la jeune fille d'un air égaré, et sans avoir l'air de comprendre.

— Oui, prisonnier !... Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire là-dedans ? Mais c'est l'histoire de tous les jours, ma chère !

Rosy ne pleura point ; mais, faisant un pas en arrière, elle tomba assise sur une chaise qui se trouvait là, et il était temps ; car ses jambes fléchissaient sous elle.

Tout en causant ainsi, le gentilhomme avait repris sa place accoutumée, sur le grand coffre au pied du lit, tandis que René se promenait

avec agitation d'une porte à l'autre, sans adresser un seul mot à Rosy. Au bout de quelques instants, il se pencha en dehors de la maison et fit un signe à ses cavaliers, qui traversèrent la chaussée et arrivèrent à la porte du moulin. Après avoir posé des sentinelles à toutes les issues, il ordonna de mettre pied à terre, et les soldats ayant attaché leurs chevaux aux buissons d'alentour, s'étendirent sur l'herbe de la prairie ; mais pas un n'eut la permission d'entrer dans la maison.

Le grand Jacquet, refoulé par l'avalanche des cavaliers qui l'avait poussé jusque dans la chambre commune, où il se trouvait consigné comme les autres, était assis dans un coin, les poings serrés et la figure bouleversée par le sentiment de son impuissance ; sa jeune maîtresse semblait inanimée sur sa chaise, et l'officier bleu, debout en face de la porte, les yeux tournés du côté de la campagne, paraissait plongé dans une méditation des plus profondes. C'était un spectacle étrange ! et le silence commençait à devenir pénible pour tous, lorsque le chevalier, qui avait seul conservé sa présence d'esprit et sa bonne humeur d'autre fois, s'adressant à Rosy :

— Dis donc, ma bonne fille ! sais-tu bien que je n'ai pas mangé depuis ce matin, et que je ne serais pas fâché de.... tu m'entends?...

Rosy sortant de sa douloureuse rêverie, et honteuse de cet oubli si peu conforme à ses habitudes, ne fit qu'un saut vers le buffet ; puis étendant une nappe blanche sur la table, elle y plaça du pain, du beurre et de la crème chauffée, en ayant soin de mettre deux couverts. Par un sentiment de courtoisie naturel aux gens bien élevés, le gentilhomme invita l'officier républicain à partager son modeste repas ; mais celui-ci ayant refusé avec une fierté non moins naturelle dans sa position, M. de Vauchène se mit seul à table, et malgré les sinistres prévisions qui devaient l'occuper, il mangea comme un homme qui aurait eu encore quelques chances de vivre.

La meunière, obéissant sans y songer aux touchantes traditions de l'hospitalité Vendéenne, ou peut-être espérant en secret adoucir l'humeur farouche des républicains et se les rendre favorables à force d'attentions, dit tout à coup ; mais sans oser regarder René :

— Mon Dieu ! si je savais que ces messieurs soldats auraient besoin de quelque chose, il y a bien encore du vin dans la barrique ; et.....

— Mes cavaliers n'ont besoin de rien — interrompit l'officier bleu, d'un ton brusque — et ils ne prendront rien !

La pauvre fille se le tint pour dit et n'ouvrit plus la bouche.

Deux heures se passèrent ainsi, durant lesquelles à peine quelques mots furent échangés entre ces trois personnages qui auraient eu tant de choses à se dire ! Mais ils sentaient trop bien les difficultés de leur position, pour ne pas veiller sur toutes leurs paroles avec la plus scrupuleuse attention.

Cependant Rosy était peu à peu sortie de sa stupeur. Elle s'était levée de sa chaise, et, sous prétexte de ranger son ménage, elle allait et venait maintenant par toute la chambre, et ne pouvait plus rester en place. Il était évident que la jeune fille, si abattue tout à l'heure et si affaissée sous le poids du chagrin, avait retrouvé une partie de son énergie, et qu'elle s'agitait ainsi sous l'empire d'une idée qui la préoccupait fortement. Enfin, après avoir *requêté*, comme disent les bons gens, environ un bon quart d'heure, elle se rapprocha de la porte d'entrée, mais sans oser la franchir, dans la crainte d'être arrêtée par le factionnaire ; puis prenant bientôt son parti, elle s'écria, comme si elle se fût parlé à elle-même :

— Miséricorde ! et mes pauvres bêtes !... moi qui ne leur ai pas encore donné à manger !

Et elle fit un pas pour sortir de la maison. Le factionnaire jeta les yeux sur son chef, et, ne recevant aucun signe de lui, il se rangea en silence et la laissa passer.

Elle se trouva bientôt au milieu des cavaliers républicains, dont les regards hardis la déconcertèrent un moment ; mais elle ne recula pas, et, pareille à une mendiante novice qui étudie toutes les figures avant de tendre la main, elle semblait chercher sur les faces bronzées et rébarbatives des soldats de la Révolution une physionomie dont l'honnêteté lui donnât le courage d'en aborder le possesseur. Enfin, ayant avisé un vieux soudard à cheveux blancs qui se reposait à l'écart, le dos appuyé sur une meule de foin, elle s'approcha de lui sans affectation, et lui dit par manière de conversation :

— Voilà un beau temps, Monsieur le citoyen !

— Oui ma poulette ! répondit le vieux grognard évidemment

flatté de cette prévenance, un beau temps pour donner la chasse aux brigands !

— A propos ! — reprit la jeune fille, en feignant l'indifférence autant que possible — où avez-vous donc pris celui que vous nous avez amené ?

— Ma foi ! nous l'avons pris à une lieue d'ici, environ, dans un endroit qu'on appelle, je crois, la *Gîte de Chanteloup*.

— Oui, oui, je connais cet endroit là..... Mais, que va-t-on en faire à présent ?

— Ce que l'on va en faire ? eh, eh, la belle enfant ! je ne sais trop que te dire. Il a été un temps où son affaire n'eût pas été longue, va. Nous l'aurions fait passer derrière une haie, et vlan ! ni vu ni connu, c'était fini ! Mais au jour d'aujourd'hui, vois-tu, nous sommes tombés sous le règne des muscadins, et il faut un tas de simagrées à présent pour casser la tête à un brigand, que ça fait pitié ! et je ne serais pas surpris que..... Oh, tout de même, ils n'oseraient pas ! car il a été pris les armes à la main, même ment qu'il s'est défendu comme un diable !.. Oh non, il n'y a pas de bon sens ! ils n'oseraient pas !

Rosy — comme on le pense bien, — en avait assez entendu ; elle fit un signe de tête au soldat bleu, et reprit toute tremblante le chemin de la maison.

— Ce que c'est que des femmes ! se disait celui-ci en la voyant s'éloigner à la hâte ; moi qui ai vu les tricoteuses de feu Robespierre se battre comme des enragées à qui aurait la meilleure place auprès de l'échafaud ! et puis en voilà une ici qui *caponne*, rien que d'entendre parler d'une bagatelle de rien du tout ! Ah, cœur de poulet, va !

La meunière s'apprêtait à faire le tour du moulin pour rentrer au logis, lorsqu'elle crut entendre, à travers une petite lucarne qui donnait sur la rivière, les voix de deux hommes engagés dans une conversation confidentielle. Elle s'arrêta pour les écouter un instant, car, dans la situation où elle se trouvait, il fallait tâcher de tirer parti de tout et ne rien négliger.

— Il est déjà plus de quatre heures, disait l'un des deux person-

nages ; nous allons monter à cheval dans cinq minutes, car les chemins sont affreux, et il nous faut bien deux bonnes heures, pour que nous puissions nous trouver avant la nuit au pont des Sausaies<sup>(1)</sup>. Arrivés là, nous n'aurons plus qu'à traverser la lande de Pierre-Lévée, et nous serons au quartier-général. Ainsi donc, prévenez vos hommes, et dans cinq minutes, à cheval !

Rosy appuya ses deux mains sur son cœur pour comprimer l'émotion que ces paroles lui avaient fait éprouver, adressa, du fond de son cœur, une prière mentale à la Vierge-Marie pour la remercier de cette révélation inattendue, et rentra un peu plus tranquille à la maison.

Le commandant des républicains était déjà dans la chambre, et le chevalier de Vauchène se tenait debout, attendant le moment du départ.

Enfin le dernier signal retentit sous les grands aunes de la vallée ; le prisonnier promena un long regard tout autour de lui, comme pour dire un éternel adieu à ses derniers souvenirs d'enfance, puis, l'arrêtant enfin sur Rosy qui pleurait, mais dont l'œil brillait en même temps d'une sorte d'exaltation extraordinaire, il lui prit la main, la serra en silence.... et puis ce fut tout ! Craignant sans doute que son émotion ne vint à le trahir en présence de son ennemi, il tourna brusquement le dos et sortit de la maison sans prononcer une parole. L'officier se mordit violemment les lèvres, devint pâle comme la mort, et se contentant de porter la main à son casque, il suivit son prisonnier. Bientôt on n'entendit plus que le piétinement des chevaux sur les dalles retentissantes de la chaussée.

## X.

— Ah !... soupira le grand Jacquet, en voyant les derniers cavaliers disparaître au détour du chemin : m'est avis que j'ai fait un mauvais rêve !... Et dire qu'il n'y a pas eu la plus petite chance de se

(1) Sausaics. Dans la Vendée on prononce Sausaic.

revirer contre ces diables incarnés de l'enfer ! Oh, si j'avais eu tant seulement ma bonne carabine ! j'aurais au moins.....

Mais il fut interrompu tout court dans ses exclamations chagrines par la fille du meunier qui, l'œil ardent et les lèvres tremblantes d'émotion, le tirait par le bras, en lui disant d'une voix brève et précipitée.

— Ecoutez-moi donc, Jacquet ! Savez-vous où est mon parrain à cette heure ?

— Ton parrain, ma fille !

— Oui, mon parrain !.. où est-il ?

— Dame ! s'ils n'ont pas changé de patis, ils doivent être encore de soir à la *Casse du Baillou*.

— Mais, êtes-vous sûr !

— Oui ! à cause qu'il me l'a fait assavoir tantôt par le petit Colichet ; même que je dois leur porter du pain cette nuit.

— C'est bon ! dit Rosy en jetant à la hâte une *devantère* sur ses épaules. Allons, prenez le pain, et partons tout de suite !

— Comment ça ? dit Jacquet d'un air stupéfait. Est-ce que tu voudrais venir avec moi, par hasard ? Tu es folle, ma pauvre bellote !

— Nenni, nenni, je ne suis pas folle !... J'ai bien mon idée. allez !... Allons ! êtes-vous prêt ?

— Mais...

— Il n'y a point de mais ! je le veux !... ainsi !

Il n'y avait pas moyen, pour notre ami Jacquet, de résister à un pareil argument ; il le savait bien ; mais pourtant il hasarda timidement :

— Et si les bleus viennent au moulin ?

— Eh bien ! quand nous serions là ! que ferions-nous, mon pauvre corps ?... Une belle garnison, ma foi ! pour défendre le logis !

— C'est vrai ! dit Jacquet en baissant la tête d'un air humilié : mais tout de même ! dire qu'il ne sera pas tiré un coup de fusil pour l'honneur de la maison !...

— Allons ! allons ! ne pensons plus à ça ; et en route !

Et la jeune fille, poussant son garde-moulin par les épaules, sortit.

immédiatement après lui, ferma la porte du logis, mit la clef dans la poche de son tablier, et tous deux s'enfoncèrent dans un petit sentier à peine tracé au milieu des bois.

Chemin faisant, le grand Jacquet fit plusieurs tentatives malheureuses pour savoir quelque chose des projets de Rosy. De même que toutes les femmes dominées par un ardent désir et une volonté qui n'est pas tout-à-fait d'accord avec la froide raison, elle se serait bien donné garde de parler de ses intentions, dans la crainte d'avoir à essuyer des objections qu'elle n'était pas d'humeur à entendre. D'ailleurs elle était trop occupée de la lutte terrible qui se livrait au-dedans de son âme, pour se laisser distraire par les réflexions de son garde-moulin.

Après le premier moment de stupeur causé par la vue du chevalier devenu à son tour le prisonnier de l'officier bleu, une idée avait tout-à-coup surgi dans sa tête brûlante. Faible et indécise d'abord, cette idée avait grandi comme une espérance, et fini par s'emparer de toutes les facultés de son esprit et de son cœur. Elle savait que son parrain Charles Caillaud, le brave commandant de la division des *Cerisiers*, devait se trouver dans les environs avec les débris de son corps d'armée, et connaissant sa mâle énergie ainsi que son dévouement pour la famille de Vauchène, elle s'était décidée à aller elle-même l'avertir du danger que courait le chevalier. Elle ne douta pas un instant qu'il ne mit tout en œuvre pour essayer de le sauver, et s'attacha à cette résolution avec d'autant plus de passion qu'elle lui parut une véritable inspiration du ciel, puisque la providence elle-même avait pris soin de lui faire connaître d'une manière si miraculeuse l'itinéraire que devaient suivre les bleus. Mais une autre pensée, — pensée affreuse et déchirante, — avait tout-à-coup saisi son cœur, et le torturait comme les griffes acérées d'un vautour : s'il y avait un combat, si René venait à succomber, quelle horreur mon Dieu ! n'aurait-elle pas sa mort à se reprocher ? Il y avait de quoi devenir folle, et la malheureuse fille, se sentant défaillir, cherchait vainement à échapper à cette horrible vision. Mais aussi, comment laisser périr monsieur le chevalier, le descendant de ces grandes familles de gentilshommes, les meilleurs amis du pauvre paysan ? et que dirait



son père, mon Dieu ? Oh non ! non, cela n'était pas possible !... ce serait un véritable sacrilège ! Bonne et pieuse comme les anges du ciel, élevée à l'ombre du Seigneur, dans l'amour du devoir et les saintes abnégations du sacrifice, la douce villageoise eut renoncé sans hésitation à son amour, pour obéir à la voix de Dieu et aux inspirations de sa foi monarchique, cette autre religion que ses pères lui avaient enseignée ; — mais être cause de la mort de René ! et qui sait ? de la perte de son âme, peut-être ! c'était plus qu'elle n'en pouvait supporter, et toute sa force de caractère fléchissait devant cette terrible alternative !

Après mille combats, elle crut apparemment avoir trouvé un moyen terme pour concilier ses affections de femme avec ses devoirs de royaliste ; car elle doubla le pas, et arriva bientôt en vue de la *Casse au Baillou*.

En toute autre circonstance, elle eût probablement reculé devant la nécessité d'aborder à une pareille heure un lieu si mal famé ; car on sait que les *Baillous*, ces êtres hideux et malfaisants, se tiennent le soir autour de certaines croisées de chemin, ouvrant des gueules effroyables, sur le passage des voyageurs attardés, et qu'ils fourmillent principalement dans les lieux déserts. C'est du moins ce que nous ont assuré bien des gens qui ont fait *souventes fois* de ces fâcheuses rencontres, lesquelles deviennent fort communes surtout dans les années où le vin n'est pas cher.

Quoiqu'il en soit, Rosy n'y songea même pas, et elle s'avancait d'un pas ferme avec son compagnon, lorsqu'elle fut arrêtée par un formidable *qui vive*, parti du milieu d'un buisson.

— Ah tiens, c'est vrai, dit Jacquet, je n'y pensais plus !... Ami ! ami !

Et, faisant quelques pas vers la sentinelle qui les couchait en joue :

— Bas les armes, mon valet ! bas les armes ! *Le Roi jusqu'à la mort !*

— C'est bon ! dit l'autre, et il abaissa son fusil aussitôt ; puis remarquant les pains que le garde-moulin apportait sur son épaule, fichés dans son bâton de houx :

— Ah ! ah ! maître Jacquet ! — ajouta-t-il en jouant sur les mots, —

tu nous apportes la *vie des sains*, à ce que je vois, c'est bon ! et ça ne sera pas de trop, va, je t'en réponds ! Mais que diable nous amènes-tu là ? une femme !... Eh, *di'amour* (1) ! que veux-tu que nous fassions d'une pareille marchandise ?

— Chut ! chut ! fit Jacquet, offensé d'une telle liberté de langage, c'est la fille à maître Barraud, du moulin de Landerose.

— Ah, c'est la fille à maître Barraud ? Ah dame ! je savais pas moi !... Bonsoir, Rosy ! bonsoir !

— Bonsoir, Mathelin ! répondit la meunière. Dites-moi ! n'y aurait-il pas moyen de parler à mon parrain ?

— Dame, si fait ! Tiens, le v'là qui se promène là bas, le long de la gîte : le vois-tu ?

— Merci ! dit la jeune fille ; et elle s'avança vers le promeneur, suivie de près par son compagnon de voyage.

Le spectacle étrange qu'offrait ce campement dans les bois était fait pour impressionner vivement toute autre jeune fille qui n'eût pas été familiarisée, comme Rosy, avec toutes les scènes de la vie des Brigands, ou qui ne se fût pas trouvée comme elle sous l'empire d'un sentiment plein de force et d'exaltation.

Au milieu d'une petite *sombe* (2) entourée d'ajoncs, de houx et de genêts dominés par un groupe de chênes séculaires, une troupe d'hommes déguenillés entourait un feu de branches mortes, sur lequel bouillait une énorme marmite, espérance probable de leur maigre souper. L'un d'eux, armé d'un sabre d'infanterie, déchiquetait un malheureux mouton pendu par les pieds aux dernières branches d'un têtard, et en jetait les morceaux dans la marmite frémissante, tandis que les autres, jouant avec leurs couteaux ouverts, semblaient attendre avec impatience l'heureux moment de commencer ce délicieux festin. On en voyait quelques-uns, — les Sybarites de la troupe, ceux-là, — qui coupaient de la fougère desséchée, l'étendaient dans quelque coin, puis, ramenant au-dessus de ce lit improvisé le bout des branches qu'ils avaient fichées en terre, cherchaient à abriter leur

(1) Dieu d'amour !

(2) Vallée, vallon.

sommeil contre les brouillards glacés de la nuit. La plupart étaient assis par terre, leurs fusils rouillés entre les jambes, fermant les yeux à demi, d'un air de profonde béatitude, comme des chats étendus au soleil ; mais leurs costumes délabrés et composés de toutes sortes de défroques, leurs barbes hérissées et leurs cheveux flottants éclairés par la flamme vacillante du foyer, les faisaient ressembler, sinon à des sorciers composant leurs préparations magiques, tout au moins à des coureurs de bois ou à des bohémiens prêts à se goberger du fruit de leurs déprédations.

Hélas ! c'était là tout ce qui restait de cette belle division des Cerisiers, si remarquable naguère pour sa discipline et son excellente tenue sous les armes ! Elle était réduite en ce moment à une cinquantaine d'hommes plus ou moins écloppés, sublimes entêtés qu'aucune misère humaine n'avait jamais pu courber sous le joug de la République ! Mais qu'auraient-ils été faire chez eux, ces malheureux parias de la société nouvelle ? Leurs chaumières avaient été incendiées, leurs parents, leurs amis massacrés, et leurs pauvres petits enfants égorgés grouillaient peut-être encore sur le seuil de la porte ! Il n'y avait plus de place pour eux sur la terre, et ils savaient bien qu'ils n'avaient plus qu'à mourir !

La fille du meunier, après une minute d'hésitation, s'avança vers le commandant qui se promenait gravement dans la clairière, les mains derrière le dos et les épaules couvertes d'un grand manteau bleu.

— Bonsoir, mon parrain ! lui dit-elle, en approchant.

— Tiens !... c'est toi petite ? et par quel hasard ?... Y a-t-il du mal au logis ?

— Oh non, mon parrain ! mais c'est que... j'aurais voulu vous parler.

— A moi ?... Eh bien, conte-moi ça, voyons ! Mais avant repose-toi un petit ; car te voilà *ébuflée* (1) comme un *vezou* sur la fin d'un *proveille* (2).

Et, lui montrant un tronc d'arbre renversé, il la fit asseoir et se mit auprès d'elle.

(1) *Esoufflée*.

(2) C'est-à-dire, comme un joueur de vielle à la fin d'une assemblée de village.

## Xf.

Le commandant, ou si l'on veut, le général Caillaud, — comme on appelait alors les chefs de division dans l'armée Vendéenne, — était un homme d'une haute stature et d'une grande force musculaire. Ses sourcils épais, sa voix mâle et sonore, sa large main que l'on eût dit faite exprès pour empoigner une épée, la brusquerie de ses allures, tout décelait en lui un rude soldat et le plus déterminé sabreur, peut-être, de toute la division. Dans cette guerre si éminemment populaire, où les chefs étaient chéris et acclamés par la multitude, sa force indomptable et son brillant courage lui avaient valu de bonne heure le grade éminent qu'il occupait dans l'armée. Si quelques-uns trouvaient son commandement parfois un peu dur, ils se contentaient de se dire entre eux : « C'est qu'il n'est pas commode tous les jours, notre Charly ! » Mais la simplicité de ses manières, encore empreinte de cette bonhomie du village que rien ne remplace aux yeux des paysans de la Vendée, et les soins paternels dont il entourait ses soldats, ne l'en avaient pas moins fait adorer de tous ceux qui avaient suivi sa bannière.

A peine avait-il dix ans de plus que sa filleule ; mais on sait quels rapports sacrés, pour ainsi dire, le *parrainage* établit entre les gens de la campagne. Cette affinité spirituelle y est prise au sérieux, comme dans l'Eglise elle-même ; elle oblige réellement ceux qui ont contracté ces liens ; aussi ne sera-t-on pas surpris du ton paternel avec lequel le général de trente ans parlait à la jeune fille.

— Eh bien ! voyons, mon enfant ! lui dit-il, conte-moi un peu ce que tu as à me dire.

— Oh, mon parrain, si vous saviez !... Le chevalier de Vauchène!... Ils l'emmènent à l'heure qu'il est ! ils vont le tuer !

— Comment ?... Oui ?... Où l'emmène-t-on !

— Les bleus qui l'emmènent à leur quartier-général ! Dans une demi-heure ils seront au pont des Sausaies.

— Diable de folle, va ! il fallait donc le dire plus tôt ! fit le général en se levant brusquement. Combien sont-ils ?

— Une vingtaine, à peu près.

— C'est bon !... Driot ! hola, Driot ! viens vite ici !

Un paysan, court, trapu, aux épaules carrées, sortit du groupe assis devant le feu et s'approcha à l'instant.

— Prends vingt-cinq hommes avec toi ! les plus bon-gas, entends-tu ?... cinq cartouches par homme ! et venez me rejoindre ici.

— C'est que, mon général, ils n'ont pas soupé !

— Il n'y a pas de souper qui-tienne, morbleu ! Hapez-moi chacun un morceau de pain, vous mangerez en route ! Allons, vite ! ...

Driot, la tête basse, obéit sans murmurer et rassembla ses hommes qui, tout en jetant un regard de regret vers la bienheureuse marmite, s'apprêtèrent pourtant sans trop se faire prier.

— Mon parrain, dit Rosy toute tremblante, est-ce qu'on va se battre ?

— Mais c'est assez probable, mon enfant ! car il n'est pas à croire que les bleus nous offrent leur prisonnier, et alors...

— Ah morr Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu !

— Eh bien ! qu'as-tu donc fillette, aurais-tu peur par hasard ? toi, la fille d'un soldat !

— Oh non, mon parrain !... Mais.... s'il allait nous arriver malheur !

— Ah bah ! est-ce qu'un soldat pense à ces choses-là ?

— Et puis, il y a le commandant des bleus.... un bon jeune homme, je vous assure ! oh, mon parrain, ne lui faites pas de mal ! hein ! dites-moi que vous ne le tuerez pas !

— Le commandant des bleus !... et quelle accointance peux-tu avoir avec le commandant des bleus, toi ? dit Caillaud d'un air soupçonneux.

— C'est que c'est un ancien ami de la famille, voyez-vous ! Il n'a ni père ni mère, le pauvre gas ! et ce n'est pas de sa faute s'il a mal viré. Je vous conterai tout ça plus tard ; mais, à cette heure, promettez-moi, mais là ! promettez-moi de ne pas le tuer ! je vous en prie en grâce, mon bon parrain !

Et la pauvre fille, joignant les mains d'un air suppliant, semblait prête à tomber à genoux devant le général.

Celui-ci, fortement intrigué et peut-être même un peu scandalisé de ce grand intérêt pour un républicain, semblait peu disposé à faire droit à cette étrange requête ; mais l'anxiété de sa jolie filleule paraissait si profonde, et ses larmes étaient si éloqu岸tes que, tout en se réservant d'éclaircir ce mystère dans un moment plus opportun, il lui répondit :

— Eh bien, allons, allons ! ne te désole pas, mon enfant ! nous tâcherons de le prendre en vie, ce beau muscadin ! Je vais faire le mot à mes hommes.... A revoir !

— Oh ! mon bon, mon brave, mon cher petit parrain ! dit la jeune fille dans l'effusion de sa reconnaissance, que le bon Dieu vous protège et vous bénisse !

Mais le général Caillaud n'entendit pas la fin de ces pieuses exclamations ; car il s'était déjà mis à la tête de ses hommes, et, ayant fait un signe de tête amical à sa filleule, il prit avec eux le chemin du pont des Sausaies.

La meunière demeurée seule essaya de prier ; mais les grains de son chapelet avaient passé et repassé vingt fois entre ses doigts tremblants sans que ses lèvres fussent parvenues à articuler nettement un seul *Ave Maria*. La solitude était trop pesante pour l'état d'angoisse où elle se trouvait, et, par une sorte d'instinct naturel à ceux qui souffrent d'un chagrin que l'on peut avouer, elle essaya de chercher des encouragements auprès de ceux qui devaient naturellement partager une partie de ses inquiétudes. Elle se rapprocha donc du cercle des paysans, dont la plupart lui étaient connus, et s'assit près d'eux sur un siège de fougère, qu'ils lui offrirent avec une certaine courtoisie.

Mais ce fut en vain qu'elle les interrogea sur l'issue probable de l'expédition entreprise par le général : ils ne savaient rien, ils ne pouvaient rien savoir, et leurs réponses insignifiantes n'apportèrent aucun soulagement aux cruelles agitations de son cœur. Elle demeura donc en silence, les regardant d'un air ébahi et presque mécontent, pendant que les pauvres brigands, en hommes habitués à toutes les péripéties de cette guerre de partisans, ôtaient tranquillement leurs cuillers d'étain passées dans leurs boutonnières, et avalaient leur bonne soupe de mouton avec un appétit qui eut fait envie à un roi.

Tout à coup, et à deux secondes d'intervalle, deux déchargés de mousqueterie partirent du pont des Sausaies, et retentirent avec fracas dans la profondeur des vallées.

La jeune fille jeta un cri, bondit sur ses pieds, puis, les bras étendus, le visage en feu, et les yeux démesurément ouverts, elle demeura attentive et haletante, comme la Pythonisse antique sur son trépied sacré.

Les paysans prirent aussitôt les armes, afin d'être prêts à tout événement, envoyèrent quelques-uns d'entre eux sur les hauteurs voisines, et attendirent dans un profond silence.

Enfin, au bout d'une mortelle demi-heure de cruelle anxiété, on entendit craquer les branches mortes, et ceux qui avaient fait partie de l'expédition débouchèrent dans la petite clairière où l'on était campé.

Mais, hélas ! ce n'était pas en vainqueurs joyeux et triomphants qu'ils s'avançaient vers leur foyer rustique ! Ils avaient tous la tête basse, l'air abattu, et ils entouraient un brancard improvisé, que quelques-uns d'entre eux portaient avec des précautions infinies.

Rosy devina tout d'un coup-d'œil, et, s'élançant avec une force convulsive et désespérée, elle vint tomber à genoux devant son cher parrain étendu sans connaissance sur son lit de feuillage.

Nous n'essaierons pas de décrire la scène de désolation qui suivit. La malheureuse Rosy pleura d'abord tout ce qu'elle avait de larmes ; puis, à force de soins et de douces paroles, ayant réussi à ranimer un peu le blessé, elle puisa, comme toutes les femmes, dans l'extrême détresse, une énergie dont elle-même ne se serait jamais crue capable, et, ayant posé avec son mouchoir un premier appareil sur la blessure du général, elle le fit transporter immédiatement au moulin de Landerose.

Nous laisserons ce triste convoi s'acheminer à travers les sentiers du Bocage, et nous expliquerons en deux mots ce qui s'était passé au pont des Sausaies.

Le commandant des républicains, voyant que les mouvements de son corps de cavalerie étaient retardés par la nécessité d'accompagner le prisonnier qui marchait à pied, et n'étant pas sans appréhensions sur le passage des Sausaies, dont il connaissait la position favorable à

une embuscade, avait fait monter le chevalier en croupe derrière un de ses hommes, et, grâce à cette précaution, il était arrivé au pont un peu avant l'heure où il aurait dû naturellement s'y trouver. Malgré toute leur diligence, les royalistes ne purent arriver assez à temps pour prendre position, et rencontrèrent les bleus à découvert, sur la lande qui commençait précisément à l'issue des gorges boisées de la rivière. La surprise fut égale de part et d'autre; mais les bleus, rassemblant leurs chevaux, fondirent le sabre et le pistolet au poing sur la petite troupe déconcertée, la traversèrent comme un ouragan, et disparurent dans les ombres du soir, laissant trois ou quatre de leurs ennemis étendus sur la place.

De ce nombre était le brave général Caillaud, qui avait échappé à tant de grandes batailles pour venir ainsi tomber dans une misérable échauffourée!

## XII.

Le lendemain de cet événement, une douzaine d'officiers républicains étaient groupés de chaque côté d'une grande table chargée de papiers, dans une des salles basses du château de Pont-de-Vic, tandis qu'un prisonnier vendéen se tenait debout devant eux, les bras croisés sur la poitrine, attendant avec une indifférence hautaine qu'il leur plût de l'interroger. Celui qui présidait cette ombre de conseil de guerre, — mais qui était tout à la fois l'accusateur et le juge, — était un jeune général de vingt-cinq ans à peine, dont les manières polies et même distinguées formaient un contraste des plus frappants avec le ton vulgaire et soldatesque de la plupart de ses subordonnés. Sorti des derniers rangs de la société, le général Hoche avait adopté les principes révolutionnaires de l'époque, sans adopter la rudesse de formes et le cynisme de langage qui semblaient en être alors l'indispensable expression. Par son adresse insinuante, non moins que par l'éclat de ses services militaires, il avait su se faire pardonner ses allures un peu trop aristocratiques, et il était parvenu à faire approuver le nouveau système de guerre entrevu par lui dans des rêves ambitieux. Dompter enfin le général Charette, ce Charette que l'on disait invincible;



mettre un terme à cette lutte acharnée, dans laquelle étaient venus se briser presque tous les généraux de la République, et s'élever ainsi peut-être, à des hauteurs encore inconnues ; tel était le but de Lazare Hoche, et l'on peut dire qu'il ne négligea rien pour y parvenir. Tout ce que la guerre a de plus légitime, tout ce que la corruption a de plus avilissant, il employa tout ! tout ! jusqu'aux trahisons de l'amitié, et aux indiscrets épanchements de l'amour ! Par une conduite toujours vigoureuse, en même temps toujours habile à faire retomber sur d'autres la responsabilité des œuvres honteuses, il se voyait à la veille d'arriver à ses fins, et déjà ses lèvres touchaient les bords de la coupe où il brûlait de s'enivrer.

En ce moment, ses doigts impatients faisaient voler les feuillets d'une sorte de dossier placé devant lui. De temps en temps, il jetait un coup-d'œil au prisonnier, comme pour comparer ses traits avec les notes qu'il avait entre les mains ; puis il levait les épaules et continuait ses investigations, sans pouvoir rencontrer ce qu'il cherchait. A la fin il repoussa ses paperasses loin de lui, et s'adressant au Vendéen.

— Citoyen, lui dit-il, tu as été pris hier, les armes à la main contre la République. Qu'as-tu à dire pour ta défense ?

— Le fait est vrai ! — répondit sèchement le prisonnier — et je n'ai rien à dire.

— Tu connais les lois de la guerre, puisque tu es soldat..... ou du moins quelque chose d'approchant, ajouta l'élégant général, en jetant un regard un peu dédaigneux sur le costume misérable de l'accusé ; ainsi tu sais le sort qui attend les rebelles ?

— Je ne suis pas un rebelle ! fit le prisonnier ; mais je vous connais, et je sais le sort qui m'attend !

Avant de poursuivre son interrogatoire, Hoche sembla étudier le Vendéen avec une sorte de curiosité ardente, comme un général examine une place de guerre afin d'en découvrir le côté faible ; puis, d'un ton de voix doux et insinuant, il reprit :

— Tu es jeune encore, citoyen ! Tu as pu être égaré par les perfides conseils de tes amis et les prédications de quelque prêtre fanatique..... Eh bien, sois franc avec moi ! tu n'auras pas à t'en

repentir ! La République est une bonne mère, va !... crois-moi, tu peux tout espérer d'elle !

L'accusé fronça légèrement le sourcil ; mais il ne répondit pas, et il sembla préparer une attention plus marquée pour écouter ce qui allait suivre.

A la parole hésitante du général, à ses insinuations un peu obscures, il était aisé de voir qu'incertain encore du rang de son prisonnier, il ne savait trop comment aborder la question, et s'avavançait en conséquence avec précaution, comme un homme qui marche sur un terrain scabreux.

— Votre parti est un parti perdu maintenant ! dit-il, ce n'est plus que l'affaire de quelques jours ! Je sais de bonne part, que Charrette n'a plus avec lui qu'une bande insignifiante ; quelque chose comme deux cents... trois cents hommes peut-être ? Et en disant ces mots, ses yeux semblaient interroger le prisonnier ; mais celui-ci n'eut pas l'air de comprendre, et continua de garder le silence.

— Assurément, ce n'est pas moi, poursuivit Hoche, d'un ton hypocrite — qui voudrais engager un soldat — n'importe la couleur de son drapeau — à trahir lâchement son devoir ! Mais, je le répète, ton parti n'est plus un parti ! Ce n'est plus qu'un ramassis de brigands et de malfaiteurs voués à l'exécration de tous les cœurs honnêtes ; et il serait du devoir d'un bon citoyen de contribuer autant que possible à purger la patrie de ce chancre rongeur. Je pense que tu me comprends ?

— Monsieur ! — cria le prisonnier d'une voix tremblante d'indignation, et avec l'accent d'une indicible fierté — apprenez que je suis gentilhomme !..

— Ah ! murmura Hoche, je m'en doutais ! puis il ajouta d'un ton plus haut : — Tu es gentilhomme !... à la bonne heure ! Mais je connais plusieurs gentilshommes, *puisque gentilhomme il y a*, qui n'ont pas tant de scrupules que toi, va !

— Et plus d'une gentille femme aussi ! dit tout bas un loustic de l'État-Major à l'oreille de son voisin, faisant ainsi allusion aux liaisons intimes du général avec l'indigne fille du marquis du G...

— Ainsi donc, poursuivit Hoche, tu es un *ci-devant* ! c'est-à-dire un de ces hommes pervers qui n'ont pas craint de fanatiser le peuple, et d'abuser de leur ascendant sur lui pour l'entraîner dans une guerre parricide ! qui ont.....

— Vous vous trompez, monsieur ! — interrompit le gentilhomme, — nous n'avons pas le droit de revendiquer un pareil honneur ; l'initiative de cette noble résistance à la tyrannie appartient tout entière au peuple.... au peuple ! entendez-vous bien, monsieur ? et nous n'avons d'autre mérite que celui d'avoir obéi à son généreux appel.

— Soit ! répliqua Hoche, tandis qu'un sourire d'incrédulité se dessinait sur ses lèvres : je n'ai pas l'habitude de discuter avec mes prisonniers..... Tu n'as plus rien à me dire ?

— Non !

— C'est bien !

En ce moment, on apporta au général une lettre soigneusement cachetée, qu'il ouvrit à l'instant même. Après en avoir pris lecture, il leva les yeux sur le prisonnier, et lui dit :

— D'après les renseignements que je viens de recevoir, citoyen, tu serais Edouard Vauchène, autrement dit le chevalier de Vauchène... Est-ce bien cela ?

— Oui ! répondit le gentilhomme ; jamais je ne renierai ni mon nom ni mes actes ! Je suis le chevalier Edouard de Vauchène.

A ce nom, prononcé d'une voix forte et vibrante, un des officiers de l'État-Major poussa un faible cri, se leva de sa place, et, se frappant le front avec un geste de désespoir, sortit de l'appartement.

Cet incident ne fut pas remarqué, sans doute, ou bien on l'attribua à quelque indisposition subite, car la séance n'en continua pas moins sans interruption.

— Ainsi donc, tu avoues ton identité ! poursuivit le général en feuilletant de nouveau son grand registre ; avoueras-tu aussi que tu as été l'un des premiers à reprendre les armes après le traité de la Jaunaie ?

— Oui, je l'avouerai ! parce que c'est la vérité !

— N'étais-tu pas présent à l'attaque de Saint-Cyr ? et n'est-ce pas

toi qui commandais la cavalerie des brigands, aux Quatre-Chemins, de concert avec Collin et le transfuge Beaumelle ?

— Oui !

— En voilà assez ! dit Hoche en se tournant vers ses officiers : le prévenu avoue tout ; ainsi, nous n'avons pas besoin de plus amples informations.

Puis, s'adressant au prisonnier, il lui dit d'un ton solennel :

— Edouard Vauchène ! tu es atteint et convaincu par tes propres aveux d'avoir pris parti pour les brigands, dès les commencements de la guerre, et d'avoir exercé un commandement parmi eux ; tu es atteint et convaincu d'avoir violé le traité de la Jaunaie, enfin, d'avoir été pris les armes à la main, contre la République une et indivisible. En conséquence, et en vertu des pouvoirs qui nous sont attribués, nous t'avons condamné et te condamnons à la peine de mort !.... As-tu quelque chose à dire sur l'application de la loi.

Le condamné s'inclina légèrement, comme pour faire voir qu'il avait entendu, puis, se redressant de toute sa hauteur, il demeura impassible.

— La séance est levée, citoyens, dit le général à ses officiers.

Ceux-ci, en gens habitués à de pareilles scènes, s'étaient levés avec l'indifférence la plus parfaite, et se disposaient à se retirer, lorsque la voix du général les rappela :

— Un instant, citoyens ! je crois que le condamné a quelque chose à dire.

— Dans notre parti — fit le chevalier, d'une voix légèrement émue — nous regardons comme un devoir sacré de ne rien refuser aux condamnés à leurs derniers moments..... Puis-je espérer qu'il en sera de même parmi vous ?

— Parle, dit Hoche, et tu verras si nous sommes moins généreux que vous !

— Eh bien ! je demande..... je demande un prêtre !

A ces mots, un immense et stupide éclat de rire partit du milieu de l'état-major ; mais Hoche, comprimant d'un geste l'hilarité inconvenante de ses officiers :

— Un prêtre ! s'écria-t-il, d'un air de profond étonnement, eh ! que diable veux-tu faire d'un prêtre ? Ah bien ! bien ! je

comprends !... Vous croyez à cela, vous autres ! Mais enfin, ça ne me regarde pas ; et il ne sera pas dit que j'aurai refusé à un mourant une semblable bagatelle ! Ainsi donc, tu auras un prêtre, citoyen, je te le promets ! si toutefois on en peut trouver un par ici. Soldats, emmenez le prisonnier !

## XIII.

Nous n'avons pas besoin d'apprendre au lecteur que l'officier qui était sorti si brusquement de la salle d'audience n'était autre que le capitaine René. Le nom de Vauchène, prononcé à haute et intelligible voix, l'avait fait tressaillir comme la trompette du jugement dernier, et il s'était retiré — ou pour mieux dire — il s'était sauvé de l'appartement pour cacher son trouble à tous les yeux, et tâcher de débrouiller dans la solitude le chaos de ses tumultueuses pensées. Ce nom avait été pour lui comme une révélation subite. Tout était expliqué maintenant ; et les attentions empressées de Rosy, et ses horribles angoisses, et son espèce de complicité dans la triste péripétie du drame de Landerose. Il ne lui restait plus désormais que le regret de sa propre conduite à l'égard de la jeune fille, et il s'accusait amèrement de sa fatale précipitation. Malgré les principes révolutionnaires qu'il avait puisés dans la fréquentation de ses nouveaux amis, il retrouvait maintenant dans un coin de son cœur un reste d'attachement pour la noblesse, et particulièrement pour cette famille de Vauchène qu'il avait appris autrefois à bénir et à vénérer, et il ne pouvait se consoler d'être devenu l'instrument de la perte du dernier de ses représentants. D'un autre côté, il ne se dissimulait pas que le sang de la victime allait creuser un abîme infranchissable entre la fille du meunier et lui, et que jamais la fière royaliste ne consentirait à rendre son amour à celui qu'elle devait regarder comme un bourreau, ou tout au moins, comme un pourvoyeur de guillotine. Il fallait donc sortir à tout prix de cette cruelle position, ou renoncer à tous les rêves de sa jeunesse, — ces rêves chéris qui avaient été l'aiguillon et comme le ressort de sa vie ! et, cette pensée l'emportant sur toute autre considération,

il résolut de faire une tentative auprès du général pour sauver le chevalier de Vauchène.

Plein de confiance dans l'amitié de son commandant, non moins que dans les services éminents qu'il avait la conscience de lui avoir plus d'une fois rendus, il se présenta au général Hoche et demanda à lui parler en secret. Celui-ci le reçut parfaitement, lui montra un siège auprès de lui ; mais le jeune capitaine était trop agité pour rester assis, et les deux officiers se mirent à faire les cent pas dans la grande salle du château.

René fit connaître à son général tous ses antécédents. Il lui confia ses premières joies de la vallée de Landerosé, son amour pour la fille du meunier, l'espèce de culte que les habitants du moulin avaient voué à la famille de Vauchène ; enfin, il n'oublia rien de ce qui était de nature à intéresser le cœur de son jeune commandant, qu'il regardait comme son ami. Seulement, il ne crut pas devoir lui parler de ce qui s'était passé récemment au moulin ; mais il l'initia du reste à toutes ses perplexités, et, faisant un appel chaleureux aux sentiments du général, il finit par lui demander, comme une faveur personnelle, la grâce du chevalier de Vauchène.

Hoche avait écouté son aide-de-camp avec un profond intérêt ; et, quand il eut fini, il s'arrêta un instant, passa la main dans ses cheveux et fixant les yeux sur le parquet d'un air triste et pensif :

— Diable ! diable ! fit-il, ça se complique étrangement ! Je conviens que ta position est cruelle ; mais, mon bon ami, tu me demandes là une chose impossible, vois-tu !

— Comment, impossible ? général !

— Eh oui, mon pauvre ami, impossible ! Comment veux-tu que je puisse ainsi me déjuger, pour ainsi dire, à une heure d'intervalle ! Et que diraient mes envieux et mes ennemis ? car j'en ai, tu le sais. Oh non, non, ce n'est pas possible ! et j'ai un regret mortel que tu m'aies fait une pareille demande !

— Mais, mon général !....

— Assez ! assez, mon cher René ! n'insiste pas davantage, je t'en prie ! cela me fait mal !

— Adieu donc toutes mes espérances de bonheur ! dit René, et il se dirigea d'un pas mal assuré du côté de la porte.

Cet accent douloureux sembla remuer profondément le général; car il fit brusquement deux pas vers son aide-de-camp et lui dit :

— Eh bien, écoute! Va chercher le prisonnier et amène-le moi ici; je vais lui faire une proposition raisonnable, et, s'il l'accepte, eh bien!... nous verrons!

— Après tout! — continua-t-il en se parlant à lui-même quand René fut parti — n'ai-je pas carte blanche? et ne puis-je pas agir comme bon me semble? S'ils ne sont pas contents, qu'ils aillent se promener? Je me moque de leurs clabauderies!...

Au milieu de ces réflexions, que nous avons cru devoir traduire en langage un peu moins pittoresque que le texte lui-même, le chevalier de Vauchène entra dans la salle accompagné du capitaine René, et se trouva pour la seconde fois en présence de son juge.

— Citoyen, lui dit Hoche en l'apercevant, tu viens d'être justement condamné tout à l'heure à la peine de mort; mais, sur les pressantes recommandations d'un de tes amis que voici, je veux bien encore t'ouvrir une porte de salut et te faire une dernière proposition.

Le chevalier de Vauchène, incapable de comprendre quelle espèce d'amitié pouvait lui porter un homme qu'il voyait alors pour la seconde fois, et qui l'avait amené lui-même, on peut dire, à la boucherie, se contenta de lui faire une inclination polie, et, se tournant vers le général, il s'apprêta à entendre ce qu'il avait à lui dire.

— Ecoute! poursuivit Hoche, je te fais grâce de la vie, mais à une condition! c'est que tu reconnaitras la République. Tu feras serment de ne jamais porter les armes contre elle, et tu consentiras à être conduit dans une ville de l'intérieur où tu resteras sous la surveillance de la haute police. Ainsi maintenant, c'est à toi de décider de ton sort.

— Général, répondit le chevalier, je remercie Monsieur, je vous remercie vous-même de vos bonnes intentions; mais je n'en profiterai pas. Faites-moi reconduire en prison!

— Va donc, fanatique obstiné! s'écria Hoche rouge de colère, et que ton sang retombe sur ta tête!

Puis, s'adressant à René :

— Tu le vois ! j'ai fait tout ce que je pouvais raisonnablement faire, et ce n'est pas ma faute ! Ainsi, qu'il n'en soit plus question !

En ce moment, mille cris confus et assourdissants se firent entendre endehors de l'enceinte du château. Un cavalier entra à fond de train dans la cour, agitant avec transport des dépêches qu'il avait à la main, et criant de toute la force de ses poumons : Charette est pris ! Charette est pris ! Vive la République !

— Qu'est-ce qu'il y a ? que disent-ils ? quel est donc tout ce tapage ? dit Hoche en se penchant à une fenêtre.

— Charette est pris, général ! lui cria le cavalier en l'apercevant et en se jetant à bas de son cheval, voici la dépêche !

Et, d'un seul bond, il franchit toutes les marches du perron, et parut dans la grande salle.

Le général Hoche ouvrit en tremblant d'émotion la dépêche de son lieutenant Travot, y jeta un coup-d'œil à la hâte ; poussa un immense soupir de satisfaction, et, la figure illuminée de toutes les joies du triomphe, il tendit la lettre à son aide-de-camp.

— Tiens, lui dit-il, lis ! et dis si je ne suis pas un heureux mortel !

A l'instant même une foule d'officiers et de soldats confondus pêle-mêle se ruèrent dans l'appartement, et vinrent féliciter le général, avec toutes les démonstrations du plus ardent enthousiasme. Les cris de Vive la Nation ! Vive la République ! ébranlaient ces vieilles poutres enfumées, qui avaient entendu naguère les graves discours du clergé Vendéen convoqué dans les murs du château. C'était une ivresse folle, une véritable frénésie ! et jamais les victoires les plus brillantes de la République n'avaient excité de pareils transports.

Lorsqu'enfin tous se furent retirés pour aller annoncer aux troupes la nouvelle de ce grand événement, et organiser les réjouissances officielles, les yeux du général tombèrent sur le prisonnier, qui avait été complètement oublié au milieu de l'ivresse générale.

Il était assis sur un banc de bois, la tête appuyée sur sa main, tandis que deux grosses larmes tombaient malgré lui sur ses joues plus pâles que la mort.



Il est rare que le succès ne dispose pas l'âme aux bons sentiments. L'homme heureux se montre presque toujours bon prince, et le général Hoché éprouva sans doute en ce moment quelque chose de cette secrète influence d'un bonheur imprévu ; car à la vue de cet intrépide soldat, que l'approche de la mort n'avait pas fait un instant fléchir et qui pleurait maintenant sur le malheur de son général, il s'approcha doucement de lui, et lui dit d'un ton de généreuse compassion :

— Allons, jeune homme ! tout est dit, maintenant ! Oublions le passé : je n'exige de toi aucun serment contraire à tes principes ; seulement, je vais te faire accompagner par un de mes officiers jusqu'aux limites du pays insurgé ; je te donnerai un sauf-conduit pour te retirer dans une ville de l'intérieur, que tu m'indiqueras toi-même ; mais par exemple ! j'exige ta parole d'honneur que tu ne chercheras pas à t'échapper !

Puis s'adressant à René :

— Veux-tu te charger de cette mission capitaine ?

— De grand cœur mon général. Rien ne pouvait me faire plus de plaisir !

— Général, dit alors le chevalier de Vauchène, est-il bien vrai ? Etes-vous parfaitement certain du malheur..... je veux dire de la prise de Charrette ?

— Tiens ! fit Hoche en lui tendant la dépêche, lis toi-même !

— Oh non, général ! reprit le chevalier en repoussant le papier, je n'ai pas besoin d'autre assurance que votre parole. J'accepte vos conditions, puisque tout est perdu !.. fors l'honneur !

— Oh oui ! reprit Hoche d'un ton pénétré, c'est bien dit ! car je ne puis m'empêcher de te rendre justice, et de convenir que tu es véritablement un brave soldat et un homme d'honneur !

Et les deux ennemis se séparèrent un peu plus contents l'un de l'autre qu'ils n'étaient au commencement de leur entrevue.

## XIV.

Moins d'une heure après cette conversation, les deux jeunes gens montèrent à cheval, au grand soulagement du chevalier de Vauchène; car il avait hâte d'échapper aux hurlements de la Marseillaise, aux carmagnoles échevelées des vivandières, à toute cette liesse des républicains en goguette, qui semblait insulter à ses tristes pensées.

Chemin faisant, le capitaine René le combla des attentions les plus délicates; se fit connaître à lui, et finit par lui raconter toutes les espérances et les désespoirs de son amour pour la fille du meunier. Il sut si bien intéresser à sa cause le gentilhomme royaliste, qu'au moment où ils se séparèrent M. de Vauchène, lui prenant la main :

— Allons, monsieur le capitaine! lui dit-il.

— Oh non! non! interrompit René, ne m'appellez ni monsieur ni capitaine; appelez-moi tout bonnement René, comme vous faisiez autrefois; ce sera signe que vous ne me regardez pas comme un traître, et que vous ne me jugez pas indigne de votre bienveillance.

— Eh bien donc, René, prenez courage! Si jamais je redeviens libre, si je puis revoir quelque jour le château de Vauchène, vous pouvez compter que je mettrai tout en œuvre auprès de Rosy, et de mon vieil ami le meunier, pour vous faire rentrer en grâce auprès d'eux. Et maintenant, adieu, René! adieu! Puisseons-nous nous revoir dans un temps plus heureux!

La grande guerre de la Vendée était finie, et un officier pouvait désormais donner sa démission sans déshonneur. Le capitaine René non seulement avait senti se réveiller en lui ce sentiment intime et irrésistible, cet amour du clocher qui ne meurt jamais dans les cœurs Vendéens, mais en songeant à tout ce qu'il aimait sur cette terre inondée de sang, il frémissait devant les horribles éventualités d'une nouvelle guerre civile. Aussi, malgré les pressantes représentations de son général, il abandonna la carrière militaire et se retira

dans un gros bourg voisin du moulin de Landerose. Bientôt, apprenant qu'une nouvelle adjudication allait être faite de la terre de Vauchène, pour laquelle aucun acquéreur ne s'était présenté jusque là, il réunit ses faibles économies de soldat, puisa dans la bourse de quelques amis, et, ayant acquis de la Nation ce magnifique-domaine à vil prix, il y transporta ses pénates et s'installa dans ce qui restait du château, au grand scandale de tous les royalistes du pays.

Le bonhomme Barraud, l'un des trente-deux braves qui avaient résisté pendant trois heures à toutes les forces républicaines dans le combat suprême livré par le général Charette, le bonhomme Barraud était rentré tout doucement à son moulin, et ne sortait guère, dans les premiers temps, de la cache du Grand-Pâtis; mais peu à peu il se hasarda à venir à la maison, et, voyant que les Bleus ne se montraient plus dans les environs, il finit par reprendre son ancien train de vie. Mais hélas! sa grosse gaieté ne reparut plus, et il devint aussi soucieux, aussi taciturne que ses deux amis Jacquet et Pierret, dont personne ne pouvait se vanter d'avoir vu le sourire une seule fois, depuis la mort de Charette et le triomphe définitif des républicains.

Le général Caillaud, parfaitement remis de sa blessure et caché dans le voisinage, venait fréquemment passer la veillée au moulin. C'est lui qui leur apprit que le chevalier de Vauchène avait échappé à la mort, et cette nouvelle, dont on ignorait du reste complètement les détails, ne fut pas une médiocre consolation pour ces amis dévoués, qui regardaient l'extinction de cette noble famille comme une des plus grandes calamités du pays.

Néanmoins, les jours s'écoulaient tristes et mornes au moulin de Landerose. Sans doute ils n'avaient pas trop à se plaindre; la Providence avait veillé sur eux d'une manière toute spéciale, et leur avait au moins conservé leur petite fortune; mais le bonhomme avait éprouvé tant de fatigues et de misères! il avait vu tomber autour de lui tant de parents et tant d'amis, que l'on pouvait bien dire de lui qu'il avait bu goutte à goutte le calice de toutes les déceptions et de toutes les amertumes de la vie! Il semblait s'affaïsser maintenant comme un vieil athlète aux abois, et — comme il le disait lui-même, en secouant sa tête blanchie — il ne battait plus que d'une aile!

Sur ces entrefaites, un bruit étrange se répandit dans le pays. Le chevalier était, disait-on, arrivé depuis deux jours à Vauchène et y vivait dans la meilleure intelligence avec le capitaine Bleu, acquéreur du château de ses pères. Cette nouvelle fut d'abord accueillie au moulin avec une incrédulité des plus dédaigneuses ; mais il fallut bien se rendre à l'évidence quand on vit arriver le chevalier lui-même, qui confirma pleinement les dires du public.

A force de soins et de démarches, René avait obtenu le rappel de l'ancien seigneur de Vauchène, et l'avait remis en possession de ses biens qu'il avait achetés seulement dans le dessein de les lui rendre. Cette admirable conduite avait excité au plus haut point la reconnaissance du chevalier, et il pensait avec raison que la révélation de cette circonstance, si honorable pour René, serait le meilleur moyen d'arriver à une réconciliation avec ses anciens amis ; mais le bonhomme était trop malade pour qu'il jugeât à propos d'entamer ce chapitre en ce moment-là.

A la vue du chevalier, la figure du vieux meunier s'épanouit, comme à ses plus beaux jours. Il se souleva doucement sur son oreiller d'indienne à fleurs roses, et lui prenant la main dans les siennes :

— Oh, Monsieur le chevalier ! lui dit-il, j'avais demandé trois choses au bon Dieu, et il m'en accorde deux ! que sont saint nom soit béni ! J'avais demandé de ne pas mourir sans confession, et j'ai eu un prêtre ce matin ! J'avais demandé de vous voir rétabli dans le logis de vos pères, et vous voilà revenu ! J'avais demandé encore une chose.... notre bon Roi ; mais il remontera sur son trône, soyez-en sûr ! parce que le bon Dieu est juste, et qu'il n'abandonne jamais les siens !

Ce fut là son *Nunc dimittis*, et bientôt il s'endormit dans le Seigneur, en recommandant sa chère fille et ses deux fidèles serviteurs au chevalier de Vauchène.

Après sa mort, il ne fut pas difficile au chevalier de renouer entre les deux jeunes gens les liens d'une affection éprouvée par de si cruelles vicissitudes, et les visites de René au moulin de Landerose ne tardèrent pas à recommencer comme de plus belle.

— Dis donc ! fit un jour le grand Jacquet, à son ami Pierret, m'est avis que notre Rosy en tient, oui, pour cette espèce de

*barré-là* (1). Nous pourrions bien aller aux noces un de ces jours. Qu'en dis-tu, donc, toi.

— Dame ! répondit Pierret, que veux-tu que je te dise ? René s'est bravement conduit, allons, faut être juste ! Il a mis de l'eau dans son vin, et il a l'air de vouloir faire une bonne fin.... Je sais pas !

— Je ne dis pas non ! mais ; tiens ! tout ça *ça sent la vache à Colas*, vois-tu ! et il m'est venu une idée.

— Eh bien, voyons de quoi il est cas !

— C'est que si tu veux, nous nous mettrons tous deux ensemble en un creux de maison. Moi je fournirai le pain, puisque notre défunt maître, de sa grâce, m'a laissé la pièce de la Côtière ; et toi qui as la vigne de la Chèvre, tu fourniras le vin : c'est juste, ça ! Et puis, comme ça, nous vivoterons tout doucement dans notre petit *crenon* (2), et *cha-petit-cha-pois* (3), nous arriverons jusqu'au bout. Voyons ! le veux-tu ?

— Je ne te refuse pas, mon Jacquet ! Seulement rien ne presse encore, et faut voir un petit plus loin.

Mais ce projet d'association fraternelle n'eut pas de suite. La conduite de René avait été si noble et si pure ; il avait rendu tant de services aux proscrits qui se trouvaient encore sous le coup des lois révolutionnaires, ses avances aux deux gardes-moulin paraissaient si sincères qu'ils finirent par se rendre comme les autres et qu'ils abandonnèrent leur projet de retraite : en sorte que pas une voix de mauvais augure ne s'éleva dans le pays, quand les cloches de la paroisse sonnèrent à toute volée le mariage de l'officier Bleu avec la fille du Brigand.

(1) *Barré*, entaché.

(2) *Tundis*.

(3) Petit à petit.

A. DE BREM.

FIN.

# L'HONNEUR.

Suite (1).

---

## LE DUEL.

Le duel est l'un des points sur lesquels la Religion se trouve en désaccord avec l'Honneur, et plus particulièrement avec l'Honneur militaire. On n'attend pas d'elle sans doute qu'elle s'approprie le sentiment de l'honneur jusqu'à autoriser le duel. Et d'un autre côté, tant que l'Honneur se prétendra indépendant de Dieu, tant qu'il sera l'effort exalté de l'orgueil humain, on ne peut guère espérer qu'il supporte patiemment l'humiliation d'un outrage, et qu'il renonce au droit de tirer l'épée pour venger une offense. Les duels seront plus ou moins nombreux, plus ou moins difficiles à prévenir selon l'état des passions et des mœurs, mais le principe même de cette étrange institution demeurera respecté entre gens de cœur. Ils y verront le sceau et la sanction suprême de leur honneur. Si elle disparaissait, autrement que sous l'action religieuse, ce serait toute une révolution morale, et je le crois fermement une révolution funeste, qui attesterait une profonde décadence de l'Honneur. On peut donc affirmer que l'Honneur, tel qu'il est généralement compris, et la Religion resteront à cet égard dans un perpétuel antagonisme.

Et cependant, comme il se mêle toujours un peu de vérité à toutes nos erreurs, il est facile de reconnaître au fond de l'institution du duel une idée religieuse faussement appliquée, une foi implicite à la justice de la Providence, qui intervient dans le combat pour faire triompher le bon droit. Le duel est évidemment le dérivé direct de ces combats judiciaires de nos aïeux qui appelaient Dieu lui-même à prononcer la sentence par le résultat de la lutte. Il a conservé quelques-

(1) Voir tome I<sup>er</sup> de la Revue, pp 397 à 414, et 510 à 537.

uns de leurs apprêts, de leurs formes solennelles, la publicité, condition indispensable accomplie par la présence des témoins, et ce caractère singulier de jugement sans appel, qui termine irrévocablement la querelle, qui ne permet plus aux parties de recourir à d'autres juridictions ni à d'autres vengeances. Les témoins décident aussi, comme autrefois les juges du champ-clos, s'il y a lieu à combat, en règlent les conditions ainsi que le choix des armes, puis laissent les parties croiser le fer, en se réservant de faire cesser l'engagement quand ils le voudront. Comme autrefois encore, si l'une des parties est manifestement hors d'état de combattre, elle peut être remplacée par un champion, personnellement étranger à la querelle, et qui plaide les armes à la main la cause de son père ou de son ami devant le tribunal de Dieu.

Vous ne trouverez pas d'autre explication plausible à l'institution du duel que cette pensée de recours à la Providence, souvent exprimée jadis par ces mots : je vais combattre, et que Dieu soit mon juge. Montesquieu en a fait l'observation : « Comme aujourd'hui les Turcs, » dit-il, dans leurs guerres civiles, regardent la première victoire » comme un jugement de Dieu qui décide ; ainsi les peuples Germains, » dans leurs affaires particulières, prenaient l'évènement du combat » pour un arrêt de la Providence, toujours attentive à punir le criminel » ou l'usurpateur. » (*Esprit des Lois*, livre xxviii, ch. xvii.)

Le duel était donc originairement l'épreuve par les armes, ayant exactement le même principe superstitieux que celle par le feu ou par l'eau bouillante. Seulement ces dernières épreuves étaient trop manifestement absurdes pour que l'opinion pût les accepter longtemps. Le bon sens et l'évidence protestaient trop haut contre une croyance à laquelle la supercherie seule pouvait venir en aide. Et cependant telle est la crédulité des hommes, tel est leur impérieux besoin de chercher la solution immédiate des problèmes qui les agitent que nous voyons subsister encore une foule de préjugés aussi déraisonnables, aussi condamnés par l'expérience journalière que l'épreuve de l'eau bouillante. — Les chances incertaines d'un combat singulier autorisent bien plus l'opinion à en attribuer l'issue à l'intervention d'un Dieu protecteur de la bonne cause. Cette croyance en elle-même n'a rien

d'absurde, elle flattait merveilleusement l'esprit à la fois religieux et guerrier de nos pères ; elle animait et réglait en même temps le courage de chaque champion, qui, convaincu de son droit, plein d'espoir que Dieu le soutiendrait, pouvait différer sa vengeance, calmer les emportements de sa colère, et préférer aux coups portés dans l'ombre l'épreuve d'un combat loyal.

Aussi les combats judiciaires, qui nous semblent aujourd'hui si barbares, furent dans les mœurs barbares où ils s'introduisirent un notable progrès. Parmi des hommes grossiers, farouches, toujours armés, toujours prêts à en venir aux mains pour la moindre querelle, faisant à peine cas de la vie d'autrui et de leur propre vie, ce n'était pas peu de chose que de modérer les impatiences, de retenir les épées dans leurs fourreaux, d'appeler des tiers à examiner de sang-froid le litige, et, s'il ne pouvait être vidé autrement, à régler les conditions d'une rencontre publique, acceptée de part et d'autre comme un jugement. La défiance de son droit arrêta bien souvent au seuil du champ-clos un champion qu'eussent emportés son ressentiment et sa colère, et bien du sang fut épargné par cette sanglante institution, qui marqua un grand pas vers l'adoucissement des mœurs. « Rien n'était plus » contraire au bon sens, dit encore Montesquieu, que le combat judiciaire ; mais, ce point une fois posé, l'exécution s'en fit avec une » certaine prudence. Les hommes, dans le fond raisonnables, mettent » sous des règles leurs préjugés mêmes. » (Ch. xxiii). Je ne partage pas l'opinion exprimée dans la première de ces propositions. Outre qu'une institution qui réalisa un pareil progrès social doit être jugée moins en elle-même que par rapport aux circonstances qui la virent naître, je la trouve susceptible d'être défendue en elle-même. Il suffit d'admettre, comme on l'admettait alors, l'intervention directe et constante de la justice providentielle dans tous les accidents de cette vie. Cela étant supposé, je ne vois rien de contraire au bon sens dans le combat judiciaire, où, les chances humaines étant égalisées autant que possible, on s'en remet avec confiance à la décision de la Providence.

Pourtant l'Eglise ne pouvait se dispenser de condamner cet usage, car il reposait sur une erreur dogmatique, sur une idée complètement



fausse à force d'exagération de l'action providentielle, et il consacrait le droit anti-chrétien de la vengeance personnelle et de l'homicide. Aussi a-t-elle travaillé constamment à le détruire : « Les preuves » par serments, disait déjà Saint-Grégoire VII, les témoins, les enquêtes sont bien suffisants sans vouloir *tenter Dieu*. » Ce ne fut que deux siècles après que le plus saint de nos Rois, dont la foi inspira tout le génie, abolit complètement le combat dans ses domaines, et répondit aux réclamations de ses barons étonnés qui soutenaient l'appel aux armes d'Enguerrand de Coucy : « bataille n'est pas voie de droit. »

Mais l'orgueil de la noblesse ne voulut jamais consentir à renoncer à ce droit de l'épée. Alors commença la séparation, le déplorable antagonisme de la Religion et de l'Honneur. L'Honneur se sécularisa, comme l'on dit dans le jargon moderne. Les combats judiciaires ne cessèrent que pour faire place aux duels, et le duel réduit à se perpétuer d'après la simple tradition de l'honneur, condamné par les lois religieuses, condamné par les lois civiles, se fit en dehors des unes et des autres son code, sa juridiction et sa jurisprudence. Longtemps privilège de la noblesse, qui refusait, avec des dédains insultants, d'y admettre la bourgeoisie, il a été, comme tous les privilèges, jaloué par celle-ci, qui a voulu le conquérir et y a réussi. Mais il n'a pas cessé pour cela d'être un privilège. La langue des duels est restée empreinte de toutes les traditions nobiliaires. Le bourgeois en croisant le fer prétend se conduire en gentilhomme, et, malgré les principes d'égalité démocratique qu'il a lui-même si bruyamment proclamés, l'Honneur lui permet tous les jours de mépriser l'insulte partie des rangs inférieurs de la société, et de ne point exiger du prolétaire qui l'aurait outragé la réparation par les armes.

Or, c'est du duel ainsi détourné de sa source qu'on peut dire, avec bien plus de vérité que du combat judiciaire, qu'il est contraire au bon sens. Car la présomption du triomphe du droit n'existe plus en sa faveur. Loin de là, on y aperçoit la probabilité inverse. Les provocateurs sont d'ordinaire beaucoup plus habiles au maniement des armes, plus maîtres de leur émotion et de leur coup-d'œil que le citoyen inoffensif qu'ils auront forcé à demander ou à accepter à regret une rencontre.

Les querelleurs, les insolents, les hommes à bonnes fortunes fréquentent les salles d'armes et les tirs au pistolet ; ils ont la main exercée ; ils ont l'aplomb et la confiance ; ils auront sur le terrain tous les avantages, en sorte que dans un duel c'est le plus souvent l'offensé qui est la victime.

En cela est la grande absurdité du duel. Du moins quand on ne se battait qu'entre gentilshommes ou entre militaires, les chances pouvaient sembler à peu près équilibrées. Mais voici un paisible bourgeois qui n'a jamais touché une épée, un mari outragé, un frère vengeant sa sœur insultée, un orateur atteint à la tribune par un sonore et brutal démenti, ou peut-être un homme offensé plus gravement encore, le voici contraint, par les lois de l'Honneur, de se mesurer courtoisement avec ce provocateur inconnu, avec ce spadassin pour qui le duel n'est qu'un jeu. Il aura, je le veux bien, le choix des armes : qu'importe, puisqu'il n'en connaît aucune ? Il tirera le premier : à quoi bon, puisqu'il ne sait pas tirer et que l'émotion fera trembler sa main ? Après avoir précipitamment déchargé son arme, il n'en restera que plus exposé comme un point de mire : il s'est livré à la merci de son adversaire. Cet homme évidemment ne défend pas, il sacrifie sa vie ; il va laisser une veuve et des orphelins, et voilà ce qu'on appelle venger son injure !

Assurément, s'il n'est pas chrétien, il doit avoir dans le cœur le désir, le besoin impérieux de la vengeance. Mais le duel est pour lui le plus mauvais moyen de la satisfaire. Je comprends à merveille le poignard qui frappe dans l'ombre, ou la carabine de la *tendetta* corse. Là du moins l'offensé espère, cherche la joie sauvage de la vengeance. Le duel n'est que l'holocauste inutile de sa vie, offert à l'idole de l'Honneur.

Cette anomalie est parfois si choquante que la jurisprudence des combats singuliers a admis certains duels exceptionnels où l'issue de la rencontre est remise au hasard seul, par exemple lorsque les deux champions tirent au sort des pistolets dont un seul est chargé ! certes cette pratique est atroce. Ce n'est plus un combat, c'est la gageure de la haine, jouant à rouge ou noir la vie d'un homme contre celle de son ennemi. Mais du moins, entre l'offenseur et l'offensé, les chances et

les enjeux sont égaux, et la partie engagée n'est pas aussi absurde qu'un combat inégal.

M. le comte de Chateauvillard a publié, avec le concours ou l'approbation des juges les plus compétents du point d'honneur, un *Essai sur le Duel*, sagement et gravement rédigé, où il a codifié les règles de cette institution, et qui fait autorité dans la matière. Il s'y élève avec force contre ces féroces gageures. « Souffrir le duel avec une seule » arme chargée, dit-il, n'est-ce pas revendiquer l'horrible héritage des » temps de barbarie ? N'est-ce pas résusciter cet usage du champ gagé » de bataille et du jugement que les hommes appelaient jugement de » Dieu ? » J'en demeure facilement d'accord, c'est une affreuse barbarie, d'autant plus barbare qu'elle n'a plus l'excuse de la croyance au jugement de Dieu, et que l'aveugle hasard a remplacé la Providence. Mais on est mal venu à blâmer cette barbarie rétrograde, à laquelle les rigueurs du point d'honneur réduisent le combattant inhabile qui, forcé de risquer sa vie, veut du moins la disputer à son agresseur.

J'ai lu, avec un intérêt douloureux, ce traité didactique, où sont savamment exposées les règles suivant lesquelles un galant homme peut tuer de sangfroid son semblable, où sont définies les armes *légalés*, où les conditions d'un duel loyal sont tracées, où cependant, à la fin de chaque chapitre, l'auteur a prévu les cas où ces règles n'étant pas observées le meurtre cesse d'être honorable, et devient un assassinat, que les témoins de la victime devront poursuivre devant les tribunaux. J'y ai trouvé une discipline austère, des précautions prudentes, inspirées par le sentiment de la justice et de l'humanité. J'ai remarqué surtout cette maxime consolante, visiblement empreinte de l'esprit chrétien : « L'honneur ne peut souffrir aucune atteinte de la déclara- » tion d'un tort de la part de celui qui réellement l'aurait eu. » Mais tout aussitôt vient la terrible exception : « à un coup il n'y a pas » d'excuse possible. » Ici l'Honneur se révolte ouvertement contre le précepte évangélique, et ne permet pas de pardonner. L'orgueil de l'homme a comme sacré son visage et tout son corps : le toucher est un sacrilège dont l'offensé lui-même n'a pas le droit de vous absoudre. Vous pouvez lui nuire méchamment, le calomnier, l'offenser dans ses sentiments les plus intimes. Si vous reconnaissez votre tort, vous en

serez quitte pour des excuses qui ne terniront pas votre honneur et que le sien est libre d'accepter. Mais que dans un moment d'emportement irréfléchi vous ayez effleuré sa joue, quel que soit votre repentir, quelques réparations que vous lui offriez, quelle que soit peut-être sa disposition au pardon, l'Honneur se dresse inexorable entre vous deux, et ordonne que le sang de l'un ou de l'autre soit versé. Comme le vieux Corneille a pu le faire dire par un père à son fils, dans cette pièce du Cid qui est une sorte de poétique et de glorification héroïque du Duel.

Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage.  
Meurs ou tue.....

Et si c'est l'offenseur qui est sorti vainqueur du combat, il n'en aura pas moins le droit, après un pareil crime, de porter la tête haute, et de tuer de même quiconque semblerait douter de sa parfaite courtoisie.

Les duels ont été, à diverses époques, un véritable fléau social, une peste publique dont les gouvernements épouvantés se sont efforcés d'arrêter les ravages. La noblesse française a été plus décimée par les combats singuliers en quelques années de paix que par plusieurs batailles meurtrières. On peut lire, à la suite de l'ouvrage de M. de Châteauvillard, un long et curieux recueil des édits les plus sévères se succédant pour la répression des duels. Vains efforts ! les lois étaient impuissantes, mollement appliquées, et tombaient bientôt en désuétude. De nos jours on a essayé autre chose. A défaut d'une loi spéciale qui n'existe pas, qu'on reconnaît impossible à rédiger, on a imaginé de faire rentrer dans le droit commun, de soumettre à l'appréciation des Cours et Tribunaux ordinaires les homicides commis ou les blessures données dans un duel, comme tombant de plein droit sous l'application du code pénal. M. Dupin a attaché son nom à cette doctrine, qu'ont sanctionnée plusieurs arrêts solennels de la Cour de cassation.

Je crois pouvoir dire, sans manquer de respect à la magistrature souveraine, que l'intérêt social, le désir de ne point laisser le duel sans répression, de ne point le déclarer absous par les lois, ont eu

plus d'influence sur la formation de cette jurisprudence que l'impassible examen de la question de droit. Il est bien difficile d'assimiler deux actes aussi distincts que le duel et l'assassinat, et de supposer qu'ils aient été confondus dans la pensée du législateur. La Cour de cassation a fait là véritablement de la législation, pour suppléer au silence de la loi ; elle a constitué le jury en tribunal d'honneur, appréciant souverainement les affaires d'honneur que le ministère public se trouve chargé de poursuivre et de soumettre à cette appréciation. Et le jury comprend ainsi la mission qu'on lui a attribuée, puisque malgré l'évidence du fait matériel et l'aveu de l'accusé, il rend toujours un verdict négatif lorsque le duel s'est passé selon les règles de l'Honneur. Je ne dis pas que cette chose soit mauvaise, je crois au contraire qu'elle est salutaire et qu'elle était la seule possible. Puisque nos mœurs autorisent le duel, il est bon du moins qu'un homme ne puisse pas être violemment enlevé à la société sans que la société ne s'émeuve de sa disparition et ne s'en fasse rendre compte. Il est bon que les combattants et les témoins sachent que leur conduite sera sévèrement examinée, que tout ne sera pas fini pour eux au sortir du champ où le sang aura été versé, qu'ils auront à subir des formalités pénibles, et à soumettre les causes de la querelle, les tentatives d'arrangement et les circonstances du combat au contrôle de l'opinion, à l'épreuve publique d'un jury d'honneur. Il est certain que cela a suffi souvent pour prévenir des rencontres en intéressant plus directement les témoins à la conciliation, ou pour adoucir et rendre moins meurtrières les conditions du combat. Il en est donc résulté un bienfait, et d'ailleurs l'assentiment tacite du pouvoir législatif, où aucune réclamation ne s'est fait entendre, a ratifié et comme couvert ce qui pouvait sembler un empiètement du pouvoir judiciaire. Mais on ne peut méconnaître que la magistrature, tout en paraissant nier les règles du point d'honneur puisqu'elle assimile le duel à un crime et le qualifie dans ses arrêts et ses réquisitoires d'homicide commis avec préméditation, leur a apporté cependant une sorte de consécration. Car elle a appelé à juger les affaires d'honneur un jury qui ne prononce guère sa décision que d'après les règles du point d'honneur.

Un préjugé de tradition nobiliaire, condamné par la Religion,

contraire à la raison, contraire à la nature qui chercherait ailleurs une vengeance plus sûre, entravé par la police, poursuivi par la magistrature, mais respecté par l'opinion et absous par les jurés qui la représentent, tel est donc, à l'égard du duel, l'état actuel de nos mœurs. Malgré son absurdité, il a, dans une société non chrétienne, d'incontestables avantages, qui balancent peut-être les funestes effets dont l'humanité a souvent à gémir. Jusqu'à quel point la sanction du duel fait-elle observer les bienséances dans les relations sociales, éviter les offenses et les outrages, respecter toute femme qu'un homme accompagne, nul ne le saurait dire. Cette pensée a comprimé bien des colères, empêché bien des discussions de dégénérer en altercations violentes, arrêté souvent l'injure sur les lèvres et la main prête à frapper. Elle est la garantie suprême du savoir vivre et de la politesse. Assurément nos mœurs parlementaires n'étaient pas belles, mais elles eussent été bien plus grossières encore si la crainte du duel n'avait retenu les démentis et les injures. Et puis, la suppression du duel ne supprimerait malheureusement pas les passions haineuses du cœur de l'homme et la soif de vengeance qui parfois s'empare de lui. Le duel, qui le plus souvent se termine sans catastrophe, a du moins l'avantage de mettre un terme à certaines inimitiés et de réconcilier les adversaires. C'est comme une soupape de sûreté par laquelle s'échappe la haine, qui autrement éclaterait avec des résultats encore plus funestes. J'ai dit que la raison expliquait mieux le poignard ou la carabine. Mais, au point de vue social, le duel, avec les garanties des témoins et les conditions d'un combat loyal qui doit terminer la querelle, est évidemment bien préférable.

Le duel ne peut être aboli que de deux manières : par l'influence de l'esprit religieux ou par celle de l'esprit démocratique.

Seule, la Religion peut l'abolir sans qu'il soit remplacé par quelque chose de pire, car seule elle commande avec autorité la réconciliation et le pardon. Une société de vrais chrétiens ne connaîtrait pas d'inimitiés. L'Évangile l'a dit : « Si avant de déposer votre offrande sur » l'autel vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre » vous, laissez là votre offrande, et allez d'abord vous réconcilier » avec votre frère. » Aux uns il interdit sévèrement toute offense ;

aux autres il ordonne de toujours pardonner. — « Combien de fois » devrai-je pardonner à mon frère qui m'aura offensé? demande Pierre, » en qui se trouble encore la nature. Sera-ce jusqu'à sept fois? — » Et Jésus lui répond : « Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais » jusqu'à septante fois sept fois. » Il est clair qu'une société où la Religion acquerrait assez d'empire pour la pénétrer de ces préceptes sublimes n'aurait plus aucun besoin du duel et le verrait aboli par l'opinion elle-même. Le sentiment de l'honneur ne serait pas pour cela détruit, mais modifié et épuré. L'honneur ne consisterait plus à se venger, il consisterait d'une part à avouer ses torts, ce que déjà, on l'a vu, il permet de faire; de l'autre à accepter dans tous les cas de franches excuses, et la flétrissure de l'opinion atteindrait seulement l'offenseur obstiné dont l'orgueil ne voudrait pas reconnaître ses torts, ou l'offensé intraitable dont la haine refuserait la réconciliation offerte.

L'esprit démocratique, qui a pour dernier terme le socialisme impie de nos sectaires, peut aussi abolir le préjugé du duel, mais en abolissant en même temps l'Honneur. Déjà cette tendance est manifeste. On a vu, il y a quelques années, des législateurs de la Montagne se frapper brutalement dans les couloirs de l'Assemblée, et les frères et amis se réunir pour déclarer que cette scène de pugilat, qui n'était à leurs yeux qu'une rixe de barrières, n'exigeait pas une réparation par les armes. L'Honneur, je l'ai répété plusieurs fois, est une tradition nobiliaire. Les mœurs grossières et égalitaires de la démocratie la repoussent. Les rhéteurs de l'école sauront même à cette occasion faire des phrases sur l'inviolabilité de la vie humaine. Mais les lâches vengeances du poignard, les attaques nocturnes, les guet-à-pens des barricades, les massacres qualifiés de justice populaire, tout cela trouve grâce devant la démagogie. La haine la plus vivace est au cœur de ces apôtres de fraternité, le meurtre est toujours à leurs ordres, non ce meurtre ennobli par une lutte à poitrine découverte et à armes loyales, mais l'homicide prémédité dans les ténébreuses machinations des complots, et accompli par surprise. Entre les mains de ces hommes, la société sans Religion et sans Honneur ne connaîtrait plus d'autre droit que celui de la force, et rétrograderait au temps de cette san-

glante barbarie, dans laquelle les combats judiciaires eux-mêmes marquèrent un progrès social.

Ce n'est pas aux chrétiens que je m'adresse, ils ont une croyance qui ne leur permet pas d'hésiter, et qui leur ordonne de braver au besoin, en refusant un duel, l'humiliation que le monde ferait peser sur eux. Mais je m'adresse aux hommes d'honneur, à tous ceux qui verraient avec douleur s'éteindre dans leur patrie cette flamme qui resplendit d'un si vif éclat sur la vie. Le duel est un préjugé qui doit disparaître un jour. Ne reprochez pas à la Religion les efforts qu'elle fait pour dégager l'honneur de cet élément impur, pour abolir le duel tout en conservant la bienséance des mœurs, la politesse, la douceur et la sûreté des relations sociales. Aidez-la plutôt, et respectez le courage du chrétien qui résiste à votre préjugé. Si ce n'est pas le sentiment religieux qui l'abolit, ce sera la diffusion de l'esprit démocratique. Alors la vengeance saura trouver d'autres voies, hélas, trop bien frayées ! Alors il est à craindre que le duel ne soit emporté que dans le désastre de l'Honneur.

ALFRED DE COURCY.

*(La suite prochainement.)*

---



# UNE FRAIRIE BRETONNE.

## LA CHAPELLE DE KERMARIA-NISQUIT.

### I.

Pour exprimer une subdivision de commune, le langage contemporain n'a pas d'autre mot que celui de *section*, aussi sec que la science géométrique à laquelle il est emprunté. Sans avoir étudié bien profondément les mœurs du temps passé, on reconnaît aisément que cette expression, comme cent autres du même genre, dont la bureaucratie moderne a doté le vocabulaire français, n'a pu naître qu'à une époque de prosaïque matérialisme. Dans l'inépuisable trésor de poésie qu'une foi traditionnelle avait amassé dans leur intelligence, nos pères trouvaient les éléments d'une langue, dont la grâce et la naïveté donnent aux choses de leur temps un cachet de spiritualisme véritablement original.

Pour eux, la paroisse était une véritable communauté composée de tous les chrétiens baptisés sur les mêmes fonts, communiant à la même table, dormant après leur mort dans les mêmes cimetières. Bien longtemps avant qu'on eût songé à gratifier la France des bienfaits de la Révolution, elle formait un être collectif dans toute l'acception du mot, ayant une existence légale et régi par des règles d'autant plus respectées qu'elles avaient leur source dans une *coutume*, œuvre des siècles qui en avaient lentement harmonisé toutes les parties avec le génie et les besoins des populations.

Les intérêts communs étaient administrés par une assemblée nommée le *général* (*generalitas*) de la paroisse, convoquée par le *recteur*, évangélique figure dont la mission consistait à conduire par ses conseils (*regere*) le troupeau confié à ses soins, bien loin de le gouverner despotiquement, comme on l'a répété trop souvent. C'était

à la post-communion de la grand'messe, en face de la majesté des autels, et en présence du peuple assemblé que se tenaient les séances, dans lesquelles les gens les plus respectables, les nobles et les comptables qui avaient fait preuve de capacité et de probité dans l'exercice de leurs charges, en un mot, *la plus saine et mairé voix* <sup>(1)</sup> des paroisiens portait la parole au nom de tous et votait les résolutions en pleine liberté. Beaucoup d'églises en possèdent encore des procès-verbaux dont la rédaction, due à la plume de notaires appelés pour la circonstance, est souvent d'une correction et d'une clarté qu'on demanderait en vain à maints secrétaires des conseils municipaux modernes.

Chaque paroisse était subdivisée en un certain nombre de circonscriptions, auxquelles nos pères donnaient le nom touchant de *frairies*, en breton *breuriez* (*fraternitates*), réunions de frères, antiques débris de ces *treffs* des VI<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, dont les cartulaires de Landévenec et de Redon nous révèlent l'existence <sup>(2)</sup>. Elles avaient probablement toutes primitivement, et ont encore généralement pour chef-lieu une chapelle dite *frairienne*, *tréviale*, ou *fillette* de la mère-église. Un comptable appelé, selon les localités, trésorier, fabrique, gouverneur ou procureur, en administrait le temporel sous l'autorité du général; ses comptes devaient être examinés chaque année par l'Évêque, ou son délégué, lors de la visite épiscopale, et même, parfois, par le seigneur du fief laïque, lorsqu'il était patron-fondateur de la chapelle. Le saint auquel elle est dédiée est le protecteur spécial du quartier. Les biens de la terre sont-ils menacés de quelque fléau? Un grand malheur s'abat-il sur une famille? S'agit-il de demander au ciel une grâce spéciale? C'est dans ce sanctuaire quasi-domestique qu'on s'agenouille d'abord. Quand le *mois de Marie* ramène, avec les fleurs du printemps, les hymnes en l'honneur de la reine du ciel, tous, petits et grands, vieux et jeunes, y accourent chaque soir.

Les dimanches et les jours de fête, ceux que leurs occupations ou

(1) C'est à dire, la majeure et plus saine partie.

(2) Ce mot, conservé dans une multitude de noms de lieux, est constamment employé par ces documents, pour désigner les subdivisions de la *Plabs*, en breton, *Ploe* et *Ploer*, laquelle n'était autre que la *paroisse*.

leurs infirmités empêchent d'aller au bourg y vont faire leurs dévotions. Quand l'heure de la mort, avec ses horreurs, approche pour un des habitants de la frairie, la petite cloche tinte tristement, pour inviter les voisins à la prière.

Si, au milieu de ses rudes labeurs, l'homme des champs sent défaillir son courage, la croix du clocher de la chapelle est là pour lui rappeler à toute heure les sublimes et consolants enseignements de la religion, et il se relève meilleur et plus fort.

Mais c'est surtout à l'époque des *pardons* que l'amour des Bretons pour leurs saints locaux se manifeste d'une manière toute spéciale. On a décrit vingt fois les grandes solennités de Sainte-Anne-d'Auray, de N.-D.-de-Bons-Secours et de nos autres sanctuaires du premier ordre, splendides manifestations de la foi de toute la province. Si les fêtes des petites chapelles, plus humbles et ignorées, ont un caractère moins grandiose, elles sont, en revanche, empreintes d'un cachet de naïveté, qui leur donne un charme inimitable. Ce sont de véritables fêtes de famille.

Plusieurs jours à l'avance tout est en mouvement dans le quartier. Les ménagères fourbissent leurs meubles, et préparent leurs plus beaux atours. Les jeunes filles et les enfants cueillent, dans les champs et dans les bois, les fleurs les plus fraîches, les rameaux les plus verts, pour en orner la chapelle. Les statues des saints, vêtues, comme au moyen-âge, de capes en étoffes d'or et de soie, chargées d'une profusion de rubans aux couleurs les plus éclatantes, sont placées sur des estrades ornées avec soin. Les croix, les bannières et les étendards sont tirés du trésor et exposés dans le chœur, aux angles des autels et le long des balustrades.

Enfin arrive le grand jour. Dès le matin tous les chemins se couvrent au loin de groupes endimanchés, qui accourent à l'appel de la cloche carrillonnant gaïement. Le plus souvent, l'enceinte sacrée est trop étroite pour contenir la foule, dont une partie s'agenouille pieusement à l'extérieur sur la pelouse du *placître* et sous la voûte du ciel, et le clergé chante la messe sur les tons les plus solennels du plain-chant. Pendant que le prêtre donne la communion, un chantre entonne un vieux cantique breton, que les mille voix des fidèles répètent sur un air

national, dont les mâles accords montent vers le ciel, avec les nuages d'encens qui embaument l'autel.

Au sortir de l'église, chaque chef de famille du quartier cherche ses parents et amis, venus des paroisses voisines, et les emmène sous son toit, où les attend un repas copieux qu'assaisonne une gaieté franche et cordiale. Entre le *Benedicite* et les *Grâces*, récitées par le personnage le plus vénérable de l'assemblée, on s'entretient des événements notables survenus dans les familles depuis l'année précédente, des biens de la terre, et des amis que la mort a enlevés, car le Breton associe à toutes ses joies le souvenir de ceux qui ne sont plus. On reprend ensuite le chemin de la chapelle, pour assister à la partie la plus brillante de la fête, les vêpres et la procession, célébrées avec une pompe toute armoricaine. Plus d'une plume élégante en a déjà fait la peinture, et je ne tenterais pas d'en décrire de nouveau le cérémonial traditionnel, si je n'avais cru y découvrir plusieurs vestiges, encore très-reconnaissables, d'usages dont l'origine remonte à une haute antiquité.

Au moment où le célébrant se dispose à entonner le *Deus in adiutorium*, plusieurs tambours, précédés d'un fifre aussi raide qu'un soldat britannique, entrent fièrement par la grande porte, le chapeau sur la tête, et traversent la foule en battant une marche militaire, pour aller se placer dans le chœur, des deux côtés de l'autel. L'entrain avec lequel tous mêlent leurs voix à celles des chantres qui alternent, au *Magnificat*, avec cette musique primitive, atteste qu'elle fait vibrer dans le cœur de ces natures champêtres des fibres sur lesquelles une harmonie plus savante n'aurait pas d'action.

Après les vêpres, la procession s'organise. D'abord, marchent deux hommes mariés, la tête couverte, une lance à la main; ils élèvent horizontalement leur arme à la hauteur de leur tête, puis en abaissent en cadence la pointe jusqu'à terre, avec une gravité imperturbable; à leur approche, la foule se fend respectueusement, comme elle le faisait, il y a trois cents ans, à l'aspect des hommes d'armes et des archers, qu'ils ont, sans doute, remplacés. Viennent ensuite les tambours et le fifre. A une certaine distance, plusieurs bedeaux, rangés sur une ligne de front, tiennent dans chacune de leurs mains une petite cloche qu'ils agitent avec une régularité et une précision mécanique : c'est

encore un usage très-ancien, dont on trouve un exemple des plus curieux dans la représentation des funérailles d'Edouard-le-Confesseur, brodée, au XI<sup>e</sup> siècle, sur la tapisserie de Bayeux par l'épouse de Guillaume-le-Conquérant. Ce premier groupe est suivi des croix avec leurs branches garnies de clochettes dont les sons argentins avertissent la foule de s'agenouiller ; elles sont ornées à leur base de petites garnitures de soie à frange dorée, dont la forme et la disposition rappellent d'une manière frappante les pièces d'étoffes qui garnissent les crosses des évêques et des abbés du XIII<sup>e</sup> siècle. Vient ensuite le *Labarum* du quartier, la grande bannière à l'effigie du patron de la chapelle, soutenue à grand'peine par l'hercule du pays, tout fier de montrer sa force et son adresse en une si sainte fonction ; puis les saints et les saintes, portés triomphalement sur leurs brancards enrubanés par des jeunes gens et des jeunes filles vêtues de blanc ; et les reliquaires soutenus par des clercs en dalmatiques, ou des paysans transformés en lévites pour la circonstance. On y voit aussi parfois quelques-unes de ces représentations vivantes de sujets religieux, si à la mode au XVI<sup>e</sup> siècle ; saint Jean Baptiste avec sa peau de bête, conduisant une brebis ; le glorieux archange Michel vêtu d'une longue robe blanche, avec des ailes et un casque en papier doré, armé du glaive dont il transperça Lucifer, figuré par un sabre emprunté à quelque vieux soldat. Enfin l'officiant, entouré du clergé et revêtu des plus beaux ornements, ferme la marche du cortège religieux, portant dans ses mains, quelquefois des reliques, mais le plus souvent la statue de la Vierge tant aimée des Bretons. De grands étendards carrés aux couleurs héraldiques, réminiscence des bannières des anciens chevaliers, achèvent de donner à toute l'ordonnance une physionomie, qui entraîne insensiblement l'âme du spectateur vers les âges classiques d'honneur et de foi (1).

Un véritable torrent de coiffes blanches et de têtes nues suit dévotement, et serpente à travers les moissons et les landes. La procession fait le tour de la fontaine miraculeuse, près de la-

(1) Il est fâcheux qu'en plusieurs endroits on ait abandonné ces formes aussi simples que belles, pour y substituer des broderies quelquefois riches, mais dont les formes ne se distinguent pas à distance.

quelle sont étendues toutes les infirmités humaines, comme pour rappeler à chacun qu'il n'y a pas ici-bas de joie sans douleur, puis elle rentre dans la chapelle, où la cérémonie se termine par un *Te Deum* d'actions de grâces.

La foule s'écoule ensuite par toutes les issues du lieu saint, et envahit la pelouse verdoyante qui l'environne, sur laquelle les marchands ambulants ont étalé de grands draps couverts d'objets de toute sorte. Plusieurs s'en vont demander un antidote contre la chaleur à des tonneaux de cidre placés sur des charrettes, à l'ombre des chênes séculaires. D'autres, et c'est l'immense majorité, font joyeusement leurs achats; les petits miroirs argentés, les sifflets à deux sous, les épingles, les fruits, et mille espèces de brimborions, sont échangés entre les parents et les amis. Les absents, ceux qui sont restés pour garder le logis, ne sont pas oubliés; leur *part du pardon* leur est toujours rapportée par ceux qui ont assisté à la fête.

Pendant ce temps-là, les mères sont restées à l'église, et s'agenouillent successivement à la table de communion, portant leurs derniers nés sur les bras, afin que le prêtre les *évangélise*, en leur posant sur la tête l'extrémité de son étole tandis qu'il récite l'évangile de saint Jean; pieuse pratique dont l'origine se perd dans les siècles (\*).

Enfin, quand chacun a achevé ses dévotions, fait ses emplettes, devisé à loisir avec ses amis, les maîtres de maisons rassemblent de nouveau leurs hôtes du matin, et les ramènent sous leur toit, où ils trouvent une collation composée de crêpes, de laitage et de viandes froides; les verres se choquent une dernière fois, on se donne rendez-vous au pardon de la chapelle voisine, et chaque famille invitée reprend le chemin de son village, en chantant quelque vieille ballade, dont le rythme national réjouit au loin les chaumières à demi-voilées par les ombres du crépuscule.

Tels étaient et tels sont encore, surtout dans la Cornouaille, les fêtes des frairies bretonnes, joies naïves et simples, que la religion domine et épure. Sans doute, elles sont parfois (bien rarement, je crois) l'occasion de désordres regrettables; et n'abuse-t-on pas des

(\*) On sait qu'au moyen-âge on attribuait des vertus très-grandes à cet évangile.

meilleures choses ? Pour moi, je l'avoue, partant de ce principe incontestable, qu'il faut pour l'esprit, comme pour le corps, des moments de répit au milieu des pénibles labeurs de la vie, je ne puis m'empêcher d'aimer ces réjouissances traditionnelles, où les bonnes relations de famille et de voisinage se retrempent chaque année, où l'âme de ceux qui travaillent s'épanche en une franche gaieté qui leur fait ensuite trouver leur tâche plus douce, et où tous, pauvres et riches, sentent se raviver leur foi au spectacle des pompes de l'Église catholique.

Au reste, je suis heureux de pouvoir constater que l'attachement de nos populations pour le culte des saints est encore presque partout en pleine vigueur. Le vieux pays de Goëlo en voit, à l'heure même où j'écris ces lignes, une manifestation trop touchante, pour que je me prive du plaisir de la faire connaître dans tous ses détails aux lecteurs de la Revue.

## II.

La grande paroisse de Plouha (Côtes-du-Nord) renferme plusieurs chapelles *fraisriennes* ; mais nulle n'est aussi vénérée que celle dédiée à la reine des cieux, sous le vocable de N.-D. de Kermaria-Nisquit. Ce dévot sanctuaire, dont la fondation se perd dans la nuit des temps, fut, jusqu'à ces dernières années, le lieu d'un pèlerinage très-fréquenté. Depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, son histoire est intimement liée à celle de la terre de Lizandré (anciennement Lizandren, en français la Cour-des-ronces) : je vais essayer d'éclaircir l'une et l'autre, à l'aide des renseignements que la courtoisie du propriétaire actuel, M. de Courson, m'a permis de puiser dans un petit cartulaire dressé avec beaucoup de soin en 1774 (1). Il paraît assez probable que, primitivement, les patrons étaient les possesseurs

(1) Il ne reste plus malheureusement que les 58 premiers feuillets de ce cartulaire intitulé : *Recueil des titres de l'église de N.-D. de Kermaria et des fondations et prééminences des seigneurs de Lizandrain*. Le titre est orné d'un écu en bannière écartelé, au 1 Calloët, au 2 Tallart, au 3 Le Vayer de Tregomar, et au 4 losangé d'or et de gueules.

## UNE FRAIRIE

du fief de Langarzeau, lequel avait pour chef-lieu une vieille forteresse dont les débris se voient encore dans la paroisse de Pludual, limitrophe de Plouha. Lors de la réformation de 1423, cette terre appartenait au sire de la Feillée, en Goven (évêché de Saint-Malo), dont la dernière héritière, appelée Renée, épousa, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, un sire d'Assérac, de l'illustre maison de Rieux.

Le 26 février 1547, la noble dame se rendait en personne au sein de l'assemblée générale des paroissiens de Plouha, et y déclarait donner au seigneur de Lizandren et de la Noëveрте (1), *tous les escussions et armoiries avec tout le droit, cause, rayson et action* qu'elle avait dans la chapelle de Kermaria-Nisquit. Ce seigneur était maître Roland Pinart, sénéchal de Léon.

La manière dont cette cession est faite, en présence des habitants *et avec leur consentement*, prouve qu'il ne faut pas confondre le droit d'enfeu ou de sépulture dans les églises, avec les droits féodaux. C'était, au contraire, une véritable propriété, concédée volontairement moyennant une rente annuelle, ou en considération de l'engagement pris par le concessionnaire de supporter des charges, souvent assez lourdes. Du compte rendu, en 1618, par le trésorier de Kermaria à M<sup>re</sup> Pierre de Lannion, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sr du Cruguil et de Lizandren, etc., il résulte qu'on payait une rente de 6 sols pour chaque tombe. En jetant les yeux sur les treize noms de famille inscrits dans ce document, on se convaincra que cette prérogative n'était même pas exclusivement réservée aux nobles. Il nous montre, en effet, dormant côte à côte sous le même pavé béni, des Olivier, des Lebœuf, des Rosmar, des Roland, des Lanloup, tous de la noblesse la plus authentique, et des Rioual, des Le Guen, des Huet, des Branchu, dont les noms sont encore portés par des cultivateurs du pays.

Dès les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, les seigneuries de Lizandren et de la Noëveрте étaient aux mains des Lannion, catholiques fervents dont la piété enrichit Kermaria de plusieurs fondations considérables. On peut voir à Lanvallon, dans la cuisine de M. Bourel-

(1) La terre de la Noëveрте est située dans la paroisse de Lanloup.



Roncière, un manteau de cheminée sur lequel, avec un peu d'attention, on distingue un écusson entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, et quelques lignes d'une inscription mutilée. C'est un débris du monument funèbre qui s'élevait autrefois, dans le chœur de la chapelle de Kermaria, sur la sépulture de Guillaume de Lannion et de Jean, son frère, baron du Vieux-Châtel, châtelain des Aubrays, s<sup>r</sup> de Lizandren et de la Noëverite. Une ballade bretonne, des plus populaires dans le pays de Goëlo, conserve de génération en génération le souvenir de sa force presque surhumaine, et de sa bravoure extraordinaire. Il y est dit qu'on lui scia la tête; et j'ai vu, en effet, dans le caveau délabré de la chapelle, auprès de tibias de dimensions colossales, un crâne d'une solidité remarquable, un vrai crâne de Breton, dont la partie supérieure porte des traces évidentes de l'opération.

Il y a deux ans, parcourant les montagnes Noires, on me montra, dans la paroisse de Plévin, un manoir du XVI<sup>e</sup> siècle, appelé le Plessix (en breton *Quenquis*), dont une porte et une fenêtre en œil-de-bœuf, aussi large qu'un tonneau, donnent, dit-on, la mesure des épaules et de la tête du géant. A un quart de lieue de distance, s'élève une petite chapelle où il avait coutume d'aller invoquer sainte Anne d'Arvor; sa ferveur et la vigueur de ses poumons étaient si grandes, ajoute la tradition, que, lorsqu'il y disait son chapelet, on l'entendait à une demilieu à la ronde. L'identité des héros des chants trécorrois et cornouillais ne peut faire l'objet d'un doute en présence du testament olographe de Jean de Lannion, en date du 21 janvier 1651, par lequel il lègue aux Augustins de Carhaix une rente de 60 livres à asseoir sur ses biens en Plévin et en Paule.

Je voudrais pouvoir donner *in extenso* cette pièce curieuse : on y verrait que la foi du vieux gentilhomme n'était pas moins énergique que sa force musculaire. Après avoir formulé une profession de foi catholique digne d'un vaillant champion de la Sainte-Union, avoir supplié en toute humilité le divin Rédempteur « d'oublier d'oublience éternelle ses péchés, de les pardonner et de recevoir son âme, quand elle abandonnera la couverture et la corruption de son pauvre corps et la colloquer en sa gloire de Paradis », il invoque, avec les expressions les

plus touchantes, la Sainte-Trinité, la Vierge-Immaculée, sainte Anne patronne des Bretons et toute la hiérarchie des esprits célestes. Il ordonne que « son corps soit mis dans le caveau qui est sous la grande tombe estevée qui est au milieu du chœur, en l'église de Kermaria », où reposait déjà son frère Guillaume.

Viennent ensuite de pieuses libéralités aux chapelles de Saint-Michel et Saint-Laurent en Plouha, dépendances de Lizandren, et de Saint-Mathurin sous le fief de la Noëverte; chacune est dotée d'une messe par semaine. Sainte-Anne-de-l'Hermitage-de-Bonreps reçoit une messe à célébrer tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année : les Augustins de Carhaix sont gratifiés d'une somme de 200 livres *pour faire la maîtresse vitre de leur église*, où reposaient, sous une tombe placée au milieu du chœur, Renée de Quélen, baronne dudit lieu et du Vieux-Châtel, et Claude de Lannion, seigneur du Cruguil, père et mère du donateur.

Le sanctuaire de Kermaria a la plus large part. Une rente de trente-six boisseaux de froment (1) lui est léguée, à condition que deux services soient célébrés chaque semaine par trois prêtres, et à perpétuité, pour le repos de l'âme de Jean de Lannion et de son frère Guillaume.

La série de recommandations que le testateur fait ensuite à son épouse, Mauricette Le Barbier, est trop originale pour que je ne cite pas textuellement le passage qui s'y rapporte. « Je prie, dit-il, la même (son épouse), de toute mon affection, de prendre la tutelle et curatelle de notre cher enfant, Jan-Baptiste de Lannion, avoir soin de son éducation et entretien honneste, et le pousser aux exercices de vertu, lui grossir le cœur d'ingénuité et, veu le peu d'inclination qu'il a à l'étude du latin, le pousser à la Cour et la suite du roy, et le pourvoir de quelque moienne charge auprès de sa majesté, pour le faire connaistre et l'induire de la façon de la Cour, sauff à hausser et monter selon que la fortune luy en voudra, *affin d'avoir le privilège de tirer ses causes hors du parlement de Rennes où je n'ay jamais eu de justice*, et pour lui, s'il demeure sans charge chez le roy, il ne doit

(1) On voit par la déclaration fournie au domaine royal, en 1639, qu'à cette époque le boisseau de Goëlo était estimé 40 sols ou environ 7fr. 50 de notre monnaie.

pas espérer meilleur traitement. » Il est assez probable qu'en écrivant ces lignes le vieux gentilhomme était dominé par le regret d'avoir perdu quelque procès contre son gendre dont il va être parlé plus loin. La disposition suivante n'est pas moins curieuse dans le fond que dans la forme. « Puisque Dieu a voulu pour notre châtement, continue le testateur, que Renée-Françoise de Lannion, notre seule fille, ait époué un homme qui ne nous a jamais rendu que des déplaisirs et mépris sauvage (1), nous a fait visiter par des sergents (c'étaient les huissiers du temps) barbarement en nos maladies, vous ne devez, mon cher cœur, l'appeler en aucune de mes affaires, ni lui donner le hantement de votre maison. Vous luy pouvez pardonner de cœur, si voulez, sans estre obligée de le voir ni permettre la fréquentation. C'est la pratique de David, qui refusa de voir son fils Absalon, à dessein de le faire repentir de ses fautes. Ne vous dépouillez de la propriété de votre bien durant votre vie et retenez la possession et maitrise, et ne les distribuez qu'au jour de consommation et au temps de votre département; et vous souvenez du chapitre 34 de l'Ecclésiastique, que m'avez souvenit vu alléguer pour montrer que, durant notre vie, nous devons faire à nos enfants prendre les biens de nos mains, et non pas nous des leurs. Souvenez-vous, ma chère moitié, de l'aversion qu'avez toujours témoignée en vos paroles aux secondes nocces, et demeurez en l'état autant honorable que déplorable d'un usage si agréable à Dieu, si recommandé par saint Paul, par saint Ierosme et toutes les Escritures. Rejetez les pipeuses recherches et vous attachez à la seule solitude et élèvement de notre cher fils, seul gage de la tranquillité et concorde de notre mariage, etc. » L'histoire ne dit pas comment Mauricette Le Barbier exécuta la plupart des dernières volontés de son mari, mais il en est une, au moins, qu'elle trouva trop pesante. Malgré l'autorité de saint Paul et de saint Jérôme, elle ne put rester insensible *aux pipeuses recherches* des hommes, et convola en secondes nocces, car un acte de 1699 (2) la qualifie dame comtesse d'Espinay.

Quant au marquis et à la marquise de Pontcalec, soit directement,

(1) Cet homme était Alain de Guer, marquis de Pontcalec, seigneur de la Porteneuve, et écuyer de la grande écurie du roi.

(2) *Cartul. de Kermaria.*

soit après le décès de Jean-Baptiste de Lannion, ils devinrent seigneur et dame de Lizandren, et, moins endurcis qu'Absalon, la correction paternelle ne les empêcha pas, en 1667 et 1676, d'exécuter ponctuellement les clauses du testament de Jean de Lannion concernant la chapelle de Kermaria.

Je ne sais comment les seigneuries de la Noëveрте et de Lizandren sortirent des maisons de Lannion et de Guer, mais il est certain que, de 1694 à 1703, elles furent possédées par Guillaume Jacques de Calloët, seigneur de Trégomar.

Suivant le droit commun de la Bretagne, le temporel de Kermaria était administré par un fabrique ou trésorier. Il était choisi chaque année concurremment *par les voisins et bienveillants* et par le seigneur fondateur (1), dont les officiers recevaient ses comptes dans les plaids généraux de la juridiction de Lizandren, tenus dans la chapelle même, le premier mardi du mois de mai, jour de la foire.

Des abus étaient-ils signalés ? Le seigneur rendait une ordonnance qui rétablissait tout dans l'ordre. C'est ainsi qu'en 1671 on voit Alain de Guer et Renée-Françoise de Lannion régler, par un acte de cette nature, les droits du clergé paroissial. Ils consistaient, pour le recteur de Plouha, à pouvoir dire la grand'messe à Kermaria, tous les jours de fêtes de la sainte Vierge, les deux jeudis de l'octave du Sacre, et les premiers mardis de mai et d'octobre ; il recevait chaque fois 30 sols, et chacun de ses prêtres 15 sols, à titre d'honoraires.

### III.

Les comptes des *fabriques* permettent d'apprécier la vénération qui entourait la chapelle. En 1618, les recettes s'élevèrent à la somme de 1297 liv. (environ 4800 fr. de notre monnaie, d'après les données fournies par M. Leber), et, depuis cette époque, de nouvelles donations vinrent encore s'ajouter à ce revenu déjà considérable. Aussi, rien n'avait-il été négligé pour rendre l'édifice digne de l'importance du culte que les populations y rendaient à la mère de Dieu. Pour

(1) Ces fonctions étaient obligatoires et quiconque refusait de les accepter y était contraint par voie judiciaire.

mettre mes lecteurs à même d'en apprécier par eux-mêmes la valeur artistique et archéologique, je vais essayer d'en faire une description succincte, qui, à défaut d'autre mérite, aura du moins celui de l'exactitude.

Le plan ne présente aucune particularité digne de remarque : c'est une nef de sept travées, flanquée de deux bas-côtés, avec un vaste chevet polygonal, un transept de dimensions disproportionnées, au sud, et un petit porche accolé au collatéral du même côté. Un simple coup d'œil suffit pour reconnaître que les différentes parties ont été refaites à plusieurs reprises. Je vais les passer successivement en revue, en commençant par celles qui m'ont paru les plus anciennes.

Le vaisseau était partagé, dans le sens de sa longueur, en deux parties presque égales par un mur percé d'une grande arcade flanquée de deux autres plus petites, correspondant à la nef et aux bas-côtés.

La voûte de la première a été démolie, ainsi que le campanile qu'elle supportait, lequel fut remplacé, au siècle dernier, par un clocher en bois, comme l'atteste l'inscription suivante, gravée sur la poutre qui en soutenait la charpente :

CETTE TOUR A ÉTÉ FAITE L'AN 1702 : MISSIRE JAN HVET, CHAPELAIN : M. (maître) : PIERRE LE CLERC, CHARPENTIER.

Un jubé en bois, dont les vieillards ont gardé le souvenir, remplissait autrefois ces trois baies, et séparait le chœur de l'espace occupé par les fidèles. Les quatre premières travées de la nef, avec leurs ogives *primitives*, sans archivolttes en retrait ni moulures d'aucune espèce, et leurs courtes colonnes cylindriques surmontées de chapiteaux à corbeilles très basses et peu ornées, présentent tous les caractères de l'architecture religieuse la plus simple de la première période ogivale (1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle) (1).»

Les trois autres travées comprises entre les arcades du jubé et le chevet, ont un aspect tout différent. Leurs colonnes sont grêles, octogonales, sans chapiteaux, et les arcs qu'elles soutiennent doublés d'une archivolte en retrait à pans coupés, semblable à celles qu'on observe dans un grand nombre de nos églises bretonnes antérieures au

(1) Deux piliers pourraient bien toutefois avoir été retouchés depuis cette époque.

XV<sup>e</sup> siècle, mais venant se perdre dans la masse des piliers, comme les nervures des arcades de l'ère flamboyante. Cette anomalie et la forme des bases, dont le tore présente encore cette scotie en gouttière qui cessa d'être usitée à la fin de la seconde période ogivale, obligent de rapporter ces parties du monument à une époque de transition; c'est du style rayonnant sur son déclin.

Le transept démesurément développé, accolé au côté sud du chœur, présente les mêmes caractères; j'y signalerai surtout une fenêtre longue, à un seule meneau, ouverte dans le mur de l'Est, immédiatement au-dessus de l'autel: ses proportions rappellent le beau temps de l'architecture ogivale. Dans le haut brillent plusieurs blasons, pieuses marques que les hommes du moyen-âge aimaient à léguer à leurs descendants, comme un souvenir de leur foi, et une incitation à les imiter (\*). A la place la plus honorable, existait encore, il y a quelques mois seulement, un écu, aujourd'hui brisé, écartelé d'hermines à la bande fuselée de gueules, qui est Taillart et, d'azur à trois coquilles d'argent, qui est Harscouët, sur le tout Harscouët plein. Un peu plus bas, ce sont les armoiries de la noble famille du Boisgeslin, reproduites deux fois, la première pleines et la seconde en alliance avec celles d'une demoiselle du Vieux-Châtel, puis celles d'un juveigneur des Harscouët, reconnaissables au lambel de gueules qui leur sert de brisure. Ce débris de vitrail peut remonter au XV<sup>e</sup> siècle.

Une très-vaste fenêtre, sous laquelle est pratiquée une labbe sépulcrale, était ouverte primitivement dans le pignon, au haut duquel on voit encore l'écu des Taillart, sculpté en relief, à la place qu'occupent d'ordinaire les armoiries du principal prééminencier; le transept était sans doute leur chapelle privative et leur lieu de sépulture. Cette vaste baie rayonnante a été remplie, à une époque relativement moderne, d'une

(\*) C'est ce qu'on appelait, en 93, *des marques de l'orgueil des nobles*. Je crois assez, en effet que, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par suite des ravages que l'incrédulité avait faits dans la plupart des intelligences, ces souvenirs n'étaient plus autre chose pour beaucoup de gentilshommes. Mais leurs pères pensaient tout autrement. Les armoiries placées sur les monuments religieux étaient surtout, pour eux, des *memento* destinés à perpétuer le souvenir de leur piété. La meilleure preuve de cette vérité, c'est qu'on trouve souvent, à Chartres par exemple, à côté des écussons des princes et des nobles, des armoiries et emblèmes de bourgeois, de corps de métier et même d'artisans.

maçonnerie, dans laquelle on a ménagé une fenêtre plus petite, dont les meneaux épais et disgracieux accusent la décrépitude de l'art ogival (XVII<sup>e</sup> siècle). Dans les lobes flamboyants de la partie supérieure, on distingue plusieurs blasons : au centre, un écu déchiqueté à l'allemande, mi-parti de Taillart et de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes, et en pointe d'un greslier de même lié d'azur. A droite et à gauche un autre écu (1), mi-parti de Lannion et d'Aradon, puis Taillart plein, et enfin mi-parti de Pinart et du Boisgeslin.

Pour terminer l'examen des parties qui m'ont paru contemporaines d'une grande restauration faite pendant l'époque de transition du style rayonnant au style flamboyant, il faut encore noter le galbe occidental du vaisseau de la nef, sa porte à triple archivolt en retrait, dont celle du centre est épannelée et ornée de tores sur les angles (2), et le porche qui abrite la porte percée dans la muraille du collatéral sud. Le lecteur voudra bien s'arrêter quelques instants avec moi devant ce petit monument, l'un des plus gracieux dans ce genre, si riche en Bretagne. C'est un édicule plus profond que large, couronné d'une galerie finement découpée présentant une suite de quatre feuilles du meilleur goût inscrits dans des cercles. Les angles ne sont pas munis de contreforts, mais simplement dissimulés par de minces colonnettes qui soutiennent des gargouilles sortant des angles de la corniche. Au-dessus de la galerie s'élève un petit édifice à galbe triangulaire, évidemment moins ancien que le rez-de-chaussée. C'était, dit-on, l'auditoire de la juridiction des seigneurs de Lizandren. Une large baie ogivale, à voussures toriques soutenues par des colonnettes correspondant aux trois retraits des âges plus anciens, permet à l'œil de saisir toute l'ordonnance de l'intérieur. En y entrant, on ne peut s'empêcher d'admirer la légèreté de la voûte sur pendentifs, supportée par des nervures toriques de la plus grande pureté, et ces anges aux formes aériennes, aux longues robes flottantes, et aux ailes étendues, qui semblent voltiger au-dessus de la tête du spectateur, en déployant des

(1) Entouré du cordon de Saint-Michel.

(2) La partie supérieure de ce pignon a été remaniée, et on y a placé, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'écusson de Jean de Lannion et de Mauricette Le Barbier, son épouse.

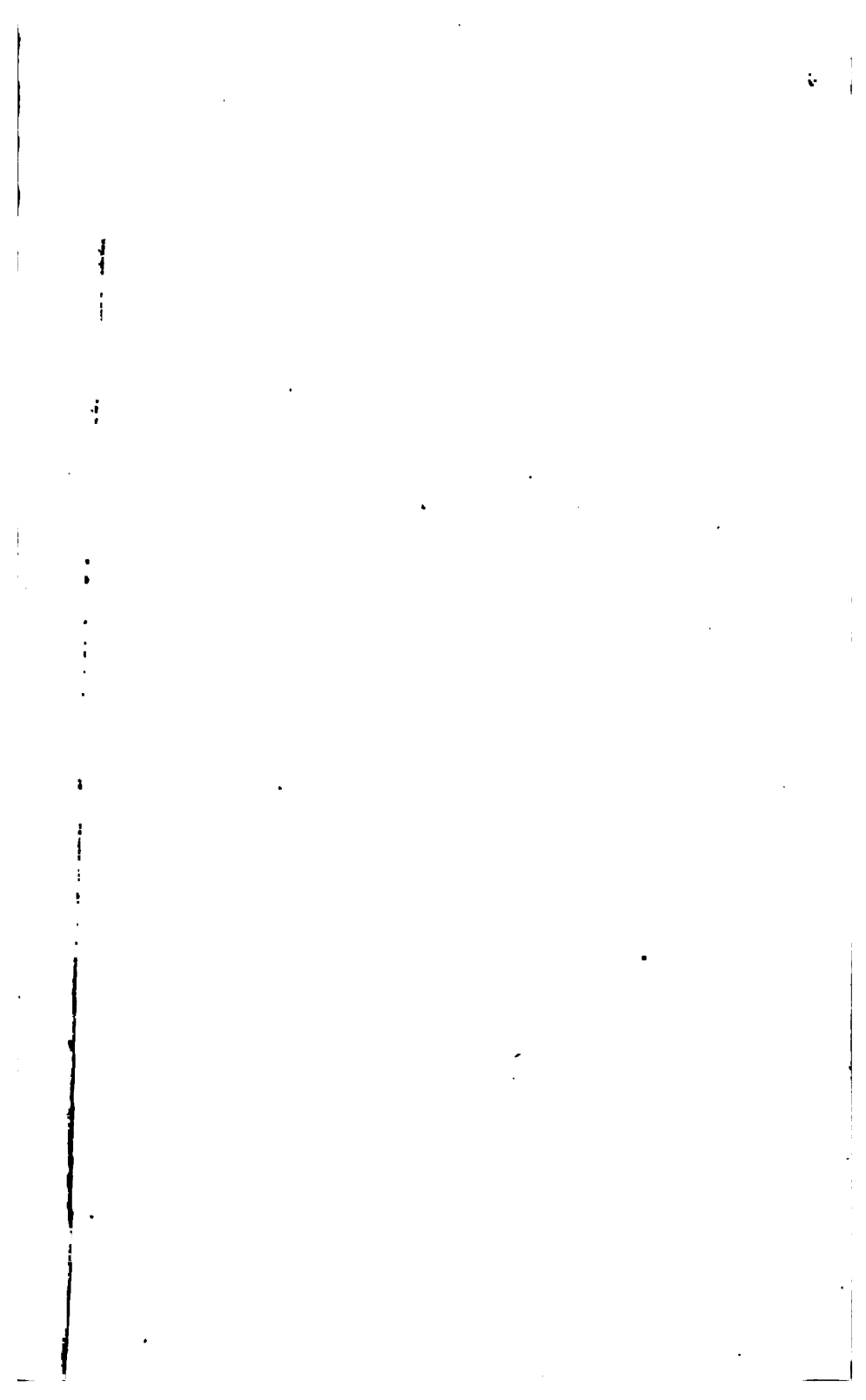
banderoles, sur lesquelles j'ai cru lire des phrases du *Gaudeamus*, placées là comme pour dire aux fidèles que le temple auquel ils vont entrer, est la demeure du Dieu qui apporta la paix aux hommes (*Pax hominibus bonæ voluntatis*), et qu'ils y trouvent des remèdes pour tous leurs maux. Ces peintures, qui m'ont paru du XIII<sup>e</sup> siècle, ont un véritable mérite, et sont encore assez bien conservées pour qu'un artiste habile puisse leur rendre leur premier éclat.

Mais ce qui frappe le plus dans ce petit bijou gothique, c'est le défaut de symétrie que présente l'ornementation des deux paires de colonnes, sur lesquelles sont ménagées, suivant l'usage, les niches des douze apôtres. On comprendra sans peine cette bizarrerie, en regardant les yeux sur la planche où j'en ai dessiné deux échantillons. À gauche, en entrant, c'est le style ogival dans toute sa noble simplicité ; à droite, c'est le style rayonnant, modifié par quelques détails prismatiques, dans les bases et dans les chapiteaux, et des détails dont l'ordonnance rappelle l'intérieur du beau porche de la collatérale de Saint-Quentin, fondée comme on le sait, en 1405. Il ne faut pas quitter cette partie de la chapelle sans consacrer un instant aux quatre statues que l'architecte a placées dans des niches, au-dessus des apôtres, et qui, abrités par leurs grandes ailes, tiennent les instruments de leur passion, et paraissent les montrer aux arrivants pour leur rappeler leurs souffrances du Sauveur : c'est encore une préparation à l'entrée dans l'église. Les deux plus rapprochées du nord ont un caractère tout à fait bien marqué, et je ne serais pas étonné qu'elles remontassent au XIV<sup>e</sup> siècle.

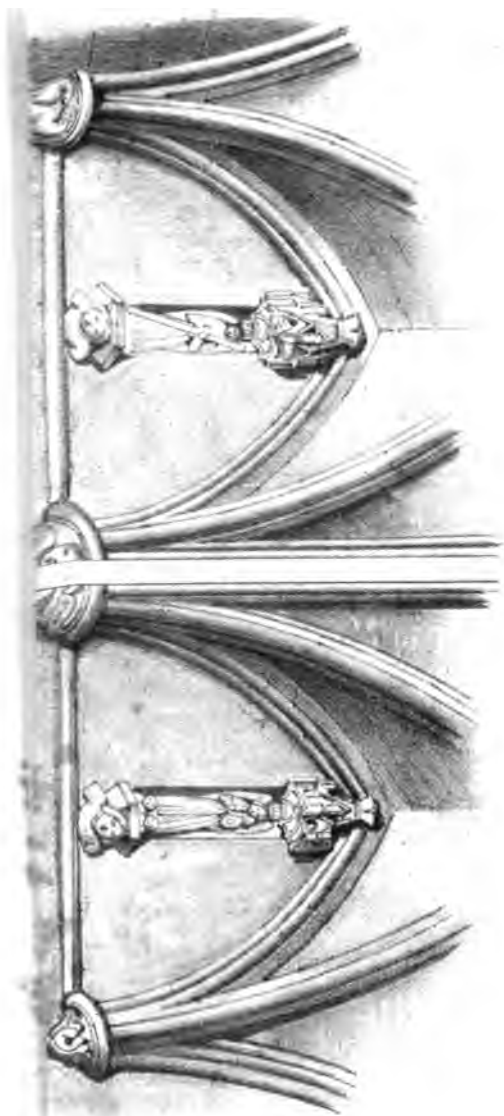
Rentrons encore une fois dans le sanctuaire. Dans le collatéral, sur un de ces disgracieux pilastres aplatis, que l'architecture romane substitua aux colonnes engagées qui recevaient le plus souvent les arcs doubleaux au beau temps de l'art chrétien, on a gravé les mots : L'AN 1720 MISIRE JAN HVET CHAPELAIN. C'est la date de la réparation des plus mal entendues (1). Ayant aperçu quelques

(1) C'est encore ce même chapelain qui construisit le chevet, dont l'architecture est si faiblement insignifiante malgré le luxe de son appareil. On y lit ces mots gravés à l'entrée, près d'un écusson martelé, qui devait porter les armoiries des seigneurs de Lizeux au XVIII<sup>e</sup> siècle : FAIT PAR LES SOINS DE MISIRE JEAN HVET CHAPELAIN L'AN 1720.





KERMARIA — NISQUIT.



à travers le chiffon en lambeau qui était censé, le jour de ma visite, envelopper la pierre sur laquelle se célébraient les saints mystères, j'y lu cette inscription :

CET AVTEL A ÉTÉ CONSACRÉ PAR L. (LOUIS) MARCEL DE COETLOGON EVEQVE DE S<sup>t</sup> BRIEVC 1699.

Bien que toutes ces inscriptions ne soient guère plus intéressantes en elles-mêmes que les parties de l'édifice auxquelles elles sont consacrées, j'ai cru qu'elles devaient avoir leur place dans une monographie.

Le mobilier ancien, dont la richesse devait répondre à l'importance du sanctuaire, paraît avoir été dévasté par le mauvais goût du siècle dernier. Je n'ai vu que quelques fragments, assez peu importants, d'un joli rétable du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle sur l'autel du transept : à une époque très-récente on les a ridiculement enchâssés dans des boîtes en bois du plus nouveau goût (1).

Les architectes du moyen-âge, profondément instruits de la liturgie catholique et des saintes Écritures, ne se contentaient pas d'animer le plan et l'élévation des églises à l'aide d'un symbolisme dont leurs contemporains avaient la clef ; ils prenaient le temple dans sa plus haute acception et voulaient qu'il fût à la fois et un hymne à la gloire de Dieu et de ses saints, et un enseignement à la portée de tous. Pour atteindre ce double but, ils mettaient à contribution toutes les branches des arts humains. Le potier et l'émailleur leur fournissaient ces brillants carrelages dont nous n'avons plus d'idée ; le verrier ces vitraux d'un effet si merveilleux, et le peintre leur prêtait son pinceau pour tracer sur les parties pleines des murailles des scènes pieuses, ou des représentations symboliques des grandes vérités de la religion. Dans ces âges de robustes croyances, on choisissait de préférence les sujets les plus émouvants et les plus grandioses, le jugement dernier, les premiers chapitres de la Genèse, la chute des Anges, etc. Les danses macabres étaient aussi d'un usage très-fréquent, au moins depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Qu'on s'imagine une longue suite de personnages de tous les rangs de la société, depuis le pape

(1) On m'a dit que les autres parties sont conservées au presbytère de Poubha. Il serait à souhaiter qu'on les replaçât convenablement quand on restaurera l'autel.

et le roi jusqu'au plus humble artisan, alternants avec des squelettes décharnés qui les entraînent dans une ronde fantastique, et on aura une idée assez juste de ces tableaux à l'aide desquels l'artiste exprimait d'une manière saisissante cette loi terrible de la création, en vertu de laquelle les générations des hommes ne passent sur la terre que pour marcher continuellement vers la tombe. L'humidité ayant fait tomber le badigeon sur un espace peu étendu de la muraille qui surmonte les arcades de la nef de Kermaria, du côté du sud, j'y avais déjà constaté moi-même l'existence d'un système complet de peintures à fresque ; mais le temps ne me permettant pas d'enlever partout la chaux moderne, je ne pouvais pas me rendre compte de leur importance actuelle. M. Charles de Taillart, dont la présence sur les lieux est un véritable bonheur pour la conservation du monument, vient de m'apprendre qu'il y a reconnu une danse macabre assez bien conservée, formant une longue suite de tableaux à la partie supérieure de la muraille. Les fonds sont pourpres et chaque groupe, composé d'un vivant et d'un squelette, est encadré dans une arcature de couleur jaune, à voûte plate reposant sur de maigres colonnettes à bases prismatiques. Comme si l'artiste eût craint de n'être pas compris de la foule, il a écrit sous chacun de ces compartiments un huitain qui en explique le sujet. Quand on aura pu découvrir entièrement ces précieuses peintures, il sera sans doute, possible d'en lire la majeure partie d'une manière complète. La strophe suivante, placée sous la figure d'un souverain, permettra au lecteur de juger de l'importance de ce monument épigraphique, au point de vue de la langue et de l'histoire littéraire du moyen-âge.

Venés, noble roy couronné,  
 Renommé de force et prouesce.  
 Jadis fustes enviroupé  
 De grans pompes, de grant noblesce ;  
 Mais maintenant toute haultesce  
 Laisserés : vous n'estes pas seul !  
 Poy (peu) aurés de vostre richesce :  
 Le plus riche n'a que ung linceul !

Autant que j'ai pu le reconnaître, tout l'espace compris entre les arcades et la danse macabre est peint en blanc semé de quatre feuilles rouges et de quinze feuilles violettes. Sur ce fond aussi simple qu'élégant se détachent des figures debout, plus grandes que nature, et disposées symétriquement dans les entre-deux des arcades. La seule que j'ai vue découverte, en face de la chaire, m'a tout d'abord frappé par la pureté du trait et la noblesse de la pose. Sa tunique de pourpre, le riche manteau qui lui couvre les épaules, la couronne qu'elle porte sur la tête, semblable à celles de nos ducs du XV<sup>e</sup> siècle, et la suprême majesté qui rayonne de son front, ne permettraient pas d'y voir un autre personnage que le roi par excellence des livres saints, quand bien même le doute ne serait pas levé par l'inscription suivante tracée sur une banderole qu'il étend, en ouvrant les bras, avec un geste plein de grandeur :

*Dominus dicit ad me : filius hodie genui te = roy David (1).*

M. de Taillart a découvert sous le badigeon deux nouveaux personnages dans la même attitude que le précédent. On lit sur leurs phylactères :

1° *Ecce virgo concipiet et pariet filium = Marie (2).* 2° *Aspiciet omnes ad me quem transfixerunt — Zacharie (3).*

Ce n'est certes pas une idée vulgaire que celle de placer ainsi, à côté du terrible anathème fulminé dans l'Eden contre la génération d'Adam, l'immuable promesse d'une rédemption par le fils de la femme annoncée par la bouche des prophètes de Dieu. Cette composition si éminemment catholique, exécutée par un pinceau d'un mérite réel, suffirait à elle seule pour intéresser les amis de l'art religieux à la conservation de la chapelle de Kermaria (4).

Elle possède encore d'autres échantillons non moins curieux de l'art du moyen-âge. Le lambris en bois du collatéral nord est en partie

(1) *Livre des Psaumes*, chap. II, verset 7.

(2) Chap. II, verset 14.

(3) Chap. XII, verset 10.

(4) On a pu constater l'existence de fresques sur la muraille opposée de la nef, mais le badigeon qui les recouvre encore ne me permet pas d'en parler.

couvert de peintures assez difficiles à déchiffrer, parce qu'on a rattachée les planches de la manière la plus inintelligente. J'ai cependant pu reconnaître deux séries de tableaux superposées, se détachant sur un fond d'azur semé de fleurs de lis d'or et d'étoiles d'argent.

La plus élevée, qui est aussi la moins bien conservée, m'a semblé représenter plusieurs martyres. L'inférieure offre une suite d'animaux accompagnés d'inscriptions qui en font connaître l'espèce et le symbolisme. Ils sont disposés dans l'ordre suivant :

- 1° Le lion . . . . . orgueil (l'Orgueil).
- 2° Le serpent . . . . . (sans doute, l'Envie).
- 3° Le renard . . . . . (sans doute, la Colère).
- 4° Le loup . . . . . (sans doute, la Gourmandise).
- 5° Le bœuf . . . . . luxure (la Luxure).
- 6° Le âne . . . . . paresse (la Paresse).

Il ne m'a pas été possible de reconnaître le septième, qui devait représenter la Colère ou l'Avarice. Six femmes à la douce physionomie, richement vêtues et le front ceint de couronnes d'or, sont debout sur les bêtes et les transpercent d'une lance qu'elles tiennent d'une main tandis que de l'autre elles portent un bouclier. On y reconnaît sans effort d'imagination les Vertus évangéliques domptant les vices qui leur sont opposés<sup>(1)</sup>; c'est encore une de ces leçons de catéchisme que nos pères aimaient à écrire partout dans leurs temples avec des caractères empruntés aux trésors de l'allégorie. La vue de ces figures à demi effacées attire par un charme indicible; on voudrait les considérer longtemps, en suivre tous les contours pour saisir dans toute sa vérité la pensée de ceux qui les ont tracées; mais, dans l'état actuel du monument, il faut attendre que des travaux intelligents viennent le débarrasser de l'indigne badigeon qui le déshonore, et lui rendre son caractère primitif en raccordant les débris déplacés.

Il avait traversé presque intact le règne des Vandales de 93, et, jusqu'à ces derniers temps, chaque année le pardon de N.-D. de Kernaria continuait à être le plus beau jour de fête du pays.

(1) Dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle saint Edmond de Cantorbéry les énumérait ainsi : Humilité, Amour du prochain, Patience, Diligence, Générosité, Chasteté et Sobriété. — *Speculum ecclesie in Biblioth. Patrum*, tom xxv, p. 317.

Les temps mauvais commencèrent il y a dix ans environ. La centralisation, qui s'infiltrait partout, porta un grand coup à l'antique sanctuaire, en transportant la foire annuelle au bourg de Plouha. Bientôt, sous prétexte d'une pierre ébranlée, qui menaçait, dit-on, d'écraser les fidèles, et dont la consolidation aurait demandé tout au plus quatre journées de maçon, le Saint-Sacrifice cessa d'être célébré sur l'autel devant lequel tant de générations avaient prié. Malgré l'abandon complet dans lequel fut laissé l'édifice, la solidité de sa construction lutta pendant quelque temps contre les injures de l'atmosphère. Enfin le toit s'effondra, les murs se lézardèrent, la désolation se fit dans le saint des saints ; elle se fit encore plus, s'il est possible, dans le cœur des habitants du quartier. Le jour d'une de mes visites à cette ruine prématurée, je vis plusieurs de ces braves gens s'agenouiller devant la statue vénérée, sur le pavé mouillé par la pluie qui y tombait à seaux par les crevasses du lambris : c'était un spectacle véritablement touchant.

Quand, il y a quelques mois, le bruit se répandit que ces débris étaient condamnés à une démolition prochaine, ce fut un deuil général. De pauvres paysans protestèrent qu'ils mangeraient jusqu'à leur dernier sou, s'il le fallait, plutôt que de voir disparaître le sanctuaire de leurs ancêtres. Ils trouvèrent dans les manoirs voisins des hommes qui comprirent leurs nobles sentiments. Bientôt l'honorable inspecteur des monuments historiques des Côtes-du-Nord, M. Geslin de Bourgogne, se rendait sur les lieux et constatait l'importance du monument ; un peu plus tard, le préfet lui-même le visitait et la conservation en était décidée. Mais elle équivaudrait à un arrêt de mort, si une restauration suffisante ne venait pas arrêter les progrès que le mal a faits pendant dix années d'abandon. Les habitants les plus pauvres de la paroisse ont fait entre eux une souscription, considérable pour leurs modestes budgets, mais insuffisante, même avec la subvention que l'administration a promise, pour conserver la chapelle et ses trésors archéologiques. Plusieurs des familles, dont le blason brille dans ses vitraux et sur ses murailles, ont déjà entendu l'appel qui leur a été fait en faveur de l'œuvre de leurs pères, toutes y répondront sans doute. Puissent mes faibles efforts lui gagner les sympathies de tous ceux qui aiment encore notre vieille patrie, ses institutions et ses monuments.

CHARLES DE KERANFLECH.

# LES FLEURS DE MAI

(Tiré du *Barsas-Breis* <sup>(1)</sup>.)

A M. TH. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

## I.

Si vous aviez vu Jeff passer sur le rivage,  
Avec ses yeux brillants, avec son frais visage,

Et vu Jeff au pardon danser, belle d'ardeur,  
Vous en auriez été réjoui dans le cœur.

Mais de pitié votre âme aurait été pressée,  
A voir la pauvre fille en son lit affaissée :

Le mal avait rongé ses membres affaiblis,  
Et sa joue était pâle, oh ! pâle comme un lis.

Ses compagnes venaient s'asseoir près de sa couche ;  
Or, elle leur disait, d'une voix qui les touche :

— « Mes compagnes, cessez, si vous m'aimez un peu,  
De répandre des pleurs, cessez, au nom de Dieu.

» A la mort, vous savez, on ne peut se soustraire ;  
Dieu lui-même est bien mort, en croix, sur le Calvaire ! » —

## II.

A la fontaine, un soir, j'allais puiser de l'eau,  
Le rossignol de nuit chantait sur un rameau :

(1) *Chants populaires de la Bretagne*, publiés par M. de la Villemarqué, 3<sup>e</sup> édition, t. II, p. 359 et suivantes. — « Un poétique et gracieux usage, (dit M. de la Villemarqué) existe sur la limite de la Cornouaille et du pays de Vannes : on sème de fleurs la couche des jeunes filles qui meurent au mois de mai. Ces prémices du printemps sont regardées comme un présage d'éternel bonheur pour celles qui en peuvent jouir, et il n'est pas une jeune malade dont les vœux ne hâtent le retour de la saison des fleurs, si les fleurs sont près d'éclorre, ou l'instant de sa délivrance, si elles doivent bientôt se flétrir. On chante en Cornouaille une élégie composée sur ce doux et triste sujet par deux sœurs paysannes. » — C'est justement la chanson des *Fleurs de Mai*.



— « Voilà le mois de mai qui passe, et sur les routes  
Voilà que des buissons les fleurs s'effeuillent toutes.

» Les regrets sont moins vifs à l'aurore des ans ;  
Heureuses celles-là qui meurent au printemps !

» De même qu'une rose abandonne la branche,  
Ainsi vers le tombeau la jeunesse se penche ;

» Avant huit jours passés celles qui vont mourir,  
Des plus nouvelles fleurs on viendra les couvrir,

» Et du sein de ces fleurs, ouvrant de blanches ailes,  
Elles s'élèveront aux sphères éternelles. » —

## III.

Jeffik, le rossignol chantait hier au soir ;  
Jeffik, ce qu'il disait, voulez-vous le savoir ?

— « Voilà le mois de mai qui passe, et sur les routes  
Voilà que des buissons les fleurs s'effeuillent toutes. » —

Lorsque la pauvre fille entendit cette voix,  
Elle mit ses deux mains sur sa poitrine, en croix :

— « Pour que Dieu, votre fils, ait pitié de mon âme,  
Je vais en votre honneur, Marie, ô sainte Dame,

» Je vais dire un *Ave*, pour que j'aie bientôt  
Attendre auprès de vous mes compagnes, là-haut. » —

La prière venait — sur sa lèvre muette —  
A peine de finir, qu'elle pencha la tête :

Elle pencha la tête et puis ferma les yeux.  
Alors on entendit un son mélodieux ;

Dans le courtail c'était le rossignol encore :

— « Heureuses, disait-il en sa langue sonore,

» Les vierges qu'au printemps le bon Dieu fait mourir,  
Et que de fraîches fleurs on se plait à couvrir ! » —

EMILE GRIMAUD.

# CHRONIQUE.

---

**Sommaire.** — La querelle des *Marvaillers* et les *Veillées de l'Armor*, de M. du Laurens de la Barre. — Faut de la gaité, pas trop n'en faut. — Bienheureux les simples. — Histoire de Cadou le tailleur, du diabolin éclopé, et du père Gratos. — *Souvenirs Bretons*, par M. Stéphane Halgan. — *Les Ducs Bretons*, par M. Duseigneur. — Un mot sur la fête de Laval, et deux sur celle de Guingamp. — *Le général comte de Coutard*, par M. Henry de Riancey.

J'ai promis, dans ma dernière chronique, de conter ce mois-ci aux lecteurs de *la Revue* l'histoire de la querelle des *Marvaillers*. Comme un honnête homme n'a que sa parole, je veux commencer par tenir en ce point la mienne, d'autant que j'y trouverai l'occasion, cherchée depuis trois mois, de revenir sur un livre intéressant, dont j'ai dû me borner, en juin dernier, à noter l'apparition, j'entends *les Veillées de l'Armor, récits populaires des Bretons*, recueillis et publiés, à Vannes, par M. du Laurens de la Barre.

C'est en effet ce livre qui a donné le branle à la querelle. Ce recueil de contes, légendes et traditions populaires se divise en trois parties : 1° Récits des *Disrévellers*, 2° Récits des *Marvaillers*, 3° Chroniques et nouvelles. — Dans les deux premières parties, l'auteur affirme — et nous le croyons volontiers — avoir simplement servi de secrétaire aux paysans dont la bouche lui a transmis ces récits. Dans la troisième au contraire, — si nous comprenons bien ses explications (p. 103-104), — son imagination, tout en ne cessant de travailler d'après des traditions populaires, se serait donné plus large carrière dans le développement et le mode d'exposition des faits qu'il raconte. Je laisse de côté en ce moment cette troisième partie, pour satisfaire sans tarder la juste curiosité du lecteur, qui veut savoir ce que sont en définitive ces *Disrévellers* et ces *Marvaillers*, — *Marvailhers* ou *Marvalers*, — car on rencontre ces trois orthographes.

Si j'ouvre le Dictionnaire Breton de Le Gonidec (édition de M. de la Villemarqué), j'y lis : « *Disréveller*, conteur », et « *Marvaler*, grand conteur, bavard » : d'où il semble résulter que toute la différence entre l'un et l'autre gît simplement dans la *quantité* des contes que chacun fait, le *Marvailler* étant en quelque sorte au *Disréveller* ce que le superlatif est

au positif. Mais, si j'en crois M. du Laërens, ces contes diffèrent aussi par la *qualité* : il appelle ceux des *Disrévellers* « récits sérieux », ceux des *Marvailhers* « récits railleurs ». — « Or, ajoute-t-il, le *Disréveller* » n'existe pas dans le pays de Vannes : la naïveté de son récit, « rempli de bonne foi et de crédulité, a disparu pour faire place » à la verve railleuse du *Marvailher*, qui raconte d'un air trop peu convaincu pour entraîner après lui la conviction de ceux qui l'écoutent. Le « *Marvailher*, en effet, débite gaiement, selon son inspiration, une histoire » presque toujours défigurée par des peintures fantastiques, à laquelle il « n'accorde lui-même aucune croyance. Son récit s'inspire quelquefois des » idées religieuses, mais alors la religion y est toujours traitée un peu « légèrement. — Le *Disréveller*, au contraire, prépare, au moyen d'un » exorde et par la forme de son récit sérieux et solennel, la morale qui le » terminera et l'enseignement qui en doit sortir. Ce conteur a la prétention de moraliser : le *Marvailher* ne songe qu'à distraire les autres en » s'amusant lui-même (1) ».

D'après cette définition, si le *Disréveller* est le conteur sérieux, le *Marvailher* est le conteur badin et *farceur* — passez-moi le mot — qui n'a d'autre but que de rire et de faire rire ses auditeurs. But fort louable assurément, — car la bonne humeur est un des grands biens que Dieu ait départi à l'homme, — mais but, aux yeux de biens des gens, d'un ordre fort secondaire. Pour moi, je l'avoue humblement, je ne m'offenserais guère de voir représenter mes compatriotes sous les traits de joyeux vivants, aimant avant tout à rire. Mais comme, après tout, s'il faut de la gaieté pas trop n'en faut, je ne m'étonne point trop non plus de voir les Vannetais réclamer contre une allégation ; d'après laquelle leur pays ne produirait absolument que des conteurs de bourdes, incapables de coudre à leurs plaisantes historiettes la moindre moralité. Je trouve donc très-naturelle la réclamation élevée à cet égard par M. l'abbé Le Joubiou (2) : et je la crois en outre très-justifiée par les jolis contes vannetais qu'il a pris soin de rapporter, sous le titre de *Récits de ma tante Yvonne*, où l'enjouement s'allie sans difficulté à un but moral. Il y a plus, des sept récits que M. de la Barre, dans son livre, attribue aux *Marvailhers*, deux (*le Château de Coëtcandec* et *le Testament du Recteur*) renferment un ensei-

(1) *Les Veillées de l'Armor*, pp. 3 et 4.

(2) Dans la séance de la Société Archéologique du Morbihan du 26 mai dernier. Le curieux et spirituel mémoire lu à ce sujet par notre excellent collaborateur a été quelques jours après publié dans le *Foyer Breton*, ainsi que la réponse de M. du Laërens

gnement moral des mieux marqués; deux autres (*la Chapelle de Béléan et le Pêcheur de Concoret*) ont pour sujet, celui-ci le danger de recourir au diable, celui-là l'utilité d'invoquer les saints; et un cinquième (*l'Aire Neuve*) n'est point une histoire pour rire mais un drame violent. M. de la Barre, il me semble, s'est donc beaucoup avancé, en attribuant aux récits populaires du pays de Vannes un caractère et un but exclusivement facétieux. Sans doute ils n'ont point, à l'ordinaire, cette physionomie grave et profonde, je dirais presque tragique, qui caractérise si fortement les récits de la Cornouaille et du Léon; mais, sous une enveloppe souvent comique, ils n'en renferment pas moins la plupart du temps d'excellentes moralités. En ce point M. Le Joubiou a raison. Il est vrai que, pour mieux repousser le tort apporté (croit-il) à la réputation des conteurs du pays de Vannes, il le grossit quelque peu, en traduisant l'épithète de *Marvailler* par « hâbleur » et « vantard », signification que repousse M. du Laurens, qui, provoqué sur ce point, a déclaré formellement ne voir dans ces pauvres *Marvaillers* que des conteurs « gais, spirituels, caustiques peut-être, *hâbleurs* aucunement ». Cette déclaration a fini la guerre, qui n'empêchera point — tout au contraire — *les Veillées de l'Armor* d'être un petit volume plein d'intérêt.

M. du Laurens possède une qualité bien précieuse pour être l'interprète fidèle et convenable de ces narrations rustiques, où la raillerie même est simple : c'est justement la simplicité. J'ai sous la main en ce moment un autre recueil de récits du même genre, par où on peut juger combien cette qualité est vraiment indispensable au conteur populaire. L'auteur de ce dernier recueil en a beaucoup d'autres; il a de l'esprit, de l'imagination, et parfois de la verve; il manque de simplicité, et son livre du charme propre à cette espèce d'écrits. Le premier charme, en effet, c'est que le lecteur puisse au moins s'imaginer ressentir, en lisant, la même impression que lui causerait le récit sortant de la bouche même du paysan qui l'a conté à l'auteur. Mais si, avant de raconter, l'auteur commence par se mettre en scène et m'occuper de sa propre personne; s'il interrompt le fil de son récit pour me faire part de ses réflexions critiques, et s'il n'omet point, en terminant, de se rappeler à mon souvenir, le plus souvent pour me faire entendre combien il est supérieur à toutes ces pué-riles légendes qu'il daigne orner des agréments de son esprit, — alors, je le répète, le plus grand charme du livre est perdu pour moi. Je me préparais à entendre un vieux laboureur chenu, contant à ses petits enfants, pour les faire rire ou pleurer, la légende traditionnelle, terrible ou

plaisante, que son aïeul lui conta aussi jadis : au lieu de cela, c'est un *monsieur* qui me fait part de ses impressions de voyage et se moque des légendes du paysan. Je cherchais justement le contraire. Le monsieur peut avoir d'ailleurs beaucoup d'esprit, il en aurait davantage s'il pouvait le cacher : car ce que je veux, c'est la naïveté du paysan.

M. du Laurens de la Barre a très-bien compris les obligations du genre où il s'était engagé. Il commence par décrire brièvement soit le lieu de la scène, soit les singularités de mœurs indispensables à l'intelligence du récit, puis il donne la parole à son conteur et la lui laisse jusqu'au bout. Point de phrase, point de jeu d'esprit, point de réflexion critique ou de raillerie sceptique : une narration simple et brève, un style uni, naturel ; nulle part rien qui vous empêche de croire que vous avez sous les yeux le récit textuel du paysan, recueilli mot pour mot par notre auteur. Je dis cela, bien entendu, des deux premières parties ; car bien qu'il y ait dans la troisième de jolis détails (1), je ne saurais encourager l'auteur à persister dans le genre qu'il y a essayé, qui n'est, à vrai dire, ni la légende populaire ni la nouvelle, — plus sec et moins orné que la nouvelle, moins naïf et plus chargé que la légende.

Quant aux deux premières parties, je n'y trouve guère rien à reprendre. M. du Laurens a même, pour peindre les lieux et les personnages, une manière simple et nette qui me semble excellente. Je voudrais pouvoir citer, entre autres, à titres d'exemples, ses vues d'après nature de la vallée de Saint-Herbot (p. 25), des montagnes Noires et des mines de Poultaouen (p. 45-47), la silhouette de Noël Lorcey, le chouan de 1832, le réfractaire de Grandchamp (p. 91-93), en tête de ce curieux récit du *Château de Coëtcandec*, qui prouve si bien qu'en Bretagne le sentiment de la justice et celui de la poésie vivent encore, grâce à Dieu, dans le cœur du peuple. Mais je suis jaloux de donner aux lecteurs de la Revue un échantillon du talent des *Marvaillers*, et le chef-d'œuvre en ce genre c'est le conte du *Diable boîteux*, dont le héros se nomme Cadou, tailleur de son métier à la Trinité-Porhoët. — Cadou, lassé de son état, est parti pour chercher les aventures, et se voit forcé, un soir d'orage, de demander asile au premier manoir venu, où, tous les lits étant pris, on le fait coucher dans une chambre hantée par les esprits. En y entrant, il aperçoit dans un coin une paire de lunettes, des souliers ferrés, une ceinture de cuir et d'autres objets :

(1) Par exemple la description de l'auberge de la Feuillée (p. 119-121), *le Rêve de Daniel* (p. 146-149), le conte breton traduit p. 150-151, etc.

— « Qu'est-ce que tout cela ? dit-il étonné.

— « Ah ! ce sont des objets que les défunts ont laissés ici ; car ceux qui couchent dans cette chambre ne s'y retrouvent jamais le lendemain. A leur place il n'y a plus qu'un brimborion que le diable laisse après lui. Voici les lunettes d'un procureur qui vint, il y aura trois ans à la Chandeleur ; voilà les ciseaux d'un tailleur comme vous ; voilà encore les souliers d'un maquignon de Josselin ; la ceinture...

— « C'est bon, c'est bon ! interrompit Kadou avec impatience..

« ... Il dit ses prières promptement et se coucha tout habillé. Au dernier coup de minuit, il fut réveillé en sursaut par un tapage infernal de chaînes dans la cheminée. Puis la chambre parut tout illuminée, et Kadou vit une bande de diables se dérouler dans la salle et se mettre en danse autour de la table. Il y en avait de toutes les tailles : des grands cornus, des moyens, des petits ; en sorte que la ronde ressemblait à un chapelet de gros grains noirs. Quand ils eurent bien sauté, bien hurlé, les diabolotins entourèrent le lit ; les uns prirent Kadou par les pieds, les autres par la tête, et ils le placèrent sur la table de chêne. Pour lors, le tailleur, qui n'avait plus envie de rire, dut se demander s'il avait fait son testament, car les diables cornus se mirent à aiguïser des coutelas, les petits rallumèrent le feu, et les grands préparèrent la broche.

— « Kadou, mon ami, lui dirent-ils, nous allons te hacher menu comme chair à pâté.

— « Au moins ne me faites pas languir, dit le tailleur.

— « Tu vas voir tout à l'heure.

— « Attendez un peu, mes mignons ; accordez-moi une petite consolation, s'il vous plaît. J'ai oublié ma pipe dans un coin, laissez-moi aller la prendre, afin que je fume ce soir ma dernière *bouffarde*, puisque je ne dois plus tailler de culottes.

— « Nous le voulons bien, dirent les démons, à condition que tu nous donnes du tabac. —

« Là-dessus ils lâchèrent Kadou, qui se leva et alla auprès du lit chercher son *brûle-queue*, qu'il se mit à bourrer le plus lentement possible. Comme il regardait en l'air avant de revenir à la table, il avisa un bénitier dans lequel se trouvait une branche de buis que l'on y met ordinairement pour préserver du tonnerre.

« Kadou n'était pas manchot, vite il saisit d'une main le bénitier, de de l'autre le rameau de buis, et avant que les diables eussent remarqué la manœuvre, il vons les aspergea d'eau bénite, si bien, si bien, que la bande s'envola en hurlant, par la cheminée, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

« Un seul diabolotin, gros comme un poulet, resta sur le foyer, se débattant au milieu de la braise, et quoique le tailleur ne cessât de l'arroser avec sa branche de buis, le petit diable se trémoussait en brillant sans pouvoir déguerpir. Alors Kadou remarqua que le petit monstre était tout tortu, tout bossu, et qu'il avait une patte cassée par dessus le marché. C'étaient ses camarades qui l'avaient écrasé en partant. Le tailleur prit le petit moricaud avec les pincettes, le porta sur la table de chêne et lui adressa beaucoup de questions en breton. Les diables savent apparemment tous les langages, car celui-ci répondit aussitôt :

— « Je consens à rester trois semaines avec toi, Kadou, si tu veux rattacher ma patte et me ramener dans vingt jours au père *Gratos* (Satan). Je te procurerai toute joie et satisfaction.

— « J'y consens, dit le luron ; mais où irons-nous en sortant d'ici ? (pp. 85-87). »

Si vous voulez, lecteur, savoir où ils allèrent, prenez le livre, vous y trouverez la suite des aventures de Cadou, qui n'est point inférieure au commencement, et de l'un à l'autre vous lirez tous ces récits, gais ou sombres, où la Muse populaire de l'Armor rit et pleure tour à tour, et ne cesse jamais de vous charmer, ici par la franchise de son rire, là par la sincérité de ses terreurs.

En attendant, après un conteur intéressant, voici que votre chroniqueur ordinaire (hélas ! oui, fort ordinaire) a l'honneur de vous présenter un poète. — Un poète ? allez-vous dire, il y en a tant ! — Oui, mais celui-ci est vraiment d'une espèce rare. Jugez plutôt : il fâit imprimer ses vers sur beau papier blanc et fort, à grandes marges et en mignons caractères ; il les habille d'un coquet pourpoint de satin blanc glacé, où le titre s'étale en lettres mordorées, — et après avoir ainsi pris soin de leur toilette, au lieu de les envoyer se faire voir *chez tous les libraires*, comme dit la formule, voilà qu'il ne les met chez aucun ; il les garde soigneusement à la maison, et ne les laisse sortir que de loin en loin, pour aller visiter quelques amis — dont je me fais honneur d'être. — Oh ! oh ! lecteur, voici votre curiosité éveillée, vous voulez savoir le nom ; un petit moment. — Je pourrais vous dire encore, comme je le pense, que ce poète est rare par d'autres côtés, qu'il sait allier, dans son style, l'élevation à la fantaisie, dans sa pensée le dédain des lieux-communs au respect et à l'amour de tout ce qui est vrai, beau, noble, au culte de tous les sentiments qui font le véritable honneur et la solide grandeur de l'homme. Mais si je vous disais tout cela, vous me répondriez que je suis un ami, un suspect par conséquent, et que vous voulez voir mes preuves. Ces preuves, elles vous seront fournies, ici même, dans cette Revue, sans beaucoup tarder, par un juge plus compétent que moi... et d'ailleurs incorruptible. Aujourd'hui je ne peux que vous citer quelques vers. — Le poète a été conduit par sa course vagabonde jusqu'au sommet d'un haut promontoire — non loin de Quimperlé — qui domine l'embouchure de deux rivières (l'Aven et le Belon), la mer où elles se jettent, et en même temps une vaste campagne parée de bois et de moissons. Il contemple avec émotion cette splendide nature, il entend au dedans de lui-même l'hymne sublime, qui de la terre et des eaux monte vers le ciel :

La Terre disait : Aime ! — et l'Océan : Admire !  
Contemple ! disait l'une, — et l'autre : Incline-toi !

Jamais je n'oublierai toutes ces voix profondes  
 • Qu'autour de moi je crus entendre; — et, de ce lieu,  
 Devant ces blés, devant ces bois, devant ces ondes,  
 Je te bénis, Bretagne, — ô ma mère! — et ton Dieu!

Ton Dieu qui te plaça, pour te conserver pure,  
 Loin d'un monde égoïste, avide et positif,  
 Au bout du continent, — comme d'une ceinture  
 Bordant les flancs sacrés d'un Océan plaintif;

Ton Dieu, dont tu gardas la foi toujours sereine;  
 Ton Dieu, qui, dans les champs étendus sous mes yeux,  
 Faisant croître à plaisir ta nourriture saine,  
 T'accorde en même temps un don plus précieux :

Ce don, que j'embrassais de ce triple rivage,  
 Ce don, par qui du siècle encor tu te défends,  
 Ce don de beauté triste et de grandeur sauvage,  
 Dont s'exalte à jamais le cœur de tes enfants!

Ces vers sont tirés du recueil intitulé *Souvenirs Bretons* (p. 151-152), imprimé à Nantes le mois dernier (août 1857), et qui a pour auteur M. Stéphane Halgan.

Si M. Halgan recueille, à Nantes, sous une forme lyrique, et au moins pour ses amis, les souvenirs de cette intime et profonde poésie dont s'exalte le cœur des enfants de la Bretagne, capables de comprendre et d'aimer leur mère, de l'autre bout de la péninsule, — de Brest — une voix lui répond, qui chante, elle aussi, des *souvenirs bretons*; mais ce sont les souvenirs de l'histoire du vieux duché, et c'est pourquoi M. Duseigneur a intitulé son œuvre : *Les Ducs Bretons, poème historique en XIV chants* (1) L'éditeur rapporte comme il suit les circonstances d'où ce livre est sorti : « Au nombre des questions inscrites au programme de la classe d'Archéologie, pour la session du Congrès de l'Association Bretonne qui s'ouvrit à Brest le 7 octobre 1855, se trouvait celle de l'émigration des insulaires bretons, venus de la Grande-Bretagne dans notre péninsule aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles de notre ère. L'auteur (M. Duseigneur) composa, sur cette question si intéressante et si controversée, un petit poème qui, dans

(1) Un vol. in-8°, 1857, à Brest chez Lefournier, à Paris chez Dumoulin; prix 3 fr.



le rapport fait par M. Delabigne-Villeneuve (à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine) fut ainsi apprécié : « M. Duseigneur a condensé, dans un » petit poème d'une versification correcte et élégante, les notions histo- » riques les plus saines, acquises aujourd'hui à la science par les re- » cherches et les discussions de nos érudits modernes. » Ce travail poé- tique, à quelques retranchements près, fait le sujet du chant I<sup>er</sup> des *Ducs Bretons*. Encouragé par la bienveillance avec laquelle il fut accueilli, l'auteur eut alors l'idée de réunir les épisodes les plus dramatiques de l'histoire de Bretagne, et d'en former un corps de poèmes. Cet ouvrage, comprenant plus de 5,400 vers, fut entièrement terminé au mois de février 1857, c'est-à-dire dans l'espace de quatorze mois environ » (*Les Ducs Bretons*, p. 204). — « Ce livre, (écrit de son côté l'auteur, dans sa pré- face) peut se diviser en deux parties, dont la première (les sept premiers chants) renferme les faits les plus intéressants de l'histoire de la pénin- sule Armoricaire, depuis l'invasion romaine jusqu'à la mort du duc de Bretagne Jean III (en 1344), et sert, pour ainsi dire, d'introduction à la guerre de succession (1342-1364), qui est la partie capitale et la plus dramatique du poème (formant les sept derniers chants). On comprend que, dans un tel sujet, il était impossible de suivre d'autre plan que celui de l'histoire, en supposant même que nous eussions voulu ne tenir aucun compte des tendances littéraires de notre époque. Quels que soient les défauts de ce recueil historique, — ajoute modestement M. Duseigneur; — nous espérons qu'il sera accueilli avec indulgence par nos compatriotes, eu égard à la rapidité avec laquelle il a été composé, et surtout en raison du sentiment qui l'a inspiré, à savoir, le désir de consacrer quelques chants à la mémoire de notre vieille Bretagne. » (*Les Ducs Bretons*, préface.)

On comprend de suite, d'après ces explications, que ce poème appartient essentiellement au genre didactique. La doctrine historique en est géné- ralement saine, chose importante dans une œuvre de cette nature, et l'auteur, dans les questions d'origines, a eu le mérite — dont il faut surtout tenir compte à un poète — de repousser d'une main ferme toute la vieille fable de Conan Mériadec et la longue kyrielle de rois chimériques dont Geoffroy de Monmouth a fait si libéralement cadeau à notre pauvre pénin- sule. Ce n'est pas que je n'eusse, çà et là, quelques chicanes de détail à faire à l'auteur des *Ducs Bretons*, quelques petites taches, peu de chose sans doute, à noter, mais dont il voudra bien me permettre pourtant de lui signaler quelques-unes, ne fût-ce que pour montrer avec quel scrupule

je fais mon métier de critique. Ainsi c'est à tort que M. Duseigneur voit dans l'hérésie pélagienne un débris de la vieille théologie celtique, conservé par les Bretons même chrétiens, comme un dernier vestige du druidisme; c'est à tort surtout qu'il voit dans la persistance prétendue de cette hérésie au sein de l'Eglise bretonne

« . . . . . *L'origine et la cause réelle*  
*• Qui de Dol et de Tours enfanta la querelle; »*

Et la cause encore des expéditions dirigées contre la Bretagne par les rois Francs des deux premières races. Le pélagianisme vint d'Orient dans l'île de Bretagne; mais il n'existe pas une preuve que les insulaires bretons l'aient porté dans l'Armorique; et quant au reste, toute la thèse concernant l'origine celtique de cette hérésie a été victorieusement réfutée à plus d'une reprise, entre autres par M. de Courson dans ses *Peuples Bretons*, et plus récemment encore par M. Hippolyte Thibaud, dans le Congrès Archéologique de France tenu à Nantes en 1856 (voir le Compte-rendu, p. 85).

Je regrette aussi que M. Duseigneur ne se soit point effrayé d'affubler Nominoë du titre de *comte du Morbihan*. En fait de comtes, le *Morbihan* n'a eu que des préfets. Je croirais assez volontiers que, pour se venger de ce singulier sobriquet, Nominoë, de sa tombe, s'est efforcé de porter malheur au poète. L'histoire de ce héros devait être un des beaux endroits du poème; et par une fatalité singulière, l'auteur paraît avoir à peine aperçu le côté grandiose et vraiment épique de ce règne si fameux dans nos annales. Ce grand génie politique qui sut forcer les Bretons d'obéir à un seul chef et d'attendre, en frémissant sous le joug, l'heure la plus favorable pour le briser; cette grande lutte, résolument engagée au jour opportun, et si fièrement poursuivie, qui mena le chef Breton des marécages de Ballon aux plaines de la Beauce; cette vieille cantilène elle-même, animée d'un souffle épique, où la reconnaissance populaire a consacré pour jamais le nom du Libérateur <sup>(1)</sup>. M. Duseigneur a laissé tout cela dans l'ombre pour s'attacher à développer, avec plus de longueur encore que d'exactitude, l'histoire, fort peu poétique à coup sûr, du coup-d'état ecclésiastique de Nominoë, c'est-à-dire, le petit côté de ce grand homme (pp. 39-44). Il a vu aussi dans les premiers moines de Redon, disciples de saint Convoion, des *ministres progressifs* (p. 40), épithète que je digère difficilement.

(1) Le chant de *Nominoë*, au t. 1<sup>er</sup> des *Chants populaires de la Bretagne* de M. de la Villemarqué, 3<sup>e</sup> édition

Plus loin (p. 74), M. Duseigneur a imité assez heureusement un des chants populaires historiques, publiés par M. de la Villemarqué, le chant du *Faucon*, qu'il intitule *Kado le Batailleur*, changement insignifiant, mais qu'il a le tort très-grave de transporter des premières années du XI<sup>e</sup> siècle (ce qui est sa vraie date) aux dernières du XII<sup>e</sup> : licence trop forte, même en vers. — Je ne puis non plus deviner pourquoi l'auteur a défiguré le nom de Caro de *Bodégat*, l'un des chevaliers bretons de la bataille des Trente, en *Bosc de Gas* et même en *de Gas* (pp. 158 et 160), qui ni l'un ni l'autre ne se trouvent nulle part. Bodégat est une seigneurie, en la paroisse de Mohon, relevant du comté de Porhoët : qui ne connaît la fermière de Bodégat, de M<sup>me</sup> de Sévigné, et ses merveilleux passe-pieds ?

Je ne veux pas prolonger ces minuties. — La versification de M. Duseigneur est facile, sa diction claire et correcte ; on serait tenté quelquefois de la trouver trop *didactique*, mais c'est précisément le genre. D'ailleurs il y a de beaux morceaux, pleins de mouvement, par exemple, la mort d'Arthur, neveu de Jean-Sans-Terre (p. 80-84), Jeanne de Montfort à Hennebont (p. 122-124). Il y a aussi d'heureux vers, concis et bien tournés, comme celui-ci (p. 101) :

L'audace bien souvent a donné la victoire :

Traduction satisfaisante du célèbre hémistiche : *Audentes* (et non *audaces*) *fortuna juvat*. — Et encore ces deux-ci, à la p. 50 :

Ce que la ruse fonde, ou que la force élève,  
Est détruit par la ruse ou frappé par le glaive.

Ailleurs (p. 1-2), l'auteur nous enseigne par quel moyen les nations se tirent de l'oubli et se mettent dans l'histoire :

De ces temps fabuleux, quelque vague clarté  
Eclaire faiblement la sombre immensité.  
Mais voici que le jour se fait avec le glaive ;  
Le voile se déchire, et l'aurore se lève.  
Tout un monde nouveau, dans l'ombre enseveli,  
*Va, pour prix de son sang, échapper à l'oubli!*

Pour finir, citons le tableau de la révolte des Armoriques contre la domination romaine, peinture vive et énergique :

C'était le jour fatal marqué pour la vengeance,  
Le moment du réveil et de la délivrance !

Des îles, des rochers, des montagnes, des bois,  
Des camps et des cités, surgissent à la fois  
L'esclave fugitif las du poids de sa chaîne,  
— Le Druide pleurant sa couronne de chêne  
Et sa faucille d'or, — les soldats déserteurs,  
— Les colons qu'obéaient d'avidés censiteurs,  
— Et des Pélasgiens les familles maudites,  
— Puis, ces confus débris de peuplades proscrites,  
Que le Nord vers le Sud avait poussés soudain,  
Vaste épave échouée au sol armoricain !

Aussi prompt que l'éclair, puissant comme la foudre,  
Le formidable essaim renverse dans la poudre  
Cirques, temples, villas, théâtres et cités !..  
Le sang des oppresseurs teignit les murs sculptés,  
Les fresques, les parvis, les riches mosaïques...  
Mais l'histoire se tait sur ces faits héroïques,  
Et ceux qui des Albains (1) vengèrent le drapeau  
Reposent oubliés dans la nuit du tombeau !  
Pareils à l'ouragan qui se déchaine et passe,  
De leurs sanglants exploits ils n'ont laissé de trace  
Que de sanglants débris dans le sol entassés,  
— Silencieux témoins des orages passés...

Quittons un instant les livres, si vous voulez, et distrayons-nous un peu à voir passer cette belle et longue cavalcade historique, qui s'en vient en quelque sorte défilé sous nos yeux, aux portes de la Bretagne, dans cette curieuse ville de Laval, dont les seigneurs si longtemps furent aussi

(1) Un vieil auteur, cité par Le Boud, appelle ainsi les Vénètes, sans doute à cause du nom de leur pays, en breton *Gwened*, de *gwen*, blanc, comme Albain du latin *albus*.

bretons que français, par les vastes possessions qu'ils avaient dans notre province. Pourtant ici, c'est en vain que je cherche les hermines ; mais, pour me consoler de leur absence, voilà que flotte de tous côtés le vieux drapeau de la France, cette glorieuse bannière blanche, qui, aux mains de Jeanne d'Arc et de Richemont, terrifia l'Anglais, et le rejeta dans la mer. En effet, c'est un roi de France qui est le héros de la fête, et cette fête représente la *Chevauchée du roi Charles VIII et des Ambassadeurs, dans les rues de Laval*, en 1487. — Deux jours de suite, samedi et surtout dimanche, 5 et 6 septembre, cette belle procession historique a parcouru la cité au milieu d'une foule charmée. — « Des applaudissements et des » *vivat* éclataient sur le parcours du cortège (écrit, dans l'*Indépendant de » l'Ouest*, M. Charles Muller). C'était notre ami Henri V... qui était le Roi. » Il avait bonne mine vraiment. Au reste, nous n'avons que des compli- » ments à faire à tout le monde. C'était M. Henri de L... qui représentait » le personnage de Gui XV, comte de Laval, baron de Vitré, etc. ; et si » l'ombre du vrai Gui a assisté à la fête, elle n'a pas dû être mécontente. » — Parmi les chars des diverses industries qui suivaient la cavalcade, on a beaucoup remarqué celui de l'Agriculture, dont la décoration était de très-bon goût.

Le surlendemain du jour où ce riche cortège se déployait dans les rues de Laval, sous la brillante lumière du soleil, la ville de Guingamp célébrait le couronnement de sa madone, Notre-Dame de Bon-Secours, mais hélas ! sous une pluie affreuse, qui toutefois n'a pas pu, un seul instant, arrêter l'élan ni attiédir la ferveur des populations bretonnes. Il ne m'appartient pas de raconter ici ces belles fêtes. C'est le droit d'un autre, qui en a été l'un des premiers organisateurs, comme il est, dans ce recueil, l'un de nos collaborateurs les plus aimés ; nos lecteurs l'entendront tout à l'heure. Qu'il me pardonne seulement de glaner où il moissonne ; j'ai glané pour vous, lecteur, une image, une strophe, une phrase. — Une image ? Eh ! oui, vraiment, l'image commémorative de cette belle cérémonie du couronnement de la Vierge de Guingamp, afin que, dans les chaumières de Bretagne, ceux-là même qui ne savent pas lire aient aussi un memento de ces grandes fêtes.

Seulement l'auteur de cette image populaire (1) a cru devoir y mettre ce qu'on met rarement dans les œuvres de cette nature, j'entends le talent de l'artiste, la science de l'historien et le sentiment du chrétien. Dans une

(1) Elle a été dessinée par M. Ropartz.

auréole quadrillée, affectant cette forme ovale-pointue, appelé *âge vesica piscis* et si souvent usitée alors, se montre la statue de N.-D. de Bon-Secours, couronnée en tête et richement vêtue; ses pieds écrasent la face hideuse de Satan. Sous la pointe inférieure de l'auréole descend la médaille mémorative du couronnement, suspendue à un triple cordon, symbole de cette antique confrérie, dite la *Frérie Blanche*, qui la première eut l'honneur de rendre un culte spécial à la Vierge de Guingamp, et le but patriotique de resserrer, par la piété, l'union des trois Ordres (Clergé, Noblesse et Peuple) dont se composait la Nation Bretonne, — but exprimé par l'emblème du triple cordon, et aussi par cette devise : *Funiculus triplex difficile rumpitur*, répétée en trois langues (latin, breton et français) autour de l'image. Derrière la médaille, se profile la silhouette de l'église de N.-D. de Guingamp; à chaque coin du cadre paraît l'écusson de cette ville, élégamment rattaché par un nœud du cordon triple; et dans l'intérieur les armes du Pape, du chapitre du Vatican, du cardinal Mattei et de M<sup>sr</sup> de Saint-Briec. Enfin, une substantielle notice, placée au-dessous de la gravure, en complète l'enseignement pour ceux qui lisent.

Voilà mon image, elle a une tournure pieuse, naïve, et en même temps élégante, qui sent au plus haut point *son vieux temps*. Voyez-la un peu, lecteur, vous m'en direz des nouvelles.

Quant à ma strophe, j'ai dit une comme j'aurais dit trois ou quatre, et je voudrais pouvoir citer toute la pièce, due à la verve bretonne de M. A. de la Nouë, source intarissable, que tout événement glorieux ou intéressant pour le pays qu'il habite fait jaillir en gerbes de vive poésie. M. de la Nouë ne pouvait donc manquer de chanter la fête de Guingamp. Après en avoir dit la gloire et la pompe, il s'empare fort heureusement de ce titre de *Bon-Secours* sous lequel la madone est honorée, et dans sa péroraison, il s'écrie :

O Vierge ! *bon secours* à cette chère église ;  
 Aux nombreux pèlerins que j'y vois accourir ;  
 Bon secours, Vierge, aussi par ta sainte entremise.  
 Au pasteur qui s'y fait bénir (1) !

(1) M. le curé de Guingamp.

Secours à l'affligé qui pleure , à l'indigence !  
 Bon secours à la veuve , au petit orphelin ;  
 Secours à qui ressent toute humaine souffrance ,  
 A toute peine , à tout chagrin !

Secours ! secours à vous , doux Pontife suprême ,  
 De Pierre illustre successeur ,  
 Dont la main , en s'ouvrant sur les hommes , ne sème  
 Que le bienfait et la faveur !

Secours encore à vous , prince de notre église (1),  
 A ces évêques saints , vos dignes assesseurs (2) ;  
 Aujourd'hui dites-leur combien la foi soumise ,  
 Chez nous , sait aimer les pasteurs !

Au lieu d'une strophe , vous en avez quatre , mais vous perdez , hélas ! tout le reste , que le défaut d'espace m'empêche de citer. Le regret , que j'éprouve en face des vers chaleureux de M. de la Nouë , me reprend devant le discours si chrétien , prononcé par M. Buhot , maire de Guingamp , au grand banquet offert par la ville à ses hôtes illustres. Je n'en puis , malheureusement , transcrire que deux phrases :

« Que tous (s'est écrié M. Buhot) célèbrent d'un accord unanime le triomphe de la Mère de Dieu , dont , en des jours de sinistre mémoire , les impies ont profané l'image , et à laquelle il nous est permis d'offrir aujourd'hui une solennelle réparation. — Le dépôt (des couronnes d'or décernées à la Vierge et à son divin Enfant) est confié au clergé de l'église de N.-D. de Bon-Secours ; mais la garde en appartient aux habitants de la ville de Guingamp ; et s'il arrive encore que , dans des jours néfastes , la hache révolutionnaire veuille leur arracher les derniers débris de leur Madoûe vénérée , il n'est aucun d'eux qui ne lui fasse un rempart de son corps ; — et en ce jour j'invoquerai le droit qui m'est acquis de marcher à leur tête ! »

Ces simples et fortes paroles auront de l'écho , j'ose le dire , en Bretagne et en Vendée ; car elles expriment fidèlement le sentiment unanime,

(1) M<sup>r</sup> l'évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier.

(2) NN. SS. les évêques de Quimper , de Biblos , et les évêques démissionnaires de Coutances et de Vincennes.

le sentiment populaire de ces deux provinces ; elles tracent nettement la ligne du devoir que l'immense majorité de leurs habitants saurait suivre encore — sans bravade et sans peur — devant les persécutions d'une nouvelle Terreur. En face des panégyriques éhontés de la vieille Terreur, que notre temps a l'humiliation d'entendre, il est bon que cette vérité soit répétée de temps à autre.

Il ne pensait point autrement non plus ce noble vieillard, ce brave *Général comte de Coutard*, dont M. Henry de Riancey vient de nous raconter la belle existence, dans un livre (1) dont je veux, en terminant, vous dire quelques mots, qui feront une bonne fin à cette chronique.

La vie du général comte de Coutard se rattache par un côté à la Bretagne. Une partie considérable du beau volume de M. Henry de Riancey est consacrée au rôle important que l'intrépide général, commandant la division d'Ille-et-Vilaine, joua dans l'Ouest, pendant les années les plus difficiles de la Restauration. L'auteur a retracé, avec une impartialité qui l'honore, la lutte et les complots du parti révolutionnaire contre le gouvernement des Bourbons, et c'est aux écrivains mêmes de ce parti qu'il a demandé des couleurs pour le peindre et des armes pour le combattre. L'éminent écrivain n'est pas moins bien inspiré lorsqu'il raconte, dans ses premiers chapitres, les campagnes de son héros sous la République et sous l'Empire, et lorsqu'il nous le montre successivement soldat sous Louis XVI, grenadier en 1792, colonel sous le Consulat, général de brigade en 1808. Nommé, — comme le père de M. Victor Hugo, — lieutenant-général sous la Restauration, Coutard brisa son épée en Juillet 1830. M. de Riancey a su donner à cette belle et noble figure un caractère distinctif, une physionomie qui frappe et que n'oublieront plus ceux qui liront son ouvrage. En même temps qu'il s'appliquait avec un rare succès à faire sortir son héros de la foule des généraux, ses contemporains, au milieu desquels il serait sans doute resté à jamais confondu et comme enseveli, il s'est attaché à le placer dans un cadre qui pût le grandir sans pourtant l'écraser. C'est ainsi que d'une simple biographie il a su faire un tableau d'histoire, une étude pleine d'intérêt sur la République, l'Empire et la Restauration.

En lisant ce remarquable ouvrage, je me rappelais que M. de Riancey

(1) *Le général comte de Coutard. — Etude historique sur la République, l'Empire et la Restauration.* par M. HENRY DE RIANCEY, ancien député à l'Assemblée Législative un beau volume avec portrait. Paris 1857, chez Dentu.



avait épousé la fille adoptive du général de Coutard, et je ne pouvais me défendre de songer à Tacite écrivant la vie de son beau-père Agricola. M. de Riancey aurait pu dire, lui aussi, au début de son œuvre : « Ce livre, destiné à honorer la mémoire de mon beau-père, se recommande à l'éloge ou à l'indulgence par le sentiment qui l'a dicté. (\*) » — Il aurait pu également terminer par ces paroles de l'historien latin : « Un grand nombre de héros seront écrasés par l'oubli comme s'ils avaient vécu inconnus et sans gloire ; Agricola, dont l'histoire sera transmise et racontée à la postérité, survivra. (2) » — Est-ce à dire que je veuille comparer la *Vie du comte de Coutard* à la *Vie d'Agricola* et M. de Riancey à Tacite ? apparemment non. Mais si M. de Riancey n'a pas le style inimitable du grand écrivain latin, il a du moins, au même degré que lui, le sentiment de la grandeur morale ; il s'indigne aussi haut que lui contre le crime et la bassesse ; comme lui enfin il aime la vraie liberté et il déteste la tyrannie.

(1) *Vie d'Agricola*, 3.

(2) *Id.* 46.

LOUIS DE KERJEAN.



# FÊTES

DU

## COURONNEMENT DE N.-D. DE BON-SECOURS, A GUINGAMP,

Les 8, 9, 10 et 11 Septembre 1857.

---

La ville de Guingamp vient d'avoir des fêtes magnifiques, auxquelles s'est associée la Bretagne entière. Le Souverain Pontife, on le sait, a offert à Notre-Dame de Bon-Secours l'hommage insigne de la *Couronne d'or*. Le couronnement des madones a quelque chose d'analogue à la canonisation des saints. Cette dévotion doit son origine à un comte Alexandre Sforza Pallavicini, de la famille illustrée par le savant historien du concile de Trente. Le comte Alexandre, par son testament dont je n'ai point la date exacte, légua aux révérendissime chapitre de Saint-Pierre de Rome une somme considérable, pour être employée à l'acquisition de couronnes d'or dont le chapitre, au nom du Souverain Pontife, ferait annuellement hommage aux images de la Vierge qui réuniraient la triple condition de l'antiquité, de la popularité et des miracles.

Il n'est pas un Breton qui ne sache que cette triple condition est merveilleusement remplie par Notre-Dame de Bon-Secours qui, depuis le XV<sup>e</sup> siècle au moins, est devenue la patronne de la Bretagne entière, en devenant la patronne spéciale de la Frérie Blanche, et dont chaque famille bretonne pourrait, au besoin, attester un miracle de miséricordieuse bonté. C'était donc avec toute justice que le vénérable curé de Guingamp et le clergé zélé qui le seconde résolurent de faire valoir les droits de la sainte image aux insignes hommages du Saint-Siège et du révérendissime chapitre. Mais cette supplique avait besoin d'être présentée et appuyée à Rome même par un homme dont le nom, la piété, l'activité, ne permettent pas de mettre en oubli, ou d'ajourner les demandes; cet avocat, Notre-Dame de Bon-Secours l'a trouvé dans la personne de notre excellent ami, M. l'abbé Maupied, dont le cœur vaut l'esprit, dont le dévouement égale la science. C'est à M. Maupied seul, tout le monde le sait ici, que nous devons le prompt et heureux succès des démarches tentées par le clergé de Guingamp.

Le 19 avril 1857, une décision solennelle du chapitre du Vatican accordait les couronnes demandées, et monseigneur l'Évêque de St-Briec et Tréguier était spécialement délégué pour couronner les statues de N.-D. et de l'Enfant Jésus qu'elle porte en ses bras.

J'ai dit que le couronnement a quelque chose d'analogue à la canonisation, puisque c'est la constatation de la vertu miraculeuse des saintes images : aussi le cérémonial du couronnement a toute la solennité du cérémonial sans égal de la canonisation. Guingamp, il faut rendre cette justice à la fabrique comme au conseil municipal, au clergé comme au dernier des citoyens, n'a reculé devant aucune dépense, devant aucun sacrifice. Ce mouvement, ce zèle, ce luxe, cette parure des établissements publics, des maisons particulières, du sanctuaire et de la rue, de la ville et de la campagne, c'était en vérité là qu'était la fête, telle que la foi seule peut en faire, et malgré le temps affreux, qui eut fait d'une solennité parement humaine quelque chose de triste et de maussade, il y a eu fête au dehors comme au dedans, dans la cité comme dans les cœurs.

Le lundi soir, vers six heures, M<sup>gr</sup> l'Évêque de St-Briec et Tréguier, porteur des couronnes, arriva aux faubourgs de Guingamp. La procession l'attendait aux extrêmes limites de la commune. M. Buhot, maire de la ville, dans des paroles vivement senties et chaleureusement dites, attesta combien la cité appréciait le présent qui lui était fait par le Souverain Pontife et qui lui était apporté par un évêque auquel sont acquises l'affection filiale et la vénération de tous ses diocésains. Monseigneur dit quelques mots parfaits de félicitation à M. le maire, à M. le curé, à tous les habitants, et le cortège se mit en route au milieu d'une foule innombrable qui devait se décupler le lendemain, et qui s'agenouillait unanimement devant les splendides couronnes et sous les bénédictions de M<sup>sr</sup> Le Mée et de M<sup>sr</sup> Pellerin, évêque de Biblos, qui marchait à côté de l'évêque de St-Briec. Le temps était encore favorable : les maisons, sans qu'une seule fit défaut, étaient tendues de couleurs bleues et blanches, parsemées de myriades de pennons et d'étendards, où des mains délicates avaient brodé le chiffre de Marie et de pieuses devises en l'honneur de la reine du ciel et de la cité.

L'Eglise avait été décorée, des dalles à la voûte, du porche à l'abside, avec une magnificence dont nos pays n'avaient pas l'idée, et qui semblait réservée aux capitales ou aux riches sanctuaires de l'Italie. Cette décoration, d'un goût parfait, enveloppant les colonnes d'une tenture bleu-ciel avec crépines d'or, laissait retomber des voûtes de grands voiles de velours bleu sombre à franges d'or et des oriflammes de même nuance et de même étoffe, au chiffre de la Vierge. Entre les quatre piliers qui supportent la flèche, et séparent la nef du chœur, un trône revêtu en drap d'argent surmonté d'un dais de velours bleu doublé d'hermines, qui allait

se perdre aux voûtes, avait reçu la statue miraculeuse. Cette ornementation fournie par M. Léon Vafflard, de Paris, et disposée par M. Gardon, s'harmonisait surtout avec les parties de notre église bâtie dans le style de la Renaissance : et, non seulement sous le rapport de la richesse, mais sous le rapport du goût et de l'art, je crois qu'il était difficile de mieux rencontrer.

Au portail principal, tendu de velours rouge, on avait appendu, suivant les prescriptions du cérémonial, un grand tableau représentant la statue couronnée, dû au talent et à la générosité d'une dame qui n'a pas eu besoin d'un long séjour parmi nous pour donner à Guingamp ce gage de sa piété et de sa sympathie.

Le programme dressé par M<sup>sr</sup> de St-Brieuc et Tréguier portait que le couronnement serait célébré sur la place qui forme le centre et comme le cœur de Guingamp, à l'issue de la grand'messe chantée sur la place même. En conséquence, on avait dressé au milieu de cette place une sorte de temple hexagone en style ogival, construit en mousse et en feuillages par les mains adroites et patientes des dames. Au centre de ce pittoresque édifice, dont la flèche hardie ne s'élève pas à moins de vingt mètres, on avait préparé un autel pour la messe, surmonté d'un jubé à deux rampes pour le couronnement; enfin, dans le pourtour de la place, des mâts bleus et blancs, hauts de dix mètres, portaient dans les airs, les uns des pavillons aux couleurs officielles et les armes des prélats assistants, les autres les pennons et les armes de seize villes bretonnes; au-dessous des écussons et à la hauteur des arbres, des amandes, alternativement bleues et rouges, encadrées d'un orbe orné d'argent et d'or, contenaient les noms de seize madones et de trente-deux saints principalement vénérés dans les villes dont les seize mâts portaient le pennon et les armoiries : le tout était relié par une litre aux armes de Penthievre et par une guirlande de verres de couleurs préparés pour l'illumination.

Ainsi la Bretagne toute entière, représentée par ses madones, par ses saints, par ses villes historiques, s'unissait pour faire cortège à la patronne nationale, tandis que, à genoux dans ce temple immense, les Bretons, accourus des extrémités de la province, offraient leurs prières et leurs hommages.

Mais hélas ! la pluie torrentielle, qui commença à tomber dès le lundi soir, ne devait permettre que l'exécution partielle de ce plan.

Pendant, malgré l'inclémence du ciel, les Guingampais en s'éveillant, trouvèrent la ville pleine de vingt mille étrangers accourus pendant la nuit : la matinée fut un déluge, et c'était un spectacle à la fois triste et beau de voir les paroisses arriyer en procession, croix et bannières en tête, marchant gravement au chant des hymnes, les hommes le front nu sous la pluie ruisselante : c'était bien là la foi bretonne.

A l'heure fixée pour la cérémonie, la pluie redoubla. Il fut décidé que le couronnement n'aurait pas lieu à la grand'messe, mais après les vêpres; c'était se garder une chance.

La grand'messe fut célébrée par M<sup>r</sup> l'évêque de Biblos; la psalette de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui avait suivi le chapitre, fit merveilles, sous l'habile direction de M. N. Colin. M. Maupied prononça un profond et substantiel discours, dans lequel, associant l'idée inséparable de la bienheureuse Vierge et de l'Eglise catholique, il les comparait l'une à l'autre. S'il plaît à Dieu, la Fabrique de Guingamp ayant décidé qu'on publierait un Recueil de tous les actes relatifs au couronnement, nous pourrions bientôt offrir à nos amis le texte même de ce panégyrique et des autres.

Après la messe, — à laquelle avaient assisté NN. SS. les évêques de Saint-Brieuc et Tréguier, et de Quimper et Léon, et LL. GG. M<sup>r</sup> Robiou, ancien évêque de Coutances, M<sup>r</sup> de Hailandière, évêque de Vincennes (Etats-Unis), M. le préfet des Côtes-du-Nord, M. le maire de Guingamp et divers fonctionnaires, et plus de 600 ecclésiastiques de tout rang, — les prélats, M. le préfet, les chanoines et les différentes notabilités se rendirent à la salle du banquet que la ville avait sollicité de M. le curé l'honneur d'offrir à ses nobles hôtes. Grâce à M. Vafflard, on avait transformé les classes de l'école des petites filles en un splendide salon de velours cramoisi, bordé de crépines d'or. Au dessert, M. le maire porta un toast, franchement chrétien et franchement breton, auquel répondirent d'unanimes et fréquents applaudissements. M<sup>r</sup> l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier et M. le préfet dirent aussi quelques paroles, et M. A. de la Noue récita de bons et beaux vers, comme il sait les faire.

A l'heure des vêpres, le temps s'opposait encore à ce que l'on songeât à faire la cérémonie sur la place; mais une heure après, le ciel devint un peu plus clément et la procession sortit. Ceux qui n'ont pas été témoins de ce grand spectacle n'ont pas vu la Bretagne chrétienne dans un de ses plus beaux jours. A toutes les fenêtres des maisons merveilleusement tendues et pavoisées, des milliers de spectateurs; sur la place, dans les rues, vingt-mille hommes recueillis, le front découvert, attendaient le cortège, et les maisons et la rue ne suffisant pas, sur les toits mêmes on avait dressé des plates-formes en planches où se pressaient les curieux. Au-dessus des bruits de la foule qui ressemblent aux bruits de la mer, on entendait la musique, les tambours, les chants sacrés, les cloches à toute volée et, par-dessus tout, les canons, que la compagnie d'artillerie de Saint-Brieuc avait bien voulu amener à Guingamp, pour que rien ne manquât au programme tracé par Rome. Les compagnies de sapeurs-pompiers de Pontrioux et de Lanvillon avaient, de leur côté, offert leur concours à celle de Guingamp pour le maintien de l'ordre.

Alors apparurent cinquante bannières, la plupart d'une richesse extrême,

quelques-unes plus magnifiques encore à cause de leur antiquité ; des croix de vermeil et d'argent, entre lesquelles on remarquait celle de Locarn qui date du XVI<sup>e</sup> siècle, si je ne me trompe ; puis, sur deux files, six cents prêtres en surplis, des chanoines de divers chapitres avec leurs insignes divers, et enfin, portée par des prêtres sur un riche brancard et sous un dais de satin bleu semé d'hermines d'argent, la statue vénérée. Elle portait une robe blanche brodée de lys d'or et un manteau bleu ciel semé d'hermines d'argent, chef-d'œuvre sorti des ateliers de M. Biais aîné, et offert par la munificence de deux ou trois familles guingampaises. Les bannières rendues sur la place, saluèrent selon la coutume, en s'inclinant jusqu'à toucher la terre pour se relever majestueusement en donnant l'effrayante mesure de la vigueur des gars de Cornouailles et de Tréguier, puis elles furent se ranger autour de l'enceinte... La Vierge fut déposée sur la plate-forme du jubé et l'office commença. M<sup>gr</sup> l'évêque de Quimper prononça le sermon prescrit par le cérémonial ; le curé et les vicaires de Guingamp prêtèrent le serment solennel de conserver les couronnes ; le secrétaire de l'évêque de Saint-Brieuc, faisant fonctions de notaire apostolique, lut le procès-verbal du serment, le décret du chapitre de saint Pierre et la bulle du Souverain Pontife, et les cinq évêques gravèrent les degrés du jubé, pendant que les cloches, le canon, la musique, les chants de la foule s'unissaient et se confondaient ensemble et que l'émotion gagnait tous les cœurs. M<sup>gr</sup> Le Mée plaça la couronne sur la tête de l'enfant Jésus, puis sur celle de la divine Mère, en prononçant la dévote formule : « Comme nous vous couronnons sur la terre, faites que nous méritions d'être couronnés par Jésus-Christ de gloire et d'honneur dans les cieux. »

Après le couronnement, on suspendit au cou de la statue un cœur de vermeil offert par les Sœurs de la Croix de Paris, colonie détachée de la maison de Guingamp, et qui n'a pas oublié son origine.

Puis le majestueux et solennel cortège reprit le chemin de l'église. La pluie, qui avait trop souvent tombée pendant la cérémonie même, était devenue trop fortement menaçante, pour que l'on songeât à faire la procession, dont le parcours devait comprendre toutes les principales rues de la ville.

Les couronnes, fabriquées par M. Ossiani, célèbre orfèvre de Rome, sont vraiment dignes d'être offertes au nom du chef de l'Église catholique ; elles ont la forme d'un diadème impérial et sont d'une très-grande dimension ; leur richesse est extrême et elles sont littéralement constellées de pierreries ; le style est celui de la belle et sévère orfèvrerie du temps de Louis XIV.

L'illumination et le feu d'artifice furent remis au lendemain.

Le lendemain, la foule semblait s'être renouvelée ; les prélats partirent dès le matin ; à la grand'messe, les musiciens de Guingamp montrèrent,

comme la veille, l'habileté et l'ensemble qu'ils doivent à leur excellent chef ; M. l'abbé Onfroy-Kerмоalquin prononça le panégyrique, aux vêpres.

Le jeudi, M. l'abbé Henry prêcha en breton ; le panégyrique français devait être prononcé par le R. P. Aimé, de l'Ordre des Capucins, dont M. le curé avait la promesse, mais la maladie nous a privé de cette éloquente et apostolique parole. M. l'abbé Maupied, avec une obligeance extrême, a bien voulu remplacer le prédicateur empêché.

Le vendredi, M. l'abbé Ropert, curé de la Roche-Derrien, a parlé en breton : le soir, le temps continuant d'être horriblement pluvieux, on a dû renoncer à la procession annoncée : la statue a été solennellement replacée au Portail, après avoir été portée deux fois au tour de l'église, au milieu des larmes de joie et de piété de toute la population.

Ainsi se sont closes ces fêtes à la fois si magnifiques et si pieuses : pendant ces quatre journées, plus de mille prêtres se sont succédés dans le sanctuaire de Notre-Dame ; toutes les congrégations de femmes non cloîtrées, qui ont des établissements dans le pays, ont envoyé des députations plus ou moins nombreuses ; ainsi ont fait les frères de l'abbé de Lamennais et les frères de Saint-Jean-de-Dieu ; le nombre des communions a dépassé toute imagination ; car, il faut le dire bien haut, il n'a pas été possible de se méprendre un seul instant sur le sentiment pieux qui a fait accourir à ces fêtes des foules innombrables.

La fabrique de Guingamp, qui ne voulait rien négliger pour témoigner sa reconnaissance de la haute faveur dont l'église qu'elle administre a été l'objet, avait pu, — grâce au zèle véritablement admirable de M. Blaise, son trésorier, qui a été le seul directeur de tous les travaux d'ornementation qui se sont faits en cette occasion, — la fabrique avait pu terminer la restauration de la chapelle des Morts, dans laquelle les nombreux étrangers ont pu admirer l'immense fresque peinte par notre compatriote, M. A. Le Hénaff sur laquelle nous reviendrons bientôt, et l'autel de Kersanton sculpté par Hernot, sur les dessins de M. A. Darcel. On avait également posé, la veille de la fête, la maîtresse vitre de l'abside, donnée à notre église par l'un de ses vicaires, M. l'abbé Le Goff, et sortie des ateliers de M. Didron, dont elle est digne.

Voilà, en bloc et par les sommets, ce que nous avons vu pendant ces quatre jours. Les lecteurs curieux des détails les trouveront dans le Recueil des actes officiels, dont le clergé et la fabrique ont désiré l'impression, et qui ne peut tarder à être publié. Ceux qui ont vu ces grandes choses n'ont pas assurément besoin d'un souvenir, toujours bien pâle et bien au-dessous de la réalité ; mais nous devons ces récits à nos neveux, afin qu'ils y puisent l'inspiration des deux vertus qui font la force des nations et des familles : le Patriotisme et la Foi.

S. ROPARTZ.

# MÉLANGES.

---

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MORBIHAN.

*Séances du 3 mars au 25 août 1857.* — Dans cet espace de temps, la Société Archéologique du Morbihan a tenu sept séances, savoir, les 3 mars, 31 mars, 28 avril, 26 mai, 30 juin, 28 juillet et 25 août. Outre l'intéressante discussion relative aux *Marvaillers* et en général aux traditions populaires du pays de Vannes, dont notre chronique a rendu compte ci-dessus (p. 304 et suiv.), et à laquelle ont pris part MM. Le Joubioux, du Laurens de la Barre, Kerdaffret et de Kéridec (séances des 31 mars, 26 mai, 30 juin), la Société, entre autres travaux importants, a entendu (le 3 mars) un rapport de M. l'ingénieur Grégoire sur la découverte d'un établissement gallo-romain, à Saint-Symphorien près Vannes, composé au moins de dix chambres, dont trois pourvues d'hypocaustes, (le 26 mai) un autre rapport du même membre sur la découverte d'un autre établissement de même époque au village de Tréalvé, paroisse de Saint-Nolf. Les nombreuses notes archéologiques recueillies par M. Rosenzweig dans ses voyages à travers le département du Morbihan, et communiquées par lui à la Société le 30 juin et le 28 juillet; — les renseignements adressés (le 25 août) par M. l'abbé Marot sur divers tumulus, dont quelques-uns, selon lui, pourraient bien être de l'époque chrétienne, et par M. l'abbé Piéderrière sur les croix sculptées de Questembert et sur les vestiges traditionnels de la victoire, en ce lieu même, d'Alain le Grand sur les Normands (IX<sup>e</sup> siècle); — enfin les intéressantes communications de M. de Bréhier sur les antiquités de la chapelle de Saint-Fiacre en Radenac et de l'église de Lantillac (séance du 3 mars), forment une masse d'observations, nouvelles pour la plupart, et très-propres à avancer de plus en plus vers son achèvement définitif la statistique monumentale du département, entreprise avec résolution par la Société. Ajoutons qu'en poursuivant et en obtenant l'admission de la charmante chapelle de Kernascleden au rang des monuments historiques spécialement protégés par l'État, la même compagnie a rendu un signalé service à l'art du moyen-âge dans nos contrées (séance du 28 avril).

Si l'archéologie est bien représentée dans la société du Morbihan, les études historiques proprement dites n'y sont pas moins florissantes; et pour



en être convaincu, il suffit de nommer M. Lallemand, M. l'abbé Mouillard, M. Guyot-Jomard, etc. M. Mouillard, dont l'*Histoire de Saint-Vincent-Ferrier* est bien connue de nos lecteurs, a, pour ainsi dire, complété son œuvre, en communiquant, à la Société (le 28 juillet), d'après l'original espagnol, le récit des fêtes célébrées, cette année même, à Valence en Espagne, patrie du saint, pour le quatrième anniversaire séculaire de sa canonisation. Un autre travail du même auteur, dont le titre seul dit l'importance, c'est son *Histoire de la cathédrale de Vannes*, qu'il a achevé de lire à la Société dans la séance du 3 mars. — Quant à M. Lallemand, il a payé son tribut par trois mémoires d'un haut intérêt pour l'histoire de notre pays : dans le premier, qui se rapporte exclusivement à Vannes, il a recherché, retrouvé et expliqué les vieux noms historiques et traditionnels des rues de cette vieille cité, et lui a de plus restitué son véritable écusson, où l'ignorance de nos jours a substitué le lévrier à l'hermine (séance du 31 mars); dans le second, il a entrepris d'approfondir l'histoire si curieuse des relations de la Bretagne avec l'Espagne, dont on fait ordinairement remonter l'origine à la Ligue, quoiqu'elle date de bien plus haut (séance du 28 avril); enfin, dans le dernier de ses travaux (lu le 25 août), il examine et discute la question, très-controversée mais très-capitale, du premier établissement de la foi chrétienne dans les pays de Nantes, de Rennes et de Vannes. Sur ce point si difficile, on peut sans doute ne pas partager l'opinion de M. Lallemand; mais ce que personne n'a droit de méconnaître, c'est la profondeur et la conscience de ses recherches, l'abondance inépuisable et l'étonnante variété de son érudition, enfin le sentiment chrétien dont il ne se départ jamais dans cette discussion : toutes qualités peu communes.

A. L. B.

---

N. S. P. le Pape Pie IX a fait adresser à M. Ropartz, au sujet de son *Histoire de saint Yves*, le bref suivant, où sa Sainteté félicite l'auteur de son pieux dessein et sa dévotion envers saint Yves, *patron, gloire et lumière de la Bretagne*, dit le Souverain Pontife :

Quod superiore anno typis in lucem publicam edidisti de vita sancti Yvonis commentarium, perlatum est una cum obsequentissimis Litteris Tuis ad Sanctissimum Dominum Nostrum Papam Pium IX. Et quamvis in maximis occupationibus, quibus Sanctitas Sua continuo distinetur, librum

Tuum perlegere non potuerit, consilium tamen sane pium quod cœpisti laudavit, ac Tecum non parum-gratulata est de eximia devotione, quam ergâ ipsum Patronum Britannicæ decus ac lumen, tanto studio profiteris. Mihi idcirco dedit in mandatis, ut hæc Tibi suo nomine significarem, Illm̄e Dñe cui paternæ caritatis pignus Apostolicam Benedictionem, auspiciem cœlestium omnium munerum amanter impertita est.

Superest ut mei ergò Te obsequii studium opportuna hac occasione Tibi profitear, Illm̄e Dñe, cui et fausta et salutaria omnia enixe precor a Domino.

Tui, Illm̄e Dñe, humillimus et dilectissimus servus,

DOMINICUS FIORAMONTI,

*Ssmi D. N. ab Epistolis Latinis.*

Dat. Romæ. 29 Aprilis 1857.

ILLM̄E DÑE Dño Coldm̄o  
Dño Sigismundo RÔPARTZ, advocato.

---

Parmi les décorations accordées dans le courant du mois dernier (août 1857), nous remarquons avec plaisir la promotion au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur de notre compatriote, M. Aurélien de Courson, dont les importants travaux historiques et littéraires justifient si bien cette distinction.

---

# DE L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME

SUR LE SORT DES CLASSES SOUFFRANTES.

---

LES

## CLASSES SOUFFRANTES DANS LA SOCIÉTÉ PAÏENNE

Suite et fin (1).

---

### IV. — LES FEMMES.

*Sommaire.* — Droit de vie et de mort à l'égard de la femme. — Tribunal domestique. — Tutelle perpétuelle à l'égard des biens et de la personne. — Position morale plus triste encore. — Polygamie, concubinat, divorce. — Malheur de l'épouse légitime, sa dégradation.

J'ai prononcé le nom de la femme : voilà une nouvelle victime du paganisme, et, peut-être, de toutes la plus infortunée. Chez un grand nombre de peuples, en effet, elle est, comme son enfant, la propriété du mari. Celui-ci peut la répudier ; il a le droit de la citer à son tribunal intime, et de lui infliger jusqu'à la peine capitale. « Le mari est le juge de son épouse, dit M. Troplong (2) ; il peut, seul dans les premiers temps, plus tard dans un tribunal domestique où ses proches sont appelés, la condamner à mort ; il est le maître de sa personne et de ses biens, à peu près comme si la conquête l'eût mise dans ses mains, terrible réminiscence du rapt des vierges sabinés. »

(1) Voir ci-dessus, pp. 169 à 182.

(2) *Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains.*

A Rome, pendant toute la République, alors même que les rigueurs du premier droit ont fait place à une législation plus douce, la femme est toujours dans une sorte d'esclavage. La mort même de son mari ne la rend pas à sa liberté naturelle. « Les institutions romaines, dit Montesquieu, mettent les femmes dans une tutelle perpétuelle. Quand elles ne sont plus sous la puissance du père, ou sous l'autorité du mari, leur tutelle est donnée au plus proche de leurs parents par les mâles (1) ».

Mais la condition civile de la femme, ou sa condition maternelle, n'était rien auprès de la position morale qui lui était faite. La plupart des peuples avaient consacré la polygamie, c'est-à-dire une institution qui fait de la femme, non plus la compagne de l'homme, mais l'esclave de ses voluptés. La femme ne pouvait s'honorer de ce beau titre de mère de famille si auguste et si saint dans la société chrétienne. Elle perdait sa dignité comme son bonheur devant une douloureuse et fatale alternative : victime d'une odieuse violence, si elle était sans amour pour celui auquel elle était enchaînée, rivale abreuvée de jalousie et d'amertume, si son cœur lui était dévoué.

A Rome, quoique le premier mariage n'ait été que le fruit d'un rapt, le foyer domestique resta pur et chaste pendant les premiers temps de la République, et la matrone romaine fut environnée de quelque honneur ; mais bientôt les mœurs générales l'emportèrent ; le sanctuaire domestique cessa d'être respecté ; un effroyable état de libertinage dans lequel les femmes furent, comme toujours, les victimes, devint l'état normal de la société.

Pour produire ce résultat, les lois concouraient avec les mœurs. Les lois romaines avaient établi le *concubinage légal* ; elles avaient défini cette institution une *coutume licite*, et lui avaient fait dans la société civile une place à peine inférieure à celle des *justes noces*. Les mœurs allaient même au-delà des lois. « Dans les tableaux, dans les plaidoyers des orateurs, dans les pièces de théâtre, la concubine a toujours le pas sur la femme mariée. La femme légitime n'y figure qu'avec l'escorte de défauts que lui prêtent les poètes : acreté d'humeur, esprit

(1) *Esprit des Lois*.

de vol et de gourmandise, amour du vin, vices secrets..... etc., tandis que la concubine y paraît avec toutes les qualités qui justifient la préférence du mari pour elle (1) ».

Les courtisanes elles-mêmes recevaient les hommages des poètes, des hommes d'Etat, et même des philosophes qui auraient dû brûler leur encens sur d'autres autels. Horace et Tibulle chantaient autre chose que la vertu romaine, qui était rare, peut-être, à cette époque, mais qui n'en était que plus digne d'éloges. Socrate venait philosopher chez Aspasia, et Périclès y traitait les affaires de l'Etat. Quand les sages et les grands hommes prostituaient ainsi leurs hommages, on peut se faire une idée de la conduite des autres citoyens, et de la considération qui devait rester encore pour la femme chaste et vertueuse, pour l'épouse légitime et fidèle : aussi l'antique honneur du lit nuptial n'était qu'un souvenir, et le mariage, cette base de la famille et de la société, n'était plus regardé que comme une charge odieuse, à laquelle on se soumettait le plus tard possible, et par des considérations de politique ou de famille.

Du reste, une fois engagés dans les liens du mariage, les Romains savaient bien lui ôter tout caractère inviolable et sacré. Le divorce était une des lois de Rome et, de plus, il était dans les mœurs. Ces hommes, qui ne craignaient pas de prostituer leurs hommages aux pieds des Lydie et des Pyrrha, répudiaient leurs épouses pour la moindre faute, pour un caprice, pour un rien, et parfois au moment même où elles portaient dans leur sein le gage d'une affection passée. Paul Emile avait divorcé avec la belle et sage Papyrie sans autres raisons que celle-ci : « Mes souliers sont neufs, sont bien faits, et cependant je suis obligé d'en changer, nul ne sait que moi où ils me blessent (2). »

Avec cette liberté sans frein et sans pudeur, malheur à l'épouse dont la beauté venait à se ternir : « Faites vos préparatifs de départ, venait lui dire l'affranchi chargé de porter le libelle de répudiation; partez, votre aspect nous dégoûte; vous vous mouchez trop souvent; partez, vous dis-je, et sans délai, nous attendons un nez moins humide que le vôtre (3). »

(1) M. Christophe, *Du Problème de la Misère*, t. 1, p. 102.

(2) Troplong, *De l'Influence du Christianisme sur le Droit civil des Romains*.

(3) Juvenal, Sat. vi. v. 142 et suiv.

On allait même, et cela au profit des plus viles considérations, jusqu'à sacrifier un amour véritable ; c'est ainsi que Cicéron ne rougissait pas de répudier Terentia qu'il aimait, Terentia qui s'était dévouée pour lui en des temps difficiles ; une seconde femme plus riche devait, à défaut des satisfactions du cœur, et au mépris des droits de la reconnaissance qu'il foulait aux pieds, lui apporter l'argent nécessaire pour refaire sa fortune menacée (1).

Ainsi, celle qui avait tout donné, sa jeunesse, ses charmes et sa virginité, qui avait à peine goûté un instant et, parfois, n'avait jamais connu cet amour qui, pour la femme, console de tous ces sacrifices ; celle qui aspirait justement, à défaut de ses premiers attraits, à cette auréole de la mère de famille, seconde puissance de l'épouse, qui impose même à celui qu'elle ne charme plus, se voyait honteusement chassée du foyer conjugal, pour y voir à sa place une étrangère qui avait sur elle l'avantage de la fortune, de la jeunesse, ou de la beauté.

Il faut connaître le cœur de la femme, tout ce que Dieu y a mis de dévouement, de tendresse et de sensibilité, pour apprécier ce dernier outrage prodigué à la femme de l'antiquité. On lui avait ôté ses droits civils ; on avait souvent exercé sur elle l'abus de la force et de l'autorité ; n'importe ! si on lui avait laissé son cœur, elle aurait pu se consoler de la perte de tout le reste. La femme a sur la terre une mission de sacrifice et de dévouement, elle l'accepte, et sait y trouver quelquefois, avec l'héroïsme de la vertu, l'héroïsme du bonheur. Mais on avait voulu la frapper dans la partie la plus intime, dans la raison de son être ; c'était lui porter le dernier coup, c'était l'immoler toute entière, lui donner pire que la mort.

En agissant ainsi, en effet, on l'avait transformée ; les femmes, voyant qu'elles n'étaient protégées, ni par leur vertu, ni par leur affection, se livraient sans retenue aux plus épouvantables débordements. Elles surpassèrent les hommes dans la dégradation et le vice, et bientôt, selon Sénèque « la chasteté ne fut plus qu'une preuve de laideur (2). »

(1) Troplong, *De l'Influence du Christian. sur le Droit civ. des Rom.*

(2) Troplong, *ibid.*

Mais, autant la femme qui reste fidèle à ses attributs divins est un être digne de nos hommages et presque de nos adorations, autant celle qui a perdu ce caractère est un phénomène odieux et dangereux pour la société, véritable justification de ce vers du poète :

Perle avant de tomber, et fange après sa chute (1) !

Les Romains n'avaient pas voulu de la femme chaste et fidèle ; ils eurent le démon de la vie domestique, l'ange de la trahison assis à leur foyer. La femme s'était dressée contre un joug odieux, elle jura de le briser par le fer ou par le poison. Dans la conjuration de Catilina, les révoltés avaient réuni des sommes considérables par l'entremise des dames romaines, qui cherchaient dans le complot un moyen de se défaire de leurs maris (2). Dans la même conjuration, que de fils de famille, qui avaient à secouer un joug également cruel, s'enrôlèrent dans l'espérance de s'y soustraire à jamais (3) !

Les guerres civiles donnèrent l'essor à tant de passions comprimées, et plus d'un citoyen romain périt par le poignard de son fils ou par le poison versé de la main d'une épouse. Puis les attentats des uns, le sort prématuré des autres, les vices et les déportements de tous rendirent les liens de la famille tellement odieux que chacun voulut s'y dérober. Les choses furent si loin que la République faillit s'éteindre dans un célibat universel. Des lois pénales furent nécessaires pour rappeler tout le monde à des prescriptions que la nature a mises dans tous les cœurs, et que les abus de la civilisation païenne avaient pu seuls rendre un objet de mépris et d'horreur.

## V. — LES PROLÉTAIRES.

*Sommaire.* — La loi du travail seule capable de diminuer le nombre et d'adoucir le sort des prolétaires. — Cette loi mal comprise par la société

(1) Victor Hugo.

(2) Appten, liv. 11.

(3) Sallust. in Cat. 44.

antique. — Aux yeux du paganisme *le travail est œuvre d'esclave et déshonore le citoyen*. — D'après cette maxime tout homme qui n'est pas né riche doit rester dans la misère. — Les secours accordés par l'Etat ne peuvent l'en tirer, ils le conduisent, au contraire, à une dégradation progressive, suite nécessaire de l'oisiveté. — Ces secours deviennent en outre un danger pour la société.

Dans la société païenne, il y avait d'autres vaincus que ceux dont nous venons d'énumérer les souffrances. A côté des esclaves, des enfants et des femmes, on trouve les prolétaires. Certes, ils ne pourront jamais complètement disparaître de la société. Parmi nous, il y aura toujours des hommes qu'aucun lien de possession ne rattachera directement au sol, des hommes dont l'existence n'aura d'autre garantie que l'adresse, l'énergie de leurs bras, ou les secours de la charité publique. Mais il y a cette différence, entre la civilisation païenne et la civilisation moderne, que celle-ci s'efforce de diminuer tous les jours le nombre de ces infortunés, dont elle a su du reste bien modifier le sort, tandis que celle-là tendait, par ses maximes, à l'augmenter sans cesse, en même temps qu'elle rendait plus douloureuse encore une position déjà si déplorable.

Dans le dogme évangélique, en effet, la loi du travail, imposée au premier homme après sa chute, ne répond pas seulement à l'idée de peine, mais encore à celle d'expiation, de progrès, de réhabilitation. L'homme déchu doit travailler, sans doute, en punition de sa faute, mais il doit travailler en même temps pour sortir du déplorable état dans lequel cette faute l'a jeté, et pour gravir progressivement, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral et social, les degrés de cette échelle libératrice que son Créateur a bien voulu lui laisser encore dans son malheur. Le travail est donc, non seulement expliqué dans la loi chrétienne, mais encore encouragé, récompensé, et, par lui, bon nombre de prolétaires chaque jour parviennent à sortir de la position douloureuse où le hasard de la naissance, ou plutôt la Providence, les avait placés.

Dans les sociétés païennes, au contraire, qui n'avaient conservé des vérités révélées que quelques débris nécessairement bien incomplets,



la loi du travail n'était considérée que sous une de ses faces, et sous la plus désolante pour l'humanité. L'homme n'y avait vu que la punition, c'est-à-dire le côté dégradant, haïssable, et, comme tel, il avait cherché à s'y soustraire autant qu'il était en son pouvoir. Voilà pourquoi le travail étant une loi nécessaire, à laquelle nulle société ne peut échapper, dans toutes les législations païennes, on avait du moins cherché à en rejeter le fardeau sur les plus infirmes représentants de l'espèce humaine, sur ceux que j'ai montrés déjà comme assimilés à des animaux, sur les esclaves, en un mot, les seuls qui, aux yeux de cette civilisation pleine de cruauté et d'orgueil, ne pussent pas être souillés par ce contact.

Si l'on arrête, en effet, ses regards sur ces républiques illustres, qu'il faut toujours avoir en vue quand on parle de la civilisation païenne, puisqu'elles en furent les points les plus culminants, on y voit partout régner cette loi anti-humanitaire et destructrice de tout progrès : *Le travail dégrade et avilit, le travail est l'apanage de l'esclave* : à l'homme libre, au citoyen, l'oisiveté ou les nobles occupations de la guerre et des emplois publics !

Sparte est l'idéal de ce système, et ses *Ilotes* nourrissent de leurs sueurs, souvent même de leurs larmes et de leur sang, sa fierté républicaine. Athènes a, si non les mêmes lois, au moins les mêmes mœurs, et ses législateurs, Dracon, Solon, Pisistrate, s'efforcent en vain d'y porter remède.

Rome veut bien excepter de la loi générale les travaux de l'agriculture ; l'agriculture, c'est la sœur de la guerre, cette première passion des Romains ; c'est la guerre contre la nature sauvage et rebelle, la guerre contre les animaux dévastateurs ; aussi ses premiers grands hommes passent du champ de bataille aux travaux de la campagne, et les ambassadeurs des rois les rencontrent mangeant sur une table rustique les grossiers légumes qu'ils ont cultivés de leurs mains.

Mais les autres métiers restent l'apanage de l'esclave. Les Romains sont même encore plus fiers que les Grecs, sur ce point ; ils n'exceptent pas même les arts où le travail de la main n'est que l'expression de la pensée, l'organe du génie.

..... *Spirantia mollius œra*  
*Excudent alii.....*  
 .... *Vivos ducent de marmore vultus !*  
*Tu regere imperio populos, Romane, memento !* (1)

Cette maxime pouvait convenir à ce Sénat romain que Cinéas prit pour une assemblée de rois, et à ces riches plébéiens qui vinrent bientôt après partager sa puissance ; mais le prolétaire romain, qui ne parvenait jamais aux emplois publics, qui était même exempt de la guerre, à cause de l'impossibilité où il était de s'acheter des armes, devait trouver un peu lourdes les charges que lui imposait sa dignité de citoyen. Avec l'organisation politique des républiques anciennes, le citoyen qui n'avait pas la permission de travailler pour lui-même devait presque tout son temps à la chose publique. Le peuple était tour à tour puissance élective, législative et judiciaire, et les assemblées politiques, dans lesquelles il exerçait ses droits, embrassaient une partie de l'année (2).

Si la politique secondait par ses exigences, la philosophie consacrait aussi, par ses préceptes, cette doctrine païenne : « La nature, dit Platon, n'a fait ni cordonniers ni forgerons ; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent, vils mercenaires, misérables sans nom qui sont exclus des droits politiques par leur état même. » « Une bonne constitution, dit aussi Aristote, n'admettra jamais d'artisans parmi les citoyens (3). »

Ainsi les métiers seront toujours le lot exclusif des étrangers, des affranchis, des esclaves, et le mépris public dont ils sont frappés ne permettra pas à un citoyen de les exercer sans s'avilir.

Pendant le travail est une loi de la nature, une obligation pour l'homme, comme nous l'avons montré, enfin, une nécessité plus forte que toutes les législations humaines. Quelques citoyens, bravant le

(1) Virgile, *Enéide*, liv. XI.

(2) A Rome le nombre des jours commerciaux était de 270 par an ; *Du droit à l'Oisiveté*, p. 109.

(3) Mor. Christophe, ouvrage déjà cité, p. 290.

préjugé, se hasarderont à se faire ouvriers, mais leur courage même sera stérile, car ils succomberont devant la concurrence du travail servile.

Quelle doit être, avec notre étonnement, notre reconnaissance quand nous détournons nos regards de cette doctrine aussi cruelle que fatale, pour envisager la transformation opérée par le christianisme à cet égard? Le prolétaire de nos jours, le prolétaire chrétien, c'est celui qui ne sait pas aujourd'hui comment il vivra demain, mais qui se lève le matin plein d'espérance en Dieu et de confiance dans son courage, qui va gaiement à l'ouvrage que la Providence lui envoie comme une preuve chaque jour renouvelée de sa sollicitude paternelle, et qui, le soir, partageant avec sa famille le fruit de sa journée, apprend à ses enfants comment le travail nourrit et honore, comment, avec la grâce de Dieu, contentement passe richesse.

Le prolétaire païen, au contraire, c'est celui qui, ne possédant rien, n'a pas même l'espérance de posséder un jour. Si, sous la pression de la faim et de la misère, il en appelle à ses bras et à son courage, s'il prend l'outil de l'ouvrier, le paganisme lui crie : Souviens-toi que tu es citoyen : le travail est œuvre d'esclave ; choisis ou la misère ou le mépris !

Il est vrai que, comme corollaire de l'oisiveté citoyenne, quelques nations, et notamment la République romaine, avaient établi le *droit à l'assistance*. Les lois et les mœurs interdisant *le travail*, il était juste et nécessaire d'indemniser ceux auxquels on ravissait ainsi les moyens de se nourrir. Rome donc indemnisait ses prolétaires, et les lois *annonnaires*, qui n'avaient été d'abord que des lois de prévoyance pour l'approvisionnement de Rome, devinrent bientôt de véritables secours publics. La République distribuait du blé, du pain, quelquefois même on fut jusqu'à donner de l'huile et de la viande. A Rome, au temps de César, il y avait trois cent vingt mille citoyens qui recevaient ainsi le pain de la charité publique.

Et, si quelqu'un était tenté de voir dans cette institution de secours publics l'idéal d'une saine organisation sociale, au nom de la logique et de l'histoire, je lui dirais : attendez un peu les conséquences ; vous allez voir l'admirable résultat qui sortit de cette orga-

nisation païenne, et pour le bien-être du travailleur, et pour le salut de l'Etat. Aujourd'hui l'ouvrier qui travaille, s'il est intelligent et sage, après avoir nourri sa famille peut faire quelques économies; il les place avantageusement, la société lui en offre les moyens; bientôt elles s'accablent; enfin il arrive un jour où il réalise le rêve de toute sa vie, il achète un champ; le voilà propriétaire! c'est-à-dire sorti de la classe des prolétaires, et, s'il a encore quelques années devant lui, il peut s'élever plus haut, rien n'est là pour l'arrêter. En un mot, par le travail secondé par l'intelligence et la vertu, il y a pour lui progrès, bien-être et liberté.

Le prolétaire païen, au contraire, quand il a reçu, avec sa *tossère frumentaire*, à peine ce qu'il lui faut pour ne pas périr de faim, est obligé de s'endormir dans la dignité de sa misère, véritable *lazzarone* antique sans principe d'énergie et d'activité, sans désir et sans moyen de sortir de son état, en un mot, sans avenir et sans autre progrès que le progrès de la misère elle-même. Car la misère n'est pas une position normale où l'on puisse s'arrêter: quand on ne tend pas à en sortir, on tend à y descendre plus bas encore; d'ailleurs on sait que la dégradation morale découple l'infortune, et la dégradation morale était la fille de l'oisiveté païenne.

Imaginez en effet, comme à Rome, trois cent vingt mille prolétaires dispensés de toute prévoyance pour le lendemain, de tout souci pour leurs familles, qui auront toujours la ressource de mendier comme eux-mêmes, trois cent vingt mille prolétaires recevant le matin le pain de la journée, et le soir leur billet de spectacle, trouvant durant le jour, ouverts sur leur passage, les mille lieux de débauche qu'avait multipliés la luxure romaine, et dites-moi ce que devait être une ville comme la capitale de cette immense république, à une époque où il n'y avait plus, pour retenir les passions de la multitude, ni la loi du travail, ni le respect de la famille, ni la crainte des Dieux.

La corruption du peuple réveilla chez lui de nouveaux appétits, fit naître de nouveaux besoins. Pour les satisfaire, les pauvres se soumi-  
rent à toutes sortes de bassesses. Le peuple romain se fit mendiant; il mendiait comme citoyen à la porte du distributeur public, il mendiait comme client à celle de son patron; il mendiait à chaque victoire,

en exigeant la distribution des dépouilles, à chaque comice, en vendant sa voix à ceux qui briguaient ses suffrages ; en un mot il mendiait tous jours, partout, sous toutes les formes.

Bientôt le pain, l'argent même ne leur suffira plus, ils demanderont encore des spectacles, autrement dit des jeux obscènes, des combats de bêtes, des luttes de gladiateurs ; et l'on pourra résumer toute leur ambition dans ces deux mots devenus célèbres : *Panem et circenses!* c'est-à-dire, des aliments, pour les empêcher de périr de faim, et le sang ou la honte de leurs semblables, pour assouvir les cruels et factices appétits de leur âme dégradée.

Voilà ce qu'était devenu, grâce aux inspirations du paganisme, le prolétaire antique ; il était trop noble et trop fier pour employer ses bras et son intelligence à nourrir sa famille et à s'élever par le travail ; il regardait comme plus digne de lui de promener ses haillons tout le jour sur le champ des comices où il se vendait au plus offrant, et, le soir, d'aller se repaître aux frais de la République du dernier cri d'un gladiateur mourant.

L'individu, je l'ai dit, y perdait sa dignité morale, mais l'Etat y perdait aussi sa sécurité. Ces masses oisives et corrompues étaient toujours prêtes pour l'émeute, et l'émeute, il fallait un rien pour la susciter ; le retard d'un navire qui apportait les provisions de l'*annone*, la suppression d'une fête ou d'un spectacle public, c'en était assez pour irriter le *peuple roi*.

C'est aussi le secret de ces effroyables pages, qui déshonorent les derniers temps de la république romaine. Tout ambitieux, avec des promesses et de l'argent, trouvait une armée de prolétaires qui n'avaient rien à perdre, et qui avaient tout à gagner, capable de tout entreprendre, de tout oser ; c'est ce qui faisait dire au célèbre Jugurtha, si judicieux observateur de cette république qu'il avait vue trembler : « *Rome est morte du jour où elle trouvera un acheteur assez riche pour la payer* ».

Le grand César, qui s'était appuyé lui-même sur cette multitude, trembla après sa victoire quand il vit, sur quatre cent cinquante mille citoyens, trois cent vingt mille prolétaires inscrits au livre des secours publics, masse toujours prête à se mettre à la disposition du

premier bras qui voudrait le renverser. Porter remède à cette plaie sociale fut dès lors le premier but de ses efforts et, quand le poignard de Brutus vint le frapper, il avait déjà, par des colonies et par des émigrations, réduit le nombre des prolétaires à cent cinquante mille ; mais le mal reparut bientôt après la mort du grand homme, et Rome se peupla de ces prolétaires affamés, avides plus que jamais de pain et de spectacles.

Mais cette organisation de l'oisiveté païenne, avec son déplorable état d'assistance, ne pouvait pas même être durable ; elle devait subsister tant que les dépouilles des nations suffraient aux débauches de Rome ; mais quand le temple de Janus fut fermé, quand presque tout le monde connu fut soumis à la domination romaine, quand, au lieu d'ennemi que l'on pouvait dépouiller et emmener comme des esclaves, il n'y eut plus que des sujets qu'il fallait nourrir ou tout au moins laisser vivre, alors la société romaine fut singulièrement embarrassée ; sa vieille doctrine fit volte-face, mais pour aboutir à des conséquences non moins funestes.

Les Empereurs, obligés de veiller à la subsistance de cent millions d'hommes, et voyant diminuer tous les jours le nombre des esclaves comprirent la nécessité du travail de l'homme libre ; mais le prolétaire romain, accoutumé à l'idée de l'oisiveté citoyenne, ne put se plier au nouveau joug, qu'il regardait comme dégradant. Les privilèges accordés aux *jurandes romaines*, comme aux travailleurs individuels, furent impuissants contre des mœurs séculaires. Alors le despotisme impérial fut là. On avait eu le *droit à l'oisiveté*, on dut subir l'*obligation au travail*. Le travail devint un service public auquel on astreignit tous les citoyens qui ne faisaient pas déjà partie d'un autre service de l'Etat. Et cette contrainte, tout odieuse qu'elle paraisse, était nécessaire : la vie et la subsistance de l'empire romain étaient à ce prix. Constantin lui-même, l'empereur chrétien, fut obligé de céder à cette impérieuse nécessité. C'est même ce prince qui donna aux *jurandes* un caractère obligatoire, et qui en déclara les liens indissolubles ; mais c'était une conséquence de la doctrine païenne qui, en proscrivant le travail libre individuel, avait implanté dans les mœurs une idée funeste. Le christianisme allait la combattre, mais il ne pouvait la détruire en

un moment et, en attendant, il fallait, par un moyen énergique et puissant, en arrêter les irréparables désastres (1).

En deux mots, voici le sort du prolétaire païen : sous la République, il fut un citoyen *oisif et affamé* ; sous l'Empire, il devint un esclave *nourri* ; dans l'une comme dans l'autre phase, c'était la dégradation physique, en même temps que la dégradation morale. Le Christianisme seul devait un jour, par la liberté du travail, émanciper son corps et son intelligence.

## VI. — LES PRISONNIERS.

*Sommaire.* — Les prisonniers pour dettes. — Usure effrénée. — Sort affreux du débiteur livré à son créancier. — Prisonniers en général. — Effroyables prisons préventives des anciens. — Confusion des sexes et des causes. — Pas d'égards, même pour les prisonniers politiques. — Sort de Jugurtha, de Persée, etc.

Une autre classe d'infortunés, pour qui la société païenne fut toujours une marâtre, c'est la classe des débiteurs et des prisonniers. A Rome, le soulèvement du peuple, qui mit deux fois la République en danger, vint du sort cruel fait aux malheureux ruinés par l'usure et la cupidité. En vertu de la loi des Douze Tables, le débiteur qui ne payait pas sa dette était, après un certain délai, livré aux mains mêmes de son créancier. Celui-ci pouvait l'enfermer dans la prison où il punissait ses esclaves, et exercer sur lui tous les mauvais traitements que lui suggéraient son avarice et sa cruauté. Au bout d'un nouveau délai, si le malheureux ne s'était pas libéré, il devenait la propriété de son créancier, qui pouvait le vendre comme esclave ou le faire travailler à ses champs. (2)

Si la loi mettait entre les mains du créancier des moyens si barbares et si odieux, on peut croire que, dans une société où la pitié était

(1) Moreau Christophe, *Du droit à l'oisiveté*.

(2) Bouchaud, *Comment. sur la loi des Douze Tables*.

inconnue, celui-ci savait en user; l'histoire est là, d'ailleurs, pour nous donner son témoignage, elle nous dit que l'usure était la plaie des sociétés antiques, et que l'esclavage était souvent désirable auprès du sort qui attendait les malheureux débiteurs.

Sans doute, la loi *Petilia Papiria* et les lois de Seylla et de César remédièrent à ce qu'il y avait de plus odieux et de plus criant dans cette législation barbare; depuis lors, les biens durent toujours être saisis avant la personne du débiteur, et celui-ci fut en tous cas soustrait à la vengeance directe et personnelle de son créancier; l'ergastule, enfin, fut remplacé par la prison publique; mais là encore le malheureux débiteur trouva souvent des douleurs de toute nature, et les historiens nous ont laissé à ce sujet plus d'un récit lamentable (1).

Quant aux prisonniers criminels ou aux prisonniers politiques, leur sort était encore plus affreux. Bien que la prison ne fût pas, à Rome, une peine par elle-même, mais seulement un mode de contenir ceux que la justice destinait au supplice, elle n'en était pas moins une peine horrible quelquefois plus affreuse que le supplice lui-même. Des chaînes, des carcans, et cette effroyable invention qui consistait à lier le coupable à un soldat qui le suivait partout comme une peine vivante; des gardiens barbares, qui rendaient la condition de leurs victimes insupportable, afin de pouvoir vendre à eux ou à leurs parents, quelque diminution de rigueur; voilà quel était l'odieux spectacle qu'offrirent longtemps les prisons romaines.

Il n'y avait aucune distinction entre les coupables; on n'avait d'égard, ni pour les intérêts de la morale, ni pour les droits de la justice et de l'honneur. Les sexes étaient confondus; le voleur et l'assassin étaient renfermés avec le détenu politique ou le héros malheureux; les uns et les autres étaient soumis aux mêmes tortures, aux mêmes humiliations. Aujourd'hui, quand un roi ou un peuple succombe, on respecte son malheur, et parfois on admire son courage. Pour ne rappeler qu'un trait de nos mœurs chrétiennes, on sait qu'à la bataille de Dreux, le duc de Guise fit prisonnier le prince de Condé, son ennemi mortel; le héros catholique l'accueillit comme un guerrier malheureux mais

(1) Bouchaud, *ubi supra*, et du Boys, *Hist. du droit criminel*.



vallant et digne d'un meilleur sort, et, le soir, partageant son lit avec son prisonnier, il dormit sans défiance à ses côtés.

A Rome au contraire, l'histoire a conservé avec horreur le souvenir des tourments et des ignominies que le peuple romain fit subir à tant de princes et de guerriers qui n'avaient eu d'autre tort que celui d'être vaincus. Persée et Jugurtha expirèrent dans les prisons de Rome, et notre Vercingétorix, ce héros de la Gaule mourante, n'en sortit que pour porter sa tête sous la hache d'un licteur. C'était à la guerre, plus que partout ailleurs, que régnait cet effroyable principe : *Væ victis!* Malheur aux vaincus ! Celui qui avait été trahi par la victoire avait perdu tous ses droits ; c'était un être abandonné des dieux et digne d'être abandonné des hommes. Chez les peuples païens, le courage n'était rien s'il n'était heureux ; il y eut des nations qui mirent à mort leurs généraux vaincus ; chez elles, on n'eut jamais compris ces mots, l'une des devises du riche blason de France : *Tout est perdu fors l'honneur.*

## VII. — LES VIEILLARDS ET LES INFIRMES.

*Sommaire.* — Peu ou point d'hôpitaux dans les sociétés païennes. — Ceux qui existent ne sont que le fruit d'une pensée politique. — Voltaire et Châteaubriand.

Chez ceux qui adoraient la force et la victoire, les vieillards et les infirmes, cette autre portion de l'humanité souffrante, devaient trouver peu de secours et de commisération.

Je ne veux pas parler des peuplades sauvages qui, sur les rives du Gange ou dans les forêts de la Germanie, avaient la coutume barbare de se défaire de leurs vieillards, lorsque ceux-ci avaient vu le fils de leur fils, et que leur main ne pouvait plus tenir la lance du guerrier ; je n'ai parlé jusqu'ici que de la civilisation païenne, et c'est encore dans son sein que je veux prendre mes exemples. Or, à Rome, à Athènes, la vieillesse était honorée ; divers établissements fondés par les villes, ou par les princes, offraient çà et là un abri à quelques vieillards, un refuge à quelques malades indigents, un asile à quelques enfants dont les

pères étaient morts pour la République. Mais tout cela était rare, isolé, individuel, et avait sa source dans quelque événement en dehors de la charité et de l'humanité, qu'on ne connaissait pas encore.

Si bien que Voltaire a pu dire, quoique avec un peu d'exagération, sans doute : « Quand un pauvre diable tombait malade à Rome, sans avoir les moyens de se faire soigner, que devenait-il ? Il mourait ; » et Châteaubriand après lui : « On se demande comment faisaient les anciens, qui n'avaient point d'hôpitaux ; c'est qu'ils avaient, pour se défaire des pauvres et des infortunés, deux moyens que les chrétiens n'ont pas : l'infanticide et l'esclavage (1). »

Il n'y avait, en effet, ni hospices ni hôpitaux dans la civilisation païenne, ni rien qui ressemblât à un établissement public de bienfaisance destiné au soulagement des pauvres, au traitement des malades indigents, et entretenu aux frais des villes ou de l'Etat. Les quelques asiles dont j'ai déjà parlé n'étaient tous que des institutions isolées ayant une raison d'être spéciale, et le plus souvent inspirée par la politique. Nulle part on ne voyait ce beau spectacle des sociétés chrétiennes regardant comme un de leurs premiers devoirs l'assistance des malheureux, estimant comme leur plus belle couronne la reconnaissance des pauvres, et comme leur plus beau titre celui d'économistes et d'organes de la Providence.

C'est que, de même que la charité privée n'existait pas au sein du paganisme, de même la charité publique, qui n'en doit être que l'auxiliaire, n'était pas née encore ; à l'une, comme à l'autre, de ces deux vertus, il faut une atmosphère plus pure que cette atmosphère de doctrines égoïstes et de voluptés cruelles qui alimentait la vie des sociétés antiques ; il faut, en un mot, le dogme de la fraternité chrétienne, seul capable de développer et de féconder réellement ce principe de bienveillance naturelle que nous trouvons au fond de notre cœur.

Mais, à cette lumière nouvelle, qui après des siècles de ténèbres et d'erreurs va briller sur la terre, les traditions primitives, longtemps endormies, se réveilleront ; le vieux monde se transformera, et les adversaires mêmes de la doctrine de Jésus-Christ s'étonneront à la vue

(1) *Génie du Christianisme.*

de cette Eglise naissante, qui se présentera aux hommes, portant dans son sein le triple don du respect pour la vie humaine, du dévouement et de la charité.

C'est cette transformation que nous étudierons bientôt; qui nous fera bénir la main de son auteur et qui, lors même qu'elle serait isolée de tant d'autres faits merveilleux, resterait encore, dans la reconnaissance des peuples, comme un témoignage toujours vivant de la divinité du Sauveur.

EDOUARD DE LA BASSETIÈRE.



# CHARLES DOVALLE.

## ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

### I.

Lorsqu'on se rend à Montreuil-Bellay (1) par le chemin du Puy Notre-Dame, et que la charmante petite ville vous apparaît au-dessus du rideau de peupliers qui bordent le cours capricieux du Thouet, votre attention est d'abord particulièrement sollicitée par le vieux château, — véritable bijou gothique, qui a eu le privilège d'échapper aux marteaux des démolisseurs ; puis, en se portant vers la droite, vos regards sont attirés par une haute maison à tourelles, dont le toit d'ardoise domine tous les toits voisins, et dont les murs d'enceinte disparaissent sous un épais manteau de lierre. C'est dans cette maison que naquit, le 23 juin 1807, Charles Dovalle, fils de Charles-Louis Dovalle et de Marie Lecomte.

Cette famille avait les plus honorables antécédents. Le grand-père de Louis Dovalle était sénéchal de la baronnie de Montreuil-Bellay, et son père, procureur du roi dans la même ville. Par suite de malheurs, il fut élevé à Thouars chez son oncle maternel, M. Chastenet de Prénange, seigneur d'Argenton-les-Églises, ancien capitaine du régiment de Champagne et chevalier de Saint-Louis. Lorsque le jeune Dovalle atteignait dix-sept ans, son oncle, qui lui avait servi de père, fut incarcéré avec une partie de sa famille. On était alors au plus fort de la tourmente révolutionnaire, et il n'était pas rare — on le sait trop ! — d'être ou guillotiné ou fusillé au bout de quelques jours de détention, surtout lorsqu'on avait, comme M. de Prénange, le tort d'être noble et chevalier de Saint-Louis. Dans cette occurrence, Louis Dovalle, dont l'âme était grande et reconnaissante, se présente hardiment au

(1) Près de Saumur, dans la Vendée militaire.

Comité révolutionnaire ; il ose, au milieu de cette troupe de cannibales qui se gorgeaient chaque jour du sang de leurs concitoyens, élever la voix et leur dire : — « Vous avez emprisonné mon oncle, mon bienfaiteur ; son seul crime est d'être gentilhomme, et vous craignez qu'à l'exemple de plusieurs de ses parents, il ne prenne parti dans l'armée vendéenne. Détrompez-vous, il restera paisible dans ses foyers ; je m'offre pour otage ; je suis prêt à signer mon engagement au service de la République, si vous consentez à lui accorder la liberté. » — M. Chastenet de Prénange fut rendu à sa famille, et Louis Dovalle partit pour la frontière. Malgré sa jeunesse et le peu d'instruction qu'il avait pu recevoir dans ce temps de malheur, il sut se faire remarquer de ses chefs, et, dans l'expédition d'Egypte, le général Régnier le prit pour secrétaire. Après neuf ans d'un service irréprochable, il revint au pays. Ne voulant pas, à l'instar de tant d'autres, mendier un emploi, il n'obtint que le droit d'acheter une modeste perception dans le canton de Montreuil-Bellay, où il résidait et où il se maria, une année après son retour de l'armée.

Louis Dovalle eut plusieurs enfants. Charles, son fils aîné, montra de bonne heure les dispositions les plus heureuses et une ardeur à s'instruire qui s'accroissait de jour en jour. Il entra, tout jeune encore, au collège de Saumur, où sa mère, qui pressentait en lui un esprit supérieur, lui écrivait chaque semaine pour le faire redoubler d'efforts. Sentant qu'il pouvait prétendre à tout, elle ne craignait point d'éveiller et d'exciter son ambition ; elle lui disait que les grands hommes avaient été enfants comme lui, et qu'ils avaient triomphé de tous les obstacles, parce qu'ils étaient armés d'une volonté inébranlable.

Ces conseils étaient semés en bonne terre, ces exhortations portaient leurs fruits ; et quand arrivait le jour de la distribution, Charles Dovalle ne suffisait pas à recueillir ses couronnes. — Il fut même, une année, l'objet d'une innovation hardie : le principal créa spécialement en sa faveur un prix de poésie française !... La muse chuchotait déjà à l'oreille de cet enfant ; déjà cette âme naïve balbutiait des vers où le feu sacré se faisait sentir ; — dans le bouton la fleur commençait à poindre et à exhaler son premier parfum.

Voici en quelle circonstance il laissa clairement voir à ses condis-

principes qu'il avait reçu *du ciel l'influence secrète*. — Les vacances de carnaval allaient s'ouvrir; les parents et les messagers se présentaient de toutes parts au collège pour emmener les élèves. Mais — ô malheur! — une neige abondante couvrait la terre. Tout à coup une affreuse nouvelle se répand dans les cours : par crainte d'accidents, le principal supprime les congés!... Grand émoi, comme on pense, grande désolation! Dovalle, que cette mesure *liberticide* frappait plus qu'aucun autre peut-être dans sa tendresse filiale, — le cœur gonflé, les yeux humides, Dovalle s'enferme à l'étude et compose sur le champ une pièce de vers où il déplore amèrement l'excès de prudence qui les emprisonne. Il la communique à ses camarades, qui applaudissent et qui, voyant là une branche de salut, vont en toute hâte porter cette improvisation au principal. Celui-ci en est tellement touché que sa rigueur n'y peut plus tenir, qu'il court embrasser le poète et qu'il s'écrie : — « Maintenant je ne vous arrête plus, partez tous ! partez tous ! » —

## II.

Ayant, à dix-sept ans, achevé ses études, Charles Dovalle alla se faire recevoir bachelier à Poitiers. C'était en 1824. Il y suivit les cours de la Faculté jusqu'en 1827, époque à laquelle il obtint le diplôme de licencié en droit.

— « Il conserva sur les bancs de l'école cet amour des beaux-arts, ce culte de la poésie qui devint dès-lors sa passion dominante. Les essais poétiques de M<sup>lle</sup> Pauline A\*\*\*, de Poitiers (nom sous lequel il se cachait alors), enrichirent plus d'une fois le *Mercur* de 1827; plus d'une fois aussi le directeur de ce journal adressa de Paris à son aimable correspondante des éloges empreints de la plus sérieuse galanterie, tant ce jeune poète avait su prendre une touche molle et facile; tant je ne sais quelle grâce féminine respirait dans ses premiers écrits. Tout le monde a lu, dans le temps, l'*Oratoire du Jardin*, esquisse touchante et légère que l'on croirait échappée au pinceau de Millevoye (1). »

(1) Nous extrayons ce passage de l'excellente notice consacrée par M. C. Louvet à la mémoire de son ami intime et publiée en tête du volume de poésies qui parut en 1830.

Mais il est temps d'écouter quelques-unes de ces chansons printanières, riantes comme les matinées d'avril dont elles nous rendent les délicieuses impressions, embaumées de toutes les senteurs des jardins et des prairies, et sonores et mélodieuses comme les gazouillements de la fauvette parmi la feuillée nouvelle. Puisque nous avons prononcé le nom d'un oiseau, commençons par la petite pièce où le poète, tout en cheminant à travers la campagne, s'adresse avec une mélancolie si douce à son amie, *la bergeronnette*.

Pauvre petit oiseau des champs,  
Inconstante bergeronnette,  
Qui voltiges, vive et coquette,  
Et qui siffles tes jolis chants :

Bergeronnette si gentille,  
Qui tournes autour du troupeau,  
Par les prés sautille, sautille,  
Et mire-toi dans le ruisseau !

Va, dans tes gracieux caprices,  
Becqueter la pointe des fleurs,  
Ou poursuivre, aux pieds des génisses,  
Les mouches aux vives couleurs.

Reprends tes jeux, bergeronnette,  
Bergeronnette au vol léger ;  
Nargue l'épervier qui te guette !...  
Je suis là pour te protéger.

Si haut qu'il soit, je puis l'abattre...  
Petit oiseau, chante !... et demain,  
Quand je marcherai, viens t'ébattre,  
Près de moi, le long du chemin.

C'est ton doux chant qui me console :  
Je n'ai point d'autre ami que toi !  
Bergeronnette, vole, vole,  
Bergeronnette, devant moi !...

Dovalle aimait passionnément la nature ; son âme tendre et rêveuse avait besoin du spectacle des champs. Aussi sa joie suprême était-elle de partir, un bâton à la main , la boîte d'herborisation sur le dos, et de s'en aller loin de la ville , ne perdant rien des aspects qui se présentaient à ses regards, contemplant dans une muette extase les jeux de la lumière dans le ciel ; s'arrêtant pour prêter l'oreille aux roulades du rossignol , pour suivre des yeux un vol de papillon ou de demoiselle ; se penchant pour épier les habitudes d'un insecte perdu sous l'herbe ou pour cueillir une fleur que son herbier ne possédait pas encore. Un site lui plaisait-il ? Un manoir en ruines saisissait-il son imagination ? Le voilà qui s'asseyait, et puis, grâce à son crayon, — car il dessinait avec goût, — il emportait de ces lieux un souvenir, qu'il traduisait souvent en beaux vers, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion d'en fournir un exemple.

Qui s'étonnerait, après cela, du sentiment profond de la nature dont ses poésies sont imprégnées ? La campagne s'y peint comme dans un miroir des plus fidèles, comme les arbres se reflètent dans le cristal du ruisseau qui baigne leurs racines. — Voici, pour preuve, le début d'un poème, *le Troubadour*, qui en est resté à son premier chant :

De son trône d'azur lentement descendu ,  
 Au bord de l'horizon le soleil suspendu  
 Achevait en vainqueur sa brillante carrière :  
 Ses rayons affaiblis mouraient dans la clairière,  
 En jets d'or et de feu scintillaient aux vitraux,  
 Glissaient sur le feuillage ou tremblaient sur les eaux.  
 Les ongles teints de sang et rentrant dans son aire ,  
 Le rapide épervier, du donjon séculaire  
 En cercles redoublés mesurait les contours ;  
 Ses derniers cris troublaient l'écho des vieilles tours ;  
 Et la seule hirondelle osait d'une aile agile  
 Raser encor du lac la surface immobile.

Saules aux longs rameaux ! beau lac, flots caressants !  
 Inspirez-moi des sons, doux comme vos accents ,



Quand mollement poussés par la brise plaintive,  
 Vous allez, en jouant, expirer sur la rive !...

Aucun des êtres de la création n'est indifférent à Dovalle. La sympathie déborde de son cœur, il faut qu'elle se répande autour de lui ; et de même que tout à l'heure il parlait à la bergeronnette, de même à présent il interroge *le premier papillon* qui voltige devant ses pas, et qui le réjouit en lui montrant que les beaux jours dont il est le messager, vont bientôt le délivrer de l'*exil de la chambre*, exil si dur au poète.

— « Pourquoi, mouche dorée,  
 Etaler à mes yeux  
 De ta riche livrée  
 Les reflets orgueilleux ?  
 Oh ! crains, disait un sage,  
 Crains le froid menaçant,  
 Papillon, qu'un orage  
 Peut glacer en passant ! » —

— « Papillon qui voltiges  
 Et bondis triomphant,  
 Quand verdiront ces tiges ? »  
 Disait un jeune enfant :  
 « Dis si des fleurs nouvelles  
 Naîtront sous un ciel pur,  
 Papillon, dont les ailes  
 Portent des yeux d'azur ! » —

— « Le voilà !... comme il brille !...  
 Beau papillon, dis-moi,  
 Dis à la jeune fille  
 D'où lui vient son émoi :  
 Je sens rougir mes joues,  
 Dis-moi si c'est d'amour,  
 Beau papillon qui joues  
 Dans un rayon du jour ! » —

## III.

Une fois, à l'entrée des vacances, au lieu de monter dans la diligence accoutumée, Charles Dovalle préfère se rendre pédestrement de Poitiers à Montreuil-Bellay. Quelle riche moisson dut faire le jeune touriste, je vous le laisse à penser ! Jugez-en par un des épis de sa gerbe. — En approchant de Thouars, il est frappé de l'aspect inattendu que présente le Thouet, sa chère rivière. Après en avoir fait un croquis, — religieusement conservé par sa famille, — le poète se prend à chanter ce ravissant paysage, unissant, comme je viens de le dire, le dessin à la poésie.

## LA CASCADE.

## SOUVENIR DES ENVIRONS DE TROUARS.

Là, sur les blancs tapis d'une mousse argentée,  
Parmi de hauts rochers et d'arides sommets,  
Tremblent à tous les vents la scabieuse agitée  
Et les rouges œillets.

Gravissez, à midi, ces pointes inégales ;  
Du courage ! écartez ces églantiers pendants :  
Troublez, sous leurs buissons, les criardes cigales,  
Dans ces granits ardents.

Comme un jeune chamois, franchissez les abîmes ;  
Qu' autour de ces cailloux s'attachent vos deux mains ;  
Allez ! bientôt vos pieds marcheront sur des cimes  
Vierges de pas humains !

Oh ! comme l'air, ici, semble exhaler la joie !  
Le ciel, comme un cristal, s'étend immense et pur  
Et le vaste horizon autour de vous déploie  
Sa couronne d'azur.

Maintenant, moi, j'irais m'asseoir sous les vieux chênes,  
 Calme, tranquille, heureux, pour respirer le frais,  
 Au murmure confus des cascades prochaines :  
 Et, là, je rêverais.

Car là, rien ne viendrait distraire mes pensées :  
 Qui?... peut-être un lézard, au soleil endormi,  
 Qui court, en s'éveillant, sur des herbes froissées  
 Et se cache à demi ;

Dans l'humble serpolet, sur les fleurs odorantes,  
 Peut-être un papillon de la couleur du ciel ;  
 Peut-être, autour de moi, des abeilles errantes,  
 Qui butinent leur miel ;

Ou bien peut-être encore, une bergeronnette,  
 Capricieux oiseau qui voltige toujours,  
 Et chante, par les prés, ainsi qu'une fillette  
 Heureuse en ses amours.

Et je dirais alors à l'abeille distraite,  
 Qui dans la poudre d'or cache son aiguillon,  
 Je dirais au lézard, à la bergeronnette,  
 Au joli papillon :

— « Hôtes de ces rochers, vagabonde famille,  
 Si jamais elle vient, oh ! parlez-lui de moi,  
 Et dites-lui : — « C'est là qu'il s'assit, jeune fille,  
 Pour mieux songer à toi ! » —

Un jour, notre pèlerin aperçoit un beau château à travers le feuillage. Il s'approche, il cherche le point de vue le plus favorable, puis il se met en devoir de crayonner. Absorbé par son travail, il ne remarque rien de ce qui se passe autour de lui : cependant quelqu'un s'est avancé doucement, qui contemple avec un visible intérêt ce jeune voyageur, à la taille élancée, à la physionomie brillante d'intelligence et de distinction, — car Charles Dovalle joignait la beauté

physique à tous ses autres dons. Soudain le dessinateur s'entend interpeller. Une conversation s'engage entre lui et l'inconnu, qui n'était autre que le châtelain en personne. M. le comte de Cissé, tout joyeux de cette bonne rencontre, ne voulut pas laisser partir ainsi le touriste, qu'il garda près de lui une semaine entière. Dès lors une sincère amitié les unit, et le gentilhomme entretenit une correspondance active avec l'étudiant de Poitiers, auquel il adressait ce vers caractéristique :

Vous reçûtes du ciel la franchise en partage.

#### IV.

Le temps des vacances était pour Charles Dovalle un temps de bénédiction : il adorait sa famille, et sa famille le lui rendait bien. Interrogez les braves gens du Puy Notre-Dame, du village de Sanziers, où son père possédait un petit domaine nommé *les Tonnelles* ; — demandez aux anciens serviteurs de la maison quel souvenir ils ont gardé de lui, et tous vous parleront avec attendrissement et enthousiasme de *ce pauvre monsieur Charles*. Aussi pouvait-on dire qu'il comptait autant d'amis que de connaissances.

C'est sans doute vers cette époque, au début de la saison d'automne, qui l'arrachait aux douceurs du foyer paternel pour le rendre aux bancs de l'école, qu'il écrivit ces strophes, finissant aussi mélancoliquement qu'un jour gris de novembre :

#### LA HALTE AU MARAIS.

J'ai perdu la meute et la chasse.  
 Je jette ma voix dans l'espace...  
 Nul ne répond... j'appelle en vain !...  
 Je vais attendre sous les aulnes,  
 Près de ces joncs pliants et jaunes,  
 Mon fusil couché sous ma main.

Après les stériles fougères,  
 Après les arides bruyères,  
 Après l'épaisseur des forêts,  
 Quand un air frais vient me surprendre,  
 Sous mes yeux j'aime à voir s'étendre  
 Le morne aspect d'un grand marais.

J'aime ces herbes qui s'enlacent,  
 Et ces roseaux qui s'embarassent,  
 Courbés sous le poids d'un oiseau ;  
 Et ces débris tachés de rouille,  
 Où saute la verte grenouille,  
 Dont chaque bond s'entend dans l'eau.

J'aime les corsets bleus et frêles  
 Des innombrables demoiselles  
 Qui vont bourdonnant sur les fleurs,  
 Et qui mêlent au vert des plantes  
 Leurs paillettes étincelantes  
 Et leurs diaphanes couleurs (1).

Souvent, alors, mon front se penche,  
 Docile au vent, comme la branche  
 Du saule qui frémit là-bas ;  
 Et, las des plaisirs éphémères,  
 Je rêve de douces chimères  
 Que l'avenir ne verra pas.

Là, nul bruit ne vient me distraire ;  
 Mélancolique et solitaire,  
 Je me hâte de sommeiller ;  
 Là, je peux rêver tout mon rêve,  
 Sans craindre qu'avant qu'il s'achève  
 La raison vienne m'éveiller.

(1) Est-il possible de rendre la nature avec plus de grâce, de fraîcheur, de vérité, que dans ces deux strophes ?

Là, quand je relève ma tête,  
Que j'entends siffler la tempête  
Aux front des arbres agités;  
Pendant que des lueurs livides  
Tombent du ciel, éclairs rapides  
Dans l'eau dormante répétés;

J'aime à sentir, bientôt chassées,  
D'errantes et tristes pensées  
Sur mon cœur passer en glissant,  
Comme de noires hirondelles  
Qui frappent du bout de leurs ailes  
Les flots paisibles de l'étang.

Là, par des routes inconnues,  
Qu'un héron, perdu dans les nues,  
Vient s'offrir à mes regards :  
Si son vol, lent et monotone,  
S'égare dans un ciel d'automne,  
Parmi la brume et les brouillards;

Par un temps nébuleux et sombre,  
Toujours errant, ainsi qu'une ombre,  
S'il semble fuir un long ennui;  
Mon œil terne, dans son voyage,  
Le suit de nuage en nuage,  
Et mon âme vole avec lui;

Mon âme, qui gémit sans cesse,  
Et qu'une invincible tristesse  
Engourdit dans un froid sommeil;  
Mon âme toujours déchirée,  
Et qui languit décolorée,  
Comme une plante sans soleil!

Pour en finir avec les citations, et pour que le lecteur, envisageant le talent de Charles Dovalle sous toutes ses faces, entende résonner

chacune des cordes de sa lyre, celle de la joie et celle de la tristesse, — voici une élégie comme nous n'en avons guère lu de plus touchante dans sa simplicité :

## LE CONVOI D'UN ENFANT.

Un jour que j'étais en voyage  
Près de ce clos qu'un mur défend,  
Je vis deux hommes du village  
Qui portaient un cercueil d'enfant.

Une femme marchait derrière,  
Qui pleurait, et disait tout bas  
Une lente et triste prière,  
Celle qu'on dit lors d'un trépas.

Point de parents, point de famille!...  
Je ne vis, le long du chemin,  
Qu'une pauvre petite fille  
Cachant des larmes sous sa main.

Elle suivait la longue allée  
Qui conduit au champ du repos,  
Et paraissait bien désolée,  
Et dévorait bien des sanglots!...

Ainsi marchant, quand ils passèrent  
Au pied de ce grand peuplier,  
Ceux qui travaillaient s'arrêtèrent,  
Et je les vis s'agenouiller,

Prier le ciel pour la jeune âme,  
Faire le signe de la croix,  
Et, quand passa la pauvre femme,  
Se détourner tous à la fois!...

Cependant, inclinant la tête,  
 Au cimetière on arriva.  
 Une fosse ouverte était prête ;  
 Alors un homme dit : — « C'est là ! » —

Et, la fosse n'étant plus vide,  
 On y poussa la terre... et puis  
 Je ne vis plus qu'un tertre humide,  
 Avec une branche de buis.

Et comme la petite fille,  
 S'en allant, passa près de moi,  
 Je l'arrêtai par sa mantille :  
 — « Tu pleures, mon enfant, pourquoi?... » —

— « Monsieur, c'est que Julien, dit-elle,  
 Mon petit camarade, est mort!... » —  
 Et, voilant sa noire prunelle,  
 La pauvrete pleura plus fort!...

## V.

Au mois de janvier 1828, Charles Dovalle se rendit à Paris. Quelle y fut sa vie... hélas! et sa mort, M. C. Louvet, son ami d'enfance, peut nous le dire mieux que personne, lui qui le voyait chaque jour.

— « Il consacrait la plus grande partie de son temps à des travaux de jurisprudence et de littérature périodique. Il écrivit dans le *Figaro*, puis dans le *Journal des Salons*, à la rédaction duquel il s'attacha sans réserve. Mais, au milieu de ces occupations, la poésie n'en restait pas moins le principal objet de ses études. Son incroyable activité suffisait à tout. Quand il avait assuré le présent par les travaux de la journée, il se délassait en travaillant pour l'avenir. Quelque chose d'inconnu l'avertissait de ne point laisser reposer son génie et de presser sa destinée.



» Il vivait retiré dans un quartier tranquille. C'est là que, durant de longues heures de solitude, il confiait au papier cette surabondance d'idées, cette vivacité d'enthousiasme, cette puissance d'émotions dont son âme était tourmentée. Ses inspirations n'avaient rien de factice, car chez lui le poète c'était l'homme ; il écrivait parce qu'il avait senti : sa poésie était dans son cœur.

» Ses plaisirs étaient simples. Quelques riantes causeries qu'il animait par sa douce gaieté, quelques promenades avec un ami, tels étaient les délassements qui variaient son existence.

»... Dovalle se préparait à publier un recueil de poésies : son talent allait se révéler au public, et son nom, jusqu'alors peu connu, allait prendre place parmi ceux de nos poètes. Mais il ne lui était pas réservé de jouir de ses succès. Son nom devait acquérir auparavant une célébrité bien douloureuse... Sa vie avait été douce et tranquille : sa fin fut sanglante et terrible.

» Le journalisme est une arme dangereuse. Il est des circonstances où le jeune écrivain, dont le zèle courageux s'est laissé emporter au-delà des bornes de la prudence, ne peut plus revenir sur ses pas. Placé entre sa conscience et un mensonge conciliateur, il ne choisit pas longtemps. L'erreur se rétracte, *la vérité, jamais*. Entre les mains d'un homme d'honneur le journalisme est une espèce de sacerdoce.

» Ainsi pensait Dovalle.

» Appelé par sa mission périlleuse à juger les écrits et les actions des hommes, il avait eu le malheur de blesser un amour-propre. Peut-être avait-il frappé trop fort, *mais il avait frappé juste*; nulle puissance humaine ne pouvait changer les faits échappés à sa plume véridique. Il fallait du sang ! comme si le sang pouvait effacer ce qui, de sa nature, est ineffaçable, l'arrêt rigoureux, mais sincère, prononcé par une censure impartiale. Dès-lors la jeune victime se montre résignée ; celui dont l'âme inoffensive n'a jamais connu la vengeance ni la haine, présente à la mort un front calme et serein. Pourtant il se rappelle qu'il a une mère, une famille ! Quelques mots, tracés à la hâte sur un album, leur laisseront un dernier souvenir :

« A mes parents!...

30 novembre 1829. »

« Il écrit, replace l'album sur son cœur et tombe. La balle mortelle avait traversé le portefeuille et déchiré la ligne qui devait porter à une mère les adieux de son fils!... » —

## VI.

Ce coup de pistolet retentit douloureusement dans Paris et dans la province. Il éveilla la sympathie publique, et il fit plus, en une seconde, pour la réputation du poète, que dix années de labeur assidu. Quelques mois après ce déplorable événement, les poésies de Charles Dovalle paraissaient sous le gracieux titre du *Sylphe*, et réussissaient complètement. Victor Hugo lui-même voulut contribuer au succès par une lettre qu'il adressa aux éditeurs, et dont il faut citer des fragments, car elle renferme la meilleure appréciation et la plus émue que l'on puisse lire.

— « Il y a, disait l'auteur des *Odes et Ballades*, il y a du talent dans les poésies de M. Dovalle; et pourtant sans prôneurs, sans coterie, sans appui extérieur, ce recueil, on peut le prédire, aura, tout de suite, le succès qu'il mérite. C'est que M. Dovalle n'a besoin maintenant de qui que ce soit pour réussir. En littérature, le plus sûr moyen d'avoir raison, c'est d'être mort.

» Et puis, ce manuscrit du poète tué à vingt ans réveille de si douloureux souvenirs! Tant d'émotions se soulèvent en foule sous chacune de ces pages inachevées! On est saisi d'une si profonde pitié au milieu de ces odes, de ces ballades orphelines, de ces chansons toutes saignantes encore!...

» Et d'abord, ce qui frappe en commençant cette lecture, ce qui

frappe en la terminant, c'est que tout, dans ce livre d'un poète si fatalement prédestiné, tout est grâce, tendresse, fraîcheur, douceur harmonieuse, suave et molle rêverie..... Partout des fleurs, des fêtes, le printemps, le matin, la jeunesse : voilà ce qu'on trouve dans ce portefeuille d'élégies déchiré par une balle de pistolet.

» Ou, si quelquefois cette douce muse se voile de mélancolie, c'est, comme dans le *Premier chagrin*, un accent confus, indistinct, presque inarticulé, à peine un soupir dans les feuilles de l'arbre, à peine une ride à la face transparente du lac, à peine une blanche nuée dans le ciel bleu. Si même, comme dans la touchante personnification du *Sylphe*, l'idée de la mort se présente au poète, elle est si charmante encore et si suave, si loin de ce que sera la réalité, que les larmes en viennent aux yeux..... Certes, cela ne ressemble guère à un pressentiment. Il me semble que cette grâce, cette harmonie, cette joie qui s'épanouit à tous les vers de M. Dovalle, donnent à cette lecture un charme et un intérêt singuliers. André Chénier, qui est mort bien jeune également et qui pourtant avait dix ans de plus que M. Dovalle, André Chénier a laissé aussi un livre de douces et folles *élégies*, comme il dit lui-même, où se rencontrent bien çà et là quelques iambes ardents, fruit de ses trente ans, et tout rouges des réverbérations de la lave révolutionnaire ; mais dans lequel dominant, ainsi que dans le livre charmant de M. Dovalle, la grâce et l'amour... Aussi, quiconque lira le recueil de M. Dovalle sera-t-il longtemps poursuivi par la jeune et pâle figure de ce poète, souriant comme André Chénier, et sanglant comme lui. » —

Malheureusement ce recueil, qui n'a point été réédité, est à peu près introuvable aujourd'hui. Nous le regrettons vivement et pour nous-mêmes, et pour la gloire du poète qui finirait bien par s'éteindre, si ses œuvres continuaient à rester enfouies dans la poussière des bibliothèques. La génération actuelle ne connaît pas ou presque pas Charles Dovalle ; il faut le lui révéler, et nous appelons de tous nos vœux le moment où, après un sommeil de plus de vingt-cinq années, sa poésie, toujours jeune, reprendra son essor sur les ailes du *Sylphe*.

— En attendant, lorsque vous irez visiter le cimetière Montmartre,

cherchez une colonne de marbre blanc , surmontée d'une urne noire et entourée d'un grillage de fer : c'est là que repose l'infortuné poète, comme vous l'apprendra cette inscription :

**A DOVALLE**

**SES AMIS**

Pour moi , qui , sans l'avoir connu , m'honore d'être de ses amis , je me représente une lugubre journée de décembre , un long cortège éploré qui s'avance parmi les tombes , et puis la fosse béante qui reçoit le cercueil où dort à jamais la malheureuse victime. Alors , pour alléger mes regrets , je me dis que du moins l'homme ne sera pas enseveli là tout entier , et je me prends à répéter une des stances que j'ai naguère écrites sur cette fin lamentable :

Ah ! je pleure ton sort , pauvre barde expirant ;  
Dovalle ! je te pleure , et je ne me console  
Qu'en regardant ton front où brille une auréole :  
Parmi nos doux chanteurs nous te gardons un rang !

**ÉMILE GRIMAUD.**

---

# LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE

DANS LA VILLE ET DANS LE DIOCÈSE DE NANTES.

---

## I.

Le culte de la mère de Dieu est aussi ancien que l'église de Jésus-Christ. C'est avec elle qu'il s'est répandu dans le monde ; tout esprit et tout cœur qui apprirent à connaître et à aimer le fils, apprirent en même temps à connaître et à aimer sa mère. Toute bouche qui prononça les louanges du Sauveur, célébra bientôt celles de l'auguste Vierge, qui l'avait donné à la terre.

Quels furent les premiers élans d'amour pour Marie, sortis du cœur des habitants de la contrée nantaise, à l'époque où les ténèbres du paganisme se dissipèrent devant les célestes clartés de la foi ? Il ne nous est pas donné de les raconter. Les antiques monuments de notre histoire, trop peu étudiés lorsqu'ils existaient, gardent à ce sujet un silence désolant. Cependant, s'il faut en croire le récit d'un ancien bréviaire de la cathédrale, saint Clair, l'apôtre de nos pères, aurait bâti en l'honneur de Dieu et de la très-sainte Vierge Marie, cette église de la ville de Nantes dont les patrons spéciaux sont les chefs du collège apostolique, saint Pierre et saint Paul : *Clarus urbis nanneticæ, divinâ inspirante gratiâ, pontifex est effectus, in quâ urbe, in Dei honorem beatæ Virginisque Mariæ, . . . ædificavit basilicam*. Mais au dixième siècle, la lumière se fait et le nom auguste de Marie apparaît dans les annales de notre religieux pays, pour y briller désormais comme un astre sans déclin.

A cette époque de désolation pour la Bretagne, la ville de Nantes n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes. Demeurée veuve de ses habitants, de ses pontifes et de ses prêtres, elle ressemblait à cette cité sur laquelle Jérémie laissait couler ses larmes en exhalant sa douleur. Un ennemi cruel, le farouche Normand, avait causé ces désastres, et, semblable à la bête féroce qui ne veut abandonner sa proie tant qu'elle peut assouvir sur elle ses fureurs, le barbare s'attachait encore à la région qu'il avait tant

de fois dévastée. Mais voilà qu'un sauveur se lève pour le pays de Nantes : c'est le noble et pieux Alain, surnommé Barbe-Torte. Quelques soldats épuisés de fatigue, mourant de soif, forment son armée ; l'ennemi au contraire, possède de nombreux bataillons accoutumés à la victoire, remplis d'audace et de courage. Cependant le guerrier breton a invoqué le secours de Marie, et soudain une source d'eau est découverte sur la colline de *La Hautière*, où il avait placé son camp. Ses soldats se sont désaltérés, et ils ont puisé dans cette source merveilleuse une force irrésistible, une indomptable valeur. Le combat s'engage entre eux et les Normands, la victoire couronne leurs efforts, et pour jamais, par l'assistance de Marie, Nantes est sauvée de la fureur des barbares (938). Le vainqueur attribue à la reine du ciel tout le succès de cette journée ; aussi la fontaine miraculeuse recevra son nom, et un temple s'élèvera en l'honneur de celle qui fait triompher les Bretons. Parmi les ruines de la cité, Alain a découvert les décombres d'une chapelle, consacrée autrefois au culte de Marie ; il en relève aussitôt les murailles. C'est là qu'il vient souvent prier pendant sa vie, c'est au pied de son autel qu'il veut reposer après sa mort.

Cette chapelle, que le guerrier venait de reconstruire, avait de glorieuses destinées. Elle devait être la magnifique collégiale de Notre-Dame, la gloire pendant huit siècles de la ville de Nantes, et la joie de ses habitants. Ce sera sous ces voûtes que les ducs et les duchesses de Bretagne viendront honorer Marie ; ce sera dans son trésor qu'ils aimeront à déposer leurs richesses et leurs bijoux précieux.

Alain Barbe-Torte avait donné à son peuple un pieux élan qui ne devait plus se ralentir. Les monuments en l'honneur de la très-sainte Vierge se multiplieront désormais, et deviendront presque innombrables sur le sol nantais. Ici, non loin de l'embouchure du vaste fleuve de Loire et du prieuré de N.-D. de Donges, au sein de verdoyantes prairies et de forêts solitaires, se construit, en 969, l'abbaye de Notre Dame de Blanche-Couronne, où la reine des cieux recevra pendant un si grand nombre de siècles les hommages des illustres enfants de saint Benoît. Ici, sur les collines abruptes des rochers de Mauves, est fondé le prieuré de N.-D. du Cellier, en 1005.

Bientôt, dans la ville de Nantes, Marie comptera un nouveau sanctuaire. S'il faut en croire une tradition pieuse, un cri d'effroi avait été poussé par les habitants de cette cité (1026). Au centre d'un bois voisin, un monstre était apparu, et nul n'avait pu encore le dompter. Trois chevaliers partent pour le combattre, leur cœur est rempli de confiance, car ils ont demandé

l'assistance de la Sainte Vierge. Leur prière ne devait pas être sans effet ; l'un, il est vrai, meurt dans la lutte, mais bientôt transpercé de traits, le monstre tombe sans mouvement et sans vie. Le lieu de la victoire fut consacré à l'auguste Marie, et sous le nom de sa Miséricorde, elle eut un temple et un autel.

Les siècles s'écoulaient, et il n'en est point qui ne laisse sur le sol du diocèse, des preuves de son respect et de son amour pour la mère du Sauveur.

Si nous voulions nommer tous les édifices qui vont porter son nom, il faudrait développer une série interminable. Elle serait glorieuse, il est vrai, à la mémoire de nos pères, mais elle sortirait des bornes d'un simple et rapide aperçu. Toutefois enregistrons les plus illustres de ces fondations ; elles doivent passer à la postérité la plus reculée, d'âge en âge, et lui apprendre comment nos aïeux avaient su honorer la reine du ciel et de la terre.

En l'année 1055, presque sous les murs de la cité de Sainte-Croix de Machecoul, le baron de Retz, Harscoët, érige l'abbaye de la Chaume. Elle aura deux églises ; mais la plus belle et la plus somptueuse sera consacrée à la mère de Dieu.

En vue de l'antique hermitage du bienheureux Hermeland et des ruines de son monastère, est érigé, le prieuré de Sainte-Marie-du-Pontage, aujourd'hui du Pellerin, et les religieux de Marmoutiers s'y établissent en 1064. A cette époque, il faut noter la fondation de l'hôpital *Sainte-Marie*, près de l'église Saint-Clément de Nantes. C'est là que, pendant plusieurs siècles, les évêques de cette ville viendront passer la nuit qui précède le jour de la prise de possession de leur siège, c'est là que, de nos jours encore, au sein des splendeurs d'une vaste église, Marie, sous le titre de N.-D. des Sept-Douleurs, conserve son antique domaine et reçoit un culte neuf fois séculaire.

Le douzième siècle, malgré les préoccupations des croisades et les divisions intestines qui désolèrent la Bretagne, fut néanmoins fertile en œuvres pieuses au sein de nos contrées. Sur les rochers battus sans cesse par les flots de l'Océan, s'élevait, en 1117, l'abbaye de Sainte-Marie de Pornic ; en 1132, c'est celle de Notre-Dame de Mellerai, ou du rayon de miel, qui prend naissance dans la forêt de Vioreau, grâce aux générosités des seigneurs de Moisson, — maison bénie où Dieu se plaît à habiter, car il l'a relevée de ses ruines et peuplée d'une colonie de saints religieux qui portent loin la réputation de leurs vertus et la salutaire influence de leurs bienfaits.

L'année 1155 marque la fondation de la célèbre abbaye de Notre-Dame de Buzay, devenue plus tard la plus opulente de la Bretagne. Tout est grand à l'origine de ce monastère : Conan III et sa pieuse mère, la duchesse Hermengarde, donnent les terres qui doivent être si puissamment fécondées par les travaux et les sueurs des religieux ; un frère de saint Bernard en devient le premier abbé, et ce grand saint, qui a rempli l'univers de son nom et la France de ses miracles, vient lui-même établir à la tête de la pieuse colonie celui qu'il avait désigné pour la gouverner.

Parmi les œuvres du douzième siècle qui portent le nom de Marie, il faut encore citer le prieuré de Notre-Dame-des-Scoëts. Hoël, comte de Nantes, le fonda en 1149 pour sa fille Odeline, et au quinzième siècle il devint le monastère à jamais illustré par la sainte vie et la mort plus sainte encore de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse des Bretons. C'est dans les murs de ce monastère que le vénérable Alain de la Roche commença à prêcher la dévotion du saint Rosaire qu'il eut le bonheur de ressusciter par toute la Bretagne.

Le treizième siècle s'ouvre par l'établissement d'une nouvelle abbaye, consacrée à la Sainte-Vierge sous le nom de Notre-Dame de Villeneuve, *Sancta Maria de Villa Novâ*. La princesse Constance, qui en est la fondatrice, choisit sa tombe sous les voûtes de l'église, pour y dormir son sommeil de mort jusqu'au jour du réveil éternel.

En 1240, au sein de la cité nantaise, près du port Briand Maillard, ce sont les fils du glorieux Dominique qui contruisent en l'honneur de Marie l'église qu'ils feront retentir de ses louanges et de leur voix éloquente. Bientôt elle ne leur semble pas assez riche et assez digne d'une aussi grande princesse, et ils la rebâtissent plus vaste et plus magnifique que jamais.

## II.

Puisque dans notre pèlerinage à travers le diocèse, aux chapelles consacrées à Marie, nous voilà revenus dans la ville de Nantes pour admirer ce qui s'y fait en son honneur, suivons avec amour le travail de chaque siècle et contemplons les fleurons magnifiques qu'il fait éclore pour former une ineffable couronne à la reine de cette cité. Voyez, en 1527, près de la porte de l'Echellerie. Ce sont les enfants du prophète Élie qui élèvent à la Vierge du Carmel un nouveau sanctuaire, et convoquent des générations nombreuses à y venir prendre ses augustes livrées.



En remontant la rue de Verdun, passez près de la commanderie de Saint-Jean et de la vaste église de Saint-Michel, saluez celle de Notre-Dame que l'évêque Daniel a décorée du titre de collégiale (1325), et venez contempler les immenses travaux qui s'exécutent à la cathédrale. Fidèle au culte du passé, le vénérable chapitre conservera les apôtres saint Pierre et saint Paul pour patrons de la nouvelle basilique, mais il en établira la Très-Sainte-Vierge maîtresse et céleste protectrice. Le portail du centre lui sera dédié. Il recevra son nom, et l'image de Marie apparaîtra aux regards de tous ceux qui passeront devant la maison de Dieu.

Souvent, dans ces époques de foi, il faut enregistrer des faits glorieux qui prouvent l'amour des Nantais pour le culte de Marie. En 1389, on les voit prendre le saint usage de jeûner la veille de ses fêtes et surtout de sa Nativité. En 1440, le coupable Gilles de Retz vient de recevoir le châtimement de ses crimes, et soudain, au lieu de son supplice, pour protéger la mémoire du pécheur qui s'est repenti, apparaît la statue de la Très-Sainte-Vierge. Le peuple la visite avec empressement, et les mères, lui donnant le nom de Notre-Dame Crée-lait, la conjurent de nourrir et de faire croître leurs enfants dans la crainte de Dieu et l'amour du bien.

En 1443, c'est la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours qui s'élève sur l'île de la Sauzaie. Elle semble sortir du sein des flots de la Loire, et se montre comme un gage de salut pour les nautonniers du port, comme un gage de paix pour la ville entière.

Plus nous poursuivons nos recherches sur le culte de Marie dans cette cité, et plus nous le voyons grandir.

Les travaux magnifiques, qui s'accomplissent à la collégiale de Notre-Dame, ont de quoi jeter dans l'étonnement. Le bon duc Pierre II, et sa sainte épouse Françoise d'Amboise, veulent immortaliser leur amour pour la très-sainte Vierge; ils développent les proportions de l'église qui lui est dédiée, ils élèvent dans les airs sa flèche légère, et en 1457, ils consacrent solennellement à la mère de Notre souverain Seigneur, Dieu le fils, ces œuvres de leur insigne piété.

A peine cette dédicace est-elle faite, que l'histoire s'empresse d'inscrire d'autres fondations en l'honneur de Marie. En 1457, c'est le prieuré et la chapelle de Notre-Dame de Toute-Joie, puis tout auprès et dans la même année, se construit l'oratoire Sainte-Marie des Sainte-Claire.

Le seizième siècle allait commencer avec ses agitations profondes, ses défections et ses douleurs. Si l'on ne voit plus alors, dans la ville de Nantes, de constructions aussi nombreuses à la gloire de la Sainte-Vierge, la piété

des fidèles pour cette céleste mère n'en est pas moins pleine de vivacité. Plus les hérétiques l'outragent, plus les catholiques célèbrent ses louanges et lui adressent leurs supplications. Ils ornent ses images, visitent solennellement ses sanctuaires, s'enrôlent dans ses confréries. Toutefois, dès le dix-septième siècle, la piété des Nantais les pousse à de nouvelles fondations pour honorer Marie. Le duc de Mercœur lui rend ses actions de grâces au sujet de son triomphe sur l'hérésie, et il lui dédie dans l'église de Saint-Vincent, près de son hôtel de Briord, une chapelle sous le titre de Notre-Dame-de-la-Victoire.

Toutes les parties de la ville se font remarquer par des monuments consacrés à son culte. Ici, sur les hauteurs de Miséricorde, la chapelle de ce nom sort de ses ruines; à l'extrémité de la vallée de Gigant, c'est Notre-Dame de Chézine, qui changera plus tard cette dénomination en celle de Notre-Dame de Bon-Port.

Si nous traversons toute la ligne des ponts jetés sur les bras divers de notre Neuve, là, dans un fief du prieuré de Saint-Jacques, nous verrons se construire en 1657, par les générosités du duc de la Meilleraye et le concours des pieux fidèles, le béni sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Garde. C'est peut-être à cette époque que la reconnaissance érigea, près de l'antique forteresse de Pirmil, une statue à Notre-Dame de Délivrance, parce qu'elle avait préservé la ville catholique de Nantes de la fureur des protestants. Non loin de ce pieux monument, bientôt s'élèvera l'oratoire de Notre-Dame de Patience, où les filles du vénérable père Montfort viendront si souvent prier.

En revenant dans l'intérieur de la cité, n'oublions point de saluer, à leur origine, le sanctuaire de Notre-Dame-des-Anges, érigé par les enfants du séraphique François d'Assise sur un des coteaux de la Fosse, et celui de la Visitation à la place de l'hôtel de la Mironnerie.

### III.

Pendant que, dans ce parterre religieux de la ville de Nantes, s'épanouissait ainsi à chaque pas quelque fleur suave, embaumée par le souvenir et le nom de Marie, le diocèse tout entier pouvait montrer avec orgueil ses mille sanctuaires consacrés à la gloire de la Reine des Cieux. Nommons-en quelques-uns dans notre course rapide à travers la vaste étendue de cette contrée, soumise à la houlette des successeurs de saint Clair.

Le diocèse se divisait, avant la révolution de 1789, en quatre Climats. Le premier, qui s'appelait Climat Nantais, renfermait la ville avec ses faubourgs et s'étendait dans tout le doyenné de la Roche-Bernard. Le second, connu sous le titre de *Chrétienté*, possédait soixante-quatorze paroisses renfermées dans le doyenné de Châteaubriand. Les deux autres Climats, situés au-delà du fleuve de Loire, recevaient les noms de Climat de Clisson et de Climat de Retz.

Deux archidiacres, celui de Nantes et celui de la Mée, se partageaient la visite de ces diverses régions.

Dans le Climat Nantais, au doyenné de la Roche-Bernard, se trouvaient le sanctuaire de Notre-Dame-des-Anges, qui cache ses splendeurs dans la vallée solitaire d'Orvault et qui mériterait cependant de briller comme une perle précieuse à une couronne de roi; — la chapelle de Notre-Dame de Bon-Garant dans la forêt de Sauteron : en 1464, le duc François II en jeta les fondements et souvent, au milieu des plaisirs de la chasse, il y vint chercher le repos près de la sainte madone. Dans la paroisse de Trellières, c'est Notre-Dame des Dons, et, au sein de la forêt d'Héric, l'antique oratoire de Notre-Dame-*l'Honorée*, *Sanctæ Honoratæ*, — dont l'histoire remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Près de la vaste forêt du Gâvre, se trouve l'église de Notre-Dame de *Miséricorde*, que les anciens ducs de Bretagne ont fondée et qu'ils ont si souvent visitée pendant leur séjour en cette paroisse. En regard du château de Carheil, c'est Notre-Dame de Grâces, et près des murs de cette demeure princière, la magnifique chapelle qu'on peut appeler Notre-Dame de *Bonne-Délivrande*, de la belle verrière qui s'y trouve et qui représente ce célèbre pèlerinage de Marie.

Dans le Climat de la Chrétienté, saluons, ici, Notre-Dame de *Toutes-Aides*, près des vertes prairies de Mauves, qu'arrosent et fécondent les eaux du fleuve de Loire; ici, non loin des rives de l'Isac, Notre-Dame-de-Puceul, *Sancta Maria de Puceolio*, et Notre-Dame de Bonne-Nouvelle-à la Chevallerais. Cet antique sanctuaire s'est dilaté de nos jours jusqu'aux proportions d'une église paroissiale, et les pieux pèlerins qui viennent prier aux pieds de sa madone peuvent se réjouir de la beauté architecturale de la maison de Dieu. Là, sur les hauteurs de Beaulieu, dans la seigneurie de Nozay, c'est le prieuré de ce nom consacré à Notre-Dame de Pitié, et l'oratoire de Notre-Dame des Sept-Douleurs dans la paroisse de Joné-sur-Erdre.

Le Climat de Clisson nous montre, au sein même de la ville de ce nom, la collégiale de Notre-Dame, que dominent les tours crénelées du grand

château seigneurial. Non loin, sur les hauteurs d'un verdoyant coteau dont la rivière de Sèvres arrose la base, nous pouvons aller prier aux pieds de Notre-Dame de Toute-Joie. Le saint prêtre Olier, fondateur des séminaires de France, vint souvent dans ce sanctuaire vénérable recommander à la Très-Sainte-Vierge ses nobles projets. Ce pays des Marches du Poitou vous montrera encore l'humble chapelle de Notre-Dame de *Recouvrance*. Saluons-la, en nous rendant à cette ville de la province d'Anjou qu'on nomme Montfaucon-sur-Moine et qui est régie par la houlette des évêques de Nantes. Parmi les églises dont l'architecture romane indique le onzième siècle, vous remarquerez la plus belle et la plus gracieuse dédiée à Notre-Dame, et lorsque le flot de la Révolution en aura dispersé toutes les pierres, le peuple chrétien de cette contrée ne trouvera de consolations que dans l'érection de nouveaux oratoires, où Marie, sous le titre de Notre-Dame de Miséricorde et de Bon-Secours, est invoquée.

Pouvons-nous quitter cette terre religieuse de la Vendée, empourprée du sang des fidèles serviteurs de Jésus et de Marie, sans saluer Notre-Dame de *Lyré*, de *Landemont*, de *Valet*, sans nommer Notre-Dame de *la Haie*, Notre-Dame de *la Chapelle-Basse-Mer*, de *Maisdon*, de *Montbert*, de *Vieille-Vigne*, d'*Aigrefeuille*, de *Brains*, de *Legé* et de *la Limouzière*, sans nous agenouiller au seuil des sanctuaires de Notre-Dame des Vertus et de Notre-Dame-la-Blanche, près de l'ancienne *Ratiato*, de Notre-Dame de Bethléem, qui doit son origine à un chevalier revenu des croisades et se cache dans un vallon solitaire près du prieuré de Sainte-Marie du Pellerin.

L'archidiaconé de la Mée est riche, lui aussi, en chapelles dédiées à la Sainte-Vierge. Guérande, sa ville principale, montre avec fierté la belle église de Notre-Dame-la-Blanche, que des mains pieuses sauront restaurer si dignement.

Descendez vers les rives de l'Océan : ici, au village de Saillé, Marie est honorée sous un titre semblable ; au bourg de Batz elle possède une élégante chapelle gothique connue sous le nom de Notre-Dame du *Murier* et qui a trouvé son origine dans un sentiment de gratitude pour un miracle de puissance et d'amour.

A la dernière limite du diocèse et de la France, en présence de l'abîme des mers si souvent ouvert par la tempête sous les pieds des infortunés mortels, c'est la belle église du Croisic consacrée à Notre-Dame de *Pitié*. Si le voyageur promène ses regards sur les côtes de ce vaste Océan, disons-le avec une sainte joie, avec le noble orgueil d'un fils de l'église de

Nantes, partout il verra ces terres baignées par les grandes eaux de la mer, ces rochers battus sans cesse par leurs flots en fureur, placés sous la protection de Marie; car pour guider le nautonnier vers les rivages de ce diocèse, tous les clochers qui se dressent vers le ciel, comme des phares de salut, ne peuvent être désignés qu'avec le nom béni de celle qui est l'étoile des mers et l'espoir des matelots. Ainsi, dans le Climat de Retz, autour de la baie de Bourgneuf, c'est *Notre-Dame de la Plaine*, *Sainte-Marie de Pornic*, *Notre-Dame de Bon-Secours* à la Bernerie, *Notre-Dame-de-Fresnay*, *Notre-Dame-de-Bourgneuf* et *Notre-Dame-de-Bouin*. Dans la baie du Croisic, il faut saluer les sanctuaires de Marie que nous apercevons au loin. Ici, c'est *Notre-Dame-de-Bon-Secours* à Trescallan, *Notre-Dame-de-Bon-Port* au village de Merquel, et là, l'église de *Notre-Dame-de-l'Assomption* à Mesquer.

## IV.

Jusqu'à ce moment nous n'avons fait autre chose que de nommer les oratoires consacrés à l'auguste Vierge Marie, au sein de la ville et du diocèse; mais ce n'est pas tout, chaque église a un autel en son honneur, chaque église lui rend un culte, sous un de ces innombrables titres inventés pour rappeler ses bontés.

Dans la ville de Nantes, on l'invoque, à la cathédrale, sous les noms de *Notre-Dame-de-Miséricorde*, de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*; à la collégiale, sous celui de *Notre-Dame-la-Rose*; à l'ancienne chapelle Sainte-Catherine sur les bords de l'Erdre, elle s'offre avec le titre de *Notre-Dame-de-Bethléem*; à Sainte-Croix avec ceux de *Notre-Dame-de-Pitié*, de *Consolation*, de *Bonne-Garde*, de la *Navigation*; à Saint-Nicolas, c'est *Notre-Dame-de-la-Chandeleur*, à Saint-Similien, *Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception*, à Saint-Clément, *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, aux Carmes et aux Minimes, *Notre-Dame-de-Lorette*, *Notre-Dame-des-Larmes*; à Saint-Saturnin, *Notre-Dame-de-la-Cité*; à Saint-Jacques, *Notre-Dame-de-Vie* ou de l'Assomption.

Les églises de la ville et du diocèse ne sont pas seules à célébrer Marie sous ses titres divers; les hôpitaux et les aumôneries l'ont choisie pour leur sainte patronne. C'est en son nom qu'ils soulagent l'humanité souffrante et consolent les infortunés dans leurs maux. Dès les temps les plus anciens de notre histoire, voyez-en effet l'hôpital Sainte-Marie hors les murs ou

Sainte-Marie-des-Vignes. Si, longeant la cathédrale et le cimetière qui l'entoure, vous descendez la rue de la Chaussée, bientôt vous serez devant un nouvel asile du malheur consacré à Notre-Dame-de-Pitié. Sur les ponts vous en trouverez un autre, que nous devons à la religion de Charles de Blois : là encore, sous le titre de Reine de Tous les Saints, Marie préside et console.

A cette série des hospices consacrés à la Très-Sainte-Vierge, il faut ajouter ceux qui ont été érigés dans plusieurs villes du diocèse et qui prennent la divine Marie pour leur patronne.

On l'a dit bien des fois et avec une grande vérité, l'amour est ingénieux, il se montre sous toutes les formes, il invente mille moyens de se traduire et de prouver son intensité. Il ne devait pas perdre ce caractère dans le cœur des Nantais, aussi voyez tout ce qu'il leur inspire. Faut-il enrôler et réunir en nombreux bataillons les serviteurs de Marie? les confréries du Rosaire, du Carmel, de N.-D.-de-Toussaint, de N.-D.-de-Vie, de N.-D.-des Avents, de N.-D.-des-Clercs, de N.-D.-de-la-Cité, de N.-D.-de-la-Chandeleur, de N.-D.-du-Mont-Serra, de Jésus-Marie-Joseph, se fondent à différentes époques et comptent par milliers leur fervents associés.

Faut-il décorer les autels de cette céleste Vierge? l'or, l'argent, les étoffes précieuses sont prodigués. Jetons un coup-d'œil rapide sur ce que les églises renferment de bijoux destinés au culte de Marie. Le trésor de la cathédrale nous montrera ces statues d'argent de l'auguste Mère de Dieu, dues à la générosité de l'évêque Vigier, en 1337, et de ses pieux successeurs. Celui de la collégiale nous fera admirer le joyau d'or de Notre-Dame-de-Pitié, présent inestimable du bon duc Pierre II.

Aux Chartreux, vous contemplez une magnifique image de Marie, qui se trouvait dans la chambre de la duchesse Catherine de Luxembourg, veuve du duc Arthur III. Ne manquons pas de prier devant elle, car les souverains pontifes ont accordé à cette pratique des indulgences abondantes, comme vous le dit cette inscription :

Devant. cest. ymage. dison.

Deux. oraisos. cy-près. escriptes

Et. très-grāds. pdos. gāgneros

Car. ils. sot. de. très-grāds. merite.

Ave. Dna. sc̄tissia. M. etc... XI. mille. as.

Ave. Vgo. Gliosa etc., reissio planiere.

C'est surtout à l'église des Carmes que notre surprise sera grande et notre joie profonde, nous y verrons une statue de la très-sainte Vierge en or massif. Elle est de grandeur naturelle, son poids est égal à celui du duc Jean V, revêtu de sa pesante armure. C'est un gage de la reconnaissance de ce prince envers la libératrice, qui avait brisé les chaînes de sa dure captivité, dans la forteresse de Champtoceaux.

Enfin, montons à l'église Saint-Nicolas, et, en 1459, nous contemplerons *l'ymage de Nostre-Dame habillée d'une robe de drap d'or avec un collet de satin broché*, et l'enfant Jésus portant un vêtement magnifiquement brodé.

A tout ce que nous avons dit déjà, il faut ajouter ce que les ducs de Bretagne, les évêques de Nantes et les chanoines des deux chapitres ont fait pour rendre plus solennelles les fêtes déjà instituées en l'honneur de la Sainte Vierge.

Jean V, en 1424, fonde à la collégiale l'office chanté de la Présentation. A la même époque, l'évêque Malestroit, par ses largesses, donne plus d'éclat dans sa cathédrale aux fêtes de la Nativité et de la Présentation de Marie.

En 1464, le pieux chanoine Jean Simon laisse par testament un legs, considérable pour ce temps, afin qu'au jour de l'Assomption, l'office des premières vêpres et des matines soit célébré dans la collégiale. Ce fut aussi par les soins d'un autre chanoine que la fête des Epousailles de Marie reçut, en 1552, plus de pompe et de solennité.

## V.

Tous ces sanctuaires, toutes ces fondations à la gloire de la divine mère du Sauveur, existaient encore dans la ville et le diocèse de Nantes, quand les jours mauvais de la Révolution se sont levés sur eux. La fureur des barbares modernes eut bientôt amoncelé ruines sur ruines, les oratoires de Marie furent fermés avec ceux de son fils, un marteau destructeur renversa les murailles, et leurs trésors, amassés par tant de siècles de foi, furent mis au pillage; mais, grâces en soient à jamais rendues au ciel! le trésor de la piété et de l'amour de la Sainte Vierge déposé au cœur des fidèles de nos contrées n'a pu disparaître dans cette tempête sociale. Malgré les efforts de l'impiété et l'acharnement de sa haine, la dévotion envers la mère de Dieu est toujours féconde en œuvres dignes des plus beaux sié-

cles de foi. Elle sait donner des preuves irréfragables de la confiance sans bornes qu'on a en son pouvoir, et de l'amour plus fort que la mort que les fils du diocèse de Nantes lui ont voué.

L'histoire, en effet, n'a-t-elle pas raconté comment les soldats de la lutte vendéenne et brotoonne volaient à la bataille le rosaire à la main, le scapulaire sur le cœur, et avec quelle tendresse ils redisaient le doux nom de Marie, en exhalant leur suprême soupir? Ne doit-elle pas nous montrer les victimes de la place du Bouffay, dite alors de la Révolution, des carrières de Gigant, des gouffres de la Loire, allant au martyre, en chantant les louanges de la très-sainte Vierge, et en se recommandant à son divin secours? Et après de nombreuses pages destinées à peindre tant de piété et tant d'amour pour la mère de Dieu, elle aura à nous dire les courageuses tentatives, les industries ingénieuses, les efforts héroïques d'un zèle soutenu pendant dix années, pour garder son culte en cette contrée nantaise, malgré les persécutions et les menaces de mort.

Esquissons-en rapidement quelques traits pour la joie de notre âme et la gloire d'une église, qui, après dix-huit siècles, conserve la force de sa jeunesse et ne sait point refuser des flots de sang à ses persécuteurs.

A peine la religion de Jésus-Christ eut-elle été proscrite sur le sol de cette France qu'elle avait formée, et qu'elle avait entourée d'une si belle auréole, que ses véritables zélateurs s'empressèrent de cacher, dans de nouvelles catacombes, les objets de leur culte et de leurs respects. Le creux de vieux arbres, le coin d'une grange délabrée, le pressoir dans son plus obscur enfoncement, reçurent les vases sacrés du temple, et avec eux la madone vénérée, arrachée au pillage ou à l'incendie du sanctuaire voisin; et dans les ténèbres d'une nuit profonde, dans le silence commandé par une prudence nécessaire, des troupes de fidèles vinrent encore prier et pleurer à ses pieds.

La ville de Nantes elle-même a vu ces scènes admirables, renouvelées des jours de l'Eglise primitive. Malgré les arrêts du farouche Carrier et les investigations minutieuses de ses sbires, altérés de carnage et de sang, Marie conserva ses sanctuaires secrets. Elle eut toujours ses autels, ses ornements, ses fêtes, et de nombreux serviteurs prosternés à ses pieds. Qui de nous n'a entendu avec attendrissement raconter comment, au fond d'un pauvre réduit, la bonne sœur Jeanne faisait honorer Notre-Dame de Miséricorde, dont elle gardait précieusement l'image antique et vénérée? Comment les madones de la chapelle de Bon-Secours, de Bonne-Garde, de l'église de Saint-Laurent et de celle des Dominicains, recevaient toujours



le tribut des prières et des vœux, ou sous le toit d'un grenier ou dans l'obscurité d'une cave humide ?

Après avoir couru tant de périls en rendant ses devoirs à la Sainte Vierge, quelles ne durent pas être les démonstrations d'allégresse et les élans d'amour pour cette céleste princesse, quand le jour de paix se leva en France sur les catholiques et sur la divine religion de leurs aïeux ? Soudain, comme un soleil sans aurore, le culte de Marie reprit parmi nous son empire, sa gloire et son éclat ! Il resplendit même d'une lumière plus étincelante encore que dans les siècles écoulés. Bientôt il eut retrouvé des fondations nombreuses et des sanctuaires plus somptueux que ceux qui avaient disparu sous le marteau destructeur. Dans la joie de pouvoir librement rendre leurs hommages à leur mère, les fidèles de Nantes lui donnèrent promptement ces titres si touchants sous lesquels on la connaissait autrefois. Depuis Notre-Dame de Toute-Joie jusqu'à Notre-Dame de Douleur, depuis Notre-Dame de Miséricorde, du Refuge, de l'Immaculée-Conception jusqu'à Notre-Dame de Bonne-Garde. La série de ces noms si doux aux cœurs, si suaves à l'oreille, s'augmentera encore, et Marie sera saluée par les noms de Notre-Dame de la Retraite, de la Préservation, de Nazareth, du Suffrage et de la Persévérance. Les hommes de labeur proclameront qu'elle est leur mère, en l'appelant Notre-Dame *des Ouvriers*.

Sur la surface du diocèse, plus de quarante églises paroissiales ont adopté son patronage spécial, et des titres nouveaux pour la désigner ont été inventés, comme ceux de Notre-Dame *du Fresnois* et de Notre-Dame *des Landes*. Qui dira le nombre des chapelles que l'amour lui a dédiées depuis un demi-siècle ? Qui pourra compter les statues érigées en son honneur dans la petite grotte qui domine la porte de la maison, au chevet du lit, à la croix solitaire du chemin, et dans le creux du chêne centenaire ? Qui pourra nombrer les *Ave Maria* récités chaque jour dans le diocèse par les associés du rosaire ancien et nouveau, ainsi que les chapelets enrichis de bénédictions pour mieux l'honorer ? Qui dira le nombre de scapulaires et de médailles de la Sainte Vierge déposés sur des cœurs fidèles, comme une cuirasse impénétrable aux traits acérés du démon ?

## VI.

Au milieu de tant de preuves de dévouement envers la reine du ciel, les plus manifestes nous viennent du centre du diocèse, de la religieuse cité de Nantes.

Voyez, en effet, ce qu'elle a fait depuis peu d'années pour la gloire du culte de Marie. Tous les arts ont voulu s'y réunir pour élever en son honneur les monuments les plus splendides qu'on ait encore vus dans cette antique cité des Bretons. Parcourez-la, et après avoir visité tous les sanctuaires dédiés à Marie, dites si cette cité n'a pas raison de revendiquer, parmi toutes les autres, une des premières places dans le culte et l'amour de la très-sainte Vierge.

Ici, près du lieu à jamais consacré par le sang des martyrs Donatien et Rogatien, voyez s'élever la chapelle de Notre-Dame de *la Salette*. Ce que le treizième siècle eut de plus gracieux se retrouvera dans ce monument de la piété des fidèles. Il doit être enrichi de ce groupe si beau de la Vierge de la Montagne pleurant pour nos péchés. Ici, au centre des vastes bâtiments du grand Séminaire, se construit le sanctuaire de Notre-Dame de la *Présentation*. Cette belle œuvre de l'architecture romane dira éloquentement aux siècles futurs le dévouement et l'amour du clergé nantais pour celle qu'il a honorée, dans son noviciat sacerdotal, comme sa tendre mère et la gardienne incomparable de ses solennels serments.

Il ne faut point passer devant l'hôtel Briand des Marais sans jeter le cri ordinaire de l'admiration. Oui, l'Art a mis sa marque sur cette demeure ; mais pour moi j'admire moins l'élégance de ses clochetons gothiques, de ses toits élancés, de ses fenêtres entourées de festons délicats, que sa grande statue de Marie. Elle est debout, au sommet de la façade, avec l'enfant Jésus dans ses bras. Sa main porte le sceptre d'or, et elle semble dire à tous ceux qui passent : Je suis la dame de ces lieux ; ici, je suis mère et souveraine.

Descendez à la chapelle de l'Immaculée-Conception. Elle est l'œuvre d'un saint prêtre. Après vingt années de peines, de contradictions, d'isolement et de prières, il a mérité d'ériger dans la ville de Nantes le premier sanctuaire en l'honneur de la Conception sans tache de Marie, et il a eu le bonheur de sauver d'une ruine certaine l'antique oratoire de nos ducs, cette fleur gracieuse de l'architecture du XV<sup>e</sup> siècle. Le zèle de ce fervent serviteur de Marie est un feu qui brûle son âme pour la gloire de la maison de la divine Mère ; aussi resplendit-elle d'un éclat qu'elle ne connut jamais aux jours brillants de sa jeunesse et pendant que les fils de saint François de Paul priaient et chantaient sous ses voûtes. Sanctuaire admirable, dans lequel la Vierge sans tache voit toujours se presser à ses pieds une cour nombreuse de fidèles dévoués à son culte, tu es vraiment comme la cité de refuge où les pécheurs repentants vont trouver la joie dans la

réconciliation avec le ciel ! Mais il nous faut continuer notre pèlerinage. Nommons rapidement les chapelles nouvelles de Notre-Dame de *Bonne-Garde*, du pensionnat Saint-Stanislas avec sa vierge au manteau d'azur et d'or, de Notre-Dame de *Bel-Air*, et venons prier dans l'église Saint-Nicolas à l'autel de la Mère de Dieu. La beauté de l'oratoire qui lui est consacré me rappelle que, depuis bien des siècles, la reine du ciel et de la terre est honorée d'un culte spécial en cette paroisse, et que, dès 1413, on proclamait l'*illustre* confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur, établie en cette église, l'une des plus anciennes de la cité.

Plus haut, sur le coteau du Calvaire, cette église dont les formes sveltes et élégantes rappellent la sainte chapelle de Paris, c'est le temple que les enfants d'Ignace, dans le repos que leur donne l'impiété, ont construit pour honorer la reine des cieux. Demain peut-être, ce qu'à Dieu ne plaise ! chassés par la tempête déchainée sur leurs têtes, ils seront contraints de lever leurs tentes, mais du moins ils prendront le chemin de l'exil, non-seulement avec l'auréole du martyr, mais avec la gloire de laisser à la cité nantaise une église digne de leurs traditions de grandeur et de piété. Ne nous arrêtons pas à en considérer le dehors. Ici, comme chez la fille du Père éternel, la gloire et la beauté sont surtout à l'intérieur : *Gloria filie regis ab intus*. C'est encore le grand siècle de l'art religieux chrétien qui a ouvert ses trésors pour la répandre à profusion dans ces lieux. Vous le reconnaissez à ces colonnettes élancées, à ces arcades ogivales, à ce triforium élégant, à ce *clerestory* magnifique. Quelle pureté de lignes, quelle grâce et quelle noblesse dans la distribution et l'ordre de chaque chose ! A l'autel, un groupe remarquable représente Marie recevant sur ses genoux son fils expiré.

De la chapelle de N.-D. du Calvaire, passons à celle de N.-D. de Toute-Joie. Je la salue avec honneur, parceque près d'elle se sont écoulés d'heureux jours pour mon cœur de prêtre. Qu'il est bien nommé ce nouveau sanctuaire de Marie ! A son ombre une nombreuse jeunesse chrétienne se livre avec ardeur aux jeux de cet âge et goûte la joie que donnent l'innocence et la paix du cœur, ou fait retentir, sous ses voûtes, des accents de reconnaissance, d'allégresse et d'amour. Le sanctuaire de N.-D. de Toute-Joie nous offre les beautés de l'architecture romane dégagée de ce qu'elle a de lourd et de pesant. — Enfin, allons nous reposer, dans notre pèlerinage aux autels de la sainte Vierge, sous le dôme élevé de N.-D. de *Bon-Port*. Nous y arriverons promptement, après avoir salué les oratoires élégants de N.-D. de l'Espérance, chez les religieuses de ce

nom, de Marie Immaculée au collège des Enfants-Nantais, et de N.-D. de Charité au penchant du coteau de Gigant. Ce n'est plus à l'architecture gothique qu'on a demandé ses traditions et ses beautés pour honorer Marie, patronne des matelots. Il fallait de la variété dans nos monuments, pour que leur réunion pût remplir exactement la définition donnée par un ancien philosophe : *Le beau, c'est la variété dans l'unité.* L'église de Notre-Dame de Bon-Port, avec ses trois dômes, offre quelques caractères de cette architecture italienne inspirée par le génie de Michel-Ange, et qui a produit Saint-Pierre de Rome, le plus beau temple du monde.

Au bout de cette énumération qu'aucun chrétien, à coup sûr, ne saurait trouver trop longue, nous ne cacherons pas le sentiment qui nous anime : c'est un sentiment de joie et d'espoir. Certes, nous ne sommes point aveugle ; nous ne nous berçons d'un vain optimisme ; nous voyons, comme tout le monde, à l'horizon, ces nuages sinistres gros de tempêtes affreuses, suspendus, comme une menace permanente, sur la société et sur la religion. Mais nous espérons que chez un peuple où la piété envers la sainte Vierge donne encore des fleurs si belles et des fruits si abondants, la miséricorde de Dieu parviendra à découvrir les dix justes, suffisants pour retenir le coup de sa justice. Ou, si pour quelques instants le mal venait à l'emporter, nous espérons que ce peuple fidèle, puisant dans la protection de la divine Mère un surcroît de généreuse énergie, saurait, aujourd'hui encore, défendre sa foi, et résister fortement aux attentats de l'impie.

L'ABBÉ J.-M. LAGRANGE.

---

LA  
RÉVOLUTION FRANÇAISE  
ET M. MICHELET (1).

---

Deuxième article.

---

V.

Si M. Michelet, prenant pour des réalités les fantômes de son imagination, a cru voir la main du clergé catholique dans les intrigues qui agitaient la *Convention* ou la société des Jacobins, il n'est pas étonnant qu'il ait signalé, comme la cause principale ou plutôt comme la cause unique de l'insurrection vendéenne, l'influence que les prêtres restés fidèles au Saint-Siège et à l'Eglise exerçaient sur les populations de l'Ouest. « Où donc, » s'écrie-t-il dans un des plus curieux chapitres de son ouvrage, — chapitre intitulé : *le Prêtre, la femme et la Vendée*, et digne en tous points de faire suite à son livre sur *le Prêtre, la femme et la famille*, — « où donc pouvons-nous saisir le fuyant » génie de la guerre civile ? — Regardons, je ne vois rien, sinon là- » bas sur la lande une sœur grise, qui trotte humblement et tête » basse.

» Je ne vois rien seulement j'entrevois, entre deux bois, une dame » à cheval qui, suivie d'un domestique, va rapide....

» Sur la route même chemine, le panier au bras, une honnête » paysanne.

» Mais la sœur, mais la dame, mais la paysanne, enfin, où vont- » elles ? Elles vont toutes les trois frapper à la porte d'un couvent.

(1) Voir ci-dessus p. 217 à 239.

» Voulez-vous dire qu'elles y viennent prendre les ordres du  
 » prêtre? il n'y est pas aujourd'hui. — Oui, mais il y fut hier. Il  
 » fallait bien qu'il vint le samedi confesser les religieuses. Confesseur  
 » et directeur, il ne les dirige pas seules, mais par elles bien d'autres  
 » encore.... Immobile dans sa retraite, par ces nonnes immobiles, il  
 » remue toute la contrée.

» Femme et prêtre, c'est là tout, la Vendée, la guerre civile. » (1)

Tout cela n'est point un tableau d'imagination, s'empresse de déclarer M. Michelet, déclaration qui prouve que notre historien ne peut s'empêcher de trouver lui-même un peu invraisemblable le tableau qu'il vient de tracer. On voit qu'il n'est pas très-sûr de la réalité de ce qu'il avance, et qu'il éprouve le besoin de se répéter à lui-même que tout cela est bien vrai. Pour moi, M. Michelet écrivant au bas de la page que vous venez de lire : « Cela n'est point un tableau d'imagination, » me rappelle Hoffmann écrivant en tête d'une de ses histoires les plus fantastiques : *Ceci n'est point un conte.*

M'arrêterai-je à discuter le roman de M. Michelet? Montrerai-je combien il est faux de dire que c'est le clergé catholique qui a poussé les Vendéens et les Bretons à prendre les armes, que c'est le *confessional*, cette sombre armoire de chêne qui a été le vrai foyer de la guerre civile? La tâche serait facile et les preuves ne nous feraient pas dé'aut.

La première ressort de la date même du soulèvement. On n'a pas oublié cette date à jamais mémorable du 10 mars 1793, et l'on n'ignore pas non plus qu'à ce moment les prêtres fidèles étaient déjà depuis longtemps traqués et poursuivis. Dès le 21 novembre 1791, l'Assemblée Nationale avait rendu un décret portant que tous les prêtres réfractaires seraient éloignés de leur commune et envoyés au chef-lieu du département, sous l'œil vigilant des sociétés patriotiques. Ils avaient été remplacés par des prêtres intrus, et ce n'est apparemment pas à ces derniers que M. Michelet entend faire honneur de l'insurrection vendéenne. Sans doute quelques réfractaires avaient trouvé le moyen d'échapper à la surveillance inquiète des *patriotes*, et de porter

(1) *Histoire de la Révolution*, livre VIII, chap. 2.

secrètement à leurs fidèles paroissiens les consolations et les secours de la religion. Mais ces prêtres héroïques étaient assurément trop peu nombreux pour pouvoir inspirer et produire cet immense mouvement. Si le clergé catholique avait voulu et pu soulever la Vendée et la Bretagne, il l'aurait fait en 1790, aussitôt après le décret du 24 août sur la Constitution civile de l'Eglise de France, alors que, dépouillé de ses biens et de ses droits et violenté dans sa conscience, il n'avait cependant pas encore été arraché à ses paroissiens. C'était à cette époque, et à cette époque seulement, que le clergé pouvait avoir la pensée de pousser les fidèles provinces de l'Ouest à prendre les armes. S'il ne l'a pas fait à cette époque, c'est qu'il ne le voulait pas faire. Et ce qu'il n'a pas fait en 91, alors qu'il occupait encore toutes les positions qui lui rendaient ce rôle facile, comment l'eût-il fait en mars 93, alors que toutes ces positions étaient occupées par des *intrus* et se trouvaient en quelque sorte aux mains de l'ennemi ?

Non, en mars 93, les prêtres réfractaires n'étaient pas assez nombreux en Vendée pour qu'ils aient pu exercer l'influence et jouer le rôle que M. Michelet leur suppose et leur prête ; — mais, lors même que l'on admettrait que leur nombre était aussi considérable et leur influence aussi grande que le prétend cet historien, il serait encore vrai de dire qu'ils n'ont pas usé de cette influence pour pousser leurs paroissiens à la révolte. Ils n'y ont pas poussé, parce que la révolte, — légitime et sainte assurément dans la situation exceptionnelle où l'on se trouvait placé, — leur paraissait et devait leur paraître condamnée à une fatale impuissance. Qui donc pouvait prévoir les prodiges que ces nobles paysans vendéens ont accomplis ? Qui pouvait prévoir que cette terre, arrosée chaque jour de leurs sueurs, allait enfanter des géants ? « La résistance armée, — dit M. Théodore Muret, dans son excellente » *Histoire des Guerres de l'Ouest*, — la résistance armée, le soulèvement ne furent ni ne purent être provoqués par le clergé. Il » n'entraîna dans l'idée de personne, que de pauvres paysans, dépourvus de toutes ressources, seraient capables de résister à des forces » organisées, et de produire ces miracles qui ont étonné le monde (1). »

(1) Th. Muret, t. 1, page 2.

J'ajouterai une dernière preuve. Si le clergé avait travaillé secrètement à soulever la Vendée, il n'eût pas manqué de s'entendre pour cela avec les nobles du pays et de les associer à son œuvre. La noblesse était l'auxiliaire naturel du clergé dans une entreprise de cette nature, et l'un ne pouvait songer à agir sans l'autre, de telle sorte que, si nous démontrons que les nobles n'ont pris aucune part au soulèvement, nous serons logiquement et forcément amenés à conclure que les prêtres y sont aussi demeurés étrangers. Mais qu'avons-nous besoin de démontrer ce qui n'est contesté par personne ? Tout le monde reconnaît aujourd'hui que, bien loin d'avoir entraîné les paysans, ce sont les nobles qui ont été entraînés par eux. Ce ne sont pas les chefs, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, qui ont enrôlé les soldats, ce sont au contraire les soldats qui ont enrôlé les chefs. Le signal de la résistance, de la lutte et de la gloire, n'est pas descendu du château à la chaumière, il est remonté de la chaumière au château. Au reste, nous sommes ici d'accord avec M. Michelet lui-même. « Quelle part, » écrit-il (au tome V, page 401), quelle part la noblesse eut-elle aux » commencements de l'insurrection ? Elle n'en eut aucune..... sauf » MM. de Sapinaud et de Royrand sur un point de la Vendée centrale, » il n'y avait encore aucun général noble (à la fin de mars 93.) » Sapinaud lui-même arma malgré lui, forcé par les gens du pays : » « Mes amis, leur disait-il, vous allez être écrasés. Un département » contre quatre-vingt-deux, c'est le pot de terre contre le pot de fer. » Croyez-moi, rentrez-vous. » Charette et M. de Bonchamps firent » aussi cette réponse. Ils prirent les armes pourtant, ainsi que M. » d'Elbée et furent malgré eux commandants de petites bandes du » voisinage, mais nullement généraux. Le *perruquier* Gaston était » le seul général connu dans la basse Vendée, Cathelineau et Stofflet » dans la haute » (1).

Tout ce passage est fort exact, sauf en un seul point : le *perruquier* Gaston ne fut jamais le général de la basse Vendée. Cette erreur se rattache à un système historique, entièrement propre à M. Michelet et qui consiste à voir partout la main et le fer des *perruquiers*. Je lis,

(1) Tome V, p. 428.



par exemple, au tome IV, « que les perruquiers étaient la fine fleur des royalistes » et au tome V, que « les plus grands contre-révolutionnaires étaient les perruquiers. » (1)

Je ne sais pas trop jusqu'à quel point il est vrai de dire que les perruquiers ont joué un très-grand rôle dans la guerre de la Vendée. Voici cependant un fait qui vient à l'appui de la thèse de M. Michelet et que je lui signale. Au lieu de fusiller leurs prisonniers, les Vendéens se contentèrent plus d'une fois, et notamment à Fontenay et à Saumur, de leur faire jurer qu'ils ne porteraient plus les armes contre le Roi et de leur couper les cheveux pour les reconnaître au cas où ils violeraient leur serment. Cette opération, qui divertit beaucoup les soldats de Lescure et de Larochejacquelein, pourrait bien avoir été inspirée par quelque barbier influent. Quoiqu'il en soit, et sans essayer d'écarter l'accusation terrible que M. Michelet fait peser ici sur la tête des perruquiers, je me bornerai à remarquer que l'historien démocrate est bien rigoureux et bien sévère pour ce pauvre *Figaro*, et qu'il oublie trop qu'un des précurseurs les plus hardis de la Révolution française n'est autre qu'un barbier, *le Barbier de Séville*.

Au reste, que le soulèvement de la Vendée ait été ou non l'œuvre du perruquier Gaston et de ses confrères, toujours est-il qu'il n'eut pour auteur ni la noblesse ni le clergé; toujours est-il que ce fut là un mouvement tout populaire (2), à la fois religieux et politique, très-bien résumé par la devise qui brillait sur le drapeau de l'armée catholique et royale : *Dieu et le Roi*.

Nous croyons avoir établi, à l'encontre de M. Michelet, que la guerre de la Vendée n'avait pas pour cause principale et directe les instigations et les conseils des prêtres catholiques. Il nous serait aussi facile de montrer que l'historien n'est pas moins inexact, lorsqu'il recherche les causes secondaires et accessoires qui ont pu venir en aide à la cause principale et en favoriser le développement. Il en est une cependant qui se produit pour la première fois au grand jour de

(1) A la page 425 du tome V, M. Michelet dit encore : « Les perruquiers, on l'a vu, étaient la fleur du royalisme. »

(2) « La première explosion de la Vendée fut toute populaire », Michelet, tome V, page 571.

l'histoire, et qui est assez curieuse pour que nous la signalions au lecteur.

« L'esprit de résistance, écrit M. Michelet (tome iv, p. 214), était » mêlé fortement de fanatisme et d'*intérêt*..... Le Vendéen, qui plaçait » chez son seigneur tout l'argent qu'il retirait de l'élève des bestiaux, » et qui voyait son noble débiteur ou ruiné ou émigré, prenait son » fusil..... » Nous avons cru jusqu'ici, et bien d'autres avec nous, que si les paysans vendéens avaient déclaré la guerre à la République et à la Révolution, que s'ils avaient tout sacrifié dans cette lutte, leur repos et leur bien, leur vie et celle de leurs proches, c'était par dévouement et par héroïsme. Erreur ! Ce dévouement et cet héroïsme n'étaient qu'un calcul. Ces madrés laboureurs savaient bien ce qu'ils faisaient en vouant leur chaumière à l'incendie, en se vouant eux-mêmes à la mort : ils avaient pour objet et pour but d'obtenir le paiement de leurs petites créances. — Ainsi donc la guerre de la Vendée doit être envisagée désormais à un point de vue tout nouveau. Là où Napoléon voyait des héros et des géants, nous ne devons voir que des plaideurs intéressés se donnant beaucoup de mal pour faire rentrer *de-mains* de leurs débiteurs les biens, gage de leur créance. Cette lutte gigantesque, qui commence le 10 mars 1793 pour ne s'arrêter qu'au 15 mars 1796 (1), n'est qu'une procédure, assez compliquée, et les batailles de Torfou, de Coron, de Chollet et de Laval, ne sont que des incidents de cette procédure. Soit : j'accorde tout cela à M. Michelet ; je lui accorderai même que les Républicains se sont montrés beaucoup plus conciliants que leurs adversaires, et que les Vendéens ont eu véritablement à se reprocher, dans le cours de cette longue procédure, un très-grand nombre d'*exploits*.

Nous venons de relever quelques-unes des erreurs dans lesquelles est tombé M. Michelet, à l'endroit des causes de la guerre de Vendée ; il nous resterait maintenant à examiner le tableau qu'il a tracé de la lutte elle-même. Suivre notre adversaire sur ce nouveau terrain, relever toutes les inexactitudes qu'il y a semées d'une main prodigue, serait une

(1) C'est le 15 mars 1796 que Charete fut fait prisonnier dans le bois de la Chaboterie, il fut fusillé le 29 mars à Nantes, sur la place Viarmes.

tâche au-dessus de nos forces et que nous n'entreprendrons pas. Il est cependant une de ses assertions que nous ne devons pas laisser sans réponse. Aux yeux du nouvel historien, les Vendéens sont des *barbares*, des *assassins*, qui se montrèrent plus cruels que les républicains eux-mêmes.

M. Michelet appuie sa thèse sur une double base, sur un raisonnement et sur des faits.

Et d'abord sur un raisonnement, le voici : « Une différence essentielle entre la violence révolutionnaire et celle de ces fanatiques, animés des fureurs des prêtres, c'est que la première, en tuant, ne voulait rien autre chose qu'être quitte de l'ennemi. L'autre, fidèle à l'esprit de la férocité sacrée des temps de l'Inquisition, voulait moins tuer que faire souffrir, faire expier, tirer de l'homme (pauvre créature finie) d'innombrables douleurs, de quoi venger Dieu » (Tome v. p. 416). — Sans m'arrêter à discuter une proposition qui se réfute assez d'elle-même, je me bornerai à répondre par cet autre raisonnement : — Les républicains ont dû être plus cruels que leurs adversaires; pourquoi? parce que ceux-ci étaient chrétiens et que ceux-là ne l'étaient pas; parce qu'il est logique de conclure de tous les excès et de toutes les horreurs auxquels les révolutionnaires se sont livrés à Paris, à Lille, à Arras, à Strasbourg, partout où on ne leur opposait pas de résistance, que ces mêmes révolutionnaires auront été encore plus cruels et plus barbares en Vendée et en Bretagne, en présence de la résistance la plus irritante. — Entre le raisonnement de M. Michelet et le nôtre, on choisira.

Au reste, j'ai hâte d'arriver à l'examen des faits eux-mêmes, car en histoire les faits valent mieux que les raisonnements.

Quels sont donc les faits invoqués par M. Michelet et de nature à établir la barbarie des Vendéens? Le premier et le plus concluant est celui-ci : « D'anciens officiers vendéens, rudes et féroces paysans, avouaient naguère à leur *médecin*, qui nous l'a redit, que jamais ils ne prirent un soldat (surtout de l'armée de Mayence) sans le faire périr, et dans les tortures, quand on en avait le temps » (Tome vi, p. 95). La preuve est sans réplique. Quelques personnes méticuleuses s'étonneront peut-être que notre historien ait cru devoir taire le nom du

médecin dont il invoque le témoignage. Nous regrettons beaucoup, pour notre part, de n'être point en mesure de suppléer à ce silence et de combler cette lacune. Les recherches que nous avons faites à ce sujet nous permettent cependant de supposer que le médecin, dont M. Michelet parle dans son *histoire*, est quelque peu parent de celui dont parle Lafontaine dans une de ses *fables* :

Le médecin *Tant-pis* allait voir un malade.....

Mais je me laisse aller à une plaisanterie inoffensive et déplacée peut-être en un pareil sujet, et j'oublie que M. Michelet corrobore son système par deux autres preuves, non moins concluantes que la première. « Les Républicains, dit-il, (à la page 95 de son tome VI), vou- » laient supprimer l'ennemi, rien de plus; leurs fusillades, leurs » *noyades* étaient des moyens d'abrégér la mort, et non des sacri- » fices humains. Les Vendéens, au contraire, dans *les puits*, dans les » *fours* comblés de soldats républicains, croyaient faire une œuvre » agréable à Dieu ».

Les Vendéens ont enterré leurs adversaires dans des puits : où et quand ? Ils les ont brûlés vifs dans des fours : où et quand ? — Sur le premier point, voici ce que je trouve dans le livre de M. Michelet. Ayant à parler (1) de Carrier, « que l'on avait choisi comme honnête homme, » d'une probité auvergnate », et désirant donner aux mesures de cet *honnête homme* le caractère de *représailles* plus ou moins légitimes; il commence par tracer un tableau quelque peu fantastique des *crimes* de l'armée vendéenne. « Dès le 20 septembre 93, s'écrit-il, les Ven- » déens n'avaient-ils pas comblé le puits de Montaigu des corps » vivants de nos soldats écrasés à coups de pierre? » A l'appui de cette accusation, quelles preuves apporte le nouvel historien ? Il n'en fournit aucune. Elles paraîtront sans doute dans l'ouvrage que deux laborieux écrivains, deux érudits de profession, à la science desquels je me plais à rendre hommage, MM. Dugast-Matifeux et Fillon nous promettent sous ce titre : *La République et la Vendée*; — ouvrage considérable,

(1) Michelet, tome VII. p. 80.

selon ses auteurs, et dans lequel ils *s'efforceront de tirer la vérité du puits où l'a plongée l'esprit de parti* (1).

En attendant, et au risque de contribuer, pour ma faible part, à empêcher la Vérité de sortir du puits..... de Montaigu, je me permettrai de rappeler quelques documents qui ne permettent guère d'admettre comme fondée l'accusation de M. Michelet. Le surlendemain de la bataille de Torfou, le 21 septembre 93 (et non pas le 20), les Vendéens chassèrent de Montaigu le corps d'armée du général Beysser. La victoire de l'armée vendéenne et la prise de Montaigu sont racontées par Kléber dans ses *Mémoires*, par Beysser dans son rapport au général en chef Canclaux, en date du 22 septembre (1<sup>er</sup> vendémiaire an II), par Canclaux lui-même dans sa lettre du 23 au ministre de la guerre, et enfin par le conventionnel Philippeaux dans sa lettre du 24 au Comité du salut public. Eh bien ! ni Kléber, ni Beysser, ni Canclaux, ni Philippeaux, personne ne fait allusion à un fait qui, s'il avait eu le caractère que lui donne M. Michelet, n'eût pas manqué d'être relevé par les généraux républicains et exploité par eux. Ce sont là des pièces officielles authentiques, qui repoussent et condamnent l'articulation, complètement dénuée de preuves, du nouvel historien (2).

Quoiqu'il en soit, M. Michelet, muni sans doute de quelque baguette divinatoire, est parvenu, ainsi que nous venons de le voir, à découvrir un puits où les Vendéens ont plongé leurs adversaires, le puits de Montaigu. Il a été moins heureux à l'endroit des *fours* où ces mêmes Vendéens faisaient rôtir leurs ennemis. Il n'a pas pu en trouver un seul, et il se borne à dire : « On racontait des choses inouïes... » des prisonniers mis au four. » Le silence de M. Michelet sur ce point n'a peut-être d'autre cause que le désir, assurément fort louable, de ménager la sensibilité du lecteur. Je demanderai au mien la permission d'être moins discret et de mettre sous ses yeux quelques-unes

(1) Voir le *Château d'Aux* en 1794 par M. Dugast-Matifeux, p. 19.

(2) Voy. sur la prise de Montaigu (21 septembre 93) les *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française, par un officier supérieur des armées de la République* (l'adjudant-général Savary). M. Michelet apprécie ainsi cet ouvrage : « C'est le livre le plus instructif sur l'histoire de la Vendée, j'allais dire le seul. Savary » donne les vraies dates et un nombre immense de pièces ; les notes de Canclaux, de Kléber » et d'Obenheim, y ajoutent un prix inestimable. »

des scènes abominables dont la Vendée fut le théâtre. Elles prouvent que M. Michelet a interverti les rôles, et qu'il a précisément imputé aux victimes les crimes de leurs boureaux.

Oui, ce sont les républicains qui ont enterré vifs et plongé dans des puits, non-seulement des soldats vendéens, mais encore des enfants, des vieillards et des femmes. Le 7 avril 1794, des troupes appartenant à la division du général Cordelier <sup>(1)</sup> pénètrent dans le château de Clisson où s'étaient réfugiés trois à quatre cents malheureux, en grande partie femmes et enfants. Les soldats de la *colonne infernale* tirent sur ces victimes à bout portant; mais la fusillade consommait les munitions; c'était d'ailleurs pour les hommes de Cordelier un plaisir que l'abus avait rendu bien fade. Il fallait songer à autre chose. Un puits large et profond s'ouvrait dans une des cours: les républicains surent en profiter. Ils y précipitèrent tous ceux que les premiers coups de fusil avaient épargnés, et quand le gouffre fut rempli, on en referma l'orifice avec de la terre et des pierres.

Ce puits s'appelle encore aujourd'hui le *puits des victimes* <sup>(2)</sup>.

Poursuivons ce lamentable martyrologe, et citons quelques lignes du rapport que les citoyens Carpentier et Morel, commissaires municipaux près les colonnes infernales, adressèrent à la Convention le 4 germinal an II (24 mars 1794). « C'est avec désespoir que nous vous » écrivons, mais il est urgent que tout ceci cesse. Turreau prétend » avoir des ordres pour tout anéantir, patriotes ou brigands; il con- » fond tout dans la même proscription. A Montournais, aux Epesses » et dans plusieurs autres lieux, Amey <sup>(3)</sup> fait allumer les *fours* et » lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les *femmes* et les *enfants*. Nous » lui avons fait des représentations convenables; il nous a répondu » que c'était ainsi que la République voulait *faire cuire son pain*. » D'abord on a condamné à ce genre de mort les femmes *brigandes*, » et nous *n'avons trop rien dit*; mais aujourd'hui les cris de ces » misérables ont tant diverti les soldats et Turreau, qu'ils ont voulu

(1) Cordelier commandait l'une des *douze colonnes infernales* qui mirent la Vendée à feu et à sang.

(2) Voy. Notice sur Clisson par M. Verger.

(3) Amey était général de brigade, sous les ordres de Turreau.

» continuer ces plaisirs. Les femmes des royalistes manquant, ils  
 » s'adressent aux épouses des vrais patriotes. Déjà, à notre connais-  
 » sance, 23 ont subi cet horrible supplice, et elles n'étaient, comme  
 » nous, coupables que d'adorer la Nation. La veuve Pacaud, dont le  
 » mari a été tué à Châtillon, par les *brigands*, lors de la dernière  
 » bataille, s'est vue avec ses quatre petits enfants jetée dans un *four*.  
 » Nous avons voulu interposer notre autorité ; les soldats nous ont  
 » menacés du même sort. »

Cette pièce fait partie, ainsi que beaucoup d'autres du même genre que nous pourrions citer, des documents qui furent remis par le Conventionnel Le Quinio au Comité de salut public, le 28 germinal an II (17 avril 1794), et que parapha bien et dûment le secrétaire de ce comité.

Je viens de nommer le conventionnel Lequinio (1). C'est là assurément un témoin que M. Michelet ne saurait récuser. Chargé d'une mission à Rochefort, l'auteur des *Préjugés détruits* décima la ville, et admit aux honneurs de sa table celui qu'il appelle, dans ses lettres au Comité de salut public, *le vengeur du peuple*, le bourreau. De Rochefort il se rendit en Vendée, et voici quel fut son début sur ce nouveau théâtre. Arrivé à Fontenay le 9 décembre 1793, il se rendit le lendemain, jour de décade, au banquet qui lui fut offert dans le *Temple de la Réunion* (église de Notre-Dame). Les danses qui succédèrent au festin furent souvent interrompues par le bruit que les prisonniers étaient en insurrection. « Mais avant de passer outre, dit » l'auteur à qui nous empruntons ces détails (M. Benjamin Fillon), » voyons quelle était la cause de l'émeute. Ces malheureux, entassés » à la maison d'arrêt, étaient victimes de la cupidité du geôlier, qui » spéculait sur le morceau de pain noir donné pour assouvir leur faim. » Déjà des plaintes fréquentes avaient été portées, et cependant les » comités de surveillance n'y avaient pas encore fait droit. Le 20 fri-

(1) Joseph-Marie Lequinio, né à Sarzeau (Morbihan) le 15 mars 1755, mort aux États-Unis peu de temps avant la Restauration ; auteur de plusieurs brochures : *Les Préjugés détruits*, 1792 ; — *La Guerre de la Vendée et des Chouans*, 1795 ; — *la Philosophie du Peuple*, 1796, véritable code d'athéisme et de matérialisme. Voy. la *Biographie bretonne*, article de M. Levot.

» maire (10 décembre), la geôlière, pendant l'absence de son mari,  
 » étant descendue dans la cour, répondit par des menaces et des  
 » injures aux observations des détenus, dont l'un la prit à la gorge.  
 » Une petite fille jeta l'alarme, appela le citoyen Chisson, officier mu-  
 » nicipal, et un détachement de ligne, et leur désigna le *principal*  
 » *coupable*, qui fut mis en pièces. Testard et David Fillon, avertis du  
 » bruit, parvinrent à en arracher un autre à la rage de la troupe, et  
 » firent prévenir le représentant de ce qui se passait. Lequinio accou-  
 » rut immédiatement, saisit une paire de pistolets et descendit dans  
 » le préau, suivi du maire, du général Baudry et d'un grand nombre  
 » de soldats. Il se fit rendre compte des faits, et, ayant commandé  
 » d'ouvrir les cachots, brûla la cervelle à l'un des émeutiers, et remit  
 » le second pistolet à un officier, pour qu'il en fit autant à un troi-  
 » sième détenu qu'indiqua la petite fille. Celui auquel il s'adressa  
 » voulut refuser, mais, sur une seconde injonction, il s'appuya le long  
 » de la porte, détourna la tête et lâcha le coup. (1). Lequinio, indigné  
 » de cette *faiblesse*, l'apostropha vivement, et s'écria, en tournant  
 » le dos : « B... d... m... de poltron ! as-tu peur de regarder un brigand  
 » en face ? » (2). Lequinio ne voulait point que l'on fit des prison-  
 » niers. « J'ai écrit partout, dit-il dans une de ses lettres à la Con-  
 » vention, qu'il ne fallait plus faire de prisonniers. » Eh bien ! cet  
 » homme *sans préjugés*, ce farouche proconsul, devenu le témoin jour-  
 » naliier de l'exécrable barbarie et des atrocités sans nom de l'armée  
 » révolutionnaire, sent se révolter en lui la nature ; il met sous les yeux  
 » du Comité de salut public l'effrayant tableau dont nous n'avons mon-  
 » tré tout à l'heure qu'une partie, et il termine son rapport à ce Comité  
 » par des paroles bien significatives dans une telle bouche : « Toutes  
 » ces horreurs ont aigri les esprits et grossi le nombre des mécon-  
 » tents, forcés de reconnaître souvent moins de vertus à nos troupes  
 » qu'aux *brigands*, dont plusieurs, il est vrai, ont commis des mas-  
 » sacres, mais dont *les chefs ont toujours eu la politique de prêcher*  
 » *les vertus* et d'affecter souvent une sorte d'indulgence et de généro-  
 » sité envers nos prisonniers. »

(1) Le coup atteignit le but désigné : la victime fut tuée.

(2) *Histoire de Fontenay*, par M. Benj. Fillon, p. 427.



Où le proconsul de Rochefort feignait de ne voir que de *la politique*, l'histoire impartiale n'a vu et n'a pu voir que l'éclatant témoignage des sentiments les plus élevés et des plus saintes vertus. Tel qu'ils sont, au reste, et sous la forme même qu'il leur a donnée, les aveux de Lequinio suffisent à trancher la question soulevée par M. Michelet. Ils prouvent que les généraux républicains, Turreau, Amey, etc., donnaient à leurs soldats l'ordre et l'exemple des crimes les plus abominables; ils établissent en même temps que les chefs vendéens ont *toujours prêché les vertus* et donné l'exemple de la *générosité*. Et maintenant, qu'importent les faits isolés que les admirateurs posthumes de la Terreur et les disciples attardés de M. de Robespierre s'efforcent de découvrir et de relever, à la charge de quelques soldats vendéens ou bretons? Fussent-ils cent fois plus nombreux, ces faits ne sauraient modifier en rien le noble caractère de cette lutte héroïque, où l'armée vendéenne a déployé tant d'*indulgence*, de *générosité* et de *vertu*; — pas plus que les actes de dévouement et de grandeur d'âme par lesquels se sont honorés un certain nombre d'officiers et de soldats républicains ne peuvent effacer le caractère atroce que la Convention et ses agents ont imprimé à cette guerre,

Un dernier mot sur ce point. J'ouvre l'*Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution* (1), et j'y lis ceci :

*Femmes tuées dans la Vendée* : QUINZE MILLE.

*Enfants tués dans la Vendée* : VINGT-DEUX MILLE (2).

(1) Publiée en 1797 par le révolutionnaire Prudhomme, 6 vol. in-8.

(2) « Le massacre des enfants et surtout des femmes — dit Châteaubriand, dans son éloquent écrit sur la Vendée, — est un trait caractéristique de la Révolution. Vous ne trouverez rien de semblable dans les proscriptions de l'antiquité. On n'a vu dans le monde entier qu'une révolution philosophique, et c'est la nôtre. Comment se fait-il qu'elle ait été souillée par des crimes jusqu'alors inconnus à l'espèce humaine? Voilà des faits devant lesquels il est impossible de reculer. Expliquez, commentez, déclamex : la chose reste, nous le répétons : le meurtre général des femmes, soit par des exécutions militaires, soit par des *condamnations prétendues juridiques*, n'a d'exemples que dans ce siècle d'humanité et de lumière. Au reste, quand on nie la religion, on rejette le principe de l'ordre moral de l'univers, alors il est tout simple qu'on méconnaisse et qu'on outrage la nature. »

De pareils chiffres parlent assez haut et devraient, ce semble, rendre plus circonspects les écrivains qui viennent aujourd'hui nous parler des *crimes* de l'armée vendéenne.

Imputer à un parti des crimes imaginaires n'est pas la seule forme que puisse prendre la calomnie ; elle peut encore en affecter une autre, consistant à passer sous silence et à taire avec soin tous les actes qui honorent ce parti. La vérité nous oblige à dire que M. Michelet paraît ne pas avoir reculé devant ce dernier moyen. Comment s'expliquer, en effet, qu'il ne dise pas un mot de l'acte magnanime qui signala les derniers instants de Bonchamps ? Le 18 octobre 1793, les Vendéens traversèrent la Loire. Ils avaient avec eux plus de 4,000 prisonniers. Leur faire traverser le fleuve et les emmener à la suite de l'armée était un projet impraticable ; les relâcher, c'était fournir un puissant renfort à l'armée républicaine qui allait les rejoindre. C'est cependant ce dernier parti que, sur les instances de Bonchamps, les Vendéens embrassèrent avec une noble imprudence. De tels actes n'honorent pas seulement l'armée vendéenne, ils honorent la France et l'humanité : les reproduire et les glorifier est un devoir pour tout historien digne de ce nom. Pourquoi faut-il que M. Michelet ne l'ait pas compris et que son silence nous ait rappelé les déplorables paroles de Merlin (de Thionville) écrivant à la Convention, en date du 19 octobre 1793, ce qui suit : « J'arrive avec Boursault et quelques troupes, » mais j'arrive trop tard pour noyer les débris des *brigands*. Cette » armée du pape qui nous a fait tant de mal, et que l'on n'a pas pour- » suivie avec une activité assez révolutionnaire, nous échappe encore, » mais elle n'a plus de chefs. Lescure agonise, D'Elbée est blessé à » mort, Bonchamps n'a plus que quelques heures à vivre. Ces lâches » ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre » mille des nôtres, qu'ils tenaient prisonniers. *Le fait est vrai*, car je » le tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns » se laissaient toucher par ce trait d'incroyable hypocrisie. Je les ai » *pérorsés*, et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune recon- » naissance aux brigands. Mais comme la nation n'est pas encore à la » hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en » ne soufflant pas mot sur une pareille indignité. Des hommes libres

» acceptant la vie de la main des esclaves ! ce n'est pas révolutionnaire. *Il faut donc ensevelir dans l'oubli* cette malheureuse action. » N'en parlez pas même à la Convention. Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux. Cela s'oubliera comme tant d'autres choses. » — *Ne soufflez pas mot sur une pareille indignité !* M. Michelet a suivi à la lettre le conseil du citoyen Merlin, et, non content d'avoir calomnié par ses imputations les soldats de Cathelineau et de Bonchamps, il les calomnie encore par son silence.

Je ne terminerai pas ce trop long chapitre, sans rappeler que les abominables paroles de Merlin (de Thionville) n'ont pas toujours trouvé des échos aussi dociles. Bien des hommes, dans le parti républicain, se sont honorés en rendant hommages à la vertu des Vendéens et à la générosité de leurs chefs. A Saint-Florent-sur-Loire, au lieu même où Bonchamps obtint de ses soldats le salut et la vie de près de cinq mille prisonniers, couronnant par cet acte de clémence sa glorieuse carrière, un monument a été élevé à sa mémoire. Ce monument est l'œuvre d'un républicain, de M. David (d'Angers), qui n'obéit jamais à une plus noble inspiration et dont le talent ne fut jamais plus admirable. Pour nous, cet hommage, rendu par le fils d'un de soldats de Kléber (1) au compagnon de Larochejacquelein et de Lescure, nous touche d'autant plus profondément, qu'il rappelle et qu'il prouve une vérité que nous avons oubliée en lisant le livre de M. Michelet : c'est qu'il est, au-dessus de nos divisions et de nos discordes, une région élevée et sereine, un terrain commun sur lequel les gens de cœur de tous les partis, républicains ou royalistes, peuvent se tendre et se donner la main !

## VI.

L'implacable rigueur, — tranchons le mot, — l'injustice révoltante de M. Michelet à l'endroit de la royauté, du clergé catholique et des Vendéens, n'a d'égale que sa partialité et son indulgence pour tous les révolutionnaires, depuis Camille Desmoulins jusqu'à Saint-Just. Faire

(1) Le père de M. David (d'Angers) faisait partie de l'armée de Mayence.

ressortir à quel point cette partialité blesse la conscience et dénature l'histoire, tel était l'objet que nous nous proposons dans cette dernière partie de notre étude ; mais les développements trop considérables dans lesquels nous avons déjà été entraînés nous font une loi d'être courts : bornons-nous à appeler l'attention du lecteur sur un ou deux points.

Du mois de décembre 1793 au mois d'avril 1794, la Vendée a été mise à feu et à sang par les *colonnes infernales*. Tout ce qui était susceptible d'être brûlé fut livré aux flammes ; tous les habitants qui purent être saisis furent passés au fil de la baïonnette ou fusillés, quel que fût leur âge ou leur sexe. Le récit officiel de ces horreurs remplit presque tout un volume de l'ouvrage du républicain Savary, de cet ouvrage que M. Michelet proclame *le livre le plus instructif sur l'histoire de la Vendée*. Profitant du nombre immense de pièces, mises à sa disposition par son devancier, le nouvel historien a sans doute consacré à cette sanglante période de cinq mois un long chapitre, ou tout au moins plusieurs pages ? Il s'en garde bien. Il n'en dit pas un mot, il n'y fait pas même allusion, il ne prononce même pas le nom des *colonnes infernales*. — Ensevelir, autant que possible, dans l'oubli, suivant le conseil de Merlin, les nobles actions des Vendéens et les atrocités des révolutionnaires, telle est la tactique suivie par M. Michelet, et qui, pour être grossière, n'en réussira pas moins auprès d'une certaine classe de lecteurs.

Voici un autre exemple de cette singulière façon d'écrire l'histoire.

La ville de Lyon fut prise par les républicains le 9 octobre 1793. Quelle fut la conduite des vainqueurs, selon M. Michelet ? « Sauf quelques hommes pris les armes à la main, dit-il (au tome VI, p. 334), personne ne périt ». — « Collot-d'Herbois, ajoute-t-il (au tome VII, p. 26), le 4 décembre, fit tirer à boulet sur soixante hommes pris les armes à la main. En quelques jours ses commissions firent fusiller, guillotiner deux cent dix personnes : il écrivait à Robespierre, avec une ironie cruelle : — Nous tâchons de vérifier la sublime inscription « *Lyon n'est plus* » que tu as proposée ». — C'est tout : ainsi deux cent soixante-dix personnes seulement, la plupart prises les

armes à la main, périrent à Lyon, victimes de Fouché et de Collot-d'Herbois.

Lorsqu'on rapproche cette assertion de M. Michelet des documents authentiques et contemporains que nul cependant ne connaît mieux que lui, on demeure confondu de l'audace avec laquelle il passe ici à côté de la vérité.

Indiquons quelques-uns de ces documents. Le 5 décembre 1793 (15 frimaire an II), Collot-d'Herbois écrivant au citoyen Duplay : « Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire » prompte et terrible comme la volonté du peuple. Elle doit frapper les » traîtres comme la foudre et ne laisser que des cendres ; en détruisant une cité infâme et rebelle, on consolide toutes les autres.... La » hache populaire faisait tomber vingt têtes de conspirateurs chaque » jour, et ils n'en étaient pas effrayés..... Nous avons créé une commission aussi prompte que peut l'être la conscience de vrais républicains qui jugent des traîtres. *Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier*, au même endroit où ils faisaient feu sur les » patriotes ; *deux cent trente vont tomber aujourd'hui* dans les fossés » où furent établies ces redoutes exécrables, qui vomissaient la mort » sur l'armée républicaine ». Ainsi donc, en deux jours, les 4 et 5 décembre 93, Collot-d'Herbois fit mitrailler et fusiller deux cent quatre-vingt-quatorze personnes. Mais les exécutions avaient commencé bien avant le 4 décembre, et elles se prolongèrent bien longtemps après le 5.

Elles avaient commencé bien avant le 4 : Collot-d'Herbois dit, en effet, dans la lettre que je viens de citer : « La hache populaire faisait » tomber vingt têtes de conspirateurs chaque jour. » — N'avait-il pas écrit à Robespierre dès le 23 novembre (3 frimaire an II) : « Nous » avons créé *deux nouveaux tribunaux* pour juger les traîtres ; ils » sont en activité à *Feurs*. Les deux qui sont ici ont pris, depuis » notre arrivée, plus de force et d'activité. *Plusieurs fois vingt coupables ont subi la peine due à leurs forfaits, le même jour*. Cela est » encore *lent* pour la justice d'un peuple entier, qui doit foudroyer tous » ses ennemis à la fois, et nous nous occuperons à forger la foudre.... » L'armée révolutionnaire arrive après demain et je pourrai accomplir » de *plus grandes choses*. »

La lettre du 5 décembre nous a appris quelles étaient les *grandes choses* que Collot-d'Herbois avait en vue. Encore quelques citations.

Le 14 décembre 93 (24 frimaire an II), le citoyen Pilot écrit à Gravier, juré du tribunal révolutionnaire de Paris : « Mon ami, ..... » *la guillotine, la fusillade ne va pas mal; soixante, quatre-vingt, deux cents à la fois sont fusillés*, et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arrestation, pour ne pas laisser de vide aux prisons. »

Le 17 décembre (27 frimaire), le citoyen Achard écrit à Gravier : « Frère et ami, encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent... »

« Notre tribunal révolutionnaire va toujours bien, » écrit Pilot le 14 janvier 1794 (25 nivôse an II.)

« Cher ami, — écrit Achard à Gravier, le 17 janvier 94 (28 nivôse), — le tribunal poursuit avantagement sa carrière; il aurait certainement besoin de bons renseignements, mais il ne se donne pas la peine de les rechercher ou demander à ceux en qui il peut se confier. Néanmoins, hier, dix-sept ont mis la tête à la chaudière, et aujourd'hui huit y passent, et vingt-et-un reçoivent le feu de la foudre (1). »

Je m'arrête et renvoie M. Michelet au livre déjà cité de Prudhomme. Cet auteur, profondément engagé dans les voies de la Révolution, et qui écrivait lorsque le sang était encore tout chaud, résume ainsi son travail sur l'épisode qui nous occupe :

#### *Victimes à Lyon : TRENTE-ET-UN MILLE.*

En présence de tous ces documents, est-ce sérieusement, je le demande, que M. Michelet a pu porter le nombre des victimes de Lyon à deux cent soixante-dix ?

Qui le croirait ? le nouvel historien est tourmenté, en terminant son livre, par la crainte de n'avoir pas rendu pleinement justice aux grands

(1) Toutes ces lettres et bien d'autres non moins significatives ont été publiées par la Convention elle-même; voir le *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre* par E.-B. Courtois, député de l'Aube.

hommes de la Révolution. Malgré tous ses efforts pour effacer de leur front l'ineffaçable tache de sang qui y est empreinte, il a peur de ne pas avoir assez fait pour eux.

« L'auteur — se demande-t-il avec anxiété à la dernière page de son dernier volume, — n'a-t-il pas souvent trop réduit la grandeur des hommes héroïques qui, en 93 et 94, soutinrent de leur indomptable personnalité la Révolution défaillante ? Il le craint, c'est son doute, son regret, dirai-je son remords ? il reviendra sur ce sujet, et dans une appréciation plus générale des événements, donnera à ces grands hommes tout ce qui leur est dû..... *Grands cœurs ! qui, de leur sang, nous ont fait la patrie !* » — De leur sang..... et un peu aussi du sang des autres !

Ce dernier volume, le VII<sup>e</sup>, s'arrête au 10 thermidor an II (28 juillet 94), jour de l'exécution de Robespierre et de Saint-Just. Arrivé à cette date fatale, M. Michelet ne s'est pas senti le courage d'aller plus loin : il a posé la plume et fermé le livre. A quoi bon continuer ? Robespierre est mort ! Pourquoi poursuivre le récit ? Saint-Just est mort ! Voici en quels termes notre historien raconte cette catastrophe : « Robespierre toucha enfin le port, la place de la Révolution ; il monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud..... puis, il y eut un coup sourd..... Ce grand homme n'était plus..... Tous, de même, se montrèrent calmes, forts de leur intention, de leur ardent patriotisme et de leur sincérité. Saint-Just dès longtemps avait embrassé la mort et l'avenir. Il mourut digne, grave et simple. *La France ne se consolera jamais d'une telle espérance.....* » Je crois que M. Michelet se trompe en ce qui regarde la France ; en ce qui le concerne personnellement, libre à lui de ne pas vouloir être consolé, parce que Saint-Just n'est plus !

Laissons M. Michelet s'attendrir et pleurer sur ce bon M. de Robespierre et sur ce pauvre Saint-Just, *si méchamment mis à mort* par les Thermidoriens, et résumons rapidement cette trop longue étude.

Au point de vue purement littéraire, l'œuvre de M. Michelet renferme de grandes beautés et de plus grands défauts. Le style est, en

maint endroit, vif, rapide, plein d'éclat. Les mouvements populaires, et en particulier la Fédération de 1790, sont peints avec vigueur et d'une façon saisissante : il y a de la verve et de la vie. Mais que d'ombres viennent obscurcir ces qualités brillantes ! La phrase est souvent brisée, les images incohérentes, le langage cynique et d'une révoltante crudité. Qualités et défauts compensés, ces sept volumes sont, en définitive, d'une lecture fatigante ; on en sort comme d'un cauchemar, l'imagination fortement frappée, mais sans que l'esprit ait conservé une idée bien saine et bien nette de ce qu'il a vu.

Quant à la valeur historique de cet ouvrage, elle repose tout entière dans l'étude laborieuse et complète des *Procès-verbaux de la Société des Jacobins*, des *Registres du conseil général de la Commune*, etc., et dans le parti, souvent heureux, que M. Michelet a su tirer de ces documents trop négligés jusqu'ici. Mais à côté de l'érudit, chez le nouvel historien, il y a le rêveur et le poète, — le poète qui voit presque tous les objets à travers le prisme trompeur d'une imagination trop brillante. Voulez-vous un exemple des singulières appréciations que lui dicte parfois *la folle du logis* ? Au mois d'octobre 1793, la Convention adopta le *calendrier républicain*, œuvre de Romme et de Fabre d'Eglantine. M. Michelet l'admire sans restrictions : « L'ingé-  
 » nieux Fabre d'Eglantine, écrit-il (au tome VI, p. 371), avait donné  
 » l'idée du calendrier vrai, où la nature elle-même, *dans la langue*  
 » *charmante* de ses fruits, de ses fleurs, dans les bienfaites revé-  
 » lations de ses dons maternels, nomme les phases de l'année. Les  
 » jours sont nommés d'après les récoltes, de sorte que l'ensemble est  
 » comme un manuel de travail pour l'homme des champs ; sa vie  
 » s'associe jour par jour à celle de la nature. Quoi de mieux approprié  
 » à un peuple tout agricole, comme l'était la France alors?... Si  
 » l'infortuné Fabre ne vit pas quatre mois de son calendrier..., sa  
 » mort, trop cruellement vengée en Thermidor, n'empêche pas qu'il  
 » ne vivra toujours pour *avoir seul entendu la nature et trouvé le*  
 » *chant de l'année.* » Après la lecture de cette page si pleine de poésie, l'ouvre le calendrier républicain : chaque mois est divisé en trois décades, dont les dix jours sont appelés *primidi*, *duodi*, etc. Chaque *décadi* est placé sous l'invocation d'un instrument de jardinage ou de



labour; chaque *quintidi* sous celle d'un quadrupède ou d'un volatile; chacun des autres jours sous celle d'un fruit ou d'un légume. Le 15 vendémiaire, le 15 brumaire et le 5 frimaire, par exemple, ont pour patrons l'*Anse*, le *Dindon* et le *Cochon*. N'est-ce pas *charmant*? N'entendez-vous pas *la nature et le chant de l'année*!

Ce qui domine chez M. Michelet, ce qui fait, depuis longues années déjà, le fond même de sa nature, ce n'est pas le poète, ce n'est plus l'érudit, c'est le pamphlétaire. Ses sept gros volumes sont, avant tout, un long pamphlet, où la haine et la passion se donnent un libre essor. Il supprime, nous l'avons vu, les faits qui l'importunent, et jette ceux qu'il conserve dans un moule qui les déforme. Son livre n'est point un livre d'histoire, c'est une œuvre de parti. — L'auteur n'a point suivi le sage conseil, par lequel Montesquieu termine son examen des ouvrages de Bouffalainvilliers et Dubos : « Lorsque le Soleil donna à » Phaéton son char à conduire, il lui dit : « Si vous montez trop » haut, vous brûlerez la demeure céleste; si vous descendez trop » bas, vous réduirez en cendres la terre : n'allez point trop à droite, » vous iriez dans la constellation de l'Autel; n'allez point trop à » gauche, vous tomberiez dans celle du Serpent : tenez-vous entre » les deux : *Inter utrumque tene.* » — Se tenir entre les deux, chose difficile et à laquelle M. Michelet ne paraît point avoir visé. Il semble seulement s'être efforcé de se tenir bien loin de la constellation de l'Autel et de ne point aller à droite. Qu'est-il arrivé? c'est qu'il a été entraîné à gauche, et qu'il est tombé, de chute en chute, dans la constellation du Serpent.

EDMOND BIRÉ.

LE VIEUX CHÊNE DE LA LAITA <sup>(1)</sup>.

---

I.

La rivière qui conduit de Quimperlé à l'ancien monastère de Saint-Maurice coule sur le bord de la forêt, et arrose de ses eaux une longue suite de prairies et de beaux pâturages. Souvent, en descendant le courant de ce petit fleuve, on s'étonne de la beauté des rivages et des sites : le bois de l'abbaye, les terrasses de Québlin, des bosquets de pins, de chênes et d'arbres de toutes espèces, puis la forêt, ornent, dans tout son cours, les rives de la Laita, et offrent aux regards des paysages dignes de l'admiration des peintres et des poètes. En quelques endroits, la rive est escarpée ; les arbres dominant toute la rivière, et leurs branches se baignent dans l'eau. Le pêcheur, au milieu du jour, conduit sa barque sous ces voûtes ombreuses, et s'endort à leur fraîcheur.

A une lieue de la ville, sur la rive droite de la Laita, on rencontre le passage de Carnoët. J'ai visité les ruines de l'antique manoir. Quelques pans de murailles sont encore debout, et l'on peut voir les vestiges des quatre tourelles massives qui défendaient les angles du château. De lourds gonds de fer marquent la place de l'une des portes principales : c'est là que s'abaissait le pont-levis ; mais, depuis longues années, les arbres et les broussailles croissent où s'élevaient les tourelles et les donjons, et dans ces lieux, qui retentirent si souvent du bruit des fanfares guerrières, on n'entend plus que les cris des bêtes

(1) C'est le nom que prennent les rivières d'Isolé et d'Ellé après leur réunion.

fauves, ou encore, parfois, les aboiements des meutes et le son du cor, qui viennent, à de longs intervalles, troubler les solitudes de la forêt.

La tradition a, comme toujours, cependant, consacré par des légendes l'histoire du château de Carnoët. Elle y a placé l'une des nombreuses résidences du trop fameux comte Commore, ce terrible sire, qui faisait mourir ses femmes, et ne respecta pas même sainte Triphine, sa dernière épouse, malgré la protection de saint Gildas.

Après avoir visité Carnoët, si vous descendez encore le courant de la rivière vous arriverez à Saint-Maurice.

L'abbaye de Saint-Maurice est aussi remarquable par sa position que par son antiquité. Bâtie au bord d'un large bras de mer, elle étale ses ruines sur la lisière de la forêt, et, quand la nuit est venue donner des formes fantastiques à ces murs écroulés, le paysan croit voir des moines errer sous les voûtes assombries et des esprits sortir par les fenêtres du couvent.

Dans la chapelle se trouve le tombeau de saint Maurice, et la Révolution, par le plus grand des miracles, a respecté les ossements blanchis du saint moine, fondateur de l'abbaye; son crâne est renfermé dans une châsse en bois de chêne sculpté, qui repose sur une table de marbre blanc; on y lit écrit, en lettres gothiques ces mots : *saint Maurice abbé, 1125.*

Sous la voûte du portique, en entrant, on voit plusieurs tombeaux dont les inscriptions sont presque effacées; cependant on peut lire sur la pierre du milieu, après le nom du révérend père saint Maurice : *In hoc monasterio obiit.*

Au-dessous se trouvait le caveau où l'on déposait les corps des moines décédés au monastère. Au commencement de ce siècle, on y découvrit une châsse en plomb; et comme la tradition rapporte qu'une duchesse de Bretagne mourut dans cet asile, on pense que ce cercueil était le sien.

Sur le bord de la rivière, non loin de Saint-Maurice, se trouve un vieux chêne, dont le tronc décrépité menace de s'abîmer dans l'eau qui baigne ses racines. Ce chêne, disent les gens du pays, a vu passer plus de trois générations de marins; aussi tous le respectent-ils comme

le génie tutélaire du fleuve. Mais ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans ce genre, ce sont les nombreux ifs dont les moines avaient orné leur jardin, et qui, rangés là, dans leur ordre symétrique, rappelaient encore, par leur immobilité et leur couleur sévère, cette grande institution de la vie monastique, qui, dans les premiers âges de notre société, fut un utile et profitable refuge pour la science et la vertu.

Un pêcheur fort âgé me raconta, il y a plusieurs années, sur le vieux chêne de la Laita, une légende peu connue et presque aussi merveilleuse qu'un conte des Millé et une nuits. J'étais assis un soir dans la barque du vieux pêcheur, amarrée sous les saules, au bord de la forêt, un peu au-dessous du passage de Carnoët. Ma plume n'est pas assez habile pour rendre la beauté du paysage que j'avais sous les yeux : eaux limpides, forêt silencieuse et touffue, rivages escarpés, verdoyants et solitaires, soleil couchant, murmures du soir et des ondes, beautés de la terre et des cieux... tout était là !

## II.

— Vous savez bien, me disait le vieux bonhomme, tout en suivant d'un regard attentif les évolutions des lièges qui flottaient au-dessus de ses hameçons, vous savez qu'autrefois il y avait ici près un certain batelier faisant le passage de Carnoët, et dont on disait des choses assez incroyables : pourtant ne doutez pas de la vérité de l'histoire que je vais vous dire : mon père la tenait de son père, lequel était un saint homme et *sergent d'église* à Clohars.

— *Me-zad-goz* (mon vieux père), je vous croirai, lui dis-je. — Il continua son récit.

— En ce temps-là, il y avait aussi au bourg de Clohars un jeune couple en promesse de mariage : on devait faire la noce le lendemain du pardon de *Toul-Foen* (1) ; c'est le joli pardon des oiseaux, qui a lieu en juin à l'entrée de la forêt, du côté de Quimperlé. Un soir que nos

(1) *Toul-fœn* signifie Tron de foin, ou Lieu des foins.

amoureux regagnaient leur village après avoir visité des parents dans la paroisse de Guidel, ils descendirent au passage de Carnoët pour traverser la rivière. Guern, le jeune homme, appela le batelier et dit à Maharit, sa fiancée, de l'attendre tandis qu'il irait allumer sa pipe chez son parrain dont la chaumière était voisine. Le passeur vint à l'appel : Maharit entra dans la barque, et fut surprise de la voir s'éloigner aussitôt du bord : croyant que le patron plaisantait elle le pria d'attendre son cousin — elle disait *son cousin* par précaution, car les bateliers sont *jaseurs* quelquefois ; — mais le bateau étant arrivé dans le courant filait, filait toujours plus rapidement.

— Arrêtez, père Pouldu, arrêtez, s'écria la pauvre fille d'une voix suppliante ; que dirait Loïc Guern d'une telle folie?...

Vaines prières : le passeur, immobile, sans voix et sans regard, paraissait insensible, et la barque entraînée descendait toujours... toujours...

Maharit éperdue détourna la tête pour appeler son fiancé à son secours. Debout sur la rive assombrie, enveloppés de leurs suaires, elle vit des spectres se dresser et tendre les bras vers elle d'un air menaçant : c'étaient les femmes mortes de Commore, et l'on eût reconnu Triphine, au poignard dont le manche sanglant sortait de sa poitrine. Maharit poussa un cri de terreur, et tomba évanouie au fond du bateau, qui disparut alors au détour de la rivière.

Guern en ce même moment arrivait au passage ; il appela la paysanne de tous les côtés, il attendit et appela encore ; il interrogea le fleuve d'un regard anxieux, mais il ne vit rien, rien que l'eau paisible et sombre ; il écouta longtemps et n'entendit rien, rien que le rossignol chantant sous la feuillée.

— Le bateau est déjà loin, bien loin d'ici, lui dit une vieille mendicante en se levant du milieu des joncs et des herbes touffues ; — apparemment que la fille curieuse a regardé derrière elle et oublié de faire le signe de la croix en y entrant.

— Vous êtes folle, la mère, dit le paysan, que diable me contez-vous là ?

Et il s'en alla courir toute la nuit le long du rivage, comme une âme en peine, appelant à grands cris sa fiancée et le passeur tour à tour.

A l'aube du matin Guern revint au village, il demanda Maharit à ses parents, à tout le monde ; personne n'avait revu la jeune fille. Il passa les jours suivants à explorer tous les sentiers, à sonder tous les buissons de la forêt, sans découvrir aucune trace de sa *douce* envolée. Enfin, trois jours après, comme il s'était assis, accablé de fatigue et de douleur, sur un rocher au bord de la rivière, il vit passer la vieille mendicante qui lui adressa ces paroles :

— Eh ! bien, *paour Guernik* (pauvre petit Guern), as-tu retrouvé Maharit, la jolie fille de Clohars-Carnoët ?

— Hélas ! non, répondit le paysan les larmes aux yeux ; en savez-vous des nouvelles ? O doux Sauveur ! dites-le moi, car Maharit devait être ma *moitié de ménage* (mon épouse).

— Pauvre simple incrédule, je t'ai déjà dit qu'elle a regardé derrière elle dans le bateau, et pour cette raison le passeur l'aura conduite à la *plage des morts*.

— Où est donc cette plage maudite, reprit Guern ? je veux y aller, dussé-je !...

— Ah ! c'est un secret, interrompit la vieille, c'est le secret du sorcier qui mène la barque de ce passage ; mais tout sorcier qu'il est, ceux qui sont chéris de Jésus l'emportent sur lui, et les gens charitables sont bénis de Dieu... J'ai faim, Guern, j'ai bien faim : la charité, mon enfant !...

— Pauvre femme, dit le paysan, tenez voici mon pain, car je n'ai pas faim, depuis que j'ai perdu Maharit.

— Merci, Guern ; tu es un bon chrétien, et je vais te donner un conseil. Avant de t'embarquer dans ce bateau maudit, dont le patron s'est vendu au diable, il faut te munir d'une branche de houx que tu iras couper à minuit au village des *Korrigans*, dans la forêt, au-dessus de l'endroit appelé le *Saut du cerf* ; tu tremperas cette branche dans le bénitier de la chapelle de saint Léger, qui protège les fiancés, et tu viendras ici pour passer l'eau.

— Que ferai-je ensuite, ma bonne mère ?

— Quand tu seras embarqué, continua la vieille, prends garde de regarder en arrière ; tu diras ton chapelet, et lorsque tu seras rendu au trente-troisième grain, tu ordonneras au passeur, en lui montrant la

branche de houx, de te conduire *vivant à la plage des morts*. Le sorcier tremblera à la vue du rameau béni et t'obéira.

Le paysan, plein d'espoir, suivit en tous points les conseils de la vieille mendiante, et un soir, muni de la branche de houx, cachée sous son habit, il se rendit au rivage de la Laita, grossie par un orage récent. Le batelier vint à son appel : en entrant dans la barque, Guern commença son chapelet ; mais vers le milieu de la rivière, tout ému au souvenir de sa fiancée qu'il espérait revoir, il oublia ses prières et se pencha en dehors du bateau ; alors le chapelet échappa de ses mains tremblantes et tomba dans l'eau ; tout à coup des cris sauvages retentirent sur les rives, puis la barque, entraînée par le courant, dériva avec une rapidité effrayante.

Guern cependant se souvint de sa branche de houx ; il la prit à la main, et la montrant au passeur il lui ordonna de le conduire auprès de sa fiancée, puis sans attendre l'effet de cet ordre, l'imprudent frappa le sorcier de son rameau béni. Celui-ci poussa un cri terrible, abandonna les rames et s'élança la tête la première dans l'eau profonde et noire. Quelques moments après, à la clarté de la lune, le paysan vit sortir de la rivière un chêne desséché dont le tronc, penché sur l'eau, demeura fixé au rivage entre deux rochers, à l'endroit où l'on voit encore aujourd'hui *le vieux chêne de la Laita*.

Guern, au désespoir, fit entendre de longs gémissements, et bientôt la barque alla se briser contre un rocher vis-à-vis de Saint-Maurice. Le malheureux se sauva difficilement à la nage. — Depuis ce temps on vit à tous les pardons de Clohars, de Saint-Léger et des environs, un pauvre paysan, pâle et demi-nu, courir comme un possédé ; il disait à qui voulait l'entendre : — Conduisez-moi sur la *plage des morts*, Jésus vous récompensera !

Et des larmes brûlantes coulaient de ses yeux ternes et désolés.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

---

# LES HIRONDELLES

CHANT DE CORNOUAILLE (1).

---

De mon village au vieux manoir  
Un petit sentier se fait voir.

Petit sentier demi-couvert  
D'un buisson qui sort du pré vert.

C'est l'églantier blanc, tout en fleur,  
Qui plait tant au fils du seigneur!

Je voudrais être fleur aussi,  
Parmi tes fleurs, arbre fleuri!

Oh! je voudrais..... lorsque sa main  
Vous cueille, être sur le chemin.

Petite main, blanche à ravir!.....  
Les fleurs auprès semblent pâlir.

Oh! je voudrais être une fleur!  
Il me poserait sur son cœur.

Il s'en va d'avec nous, — l'hiver, —  
Quand au froid le seuil s'est ouvert.

En France il va..... comme au midi  
L'hirondelle qui part aussi.

(1) M. de la Villemarqué en a publié le texte breton, avec une traduction en prose au t. II (p. 394-97) de ses *Chants populaires de la Bretagne*; la traduction en vers de M. de Saisy suit le rythme original du Breton.



Quand le printemps est de retour,  
Encore on le voit à l'entour....

Quand la fleur jaune est dans les prés,  
Quand pleins de bluets sont les blés!

Quand les linots et les pinsons  
Chantent dans les bois leurs chansons!

— Et toutes, nous le regardons  
Passer rêveur dans nos pardons.

— Oh! je voudrais, en tout temps voir  
Ici fleurs et pardons pleuvoir!

Et les hirondelles voler!  
Pas s'envoler!..... mais voltiger.

Oh! les voir toujours je voudrais,  
Ma cheminée, à tes sommets!...

LOUIS DE SAISY.

---

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE.

---

# NOUVELLES CONVERSATIONS

EN BRETON ET EN FRANÇAIS.

(DIVIZOU BREZONEK HA GALLEK.)

---

Tel est le titre d'un opuscule qui va paraître sous peu de jours à Saint-Brieuc, chez M. Prud'homme. C'est l'œuvre de quelques Bretons très versés dans leur langue, et qui veulent venir en aide aux personnes qui habitent ou voyagent en Bretagne sans connaître l'idiôme du pays. Moins dédaigneux de cet antique idiôme que la sourcilleuse école des nomenclateurs et des jongleurs politiques ou littéraires qui annoncent sa mort prochaine, ils en font les honneurs aux étrangers, comme les Allemands, les Anglais ou les Italiens font les honneurs de leur langue nationale à ceux qui viennent les visiter. Instruits par l'exemple du Pays de Galles sillonné par les chemins de fer, et où le breton n'en est pas moins vivace, ils s'effraient peu du bruit du piston, et la vapeur, qui leur arrive à grande vitesse, ne les étourdit nullement. Témoin le calme avec lequel est écrite l'introduction suivante qui ouvre ce petit ouvrage.

L. DE KÉRJEAN.

« Il n'y a pas longtemps, une dame des environs de Paris acheta une terre en Bretagne : elle avait pris d'avance sur cette propriété tous les renseignements nécessaires, et elle avait été satisfaite; elle n'avait oublié qu'une chose, c'est de savoir si elle pourrait entendre ceux que son homme d'affaires appelait, en vieux style, les *vassaux de Madame*. Elle avait bien lu dans un romancier, pas plus menteur qu'un autre, qu'on parlait en Bretagne une langue *inintelligible*; mais comme ce romancier corrigeait le

mot *inintelligible* par l'expression *quoique douce*, elle crut qu'il fallait voir là une faute d'impression, et qu'un homme de tant d'esprit ne pouvait pas avoir dit une bêtise. Elle partit donc pour sa terre avec toute sa famille et ses gens, bien convaincue d'y trouver des *vassaux* parlant un idiôme à peu près aussi inintelligible que le patois des paysans de la Touraine et même un peu plus doux à ses oreilles musicales. Jugez de sa surprise, lorsque, le lendemain de son arrivée, voulant faire connaissance avec les habitants de la ferme attenante au château, elle acquit la certitude qu'elle ne comprenait pas un mot de ce que lui disaient ses fermiers, qui ne la comprenaient pas d'avantage. Mandé au château pour lui venir en aide, son homme d'affaires se prêta avec empressement à lui servir d'interprète dans sa visite à ses fermiers; mais étant notaire et habitant la ville, il ne put prolonger son séjour à la campagne, et quitta la dame en lui indiquant l'instituteur primaire de la commune et le curé de la paroisse, comme pouvant, en peu de temps, la mettre à même de converser facilement avec les personnes qui l'entouraient.

« L'instituteur, placé depuis un an dans l'école communale qu'on venait de bâtir, était un jeune homme dévoré du zèle de l'apostolat primaire : il sentait que son ministère l'appelait à porter le *flambeau des lumières* parmi ces sauvages dont la barbarie l'humiliait, et qui, en plein dix-neuvième siècle, s'obstinaient à garder, avec la braie surannée et les cheveux longs à l'antique, le patois de leurs misérables ancêtres, au lieu d'endosser la blouse élégante des ouvriers des villes et de parler comme eux le beau français des écoles primaires. Aussi, quand la dame du château lui demanda de vouloir bien lui donner, ainsi qu'à ses enfants, des leçons de breton, rougit-il, par respect pour l'enseignement, de voir une personne venant de Paris, et qui semblait d'ailleurs bien élevée, lui faire une demande pareille : — « Madame, répondit-il en baissant les yeux, je manquerais à mes devoirs les plus sacrés, et je trahirais la confiance de l'Etat. J'ai pour mission d'extirper le jargon barbare des êtres arriérés de ce pays, non de l'enseigner, et j'ose espérer qu'avant dix ans, grâce à mes faibles talents, il aura complètement disparu. » — Ne voulant pas corrompre ce vertueux jeune homme, la dame n'insista pas, et se promit de recourir au presbytère à défaut de l'école.

« L'occasion s'offrit naturellement à elle le dimanche. En allant, avant la grand'messe, faire sa visite au curé, elle lui parla du désir qu'elle avait de savoir la langue bretonne, lui raconta les scrupules de l'incorruptible magister, et lui dit qu'elle se proposait d'apprendre le breton de la même

manière qu'elle avait appris l'anglais, c'est-à-dire, en venant souvent entendre prêcher son curé. Le digne pasteur fut charmé de l'idée de sa nouvelle paroissienne; il trouva excellent le moyen qu'elle avait imaginé pour devenir une vraie bretonne et se félicita d'avoir une écolière comme elle.

« Malheureusement, quand elle l'entendit prêcher, elle put juger que le breton qu'il parlait pouvait s'apprendre sans maître : elle comprit ; en effet, une bonne partie de son sermon, tandis qu'elle n'entendait nullement les paysans du canton.

« Force lui fut d'aviser à un autre moyen pour converser avec eux. Elle appela donc encore une fois son homme d'affaires à son secours, et l'honorable tabelion accourut, apportant à la dame un livre qui devait immanquablement lui permettre tout de suite de satisfaire son désir de parler breton. Ce livre précieux contenait, selon le notaire, toutes les conversations qu'une personne habitant la campagne peut avoir avec des campagnards.

— « Voilà votre affaire, Madame, dit-il d'une voix triomphante, permettez que je vous lise l'avis de l'imprimeur : *Il est particulièrement utile aux habitants de la campagne..... Il est également nécessaire aux étrangers qui ont besoin d'avoir des relations directes avec les cultivateurs...* Ne dirait-on pas que cela a été écrit pour vous, Madame? L'auteur a pris la peine de traduire cette remarque en breton, pour la plus grande utilité des lecteurs : écoutez comment cela se dit également dans cette langue : *NÉCESSER éo ÉGALAMANT d'ann ESTRANJOURIEN* ; ce n'est pas bien éloigné du français, n'est-il pas vrai? et vos oreilles délicates ne sont pas trop écorchées par nos sons barbares? Mais je poursuis : *De toutes les éditions, celle que nous offrons au public est la plus correcte et la plus complète. On a élagué ce qui était inutile ou ennuyeux. On l'a beaucoup augmentée de mots usuels.* C'est donc ici, Madame, observez-le bien, une édition *revue, corrigée et augmentée*, et aussi profitable qu'amusante, vous m'en direz des nouvelles ! — »

« La dame trouva que l'échantillon de breton cité par le notaire ressemblait beaucoup à celui de son curé, mais elle mit ce jargon sur le compte du dernier éditeur, et remercia son homme d'affaires de son cadeau, en l'assurant qu'elle prendrait sans tarder connaissance du livre. Dès le soir, en effet, elle l'ouvrit, et trouvant à la table des matières un *Dialogue entre un Parisien et un Breton*, elle ne crut pouvoir mieux débiter, pour une première leçon, que par ce chapitre, qui lui semblait tout à fait de circons-

tance, et la mettait à même de causer avec sa servante de basse-cour au sujet de ses poulets et de ses vaches, dont elle devait faire l'inspection le lendemain matin. Elle lut, page 99 :

- |  |  |
|--|--|
| — <i>Quand partîtes-vous de Paris ?</i>                        | — Peur e partijoc'h-hu a Baris ?                         |
| — <i>Il y a quinze jours.</i>                                  | — Pemzek dez zo.   |
| — <i>Où était le roi ?</i>                                     | — Peleac'h edo ar roue ?                                 |
| — <i>Il était à Versailles.</i>                                | — E Versailles e oa.                                     |
| — <i>Avez-vous vu notre ambassadeur ?</i>                      | — Guelet hoc'h eus-hu hon ambassadeur ?                  |
| — <i>Oui, il a fait une belle entrée.</i>                      | — Ya, gret en deus eun entre gaer.                       |
| — <i>Avez-vous été en notre cour ? voulez-vous m'y mener ?</i> | — Bet ouc'h hu en hon lez ? C'houi euteur va c'has d'y ? |
| — <i>Je le veux bien.</i>                                      | — Contant houn.  |
| — <i>Où étiez-vous l'été passé ?</i>                           | — Peleac'h e ouc'h-hu an han tremenet ?                  |
| — <i>J'étais à l'armée du duc de Vendôme.</i>                  | — E oan en arme an duc a Vandom.                         |

« La dame laissa échapper le livre : — « Pour le coup, mon bon notaire, qui me parlait de mes *vassaux*, me renvoie trop au temps où j'en aurais eu, et je ne vois pas ce que mes canards et mes poules, et ma vachère et toute ma basse-cour que je veux mettre en ordre, ont à faire avec la cour de Versailles, le roi Louis XIV et le duc de Vendôme ? » — En disant cela, elle jeta au feu la nouvelle édition du *Colloque Français et Breton*, revu, corrigé, augmenté, et prétendu utile et amusant. Mais ce coup d'état féminin, pas plus, du reste, que le recueil de Dialogues surannés en jargon mixte dont elle vit flamber les feuillets avec joie, n'eût été de nature à la faire avancer dans l'étude de la langue bretonne, si un voisin de campagne, obligeant et instruit, ne fût venu à son aide. »

« Il lui apprit que des habitants du pays, moins dédaigneux de l'idiôme du peuple que la sourcilleuse école des grammairiens en titre d'office, allaient mettre au jour de nouvelles *Conversations en Breton et en Français*, à l'usage des personnes de notre temps, vivant à la campagne, et non des seigneurs de la cour de Louis XIV.

« En attendant, pour la familiariser avec le breton, il vint de temps en temps lire avec elle, soit les *Chants Populaires de Bretagne*, recueillis par M. de La Villemarqué, soit le recueil de *Proverbes* fait par M. Brizeux,

et offrit aux enfants de la dame un excellent opuscule au colonel Troude, intitulé *Mignoun ar Vugale*, ou *l'Ami des Enfants*, qu'il prit plaisir à leur traduire.

« A cette préparation il en joignit une autre, triplement profitable à la dame, à sa jeune famille et aux petits paysans des environs. Choissant, dans les villages d'alentour, les enfants les mieux élevés, il les conduisait au château, où, après les prières récitées en breton, quelque beau cantique populaire, ou quelque lecture édifiante à portée de leur âge, il mettait leur main dans la main des petits messieurs, qui, prenant leur volée, les entraînaient au loin et revenaient le soir tout joyeux vers leur mère, et tout fiers de leur moisson de mots bretons, comme des abeilles chargées de butin.

« Le moment arriva enfin où il lui fut donné de communiquer à la famille le nouveau *Manuel de Conversation* annoncé. Mère et enfants assistèrent à l'épreuve qu'il en fit sur leurs jeunes amis, auxquels on adjoignit cette fois les fermiers du château; et l'épreuve réussit à tel point que l'impression du manuscrit fut demandée à l'unanimité.

« Un éditeur de Bretagne, qui porte un nom des plus honorables, et qui s'est acquis des titres sérieux à l'estime reconnaissante de ses compatriotes par la publication de la *Grammaire Bretonne* de M. Le Gonidec, et des deux Dictionnaires du même auteur, M. LUDOVIC PRUD'HOMME, de St-Brieuc, s'est chargé de cette tâche nouvelle avec son dévouement ordinaire aux Bretons : grâce à lui, ils posséderont un bon livre de plus, n'en déplaise aux centralisateurs et aux pédants, appelés à leur faire goûter le bienfait de la civilisation et de la blouse. »

---

## CHRONIQUE RÉTROSPECTIVE.

---

### REDON, BERCEAU DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE (1).

**SOMMAIRE.** — Le Congrès de Redon et l'Association Bretonne. — L'abbaye de Redon, berceau de l'Histoire de Bretagne. — *Avis au public pour une nouvelle Histoire de Bretagne*, par dom Maur Audren, prieur Redon (1689). — *Plan de travail pour l'Histoire de Bretagne*, envoyé à dom Audren par M. de Gaignières (1689). — Lettre inédite du P. Albert Le Grand, sur ses *Vies des Saints de Bretagne*, adressée au marquis de Rosmadec (1636). — Lettre de M. de Missirien, continuateur du P. Albert Le Grand (1658).

A MONSIEUR V. AUDREN DE KERDEL, ANCIEN DÉPUTÉ.

Nantes 1<sup>er</sup> octobre 1857.

Monsieur et ami,

Nous allons, je l'espère, dans quelques jours, nous retrouver ensemble à Redon, pour l'ouverture du Congrès de l'Association Bretonne (le 11 octobre prochain). Ce sera pour la dixième fois que je prendrai part à cette réunion; depuis 1846, je n'ai manqué qu'une seule session, et par suite des circonstances les plus douloureuses, les plus contraires, hélas! à ma volonté. Hé bien, depuis douze ans, je puis le dire, — s'il m'est permis d'employer ici une formule célèbre, — *c'est toujours avec un nouveau plaisir* que j'ai vu revenir l'époque qui ramène périodiquement nos Congrès. Je crois qu'il en est de même de tous nos confrères, dont la plupart ne se sont pas montrés moins que moi fidèles au rendez-vous. En quoi consiste donc l'attrait de nos Congrès, et qu'est-ce donc que l'Association Bretonne? La réponse exigerait trop de développement pour une simple lettre: à vous, d'ailleurs, elle est superflue. Je gage pourtant que vous ne devineriez jamais la définition

(1) L'absence de notre collaborateur M. de Kerjean nous privant de notre *Chronique* ordinaire, nous y substituons celle-ci, qui, malgré son épithète de *rétrospective*, n'est point sans quelque rapport avec les faits du moment.

originale, qu'en a donné quelque part un galant homme, dont on m'a rapporté le mot sans m'apprendre son nom, au dire duquel notre Association serait *une société de fort honnêtes gens* (très-bien jusqu'ici), *qui se rassemblent, chaque année, en divers lieux de la Bretagne, pour faire de bons dîners* (textuel).

Le malheureux ! on voit bien qu'il n'a jamais mis le pied au Congrès ni mangé à certaine table d'hôte que je pourrais nommer. Plût à Dieu qu'il eût dit vrai ! Notre société compterait sans doute bien plus d'adhérents, dans un siècle où les intérêts du ventre comptent tant de partisans. A ceux qui sont de ce parti l'Association Bretonne, malheureusement, n'offre rien de bien appétissant. Car elle est tout simplement une réunion d'honnêtes gens, bons Bretons et bons Français, vrais patriotes, piqués surtout du désir d'aider de leur mieux, dans la sphère modeste qui leur est laissée, au bien commun du pays, et de défendre, suivant leurs forces, dans le passé comme dans le présent, l'intérêt et l'honneur de la Bretagne. Au-dessus des différences d'opinion qui, de notre temps, hélas ! séparent même les honnêtes gens, c'est ce généreux désir du bien public, c'est cet antique amour de la patrie, vivifiante émanation du sol breton, qui domine et qui remplit tous les cœurs, et qui — pour huit jours au moins — efface toutes les distances, supprime toutes les divisions. En cela git précisément l'attrait de nos Congrès. Ce n'est pas peu de chose, en effet, pour un honnête homme, de pouvoir, huit jours au moins chaque année, vivre ainsi dans une atmosphère toute sympathique, pleine d'honneur et de loyauté, où, pour atteindre un but noble, absolument désintéressé, toutes les mains se cherchent, tous les cœurs s'entendent, toutes les classes et les opinions s'unissent.

Mais pourtant, si, chaque année, j'entends toujours *avec un nouveau plaisir* (comme je vous le disais tout à l'heure), sonner l'heure qui va rouvrir le Congrès Breton, la prochaine session, je l'avoue, m'offre un charme de plus, parce qu'elle se tient à Redon. Ne riez pas, mon cher ami ; gardez-vous bien de prendre ceci pour une *basse flatterie* à l'adresse de ces dignes Redonais, qui vont être nos hôtes. Rien de pareil. Mais pour vous et moi, et pour tous ceux qui se font gloire d'employer leurs forces à défendre, à proclamer l'honneur de la patrie bretonne dans le passé, dans l'Histoire, — et dans la classe d'Archéologique de notre Association, tandis que nos excellents confrères de la classe d'Agriculture défendent, dans le présent, le premier des intérêts de la Bretagne, l'intérêt des laboureurs, — oui, pour tous ceux qui aiment et qui étudient avec sympathie les vieilles annales de notre vieille province, Redon doit être un lieu quasi-sacré ; car



son antique abbaye, fondée par Nominoë, restaurée par Richelieu, illustrée par ses chartes carlovingiennes, sanctifiée de nos jours encore (glorieux privilège !) par la science et la piété, peut être à bon droit nommée le berceau de l'histoire de Bretagne, j'entends l'histoire vraie, sérieuse, pour tout dire, l'histoire bénédictine, qui porte un égal respect à la vérité et à la patrie, qui recherche scrupuleusement la vérité à toutes ses sources, en excluant avec soin l'alliage du mensonge, et qui proclame avec joie, sans en oublier une seule, toutes les gloires de la patrie.

C'est à Redon, en effet, en 1688 ou 89, que fut conçu le plan de la vaste entreprise qui nous donna, au siècle suivant, — après avoir usé une demi-douzaine d'ouvriers et consumé une vingtaine d'années, — la grande *Histoire de Bretagne* des Bénédictins et tous les travaux qui en dépendent, c'est-à-dire, les *Histoires* de dom Lobineau et de dom Morice, avec leurs *Preuves*, l'*Histoire* (inédite) *des barons de Bretagne*, les *Vies des Saints de Bretagne*, et la *Mouvance* de Lobineau, et enfin l'énorme amas de copies, d'extraits, de notes, de dissertations et de documents de toute espèce, entassés dans les quatre-vingts portefeuilles de la collection des Blancs-Manteaux.

Le programme de cette œuvre immense fut imprimé en 1689 ; un seul fait vous dira combien ce plan est vaste ; c'est que les Bénédictins, si rudes travailleurs, ne l'ont pu remplir ; ils ont fourni certainement plus de la moitié de la course, ils sont restés encore loin du but. Les travaux faits depuis eux ont quelque peu amoindri sans doute, mais non comblé, il s'en faut, cette lacune. Nous-mêmes, dans la classe d'Archéologie de l'Association Bretonne, nous ne faisons encore que travailler à l'avancement de la partie non exécutée du plan bénédictin. Toutes nos études y rentrent par quelque côté, tant il était large et bien conçu ! et tous les divers programmes de nos Congrès ne sont guère que le développement des diverses indications formulées dans le programme général de 1689. L'archéologie elle-même s'y trouve, sinon avec la grande place que notre âge accorde à cette branche de l'histoire, du moins très-fortement pressentie par l'intention annoncée de rechercher l'assiette des villes ruinées, de donner le plan des principales places, de dessiner les tombeaux et les statues, et de recueillir autant que possible « toutes les raretés de médailles, de monnoyes, de » portraits, de blasons, d'inscriptions, etc. »

J'ai donc pensé qu'il était opportun de mettre sous les yeux de l'Association Bretonne, réunie à Redon en 1857, pour travailler et aider de tout son pouvoir à l'avancement des études historiques dans notre province, le

programme bénédictin rédigé à Redon en 1689, pour servir à ces études de plan général et de point de départ. D'autant que ce document, imprimé et distribué, à sa date, dans la province, comme on distribue de nos jours les *prospectus*, est devenu extrêmement rare et presque inconnu.

Quant à l'auteur de ce programme, il n'y a pas de doute possible. Qui arrête le plan de campagne avant l'entrée en campagne, et qui écrit la proclamation avant la bataille, sinon le général en chef ? Hé bien, le chef de ces vaillants soldats de la science, revêtus de l'uniforme de saint Benoît, — vous le savez, Monsieur, — c'était l'un des vôtres, un de vos grands-oncles, le R. P. Dom Maur Audren de Kerdrel, de la Congrégation de Saint-Maur, prieur de Redon. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir, sans indiscretion, vous dédier en quelque sorte la réimpression de ce document si curieux, et mettre tout mon grimoire sous le patronage de votre bonne amitié.

Plus tard, avec l'aide de Dieu, je compte faire davantage, et publier toute la correspondance des Bénédictins bretons relative à leurs travaux historiques. Rien n'est plus intéressant ; ce sont là vraiment les bulletins de cette savante campagne ; et l'aimable caractère, l'agréable et vif esprit des bons Pères s'y peignent en mille traits charmants, tout propres à nous faire aimer leur personne autant que nous devons admirer leur œuvre. Aujourd'hui je me borne, comme je l'ai dit, au plan de campagne. Mais vous savez bien, Monsieur, qu'un bon général d'armée n'arrête point son plan, sans avoir diligemment pris conseil des vieux capitaines expérimentés, qui connaissent (suivant une vieille expression) les routes de la guerre. Votre grand-oncle ne fut pas moins avisé ; il consulta, lui aussi, les routiers de la science, entre autres, M. de Gaignières, gentilhomme attaché, si je ne me trompe, à l'une des princesses de la maison de Lorraine, et par ailleurs l'érudit, le copiste et le collecteur le plus infatigable du XVII<sup>e</sup> siècle, qui pour son compte n'a pas imprimé une ligne, mais qui ouvrait libéralement à tous les savants de l'époque les trésors de sa vieille expérience et ceux de son inépuisable collection, dont finit par hériter, après sa mort, la Bibliothèque du Roi, où elle est encore : — je parle, bien entendu, de la collection et non de l'expérience. — M. de Gaignières, consulté, envoya à dom Audren un plan de travail pour l'histoire générale de la province de Bretagne ; ce n'est qu'une esquisse, mais il est curieux de voir comme dom Audren, en y ajoutant et en la perfectionnant, en a su faire un dessin complet et bien méthodique. J'ai donc donné cette pièce, jusqu'à présent inédite, après l'*Avis au public* du prieur de Redon.

Enfin, pour ne faire tort à personne, j'ai voulu rappeler aussi le souvenir des devanciers des Bénédictins. Car si ces savants religieux gardent le mérite d'avoir conçu parfaitement, et mieux exécuté que personne l'histoire de Bretagne pour ce qu'ils en ont exécuté, cette histoire était pourtant, depuis longtemps déjà, l'objet d'études assidues, poursuivies avec passion par des Bretons de tout rang et de toute profession, hommes de robe, hommes d'épée, et hommes d'église : car tous aimaient d'un même cœur leur vieille province. Entre ces précurseurs de l'œuvre bénédictine, on doit mettre au premier rang le P. Albert Le Grand, parfois appelé, du lieu de sa naissance, Albert de Morlaix, l'auteur de cette *Vie des Saints de Bretagne*, si connue, si populaire, où, sous un style plein de grâces naïves, vit une piété simple et forte. On lui reproche ordinairement sa crédulité ; on devrait louer sa science et honorer sa conscience. La lettre de lui (inérite), que je publie ci-dessous, nous fait voir avec quel soin il recherchait la vérité même dans les petites choses, avec quel zèle il *chassait* (si j'ose dire) les vieilles chartes et les vieilles chroniques, et aussi, il faut l'avouer, avec quel ennui il supportait les lenteurs de son imprimeur, maître Pierre Doriou, de Nantes. Cette lettre est adressée à Sébastien II, marquis de Rosmadec, qui avait lui-même un grand goût pour les études historiques, et qui, en 1638, fit éditer par d'Hozier l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud, sur un manuscrit de sa bibliothèque.

Je termine par une autre lettre (également inédite, si je ne me trompe) de Gui Autret de Missirien, continuateur d'Albert Le Grand, qui surveilla la deuxième et troisième édition de la *Vie des Saints de Bretagne*, données après la mort du bon Père. Missirien était un petit gentilhomme de Cornouaille, qui, après avoir bravement joué de l'épée dans plusieurs campagnes, se retira en son manoir de Lesergué, près Quimper, à manier la charrue et la plume, tout partagé entre le soin de ses terres et l'étude passionnée de l'histoire de Bretagne, — réalisant ainsi par avance, en sa personne, cette alliance féconde de l'Agriculture et de la Science historique, dont l'Association Bretonne goûte, depuis quatorze ans, les heureux effets, et dont le Congrès de Redon ne manquera point de nous montrer, une fois de plus, le prix et l'excellence. Aussi — c'est mon dernier mot et mon premier — je vous y donne rendez-vous, mon cher ami, en vous priant d'agrèer, etc.

## I.

## AVIS AU PUBLIC POUR UNE NOUVELLE HISTOIRE DE BRETAGNE (1).

(1689.)

Toutes les personnes qui ont quelque zèle pour la gloire de la Nation , et quelque goût de la véritable histoire , se plaignent , il y a longtemps , que celle de cette province de Bretagne est encore ensevelie dans des fables qui la défigurent , ou dans la poussière des archives qui la cachent : ce que nous en avons n'étant presque qu'un mélange confus de veritez et de fictions , sans aucune exactitude à l'égard des faits , des personnes , des lieux , ni des temps , sans recherches , sans discernement , sans choix , et sans preuves qui l'appuyent.

On ne prétend nullement , en disant cecy , décrier les personnes vénérables de ceux qui y ont jusqu'icy donné leur travail et leurs soins. On laisse à M<sup>r</sup> Pierre Le Baud , à M<sup>r</sup> d'Argentré , à Alain Bouchard , et aux autres anciens chroniqueurs , toute la gloire qu'ils ont méritée par leurs efforts et par leur zèle , et l'on veut bien demeurer d'accord qu'il étoit presque impossible de mieux faire en des temps où les livres imprimez étoient rares , où les recherches de l'antiquité étoient presque inconnues , où la critique historique et chronologique n'étoit pas née , et où le public avoit encore le goût corrompu par des faussetoz , que la possession et l'antiquité ne rendoient pas moins intrépides et hardies que la vérité même.

On desire seulement faire avouer à tout le monde , qu'on a tres-grand besoin , et qu'il étoit beaucoup à souhaiter que des personnes studieuses voulussent bien se donner tout entieres à la composition d'une nouvelle histoire , la plus fidelle , la plus exacte et la plus solide qu'il seroit possible : et comme des gens d'étude zélez pour la vérité et pour la gloire de la province , persuadez d'ailleurs qu'un seul ne peut suffire à un si grand travail , se sont associez et ont déjà beaucoup travaillé pour ce dessein , ils souhaitent que toute la province l'approuve et y contribuë , en donnant tout l'appuy et tout le secours nécessaire pour une entreprise si difficile et si vaste.

Ils avoient resolu , et ils avoient même presque promis à quelques sei-

(1) Cette pièce est sans lieu ni date , et ne porte aucun nom d'imprimeur ; elle forme un cahier peült in-4<sup>o</sup> de six pages d'impression.

gneurs de la province, des plus considérables dans l'Église et dans l'État , de présenter à ces États un projet distinct de tout l'ouvrage qu'ils promettent. Mais plus ils ont lû , plus ils ont pénétré leur sujet , plus ils ont reconnu qu'il étoit impossible d'en former un plan distingué par livres et par chapitres , qu'après avoir ramassé , examiné et critiqué tous leurs matériaux , ces sortes d'ouvrages dépendant uniquement de la quantité et de la qualité des pièces solides que l'on trouve , et n'étant pas comme les desseins que des architectes , assurez de trouver des matériaux tels qu'ils les voudront employer , forment au gré de leur imagination et de leur art.

Ils ne se trouvent donc pas encore en état de donner un plan regulier et distinct de l'histoire qu'ils entreprennent et qu'ils méditent : non qu'ils ne soient déjà beaucoup avancez , puisqu'ils peuvent assurer avec sincérité , et sans nulle exageration , qu'ils ont lû , colligé et compilé plus de quatre cens volumes imprimez , la plupart in-folio , et plusieurs manuscrits , des bibliothèques du Roy , de la Reine de Suede , de M<sup>r</sup> Colbert , et autres , ce qu'ils ne disent pas pour s'en vanter , mais seulement pour faire connoître qu'ils travailleront tres-diligemment et tres-exactement à ce que rien ne leur échappe : ce qui est si vray , que presque tous les livres qu'on a lûs l'ont été deux fois , et qu'on se propose d'en faire de même de tous les autres.

Ils donnent seulement avis , en general , qu'ils prétendent avant toutes choses , dresser la geographie ancienne et moderne , ecclesiastique et civile de toute la province , selon toutes les manieres de ses divisions ; par les évêchez , par les anciennes comtez , vicomtez , et baronnies privilégiées , par les présidiaux , barres royales , lieutenances de Roy , recettes , etc. par la distinction des païs où l'on ne parle que breton , de ceux où l'on ne parle que françois : le tout avec une exactitude extrême.

Ils se proposent d'y traiter universellement de tout ce qui concerne l'histoire naturelle , et de toutes les raretez qui se trouvent ou qui se sont trouvées en différens lieux , tant pour la physique que pour la medecine.

D'y deterrer , autant qu'il sera possible , la fondation de toutes les villes , d'y marquer où ont été les villes ruinées , d'en dire les causes , et de donner le plan des places les plus importantes qui s'y voyent de nos jours.

D'y observer quelle est la nature du terroir des differens lieux , quelles rivieres l'arrosent , où en sont les sources , quel en est le cours , et où elles se perdent , etc. Quels lacs et quelles fontaines , etc.

Ils estiment qu'ils doivent ensuite parler des habitans du païs , découvrir quelles nations l'ont premierement peuplé , quels peuples y sont survenus , d'où y est venu le nom de Bretagne , quelle est la langue qui lui est propre ,

quel est le naturel, quels sont les mœurs et les autres qualitez, quelle enfin a été la religion des Bretons dans les differens tems. Ils découvriront quand et par qui l'Évangile y a premierement esté prêché, quand le culte des faux dieux y cessa entierement, qui a fondé les évêchez et les abbayes, quels sont ses benefices ecclesiastiques, qui les presente, et pourquoy la Bretagne est nommée pais d'obedience. Ils diront quelles sont les richesses et les forces de la province, quelles monnoyes y ont esté fabriquées, quelles y ont eû cours, quels ont été, et quels sont ses privilèges, ses franchises, et ses immunités.

Ils nommeront les grands hommes en sainteté, en doctrine, en politique, en guerre, dignitez, et aux arts, que la Bretagne a produits. Ils parleront de la gloire et de l'antiquité de sa Noblesse.

Enfin ils verront, et tâcheront de rétablir les catalogues des évêques des neuf diocèses, et ceux des abbez reguliers et des commendataires de toutes les abbayes, qu'ils esperent pouvoir corriger sur les anciens titres.

Ce traité préliminaire finy :

Ils donneront l'histoire suivie, ou le recit fidele, de tous les événemens qu'on pourra sçavoir être arrivez dès avant les conquêtes des Romains, jusqu'au tres-heureux et tres-glorieux regne du meilleur et du plus grand de tous les souverains : distinguant ce long cours de siècles et de gouvernemens differens, par les époques les plus considerables qu'on y peut remarquer, et n'avançant rien sans preuves.

On enrichira cette partie de tous les portraits des souverains et des souveraines du pais qu'on pourra recouvrer, ou par le moyen des tableaux, ou par les figures posées sur les tombeaux, dont on donnera aussi le dessin, ou de quelque autre maniere que ce soit.

Enfin le ramas entier de toutes les preuves suivra l'histoire, et l'on ne manquera pas d'y faire une mention honorable de tous ceux qui nous auront communiqué des titres.

Quoique ce plan ne soit dressé que d'une maniere fort vague et fort generale, on reconnoitra néanmoins sans peine, au simple exposé qu'on en fait, qu'on a tres-grand besoin d'être efficacement secouru.

On le peut être, ou par l'autorité des grands, ou par les lumieres des sçavans, ou par l'honnêteté des personnes qui gardent des titres.

On est assez heureux pour pouvoir s'assurer de l'approbation et de l'agrément de Sa Majesté ; ce grand Roy ayant eû la bonté de dire à des personnes de distinction, qui luy en ont parlé, qu'il étoit bien aise qu'on entreprit ce dessein. On espere donc que tous les grands de la province suivront volontiers cet exemple, et l'on se promet, de leur générosité et de leur justice, qu'ils nous favoriseront en toutes occasions de leur protection, que nous leur demandons tres-humblement et tres-respectueusement.

Nous supplions encore tres-instantment toutes les personnes éclairées et sçavantes de faciliter l'exécution de nôtre projet, soit en communiquant leurs decouvertes particulieres, soit en nous indiquant les raretez de physique, de médailles, de monnoyes, de portraits, de blasons, d'inscriptions, etc., dont ils auront connoissance; soit enfin en nous donnant de bons et charitables avis, qu'on recevra toujours avec beaucoup de reconnoissance et de docilité.

Nous ne doutons point qu'on n'ait l'honnêteté de nous permettre de visiter et d'examiner les archives, chartriers et titres, qui sont dans la province, mais quoique nous nous tenions tres-assurez de la bonté de ceux qui en sont les maîtres et qui en ont la disposition, nous les prions néanmoins encore tres-fortement de nous accorder cette grâce.

L'on ne fera fonds que sur des originaux, ou sur des copies authentiques qu'on lira soi-même, sans s'en fier à qui que ce soit; non qu'on se défie de personne, mais pour garder ponctuellement les loix severes de la critique historique, et se conformer au goût des experts, qui ne reçoivent plus aucune piece des mains d'un historien, s'il n'a vû, et s'il n'est garant de l'original, lors sur tout que des pieces sont fournies par des personnes interessées.

On pourra nous envoyer ces originaux, ou, si l'on y a de la peine, il suffira de faire sçavoir qu'on a telles ou telles pieces, dans telle ou telle maison, située en telle paroisse d'un tel diocese. La personne qui sera chargée de l'examen des chartes les ira voir dans les lieux mêmes, avec la permission des possesseurs, et en tirera les extraits nécessaires, lors qu'il ira dans les dioceses visiter les chartriers.

On est au reste disposé à donner toutes les assurances, qu'on peut raisonnablement souhaiter, que l'on ne se servira jamais des pieces communiquées que pour le bien public de la province et l'honneur des familles particulieres, et jamais au préjudice des interessez, à qui l'on se soumet de declarer l'usage qu'on en fera, et à qui l'on jurera même, s'ils le veulent, un silence inviolable, pour ce qu'ils desireront tenir secret.

On s'oblige de renvoyer tres-promtement, et tres-fidèlement les titres à ceux qui auront eu la bonté de les envoyer, et l'on croit encore pouvoir promettre aux personnes qui nous ouvriront leurs archives qu'ils en retireront de tres-grands avantages: celui qui les doit visiter étant sans contredit un des plus capables du Royaume pour débrouïller des chartriers confus, pour y mettre de l'ordre, et pour lire les pieces les plus difficiles et les plus effacées.

Enfin on souhaite qu'on donne tout ce qui peut servir à l'éclaircissement ou à l'ornement de l'histoire ecclesiastique et politique de la province, et tout ce qui peut contribuer à dresser une geographie exacte; et qu'on ne craigne point de descendre dans un trop grand detail, ni de tomber dans

des minuties indignes d'une histoire générale; car les personnes qui auront la conduite du travail tâcheront de faire un bon choix; et comme on se propose d'ailleurs de ramasser, en chemin-faisant, tout ce qui peut servir à donner un nobilitaire general de la province, qui en pourra suivre l'histoire, on ne veut rien négliger.

*On adressera tous les paquets à M. GARNIER, marchand libraire devant le Palais, à Rennes, pour les faire tenir à D. MAUR AUDREN, prieur de l'abbaye de Rhedon.*

---

## II.

### PLAN DE TRAVAIL POUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PROVINCE DE BRETAGNE (1).

(1689.)

Il faut prendre

Une carte très-exacte de toute la province, divisée par diocèses, contenant non-seulement les villes, bourgs et villages, mais encore les châteaux et les hameaux.

*Pour le corps de l'histoire :*

L'origine des Bretons, leurs mœurs et leurs coutumes, assez succinctement.

Les rois, comtes et ducs de Bretagne, et ce qui s'est passé sous eux en Bretagne: le tout par chapitres pour chacun et par chronologie, leurs sceaux, épitaphes, monnaies, devises, etc.

La description des villes, et leurs plans et vues.

La description des châteaux de conséquence, et les vues et plans.

La suite des seigneurs qui les ont possédés.

Les Gouverneurs de Bretagne, la date de leurs provisions, prise de possession, et quelque chose de chacun: leurs armes, etc.

Les Lieutenans du Roi, de mesme.

(1) Bibliothèque Impériale, Manuscrits; Collection de Galgnières, 492, C, 177. Minute de de la main de Galgnières.



Les evesques de Bretagne et l'éloge, ou plutôt un discours simple de chaque evesque et de sa famille, ses armes, le lieu où il git, et son épitaphe ou tombeau.

Les abbayes, leurs fondations et la suite des abbés ; ce qui se trouve de remarquable de chacun ; ses armes, épitaphe, tombe.

Les prieurs de maisons religieuses, de même.

Les généalogies des grandes maisons de Bretagne (il faut rectifier Dupas et l'augmenter et y en ajouter d'autres), et pour bien faire, les ramasser toutes, afin de choisir après. Les moindres sont nécessaires pour les personnes dont on a à parler, evesques, abbés, prieurs, etc.

La suite du Parlement, noms, armes, etc.

La Chambre des Comptes, idem.

Les Trésoriers de France.

Il faut ramasser généralement toutes les tombes et épitaphes avec les armes, même les armes qui se trouvent aux vitres, clefs de voûte, vitres des châteaux et devises, etc., aux tapisseries, tableaux, etc

Il faut voir les historiens et les conférer avec les manuscrits et vieilles chroniques et choisir le meilleur.

Il faut un catalogue de tous les livres dont on tire quelque chose, et marquer l'impression, afin de citer aux marges les livres et les pages.

Il faut bien entendre le breton et le bas-breton, pour les anciennes chroniques des abbayes ou titres qui sont en ces langues, dont la différence est grande pour leur signification.

Il faut voir très-exactement tous les titres, et le cartulaire de l'abbaye de Redon, où il y en a de très-grande conséquence et de fort beaux.

Dans les extraits que l'on fait des titres, il faut marquer les dessins, les sceaux.

Il n'y a pas de danger de voir Guichenon, *De l'Histoire de Bresse* : son livre est assez bon, mais l'on peut faire mieux, et pour cela le principal est de faire des extraits de tous les titres. Il vaut mieux en avoir trop que d'en manquer ; le choix est aisé à faire, et le ramas est très difficile.

Feu M. de Missirien avait eu dessein de faire une histoire de Bretagne et avait quantité de bons mémoires, qui ont, je crois, passé depuis entre les mains de M. le marquis du Chastel. On pourrait suivre cela et s'informer de ce qu'ils sont devenus.

*Envoyé le 5 décembre 1689.*

## III.

LETTRE DU R. P. ALBERT LE GRAND (1).

(1636).

*A Monsieur, Monsieur le marquis de Rosmadec, à sa maison,  
au Tre-Coat (2).*

JESUS. MARIA. DEUS.

Monsieur,

J'é receu la vostre du 22 du courant, qui m'a resjoui de la nouvelle de vostre arrivée dans le país. Quant à mon œuvre (3), que vous croiés estre achevé, il ne l'est pas encore ny ne le sera dans demy an. par la faute de mon imprimeur, qui ne travaille pour moi que lorsque toute sorte de besoigne luy manque, et me tient des longueurs si estranges, que ce que (par sa propre estimation) il devoit avoir fait en six mois, il m'y tient depuis le 7 janvier 1654. et me crains qu'il n'y mette ses trois-années entières. J'é extorqué de luy, avec grande difficulté, un exemplaire des trois premiers alphabetz (4) qui vient jusqu'au 6 de novembre, lequel j'ay fait relier en petitz cahiers, pour faire voir aux docteurs successivement. Nous avons imprimé les catalogues chronologiques et historiques des evesques de Nantes, Rennes, Dol, St-Malo et Léon, et commençons celui de Vennes. J'ay veu Mons<sup>r</sup> de Léon (5) et lui ay donné un imprimé du catalogue de Léon, où il a trouvé à redire au blason des armes d'Antoine de Longueil (6), que je blasonnois de gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes d'argent, et m'a dit qu'il portait un chef

(1) L'original de cette lettre, écrite toute entière de la main du P. Albert, m'appartient. L'orthographe est reproduite avec une scrupuleuse exactitude.

(2) Le Trecoat ou Trégouet, en Molac, chef-lieu de la baronnie de Molac, appartenent audit marquis de Rosmadec-Molac.

(3) Les *Vies des Saints de Bretagne*, dont la première édition porte la date de 1634, et fut imprimées à Nantes, chez Pierre Doriou.

(4) On numérotait alors les feuilles d'impression avec des lettres, au lieu des chiffres qui sont maintenant en usage.

(5) L'évêque de Léon, messire René de Rieux.

(6) Antoine de Longueil, évêque de Léon, de 1484 à 1500.

d'azur chargé de trois roses, et au bas de l'escu trois autres roses, mais ne se souvient de quel mettal est l'escu et les roses du chef, ni de quelle couleur les roses de l'escu, et qu'il les a veu aux Cordeliers, à Paris, en une chapelle où gist ledit Antoine.

Quant à l'histoire de Gruel le jeune (1), nous avons perdu entièrement l'espoir de la recouvrer, par le décès de celui à qui elle estoit, advenu à Rennes, le vendredi avant les Rameaux, 14 de mars dernier, dont je fus adverti par un de nos Pères, le dimanche suivant. Et le mardi de la Semaine Sainte, j'allay en haste chez luy, et après avoir dit quelques parolles de consolation à sa veufve, je la suppliy de me prester le livre dont est question, luy presentant un recepisse, avec assurance de le rendre sans détérioration, sous hypothèque de tout le temporel de ceste maison, sous les signes de nostre R. P. prier et de nostre procureur. Elle me respondit que son mari l'avoit demandé estant à Rennes, et qu'elle le luy avoit envoyé dez le mercredi avant la Mi-Caresme, qu'il se pourroit trouver parmi ses hardes à Rennes, et je m'en revins céans avec ceste responce. Et dez le lendemain, mercredi des Ténèbres, escrivis à un de nos Pères de Rennes, qui, au désir de ma lettre, fut à son hostellerie et s'informa exactement, et ne peut rien trouver ne apprendre, sinon que peut-esre l'auroit-il presté à quelque curieux. Si cela est, croiés que ce curieux, qui que ce soit, chérira cette pièce, que je regrette infiniment m'estre échappée par cet accident, pareil à un autre qui me fera aussi perdre (peut-estre) un acte de grande importance, qu'un gentilhomme de Treguer avoit presté à Mons<sup>sr</sup> de Treguer, pour luy servir à dresser un *Proprium Sanctorum* pour son diocèse, et ledit S<sup>sr</sup> aiant esté surpris de mort soudaine, ledit acte ne s'est trouvé parmi ses papiers, à ce que me mande celui à qui il est.

Je ne suis pas informé de l'embracement et fonte de la pyramide de plomb qui estoit sur l'église de St-Corentin, arrivé l'an 1620; si vous scavés les particularités, je vous supplie de m'en instruire. Je ne manqu'ray à mettre vostre réception en vostre ville et gouvernement de Kemper-Corentin, selon l'ordre et avec les particularités que vous m'avez articulez.

On m'avait donné le blason d'Yves de Rosmadec, LVII<sup>e</sup> évesque de Rennes, différent du blason moderne, et m'avoit-on escrit qu'il portoit d'or à trois gemelles de gueules, et l'ay aynsi imprimé, n'en aiant peu conférer avec vous, parce que vous m'aviés mandé ne vous escrire plus jusqu'à avoir sceu quelle part en Bretagne vous seriez, Je vous supplie de m'esclaircir ce doute et m'informer de la vérité, affin que, si on m'a trompé ea ce blason, je le change dans mon *Appendix*.

(1) C'est, je crois, la Chronique d'Arthur III, connétable de Richemont et duc de Bretagne.

Je ne vous seray plus importun pour le présent, que pour vous supplier de me conserver l'honneur de me pouvoir dire à jamais, Monsieur, votre très-humble religieux, obéissant et obligé serviteur,

Nantes ce 27 avril 1636.

Signé FR. ALBERT LE GRAND.

Par vostre permission, Madame agréera (s'il luy plaist) mes humbles baisers-mains, et aussy MM<sup>rs</sup> vos enfants, avec l'offre de mon humble service.

Il ne reste plus de mon livre à imprimer que les Vies suivantes :

S. Maudex, abbé.....	18 novembre.
S. Tanguy, abbé, puisné de Tremazan.....	18 aussi.
S. Herblon, abbé.....	25 novembre.
S. Guistan, abbé.....	27 novembre.
S. Tugdwal, évêque de Treguer.....	30 novembre.

Puis suivra le *Catalogue chronologique et historique des évêques de de Cox-Guéaude et de Treguer.*

DÉCEMBRE.

S. Corentin, évêque de Cornouaille..... 12  
Suivra le *Catalogue chronologique et historique des évêques de Cornouaille.*

S. Josse, prince de Bretagne.....	13
S. Guigner, alias, Equiner, martyr.....	14
S. Judicaël, roy de Domnonée.....	16
S. Briak, abbé.....	17
S. Rion, abbé.....	22

Suivra le *Catalogue chronologique et historique des évêques de St-Brieuc*, qui clorra mon Histoire.

En tout ceci, si mon imprimeur travailloit de train et avec assiduité, il y auroit pour six semaines de travail, tout au plus; mais à sa façon ordinaire, il y en aura pour plus de six mois.

IV.

LETTRE DE M. DE MISSIRIEN (1).

(1658)

A Monsieur Monsieur Gaignard, conseiller, intendant et secrétaire de Monseigneur le prince de Guemené, chez Monsieur Le Milloch, procureur fiscal à Pontscorf.

Monsieur,

A mon retour d'un voiage de Morlaix et de Carahaix, j'ay trouvé chez moy les deux vostres. J'espère vendredi avoir chez moy à la campagne le

(1) Bibl. Imp. Coll. des Blancs-Manteaux, vol. vi. Gu-Autret de Missirien, auteur de cette lettre, mourut en 1680.

sieur de Lesquefiou, neveu de ma femme, et grande compaignie, qui m'occuperont trois jours et me mèneront avecq eux pour un partage d'héritages dans lequel ma femme a interest, et ainsi, je ne puis d'icy à trois semaines m'assurer d'avoir un jour libre, et je regretterois que vous eussiez prins la peine de venir en ces quantons sans avoir la liberté de vous accompagner et entretenir plus d'un jour, et vous faire voir mon dessein d'histoire et ce qui le retarde. Je seray ravi d'avoir vos memoires. Je conserve curieusement ce que vous m'avez envoyé cy devant, et comme vous estes dans la maison de Rohan, je ne doute pas que vous n'ayez extrait les plus beaux actes de leurs archives. Madame de Rohan m'a souvent convié d'aller à Blein, et promet de me faire voir tous ses actes, mais ma petite santé et mes affaires domestiques ne m'ont point permis de faire ce voiage, quoyque je y eusse beaucoup d'inclination, comme de servir cette illustre maison, que les Bretons auront en une eternelle vénération. Je m' imagine que vous prendrés vostre quartier d'hiver en Bretagne. Monsieur le prince (de Guemené) y a tant de terres qu'il ne vous sera pas facile d'expédier toutes vos affaires en peu de tems. Je vous prie donc, Monsieur, de me vouloir mander sous quel tems vous croirez retourner à Paris, et je prendray mes mesures pour vous visiter à Pontscorf ou au Guemené, ou, si la petite terre de Kerjestin, que Monsieur le prince possède en ma paroisse, vous y appelle, j'auray l'occasion favorable, non seulement de vous faire voir mes memoires, mais encore de vous recevoir en ma maison de campagne, sinon selon vos merites, au moins avec les témoignages d'affection que vous merités et que vous desire rendre celui qui est parfaitement, Monsieur, vostre très-humble et obéissant serviteur

*Signé* MRSIRREN.

- A Lesergué, près Kemper Corentin, le 17 novembre 1658.

## MÉLANGES.

C'est à contre-cœur, et par suite d'un défaut absolu d'espace, que nous n'avons pas donné, dans notre livraison de septembre, le programme des questions qui seront discutées dans la classe d'Agriculture de l'Association Bretonne, au Congrès de Redon, comme nous avons publié précédemment le programme de la classe d'Archéologie de la même Association. Nous réparons autant que possible cette omission forcée, dans notre présent numéro, qui sera, nous l'espérons, distribué avant l'ouverture du Congrès Breton. — On ne doit pas oublier que la classe d'Agriculture ne borne pas ses travaux aux discussions de ses séances; elle décerne aussi des primes aux bestiaux, aux produits végétaux, aux meilleures charruages, aux machines agricoles perfectionnées, etc. — Voici le programme général de ses discussions.

*Aperçu relatif au programme de questions à discuter au sein du congrès de Redon.*

1. *Assolements.* — Indiquer par des exemples les moyens les plus faciles, les moins coûteux, les plus à la portée des moindres cultivateurs, pour passer de l'assolement triennal à de meilleurs assolements, pour améliorer les terres actuellement en culture et pour arriver à une plus forte production de froment, de viande et de fourrage.

2. *Défrichements.* — Emploi le plus utile à faire des landes que l'on défriche, selon leur nature, leur exposition, la facilité de se procurer les amendements calcaires, etc. — Cas où le mieux est de mettre en bois, — méthodes de boisement selon les sols. — Erreurs dans la succession des récoltes demandées aux terres défrichées, qui compromettent le succès définitif de l'opération.

3. *Amendements et fumiers.* — Indiquer les meilleurs procédés de traitement des fumiers. — Rechercher les causes qui paralysent l'emploi des amendements calcaires sur certains points de la Bretagne et de l'arrondissement de Redon, tandis qu'on en voit l'heureux effet dans des contrées limitrophes. — Etudier l'influence des tarifs qui, sous une forme quelconque restreignent l'introduction et l'emploi des engrais pulvérulents exotiques.

4. *Drainage.* — Donner des renseignements sur les bénéfices obtenus par des travaux de drainage dans diverses parties de la Bretagne. Etablir entre ces bénéfices et les frais de ces mêmes travaux une comparaison qui puisse aider à reconnaître dans quelles proportions il est raisonnable que le propriétaire et le fermier interviennent dans ces opérations.

5. *Espèce bovine.* — Comparer les qualités des nombreux types de bêtes à cornes qui se rencontrent dans la contrée où siège cette année le Congrès. Rechercher les motifs qui portent les cultivateurs à préférer les uns ou les autres. Indiquer les bons ou mauvais résultats des croisements systématiquement opérés.

6. *Espèce chevaline.* — Etudier les causes agricoles ou commerciales qui ont paru, jusqu'à présent, rendre moins avantageux aux cultivateurs bretons qu'à ceux de plusieurs autres parties de la France, la production du cheval à deux fins. Rechercher s'il est temps de modifier la production en ce sens, ou s'il est plus sage de s'attacher à la production de chevaux plus communs.

7. *Culture du châtaignier.* — Indiquer l'importance de cette culture dans les environs de Redon et les bénéfices dont elle est la source. — Pratique en grand de la greffe. — Application au boisement des landes. — Eléments d'extension de ce commerce.

8. *Froments.* — Qu'y aurait-il à faire pour assurer aux froments de la Bretagne un placement aussi avantageux dans le commerce, qu'aux blés qui ont le plus de faveur? (Variétés, culture, préparation des grains, etc.)

9. *Intérêt des capitaux engagés dans la culture.* — Chercher en indiquant des faits, quel taux de bénéfices on peut légitimement demander à un fonds de roulement agricole, au moyen d'une culture intelligente. — Comparaison avec les placements industriels. — Nécessité d'un bon système de comptabilité.

10. *Main-d'œuvre agricole.* — Etudier les moyens d'habituer progressivement les populations agricoles de la Bretagne au travail à façon. Calculer les véritables prix du revient par hectare des divers travaux exécutés aujourd'hui à la journée.

## POÉSIE.

---

# L'ÉLÉGIE DE LA BRETAGNE.

---

En imprimant les vers qu'on va lire, nous croirions faillir au devoir, si nous manquons d'exprimer notre reconnaissance au poète éminent qui a bien voulu en gratifier notre Revue.

C'est une consécration pour notre œuvre d'avoir été jugée digne de porter, avant tout autre, à l'oreille et au cœur de la Bretagne ce cri de haute poésie et d'ardent patriotisme. La France l'admira comme nous, mais elle ne le répètera qu'après nous. Et vraiment c'est bien justice, car l'inspiration du poète est ici, plus que jamais, toute bretonne. Il voit le chemin de fer franchir les marches de la Bretagne, il entend le concert enthousiaste des choryphées de l'industrie; il y répond par un chant de tristesse et un cri d'alarme. A-t-il tort? Est-ce là seulement une de ces boutades que les hommes positifs eux-mêmes, pour peu qu'ils se piquent de littérature, passent volontiers aux poètes? Nous ne le croyons pas. Il n'y a pas que les poètes, mais aussi tous les esprits assez indépendants pour penser d'eux-mêmes, — sans se laisser intimider par le cri de la multitude et le fracas de la mécanique, — qui commencent à se demander si les inventions industrielles les plus prônées produisent un progrès réel, si en tous cas le progrès matériel, isolé du reste, est un progrès, et si, même dans l'ordre matériel, le développement de l'Industrie peut compenser, pour un peuple, la ruine de la Poésie.

La Poésie — dans la plus large et la meilleure acception de ce mot — c'est l'esprit; l'Industrie, c'est la matière. C'est l'esprit qui fait mouvoir la matière, *mens agitat molem*; aussi est-ce la poésie, l'amour du Vrai, du Bien et du Beau, qui remue un peuple et le fait vivre, en entretenant dans son cœur la flamme sainte du dévouement. Et comme la matière sans impulsion reste inerte, ainsi une nation sans poésie, sans enthousiasme et sans esprit de dévouement, demeure livrée sans retour au chancre de

l'égoïsme, qui petit à petit la ronge jusqu'au cœur, jusqu'à la pourriture et à la mort.

En ce qui touche la Bretagne, nous espérons malgré tout que l'invasion industrielle n'y pourra éteindre la poésie ni l'ardeur du dévouement. Du moins cela ne se fera-t-il point tant que nous aurons des poètes comme celui qui a composé

A. L. B.

## L'ÉLÉGIE DE LA BRETAGNE.

### I.

Silencieux menhirs, fantômes de la lande,  
Avec crainte et respect dans l'ombre je vous vois !  
Sur nous descend la nuit, la solitude est grande ;  
Parlons, ô noirs granits, des choses d'autrefois.

Quels bras vous ont dressés à l'Occident des Gaules ?  
Géants, n'êtes-vous pas fils des anciens géants ?  
Une mousse blanchâtre entoure vos épaules,  
Pareille à des cheveux nés depuis des mille ans.

Immobiles rêveurs, sur vos landes arides  
Vous avez vu passer tous les hommes d'Arvor :  
Dans leurs robes de lin les austères druides,  
Les *brenn* étincelants avec leurs colliers d'or ;

Puis les rois et les ducs sous leurs cottes de mailles,  
Les ermites cachés à l'ombre des taillis,  
Tous les saints de Léon, tous les saints de Cornouailles,  
Et du pays de Vanne et des autres pays.



De l'orgueilleux César à la Bonne Duchesse,  
Sur les envahisseurs vous avez vu courir  
Ceux dont la liberté fut la seule richesse,  
Et qui, brisant leur joug, criaient : *Plutôt mourir !...*

Jours anciens, jours sacrés ! Alors, puissantes gardes,  
S'élevaient de grands bois autour des grands châteaux ;  
Les salles résonnaient aux voix mâles des bardes,  
Et la voûte des bois aux concerts des oiseaux.

Les châteaux sont détruits et nue est la campagne,  
Des chanteurs sans abri les accords ont cessé ;  
L'ardent souffle s'éteint au cœur de la Bretagne,  
Et partout l'intérêt jette un souffle glacé.

Sortez d'entre les morts, hommes des anciens âges !  
Mettez-en nous la force et les simples penchants !  
Ah ! plutôt que vieillis, conservez-nous sauvages,  
Comme aux jours où les cœurs s'animaient à vos chants !

Moi, je dévoue encore aux divines colères  
Les profanations de cet âge insensé,  
Avare destructeur des chênes séculaires  
Et des sombres granits, ces témoins du passé !...

## II.

Ah ! le grand destructeur arrive ! Sous la nue  
Une lourde vapeur annonce sa venue :

C'est un dragon de fer, un monstre aveugle et sourd,  
Sans ailes, — ce dragon ne vole pas, il court ;

Sur son chemin uni roulant comme une meule,  
Il va, plein d'un brasier qu'il vomit par sa gueule ;

Esclave obéissant, mais, dans un brusque ennui,  
Brûlant les insensés qu'il emporte après lui...

Ah ! si tu veux garder pure ton étamine,  
Aux plus profonds ravins cache-toi, blanche hermine !

Sur le chaume rustique et la tour du manoir,  
Drapeau de nos aïeux, flotte encor, drapeau noir !

O race des Bretons, vouée à la souffrance,  
Nous n'avions pas de mot pour dire l'espérance ;

Le dernier de nos jours penche vers son déclin :  
Voici le dragon rouge annoncé par Merlin ! —

Il vient, il a franchi les marches de Bretagne,  
Traversant le vallon, éventrant la montagne,

Passant fleuves, étangs, comme un simple ruisseau,  
Plus rapide nageur que la couleuvre d'eau :

Il a ses sifflements ! Parfois le monstre aveugle  
Est le taureau voilé dans l'arène et qui beugle :

Quand s'apaise la mer, écoutez longuement  
Venir sur le vent d'est le hideux beuglement !...

## III.

C'est le grand ennemi ! Pour aplanir sa voie,  
Menhirs longtemps debout, chênes, vous tomberez !  
L'ingénieur vous marque et l'ouvrier vous broie :  
Tombez aussi, tombez, ô cloîtres vénérés !

L'artiste couperait ses deux mains, nobles pierres,  
Avant de mutiler ce qu'on ne refait pas ;  
Mais cloîtres et donjons, autels, sont des carrières  
Pour ces froids constructeurs qui n'ont que leur compas.

De la tombe d'Arthur ils feraient une borne !  
Ils n'ont plus de patrie, et l'argent est leur dieu ;  
L'usine leur sourit, — enfer d'un peuple morne,  
Hébété par le bruit, desséché par le feu.

Adieu les vieilles mœurs, grâces de la chaumière,  
Et l'idiôme saint par le barde chanté,  
Le costume brillant qui fait l'âme plus fière...  
— L'utile a pour jamais exilé la beauté.

Terre, donne aujourd'hui tout ce que tu peux rendre !  
Le laboureur n'est plus un ami, c'est un roi ;  
Sous l'ombrage en rêveur il n'ira plus s'étendre :  
Le pur amour des champs, on ne l'a plus en soi.

Bientôt ils descendront dans les places des villes  
 Ceux qui sur les coteaux chantaient, gais chevaliers,  
 Vendant leurs libres mains à des travaux serviles,  
 Villageois enlaidis vêtus en ouvriers...

O Dieu, qui nous créas ou guerriers ou poètes,  
 Sur la côte marins et pâtres dans les champs,  
 Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes,  
 Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands !

Nature, ô bonne mère, éloigne l'Industrie !  
 Sur ton sein laisse encor nos enfants s'appuyer !  
 En fabrique on voudrait changer la métairie :  
 Restez, lutins des bois, doux Esprits du foyer !

Les savants... ils vantaient leurs campagnes de France !  
 J'ai vu, par l'avarice ennuyés et vieillis  
 Des barbares sans foi, sans cœur, sans espérance,  
 Et, l'amour m'inspirant, j'ai chanté mon pays.

Vingt ans je l'ai chanté !... Mais si mon œuvre est vaine,  
 Si chez nous vient le mal que je fuyais ailleurs,  
 Mon âme montera, triste encor mais sans haine,  
 Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs !

A. BRIZEUX.

---

## ÉTUDES HISTORIQUES.

---

# LE POITOU

SOUS LA DOMINATION DES VISIGOTHS, ET SOUS LA PREMIÈRE  
ET LA SECONDE RACE DE NOS ROIS.

---

### I.

#### DOMINATION DES VISIGOTHS (420-507).

Au V<sup>e</sup> siècle, Rome ne conservait plus dans les Gaules que de faibles débris de sa puissance. L'invasion des Barbares n'avait pas, comme dans le siècle précédent, le caractère du pillage et de la dévastation. Les hordes qui n'avaient passé que pour détruire avaient été chassées ou absorbées par trois grandes nations, dont les mœurs s'étaient déjà adoucies au contact de la civilisation, et qui, aspirant à devenir les héritières de la domination romaine, ménageaient le territoire où elles voulaient fonder des établissements durables.

Les Burgondes, venus des bords de la Vistule et établis vers l'an 245 entre l'Elbe et le Rhin, étaient entrés dans les Gaules dans les premières années du V<sup>e</sup> siècle, et s'y étaient fait une large part de conquêtes. En 414, le royaume de Bourgogne se composait de ce qu'on appelle aujourd'hui la Bourgogne, — la Franche-Comté, — la Provence, — le Lyonnais et la Savoie.

Les Francs Saliens et les Francs Ripuaires, réunis à toutes les tribus germaniques de leur race, s'étaient emparés de la Gaule Belgique et menaçaient déjà Rheims, Paris, et les dernières cités attachées encore à la fortune de Rome.

Les Visigoths, maîtres des deux Aquitaines et de tout le territoire depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, y avaient fondé un puissant royaume dont le Poitou faisait partie.

Les Burgondes, les Francs, et les Visigoths occupaient ainsi d'une manière stable presque toute la Gaule. La puissance romaine, pressée entre ces trois redoutables adversaires, réduite à une faible portion de ses anciennes possessions, ne pouvait plus jouer qu'un rôle secondaire et devait bientôt disparaître.

Le royaume d'Aquitaine, fondé par les Visigoths, dura 87 ans. Nous examinerons rapidement quelles traces laissa dans le Poitou cette domination qui précéda celle des Francs.

Les Visigoths ou Goths occidentaux <sup>(1)</sup> appartenaient à la race gothique, et formaient avec les Ostrogoths une grande nation partagée en deux branches, mais unie par la fraternité de race, par des souvenirs, des mœurs, des lois, et des intérêts communs. Repoussés des bords du Danube par une invasion des Huns, les Goths au IV<sup>e</sup> siècle avaient d'abord été accueillis comme des hôtes sur les terres de l'Empire. Valens, empereur de Constantinople, suivant la fatale politique adoptée à cette époque, leur avait donné la garde de ses frontières, confiant à des barbares l'épée que les Romains dégénérés ne pouvaient plus porter eux-mêmes, croyant faire acte d'habileté où il n'y avait qu'imprudence et lâcheté. Les hôtes de l'Empire devinrent bientôt ses plus dangereux ennemis. Les Visigoths et les Ostrogoths quelquefois réunis, souvent séparés, toujours prêts à se donner un fraternel appui, vainquirent les légions, et traversèrent victorieusement les plus riches et les plus belles provinces de l'Orient et de l'Occident, encore indécis sur le choix des contrées où ils s'établiraient en maîtres. Ils semblèrent longtemps ne demander au vieux monde romain que ses richesses, les douceurs de sa civilisation, et le droit de créer et de déposer les empereurs. On avait vu les Visigoths, conduits par Alaric, s'emparer de Rome et l'abandonner ensuite vaincue et humiliée, en enlevant ses dépouilles, et en déshonorant par un choix honteux la pourpre impériale <sup>(2)</sup>.

(1) *West goths* — Goths de l'Occident, suivant M. Thierry.

(2) *Ausie* élevé à l'Empire par les Visigoths.

Après la mort d'Alaric, Ataulf, son beau-frère et son successeur, fixa enfin les Visigoths en Aquitaine, et épousa à Narbonne la fille de l'empereur Théodose.

Le prêtre Orose, qui dans ces temps désastreux avait le courage d'écrire, nous rapporte qu'ayant été admis près de saint Jérôme dans la grotte de Bethléem, il le trouva préoccupé de tout ce bruit de ruines qui arrivait jusqu'à lui et troublait sa pieuse solitude. Saint Jérôme répéta un récit qu'il tenait lui-même d'un Gallo-romain d'Aquitaine, personnage grave et considérable, qui avait laissé depuis peu les Gaules pour aller remplir une charge importante dans la milice de Théodose. L'Aquitain, avant de partir de sa province, avait vu Ataulf à Narbonne, et dans une conversation familière lui avait entendu dire :

— « Qu'il avait voulu autrefois substituer à l'Empire des Césars l'Empire des Goths, sous le nom de Gothie ; mais que l'expérience lui ayant démontré que les Goths étaient incapables de supporter le joug des lois, il avait changé de résolution, et voulait être le restaurateur de l'Empire romain au lieu d'en être le destructeur (1). » —

Ainsi un illustre docteur de l'Eglise, un pauvre prêtre espagnol pèlerin de Jérusalem, et un habitant de la province qui jusqu'à la fin était restée fidèle à Rome, dans la grotte de Bethléem, en présence du berceau du Sauveur du monde, échangeaient une dernière espérance pour l'empire qui s'écroulait, et se faisaient illusion sur les dispositions du successeur d'Alaric.

Mais le rusé barbare n'avait pas exprimé sa véritable pensée, et par des paroles trompeuses continuait en Aquitaine le rôle de duplicité joué par sa nation depuis un siècle. A l'exemple des rois ses prédécesseurs, qui portaient le titre de généraux de l'empire en travaillant à sa ruine, Ataulf se présentait encore comme l'ami et le restaurateur de Rome, au moment même où, chargé de ses dépouilles, il s'emparait d'une de ses plus belles provinces.

Les Visigoths, civilisés par leur long séjour sur le territoire de l'empire, n'avaient plus la sauvage indiscipline qui était peut-être dans leur

(1) Orose, livre VII.

caractère national sur les bords du Danube. L'avenir prouva que, seuls entre tous les peuples barbares, ils étaient disposés à abandonner immédiatement leurs vieilles coutumes pour s'approprier les lois romaines. Salvien et tous les auteurs contemporains s'accordent à représenter les Goths comme fourbes, rusés, et avides de richesses, mais chastes et de mœurs plus civilisées et plus douces que les autres Barbares (1). Ils avaient aussi une réputation de lâcheté qui semble démentie par leurs succès, à une époque où la ruse n'aurait pas suffi et où une nation ne pouvait grandir qu'en prouvant chaque jour sa force et son courage. Les Goths étaient chrétiens depuis longtemps; mais l'Arianisme leur avait communiqué ses erreurs, et ses habitudes de persécution.

Tels étaient les nouveaux maîtres que le Poitou allait subir, après la chute de la domination romaine en Aquitaine.

Les Visigoths prirent, sans y rien changer, les institutions décrépites et l'administration désorganisée qui existaient à leur arrivée. Le Poitou conserva ses divisions territoriales — ses *pays* — sa cité — les débris de son organisation municipale. Depuis un siècle la curie, devenue une charge plutôt qu'un honneur, désertée par ceux qui avaient le droit d'en faire partie, n'avait plus qu'une existence factice; on conserva cependant des curiales, des familles sénatoriales, — on laissa aux magistratures leurs attributions et leurs anciens noms; la vieille société resta debout, mais sans vie, — frappée d'une immobilité mortelle sous ses nouveaux maîtres, qui en la conservant songeaient plutôt à l'exploiter qu'à l'améliorer. Autant qu'il est possible d'en juger au milieu de l'obscurité de cette époque, sous le gouvernement des Visigoths il n'y eut aucun changement sérieux dans la circonscription et dans l'administration du Poitou.

Les Francs, dans la portion des Gaules qui leur était soumise, laissaient aux populations gallo-romaines les anciennes lois de l'empire; mais ils conservaient pour eux-mêmes les lois saliques et ripuaires, et faisaient entrer l'élément germanique dans plusieurs parties de l'administration.

(1) « Gothorum gens . perfida sed pudica », dit Salvien.



Les Visigoths sacrifièrent leurs lois nationales, et adoptèrent pour eux-mêmes les lois romaines. Ce fut une des causes qui rendirent leur gouvernement peu durable, — car ils n'apportèrent ainsi aucune force nouvelle à des institutions énervées qui ne pouvaient se régénérer qu'en se combinant avec un élément plus jeune et plus énergique.

Mais il faut chercher ailleurs les motifs de la haine profonde qu'excita la domination des Visigoths parmi les populations du Poitou et de toute l'Aquitaine. Cette haine avait pour motifs les deux plus graves blessures qui peuvent atteindre un peuple : la spoliation de la propriété privée, et la persécution religieuse. Non contents de s'emparer, comme le faisaient les Francs, des domaines du fisc et des bénéfices, les Visigoths dans leur royaume d'Aquitaine prirent le tiers des biens propres appartenant aux particuliers (1).

Sous le masque de la civilisation, ils retrouvèrent leur vieille passion pour le pillage ; l'hérésie d'Arius les conduisit aussi promptement à la persécution du catholicisme, et ils employèrent inutilement la force et la ruse contre les successeurs du grand saint Hilaire et contre une population restée inébranlable dans sa foi au milieu de tant d'épreuves et de malheurs.

En 453, de graves événements vinrent pourtant faire diversion aux antipathies qu'excitait la domination des Visigoths. Attila, le Fléau de Dieu, était entré dans les Gaules, — en retard sur les autres barbares, — ouvrier de la dernière heure, mais le plus terrible de tous. A la tête d'une armée de sept cent mille Huns, il avait traversé toute l'Europe, et *partout où le cheval d'Attila avait passé l'herbe ne poussait plus* (2). Il arrivait du fond de la Tartarie pour prendre sa part des dépouilles de l'Empire. Les Visigoths, les Francs, et les Burgondes, menacés dans leurs possessions par les Barbares qui menaient encore la vie nomade, se réunirent aux Romains et aux Gallo-Romains contre l'ennemi commun, et, par un acte de politique habile, confièrent le commandement à Aëtius, grand capitaine qui jetait quelques rayons de gloire sur les ruines de l'empire, mais prenait plutôt sa force dans

(1) « Tertiam partem agrorum Gothi inter se diviserunt ». Procope, *De bello Gothico*.

(2) Paroles d'Attila.

les souvenirs de Rome que dans les faibles légions qui lui restaient. Le choc entre les Huns et les Barbares civilisés eut lieu dans les plaines Catalauniques, où les Huns vaincus laissèrent cent soixante mille morts sur le champ de bataille (1) ; mais le succès fut dû surtout aux Francs et aux Visigoths. Théodoric, roi d'Aquitaine, tomba frappé mortellement au milieu du triomphe, laissant à son fils Thorismond, qui avait vaillamment combattu près de lui, l'héritage de sa gloire, de son puissant royaume, et de ses ambitieux projets.

Après la défaite des Huns, les populations du Poitou délivrées de la frayeur d'Attila, et peut-être un instant ménagées pendant la lutte, sentirent s'appesantir encore le joug des Visigoths, maintenant sans inquiétude et confiants dans leur force. Elles virent aussi bientôt s'évanouir les dernières espérances qu'elles pouvaient garder de revenir à la domination romaine. En 476, l'Empire d'Occident, renversé par Odoacre, roi des Hérules, tomba enfin pour toujours. Cette dernière moitié du Ve siècle fut l'époque de la plus grande puissance des Visigoths. Ils franchirent les Pyrénées, s'emparèrent de l'Espagne, et étendirent de la Loire jusqu'au Rhône les limites de l'Aquitaine. Bientôt les Ostrogoths chassèrent les Hérules d'Italie, et y fondèrent un royaume sous Théodoric. La race gothique se trouva alors maîtresse de la plus grande portion de l'ancien empire d'Occident. Les Visigoths d'Aquitaine semblent même avoir eu dans les Gaules, pendant quelques années, une véritable suprématie sur les autres Barbares. L'Aquitain Sidoine Apollinaire nous a laissé la description du spectacle qu'offrirent à ses yeux les nations vaincues, à la cour du roi Euric à Bordeaux :

— « Ici, nous voyons le Saxon aux yeux d'azur, — là le Sicambre vaincu dont les cheveux ont été coupés, — l'Hérule aux joues vertes comme les algues de l'Océan, — le Burgonde haut de sept pieds, mendiant la paix à genoux (2). » — Bordeaux était alors une des principales cités de l'Aquitaine, mais les rois visigoths n'avaient que deux capitales, Toulouse et Poitiers. Les premiers souverains d'Aquitaine habi-

(1) Jornandès.

(2) Sidoine Apollinaire, Livre VII.

tèrent plus souvent Toulouse, au lieu que dans les derniers temps ils fixèrent à Poitiers leur principal séjour, et firent du Poitou le centre de leur puissance. Alaric II construisit à Poitiers l'enceinte fortifiée dont les débris subsistent encore, et attestent l'art que les Visigoths avaient appris à l'école des Romains.

« Ces murs, dit Dufour (1), avaient trente pieds d'épaisseur et se composaient de trois assises bien distinctes, formées de blocs de pierres taillées, et espacées de dix pieds environ. Deux de ces assises formaient les revêtements ou parements extérieurs. La troisième était cachée dans l'épaisseur du mur, et ajoutait à sa solidité. Les intervalles entre chacune d'elles étaient remplis par un blocage de cailloux et de petites pierres, noyé dans un mortier fortement battu. En sorte que le tout parfaitement lié formait une masse énorme comme d'une seule pièce (2). »

Les fortifications de Poitiers nous prouvent que les Visigoths, à l'imitation des Romains, cherchaient leur force dans les villes, bien différents des autres peuples germaniques qui prenaient leur point d'appui dans les campagnes. Mais nous y trouvons surtout l'indication du sentiment d'inquiétude qui troublait les maîtres de l'Aquitaine, en présence de la haine toujours croissante des populations de l'intérieur et de la redoutable rivalité des Francs.

En fortifiant Poitiers, Alaric II eut le double but de contenir des sujets dont il se défait, et d'élever, sur le point le plus important et le plus exposé de son royaume, une barrière pour arrêter l'invasion qu'il prévoyait et qui était l'espérance des opprimés. La domination des Visigoths était en effet devenue intolérable. Le souvenir des anciennes spoliations s'envenimait par des confiscations nouvelles, la persécution religieuse s'aggravait de plus en plus. Chaque jour la prison, l'exil et la ruine frappaient de nombreuses victimes; sous Alaric plusieurs évêques avaient été chassés de leurs diocèses et remplacés par des Ariens (3); les populations catholiques du Poitou et de l'Aqui-

(1) Histoire de l'ancien Poitou.

(2) Cette enceinte fut détruite sur quelques points, vers la fin de la première race, par Waïfre, duc d'Aquitaine. Mais réparée par Pépin, elle protégeait encore Poitiers au milieu du moyen-âge.

(3) Grégoire de Tours.

dans l'esprit des Gallo-Romains l'idée de la centralisation, l'amour de l'unité, de l'ordre et de la loi commune, la démocratie municipale, et l'obéissance au pouvoir absolu du chef de l'empire (1). Les Francs, de leur côté, apportaient des forêts de la Germanie deux tendances complètement opposées à celles des Romains : l'indépendance individuelle, et l'habitude nationale d'une aristocratie militaire (2) ; le rapprochement était difficile, il se fit cependant avec un rare bonheur, en écartant ce qu'il y avait d'excessif des deux côtés. Le but principal que nous nous proposons dans cette étude est de suivre le mouvement que nous venons de signaler, dans la contrée où l'élément romain était le plus enraciné. Nous ne voulons pas faire l'histoire détaillée d'une province ; nous cherchons seulement dans l'histoire du Poitou ce qui peut aider à expliquer les institutions sous lesquelles la France a été grande et glorieuse pendant tant de siècles.

## II.

### LES MÉROVINGIENS (507-752).

Clovis, maître de l'Aquitaine depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, ne put laisser sur ce vaste territoire qu'un petit nombre de Francs. La nation des Francs, même après la réunion de toutes les tribus de la même race, était peu nombreuse (3), et Clovis, obligé de protéger ses anciennes possessions rhénanes contre les Thuringiens et les Allemands, et de défendre contre les Burgondes ses nouvelles conquêtes entre le Rhin et la Seine, ne pouvait se séparer de ses braves compagnons, dont il avait besoin sur des champs de bataille si nombreux et à de si grandes distances. La nouvelle domination ne fut donc protégée que par un très-petit nombre de Francs, — et son maintien malgré le voisinage des Visigoths suffirait seul pour prouver la sympathie dés

(1) M. Guizot.

(2) Tacite.

(3) Le préambule de la Loi Salique dit : « La nation des Francs, petite en nombre, mais brave et forte. »

populations (1). Les anciens habitants du pays conservèrent leurs positions, et restèrent même en possession du plus grand nombre des fonctions publiques, comme il est facile de s'en convaincre pour le Poitou par l'examen attentif des noms que nous a transmis Grégoire de Tours (2). Il est probable que les principaux chefs militaires étaient des Francs ; — pourtant nous trouvons encore souvent parmi eux des noms gallo-romains : nous citerons le plus habile général de cette époque, le due OEnonius Mummollus, qui plus tard commanda les troupes de Gontran, petit-fils de Clovis, et occupa pour lui la cité de Poitiers. — Une portion de la vieille noblesse gallo-romaine entra dans les rangs de la noblesse militaire des Francs, et ne fit qu'acquérir une plus grande importance. Quelques anciennes familles restèrent attachées aux fonctions municipales et tombèrent avec elles dans l'obscurité, à une époque où la noblesse ne s'acquerrait et ne se conservait que par les armes. Ces anciennes familles, restées fidèles à la cité mais oubliées comme elle, se retrouvèrent plus tard avec la bourgeoisie du moyen-âge (3) ; les autres positions sociales restèrent ce qu'elles étaient sous l'Empire romain et sous les Visigoths.

Les Francs respectèrent les propriétés privées des Gallo-Romains. Dufour croit même qu'ils rendirent aux anciens propriétaires du Poitou les biens propres qui avaient été pris par les Visigoths (4). Ils s'emparèrent seulement des domaines du fisc et des bénéfices ; — dans le partage, suivant l'usage germanique, une part fut prélevée pour l'Etat, qui eut aussi la distribution des bénéfices : le reste fut divisé entre les vainqueurs et tiré au sort, formant ainsi des propriétés privées qui prirent le nom d'*alleux* (5). Les bénéfices furent viagers ; avec obliga-

(1) Les Arvernes seuls restèrent hostiles, et s'attirèrent plus tard de sévères répressions.

(2) A cette époque les Francs donnaient, il est vrai, à leurs noms, une terminaison latine ; mais avec un peu d'attention, il est facile de distinguer les noms gallo-romains, et d'ailleurs le vieil historien explique très-fréquemment lui-même l'origine des personnages dont il parle.

(3) Le Huérou.

(4) Histoire de l'ancien Poitou.

(5) La première forme du nom est *alodis*, composé de *al*, signifiant entier, et de *od*, qui signifie bien, suivant Grimm.

tion du service militaire ; ils formèrent aussi sous le nom d'honneurs, *honores* (1), le traitement des principales fonctions publiques. Mais les Francs donnèrent surtout aux bénéfices un caractère qu'ils n'avaient pas eu jusqu'alors, en laissant les simples particuliers accorder des bénéfices pris sur leurs alleux, sous la condition de services et d'attachements personnels. Ce changement, qui devait être fécond pour l'avenir, se remarque sur tous les points de la France dans le cours de la première race. Ce fut aussi sous la première race que s'accomplit plus ou moins rapidement, et graduellement dans toutes les provinces, une nouvelle organisation de la propriété territoriale qui fut le point de départ de la société féodale.

Sous la domination romaine et sous les Visigoths, les petits propriétaires qui possédaient moins de vingt-cinq *jugères* et ne faisaient pas partie de la curie habitaient les villages gallo-romains, et formaient au milieu des campagnes une population libre assez nombreuse, mais sans importance, et dans un état très-voisin de la servitude. Le grand propriétaire habitait la cité, dédaignait les champs, et sur son domaine rural n'avait qu'un grand corps d'exploitation, une *villa*, où étaient renfermés les colons qui cultivaient la terre et le régisseur ou intendant qui les surveillait. Un grand changement s'opéra dans les campagnes après l'établissement des Francs, et pendant le règne de la première race. Le Franc, possesseur d'un alleu ou d'un grand bénéfice, le divisa en plusieurs tenures ou *manses* (2), n'ayant pas toujours la même contenance, mais composés en général de 12 *bonniers*, ou 14 hectares 76 ares de nos mesures modernes (3). Le

(1) Plus tard le mot *honores* fut employé pour exprimer toute espèce de bénéfices, mais il avait d'abord une signification spéciale.

(2) Le mot de *mansus* se trouve dès la fin du V<sup>e</sup> siècle ; sous les Mérovingiens le mot *villa resta*, mais n'eut plus l'ancienne signification romaine ; il n'exprima plus le corps d'exploitation, mais l'ensemble de la terre avec sa réserve et ses divisions. Guérard.

(3) Le bonnier (*bonnuarium*) valait 10 *aripennes* gauloises ou 5 *jugères* romains, et répondait à 1 hectare 28 ares des mesures modernes. — La *mappa* ou l'*ansange* répondait à 14 ares de nos mesures. — Le journal, *journalis*, faisait un peu plus du quart du bonnier, 34 ares 13 centiares. La mesure de capacité la plus employée était le *modius*, qui varia beaucoup jusqu'au moyen âge : le *modius* romain valait 8 litres 67 litres ; le *modius* de l'année 774 est évalué par M. Guérard à 52 litres, et on trouve qu'en 845 le *modius* légal vaut en Aquitaine 136 litres, suivant M. Dureau de la Halle.

propriétaire se réserva, autour de son habitation principale et de sa *sala*, une assez vaste étendue de territoire qui forma sa réserve — sa *terre salique*—et fut connue aussi sous le nom de *mansus indomiticatus* ou domaine (1). Les tenanciers cultivateurs des manses reçurent leurs champs et leurs maisons à perpétuité et héréditairement, sous des conditions qui varièrent d'abord, suivant que le tenancier se trouvait plus ou moins engagé dans la servitude, mais qui se confondirent peu à peu dans l'obligation de rester attachés indissolublement à la terre, de payer une rente en argent ou en nature, d'acquiescer des redevances et de cultiver gratuitement le *mansus indomiticatus*, c'est-à-dire les terres réservées par le propriétaire. Cette organisation ne se fit pas sans doute tout d'un coup et régulièrement, aussitôt après l'arrivée des Francs ; mais il est du moins incontestable qu'elle devint générale dans le cours du règne de la première race (2).

Il arriva aussi que, dans le partage des terres, les chefs Francs ayant reçu des portions plus considérables que celles de leurs soldats, plusieurs de ces soldats avaient préféré rester près du chef, sous son patronage militaire ou suivant l'expression de cette époque dans sa *mainbourg*. Par la suite, les propriétaires d'une très-grande étendue de terre, au lieu de concéder la totalité directement à des serfs tenanciers, en accordèrent des portions détachées aux hommes libres restés dans leur *mainbourg*, qui subdivisèrent eux-mêmes ce qui leur était donné en tenures cultivées par des serfs agricoles — devenant ainsi propriétaires de seconde main à la condition d'être les hommes, les fidèles, les vassaux soumis et dévoués du grand propriétaire, qui de son côté leur assurait sa protection et sa garantie (3). Les mots de fiefs et arrière-fiefs ne paraissent pas encore sous les Mérovingiens ; mais la première organisation féodale existe déjà et se développe.

Les tenanciers des manses, plus heureux que les cultivateurs renfermés autrefois dans la villa romaine, étaient cependant engagés encore dans la servitude à différents degrés. Ainsi nous trouvons dans le

(1) M. Guérard a prouvé que la *terre salique* — *terra salica* — et le *mansus indomiticatus* sont la même chose.

(2) Guérard, *Polyptyque d'Irminon*.

(3) Voir Guérard et Gutzot.

Poitou, comme dans toutes les contrées occupées par les Francs, des serfs — des colons — des lides — des fiscalins attachés aux domaines de la couronne — et enfin des *colliberts* (*colliberti*), classe peu nombreuse et peu répandue dans les autres provinces, et qui tenait le milieu entre le serf et l'ingénu, comme le lide, mais avec des obligations différentes. Les colliberts du Poitou, cantonnés à Maillezais sur le bord de la mer qui baignait encore ces contrées, étaient pêcheurs au service des abbayes. Il y avait aussi quelques serfs attachés au service de la personne du maître, dont l'état de servitude était plus dur que celui des classes agricoles et rappelait encore un peu l'esclavage antique. Toutes ces catégories perdirent peu à peu leurs noms, disparurent par l'affranchissement, ou se confondirent en s'adoucissant de plus en plus jusqu'au servage du moyen-âge.

L'Église, cette grande institutrice des Barbares, les trouva plus disposés que les Romains à l'émancipation graduelle des esclaves (1); elle prit les serfs sous sa protection et les conduisit peu à peu à la liberté. Les affranchissements se multiplièrent aidés par la religion et par la loi (2), et l'affranchi ne trouva même pas devant lui de barrières infranchissables pour arriver aux plus hautes fonctions de l'État.

Un serf né dans le Poitou, Leudaste, longtemps humble fiscalin à l'île de Rhé, devint comte de Tours après son affranchissement, et joua un rôle important à la cour des héritiers de Clovis (3).

Les Francs suivant leur usage avaient laissé aux Aquitains les lois romaines, en conservant pour eux-mêmes les lois germaniques (4). Dans chaque cité la curie fut supprimée et remplacée dans ses attributions judiciaires par les Arimanes ou *boni homines* dont parle Grégoire de Tours, — véritable jury composé de la population libre qui devait se réunir chaque semaine sous la présidence du comte, et former un tribunal nommé *mallum*. Dans les campagnes ce tribunal se réunissait par *décunie*, circonscription territoriale qui répondait à peu près à

(1) Tacite avait déjà observé que chez les Germains l'esclavage était moins dur qu'à Rome.

(2) Étudier les formules d'affranchissement dans Marculfe.

(3) Grégoire de Tours.

(4) *Inter Romanos negotia causarum romanis legibus præcipuum terminari. Constitut. Chlotarii regis, ad ann. 560, art. IV.*



l'étendue de nos anciens doyennés ecclésiastiques (1), sous la présidence de dizainiers et de centainiers, qui remplaçaient le comte. Les *boni homines* ne devaient s'occuper que des causes entre hommes libres et relevant de la justice publique; car il est hors de doute que dès la première race les serfs, les colons, et même les vassaux, dépendaient de la justice privée de leur seigneur, — excepté pour les causes criminelles qui étaient portées directement devant le comte (2). Après la suppression de la curie, le comte fut aussi chargé de veiller à la perception de l'impôt, qui en général se payait en nature, et ne fut jamais bien régulièrement établi sous les deux premières races (3). Il était cependant dans de certaines circonstances rigoureusement exigé, surtout en cas de guerre, et nous voyons que l'évêque Marové réclama et obtint du roi Childeberrt la rectification des rôles de la cité de Poitiers, qui laissaient peser le poids du tribut sur les veuves et les orphelins.

L'évêque placé près du comte dans la cité y exerçait une grande autorité. Dans l'absence de la curie qui n'existait plus et de la commune qui n'existait pas encore, il jugeait, administrait, était le vigilant gardien de son peuple, et souvent prenait courageusement sa défense.

Ainsi la cité avait perdu son importance. — Dans les campagnes s'élevaient de grandes et fières existences, qui transportaient le patronage militaire dans la vie civile. La propriété avait pris une forme nouvelle. Vers le milieu de la première race, la société féodale était déjà née, mais elle manquait encore d'ensemble et d'harmonie; pour grandir, elle devait s'associer plus profondément aux traditions romaines et recevoir d'elles l'unité et la règle. Dans ce temps où les divisions territoriales qui venaient de se créer n'étaient pas encore reliées

(1) Guérard.

(2) Le Huérou.

(3) Les rois avaient alors pour principal revenu les domaines de la couronne, les confiscations, les denrées et moyens de transport lorsque le roi ou ses envoyés traversaient un pays, enfin les dons, d'abord volontaires et plus tard obligatoires, qu'on faisait au roi lorsqu'il venait dans une province; les abbayes étaient tenues surtout à ces sortes de dons. Sous la seconde race Louis le-Débonnaire fit dresser à Aix-la-Chapelle la liste des monastères qui lui devaient ces dons et de ceux qui ne lui en devaient pas. Le monastère de l'île d'Her figure parmi les premiers. Voir Baluze, et Hulman, Histoire des finances de l'Allemagne.

ensemble par les liens de la suzeraineté, plus d'une fois la possession du sol provoqua l'abus de la force et des scènes de sauvage indépendance. Grégoire de Tours nous en offre de nombreux exemples, même dans le Poitou où les Francs, possesseurs des grands alleux et des grands bénéfices, étaient cependant moins nombreux que dans d'autres provinces et s'étaient laissé pénétrer plus vite par les idées gallo-romaines et par l'esprit général de la population qui les entourait. L'histoire tragique de Wadon, dans les environs de Poitiers, donne une idée exacte des mœurs et de l'état social à cette époque (1). Trop souvent, surtout dans la France du nord, les passions violentes de la Germanie reparaissent sous la demi-civilisation des Francs, jusque dans les races royales. Mais l'Église est encore là pour contenir ces terribles retours vers la barbarie. On aperçoit déjà son inspiration dans la loi Salique, et dans la loi Ripuaire (2). Le droit sauvage de la vengeance personnelle, admis par les vieilles coutumes de tous les peuples germaniques, est remplacé par la composition légale, — premier progrès où la justice publique intervient, où l'individu et la famille sont protégés, mais ne sont plus juges et vengeurs de leur propre cause, et ne se transmettent plus le devoir du meurtre comme un héritage. L'Église se sert surtout de sa grande influence pour empêcher l'effusion du sang; elle trouve dans le droit d'asile un moyen de sauver le malheureux voué à une mort certaine, et lui offre un sûr abri au pied des autels, sous la protection des saints (3). Si elle ne peut pas empêcher d'affreux déchirements dans la race Mérovingienne pour la succession au trône, elle arrache du moins le poignard des mains du vainqueur, et sauve la vie du vaincu en lui offrant le refuge du cloître.

Les monastères s'élevèrent alors de toutes parts sur le sol de l'ancienne Gaule, et le christianisme trouva en eux ses plus puissants instruments de civilisation. Les moines de cette époque consacrèrent leur vie à la prière, au travail manuel, à l'étude et à la charité; ils

(1) Grégoire de Tours.

(2) Le préambule de la loi salique dit : « Et quæ erant secundum consuetudinem paganorum mutavit secundum legem christianorum. »

(3) Le tombeau de saint Martin à Tours et l'église du grand saint Hilaire à Poitiers étaient surtout des asiles inviolables. Leudaste y trouva un refuge pendant plusieurs mois.

furent tout à la fois les serviteurs de Dieu, les cultivateurs de la terre, les instituteurs et les bienfaiteurs du peuple, et les fidèles gardiens de la science. Leurs mains, durcies par le travail, savaient aussi tenir la plume pour écrire les chroniques de ce temps, les pieuses légendes, et copier patiemment les précieux manuscrits qui ont transmis jusqu'à nous les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les Francs et les Gallo-Romains, soumis dans les cloîtres à la même règle, unis aux pieds de la croix, donnèrent l'exemple du rapprochement fraternel des races, et contribuèrent beaucoup à concilier entre eux les éléments de la civilisation nouvelle.

Sous la domination romaine le Poitou avait déjà deux célèbres monastères, Ligugé et Saint-Hilaire (1); mais les nombreuses et puissantes abbayes de nos contrées datent surtout de la première et de la seconde race; presque toutes furent fondées dans des lieux incultes — *in eremo* — dans les parties du territoire dévastées et désertes, qui devinrent promptement florissantes entre les mains des moines. C'est ainsi que saint Philibert avait fondé dans une île déserte le monastère de l'île d'Her ou il réunit plus de huit cents religieux (2), et plus tard les monastères de Luçon et de Saint-Michel en l'Herm — *in Eremo* — dans des contrées qui, par leur position sur le bord de la mer, avaient été plus exposées dans les premières invasions des barbares.

Une lecture attentive des Cartulaires fait comprendre facilement le rapide développement de leurs possessions et de leurs richesses.

En général ces abbayes étaient fondées sur de vastes terrains sans culture concédés par les rois, les évêques, ou les grands propriétaires. Ce territoire était promptement mis en valeur par les travaux intelligents de la communauté, et s'augmentait chaque jour par les dons des fidèles. Tous ces dons; il est vrai, n'étaient pas gratuits; beaucoup de petits propriétaires, en abandonnant leurs propres, ne cédaient pas seulement à un sentiment religieux, mais suivaient l'entraînement qui,

(1) Ligugé fut fondé par saint Martin en 370, et Saint-Hilaire par le saint évêque de Poitiers saint Hilaire à peu près à la même époque. Ligugé fut le premier monastère établi dans les Gaules. — Saint-Maixent fut fondé sous la domination des Visigoths en 459.

(2) Le monastère de l'île d'Her, qui plus tard prit le nom de Noirmoutiers. Fut fondé à la fin du VII<sup>e</sup> siècle; — les abbayes de Luçon et de Saint-Michel sont de la même époque.

vers la fin de la dynastie Mérovingienne, commença à amener la conversion des alleux peu considérables en bénéfices ou en terres tributaires sous le patronage d'un propriétaire plus puissant. Le propriétaire abandonnait sa terre, et la recevait ensuite, avec augmentation d'étendue, en *précaire*, à titre bénéficiaire ou tributaire (1). Souvent des pères de famille, en donnant aux monastères, imposaient la condition de recevoir un ou plusieurs de leurs enfants au nombre des moines. Tous ces dons conditionnels augmentaient en réalité les possessions de l'abbaye. Quelquefois aussi le don était complet et gratuit, ou seulement avec obligation de prière, mais dans tous les cas l'Église, d'accord avec l'État, avait pris dans l'intérêt des familles une mesure dont il faut admirer la sagesse. Un acte de cession de propriété, de quelque nature qu'il fût, ne pouvait être valable que s'il était consenti et ratifié non-seulement par le chef de la famille, mais encore par sa femme, par ses enfants, et s'il n'en avait pas, par ses autres héritiers. Pour les abbayes du Poitou, surtout à partir de Charlemagne, toutes les chartes contiennent cette sage prescription (2). Les nombreuses populations qui se groupèrent autour des abbayes y furent surtout attirées par la sécurité, la douceur et le bien-être qu'elles y trouvèrent.— Le monastère de Saint-Maixent, à la fin de la première race, avait quinze mille manses, ce qui, en admettant la moyenne établie par M. Dureau de la Malle de quatre habitants et demi par manse, devait donner soixante-sept ou soixante-huit mille individus placés sous la dépendance de l'abbaye (3). Les monastères dans leurs vastes domaines donnèrent partout l'exemple de l'adoucissement progressif de l'état servile; leurs richesses eurent pour principal emploi le soulagement des pauvres (4) et les grands travaux de défrichements dont le souvenir se rencontre encore partout dans nos contrées; les travaux exécutés dans les marais du bas Poitou, au

(1) Fréquemment, dit M. Guérard, ces transactions avaient lieu à des conditions qui même aujourd'hui paraissent fort raisonnables.

(2) Cette précaution donnait assurément aux familles une garantie plus sérieuse que l'intervention arbitraire de l'état telle qu'elle existe aujourd'hui.

(3) Charte citée par M. de la Fontenelle.

(4) Les moines de Saint-Maixent, sans compter la charité ordinaire, faisaient chaque jour asseoir trois pauvres à leurs côtés dans le réfectoire; ils en nourrissaient cinquante aux fêtes solennelles et le jour de la mort d'un religieux. *Thibaudeau*.

dixième siècle, suffraient seuls pour prouver tout ce que nous leur devons, même au point de vue matériel.

L'esprit du Christianisme fut le véritable conciliateur qui tempéra la rudesse des mœurs germaniques, et forma peu à peu l'unité entre les Francs et les Gallo-Romains. Obligés de nous renfermer dans un cadre étroit, nous ne citerons qu'un seul de ces rapprochements qui furent nombreux sous la première race, et où la coutume germanique s'effaça sous l'inspiration chrétienne. La loi des Francs excluait les femmes du partage des terres, et ne leur laissait dans l'héritage paternel qu'une part de mobilier; elles ne pouvaient posséder une propriété foncière qu'en la recevant de leurs maris par un don spécial nommé don du matin ou *morgengab*. La loi romaine, au contraire, appelait à l'héritage tous les enfants sans distinction de sexe. L'Eglise employa son influence pour détruire la coutume germanique qui lui semblait injuste, et les Francs annulèrent l'effet de leurs lois par des dispositions testamentaires dont Marculfe <sup>(1)</sup> nous a laissé la formule <sup>(2)</sup>.

Vers la fin de la dynastie mérovingienne, la fusion des races était déjà très-avancée dans l'intérieur et dans la partie méridionale de l'ancienne Gaule, en Neustrie, en Aquitaine, dans le Poitou, où la civilisation gallo-romaine avait gardé de profondes racines, et où les Francs, comme nous l'avons dit, montraient moins de répugnance à admettre les éléments du passé dans l'organisation nouvelle; mais dans les provinces du Nord, en Austrasie, les Francs, plus nombreux et plus rapprochés des forêts de la Germanie, avaient gardé sans mélange l'esprit national et fait peu de concessions aux idées romaines <sup>(3)</sup>, les progrès rapides des provinces de l'intérieur et du Midi avaient amené

(1) Le moine Marculfe, qui vivait cent ans avant Charlemagne, nous a laissé un recueil des formules employées de son temps pour les chartes royales et pour tous les actes ordinaires de la vie civile. Une étude sérieuse de ces précieux documents est nécessaire pour bien comprendre les mœurs et l'histoire de cette époque.

(2) Le père de famille dit dans cette formule : « Il y a parmi nous une coutume ancienne mais imparfaite, qui exclut les sœurs de l'héritage paternel; mais considérant cette imparfaite, je veux, ma chère fille, t'appeler avec tes frères à un égal partage pour l'héritage paternel, les acquêts, les biens, les serfs, et tout ce que je laisserai à ma mort. » Formules de Marculfe, livre II.

(3) Les historiens contemporains désignent toujours l'intérieur de la France sous le nom de *Francia Romana* et les provinces du nord sous celui de *Francia Teutonica*.

en Austrasie une réaction, qui devint une lutte violente sous les derniers rois de la première race. Il faut le dire aussi, les successeurs de Clovis, séduits par l'éclat des souvenirs de l'Empire et par l'attrait qu'offre toujours le pouvoir absolu, semblaient avoir pris pour modèle le gouvernement despotique et centralisateur de Rome, et avaient abandonné peu à peu les mœurs et les usages de leurs ancêtres. Les grandes assemblées nationales, les plaids royaux étaient tombés en désuétude, d'imprudentes mesures fiscales avaient été tentées, l'entourage militaire de la royauté avait été remplacé par une cour de parasites, pâle imitation des palais du Bas-Empire, où tout un peuple de fonctionnaires se disputaient par l'intrigue les derniers débris des domaines de la Couronne.

La race mérovingienne, pendant sa longue agonie, eut contre elle la France du Nord, et ne trouva de défenseurs qu'en Aquitaine. C'est donc surtout dans nos contrées qu'il faudrait étudier le mouvement de cette époque, auquel nous ne pouvons consacrer ici qu'un trop rapide résumé.

Après la mort de Clovis, l'Aquitaine avait été partagée et subdivisée entre ses successeurs. L'hérédité monarchique, telle qu'elle existait pour les Francs de la première race, n'admettait pas l'ordre de primogéniture et n'était que l'application de la règle établie par la loi Salique pour les héritages entre simples particuliers. A la fin de chaque règne, les filles seules étaient exclues de la succession paternelle. Le partage du royaume avait lieu entre tous les enfants mâles, par portions égales tirées au sort. Il en résultait des déchirements continuels, des morcellements dangereux, des guerres civiles et de sanglantes divisions de famille, où la race mérovingienne s'affaiblissait et se décimait elle-même. Le Poitou fut ainsi plusieurs fois séparé de l'Aquitaine méridionale, pour former l'appoint d'un des lots de la succession royale. Mais, en 657, le roi Dagobert créa en Aquitaine le premier duché héréditaire dont l'histoire fasse mention, et le donna à ses neveux Bogis et Bertrand, fils de Charibert. L'Aquitaine, revenue à son ancienne unité sous ses ducs héréditaires de race mérovingienne, ne se sentit pas blessée par les tendances romaines de la royauté; et lorsque la jalouse indépendance des Francs d'Austrasie favorisa le

développement de la puissance excessive des maires du palais, et voulut placer auprès du trône un redoutable contrepoids, les Aquitains ne virent dans cette seconde royauté qu'une dangereuse dualité de pouvoir, dont ils combattirent énergiquement l'usurpation. La lutte commença sous le duc Eudes, fils et héritier de Bogis, en 718. Le roi Chilpéric II, fuyant l'oppression des maires du palais, vint à Poitiers et à Toulouse chercher un asile et un appui près des princes de sa race. Le duc Eudes et les Aquitains n'hésitèrent pas à soutenir Chilpéric. Alors s'engagea entre l'Aquitaine et les maires du palais une guerre acharnée, qui dura un demi-siècle, sans autre interruption que l'invasion des Sarrasins. En 732, le fanatisme musulman déborda sur la France au milieu de ses dissensions intérieures, menaçant à la fois le royaume des Francs, le Christianisme, et la civilisation naissante. Déjà Bordeaux avait subi le joug du Croissant ; Poitiers était tombée à son tour. Les Aquitains et les Austrasiens se réunirent enfin sous l'étendard de la Croix, pour arrêter ce torrent qui renversait tout sur son passage. Ce fut encore près de Poitiers (1) que fut livrée la grande bataille où se décida le sort de la France et de l'Europe. L'armée formidable des Sarrasins fut anéantie (2). Cette victoire fut due surtout au courage et à l'habileté du duc d'Aquitaine (3) ; mais Charles Martel y combattit aussi héroïquement, et y conquit son glorieux surnom (4). Le prestige et la puissance qu'il avait déjà grandirent encore, et la lutte avec la royauté, un instant suspendue, recommença bientôt.

Charles Martel, duc d'Austrasie, maire héréditaire du palais, chef inamovible de l'armée, avait en outre sur les successeurs de Clovis l'avantage de posséder d'immenses richesses territo-

(1) Le Poitou a été à toutes les époques le champ de bataille où s'est décidé le sort de la France. — La bataille de Clovis contre les Visigoths, la défaite des Sarrasins, la résistance contre les maires du palais, la bataille de Poitiers au moyen-âge, les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle, et dans nos temps modernes la lutte héroïque de la Vendée, y ont eu successivement leur théâtre.

(2) Les historiens contemporains portent à 360 mille les Sarrasins restés sur le champ de bataille; ce nombre semble exagéré.

(3) Voyez Daniel, du Haiflan, de Serres, Thibaudeau

(4) Martel ou Marteau des Sarrasins.

riales<sup>(1)</sup>, tandis que les rois Mérovingiens s'étaient appauvris en donnant imprudemment presque tous les domaines de la couronne en bénéfices, viagers encore en principe, mais déjà rendus héréditaires et fixés dans les familles par l'usage. A cette époque il y avait en réalité deux royautes, — l'une faible et délaissée, l'autre pleine d'énergie et de puissance. Entre ces deux rivales les forces n'étaient pas égales ; mais en reconnaissant l'abaissement et la honteuse résignation des rois fainéants à Paris et dans les provinces du nord, il faut rendre à la race Mérovingienne cette justice, qu'elle résista énergiquement en Aquitaine, sur le seul champ de bataille où elle pouvait encore se défendre.

En 741, Eudes était mort après une nouvelle campagne, tentée sans succès contre Charles Martel. Il avait été inhumé dans le monastère de Sainte-Marie de l'île de Rhé, dont il était le fondateur et qui dépendait alors du Poitou<sup>(2)</sup>.

Hunald, fils d'Eudes et de Valtrude, continua la lutte ; mais écrasé par des forces supérieures, toujours vaincu, obligé de punir la trahison de son propre frère, et regrettant peut-être la cruauté du châtimement qu'il avait infligé<sup>(3)</sup>, il chercha le pieux abri qui dans ces temps de foi profonde était toujours ouvert aux grandes douleurs, et se retira, jeune encore, au monastère de l'île de Rhé, près de la tombe paternelle.

Waifre, son fils, hérita du courage et des malheurs de sa race, et lorsqu'en 752, Pepin, successeur de Charles Martel, acheva de briser la couronne des rois Mérovingiens, l'Aquitaine seule se leva encore au milieu de ses ruines pour protester contre l'usurpation des maires du palais et contre la réaction germanique. L'histoire offre peu d'exemples d'une résistance aussi énergique et aussi longue. Elle dura pendant tout le règne de Pepin, et ne succomba que devant le génie et la puissance de Charlemagne. Le Poitou fut alors le théâtre d'une

(1) La famille des Pepin possédait au-delà de la Meuse 123 grandes terres, dont M. Holman a donné la liste dans son *Histoire des finances d'Allemagne*.

(2) Ce monastère fut détruit par les Normands un siècle après sa fondation. En 1730, on trouva à l'île de Rhé, dans les ruines du monastère, le tombeau du duc Eudes. Sa tête portait encore la couronne ducale, ornée de fleurons et de pierres précieuses enchâssées, dont la principale était une turquoise.

(3) Le duc Hunald fit crever les yeux à son frère Haton, comte de Poitou, qui avait des intelligences avec Charles Martel.



guerre acharnée; Poitiers fut pris et repris, et les vieux chroniqueurs parlent alors pour la première fois du château de Thouars, qui était le plus fort de tous les châteaux d'Aquitaine (1).

Ne pouvant plus protéger ses cités et ses places fortes, Waifre détruisit leurs fortifications, et continua à se défendre dans les forêts de l'Aquitaine. Poursuivi à outrance, mais soutenu par le dévouement de son peuple, il prolongea encore pendant plusieurs années cette résistance indomptable, et fut enfin tué par trahison auprès de Bordeaux. A la nouvelle de la mort de Waifre, Hunald sortit du monastère de l'île de Rhé, où il vivait dans la retraite depuis plus de vingt-trois ans. Le vieux duc trouva encore la force de tenir son épée pour venger son fils et combattre les ennemis de sa race, mais ses efforts furent impuissants; et Charlemagne, qui venait de succéder à Pepin, termina enfin cette terrible lutte qui avait duré de 718 à 767.

Quelques historiens n'ont pas assez remarqué l'énergique résistance que rencontra en Aquitaine et dans le Poitou l'établissement de la dynastie carlovingienne. D'autres au contraire lui ont donné un caractère et une portée qu'elle n'avait pas, en la représentant comme un mouvement national des Gallo-Romains pour secouer le joug des Francs, et se débarrasser de l'organisation sociale qu'ils avaient apportée (2).

Les Francs, fixés dans nos contrées au milieu de la population gallo-romaine, y avaient déjà jeté de profondes racines. Leur nombre avait augmenté peu à peu par de nouvelles concessions de bénéfices et par le développement du patronage militaire dont nous avons parlé; ils devaient aussi à la fin de la première race être plus sédentaires et habiter leurs alleux ou leurs bénéfices, au milieu de leurs vassaux et de leurs tenanciers. Quoique moins nombreux encore que dans beaucoup d'autres provinces, ils formaient cependant une classe importante, toute militaire, qui possédait la grande propriété, occupait de hauts emplois, exerçait un puissant patronage, et avait reçu dans ses rangs presque toute l'ancienne noblesse romaine. Les dues héréditaires

(1) « Thoarcil'castrum, quo in Aquitania firmior non erat, destruxit. » *Annales Mettenses.* (*Recueil de dom Bouquet.*)

(2) Guérinière, *Histoire générale du Poitou*; Michélet.

taires de l'Aquitaine appartenaient eux-mêmes à la race des Francs. — N'est-il pas évident que, si la guerre d'Aquitaine avait été un soulèvement contre les Francs contre leur administration et l'ensemble des institutions apportées par eux, il y aurait eu pendant la lutte quelque atteinte portée à ces institutions, et division entre les Aquitains de races différentes? Or, nous ne croyons pas qu'il existe un seul texte d'auteur contemporain, qui puisse donner la preuve d'un changement d'organisation ou du moindre désaccord entre les différentes races habitant le même pays. Nous voyons au contraire les Francs, qui avaient tous le droit de porter les armes, et les nombreux hommes libres, qui parmi les Gallo-Romains devaient le service militaire, s'unir pour la résistance, et, secondés par la population entière, montrer le même dévouement, s'attacher à la cause Mérovingienne et la soutenir jusqu'au dernier jour dans sa mauvaise fortune.

Pour rendre à la résistance de l'Aquitaine son véritable caractère, il faut y voir une preuve de la fusion plus rapide, qui s'était déjà faite dans nos contrées entre les Francs et les Gallo-Romains. Ils combattirent non pour renverser ce qui existait, mais pour le maintenir; ils défendirent la civilisation menacée et compromise par une nouvelle invasion du Nord et par la sauvage indépendance des Austrasiens. Ils restèrent fidèles à l'hérédité monarchique, telle qu'elle existait à cette époque, à la royauté et aux ducs qui relevaient d'elle, à toutes les institutions qui, depuis trois siècles, s'étaient développées par le rapprochement des races. Les mêmes sentiments existaient en Neustrie; mais le Poitou et l'Aquitaine eurent seuls le courage de soutenir une longue lutte qui, malgré le triomphe des maires du palais, eut pour résultat de montrer que l'alliance des Francs et des Gallo-Romains avait déjà, dans le Midi et dans l'intérieur de la France, une force réelle, dont il fallait tenir compte, et que les vainqueurs durent ménager.

E. DU FOUGEROUX,  
*ancien représentant.*

(*La suite prochainement.*)

---

# RÉPLIQUE A M. L'ABBÉ DE VERTOT

OU

## RÉFUTATION DE SON *HISTOIRE CRITIQUE*

DE L'ÉTABLISSEMENT DES BRETONS DANS LES GAULES.

---

### AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Une des discussions qui ont le plus vivement ému, au dernier siècle, l'opinion publique dans notre province, est celle que l'on désigne d'habitude sous le nom de *Question de la Mouvance de Bretagne*.

En droit féodal, on appelait *mouvance* le lien de sujétion et de dépendance qui rattachait un fief subalterne, quelle que fût son importance, à la seigneurie principale et dominante (comté, duché, royaume, etc.), dont il avait été dans l'origine extrait et séparé. Ainsi le roi de France Charles-le-Simple avait extrait du corps de la monarchie française, en 940, la province de Normandie, pour la donner en fief au duc Rollon, et tout le temps que la Normandie eut des ducs particuliers, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle fut réintégrée au corps du domaine royal, ce duché fut dans la mouvance de la couronne de France.

Au contraire, les historiens bretons, et particulièrement le P. Lobineau, qui publia en 1707 la grande *Histoire de Bretagne* des Bénédictins, soutenaient que les Bretons avaient formé, dans la péninsule armoricaine, un établissement indépendant avant le temps de Clovis, c'est-à-dire, avant l'établissement de la monarchie française; d'où suit que cette province, n'ayant point fait originairement partie du corps de la monarchie, n'avait pu être non plus dans sa mouvance, quelles que fussent d'ailleurs les marques d'honneur rendues plus tard aux rois de France par les ducs bretons.

Lobineau en tirait encore cette conséquence, que les rois de France ne comptant point, parmi les fleurons de leur couronne, la mouvance de la Bretagne, n'avaient pu en transférer le bénéfice aux ducs de Normandie, comme les Normands prétendaient que l'avait fait Charles le Simple en

faveur de leur premier duc Rollon ; et Lobineau réfutait en outre, dans une dissertation spéciale (1), les récits mensongers d'un vieux chroniqueur (Dudon de Saint-Quentin) qui rapportait comme un fait certain cette prétendue cession.

Les Bretons embrassèrent sans hésiter l'opinion de Lobineau ; non-seulement elle les affranchissait, dans un passé déjà loin, de la suzeraineté normande ; mais elle avait aussi l'avantage de confirmer dans le présent la base des libertés administratives, des franchises et privilèges de la Bretagne. Car dès là que cette province n'avait point fait originairement partie du corps de la monarchie, les droits de souveraineté du roi de France sur elle ne se pouvaient plus tirer que du traité d'Union, passé en 1532 entre la Couronne de France et les États de la Bretagne, traité qui faisait du maintien des privilèges la condition *sine qua non* de l'union. Cette doctrine du reste avait été constamment admise depuis 1532, longtemps donc avant l'Histoire de dom Lobineau, et ce religieux d'ailleurs n'avait nulle part indiqué, ni de près ni de loin, dans son ouvrage, les conséquences actuelles et présentes de la thèse historique qu'il soutenait au seul point de vue de la science.

Lobineau était même plus modéré dans ses opinions qu'aucun des auteurs bretons venus avant lui. Il ne faisait point remonter l'établissement des Bretons en Armorique à l'année 583 et à Conan Mériadec, mais seulement à l'époque où la conquête de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons contraignit les Bretons de l'île à venir chercher un refuge sur le continent, c'est-à-dire environ l'an 460. Mais cela suffisait encore pour faire cet établissement plus vieux que Clovis et la monarchie française.

Trois ans après la publication de l'Histoire de Bretagne, le sieur René Aubert, plus connu sous le nom d'abbé de Vertot, répondit à Lobineau dans un livre intitulé *Traité historique de la Mouvance de la Bretagne* (?), où il prétend que la Bretagne Armoricaïne aurait été conquise par Clovis et jointe à la monarchie, comme le reste de la Gaule. Ce livre parut en 1710. L'année suivante un normand, Claude du Molinet, abbé des Thuilleries, fit paraître une autre réponse, spécialement destinée à soutenir les droits des ducs de Normandie, comme l'indique ce titre : *Dissertations sur la Mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les ducs de Nor-*

(1) *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 76-78.

(2) Paris, chez Pierre Cot, imprimeur-libraire de l'Académie des Inscriptions et Médailles, 1710; 1 vol. in-12.

*mandie y prétendaient, et sur quelques autres sujets historiques* (1). Lobineau répliqua en même temps à Vertot et à l'abbé des Thuilleries en 1712, dans un petit traité étincelant de verve et rempli d'érudition, intitulé : *Réponse au Traité de la Mouvance de la Bretagne, par un ami du père Lobineau* (2); car il prit, apparemment pour être plus à l'aise, le parti de se cacher sous cette désignation. Des Thuilleries, en vrai Normand, continua son ergotage dans une *Lettre à M. l'abbé de Vertot*, publiée en 1713 (3) et souvent jointe à ses Dissertations de 1711. Quant à Vertot, rudement mené par Lobineau, au lieu de reprendre la plume, il chercha une revanche d'autre nature; sous prétexte que Lobineau, dans sa réponse, avait parlé en termes un peu rudes de quelques vieux rois de France de la race carlovingienne, il envoya contre lui deux dénonciations consécutives au Garde-des-Sceaux, qui eut le bon goût d'en rire. Ridicule par l'insuccès de son odieuse manœuvre, Vertot guetta, sans mot dire, quelque meilleure occasion de happer sa vengeance. Il crut l'avoir rencontrée en 1720, lors de ces malheureux troubles de Bretagne terminés par le supplice de quatre gentilshommes, MM. de Montlouis, du Couédic, Talhouet Le Moyne et le marquis de Pontcallec, décapités sur la place du Bouffai de Nantes, le 26 mars. Vertot, toujours aheurté à faire le P. Lobineau criminel d'État, sortit de son coin avec un très-long factum, en deux volumes, intitulé : *Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie* (4), où il déclare carrément que l'origine de la sédition bretonne (ou de ce que l'on faisait passer pour tel) est tout entière dans les propositions insolentes, soutenues à l'occasion de la Mouvance par les historiens de Bretagne, entre autres par Lobineau, et qu'un bon Français, à son avis, ne peut lire sans indignation (5). Le P. Lobineau est donc, à ce compte-là, aussi coupable pour le moins que les quatre victimes du Bouffai, étant la première cause de tout le mal. C'est pour donner

(1) Paris, chez François Fournier, 1711; 1 vol. in-12. Il y a des exemplaires auxquels on a joint les répliques de des Thuilleries à Lobineau et au Journal de Trévoux, imprimées en l'an 1713.

(2) A Nantes, chez Jacques Mareschal, 1712, pet. in-8°.

(3) Paris, chez Michel Guignard et Robustel, 1713, in-12.

(4) Paris, chez François Barois, 1720; 2 vol in-12.

(5) « Je ne crois pas qu'il se trouve *aucun bon Français* qui puisse lire sans surprise et peut-être *sans indignation* les propositions suivantes et qu'on trouve soit dans l'Histoire moderne de Bretagne, ou dans la Réponse au Traité de la Mouvance de la même province. » *Hist. de l'Établissement des Bretons*, t. II, p. 374.

jour à cette odieuse idée que Vertot a fabriqué deux volumes, où la discussion du point historique — pleine d'impertinentes sottises — n'est véritablement qu'un prétexte à dénonciation.

Au point où en étaient alors les choses, et après les rigueurs de toute nature et l'odieuse cruauté de ce quadruple supplice où l'insouciance du Régent s'était laissé entraîner par les excitations des subalternes, il eût été certainement plus qu'audacieux d'accepter le combat sur un semblable terrain; et s'il ne parut non plus aucune réponse de Lobineau, personne ne s'en est jamais étonné, personne n'a fait honneur de ce silence à la force des raisonnements de Vertot, qui sont pour la plupart ridicules; mais tout le monde l'a attribué, sinon à la prudence de l'auteur qui ne semble pas avoir été pourvu de cette vertu dans un degré éminent, du moins à celle des supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur, dont il était membre.

Lobineau, en effet, dès 1721, s'était mis à composer une réponse. J'en ai retrouvé le commencement, faisant un morceau déjà assez long de quarante pages petit in-folio, tout entières de l'écriture de Lobineau, ainsi que les ratures et les surcharges, qui montrent que c'est un premier jet. Ce fragment, qui s'arrête au haut d'une page et au milieu d'une phrase, se trouve au volume XLII (pp. 589-628) de la Collection des Blancs-Manteaux, conservée à la Bibliothèque du Roi, section des Manuscrits. Il n'a jamais été imprimé ni même indiqué, et je pense que Lobineau, arrêté sans doute par ses supérieurs, n'a jamais poussé plus loin sa réponse. Il l'avait intitulée : « *Réfutation de l'Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot, — par un homme de lettres de la province de Bretagne.* » Ce titre est écrit dans l'original de la main de Lobineau; mais au-dessus des mots *homme de lettres*, une main plus récente a ajouté : *M. Rosnyvieux de Piré*. C'est à tort; car le style, comme l'écriture du morceau entier, est de Lobineau, et les ratures et surcharges assez nombreuses ne permettent pas de méconnaître le premier jet de l'auteur. Parfois même, comme il arrive souvent en pareil cas, les phrases ne sont pas achevées ou manquent de quelques pronoms nécessaires à la régularité du discours. J'ai suppléé ci-dessous ces mots omis. Vers la fin, au contraire, j'ai supprimé un passage, fort imparfait d'ailleurs, où Lobineau, emporté par une idée de représailles, s'est laissé aller à disserter trop longuement sur quelques détails de l'*Histoire des Révolutions de Suède* de l'abbé de Vertot; j'en ai cependant conservé assez pour montrer ce dont il s'agit; le reste est un hors-d'œuvre

sans intérêt, que Lobineau eût retranché sans aucun doute, avant d'imprimer.

Dans ce qui reste et qu'on va lire tout à l'heure, on retrouvera le raisonnement serré et le style solide et l'ironie incisive, qui caractérisent la polémique du docte bénédictin, notamment dans sa *Réponse au Traité de la Mouvance*, mais nulle part, si je ne me trompe, n'apparaissent en meilleur jour que dans la présente *Réplique à M. l'abbé de Vertot*.

Au § III de cette *Réplique*, on trouvera le curieux éclaircissement et la réfutation péremptoire d'une grave accusation de déloyauté, portée d'abord contre Lobineau en 1713 par l'abbé des Thuilleries<sup>(1)</sup>, répétée en 1720 par Vertot, et depuis lors par beaucoup d'autres, mais qui, je l'espère, ne se reproduira plus désormais. Pour comprendre cet endroit de la *Réplique*, il est nécessaire d'avoir sous les yeux le passage même de Vertot auquel il répond et qui se trouve dans la Préface ou Discours préliminaire de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules*, pp. 63 à 72. Je vais donc donner ici même le texte de ce passage, afin de n'être point obligé d'en faire ci-dessous, au bas de la page, une note dont la longueur serait gênante. Voici donc comment Vertot formule son accusation, dans *une anecdote assez curieuse*, dit-il, qu'il avoue d'ailleurs avoir tirée tout entière de la Lettre de l'abbé des Thuilleries, imprimée alors depuis sept ans. Les faits se rapportent à l'époque où Lobineau travaillait à son *Histoire de Bretagne*, publiée, comme on l'a dit, en 1707, et même en mettait sous presse les premières feuilles.

« Le P. Lobineau (écrit Vertot, parlant de cette *Histoire*), non content d'avoir établi dans la Bretagne des souverains indépendants de nos Rois, avait voulu en même temps procurer aux Bretons une supériorité sur les églises des Armoriciens, en supposant que la plus grande partie de la province avait reçu la foi par le ministère des Bretons. C'est dans cette vue-là qu'il avoit fait imprimer ces paroles à la page 7 de son premier volume (de l'*Histoire de Bretagne*): « *Que la diversité des religions ne contribua pas peu à fomentier la division entre les Bretons et les Armoriciens; les Bretons étoient chrétiens, et les peuples de l'Armorique, si on en excepte ceux de Nantes et quelque peu de leurs voisins, adoroient encore les idoles; — Que les Bretons firent part aux Armoriciens de la connoissance du vrai Dieu par le ministère de quantité de saints évêques et de prédicateurs zélés qu'ils leurs envoyèrent; le nom breton de Rjothime, que l'on trouve à la tête des évêques de Rennes, est une preuve du zèle des Bretons et de la docilité des Armoriciens, etc.* »

« Le P. Lobineau, avant que son livre fût public, communiqua cet

(1) Dans sa lettre à M. l'abbé de Vertot, pp. 60 à 64.

endroit au P. Liron (1), son confrère, pour en avoir son avis. Ce religieux n'oublia rien pour le détromper de sa vision sur l'apostolat prétendu de ses Bretons, et il lui représenta que son sentiment n'étoit appuyé sur aucun fondement solide et qu'il étoit aisé de le détruire et de prouver le contraire par tous les monuments ecclésiastiques des Gaules qui sont venus jusqu'à nous. La dispute s'échauffa; on s'opiniâtra de chaque côté; on en vint apparemment à quelque défi, et ce fut ce défi ou tel autre motif qu'on voudra qui fit naître la dissertation qui a pour titre : *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, particulièrement de la province de Tours* (2), où l'on fait voir que les églises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique, et que cette province a reçu la foi chrétienne dans le IV<sup>e</sup> siècle de l'Eglise.

» On doit rendre cette justice à l'auteur de l'*Apologie* qu'il fait paroître dans tout son ouvrage une grande connaissance de nos antiquités, un style aisé, simple, naturel, et, ce qu'on doit encore plus estimer, des expressions mesurées, et un air de politesse, si convenable entre d'honnêtes gens quoique de sentimens opposés.

» Pendant que ce savant religieux travailloit de tout son cœur à l'*Apologie des Armoricains*, le P. Lobineau, qui sentoît bien qu'il n'échapperoit pas à la force de ses preuves, avant que d'abandonner son livre au public, en tira, sans avertir le P. Liron, la page 7, et y substitua un carton où on lit aujourd'hui un désaveu public de ses premiers sentimens, dans les paroles suivantes : « *Ce ne seroit pas, dit-il, estimer autant que l'on doit les travaux apostoliques de saint Clair, d'Ennius, et de plusieurs autres prélats qui avoient établi la foi chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des idoles s'y fût conservé jusqu'à ce temps. Mais quoique les Armoricains eussent apparemment tous reçu la véritable religion, il est à croire que ces nouveaux hôtes (les évêques et missionnaires venus de l'île de Bretagne) trouverent encore assez de vices et de pratiques superstitieuses à combattre, etc.* »

» Cependant, dit M. l'abbé des Thuilleries, le P. Liron qui ne savoit rien d'un tel changement, ayant de son côté fait imprimer l'*Apologie des Armoricains*, n'oublia pas à y bien distinguer par des caractères italiques les termes mêmes des premières feuilles du livre qu'il critiquoit et de citer exactement les pages.

» Il faut convenir que le public trouva beaucoup d'érudition et de force dans ses preuves; mais quand il fallut confronter les citations pour juger si on y avoit rendu exactement les sentimens et les termes du P. Lobineau, on fut bien surpris de n'y rien trouver de ce qu'on lui imputoit. Le pauvre père Liron avoit beau feuilleter l'*Histoire de Bretagne*, lire, relire, parcourir, se frotter les yeux; il n'avoit garde d'y découvrir ce qu'on en avoit ôté. Alors le P. Lobineau, ou telle autre personne qu'on voudra, répandit dans le public une lettre sous le titre de *Contr'Apologie ou Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne* (3), où il le traite sans façon de menteur (4).

(1) Dom Jean Liron, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Meur.

(2) Cet ouvrage a pour auteur dom Liron; mais il fut publié sans nom d'auteur, chez Charles Huguier, à Paris, en 1106, 1 vol. in-12.

(3) Paris, chez François Emery, 1708; réimprimée en 1712 à la suite de la *Réponse au Traité de la Mouvance*; il n'y avoit point de nom d'auteur, mais on savoit que cette pièce étoit de Lobineau.

(4) Vertot fait allusion à l'épigramme de la *Contr'Apologie* : « Ne addas quidquam » verba illius, et arguaris inventivisque mendax. » *Proverb.* XXX, 6.



Jamais réponse ne fut plus fière et plus insultante. On lui dit que son *Apologie* n'a que la calomnie pour fondement, et que la chimère qu'il y attaque n'existe que dans son imagination; qu'il cite faux pour avoir lieu de débiter quelques traits d'érudition; qu'au moins il devoit lire l'auteur qu'il avait entrepris de réfuter; que ceux qui ont, comme lui, beaucoup d'imagination voient des choses que personne ne voit; que ses raisonnements sont hétéroclites et ses discours perdus... etc.

» Jamais l'injurieux Scioppius n'avait écrit contre ses adversaires d'une manière plus violente; et ce qui ne fut pas moins fâcheux pour le P. Liron, c'est, dit M. l'abbé des Thuilleries, que ses supérieurs, mécontents des erreurs qu'il avait imputées à son confrère, le renvoyèrent en province.

» Il est certain que ce religieux méritait de justes reproches par sa précipitation à publier sa critique, et il devoit prévoir qu'un auteur, jusqu'à ce qu'il ait absolument abandonné son ouvrage au public, est maître d'y changer ce qu'il lui plaît. Mais il faut convenir aussi que le P. Lobineau lui pouvoit épargner cette faute en l'avertissant par charité du carton substitué au feuillet et à la page en question; et il me semble que l'historien de Bretagne devoit même cet avis à son confrère, ne fût-ce que par reconnaissance des lumières qu'il en avait tirées. Mais... on ne fut pas fâché de laisser tomber le pauvre Père Liron dans le précipice pour pouvoir ensuite l'accabler tout à son aise d'injures et de reproches, et l'exposer en même temps aux mépris du public.

» Il est vrai que l'on n'est pas resté longtemps dans l'erreur; on a bientôt découvert le changement de feuille; la première a paru, on en conserve même des exemplaires dans différentes bibliothèques. Et c'est après avoir confronté cette première feuille avec le livre du P. Liron qu'on lui a rendu pleine et entière justice, et qu'on est convenu de la vérité de ses citations; on l'a seulement blâmé de sa précipitation à courir chez l'imprimeur. Mais la plupart des invectives dont on l'avait accablé sont retombées avec justice sur l'auteur de la *Contr'Apologie*, qui n'a pas joui longtemps des fruits de son artifice: tant il est vrai que rien ne subsiste que ce qui a la vérité pour fondement. » (*Hist. crit. de l'établissement des Brelons dans les Gaules. Discours préliminaire, pp. 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70 et 71.*)

Quelle que soit la partialité de Vertot pour Liron, il est assez en peine d'excuser ce procédé d'un confrère qui, ayant reçu les confidences d'un auteur, n'attend même pas la publication du livre pour l'attaquer. Que sera-ce donc quand on saura, — comme cela résulte certainement du § III de la *Réplique* ci-dessous, — que Lobineau n'a pu avoir nul dessein de tendre un piège à Liron, non plus que l'avertir nullement du changement de feuillet, par cette double raison, qu'il n'a connu l'*Apologie des Armoricains* que par sa publication et constamment ignoré le nom de son auteur jusqu'en 1718, dix ans plus tard; — qu'il n'y a eu entre Liron et Lobineau aucune conversation, entretien ni défi, comme prétend Vertot, et que Lobineau n'a jamais pu croire, avant 1718, avoir tiré de son confrère aucunes lumières; — enfin, que le P. Liron, nommé par ses supérieurs

bénédictins censeur de l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau, mais opérant sans que Lobineau connût même le nom de son censeur, a abusé des fonctions si délicates que les chefs de sa Congrégation lui avaient confiées, d'où lui est venue uniquement la petite disgrâce qu'il subit alors.

Quant à l'*Apologie des Armoricains*, malgré les éloges outrés que Vertot lui prodigue, c'est un médiocre travail, où l'auteur ne prouve nullement ce qu'il veut prouver, tout en faisant montre d'une érudition assez étendue, qui a le seul tort d'être constamment en dehors de la question. Mais qu'importait à Vertot, et avait-il lu seulement dix lignes du fatras du P. Liron ? On en peut douter

A. L. B.

---

## RÉPLIQUE A M. L'ABBÉ DE VERTOT.

### I.

De tous ceux qui ont été informés de l'exécution qui se fit à Nantes l'année dernière (\*) (et dans quel canton du monde n'a pas été porté le bruit de cet acte sévère de justice ?) il n'y a eu personne, à la réserve d'un seul particulier, qui n'ait été touché de commisération pour les gentilshommes qui ont expié par l'effusion de leur sang le crime de leurs projets chimériques. Le prince ne pouvant, sans préjudicier à l'autorité souveraine qu'il a en dépôt, pardonner à tous les coupables, a fait voir sa clémence et son humanité en mesme temps que sa justice, et par le petit nombre de ceux qu'il a abandonnés à leur malheur, en quelque sorte malgré lui, et par la douleur sincère qu'il a témoignée de se voir dans l'impossibilité de sauver ce petit nombre, réduit à quatre personnes. Les juges mesme qui les ont condamnés n'ont signé l'arrêt de leur mort qu'en donnant des larmes au dénouement de leur triste destinée. Un seul homme, parmi tous les autres,

(1) Le 26 mars 1720 Il s'agit du supplice de MM. de Pontcallec, du Couédic, de Montlouis et Le Moyne de Talhouet, décapités sur la place du Bouffai pour leur participation à la conjuration de la noblesse de Bretagne contre le Régent en 1719-1720, appelée ordinairement conjuration de Pontcallec.

s'est dépouillé de l'humanité dans cette rencontre et a trouvé bon d'insulter à la mémoire de ces gentilshommes, de triompher en quelque sorte de leur supplice, et de tascher d'en faire rejaillir la honte sur toute la province de Bretagne. L'Église, dit-on, a borreur du sang ; et quelle surprise sera-ce pour le public, quand on saura que le personnage qui semble prendre plaisir à le voir couler est un ecclésiastique, un religieux, un prestre ? En effet c'est le R. P. René Aubert, religieux de l'ordre de Prémontré, ci-devant capucin, plus connu dans le monde, où il vit depuis longtemps sans l'habit de sa religion, sous les qualitez d'abbé, de docteur en droit canon et d'académicien pensionnaire dans la Société royale qui a pour objet de ses travaux les Inscriptions et les Belles-lettres. A quoi il ajoute assez souvent la qualité de *pauvre gentilhomme*, quand il est question d'exciter les puissances à donner quelque surcroit aux pensions qu'il a déjà entassées jusqu'à faire un total (neuf mille livres de rente et plus) qui empescheroit tout autre que lui de se dire *pauvre gentilhomme*. A la chute des quatre têtes criminelles, la pitié ne trouve point d'entrée dans l'âme du R. P. Aubert. Il s'écrie : *Heureusement ! Mouscans heureusement terminez !* Et profitant de cette conjoncture, triste pour tous les autres et favorable pour lui seul, il se présente aux yeux de tous les François pour leur dire : « Ces Bretons sont des séditieux et des esprits turbulents qui s'opposent au repos de l'empire ; le zèle que j'ay pour les intérêts du Roy et de la nation m'engage à calmer ces esprits remuants, en les désabusant des préventions injustes et des erreurs où ils sont élevez ; et comme les préjugés de cette nation sont le fruit de ses histoires, c'est aux historiens que j'en veux particulièrement ; et sans me contenter de les confondre, je les dénoncerai encore à toute la terre. »

En effet le nouvel ouvrage que le R. P. Aubert vient de donner au public est un vrai tocsin et une dénonciation perpétuelle, par laquelle il tasche de rendre son adversaire criminel d'État, pour avoir soutenu une chose à laquelle les déclamations du R. P. Aubert n'ont encore pu oster la qualité de problème historique, ni rendre le contraire une

(1) Discours préliminaire de l'*Hist. crit. de l'Établissement des Bretons*, p. 1.

vérité claire et démontrée. Est-ce donc un si grand crime de contester avec cet illustre docteur en droit canon, académicien, prestre, religieux, etc., qu'on ne puisse l'expié que par ce que doit faire appréhender une calomnieuse dénonciation ? Véritablement ces sortes de procédés sont familiers au R. P. Aubert ; quelques personnes ont vu deux dénonciations consécutives de sa façon données au premier magistrat du royaume contre le P. Lobineau ; et peut-être ce religieux n'est-il pas le seul contre qui ces sortes d'armes aient été employées par son adversaire. Mais est-il honneste de sortir du caractère d'écrivain poli, dans une dispute littéraire, pour faire le personnage que fait ici le seigneur abbé de Vertot, qui loue ailleurs avec tant de justice *les expressions mesurées et cet air de politesse si convenable entre d'honnestes gens, quoique de sentimens opposés* (1) ? Il faut bien que la nature mesme ait attaché la honte au personnage de dénonciateur, puisqu'on n'en fait jamais les fonctions sans se munir d'excuses, dont la première sur le tapis est toujours le zèle pour les intérêts du Roy et du public. Ce zèle, digne, à ce que croit l'auteur, des plus grandes récompenses, brille dans tout le dernier ouvrage du R. P. Aubert, où il est soutenu par les grâces et la beauté du style et des expressions, capable de mettre tous les lecteurs de son parti, si les faussetez, les calomnies, les traits insultants, les redites ennuyeuses et le ton de déclamateur ne rendoient dégoûtant pour l'esprit ce qui charme d'ailleurs agréablement l'oreille.

## II.

Commençons par une fausseté manifeste qui ouvre la scène dans le traité préliminaire du R. P. Aubert, et qui lui a fait un tort infini dans l'esprit de la plupart des lecteurs les plus judicieux, à qui la première page de ce Discours a donné du dégoût pour tout le reste de l'ouvrage, que quelques-uns ont refusé de lire et dont les autres n'ont continué la lecture qu'avec indignation. Le révérend auteur saisit avec

(1) Disc. prélim. p. 65.

avidité un objet sur lequel la clémence du prince avait ordonné l'oubli (1), et après avoir en quelque sorte rendu toute la province de Bretagne coupable de l'extravagance criminelle de quelques particuliers, il suppose tous les Bretons également prévenus d'idées chimériques de droits et de privilèges, par la malignité de leurs historiens; et se présentant comme un médecin que le ciel avait réservé pour guérir enfin cette province de ses illusions pernicieuses, il veut que le public se persuade que ce sont les *mouvements* prétendus de la province qui lui ont fait naître l'envie de la guérir d'une maladie invétérée, propre à jeter la nation dans la désobéissance et la révolte; et le remède que propose un si grand médecin est l'ouvrage nouveau qu'il a la bonté de donner au public contre la réponse que le P. Lobineau a faite à son *Traité de la mouvance de Bretagne*. *Les mouvements*, dit-il (2), *qui viennent d'arriver dans la Bretagne, etc., m'ont fait naître la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons estoient peut-être l'effet d'anciennes erreurs où ils avoient été elevés, au sujet des rois particuliers et des privilèges EXTRAORDINAIRES de la province. Et comme les histoires mesmes de cette nation ont été la source de ces préjugés, j'ai cru que pour calmer ces esprits remuans, il estoit à propos de les désabuser de ces préventions injustes, puisées dans leurs historiens, C'est dans cette vue que je prétens établir dans tout cet ouvrage, etc.*

La naissance de cet ouvrage merveilleux a donc pour date l'an 1720, s'il faut en croire l'auteur, qui s'est voulu faire un mérite du remède incomparable qu'il a imaginé pour tranquilliser les esprits, en rejetant tout le crime de quelques particuliers sur leurs histoires et leurs historiens. Il est bon de faire observer ici à ce secourable et empressé médecin que les Bretons n'ont besoin ni d'historiens ni d'histoires pour apprendre les droits de leur province, et qu'il suffit pour cela qu'on leur fasse à chaque tenue d'États, comme on ne manque pas de la faire, la lecture de ces mesmes droits et privilèges, contenus, stipulez et maintenus dans les contracts qui se font avec le

(1) Il s'agit encore ici de la Conspiration bretonne, dite de Pontcallec. A. L. B.

(2) Discours préliminaire, p. 1.

Roy à chaque assemblée. Il estoit assez inutile de calomnier ici les historiens, puisqu'il n'y en a aucun qui en ait tant dit sur les droits de la province que ces contracts mesmes, qui portent le nom respectable du Roy, et sont revestus de son autorité et fortifiez de sa parole royale. Le point principal est de remarquer la date précise que M. l'abbé de Vertot donne à son livre, à dessein de se faire mérite d'un ouvrage qui n'a esté cependant ni conçu ni exécuté dans les vues dont l'auteur s'avise enfin de se faire honneur et qui marquent précisément l'an 1720, puisque les maux auxquels il doit remédier n'ont paru qu'en 1719 et ont pris fin en 1720. Mais, selon le mesme auteur, dans le mesme Discours préliminaire où cette date paroît si bien marquée, on trouve, à la page 59, que cet ouvrage salutaire estoit prest à passer entre les mains de l'imprimeur dès l'an 1713. L'auteur avoit donc la pensée, dès 1713 au moins, de le donner au public, et par conséquent il ne peut pas estre vrai que ce soient les mouvemens de 1719 qui la lui aient fait naître ; à moins qu'on ne dise que l'esprit prophétique lui a fait lire clairement dans l'avenir, en 1713, des événemens qui ne devoient éclore que six ans après. Et pourquoy ce Protée surprenant, qui a esté successivement tant de choses, n'auroit-il pas aussi esté prophète ?

### III.

Une autre fausseté qui se trouve dans le mesme Discours préliminaire (1), et qui n'a d'autre garant que M. l'abbé des Thuilleries, qui auroit dû en désabuser les autres, après avoir esté détrompé lui-mesme d'un fait prétendu qu'il s'estoit trop hasté de répandre dans le public, est l'anecdote *assez curieuse*, ou plustost le récit calomnieux de ce qu'on prétend qui s'est passé entre les Pères Lobineau et Liron, au sujet d'une brochure de celui-ci qui a pour titre : *Apologie des Armoricains* (2). On ne citera point pour garant un estrangeur, mais

(1) P. 163 et suiv.

(2) Voyez ci-dessus (p. 463), vers la fin de l'*Avertissement de l'éditeur*, le récit textuel de cette *anecdote curieuse* fait par Vertot, et qui est nécessaire pour bien comprendre ce qui suit. A. L. B.

on citera le P. Liron lui-mesme, dont le P. René Aubert peut apprendre la confession et l'aveu sincère par le récit que lui en fera volontiers le R. P. Le Long, prestre de l'Oratoire, aussi recommandable par sa vertu, sa probité, sa politesse, que par sa profonde science, ses heureuses recherches, et ses incroyables et utiles travaux. Le témoignage d'un homme aussi digne de foi, et qui n'a d'autres interest en ceci que celui de la vérité, apprendra au R. P. Aubert que tout ce long et curieux narré, qu'il a copié dans la lettre de M. l'abbé des Thuilleries, imprimée en 1713, est une calomnie faussement inventée, et plus digne de l'*injurieux Scioppius* que d'un homme qui sait louer dans les autres les expressions mesurées et la politesse avec laquelle escrivent les honnestes gens qui sont dans des sentiments opposés.

Au reste le public n'avoit que faire de cette anecdote de faux aloi et ne saura pas trop bon gré de cette élégante narration à un auteur, dans les escrits duquel cependant le censeur, officieux et prodigue d'éloges, assuroit qu'on trouveroit sûrement *la vérité des faits avec la beauté de la narration et la pureté du langage* (1). La vérité du fait, s'il importe au public de la savoir, est que, lorsque le P. Lobineau faisait imprimer l'*Histoire de Bretagne*, ses supérieurs jugèrent à propos de lui donner un censeur, dont on lui cacha le nom et dont les remarques ne parvenoient au P. Lobineau que copiées d'une escriture qui n'estoit point celle du censeur. Le P. Lobineau se soumit avec docilité à quelques-unes des censures sans en connoître l'auteur et sans s'inquiéter beaucoup de le connoître, et ce n'est qu'en 1718 qu'il a enfin appris que ce censeur avoit esté Dom Jean Liron, qui demouroit alors, aussi bien que lui, à l'abbaye de Saint-Germain. Quand l'*Apologie des Armoricains* parut, le P. Lobineau estoit si éloigné d'accuser le P. Liron, d'en estre l'auteur qu'il en soupçonna feu Dom Thierry Ruinart, qu'il croioit auteur des censures. On le désabusa là-dessus, et on lui apprit que Dom Liron estoit le véritable auteur de l'*Apologie*, sans lui rien spécifier au-delà.

(1) Approbation de M. Richard, doyen de Sainte-Opportune, à la fin du t. II de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons*.

Le P. Lobineau, toujours prévenu que Dom Ruinart avoit esté son censeur, s'imagina que le hasard seul avoit fait tomber les notes originales du censeur supposé entre les mains du P. Liron, qui en avoit fait l'usage que le R. P. Aubert ne peut se dispenser de condamner, en mesme temps que, pour le desdommager en quelque sorte du tort qu'il lui a fait en rendant public sans aucune nécessité un fait qui n'est point à la gloire du P. Liron, il fait l'éloge de l'érudition de ce religieux, *de la grande connoissance qu'il a de nos antiquitez, de son style aisé, simple et naturel, de ses expressions mesurées et de cet air de politesse si convenable entre d'honnêtes gens, quoique de sentimens opposés* (1). On souscrit volontiers à cet éloge; mais on supplie le R. P. Aubert d'avoir moins de complaisance pour le surplus de l'anecdote qu'il n'en marque par la peine prise par lui de répandre les fleurs de sa maligne rhétorique sur toutes les autres circonstances d'un récit, qui n'a d'autre source que l'imagination de l'inventeur, M. l'abbé des Thuilleries, ni d'autre appui que la redite de son copiste, le R. P. Aubert.

Ainsi nous mettrons, s'il lui plaist, au rebut les communications de vive voix entre le P. Liron et le P. Lobineau (il n'y en a jamais eu une seule sur ce sujet), les discours et les représentations du P. Liron au P. Lobineau, chimère dont M. l'abbé des Thuilleries n'ignore aucun détail, les défis de part et d'autre, et le trait odieux de malice dont on charge le P. Lobineau, qui ne joue pas un beau rôle dans la scène que les deux abbez normands ont voulu donner au public aux dépens du pauvre moine breton.

Nous pourrions, d'ailleurs, justement demander à M. l'abbé de Vertot, homme d'une douceur et d'une patience connues, quel parti il auroit pris lui-mesme, si, après avoir corrigé quelque endroit d'un ouvrage avant que de l'abandonner au public, il voyoit paroître, de la façon d'un ami dont il auroit pris les avis, une critique de ce mesme endroit tel qu'il estoit avant la correction, et qui ne devoit plus courir sur le compte de l'auteur, dès que l'auteur l'auroit supprimé lui-mesme? Combien de fines louanges auroit-il données, dans son

(1) Discours préliminaire, p. 65



style ordinaire, à l'auteur de cette critique, et avec quelle politesse l'auroit-il remercié de ses peines superflues ! Il n'auroit pas emprunté sans doute les termes outrageux de l'*injurieux Scioppius*, et tout son ressentiment se serait borné à répandre le sel âcre de l'ironie, tempéré du miel attique de la politesse et de l'urbanité !...

## IV.

Au reste, ce qui doit consoler le P. Lobineau, c'est que ceux qui ne négligent rien pour le rendre odieux et ridicule, office qu'ils lui rendent avec toute la politesse imaginable, n'emploient ordinairement que la chimère et la fausseté, sans oublier de certains moyens qui n'ont pas l'approbation des honnestes gens.

De ce nombre est l'usage que font les deux abbez normands d'une lettre écrite par le P. Lobineau à M. l'abbé de Trémigon, lettre que M. l'abbé des Thuilleries a surprise on ne sait pas comment, et publiée on ne sait pas pourquoi, car il n'y a rien qui intéresse le public ou qui lui apprenne quelque chose de nouveau. Le P. Lobineau mande à un de ses amis qu'il a dessein de répondre au *Traité de la Mouvance*. Grande nouvelle à débiter, quelques années après la date de cette lettre ! Mais il y a quelque chose qu'on n'entend point dans cette lettre. Qu'importe ? En attendant que les mesmes fureteurs qui l'ont surprise viennent à bout de mettre aussi la main sur quelque autre pièce de cabinet qui les instruisse plus particulièrement, on publie toujours cette lettre, parce que l'obscurité mesme de ce que l'on ne pénètre point jettera du ridicule sur celui qui l'a écrite.

M. l'abbé de Vertot, attentif, à son ordinaire, à ce qui peut faire plaisir au P. Lobineau, n'a pas manqué de copier, encore dans M. l'abbé des Thuilleries, cette autre espèce d'anecdote, et y joint un commentaire de sa façon, c'est-à-dire, où le sel âcre de l'ironie se trouve répandu avec cette politesse qui lui est ordinaire.

Le P. Lobineau avoit en ce tems-là quelque vue, qu'il doit avoir négligée depuis, de prendre un tour nouveau et qui lui paroissoit alors plaisant, pour répondre au *Traité de la Mouvance*. C'estoit appa-

remment de ces premières pensées que l'on communique à ses amis, dans ce commerce de confiance qui n'admet point de témoins. Mais on veut que le public en soit informé malgré l'auteur, qui se récriera vainement contre la sûreté publique indignement violée ; et le seigneur abbé de Vertot, qui condamneroit un pareil procédé en son endroit, en profite pour faire part au public de la découverte qu'il a faite de ce tour prétendu *plaisant et nouveau*, que le P. Lobineau s'estoit imaginé pour lui répondre, et le voici : c'est que ce bon religieux, que personne ne louoit, s'est avisé de se cacher sous le personnage d'un ami pour s'encenser lui-même. Sur quoi l'auteur de cette rare anecdote s'écrie : *Qui ne riroit de voir un auteur qui fait lui-même son éloge sous un titre emprunté ?* (1) Et voilà, selon lui, tout ce qu'il y avoit de plaisant dans ce tour nouveau, sur lequel le P. Lobineau ne s'expliquoit point à M. l'abbé de Tremignon, et dont il auroit peut-être peine à se souvenir aujourd'hui. D'ailleurs la charité de M. l'abbé de Vertot repare la mortification qu'il vient de donner à son adversaire, à qui il fournit cette réflexion consolante, que *peut-être, après tout, un auteur prévenu en faveur de son ouvrage ne fait point trop mal de ne se fier qu'à lui-même du soin de ses propres louanges.*

Mais il faut opposer ici, comme dans le fait du P. Liron, la vérité à la chimère. Dans la première forme que le P. Lobineau avoit donnée à sa réponse au *Traité de la Mouvance*, il estoit fort esloigné de penser à se donner de l'encens à lui-même, puisqu'il y parloit partout de lui-même directement et dans la première personne ; et le savant et judicieux censeur, à qui son livre fut donné à examiner, peut rendre témoignage de cette vérité. Un homme illustre, protecteur des lettres, et dont les avis sont des loix, conseilla au P. Lobineau de mettre la troisième personne au lieu de la première, pour éviter l'inconvénient, qu'il n'étoit pas difficile de prévoir et dans le détail duquel on n'entra point alors, mais qui n'a que trop paru depuis, c'est-à-dire une querelle personnelle, accompagnée d'aigreur et d'acharnement, et dégénérée en accusation de crime d'Etat. Le P. Lobineau obéit et

(1) Discours préliminaire, p. 60.

donna cette nouvelle forme à son ouvrage, qui est celle où il a été donné au public avec privilège du Roy. Quant aux louanges que M. l'abbé de Vertot accuse le P. Lobineau de s'y estre données, il faut estre aussi clairvoyant que ce savant abbé pour y en découvrir d'autres que celles que tout historien doit se donner, si c'est usurper des louanges que de protester qu'on ne cherche que la vérité et qu'on a de l'aversion pour les disputes et les chicaneries qui ont pour but et pour motif l'unique plaisir de contester par entêtement.

Voilà donc encore une anecdote de moins dans les doctes et agréables escrits du seigneur abbé de Vertot. Mais pour desdommager le public de ces curiositez auxquelles on suppose qu'il prend plaisir, nous voulons bien donner ici une autre anecdote, qui est sûre et véritable, et dont la preuve se trouvera dans l'*Histoire de la Souveraineté de nos Rois sur la Bretagne*, quand l'auteur, qui est M. l'abbé de Camps, aura eu la permission de l'imprimer.

M. l'abbé de Vertot, voulant réfuter la réponse du P. Lobineau au *Traité de la mouvance*, chercha du secours partout, et tomba heureusement sur le manuscrit original de cette *Histoire de la Souveraineté*. Il l'emprunta, et en eut bientôt tiré copie. De là vient cette grande diligence dont il fait parade, en assurant que son nouvel ouvrage estoit prest à estre donné à l'imprimeur dès l'an 1713. Il n'est tissu que de ce que l'auteur (s'il faut désormais l'appeler ainsi) a emprunté de M. l'abbé de Camps, à qui il n'a pas meisme fait l'honneur de le nommer. Celui-ci en a fait quelques légers reproches : à quoi le seigneur abbé de Vertot a répondu, avec un aveu modeste, qu'il avoit fait véritablement quelque usage du manuscrit, mais qu'il y avoit sept ans et que cela lui estoit sorti de la mémoire. Heureux s'il en avoit aussi peu pour ce qu'il s'imagine le devoir chagriner, que pour les bienfaits qu'il ne peut enfin se dispenser de reconnoistre avoir reçus !

## V.

C'est ce manuscrit sans doute qui l'a réveillé sur l'époque de l'établissement des Bretons dans l'Armorique, point de chronologie qui

n'avoit pas attiré son attention lorsqu'il avoit composé son *Traité de la mouvance*, mais qui lui a paru important depuis et l'a porté à faire une espèce d'article de foi du sentiment contraire à celui du P. Lobineau sur ce sujet. *C'est dans cette vue*, dit-il (1), *que je prétens établir dans tout cet ouvrage que nous n'avons point dans notre histoire de vérités plus solidement prouvées que la souveraineté originaires de nos Rois sur la Bretagne et la vassalité des premiers Bretons qui n'y furent reçus qu'en qualité de leurs sujets, etc.* Il pousse ce principe, qui peut bien estre de M. l'abbé de Camps, jusqu'à faire un crime d'Etat à d'Argentré et au P. Lobineau (2) d'avoir établis les Bretons dans l'Armorique avant la mort de Clovis : excès auquel on ne croit pas qu'ait pensé M. l'abbé de Camps, que le zèle ardent qu'il a pour les droits de la Couronne n'a point encore poussé hors des bornes de la modération. Mais, n'en déplaise à M. l'abbé de Vertot, on peut estre catholique en matière de fidélité à son prince et croire en mesme temps que les Bretons se sont établis en Armorique dans un temps où les François n'estoient pas encore les maîtres du voisinage de cette province. Clovis, selon M. de Cordemoi (3), trouva les Bretons établis dans l'Armorique et gouvernez par des rois de leur nation; et pour avancer une proposition que M. de Vertot trouve si scandaleuse et si criminelle, il paroît qu'il n'a pas de meilleur garant que le mesme passage de Grégoire de Tours dont le critique normand se sert comme d'une preuve incontestable du contraire. Pourquoi de deux auteurs, l'un François et l'autre Breton, qui se trouvent, selon M. de Vertot, coupables du mesme crime, espargne-t-il le François pendant qu'il accuse et dénonce le Breton? *C'est*, dit-il, *que le P. Lobineau ne procure à sa nation sur les François une supériorité d'origine, que pour l'affranchir de leur domination; et de cette accusation déjà très-grave on tire des conséquences atroces, qui (pour dire le vrai) ne sont cependant criminelles que dans ceux qui les imaginent.* Car si les princes voisins de la France, descendus de la reine Anne de Bretagne, dont le zèle prévoyant de M. l'abbé de Vertot veut

(1) Discours préliminaire, p. 2.

(2) Ibid., p. 37.

(3) Cordemoi, t. I.

nous faire peur, s'avisent jamais d'entrer dans les vues que cet excellent François semble leur indiquer charitablement lui-mesme, à qui devoit-on s'en prendre ? Ou au P. Lobineau qui n'y a jamais pensé, ou à M. de Vertot qui a fait cette maligne découverte à force de zèle ?

Tout ce qu'il dit sur ce sujet, pour rendre son adversaire criminel, n'est fondé cependant que sur l'illusion que lui a faite à lui-mesme un maigre sophisme, qui n'a pu surprendre que ceux qui lisent sans approfondir. Le voici, ce sophisme : — Tout peuple établi dans un pays avant le peuple qui y a dominé depuis et en a conservé la domination, n'est point soumis à ce dernier peuple et peut se soustraire à son empire, quelque légitime qu'il soit, par la seule raison de la supériorité d'origine. — Il n'y a rien de si faux et de si ridicule que ce principe ; et l'histoire ancienne et moderne est remplie du récit des établissemens de peuples nouveaux, qui, sans chasser ou exterminer les anciens, sont demeurés maîtres des pays et des royaumes, quoique les premiers habitans, supérieurs d'origine, y demeurent encore et y soient légitimement, paisiblement et inviolablement soumis au peuple venu le dernier.

Comme l'origine ne donne aucun droit d'annuler les obligations survenues depuis (car ce n'est point l'origine qui règle la fortune et l'état des peuples), le P. Lobineau a donc pu, sans cesser de respecter comme il doit une domination qui fait le bonheur de sa patrie, dire ce qu'il a cru devoir penser de l'origine de sa nation et de la date de son établissement dans l'Armorique. Il ne l'a point publié furtivement ; son livre a été soumis à la révision d'un homme qui s'est acquis un grand nom dans la république des lettres, auteur célèbre par sa vaste érudition, sévère censeur, et véritablement zélé pour l'honneur et les droits de la couronne de France, feu M. l'abbé Renaudot, qui, regardant comme une dispute purement littéraire tout ce qu'on pouvoit avancer sur ce sujet, ne crut pas que les droits du Roy, duc de Bretagne, fussent blessez dans ce qu'on pouvoit dire à l'avantage d'une province qui appartient au Roy à tant de justes titres, et regarde comme le comble de sa gloire d'avoir obtenu d'estre unie et incorporée à la plus belle souveraineté de l'univers.

On a rendu depuis peu un pareil jugement sur le mesme sujet dans le *Journal des Savans* du 13 janvier 1721, où l'on apprend au public que *plusieurs d'entre ceux qui ont lu l'ouvrage de l'auteur de l'Histoire critique, en louant son zèle, son érudition, et la solidité de ses raisonnemens, ont cru qu'on devoit regarder cette contestation comme une dispute purement littéraire, et que la question du tems de l'établissement des Bretons dans l'Armorique n'estoit pas moins indifférente, par rapport aux droits du Roy, que celle de la mouvance de la Bretagne du duché de Normandie, rouni depuis si longtemps à la Couronne.* Le savant, équitable et judicieux auteur de cet extrait donne des raisons solides de cette égale indifférence, c'est-à-dire de l'inutilité de tout ce qu'a dit là-dessus le docteur fameux en droit canon, à qui le P. Lobineau a eu le malheur de déplaire.

Un de nos meilleurs et plus célèbres historiens a dû estre du mesme sentiment, c'est-à-dire, qu'il y a de la chimère à s'imaginer que l'indépendance originaire ou la supériorité d'origine des Bretons puisse donner quelque atteinte aux droits du Roy, puisque cet excellent historien, après avoir rapporté assez au long ce qui pouvoit se dire pour et contre l'antiquité de cette dépendance, en tire une conclusion plus favorable au P. Lobineau qu'à son adversaire. Comme on présume que M. l'abbé de Vertot n'a pas lu cet endroit d'Adrien de Valois, qui est l'historien dont nous parlons, nous l'allons traduire, pour ne pas fatiguer notre savant abbé par la lecture d'un si long passage latin.

GUI-ALEXIS LOBINEAU,

*Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.*

*(La suite prochainement.)*

---

## CRITIQUE HISTORIQUE.

---

# ANCIENS ÈVÈCHÈS DE BRETAGNE

DE MM. GESLIN DE BOURGOGNE ET A. DE BARTHÉLÉMY.

---

*Rapport, lu au Congrès de l'Association Bretonne réuni en la ville de Saint-Brieuc, le 12 octobre 1836 (1).*

**MESSIEURS,**

J'ai eu l'honneur, il y a quelques jours, de vous parler des travaux historiques des Bénédictins ; je ne leur ai point marchandé l'éloge, mais j'ai eu soin de vous faire observer que, faute de temps sans doute, ils n'avaient point achevé la tâche jusqu'au bout. Dire, comme on l'a dit pourtant quelquefois, que l'histoire de Bretagne reste tout à faire, est une impertinence ; c'est un optimisme exagéré de la croire toute faite. Les Bénédictins ont beaucoup avancé l'œuvre ; ils en ont largement et solidement jeté les bases, ils ont élevé le premier ordre, celui sans lequel l'édifice ne pourrait être ; le titre de fondateurs, si laborieusement acquis, leur revient. Comme tous les initiateurs ils ont eu le plus de peine, ils ont le plus de mérite, et, quoi qu'il arrive, ils conserveront le plus de gloire. Mais cependant, qui ne le voit ? ils sont loin assurément d'avoir posé le faite. Est-ce une critique ? Tant s'en faut ; car ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire. Au lieu de critiquer injustement, stérilement ces obstinés travailleurs, notre tâche est de les suivre, de les continuer dans la mesure de nos forces ou, si vous aimez mieux, de notre faiblesse. Il y a malgré tout quelque

(1) Nous avons cru devoir laisser à ce compte-rendu, sans y rien changer, la forme sous laquelle il a été présenté au Congrès Breton, et qui nous semble propre à lui donner plus d'autorité.

espérance de ne point voir cette noble tâche tout à fait désertée, et c'est justement d'un livre qui, à mon sens, continue dans une direction importante l'œuvre des Bénédictins, que j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Parmi la besogne que les religieux de Saint-Maur, au bout de leur journée, ont dû léguer au zèle de leurs successeurs, figure en première ligne l'histoire particulière des villes, des paroisses, des fiefs et des seigneuries, des abbayes, des diocèses. Depuis eux cette lacune n'a pas été comblée.

Une tentative, je le sais, a été faite et reprise à deux fois sur un vaste plan<sup>(1)</sup>; mais entre des mains débiles, où la bonne intention ne pouvait suppléer la force, elle a échoué et montré par cet échec toute la difficulté du succès. A l'heure où nous sommes, presque aucune des villes, des seigneuries, des abbayes et des anciens diocèses de Bretagne n'a encore son histoire particulière. Et pourtant, Messieurs, prenons-y garde, l'exécution de ces monographies spéciales n'est point, comme on pourrait le croire une digression, un épisode inutile dans l'œuvre d'une histoire générale de notre province. C'est au contraire une nécessité. Nous avons, par les Bénédictins, les annales politiques et militaires de la Bretagne, les grandes lignes et, comme j'ai dit, le cadre. Mais l'histoire intime, l'histoire des mœurs, des institutions, des arts, du commerce et de l'industrie, le jeu et l'action du mécanisme social si compliqué, si varié, si profond souvent, si curieux toujours, dont les ressorts ont fait mouvoir pendant de longs siècles, sur le sol que nous foulons, tant de générations vaillantes et durement trempées qui sont notre sang et notre race, — où trouver tout cela, sinon dans l'histoire particulière, circonstanciée, journalière et domestique des villes, des seigneuries, des abbayes, des diocèses? Quand nous la connaîtrons bien, cette histoire intime, alors munis de cette masse nouvelle et précieuse d'informations, nous pourrons songer à continuer dans sa généralité l'œuvre des Bénédictins; nous pourrons espérer d'en poser le fait. Jusque-là, non.

(1) Le *Dictionnaire historique de Bretagne* de l'ingénieur Ogée, publié en 1777 et réédité à Rennes en 1840-1853.



Hé bien, permettez-moi de vous le dire, Messieurs des Côtes-du-Nord, il me semble que, dans cette œuvre des histoires et monographies particulières, votre pays est en avant du reste de notre province. Sur Dinan, quantité de renseignements curieux ont été publiés depuis quelques années dans les *Annuaire*s et *Étrennes* historiques de cette ville. Sur Lannion beaucoup de matériaux importants et curieux, ont été de même imprimés dans une feuille locale, outre ceux en grand nombre, recueillis et amassés à force de patience par mon confrère si regretté et si excellent ami, feu M. de Penguern, et dont j'espère que la science ne sera point privée. Guingamp est mieux partagée encore, puisque cette vieille petite ville, pendant qu'elle s'amusa tranquillement à regarder du haut de ses murs sa jolie rivière couler au fond de sa vallée, a vu tout son passé historique, fidèlement *pourtrait* et pris sur le vif (comme eussent dit nos pères) se retracer en un volume petit de format, vif de style, de forme agréable et de fond sérieux, dû à M. Sigismond Ropartz, et que je donnerais volontiers pour un modèle du genre où il est conçu.

Maintenant, après ces préludes, après ces heureux essais, nous voyons surgir et se poursuivre une œuvre plus étendue, plus complète, plus importante pour l'histoire par son plan, ses dimensions, ses recherches, je veux dire les *Anciens Évêchés de Bretagne*, de MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélémy, dont deux volumes ont paru, qui forment la moitié de l'histoire de l'ancien diocèse de Saint-Brieuc, et sont principalement consacrés à la ville épiscopale.

Les auteurs ont bien voulu faire hommage de ces deux premiers volumes au Congrès de l'Association Bretonne.

Vous n'attendez pas sans doute, Messieurs, que je vienne en faire ici l'analyse complète ou la critique détaillée.

Le jugement n'a-t-il pas déjà été porté par une autorité infiniment supérieure à la mienne, par l'Institut même qui a donné récemment à l'ouvrage de MM. Geslin et Barthélémy la première de ses mentions honorables? Ce que le Congrès de l'Association Bretonne m'a chargé de dire, c'est qu'il s'unit de tout son pouvoir à ce jugement de l'Institut, c'est qu'il remercie les deux auteurs du grand service rendu par eux à la science, qu'il apprécie et honore leur persévérant courage, et

les presse bien cordialement, dans l'intérêt de notre histoire, de poursuivre jusqu'au bout leur vaste entreprise.

Pourtant, Messieurs, ma tâche ne s'arrête point là, et je dois aussi vous faire connaître, au moins par un aperçu général, le plan et la matière de ces deux volumes. Vous me permettrez d'emprunter pour cet objet les paroles mêmes des auteurs, dans leur Avant-propos :

« L'exposé sommaire de la façon dont nous entendons traiter l'évêché de Saint-Brieuc, complètera notre pensée.

» Quatre volumes y sont consacrés. Le premier contient d'abord une *Introduction*, qui est un résumé nouveau de l'histoire de Bretagne. C'est le point de départ de tout notre travail, la base à laquelle viendra se rattacher successivement chacune des parties. Le reste du volume est consacré à Saint-Brieuc. Ce qui concerne l'évêque y occupe naturellement la première place : c'est d'abord la filiation des pasteurs, l'étendue de leur juridiction, le mode de leur administration religieuse. Puis c'est l'évêque possesseur de fief, avec tous ses droits et tous ses devoirs de seigneur temporel ; puis c'est l'évêché considéré comme unité administrative, se rattachant ainsi au centre national. L'étude porte ensuite sur les diverses individualités religieuses de la ville : le chapitre d'abord, qui lui aussi est pasteur et seigneur féodal ; la cathédrale, la paroisse, la collégiale, les diverses communautés d'hommes et de femmes.

» Au second volume, nous aborderons le côté civil de la cité : nous recueillerons ce que son histoire offre d'intéressant jusqu'à la Révolution d'abord, pendant le drame révolutionnaire ensuite : nous trouverons là l'occasion d'étudier, dans leur ensemble et par rapport à nos contrées, la Ligue et la Révolution, ces deux grands épisodes qui ferment le moyen-âge et ouvrent la période moderne de l'histoire. Les tribunaux, les hôpitaux, l'enseignement public, le commerce et l'industrie, nous révéleront les caractères les plus saillants de la vie intime de nos pères. Les sessions des Etats qui se sont tenues à Saint-Brieuc montreront ce que fut la représentation nationale en Bretagne, depuis les temps les plus reculés ; car jamais nous ne touchons à une institution sans examiner son passé et sa portée. Enfin, un coup d'œil sur les maisons nobles et les rues com-

» plètera l'esquisse d'une de nos anciennes cités. L'historique du fief  
 » épiscopal, ou, comme l'on disait souvent, du *Turnegouët*, termi-  
 » nera ce volume.

» Le troisième contiendra l'histoire des fiefs et des paroisses du die-  
 » cèse, et le quatrième sera consacré aux abbayes et aux grands  
 » prieurés. Nous publierons leurs cartulaires, tous inédits, et dont  
 » quelques-uns sont si riches (1) ».

Ces promesses ont été largement, complètement tenues, si complè-  
 tement qu'on ne pourrait faire aux auteurs qu'un seul reproche, celui  
 d'avoir été trop consciencieux et trop scrupuleux peut-être, en insé-  
 rant dans leur texte certains détails secondaires, plutôt destinés, ce  
 semble, aux notes ou aux pièces justificatives. Etrange reproche, je  
 l'avoue, et que je n'articule point pour proposmon compte ; car Dieu  
 me préserve de tourner en reproche la surabondance d'une qualité si  
 rare de nos jours !

Le style est ce qu'il doit être : clair et simple dans l'exposé des ins-  
 titutions, le catalogue des évêques, et la description des monuments ;  
 animé, courant et naturel dans le récit des époques intéressantes  
 comme la Ligue, la Révolution, etc.

Inutile de dire que l'immense majorité des documents et des faits  
 produits dans ces deux volumes sont inédits et jusqu'à présent presque  
 inconnus. La critique qui a choisi ces documents et classé ces faits est  
 sévère, vigilante, et certainement bien difficile à tromper. Pourtant je  
 dois le dire, si je parlais ici en mon nom personnel, je devrais réserver,  
 surtout dans l'Introduction du premier volume, trois ou quatre points  
 sur lesquels mon opinion diffère de celle de MM. Geslin et de Barthé-  
 lémy. Ce qui prouve simplement, — si j'ai raison, que la perfec-  
 tion n'est pas de ce monde, — si j'ai tort, que le Rudiment a raison  
 quand il nous dit en manière d'exemple : *Tot capita tot sensus*,  
 Autant d'hommes, autant d'avis, — leçon la meilleure, je pense, de  
 ce livre vénérable, et d'ailleurs presque la seule que j'aie retenue.

Pour achever autant que je le puis de vous donner idée du livre de  
 MM. Geslin et Barthélémy et des documents précieux dont il est plein ;

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. 1<sup>er</sup>, avant-propos, pp. 2 et 3.

pour justifier aussi ce que j'ai dit — que la source la plus abondante de l'histoire intime et vivante des temps anciens se trouve dans l'histoire particulière des villes, des fiefs, des diocèses, etc., — vous me permettez encore, Messieurs, d'analyser devant vous les principales clauses de l'aveu ou description de la seigneurie temporelle, ou, comme on disait alors, du régaire de l'évêque de Saint-Brieuc.

.....  
 (Après avoir donné de ce document une analyse trop longue pour être reproduite ici, et que d'ailleurs on trouvera avec plus de détail encore au chapitre II du tome I<sup>er</sup> et au chapitre II du tome II des *Anciens Évêchés de Bretagne*, le rapporteur concluait son résumé par la citation du passage suivant, emprunté aux auteurs mêmes de l'ouvrage):

« Nous finirons, dit M. Geslin, par une réflexion qui a frappé » déjà la plupart de nos lecteurs : ces rois de corps d'état décorés de » la bandoulière aux armes épiscopales ; ces poissonniers défilant à » cheval dans la cour de l'évêché avec leurs *bouquets printaniers* ; » cette reine des boulangers, conduite avec pompe au manoir du » Bois-Bouessel, où elle était reçue et fêtée par le seigneur ; tout » cela montre un peuple jeune et gai, chez qui les choses les plus » sérieuses se faisaient comme en se jouant. Qu'il y a loin de ces » faits, où nous voyons la police elle-même cacher littéralement son » action sous les fleurs, qu'il y a loin de là à ces déclamations calom- » nieuses qui ne cessent de montrer l'Église abusant, au moyen-âge, » de son autorité temporelle, ouvrant de noirs cachots, préparant des » chaînes et des instruments, et, en un mot, n'étant pour les peuples » qu'un objet d'aversion et d'horreur (1). »

Ces derniers mots, Messieurs, rappellent naturellement à mon esprit le texte de l'approbation épiscopale mise en tête du tome II des *Évêchés de Bretagne*, où M<sup>sr</sup> de St-Brieuc et de Tréguier loue les deux auteurs d'avoir su, dans leur ouvrage, *présenter la nation bretonne sous son véritable aspect, et remettre en la place d'honneur, due à sa foi religieuse et nationale, notre pays trop longtemps déshonoré par les faiseurs de romans.*

(1) *Anciens Évêchés de Bretagne*, t. II, p. 121.

Cet éloge est vrai, il est juste, et voyant la bouche d'où il tombe, je me garderais d'y rien ajouter, si je n'y trouvais le plus fort encouragement non-seulement pour l'ouvrage dont il s'occupe, mais aussi pour tous les travaux de même genre qui pourraient être tentés en Bretagne, avec le même amour de la vérité.

La vérité, Messieurs! — à qui ne l'a pas éprouvé par ses études personnelles, il est presque impossible de comprendre à quel point, dans l'histoire du passé de la patrie, la vérité a été outragée, vilipendée! Vous connaissez tous ce cri éloquent du grand comte de Malstre, que « l'histoire est depuis trois siècles une vaste conspiration contre la vérité. » Mot si vrai qu'il est devenu lieu-commun, et vrai à la lettre quand on l'applique spécialement au dernier siècle et au commencement du nôtre. C'est alors que cette inique conspiration a fait jouer toutes ses batteries. La première période de cette guerre calomnieuse contre l'histoire de la France eut pour conclusion une catastrophe. Les derniers restes de ce passé tant poursuivi s'engloutirent dans l'abîme. Sa défaite, sa ruine définitive ne désarma point ses ennemis. Comme ils tentèrent alors l'entreprise inouïe de constituer en société une nation vieille et nombreuse, en rejetant de dessein formé toutes ses traditions antérieures pour suivre un plan tout nouveau, tout entier sorti de leurs propres cerveaux — comme Minerve de celui du Père des Dieux, — il fallut de toute nécessité répudier le passé en bloc et le proclamer absurde en tout et pour tout. D'où vient que, pour caractériser le moyen-âge, trois mots ont longtemps suffi : ténèbres, oppression, et barbarie. — On ne prenait même pas la peine d'ajouter rien en preuve ; on scellait dédaigneusement, avec cette brève épitaphe, la tombe commune de nos pères.

Sans doute il existe encore quelques demeurants de cette école, fondée sur le dénigrement systématique du passé de la patrie. Mais on doit aussi reconnaître dans beaucoup d'esprits, et, je crois, dans la majorité des esprits sérieux, un retour heureux et notable vers la justice. Il ne s'agit point ici d'enthousiasme, ce qui ne serait qu'une réaction contre une réaction, et peut-être non mieux fondée en raison ; ni engouement ni dénigrement, mais la vérité, — voilà notre devise, et il n'en est point de meilleure.

Or, si nous recherchons les causes de ce retour vers la justice et la vérité, qui s'est très-visiblement produit dans les études historiques depuis une vingtaine d'années, nous pouvons dire avec grande raison qu'on le doit pour beaucoup au développement des études archéologiques, et surtout à ces monographies spéciales de monuments et de villes, semblables à celles dont se compose l'ouvrage de MM. Geslin et de Barthélémy.

Voici, à très-peu de chose près, en cette matière, la marche de l'opinion contemporaine.

On a d'abord découvert que notre art national, et surtout l'architecture de nos cathédrales du XIII<sup>e</sup> siècle, est un très-bel et un très-grand art. Dès qu'on a su comprendre ces monuments admirables et si longtemps dédaignés, les esprits droits ont été amenés à se dire que les hommes, qui, dans un ilot de la Seine et dans un même siècle, ont su construire, par exemple, Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle et le palais de saint Louis, n'étaient point absolument des barbares. — Alors on s'est rapproché non plus des monuments, mais des hommes eux-mêmes ; on a étudié de plus près les chefs qui les gouvernaient et les docteurs qui les instruisaient. Au bout de cette étude, et avec un étonnement tout naïf, on a vu pourtant percer quelque lumière dans les prétendues ténèbres de ces siècles qui avaient pour guides les Suger, les saint Bernard, les Philippe-Auguste, les Innocent III, les saint Thomas d'Aquin, les saint Louis, et tant d'autres dont l'énumération serait ici superflue.

Les esprits les plus hardis allèrent plus loin. Soupçonnant que de si grands génies, comme ceux-là qu'on vient de nommer, n'auraient certes pas manqué de réformer les mœurs baroques et les absurdes institutions, si libéralement prêtées par les pamphlétaires modernes aux Français du moyen-âge, on étudia ces institutions, et l'on vit qu'elles ne ressemblaient nullement aux tableaux grotesques appendus par de soi-disant peintres d'histoire aux carrefours de la publicité.

On trouva dans cette époque du moyen-âge bien du désordre matériel, bien des abus et de la corruption (quel temps en manque ?) mais aussi une sève, une vigueur, un héroïsme, une ardeur impétueuse pour le bien, une élévation surtout dans le caractère moral des

particuliers, que les siècles modernes, plus rangés, plus corrects à l'extérieur, et mieux alignés, sont aujourd'hui très-portés à regarder comme impossibles. On reconnut, ou pour mieux dire, on commence à reconnaître qu'au fond, et malgré les irrégularités de son mécanisme matériel et extérieur, la société du moyen-âge reposait sur les bases solides, immuables, et véritables de toute société, puisqu'elle était vraiment chrétienne dans les fibres les plus intimes de son cœur. Déjà même on rend justice à beaucoup de ses institutions : et les déceptions éprouvées tour à tour, depuis soixante ans, par toutes les doctrines modernes commencent à faire regretter quelques-uns de ces vieux établissements, sinon dans la forme qu'ils avaient alors et qui ne peuvent renaitre, du moins dans le fond qui est vrai et de tous les temps.

Mais pour que la vérité complète soit connue sur les vieux siècles de notre histoire, il faut étudier la vie sociale de nos pères dans ses replis les plus intimes et ses recoins les plus cachés. C'est un résultat qu'on ne peut atteindre que par des histoires particulières, des monographies spéciales, et des études de détail, comme celles que renferme le livre qui m'a fourni le sujet de ces observations, comme celles, Messieurs, que nos confrères de la Classe d'Archéologie viennent nous communiquer dans nos Congrès. Là est la justification, la raison première, l'utilité véritable de ces recherches historiques et archéologiques, qui semblent à certains esprits de frivoles amusements.

J'ai souvent entendu des hommes sérieux et sensés se demander et nous demander : — A quoi bon toutes ces dissertations, digressions et discussions sur des dates, sur des pierres, sur des briques, sur quelques sacs de vieux sous, ou sur de vieux parchemins délabrés, derniers restes des festins de Ratapolis, en un mot sur quantité d'hommes et de choses qui ne sont plus, qui n'ont plus d'importance et qui ne peuvent revenir ? Nous comprenons l'utilité de l'histoire générale, qui raconte les grands faits et les grands hommes ; mais à quoi bon se quereller pour une tête d'épingle, et se perdre dans les infiniments petits ? —

A cette question, Messieurs, j'en oppose une autre.

— Quand Dieu nous éprouve par un de ces coups terribles qui frappent

le fond de l'âme ; quand , par exemple , il nous enlève ceux à qui nous devons tout après lui , en qui se concentre au degré suprême sur terre notre amour et notre vénération , quand il nous ôte un père ou une mère , — ah ! j'en appelle à vous tous , Messieurs , — avec quel soin empressé et scrupuleux , avec quel respect profond et jaloux ne recherchons-nous pas les moindres reliques de ces morts chéris , les moindres objets matériels où leur vie s'est mêlé , en y laissant (pour ainsi dire) son empreinte ! Une ligne d'écriture insignifiante , une agrafe , un ruban , et souvent bien moins , à quoi la veille nous ne portions nulle attention , nous deviennent , après notre deuil , des trésors sacrés. Nous les serrons dans quelque secret sanctuaire ; là , à nos bonnes heures nous les touchons et baisons avec amour , et nous demeurons de longs temps à contempler ces pauvres débris , qui sont , eux aussi , des infiniment petits , un peu de poussière froide et muette. Mais ils parlent à notre âme ; et en les regardant et en les touchant , nous voyons en dedans de nous se reformer , se ranimer et revivre l'image sacrée de ceux que nous avons perdus , et nous leur adressons alors avec plus de ferveur , à travers nos larmes , l'hommage de notre amour et de notre vénération.

Eh bien , Messieurs , la génération qui vit aujourd'hui n'est point sans liens avec celles qui l'ont précédée. Nous serons , si nous le méritons , si nous en avons la force et si Dieu le permet , les pères de l'avenir ; nous sommes véritablement les fils du passé. Cette vieille terre de Bretagne , trempée du sang des héros et fécondée de la cendre des saints , qui porte encore aujourd'hui sur son sein meurtri tant de glorieuses marques de la vertu et de la foi de nos devanciers , — cette vieille Bretagne c'est notre mère , et nous voulons la faire respecter. Voilà pourquoi nous recueillons si précieusement jusqu'à ses moindres reliques , pour en recomposer sa grande image dans sa pureté primitive , et pour dire ensuite à tous : Aimez-la et honorez-la , comme nous !

Voilà aussi pourquoi nous devons honorer les hommes de cœur et d'intelligence , tels que MM. Geslin et de Barthélémy , qui consacrent à cette noble tâche un talent , un courage et une patience que rien ne peut rebuter.

#### A. DE LA BORDERIE.



## PREMIÈRE ENTRÉE DES ÉVÊQUES DE VANNES

### DANS LEUR VILLE ÉPISCOPALE.

---

Dans la pensée du chrétien, l'onction épiscopale élève si haut celui qui la reçoit que l'évêque devient le pasteur du troupeau, le père de la famille sainte, le lieutenant du Sauveur, l'image même de Dieu. Aussi tous les siècles de foi ont-ils toujours rendu à l'évêque catholique les hommages de la vénération la plus profonde. Ces principes, vrais dans tous les pays chrétiens, semblent encore avoir reçu dans leur application une consécration plus marquée dans notre catholique Bretagne, où l'évêque n'était pas seulement le chef du diocèse, mais encore un personnage important dans les assemblées générales de la nation. C'est surtout au moyen-âge, dans ces siècles où une foi vive voyait Dieu gouvernant toutes choses et assistant son église en particulier, c'était alors surtout que l'évêque trouvait partout l'amour le plus dévoué et le plus affectueux respect. Des diverses circonstances où éclataient ces sentiments, il en était une plus solennelle que toutes les autres : c'était le jour où l'évêque faisait sa première entrée dans sa ville et dans son église épiscopales. Le symbolisme le plus touchant, venant alors se joindre aux vœux les plus empressés, montrait combien étaient grandes la foi des peuples, l'autorité de l'évêque et l'affection filiale que faisaient naître sur ses pas les douces appellations de père des pauvres, de consolateur des affligés, de défenseur de l'opprimé, de soutien de la justice et du droit. Cette cérémonie, rendue éloquente par la pompe que l'on savait y déployer, contenait, pour le prélat comme pour les fidèles, un enseignement de leurs devoirs réciproques. Si l'évêque, à raison des intérêts temporels de son évêché, était quelquefois tenu de rendre hommage lui-même, d'un autre côté les plus hauts et les plus puissants seigneurs de la Bretagne, parfois, le Duc en personne, ne dédaignaient pas de présenter, en cette circonstance, leurs épaules pour porter l'oint du Seigneur, précieux

fardeau qu'ils se trouvaient honorés de recevoir, discernant sous l'enveloppe mortelle de l'homme l'autorité du Dieu qui l'envoyait.

Jean de Montrelais, évêque de Vannes, ayant permuté avec Simon de Langres, évêque de Nantes, faisait, le quatrième jour du mois d'avril 1383 (1), son entrée solennelle dans la ville de Nantes et dans son église cathédrale. S'étant rendu à cheval à l'aumônerie de Notre-Dame Hors-les-murs (2), il commença par faire hommage de la monture qu'il tenait par le frein au seigneur duc de Bretagne, en reconnaissance du service que lui rendait ce prince qui le portait au jour de son entrée, et se trouvait substitué au baron de Châteaubriand jadis possesseur de ce droit. Laurent Coupegorge avait été délégué en cette circonstance pour recevoir la haquenée au nom du duc.

Puis l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, ayant été placé sur un brancard, fut porté depuis la porte de Notre-Dame jusqu'au chœur de l'église de Nantes par le duc de Bretagne (3) en sa qualité de baron de Raiz et par trois autres seigneurs, placés dans l'ordre suivant : le sire de Pontchâteau le premier, du côté droit ; le sire de Raiz le second, du côté gauche ; le sire d'Ancenis le troisième, du côté droit ; et messire Jean de Tréal, au nom du seigneur duc à cause de sa baronnie de Châteaubriant, le quatrième, du côté gauche. S'étant rendus à l'église, ils descendirent l'évêque du brancard dans la nef de l'église et le conduisirent jusqu'au maître-autel. Ensuite la messe du Saint-Esprit ayant été célébrée, l'évêque, le duc et les barons s'en allèrent au palais épiscopal où ils dînèrent tous ensemble. Le dîner fini, Monseigneur le Duc, en sa qualité de baron et de sire de Raiz, revendiqua les serviettes, les nappes et le linge qui avait servi au dîner. Ces objets revenaient autrefois aux sires de Raiz, mais leurs droits avaient passé au duc de Bretagne. Tout le cérémonial de cette fête s'accomplit conformément à une charte qu'exhiba Pierre Guého,

(1) Le 4 avril tombant cette année le mardi de la Semaine Sainte, nous devons en conclure que cette date répond à 1384, style moderne.

(2) Saint-Clément de Nantes, voyez le P. Dupax, page 212.

(3) Jean IV dit le Conquérant, avait succédé à son père, le 26 septembre 1345. Il mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1399 au château de Nantes et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de cette ville.

prêtre, chapelain commensal de l'évêque, et qu'il assurait avoir extraite des registres ou vieux livres de l'église de Nantes (1).

L'église de Vannes avait, elle aussi, ses usages particuliers ; et vingt ans plus tard, une cérémonie semblable, différente cependant en plusieurs points, s'accomplissait au milieu d'un grand concours de peuple. Comme à Nantes, l'évêque de Vannes était porté à sa cathédrale, sans que nous sachions cependant qui étaient ceux qui le portaient. Ce qu'il y avait ici de particulier, c'est que le chapitre exigeait du nouvel évêque la promesse et le serment, trois fois réitérés, qu'il défendrait, rétablirait, protégerait de tout son pouvoir les biens, les droits, les libertés du chapitre et de l'église de Vannes.

Voyons plutôt le procès-verbal authentique constatant tous les détails de cette entrée solennelle. Ce document que l'histoire avait oublié est fort curieux ; je l'ai traduit du latin le plus textuellement qu'il m'a été possible, afin de ne lui rien enlever de son originalité.

*Serment des Evêques de Vannes lors de leur première entrée dans leur église cathédrale.*

« Au nom du Seigneur, amen. Par le présent instrument public qu'il soit évident à tous que, l'an du Seigneur 1404 (2), le dixième du pontificat du très-saint Père en Dieu et seigneur Benoît XIII (3), et le premier jour du mois de janvier, environ l'heure de prime dudit jour, Révérend Père en Dieu messire Hugues (4), par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque de Vannes, faisant son entrée et étant porté de Saint-Patern à la cité et église de Vannes, et vénérables hommes l'archidiacre, les chanoines et les chapelains officiers de l'église de Vannes, étant allés processionnellement à la recontre dudit Révérend Père à la porte de la cité, laquelle est

(1) Voyez dom Lobineau, tom. II, col. 1615.

(2) 1405 nouveau style; Henri Le Barbu, prédécesseur de Hugues sur le siège de Vannes avait été transféré à Nantes au mois de mai 1404.

(3) La France reconnaissait l'obédience de Benoît XIII qui devint anti-pape lorsque la paix eut été rendue à l'église par le Concile de Constance en 1417.

(4) Hugues Lestoquer, natif du Minihy près Trégulier, prit l'habit de Saint-Dominique à Morlaix et fut élu évêque de Trégulier en 1403; transféré à Vannes, il y mourut en 1408.

appelée la porte *Avam* (<sup>1</sup>), jouxte et selon la forme, ordre et teneur des statuts à ce relatifs, dont la teneur est insérée plus bas : en notre présence et en celle des notaires publics et des témoins ci-dessous mentionnés, appelés et invités à cet effet, furent présents et constitués en personne ledit Révérend Père en Dieu, d'une part, et vénérable homme Guillaume de la Gaignollière (<sup>2</sup>) licencié en décret, archidiaque de Vannes, d'autre part. Et le seigneur Évêque étant arrivé à ladite porte de la cité, avant qu'il ne la franchit, le sieur archidiaque adressa, en son nom et au nom du chapitre de l'église de Vannes, les questions suivantes audit Révérend Père en Dieu, commençant ainsi : — Votre entrée est-elle canonique et pacifique? — Le seigneur

(1) Cette porte *Avam* quelle était-elle? Je ne le saurais dire précisément. En procédant par exclusion, je puis dire que ce n'était ni la porte du Mené qui ne fut ouverte qu'en 1633 auprès de la tour *des Filles* (porte du Nord ou du Bourreau). — ni la porte *Poterne* faite en 1678. — ni la porte Saint-Vincent qui n'était que commencée en 1594; à l'époque de la Ligue, cette porte commencée avait été bouchée d'un rempart en terre et en pierres, que l'on commença à enlever, en l'année 1594, pour finir la construction de cette porte, la plus nécessaire de toutes les portes de la ville pour la nécessité de tous ceux qui y trafiquent et abordent (*Comptes des mesureurs de Vannes de 1573 et années suiv.*) — Ce n'était pas non plus la porte de la rue de la Préfecture, dite la porte Neuve, laquelle porte ne fut pratiquée qu'en 1429, à l'angle du château de la Motte pour aller du marché de Vannes à l'église Saint-Pierre par la rue du Ballays, plus tard de Notre-Dame, maintenant de la Préfecture. (Lettre de Jean V, datée du château d'Elven le 25 avril 1429; Inventaire du 17 mars 1638, aux archives de la mairie de Vannes). — La ville de Vannes possédait, antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle, cinq portes qui reliaient les faubourgs à la cité : 1<sup>o</sup> la porte de Calmont qui donnait communication au faubourg de ce nom avec la ville; cette porte était située au levant de la porte de Saint-Vincent qui l'a remplacée; — 2<sup>o</sup> la porte *Gréguinic* qui faisait communiquer la ville avec la terre de Kaër, maintenant le Port et les Ursulines; cette porte, située dans les environs de la Poissonnerie, fut bouchée de terre et de maçonnerie en 1589; — 3<sup>o</sup> la porte fermant sur le cimetière Saint-François (les Lices) donnait passage aux Cordeliers pour venir à la ville; — 4<sup>o</sup> la porte Saint-Salomon qui donnait entrée au faubourg et à la paroisse de ce nom; — 5<sup>o</sup> enfin la porte dite *Saint-Pater*, parce qu'elle était à l'entrée de ce faubourg; plus tard elle fut appelée *Porte-Prison*. Cette porte, qui n'a perdu que son pont-levis, est parfaitement conservée; cependant l'exhaussement du pavé lui a fait perdre de sa hauteur et de ses proportions. Elle semble remonter à l'époque où fut bâti le château de l'Hermine par Jean IV vers 1380. Laquelle de ces portes s'appelait au XV<sup>e</sup> siècle la porte *Avam*? J'inclinerais à croire que c'était la porte dite plus tard *Saint-Pater*, parce que ses dimensions imposantes font présumer qu'elle était la principale porte de la ville.

(2) Cette famille était des environs de Clisson, au diocèse de Nantes, voyez Dom Lobineau, tom. II. col. 1418.

évêque répondit : — Mon entrée est canonique et pacifique ? — Ensuite ledit archidiacre demanda : — Voulez-vous et promettez-vous de revendiquer et recouvrer, selon votre pouvoir, les biens et les droits de l'église de Vannes, si quelques-uns d'entr'eux ont été indûment aliénés ? — Le seigneur évêque répondit : — Je le veux, et je le promets. — Après quoi l'archidiacre dit à l'évêque : — Voulez-vous et promettez-vous d'observer et de faire observer, selon votre pouvoir, les statuts licites et honnêtes, les coutumes et les libertés de l'église et du chapitre de Vannes ? — Ledit seigneur évêque répondit : — Je le veux et je le promets. — Puis l'archidiacre ajouta : — Et toutes ces choses, promettez-vous de les tenir, de les observer et de les remplir selon votre pouvoir, et le jurez-vous sur les Saints Évangiles de Dieu ? — Et le seigneur évêque répondit : — Je le promets et je le jure sur les Saints Évangiles de Dieu.

« En conséquence la porte ayant été ouverte, la procession étant revenue à ladite église de Saint-Pierre, et l'évêque arrivé à la grande porte de l'église de Vannes, l'archidiacre lui exposa de nouveau les susdits statuts, et selon qu'il est dit, au même nom que devant, il interrogea en se servant des mêmes termes que ci-dessus, et l'évêque répondit de même.

» Enfin, le seigneur évêque étant arrivé à l'entrée du chœur, ledit archidiacre lui fit encore la même question dans les mêmes termes ; et l'évêque répondit comme les deux premières fois. — Quant à la teneur de ces statuts, la voici telle qu'elle se comporte.

» Au jour de la réception de l'évêque de Vannes, l'évêque sera porté de Saint-Patern à l'église de Saint-Pierre. La procession ira au-devant de lui jusqu'à la porte appelée porte *Avam* : et avant l'entrée de l'évêque dans la cité, on lui adressera certaines paroles et il répondra et prètera serment en la forme qui suit. L'archidiacre, en son nom propre et au nom du chapitre, demandera à l'évêque : Votre entrée est-elle canonique et pacifique ? — L'évêque répondra : Mon entrée est canonique et pacifique. — Voulez-vous et promettez-vous de revendiquer et recouvrer, selon votre pouvoir, les biens et les droits de l'église de Vannes, s'il y en a qui aient été indûment aliénés ? — L'évêque : Je le veux et je le promets. — Voulez-vous et promet-

tez-vous de défendre et conserver, selon votre pouvoir, les droits et l'état légitime de ladite église de Vannes ? — L'évêque : Je le veux et je le promets. — Voulez-vous et promettez-vous d'observer et faire observer, selon votre pouvoir, les statuts licites et honnêtes, les coutumes et libertés de l'église et du chapitre de Vannes ? — L'évêque : Je le veux et je le promets. — Et toutes ces choses, promettez-vous de les tenir, de les observer et de les remplir, et le jurez-vous sur les saints Évangiles de Dieu ? — L'évêque : Je le promets et je le jure sur les saints Évangiles de Dieu.

« Alors la procession reviendra à la grande porte de l'église. L'évêque suivra : et à la grande porte, et à l'entrée du chœur lui seront adressées et répétées toutes les questions susdites dans le même ordre. Alors on descendra l'évêque auprès de la dernière entrée du chœur, en face du maître-autel.

» Touchant et sur toutes les choses susdites et chacune d'elles ledit sieur archidiacre et Hervé Lorieu, chanoine de ladite église de Vannes et procureur du chapitre, ont demandé à nous, notaires publics soussignés que nous leur dressions un instrument public ou plusieurs. Cet acte fut fait aux lieux susdits successivement, aux indiction, pontificat, mois et jour et heures du jour, que devant. Étaient à ce présents nobles hommes nosseigneurs Jean, sire de Malestroit et de Largoët; Jean, sieur de Kaër; Perreux de la Forêt; Henry Le Parisi; Alain Scauff et Jean Loppin; Pierre Guezel; Eudes Camus; messires Olivier Crom; Pierre Lebreton et Jean d'Yslande, prêtres, et plusieurs autres témoins appelés spécialement à ce qui précède, et invités », etc. (1).

Si ce n'était pas sortir de notre sujet, nous pourrions décrire ici la cérémonie fort curieuse qui s'accomplissait à Quimper en pareille circonstance. Nous renvoyons le lecteur à une pièce très-intéressante rapportée par dom Lobineau (tom. II, col. 1616). Nous renfermant dans le sujet que nous avons voulu traiter, nous devons dire que nous ne saurions préciser l'époque où commença la prestation du serment que nous avons mentionné. Dès 1405, ces statuts de l'église de

(1) L'original latin de ce procès-verbal est aux Archives du chapitre de Vannes.

Vannes sont rapportés comme étant depuis longtemps en vigueur. Si nous ne pouvons préciser non plus quand ce cérémonial a été profondément modifié, nous pouvons assurer qu'il l'était déjà dès 1648, et pour preuve nous donnons la description de ce qui se passa le jeudi 6 mars de cette même année, jour où M<sup>sr</sup> Charles de Rosmadec fit son entrée solennelle dans la ville de Vannes (1).

« Au mois de juin 1647, messire Charles de Rosmadec, abbé du Tronchet, fut nommé à l'évêché par la Reine pendant la régence et, quoique ce diocèse ait beaucoup d'obligations communes avec toute la province à hault et puissant seigneur, messire Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, mareschal de France et lieutenant pour Sa Majesté en Bretagne, elle a celle en tout particulière d'avoir appuyé de ses soins la promotion d'illustissime et révérendissime Père en Dieu, messire Charles de Rosmadec, qui estoit universellement et fortement désiré de tous à raison de sa naissance et des belles qualités de son esprit. Le 21 octobre 1647, il fut consacré à Paris, en l'église professe des PP. Jésuites où il s'étoit retiré quelques jours auparavant. La cérémonie fut faite par illustr. et révér. Père en Dieu, messire René de Rieux, évêque de Léon, assistants les illustr. et révér. Pères en Dieu, messire Denis Cohon, évêque comte de Dol, et messire Denis de la Barde, évêque et seigneur de Saint-Brieuc, en présence de plusieurs seigneurs, que monseigneur le maréchal de la Meilleraye mena ensuite dîner à l'Arsenal. . . .

« Monseigneur estant arrivé de Paris au mois de décembre suivant, son grand-vicaire (Henri Basseline, docteur en théologie de la Faculté de Paris, grand-vicaire et archidiaque de Châlons en Champagne), l'estant allé trouver en sa maison de Comper (2) et lui ayant représenté que son diocèse avoit besoin de prestres, ne pouvant encore se rendre en son église cathédrale, il se résolut de tenir les Ordres le 21 décembre dans l'église paroissiale de Malestroit, ce qu'il fit après l'exa-

(1) Nous empruntons ce récit à un registre de l'administration diocésaine. Cet historique doit être l'œuvre de Mathurin Nicolazo, secrétaire de M<sup>sr</sup> Sébastien de Rosmadec et de M<sup>sr</sup> Charles de Rosmadec, son successeur.

(2) Maison noble de la paroisse de Concoret, alors du diocèse de Saint-Malo, maintenant de Vannes; Monseigneur Charles de Rosmadec y étoit né.

men. Le 20, les habitants, sçachants qu'il devait arriver, se partagèrent : les plus notables allèrent au-devant à cheval, les autres se mirent sous les armes, et il entra dans l'église pour adorer le saint Sacrement, où les ecclésiastiques l'attendoient ; de là, il fut conduit dans la maison de M. le lieutenant qu'on lui avoit préparée, où la ville le logea et le traita jusqu'au 22, qu'il se retira à Comper ; les juges le saluèrent en corps et le complimentèrent, la ville pareillement, et mirent ses armes sur le portail de l'église, à la porte de la ville et de sa maison.

« Le 5<sup>me</sup> mars 1648, Monseigneur vint coucher au Plessis-Josso (1), où il fut salué par Messieurs les députés du chapitre, Monsieur Duranau portant la parole. Le jeudi 6 comme on sçut qu'il venoit en ville, Messieurs du Chapitre, Monsieur le Scindic de la ville et les habitants allèrent au-devant jusqu'à Theix, et ayant sceu qu'il ne désiroit aucune cérémonie à son entrée, ils le rendirent en son château de la Motte, où il descendit sur les trois heures après midy, avec nombre de seigneurs et de gentilshommes qui l'étoient allé visiter ; sur les quatre heures il fut salué en corps par Messieurs du Chapitre, Monsieur l'archidiacre (René Gouaust) portant la parole, (ils) présentèrent par les archiprestres le pain et le vin. Messieurs du Présidial le complimentèrent en corps par la bouche de Monsieur le président, et le corps de ville par Monsieur Sabraham ancien avocat, et ensuite firent présents de plusieurs bassins de confitures, de flambeaux, bougies et chandelles de cire blanche enrichies de ses armes, de vin et hypocras. Le reste du jour passa à recevoir les visites des Ordres religieux et des particuliers qui se rendoient à foule. Ses armes furent attachées à la porte de la ville où il passa, au portail de son église et de son palais.

« Le 9 de mars qui estoit le second dimanche de Carême, tout le clergé de la ville et faubourgs et les Ordres religieux, sur les neuf heures du matin, vinrent prendre processionnellement, le Chapitre en chappes, Monseigneur en la chapelle de l'évesché où, estant revestu de

(1) Le Plessis-Josso étoit une maison noble de la paroisse de Theix, appartenant à la famille de Rosmadec.



ses habits pontificaux, il commença l'hymne *Veni creator*, que Monsieur le Chantre (Jean Chenault) avec son bâton cantoral lui avoit porté, qui fut continué par la musique : au bas du degré de l'evesché, quatre des plus anciens scindics luy présentèrent le dais après avoir reçu sa bénédiction, et le corps de ville lui fist un petit compliment par M. Sabraham, et tous se rendirent processionnellement en l'église Cathédrale, où il officia et donna la sainte communion à un très-grand nombre de monde qui y étoit accouru pour participer à l'indulgence plénière qu'il avoit obtenue de Sa Sainteté. Après quoi il traita son Chapitre en corps et assista au sermon, où il fut salué par le P. Marc de Varennes, recteur du collège des PP. Jésuites, qui y preschoit le Caresme. Le 10, il traita le corps du Présidial, le 11 le corps de ville, et demeura en la ville dans un employ continuel de ses fonctions. »

ABBÉ J.-M. MOUILLARD.

---

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

---

# PORTRAITS BRETONS

DES XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES,

DE M. S. ROPARTZ.

---

Laissant de côté la tourbe des barbouilleurs de papier plus ou moins habiles, dont la plume ne fonctionne que pour falsifier l'histoire au profit des passions déshonnêtes, on pourrait partager les écrivains en deux grandes classes. Les uns consacrent leurs veilles à chercher et à mettre en lumière tout ce qui peut charmer l'esprit des lettrés ou piquer la curiosité des masses : d'autres, plus ambitieux, non contents d'appliquer les facultés que Dieu leur a départies à débrouiller le chaos du passé et à rétablir la vérité des faits, s'imposent de plus la noble tâche de moraliser en instruisant. C'est parmi ces derniers que, dès ses premiers pas dans le monde littéraire, M. Ropartz a voulu choisir sa place.

La plupart de nos lecteurs connaissent le charmant petit volume intitulé *Guingamp et le pèlerinage de N.-D. de Bon-Secours*, dans lequel il a raconté, avec autant d'érudition que de talent, l'histoire de sa ville natale et du sanctuaire que tous ses compatriotes apprennent à vénérer dès leur enfance. Tout dernièrement encore la *Revue de Bretagne et de Vendée*, par l'organe de son Directeur, rendait compte d'une œuvre de plus longue haleine, dans laquelle il a fait revivre, à l'aide d'une science véritable et d'un style digne de nos vieux chroniqueurs, la grande figure de saint Yves, accompagnée d'une foule de types originaux de la société du XIII<sup>e</sup> siècle crayonnés au naturel. Ses tableaux de mœurs, peints avec des couleurs soigneusement recueillies dans les meilleurs documents, donnent à toutes ses œuvres un caractère propre qui les distingue de celles des autres écrivains bretons.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer à vos lecteurs l'apparition récente d'un nouveau livre sorti de sa plume féconde et des presses bretonnes de M. L. Prudhomme. Il est intitulé : *Portraits Bretons des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*.

On ne saurait mieux en faire connaître la pensée qu'en citant textuellement quelques lignes de la préface. Après avoir constaté que, à partir de la fin des guerres de la Ligue, l'intérêt de l'histoire civile et politique de la Bretagne est à peu près concentré dans les luttes que la province eut à soutenir pour défendre ses libertés et résister *aux envahissements progressifs de la centralisation et de la paperasserie*, l'auteur s'exprime ainsi : « Mais, plus attachante encore que l'étude des institutions et de la législation, et tout aussi instructive, nous avons l'histoire privée des hommes, le tableau des mœurs. Il est vrai de dire que, toujours mêlés à des guerres sans fin, les Bretons, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, n'avaient pas eu le temps de vivre à leur guise et suivant leur nature. Quand les horribles brigandages, qui marquèrent la dernière période des guerres de la Ligue en Bretagne, eurent à peu près cessé, la province apparut comme un désert où campaient quelques sauvages. Comme au V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècle, le Christianisme vint apporter la civilisation à ces nouveaux Barbares, et les noms de Michel le Nobletz et du père Maunoir, dignes émules de saint Vincent-de-Paul, de saint François-Régis, de saint François-de-Sales, du bienheureux Pierre Fourier, réveillent les mêmes souvenirs que les noms des Samson, des Melaine, des Patern, des Briec, des Tugdual et des Corentin. » Ces grands régénérateurs de la foi dans notre pays, auxquels il faut ajouter toute une pléiade de personnages d'une éminente piété, les Huby, les Kerlivio, les Bernard, les Balhazar Grangier, M<sup>me</sup> du Houx, M<sup>lle</sup> de Francheville etc., tous ont eu des biographes plus ou moins dignes d'eux.

Mais, continue M. Ropartz, « au-dessous de ces grandes figures il y a d'autres hommes, d'autres réunions d'hommes, qui eurent aussi une influence souveraine dans une sphère plus ou moins étendue, qui personnifièrent en eux tout un fragment de siècle, tout un pays, toute une classe sociale, et qui ne sont le sujet d'aucune monographie. » Ceux d'entre eux qui continuèrent la chaîne des apôtres bretons, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle aux mauvais jours de la Révolution, pour lesquels leurs labours formèrent cette génération de croyants, qui a eu l'impérissable honneur de garder courageusement le dépôt de la foi, et de le transmettre intact à ses descendants, pendant que tant de provinces tremblaient sous le fatal niveau, ceux-là, bien que venus les derniers et, sans doute, pour

cela même, ont été jusqu'ici presque oubliés : leur souvenir est à peine conservé dans quelques notices imparfaites. C'est cette lacune que M. Ropartz a voulu commencer à combler.

Pour atteindre son but, il fait passer sous les yeux de ses lecteurs une série de *portraits* originales, peintes avec des couleurs saisissantes, que nous le soupçonnons fort d'avoir dérobées aux plus naïfs conteurs du bon vieux temps.

La première reproduit les traits apostoliques de messire Jean Leuduger, successivement recteur de Plouguenast, de saint Mathurin-de-Moncontour, puis chanoine scolastique de Saint-Brienc, mais avant tout missionnaire à la façon du P. Maunoir. Il naquit dans la paroisse de Plérin, près Saint-Brienc, en l'année 1649. C'est un homme tout d'une pièce, marqué du doigt de Dieu avant sa naissance, et suivant sa voie sans hésiter, jusqu'au jour où sa mission providentielle s'achève avec sa vie. M. Ropartz semble avoir soigné cette partie de son œuvre avec une prédilection toute particulière, et l'on ne s'en étonne pas après l'avoir lue. Toute cette existence, depuis son commencement dans une étable qui rappelle celle de Bethléem, jusqu'à sa fin annoncée miraculeusement, comme dans les légendes de nos vieux saints; avec ses guérisons morales et matérielles, ses fondations d'ordre religieux et de pieuses retraites qui font encore, après plus d'un siècle, le bonheur de nos campagnes, tout cela exhale un parfum évangélique qui remplit l'esprit d'une suavité mystique indéfinissable. Tout y est attrayant, édifiant et instructif à la fois. Aux hommes de bonne foi qui pourraient croire encore aux déclamations de l'école *prétendue libérale* sur l'abrutissement dans lequel on voudrait nous persuader que l'ancien clergé de France tenait les populations rurales, nous recommanderons spécialement les pages où l'auteur raconte comment M. Leuduger remplissait ses fonctions de directeur des écoles paroissiales du diocèse de Saint-Brienc. Ils y verront si « un scolastique de cathédrale, qui était nécessairement un gradué, ne valait pas bien nos inspecteurs d'arrondissement »

Après la vie de M. Leuduger, vient celle de messire François-Georges Cormeaux, recteur de Plainetel et dernier successeur de Leuduger dans l'œuvre des missions. Il exerçait depuis plus de dix ans son apostolat avec un héroïsme chrétien qui promettait un digne émule de Michel le Nobletz, lorsque les premières agitations de la Révolution vinrent le transporter dans une sphère nouvelle. Son âme ardente, frappée des abus de la société, crut un instant à l'efficacité de la réforme : il siégea quelques jours à la tête de l'ad-

ministration départementale des Côtes-du-Nord. Mais sa foi inébranlable et son inflexible raison ne lui laissèrent pas longtemps ses illusions. Les soi-disant réformateurs s'étaient transformés en démolisseurs sacrilèges. Pès lors le saint prêtre ne pouvait plus avoir rien de commun avec eux. Après avoir fait partie pendant quelques temps d'une société de courageux confesseurs, qui se dévouaient pour sauver les âmes en danger de périr dans la tempête, il devait monter successivement tous les degrés du calvaire révolutionnaire et recevoir la couronne du martyr.

Le sujet était des plus émouvants, et M. Ropartz a su le traiter comme il convenait. Nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les pages touchantes dans lesquelles il raconte les adieux du pasteur à son cher troupeau, les processions où ceux-ci, le canonisant dans leur foi naïve, chantaient en chœur :

Des habits bleus et des *juroux* (1),  
 O saint Cormeaux, délivrez-nous!

Nous transcrivons au moins le billet sublime qu'il écrivit le lendemain de son interrogatoire, et que son premier biographe compare avec raison aux lettres de saint Ignace le martyr.

• A. M. D. G. Je vous remercie de tout mon cœur, très cher C..., de votre charité. Je n'ai besoin de rien, attendant à chaque instant avec paix et joie mon départ pour Paris, et de là un prompt acheminement à la céleste patrie : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*. Je ne vous oublierai, ni aucun de nos chers amis, non aucun ; dites-le de vive voix et par écrit à tous. Priez beaucoup et faites prier pour celui qui vous est plus que jamais à tous cordialement dévoué dans les sacrés cœurs de Jésus et de Marie notre bonne Mère. *F. G. vincit Christum*. »

Les épîtres qu'à l'instar des premiers apôtres le recteur breton adressait à ses paroissiens de Plaintel du fond de ses retraites, sa profession de foi en face du tribunal révolutionnaire, son prosélytisme dans les prisons et sa charité, rappellent d'une manière frappante les pages éloquentes dans lesquelles l'illustre auteur de *Fabiola* a raconté la vie des premiers martyrs attendant dans les cachots de Rome païenne le moment où il leur serait permis d'aller dans l'amphithéâtre cueillir la palme des triomphateurs. Rien n'y manque, ni la férocité des bourreaux, ni le courage et la

(1) Des prêtres jureurs.

douceur des victimes, ni leurs ardentes aspirations vers le ciel, ni même le pain mystique conservé religieusement pour donner des forces au moment suprême. Dans notre siècle de défaillance générale, rappeler de tels exemples et les traduire dans une langue qui va droit au cœur, c'est rendre à la société un vrai service.

A la suite de ces premiers tableaux à personnage unique, M. Ropartz en a placé deux autres dans lesquels il a tracé avec le même bonheur deux groupes, deux familles de douces figures de religieux. Ce sont deux notices consacrées, l'une à l'ordre des Dames hospitalières de S<sup>t</sup>-Thomas de Ville-neuve, fondé à Lamballe en 1661, l'autre à l'institut des Filles du S<sup>aint</sup>-Esprit, si populaires dans nos campagnes sous le nom de Sœurs Blanches. Il y a dans l'une et l'autre des pages si attachantes, des récits si vivants de charité, de candeur et de simplicité monastique, qu'on ne sait trop à laquelle donner la préférence; il faut lire les deux. Cependant l'histoire des humbles commencements et du développement presque miraculeux des Sœurs Blanches l'emporte peut-être par le fond et par la forme naïve que l'auteur a su lui donner. Les détails intimes qu'il a puisés dans les archives de la maison-mère elle-même lui ont permis de faire de son travail la réponse la plus péremptoire à ceux qui prétendent que les institutions catholiques sont impuissantes à satisfaire les besoins de la société actuelle. Au reste, ce côté essentiellement pratique n'a pas échappé à la sagacité de l'auteur et il fait lui-même cette remarque judicieuse (page 162). « En relevant les noms des fondateurs (des quinze maisons qui existaient déjà à l'époque de la Révolution), il sera permis de douter qu'il y eût besoin d'une demi-douzaine de bouleversements politiques pour doter chaque paroisse de Bretagne d'une école et d'une pharmacie. » Nous irons plus loin que lui et nous oserons affirmer qu'après avoir lu sa notice, personne ne pourra conserver le moindre doute à cet égard.

Ici finissent les portraits proprement dits. Les trois articles qui terminent le volume ne peuvent guère en effet recevoir cette qualification, quoiqu'on y voie apparaître de temps en temps plusieurs profils curieux que l'auteur a fait ressortir avec son talent habituel.

Dans le premier, à propos d'un procès pas mal plaisant, entre les moines de Bégar et le seigneur du Cleuziou, au sujet de la propriété d'un écusson qui se trouvait dans une vitre de la chapelle du Ménez-Bré, les ombres du barde Gweneclan, de saint Hervé et de Conmôr, le Barbe-Bleue des Bretons, sont très-heureusement évoquées. La silhouette de dom du Boys, le procureur de l'abbaye, qui ergote de la façon la plus grotesque pour

arriver à transformer le blason des Du Cleuziou en celui d'un abbé quelconque de sa communauté, a bien son mérite, mais elle n'est certainement pas bretonne; c'est du pur sang normand. On dirait qu'elle a été placée là tout exprès pour servir d'ombre à une figure aux traits accentués, aux allures simples, franches et loyales, vrai type du gentilhomme breton dans sa plus noble expression. C'est la biographie de Joseph-Marie Raison du Cleuziou, tracée par lui-même en quelques lignes inimitables. Ce curieux document suffirait à lui seul pour donner un véritable prix à cette partie de l'œuvre de M. Ropartz.

*Les Dix cailloux des RR. PP. Capucins de Guingamp* rappellent ceux dont ces bons religieux faisaient cette soupe, dont l'histoire nous a tous tant amusés dans notre enfance. Nous nous garderons bien de priver nos lecteurs, par une indiscretion, du plaisir qu'ils auront en lisant l'article. Nous nous contenterons de leur dire qu'ils y trouveront, à côté de la piquante explication d'un monument des plus singuliers, une très-bonne et très-instructive notice sur un des établissements qui rendaient jadis les services les plus signalés aux classes pauvres de nos villes.

Le livre est terminé par une série de lettres d'une grande importance pour l'histoire du catholicisme en Bretagne. C'est la correspondance du marquis de la Coste, lieutenant pour le roi en Basse-Bretagne et l'un des commissaires chargés par Louis XIV, d'assurer l'exécution du plan qu'il avait formé pour extirper l'hérésie en France, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes (1685). L'auteur ne s'est pas contenté d'une sèche reproduction, il a accompagné les documents originaux qu'il a découverts de commentaires pleins d'intérêt, et nous ne saurions mieux exprimer l'impression que la lecture de son étude a produite sur notre esprit qu'en citant ici sa propre appréciation. « Il est impossible, dit-il, de raconter une chose plus humiliante que l'échec complet, inouï, des prédicateurs de la Réforme dans notre catholique pays, dans la Basse-Bretagne surtout. Quelques grands seigneurs que l'entraînement de la mode et des considérations politiques et personnelles touchèrent beaucoup plus que le reste; l'entourage intime, j'allais dire servile de ces gentilshommes, des négociants étrangers à la province, venus pour leur trafic ou leur industrie des pays où la Réforme avait pu prendre racine: voilà tout ce que l'hérésie compta jamais d'adeptes dans nos contrées. » Les Bretons ont droit d'être fiers de cet inviolable attachement à la foi, seule richesse qu'ils aient emportée du berceau de leur race, lorsqu'ils vinrent, il y aura bientôt treize cents ans, se réfugier dans l'Armorique, et ils applaudiront avec

nous aux efforts des écrivains qui, comme M. Ropartz, emploient leur talent à alimenter la flamme sacrée de la tradition.

Les critiques minutieux regretteront peut-être que l'auteur des *Portraits bretons*, pour répondre complètement au titre de son livre, ne se soit pas astreint à n'y mettre que des peintures de personnages. Il a lui-même répondu à cette objection, dans sa préface : ce sont des fleurs qu'il a cueillies çà et là dans le passé et qu'il a eu l'heureuse idée de réunir pour les offrir à ses compatriotes. Qu'importe qu'elles soient diverses de forme et de couleur, puisqu'elles sont toutes gracieuses et d'un goût parfait.

C. DE KERANFLECH.

---



## NÉCROLOGIE.

---

### M. L'ABBÉ GUILLOME

POÈTE BRETON.

---

Nous recevons presque en même temps, de deux de nos collaborateurs, les deux articles suivants relatifs à M. l'abbé Guillôme, l'un de nos meilleurs poètes en langue bretonne, qui avait bien voulu donner quelques vers à notre Revue (1) et qui est mort récemment recteur de la paroisse de Kergrist-Neulliac, près Pontivi (Morbihan). Les auteurs de ces deux notices étant l'un et l'autre compétents pour juger l'homme distingué dont ils parlent, et qu'ils s'accordent à louer et à regretter, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs ces deux appréciations, ou, si l'on veut, ces deux témoignages, qui se contrôlent et se confirment l'un par l'autre. — L. K.

#### I.

Le Morbihan vient de perdre un grand poète, et le diocèse de Vannes un prêtre bon, charitable et très-instruit. M. l'abbé Guillôme, recteur de Kergrist, est mort le 5 octobre dernier, à l'âge de 60 ans. C'est une grande perte pour notre pays.

M. l'abbé Guillôme, Joachim, naquit à Malguénac le 11 mars 1797. Il dut le jour à de bons laboureurs, qui lui donnèrent des leçons de piété, plus encore que de vrai et pur breton. Son enfance se passa dans la chaumière de son père, à qui, quand il atteignit l'âge de 8 à 9 ans, il se ren-

(1) Voy. le t. 1<sup>er</sup> de la Revue, pp. 466-467.

daît utile en gardant le troupeau. C'était une des époques de sa vie dont M. Guillôme parlait plus volontiers.

A un âge un peu plus avancé, il quitta la maison paternelle pour aller habiter chez un de ses oncles qui, pendant la Révolution, avait joué un rôle important dans l'armée royale. Cet oncle, connu sous le nom de Grand-Guillôme, après avoir servi la cause de son roi, voulut, en se faisant prêtre, servir la cause plus sacrée encore de son Dieu; ce qu'il fit aussitôt que l'illustre vainqueur d'Italie et d'Égypte, devenu premier consul, eut rouvert les églises. Il est mort curé de Grand-Champ, vers 1833, fidèle à sa devise : *Doué hag er Roué*.

Chez cet oncle, le jeune Guillôme apprit les premiers éléments du latin et, au sortir du presbytère, il vint continuer ses études au collège de Vannes, où il obtint de fort brillants succès. Succès de collège, dit-on, succès insignifiants! — Qui dit cela? On peut en faire la remarque, ce sont, en général, ceux qui n'en ont point obtenu de tels. Du temps de M. Guillôme, il n'était pas si facile d'être, au collège de Vannes, à la tête de ses condisciples. Chaque classe se composait de 80 à 100 élèves, — élèves, pour la plupart, fort laborieux. M. Guillôme avait parmi ses condisciples des émules d'une grande valeur, notamment M. Monnier, mort, il y a quelques années, représentant du Morbihan. — C'était surtout en vers latins qu'il réussissait.

Quand, en 1815, le collège de Vannes prit les armes, Guillôme, qui envoyait la gloire militaire de son oncle, fut un des premiers à faire partie de la compagnie des écoliers et, parmi ces jeunes gens tous braves, il parvint à se distinguer par sa valeur. Lorsqu'après la seconde Restauration, le général commandant le département voulut avoir la liste de ceux des écoliers qui s'étaient particulièrement fait remarquer par leur courage, Guillôme fut désigné par ses compagnons d'armes comme l'un des quatre plus braves. Une pension de 50 francs, dont il jouit jusqu'en 1830, fut le prix de ses services.

Après les *Cent Jours*, Guillôme, qui avait fait le coup de feu avec tant d'ardeur, reprit avec une ardeur égale Virgile et Cicéron, et voulut imiter en tout le Grand-Guillôme, son oncle. Au terme de ses études classiques, il entra au séminaire de Vannes, où l'étude de la théologie devint pour lui une sorte de passion. Nous nous rappelons l'avoir vu, à cette époque de sa vie, argumenter des heures entières avec une chaleur étonnante. Il avait pris goût aux *atqui* et aux *ergo* autant qu'il en avait eu autrefois pour les vers de Virgile et de Racine.

Il fut ordonné prêtre au printemps de 1824 et nommé vicaire de Séné, près de Vannes. C'est en cette qualité que, pendant une vingtaine d'années, il exerça le saint ministère à Séné et à Pluvigner. En 1844, il fut nommé recteur de Kergrist, où il vint de mourir.

L'étude des langues en général, et en particulier du breton, eut toujours pour lui beaucoup d'attrait. Ses essais pourtant ne furent pas très-heureux. Pendant qu'il était vicaire à Séné, il avait composé une grammaire bretonne, il avait traduit en breton des livres de piété, il avait fait des cantiques bretons. C'était avoir beaucoup travaillé pour réussir très-peu. Son insuccès s'explique aisément : il marchait dans l'ornière où nos auteurs se traînaient depuis un siècle. Lui aussi souillait son breton d'une foule de mots français, d'où il résultait un affreux mélange de ces deux belles langues, mélange auquel on ne sait quel nom donner : ce n'est plus du français et ce n'est pas du breton.

Nous fûmes assez heureux pour faire sortir M. Guillôme de cette voie. Nous connaissions les travaux de MM. Le Gonidec, Brizeux et de la Villemarqué ; nous lui prêtâmes leurs livres ; c'en fut assez, la carrière était ouverte devant lui, il y entra et il l'a parcouru avec un éclat incomparable. C'est probablement le plus grand poète breton qui ait paru jusqu'ici ; c'est du moins sans contredit, le plus éloquent et le plus classique de tous ceux qui ont écrit en breton de Vannes. Son *Livre du Laboureur* est vraiment un petit chef-d'œuvre. Poésie riche, harmonieuse, pureté de style, gracieuses images, légendes naïves, tous les mérites que l'on trouve dans les *Géorgiques* de Virgile se trouvent presque au même degré dans le livre de M. Guillôme. Quant son ouvrage parut, il y a quelques années, ce fut dans toute la partie bretonne du Morbihan un cri de joie et d'admiration. Nous avons un *testo di lingua*, un livre modèle.

M. Guillôme ne se reposa point après avoir produit un livre aussi parfait ; il continua à travailler, avec quelques autres prêtres et nous, à traduire en breton les *Annales* de la Propagation de la Foi, et sa prose devint, comme sa poésie, un breton pur, élégant, parfaitement clair. Personne n'a jusqu'ici résolu d'une manière plus heureuse que lui ce problème de rendre ses idées avec des mots purement bretons, sans avoir recours à des expressions qui ne sont plus en usage.

Le dernier ouvrage qu'il ait publié, c'est son recueil de Cantiques bretons. Tous les cantiques de ce recueil ne sont pas de lui ; il y a donné l'hospitalité à nos cantiques les plus populaires, qui sont de plusieurs auteurs, les uns déjà morts, les autres encore vivants.

Nous devons avouer que ceux de ces chants qui appartiennent à M. Guillôme, et ce sont les plus beaux sous le rapport poétique, n'ont pourtant pas tout le mérite du *Livre du Laboureur*. L'auteur, comme s'il avait eu une sorte de pressentiment de sa fin prochaine, les a, pour ainsi dire, improvisés. Nul peut-être n'aurait pu mieux faire, nul, si ce n'est lui-même, s'il y avait consacré plus de temps.

L'abbé Guillôme, qui, à l'école de Virgile, avait appris à faire des vers si élégants, voulut se mettre à l'école d'Homère pour apprendre à en faire de sublimes, si toutefois on peut apprendre à en faire de tels. Nous l'avons vu se livrer, à l'âge de 56 ans, avec une ardeur de jeune homme, à l'étude du grec qu'il n'avait appris qu'imparfaitement, et ses progrès furent si rapides qu'Homère et Xénophon n'avaient presque pas de difficultés pour lui. Et tout ce travail, il se l'était imposé pour se préparer à la composition d'un grand poème sur la Religion. C'était une sorte de *Paradis perdu* qu'il méditait depuis longtemps. Ses idées étaient arrêtées: pour les rendre d'une manière aussi parfaite que possible, il voulait bien connaître la forme grecque qu'il jugeait la plus parfaite de toutes. Nous ne savons si ce projet a reçu un commencement d'exécution; ce que nous savons, c'est que M. Guillôme était homme à mener à bonne fin une pareille entreprise.

Pour donner une idée du talent poétique de M. Guillôme, nous allons citer un court passage d'un petit poème intitulé *le Missionnaire*.

Kenavo d'oh, me zad, ha d'oh, me mam tinér,  
 Kenavo d'oh, kérent, hoéreséd ha breder!  
 Bet en nean kenavo! Eid er huéh dehuéhan,  
 Ér bed-men, hemb arvar, hiniw en hou kuéfan.  
 Bout hun nés hoah bredér ér puar horn ag er bed  
 ldan perh Lucifer a bél-amzér dalhet;  
 Eit monnét l'ou zennein ag ou sklavaj méhus,  
 Torrein ou liameu, ou gouni de Jesus,  
 Eit m'hum gavehemb ol én nean zou hur gùir bro,  
 É han ker pèl doh-oh: kenavo, kenavo!  
 Nezen, én ur gaijein é zar ged ou dareu,  
 É kùit er Missionér, é kreiz en huanadue.  
 Kentéh, a bazeu bras, é ha de vord er mor;  
 É ma dejr él lestr, sawet-é en éhor;  
 Un ahuel fresk e huéh hag e garg er mizen,

Ep deur é pèn er vâg e feut hag e chumen ;  
 Bréh-Izel e bêlla , e seblant izelat ,  
 Hum gâij ged er hogus dirak é zeulegad ;  
 A bep tu ne huél mui meit en nean hag er mor.  
 Beta bermen cherret é galon e zigor ;  
 Sellet a hra deja en hent en dès trézet ,  
 Hag ol é chonj e zou ged é dud gouiw kâret.

## TRADUCTION.

« Adieu, mon père, adieu, ma tendre mère, adieu; parents, sœurs et frères, jusqu'au ciel adieu! C'est pour la dernière fois, selon toute apparence, que je vous vois aujourd'hui. Nous avons encore des frères, aux quatre coins du monde, gémissant depuis longtemps sous l'empire de Lucifer. Pour aller les tirer de leur honteux esclavage, briser leurs liens et les gagner à Jésus, pour que nous nous trouvions tous au ciel qui est notre vraie patrie, c'est pour cela que je vais loin de vous. Adieu donc, adieu! —

» Alors, mêlant ses larmes à leurs larmes, le Missionnaire part au milieu des gémissements. Aussitôt, à grands pas, il se rend au boud de la mer, il est déjà embarqué, l'ancre est déjà levée. Un vent frais souffle et gonfle la misaine; la mer s'ouvre et écume à la proue du navire. La Bretagne s'éloigne et semble s'abaisser; elle se confond à ses yeux avec les nuages. Du tous côtés il ne voit plus que le ciel et la mer. Jusqu'à présent fermé, son cœur s'ouvre; le Missionnaire mesure déjà le chemin qu'il a fait, et toutes ses pensées ont pour objet ses sauvages chéris. »

Ce morceau n'est pas un des plus beaux qui soient sortis de la plume de M. Guillôme; c'est dans le *Livre du Labourneur* qu'on lit ceux-là; mais il nous semble que, dans ces adieux du Missionnaire, le souffle du poète et l'âme du prêtre se font vivement sentir. Un poème écrit dans cet esprit et avec cette verve eût été une œuvre remarquable au point de vue littéraire et très-utile au point de vue religieux. Il est donc à regretter que M. Guillôme n'ait pas eu le temps de le composer.

C'était surtout l'intérêt de la religion que M. Guillôme envisageait dans ses travaux; car il ne faut pas croire qu'en lui le littérateur fût tort au prêtre. Pour lui, la littérature était un moyen de faire aimer la religion; ce ne fut jamais un but. Non, jamais il n'eût voulu faire un vers, écrire une ligne uniquement dans l'intérêt de sa renommée. Grâce à Dieu, il était

prêtre avant tout. Que de missions auxquelles il a été appelé et où il a travaillé avec zèle ! Que de prédications où sa piété éclatait aussi bien que son éloquence ! Tout dernièrement il prêchait la mission de Meslan, et là, comme partout, il fut admiré par son zèle et sa science. Il est mort, on peut le dire, les armes à la main. Le jour où il fut obligé de se mettre au lit pour ne plus se relever, il avait chez lui la conférence du canton de Cléguerec ; il lut, pendant trois heures, un travail dont la conférence l'avait chargé ; il fit cette lecture, quoique dévoré par la fièvre, et, quand il l'eut terminée, il pria ses confrères de l'exempter d'assister au diner qu'il leur avait préparé. Pour lui, il alla chercher un repos qu'il ne devait plus goûter ici-bas. Quelques jours après il paraissait devant ce Dieu dont il avait cherché, par ses œuvres de toute espèce, à procurer la gloire.

Il a été vivement regretté par tous ceux qui l'ont connu : par ses confrères qui, voyant en un homme si distingué, si instruit, une grande simplicité, une absence complète de prétentions, l'aimaient autant qu'ils l'admiraient ; par les simples fidèles qui, dans leurs besoins temporels ou spirituels, trouvaient en lui et une âme compatissante pour soulager leurs misères, en s'imposant au besoin des privations, et un guide éclairé, autant que zélé, pour les conduire dans la bonne voie.

Nous avons été à même de voir de près M. l'abbé Guillôme, nous avons été son ami, et nous nous plaçons à rendre hommage à ses vertus sacerdotales, autant qu'à ses connaissances littéraires.

LE JOUBIOUX.

---

## II.

M. l'abbé Guillôme, desservant de la paroisse de Kergrist (Morbihan), vient de mourir, le 5 octobre 1857, à l'âge de soixante ans. C'est une grande perte pour le diocèse de Vannes, et surtout pour la littérature bretonne. Sous ce dernier rapport, elle est même irréparable.

L'abbé Guillôme faisait partie de ce clergé morbihannais, si vertueux, si charitable, et dont l'hospitalité est une des plus aimables vertus. Prêtre avant tout, son zèle pour le bien et pour le soulagement de toutes les misères humaines était immense. L'abbé Guillôme aimait la Bretagne ; il aimait sa vieille langue, il écrivait admirablement bien, en vers et en

prose. Pendant toute sa vie il s'est efforcé de la relever de l'injuste dédain où elle est tombée, n'étant plus parlée que par les habitants des campagnes. Le premier il a prouvé que le dialecte de Vannes, si décrié, était aussi susceptible de poésie que les dialectes de Léon et de Cornouaille. Nous espérons que cet exemple sera suivi par le jeune clergé intelligent et instruit de notre époque. Lui seul peut continuer l'œuvre commencée par le poète que nous venons de perdre. Pour nous, nous avons toujours été étonné qu'une chaire de littérature bretonne n'eût pas été instituée au petit séminaire du diocèse situé à Saint-Anne d'Auray, afin d'habituer les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce à parler et à écrire correctement le breton, étant toujours obligés de prêcher dans cette langue. Cette étude devrait être le complément de leur éducation ecclésiastique.

L'abbé Guillôme s'est d'abord fait connaître par la publication d'une grammaire bretonne du dialecte de Vannes. C'était un premier service rendu à ce dialecte, qui avait déjà un dictionnaire, mais qui manquait d'une grammaire spéciale. Dans ce livre, les principes de cette langue irrégulière et difficile sont clairement et habilement expliqués. — On a toutefois reproché à l'auteur, d'avoir trop francisé son orthographe. Dans ses autres ouvrages, il a reconnu qu'il s'était trompé, et, à l'exemple du grammairien breton Le Gonidec, il a adopté l'ancienne orthographe bretonne plus en rapport avec le génie de la langue.

Peu d'années après, en 1849, l'abbé Guillôme a publié son *Livre du Laboureur*. Ce poème didactique en quatre chants, composé pour l'instruction des cultivateurs bretons, célébrant uniquement les mœurs de la Bretagne, sa religion, ses coutumes, ne pouvait avoir qu'une ressemblance éloignée avec les Géorgiques de Virgile, dont il porte aussi le nom. Le poète a cherché, dans des sentiers agrestes et inconnus, des fleurs de poésie simple et populaire, pleines d'une vierge et forte senteur. Ses descriptions sont vraies et naïves; ses légendes, ses épisodes sont bretons et chrétiens; et, ainsi que notre poète national, Brizeux, dont les vers admirables ont fait partout connaître et aimer la Bretagne, le pauvre curé de campagne a peint et chanté avec son âme ce qu'il voyait, ce qu'il aimait. Jamais encore on n'avait écrit dans le dialecte de Vannes avec cette élégance, cette pureté de style. En lisant ces vers de douze pieds, si harmonieux, d'une facture si fluide, et d'une constante richesse de rimes, on admire, et l'on s'étonne de l'immense talent qu'il a fallu pour assouplir ainsi le dialecte de Vannes, le plus énergique des quatre dialectes bretons, mais aussi le plus rude et le plus rebelle.

L'auteur a su rendre sa pensée avec des mots exclusivement bretons. Il a rejeté tous les mots nouveaux provenant du français, et il a fait revivre pour les remplacer les anciens mots bretons tombés dans l'oubli. Ce problème difficile, il l'a résolu avec une grande habileté. Les vers du *Livre du Laboureur*, sans cesser d'être poétiques et corrects, sont parfaitement compréhensibles, pour l'homme instruit comme pour le simple campagnard. Aussi ces nouvelles Géorgiques bretonnes sont-elles devenues populaires en Basse-Bretagne dès leur publication.

On doit aussi à l'abbé Guillaume un recueil choisi de cantiques bretons. Quelques-uns sont anciens ; plusieurs appartiennent à des auteurs encore vivants ; il a lui-même composé, exprès pour cette collection, un très-grand nombre de cantiques nouveaux. Quoiqu'ils ne soient pas tous à la hauteur du *Livre du Laboureur*, il y en a de fort beaux et de très-remarquables par l'idée et le style.

La mort a surpris l'abbé Guillaume au moment où il se préparait à composer un grand poème sur la Religion. J'ignore s'il en existe de nombreux fragments. Il est bien regrettable que cet homme si distingué et d'une admirable simplicité ne se soit adonné à la poésie que dans un âge déjà avancé. Moins modeste et moins défiant de ses forces, il auroit enrichi la littérature bretonne de nombreux ouvrages. Car pour écrire en breton, il ne suffit pas d'être poète et d'avoir du génie, il faut encore avoir parlé dès l'enfance cette langue difficile.

Nous nous proposons de consacrer un article spécial et plus étendu, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à rendre compte du poème si remarquable de M. l'abbé Guillaume.

ANÉDOTE DE FRANCHEVILLE.

---



# CHRONIQUE.

---

## LE CONGRÈS BRETON A REDON

EN OCTOBRE 1857.

---

### I.

S'il fallait vous exhiber, cher lecteur, tout ce qui, depuis deux mois que nous ne nous sommes vus, est venu tomber, s'entasser dans le panier de la Chronique, ce serait à n'en pas finir et vous me demanderiez grâce avant d'être au premier quart. Que de choses et que de mots surtout, pendant ces deux mois ! Un impertinent disait que Février est le mois où les femmes parlent le moins, parcequ'il n'a que vingt-huit jours ; je croirais volontiers qu'Octobre et Novembre sont ceux où les hommes, du moins les hommes de notre temps, parlent le plus. Les Tribunaux rentrent, les Cours d'appel rentrent, les Facultés rentrent et les Ecoles rentrent ; et au lieu de rentrer tout tranquillement, comme vous et moi, sans faire autre bruit que d'ouvrir sa porte, tout ce savant monde tient à démontrer, ce semble, qu'il arrive de ses vacances frais et dispos, et sans paralysie sur la langue. L'autre samedi, à Rennes, en une seule séance, cette démonstration n'a pas exigé moins de huit discours, allocutions ou circonlocutions ; un journal du lieu nous dit qu'à cette fête (car ce sont des fêtes) le public était rare. Je crois bien ! le public a le pressentiment du danger.

Il y a aussi, çà et là, quelques Sociétés d'Horticulture, qui exhibent en octobre, à côté de leurs camélias, de leurs melons ou de leurs dahlias, de gros bouquets de fleurs de rhétorique, — pour montrer apparemment que toutes les fleurs sont de leur domaine, — sans compter une quantité de Comices agricoles, dont les présidents, trésoriers ou secrétaires, — en mémoire de cette parole : *L'homme ne vit pas seulement de pain*, — non contents d'encourager par des primes la production du blé et de la viande, se croient tenus par le devoir de leurs charges de prodiguer au public la manne de leur éloquence. N'allez pas croire surtout que je veux railler les Comices ; il n'est pas à mon avis d'institution plus utile. Je ne blâme même pas les discours qui se débitent là et ailleurs ; s'il en est

de médiocres dans le nombre, certains autres sont excellents, plusieurs bons, beaucoup passables : presque tous regorgent de bons sentiments, les pires sont pavés de bonnes intentions; quelques-uns y joignent des fautes de français, mais en sont-ils plus coupables? Je le nie; ils suivent tout simplement le goût du jour. On sait fort bien aujourd'hui la chimie et la physique, la botanique, la statique, l'hydrostatique et la mécanique, fort bien encore l'italien, l'allemand, l'anglais, le danois et le cochinchinois : ce que l'on sait le moins, c'est le français, par la raison excellente qu'on ne l'étudie presque plus; on le traite comme une langue morte, et déjà, pour lire couramment Pascal, Bossuet ou Corneille, il faudrait à beaucoup de nos bacheliers une traduction interlinéaire — un *petit français* (1) — de la main de M. About. Aussi ne les lisent-ils guère.

Je reviens à ces flots de discours d'Octobre et de Novembre, pour dire que j'en ai parlé à cette fin seulement d'expliquer pourquoi, ne pouvant tous les citer ou analyser, je n'en citerai aucun; car enfin, où m'arrêter si je commence? et si je vais jusqu'au bout, quand finirai-je? Je vous dirais bien, par exemple, que j'ai remarqué particulièrement le discours de M. le président Tarot à la Société d'Horticulture de Rennes, ou celui de M. Letenneur, à l'École de Médecine de Nantes; mais si je vous le disais, les autres orateurs que je ne nommerais point, ou du moins quelques-uns d'entre eux, se pourraient choquer de mes préférences (il y a des gens si bizarres!), et voyez en quel danger j'irais choir.

Considérez encore, cher lecteur, que les diverses solennités judiciaires, universitaires, agricoles et horticoles ci-dessus énumérées ont sans doute un très-vif intérêt pour les lieux où elles se célèbrent; mais c'est un intérêt tout local, qui finit en quelque sorte à la limite de l'octroi. Puisque mon humble Chronique a l'honneur de s'adresser véritablement à toute une province — presque à deux, — on me permettra de lui donner pour aliment quelques faits d'un intérêt plus étendu, d'un ordre plus général.

De ce genre est, on ne peut le nier, la session du Congrès Breton, tenue à Redon du 11 au 18 octobre dernier, qui intéresse également toutes les parties de la Bretagne et même un peu, je l'espère, les proches voisins de cette province. C'est donc un devoir pour moi d'en faire brièvement l'histoire; et même pour montrer que je n'ai contre les discours

(1) Dans les éditions de Virgile et d'Horace *ad usum Delphini*, les vers de ces deux grands poètes sont accompagnés d'une paraphrase moderne en prose latine, connue au collège sous le nom de *petit latin*, et qui a pour but de faciliter l'intelligence du texte.

nul préjugé, j'en citerai à cette occasion jusqu'à trois, sans craindre cette fois de choquer personne.

## II.

On sait que l'Association Bretonne, — qui existe depuis quatorze ans et transporte, chaque année, de l'un à l'autre des départements bretons l'assiette de son Congrès annuel, — se partage en deux sections, dites Classe d'Agriculture et Classe d'Archéologie. Dans l'intervalle des sessions du Congrès Breton, chacune de ces classes est gouvernée par une Direction ou Bureau permanent, actuellement composé, pour l'Agriculture, d'un directeur M. de Caffarelli, député et ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, d'un secrétaire M. Louis de Kergorlay, et d'un trésorier M. Le Guay, de Quimper, — et, pour l'Archéologie, d'un directeur, M. Th. de la Villemarqué, de deux secrétaires, MM. A. de la Borderie et A. Ramé, et aussi d'un trésorier M. P. Delabigne-Villeneuve. Dans toutes les mesures communes aux deux Classes, l'Archéologie est subordonnée à l'Agriculture, et la direction de cette dernière Classe forme, à proprement parler, la direction générale de l'Association. A chaque Congrès, chacune des Classes nomme en outre un bureau spécial et temporaire, pour diriger ses séances, et dont les fonctions expirent avec la session.

Le dimanche 11 octobre, à 8 heures du matin, une messe du Saint-Esprit inaugura la quatorzième session du Congrès Breton. Le même jour, à une heure après midi, dans sa séance solennelle d'ouverture, le Congrès entendit d'abord un excellent discours de M. de Caffarelli, un autre de M. Th. de Pompery, suppléant en cette occasion M. de Kergorlay absent, un rapport de M. Le Guay; et après ces communications, accueillies avec une faveur marquée, M. Th. de la Villemarqué, directeur de la classe d'Archéologie, adressa à l'assemblée les paroles suivantes, sur l'alliance de l'Agriculture et des Lettres:

« MESSIEURS,

» Mes excellents confrères de la Direction, dans un langage que vous êtes habitués à applaudir, viennent de vous entretenir des intérêts agricoles de la Bretagne; je dois à mon tour vous dire quelques mots des intérêts intellectuels de notre chère-patrie.

» Les uns ne vous ont pas paru moins dignes d'estime que les autres, et vous les avez associés: vous avez voulu que les Lettres, dans leur

expression historique et archéologique, aient leur place à nos réunions à côté de l'Agriculture, vous souvenant que nos anciens législateurs ne séparaient pas celui qui défriche la terre de celui qui ouvre le sol non moins dur de l'intelligence, et qu'ils les regardaient l'un et l'autre comme les deux colonnes de l'édifice social. Mais, quand vous n'auriez pas reçu de la tradition de pareils sentiments, vous les auriez puisés dans les écrits du peuple agricole et savant, à qui les ombres de nos pères ont pardonné sans doute une conquête qui devait nous civiliser. Qui de vous n'a lieu journallement de vérifier la justesse des réflexions suggérées à Cicéron par celles que les Romains si bien *les Civilisatrices (humaniores)*, et que nous appelons non moins heureusement les Belles-Lettres?

» Voici les jours trop courts et les trop longues nuits, où, suivant l'expression du poète breton, « l'hiver entre dans la maison. » Vous y rentrez vous-mêmes le soir, laboureurs accablés de fatigue. La chaleur douce du foyer et la chaleur plus douce encore des épanchements mutuels autour de la table de famille vous procurent un premier repos. Mais qui achèvera de vous faire oublier les travaux et les préoccupations de la journée? Qui vous fera prolonger la veillée, malgré les devoirs, malgré les soucis peut-être du lendemain? N'est-ce pas quelqu'un de ces ouvrages dont Cicéron a dit si admirablement qu'ils sont le charme de la maison, qu'ils veillent avec nous la nuit?

» Mais les Lettres ne sont point des compagnes gênantes; elles ne vous empêchent pas de reprendre, avec le jour, vos travaux du dehors: heureuses de vous suivre aux champs, comme elles y suivaient le laboureur illustre qui a chanté les Géorgiques, elles ne méprisent pas la main qui moissonne le blé; elles aiment votre vie rustique et la partagent avec vous, *rusticantur*.

» Messieurs, ceci n'est point de la poésie, veuillez le croire. Je constate un fait honorable, pour beaucoup d'hommes distingués. Vos regards eux-mêmes en désignent plusieurs, parmi ceux qui m'écoutent, auxquels la Classe d'Agriculture et la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne doivent une égale reconnaissance.

» Sans parler du présent, l'histoire des savants fondateurs de l'abbaye de Redon, si dignement remplacés par la Société des Eudistes, nous offre un bel exemple de l'union des Lettres et des travaux agricoles. Pour eux, cette union était une règle monastique, et la légende, comme les cartulaires, en consacra le souvenir.

» Un jour, après le temps ordinairement donné à la culture de terres,

deux religieux bretons lisaient, assis à l'ombre, de saints poèmes en langue hébraïque. Ils étaient tout entiers livrés au charme de cette lecture, quand un serviteur vint l'interrompre : « Mes frères, dit-il, le bois manque » pour préparer le repas de la communauté. » Se levant aussitôt et laissant le livre ouvert à la page inachevée, les deux religieux, une hache à la main, se rendirent à la forêt. Or, le lendemain matin, en revenant aux champs, leurs compagnons trouvèrent le livre toujours ouvert à la même place, et quoiqu'il eût plu toute la nuit, pas un feuillet n'était mouillé. Ainsi le ciel, par un miracle, récompensait l'heureuse harmonie des intérêts intellectuels et des intérêts matériels au sein de la communauté.

« Messieurs, ne rions pas de la foi de nos pères ; le miracle s'est renouvelé de nos jours, et nous en sommes les témoins.

« Héritiers à certains égards des anciens religieux, agriculteurs et hommes d'étude, nous avons retrouvé le livre de la Science et de la Foi, abandonné par eux à cette heure néfaste, où l'on vint leur dire qu'ils dussent désormais songer, non plus à rechercher les secrets du passé, mais à se procurer leur pain de chaque jour. Par une permission divine, le livre est demeuré intact ; les orages des temps modernes n'en ont pu arracher un feuillet ni détacher une lettre ; il est toujours là, sous nos yeux, à la même place ; nous pouvons continuer la lecture interrompue, et nos enfants, s'il plaît à Dieu, viendront après nous y lire, et y apprendre à aimer et à respecter ce que nos pères, avant nous, ont jugé digne de notre amour et de notre vénération ! »

Après de vifs applaudissements donnés à cette ingénieuse et éloquente parole, on passa à l'élection des bureaux temporaires, destinés à diriger pendant le Congrès les discussions de l'une et de l'autre Classe. M. le général Duchaussoy, commandant la division militaire de Rennes, fut nommé président du Congrès et de la Classe d'Agriculture, M. Charles de la Monneraye président de la Classe d'Archéologie.

Pendant toute cette journée, la ville de Redon avait véritablement un air de fête. Au balcon de son vieil hôtel-de-ville, et parmi les arbres de sa belle promenade qui longe l'église Saint-Sauveur perpendiculairement à la Vilaine, partout flottait le vieux drapeau breton semé d'hermines, auprès du pavillon tricolore ; sur cette promenade une très-bonne musique lançait dans l'air ses éclatantes symphonies ; les machines à vapeur dites *locomobiles* et les instruments agricoles perfectionnés, rangés sur deux lignes de part et d'autre, montraient sous le feuillage leurs formes curieuses, pendant que, tout à côté, dans le cloître de l'antique abbaye de Saint-Sauveur, gra-

cieusement ouvert à l'Association par la bienveillance de M. l'abbé Gaudaire, supérieur des Eudistes, une superbe exposition de produits végétaux étalait ses merveilles, — courges, potirons, carottes et betteraves, choux branchés et chanvres, marrons, poires, pommes et raisins de dimensions fabuleuses, empruntées aux habitudes végétales de la terre de Chanaan, et, pour ne rien dire du reste, une magnifique collection de céréales, comprenant une quarantaine d'espèces de froment, exhibée par M. Liazard, de Guéméné-Penfau. La foule emplissait les rues, les places, les promenades, attirée successivement de la séance d'inauguration aux symphonies musicales, des machines aux végétaux, et de là beaucoup encore, — du moins les mieux avisés, — poussant jusqu'au fond des bâtiments de l'abbaye, allaient visiter une autre merveille autant au-dessus de ces merveilles végétales que l'homme est au-dessus de la plante, j'entends cette charmante chapelle des PP. Eudistes, récemment élevée dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle sur les plans de M. l'abbé Brune (de Rennes), et qui est tout simplement un chef-d'œuvre d'élégance, d'originalité, et de difficulté vaincue. Il faut en parler à part, et j'espère que la Revue y reviendra.

### III.

Le lundi 12 octobre, dès le matin commencèrent les travaux du Congrès. Si je vous disais que je suis un grand agriculteur, vous seriez peut-être bien capable de me prendre pour un... *marveiller* (voir ma Chronique de Septembre); et pourtant il me faut vous faire connaître les travaux de la classe d'Agriculture, puisque c'est elle, à coup sûr, qui donne au Congrès Breton sa principale importance, son importance sociale, si j'ose dire, en mettant les propriétaires de notre province en contact immédiat avec nos braves laboureurs et en montrant à ceux-ci le vif intérêt que ceux-là prennent à leur condition et à leurs travaux. Je vous dirai donc simplement que, comme un bon chroniqueur doit savoir un peu de tout et beaucoup de rien, je sais juste assez d'agriculture pour remplir convenablement mon métier, — que d'ailleurs j'ai sous la main un précieux secours dans le fidèle et pittoresque tableau des principales opérations agricoles du Congrès de Redon, tracé avec tant d'esprit, dans la séance de clôture, par M. le C<sup>te</sup> Olivier de Sesmaisons, — et que j'y compte largement puiser. Désirez-vous tout d'abord connaître le trait caractéristique du Congrès de cette année? M. de Sesmaisons vous répond :

« Autour de nous, ici, nous avons trouvé un magnifique élan vers la mise en valeur des landes. Cet élan s'est manifesté par de superbes résultats agricoles et *économiques* (j'insiste sur ce terme), et je me souviens de l'espèce d'indignation avec laquelle, à cette question : *Les terres une fois défrichées retournent-elles en landes? Le défrichement recule-t-il?* on répondait en chœur : *Jamais!* Non les gens de cœur ne reculent jamais, n'est-ce pas, mon général (1) ? Et comme la baïonnette de leurs frères de l'armée, le fer de nos laboureurs s'ouvre toujours un passage en avant. Chaque Congrès a son caractère ; celui de Redon pourra donc s'appeler *le Congrès du défrichement.* »

Le pays de Redon est en effet, depuis saint Convoion, la terre classique du défrichement, et aussi la séance du 12 octobre, où cette grande question des défrichements, toujours pendante, a été longuement, mûrement discutée, reste-t-elle la plus importante peut-être du Congrès, qui, dans ses conclusions, a déclaré la nécessité de défricher toutes les landes susceptibles d'être défrichées, en procédant par *accession* et adoptant autant que possible le métayage; les landes humides et marécageuses devront être converties en prairies, et celles où le défrichement est impraticable, semées en arbres verts, *en adoptant le procédé qui consiste à semer ensemble, après l'écobuage, une céréale, le pin maritime, le chêne et le châtaignier.*

Dites encore que je n'entends rien à l'agriculture ! Et que serait-ce si je vous répétais toutes les excellentes choses que j'ai entendues le lendemain sur la question des *fumiers*, qui d'ailleurs se relie à celle des défrichements comme la cause à l'effet ? Car si vous croyez qu'il suffit de labourer et de semer pour récolter, vous êtes, (je suis très-fâché de vous le dire) dans la plus grossière erreur. Rien ne vient sans fumier, avec lui tout pousse, et il est — proprement — le nerf de cette guerre où le fer du laboureur tient lieu de baïonnette. Il s'agit donc de bien traiter son fumier, afin d'en avoir le plus possible. Voilà, je crains bien, à quoi jamais vous ne songeâtes — bien traiter votre fumier ? C'est délicat, savez-vous?... et puis il y a fumiers et fumiers, les petits et les grands, tout comme il y a les grands et les petits cultivateurs. Or, les grands cultivateurs pour les grands fumiers creusent de grandes fosses, profondes de vingt pieds au moins, maçonnées de toute part : le fumier se trouve bien là-dedans et il

(1) Cette apostrophe énergique s'adressait à M. le général Duchaussoy, assis au bureau tout près de M. de Sesmaisons.

y foisonne. Mais tout le monde, vous comprenez, n'en peut faire autant. Moi, par exemple, Louis de Kerjean, sieur dudit lieu, votre très-humble serviteur, quand, après avoir mangé ma légitime, — ce qui ne tardera guère, — je me verrai réduit pour vivre à labourer les quelques maigres arpents qui enserrent mon vieux pigeonnier de Kerjean, comment voulez-vous que je creuse une telle fosse à mon fumier? — Autant creuser de suite la mienne. — Et pourtant il me faudra de toute nécessité lui donner un bon traitement, mais par des moyens économiques, — et lesquels? On nous les a fait connaître à Redon, je pourrais vous les dire ici, mais je vous garde cette surprise pour le jour où vous recevrez les *Procès-Verbaux* officiels de la session, publiés par l'Association Bretonne, dont je ne veux même pas douter que vous ne soyez membre.

Avez-vous osé parler du drainage? On ne parle d'autre chose. Mais si l'on venait vous demander dans quelle mesure et comment il convient de faire concourir le fermier d'une terre aux frais d'établissement sur cette terre des tuyaux de drainage, peut-être seriez-vous embarrassé. Cet embarras vous serait commun avec MM. les membres du Congrès de Redon, qui, après une discussion d'ailleurs fort intéressante, ont fini par conclure à l'impossibilité de tracer une règle applicable à tous les cas. En quoi je les admire, une des parties de la sagesse consistant précisément à s'abstenir des solutions chimériques.

Si vous aimez les marrons — lisez châtaignes, — le mémoire de M. Dahirel sur la culture du châtaignier, — ce trésor du pays de Redon, — vous eût fait bien certainement venir l'eau à la bouche.

Le Congrès a aussi très-fort goûté, entre autres, les rapports — de M. du Ménil sur les expériences comparées des machines à battre et les instruments d'agriculture présentés au Congrès, — de M. Lorieux sur l'exposition des produits végétaux, — de M. le C<sup>te</sup> de Saint-Georges sur l'espèce chevaline, — et enfin celui de M. le C<sup>te</sup> de Sesmaisons sur l'espèce bovine, où l'auteur, avec cette sagacité ingénieuse qui lui est si familière, a rapproché, comparé les diverses qualités des nombreux types de bêtes à cornes existant dans la contrée où siégeait le Congrès, recherché les motifs qui portent les cultivateurs à préférer les uns ou les autres, enfin, indiqué les résultats, bons ou mauvais, des croisements systématiques.

Mais, je crois l'avoir déjà dit, tout l'intérêt des travaux de la Classe d'Agriculture n'est pas dans ses discussions, ses rapports et ses mémoires, en un mot dans ses séances intérieures, il est de plus dans ses expositions



et dans ses concours, — surtout dans ce grand concours de labourage, pour lequel viennent des charrues de tous les coins de la Bretagne, et dont un Breton ne peut voir le noble spectacle sans une saine émotion de plaisir et d'orgueil. Il y avait en ligne à Redon soixante-dix charrues, et le travail des laboureurs a été parfait. Voici la peinture fidèle, animée et dramatique comme l'action elle-même, de ce beau concours, tracée encore par la main vive et habile de M. de Sesmaisons :

« Les défrichements veulent de bonnes charrues et de bons laboureurs; vous les avez vus à l'œuvre. Quel magnifique déploiement dans notre champ de concours ! L'armée était rangée sur deux lignes, un alignement parfait, un silence solennel, un champ de bataille admirablement reconnu par les chefs d'état-major, le terrain d'attaque distribué à chacun.... Le tambour retentit, la voix du chef crie : En avant ! Souvenez-vous, Messieurs, de la furie de l'attaque, des cris des combattants, de l'ardeur de tous, de la persévérance qui ne se décourage jamais.

» Après une première lutte, une seconde. — Ah ! vous avez fait en long des montagnes de terre séparées par des vallées profondes ! Allez, Messieurs les laboureurs, coupez-nous cela en travers ; que vos rouelles disparaissent dans les creux, soit, mais nivelez un peu tout cela... si vous pouvez ! — Et voilà nos tranche-montagnes partis, et la même scène se renouvelle, avec quelle émotion, vous le savez : c'était le prix d'honneur qui se disputait.

» Cependant voici venir, le sabre au poing, ce corps de la gendarmerie dont nous avons souvent admiré le patient et pacifique courage. Quoi ! est-ce pour écarter des brigands, pour seconder la justice ? Non, ils sont en grande tenue. Et voyez, à l'appel de leurs noms voici les vainqueurs du concours que l'on décore ; les voici qui prennent place dans le cortège. M. le sous-préfet, M. le lieutenant de gendarmerie, les membres du Congrès les entourent. En avant marchent le drapeau de la France et le drapeau de la vieille Bretagne, qui est et sera toujours une des meilleures forces de la France : c'est à M. le maire de Redon qu'appartient cette idée, si bien sentie. On s'achemine en pompe ; les passants s'arrêtent étonnés, réfléchissent, contemplant et rendent hommage.... Voici la musique : sans elle point de vraie fête. Elle fait entendre des marches bien rythmées, d'une excellente exécution. Partout, dans Redon, s'ouvrent les maisons, partout la foule accourt ; elle a l'air de dire : C'est juste, voilà nos pères nourriciers, honneur à eux !

» Ah ! restez dans vos champs, restez, braves laboureurs ; élevez-y

une génération forte et morale. Les plaisirs des villes ne valent pas ces fêtes du travail ! »

Que dire de plus ou de mieux ? Je l'ignore. Passons donc sans plus attendre aux travaux de la Classe d'Archéologie.

#### IV.

Je me sens un peu plus à l'aise sur ce terrain ; pourtant il n'y a pas longtemps que j'y ai fait mes premiers pas. Naguère j'épelaï encore l'alphabet de la science archéologique ; aujourd'hui j'assemble les syllabes et je commence, si je ne m'abuse, à lire couramment. Ce que c'est que d'avoir de bons maîtres, un brin d'aptitude et force bonne volonté !

Pour mettre le plus d'ordre possible dans ce résumé, nécessairement très-succinct, des discussions scientifiques du Congrès, je séparerai l'archéologie, c'est-à-dire la description et l'étude des monuments, — qui n'est qu'une branche de l'histoire, — de l'histoire proprement dite, et dans chacune de ces divisions je suivrai l'ordre chronologique des matières qui ont été abordées.

C'est pourquoi je commence par constater, comme un phénomène notable, que, dans toute la durée du Congrès, il n'a pas été question une seule fois des antiquités druidiques, celtiques, ou primitives, comme il vous plaira, en un mot, de ces hautes et lourdes pierres qui se dressent dans nos landes comme des sphynx barbares mal dégrossis, offrant aux malheureux antiquaires, dans leur masse brute et inerte, une énigme indéchiffrable ; aussi ces pauvres antiquaires ont-ils sué, soufflé, raisonné et surtout déraisonné sur le celtique à perte de vue ; il fut un temps où on ne connaissait autre matière à dissenter, Les archéologues d'alors, plus austères que tous les Pères du désert, ne se nourrissaient que de roches :

« Ils dinaient de *cromlechs* et soupaient de *dolmens*. »

Mais ils n'étaient pas heureux : ils cherchaient perpétuellement la pierre du sacrifice, et la place de la victime humaine sur l'autel de Teutatés, et la rigole où s'écoulait le sang versé par le couteau de l'archidruides. Ces recherches sanglantes donnaient à leur caractère une couleur sombre, et le pis c'est qu'ils y réussissaient tout comme les alchimistes dans l'enfantelement du grand œuvre. A vrai dire, les pierres celtiques n'ont jamais bien inspiré que les poètes ; vous pouvez en voir encore une belle et brillante

preuve en tournant quelques feuillets, dans la présente livraison de la *Revue de Bretagne* (1).

Je m'afflige donc médiocrement de l'abandon momentané des antiquités gauloises. Mais, las ! est-ce donc qu'avec les Gaulois, les Romains aussi commenceraient à battre en retraite ? J'en ressentirais pour ma part une vraie peine ; car si de toutes les pierres druidiques mises en pyramide on ne peut tirer, je le crains bien, que des conjectures indigestes, il en est tout autrement de l'étude des antiquités romaines ; sans doute ce n'est point là, chez nous, un champ d'une fécondité inépuisable, mais il est loin cependant encore, malgré les vaillants travaux de M. Bizeul, d'être en plein rapport. Je regrette donc que ce vénérable champion de la cause romaine, ce vétérana de nos Congrès, ait cru devoir, cette fois-ci, se borner à quelques vues, fort ingénieuses sans aucun doute et nouvelles, en faveur d'une inscription plus que suspecte, et qui malgré tout perdra difficilement ce caractère. C'est l'inscription de *Juno Moneta*, trouvée, prétend-on, à Rennes, au dernier siècle, et qui d'ailleurs ne nous est absolument connue que par le témoignage d'Ogée en son fameux *Dictionnaire historique de la province de Bretagne* : circonstance bien faite sans doute pour accroître les soupçons, non pas que je soupçonne Ogée d'avoir inventé la pièce ; il n'en était pas capable ; mais il l'était fort d'être mystifié, et justement il tenait ce texte équivoque d'un correspondant qui avait pris soin de garder l'anonyme.

M. le docteur Halléguen (de Châteaulin) a fait connaître la découverte qu'il vient de faire de deux établissements gallo-romains, — un *castrum* au Parc en Rosnoën, une *villa* ou un *castrum* à Castel-Du en Braspartz, — tous deux de dimensions considérables, le premier surtout. Quelques doutes, dit-on, subsistent encore à certains égards sur le caractère de ces deux établissements ; puisque le Congrès Breton de l'an prochain se tiendra à Quimper, ce sera une bonne occasion de voir ces monuments, qui dans tous les cas sont très-curieux.

Il est certain qu'en fait de découvertes, il faut regarder avec soin, plutôt deux fois qu'une, avant de conclure et d'affirmer ; autrement on choit en l'inconvénient qu'éprouve à cette heure le livre de feu Cayot-Delandre relativement au tracé de la voie romaine par lui indiquée de Vannes à Locmariaker, et dont M. de Keranflec'h a démontré au Congrès la fausseté d'un bout à l'autre. Il y a bien une voie pourtant de Vannes à Locmariaker,

(1) Voyez ci-dessus les beaux vers de M. Britzeux p. 439.

mais toute différente, qui prend à droite quand le tracé-Cayot tourne à gauche et *vice versa* : M. de Keranflec'h l'a dit et prouvé. Reste à M. Cayot d'invoquer pour sa défense le bénéfice de cet adage, — que « Tout chemin mène à Rome. »

Ce qui en vient aussi, pour sûr, c'est le système de construction suivant lequel sont bâtis les murs de la chapelle Sainte-Agathe, au bourg de Langon près Redon (1). La régularité du petit appareil cubique, les cordons de briques qui le coupent à intervalles égaux, en courant horizontalement sur le mur, ne permettent pas de méconnaître l'art gallo-romain, sinon dans sa perfection, du moins avant cet abâtardissement et cette décadence que la rude main des Barbares lui infligea pour en venir définitivement à le transformer. On est donc là devant un monument plus vieux tout au moins que le VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Là-dessus pas de contestation. Mais quelle est l'origine de ce monument ? Est-ce le naissant christianisme ou le paganisme expirant qui l'a bâti ? Fut-il dans le principe un petit temple de Vénus, ou bien un modeste baptistère ? — M. de Keranflec'h a soutenu, devant le Congrès, cette dernière opinion, appuyée sur la ressemblance que présente cet édicule avec des monuments du pays de Galles (Angleterre), qui sont certainement des baptistères, et dont on trouve le dessin dans l'*Archæologia Cambrensis*, revue d'archéologie galloise. — M. de Kerdrel, au contraire, tient pour l'origine païenne et le temple à Vénus, en s'appuyant de la tradition locale et de ce fait curieux qu'il est le premier à signaler : — on a souvent constaté que l'usage des premiers chrétiens, quand ils appropriaient à leur culte un temple païen, était de le mettre, autant que possible, sous le patronage d'un saint dont le nom eût quelque rapport à celui du faux dieu précédemment honoré au même endroit ; ainsi Apollon a plus d'une fois cédé sa place à sainte Apolline, Bacchus à saint Bach, etc. ; — or, la chapelle de Langon n'est dédiée à sainte Agathe que depuis 1753, auparavant et depuis les temps les plus reculés elle avait pour patron saint Venier (2) dont le nom latin (*Vener. Veneris*), a le plus grand rapport à celui de Vénus (*Venus, Veneris*). Ainsi le temple païen serait devenu une chapelle chrétienne. Ce débat est

(1) Langon est environ à six lieues de Redon.

(2) C'est le même que saint Vignier, Guignier, Guiner, ou Eguiner, patron de Pin Vigner au diocèse de Vannes, de Loc-Eguiner, diocèse de Léon, etc. Un acte du cartulaire de Redon, de l'an 838, parle de l'*ecclesia sancti Veneris in loco nuncupante Landegon* (D. Morice, *Preuves*, 1, 272), et les registres d'enterrement de Langon constatent que la chapelle est demeurée sous le vocable de saint Venier jusqu'en 1753

demeuré sans solution dans le Congrès ; mais il eût été promptement tranché en faveur de l'opinion de M. de Kerdrel, si l'on avait pu produire la lithographie, malheureusement assez rare, d'une ancienne fresque existant à la voûte de l'abside de la chapelle de Langon et qui fut dessinée, il y a une quinzaine d'années, par M. Charles Langlois, architecte à Rennes. Bien que la moitié environ de cette fresque fût détruite dès lors, on distinguait dans la partie conservée une femme entièrement nue (1), sans autre vêtue qu'une écharpe qu'elle élève au-dessus de sa tête ; autour, quantité de poissons de formes diverses nageant dans des attitudes variées. Jamais sainte, on l'avouera, jamais figure chrétienne ne fut peinte en costume aussi sommaire ; c'est donc une peinture païenne, la figure de la déesse honorée en ce lieu, et la présence de tous ces poissons, combinée avec la tradition locale et le vocable de saint *Vener* ou *Venier*, donné ultérieurement à la chapelle, nous y fait reconnaître *Vénus* au moment où elle va sortir des ondes. Un de mes amis, qui est allé à Langon deux jours après le Congrès, y a vu le dessin en question ; quant à la fresque, elle subsiste encore, mais les vapeurs de la chaux, que l'on a éteinte au-dessus de la voûte où elle est peinte, en ont altéré les traits ; pourtant on reconnaît encore très-bien les poissons, et, le dessin à la main, il est possible de suivre même sans hésitation les contours du corps de la *Vénus*. — Le programme du Congrès de Redon appelait aussi la discussion sur les mesures à prendre pour assurer la conservation de cette curieuse chapelle de Langon, édifice vraiment unique en Bretagne, précieux et vénérable témoin de la victoire de la Croix sur les impuretés du paganisme. Je reviendrai quelque jour sur ce sujet.

Voici un autre monument des premiers progrès du Christianisme dans notre pays. M. de Keranflec'h l'a découvert, et M. de la Villemarqué nous l'explique. En la paroisse de Crach, près Auray, au village de Lomarec, en la chapelle de Saint-André, se trouve un cercueil de pierre de forme très-antique, sur la paroi intérieure duquel sont gravés ces caractères :

I RHA EMA (J.-C.) IN RI

Au lieu où j'ai mis entre parenthèse les lettres J.-C., est gravé un *chrisme*, sorte de monogramme d'un aspect particulier destiné à représenter le nom du Christ ; la forme de ce chrisme est des plus antiques et ne semble pas devoir être plus récente que la fin du V<sup>e</sup> siècle, ce qui fixe

(1) On voyait tout ce corps de femme, de la tête jusqu'au bassin ; les cuisses et les jambes seulement avaient disparu avec la partie détruite de la fresque.

suffisamment l'âge de l'inscription ; or, cette inscription est en breton, et M. de la Villemarqué, s'appuyant sur quantités de textes des plus anciens empruntés aux différents dialectes de la langue bretonne, la traduit ainsi : *A qui a Jésus-Christ pour Roi* ( ), c'est-à-dire, si j'entends bien : « Aux chrétiens morts dans la grâce, qui habitent maintenant le royaume des cieux et n'ont d'autre roi que Jésus-Christ. » — Il ne m'appartient pas de faire ressortir la haute importance philologique de cette découverte, dont au reste l'Institut sera fait juge d'ici peu de temps.

Encore une autre découverte, en fait de monuments bretons, dont le Congrès de Redon a eu la primeur. — On a plus d'une fois signalé, dans de vieux cimetières, tout près de diverses églises et chapelles de Basse-Bretagne, certains piliers de pierre massifs grossièrement taillés, comme des menhirs dont un marteau peu habile aurait abattu les angles, en tâchant de donner au bloc la forme générale d'une pyramide ou d'un cône tronqué plus ou moins irrégulier ; sur ces piliers sont toujours gravées des croix et assez souvent des inscriptions en lettres antiques, comme à Sainte-Tréphine et à Plouagat-Châtelaudren (Côtes-du-Nord), à Caro, à Langonbras en Landaul (Morbihan), etc. Jusqu'ici on ne savait trop ce qu'étaient ces piliers ; on penchait à y voir des menhirs d'origine gauloise, anciennement honorés d'un culte superstitieux, et que les missionnaires chrétiens, au lieu de les détruire, avaient ornés du signe de la croix, afin de ramener par là au vrai Dieu l'hommage qu'une vieille habitude attirait encore à ces vieilles pierres. Quant aux lettres indéchiffrables gravées sur plusieurs d'entre eux, quelques antiquaires prétendaient en faire sortir ce mystérieux alphabet gaulois qui a défié jusqu'à présent toutes les recherches. Mais comme ces conjectures n'avaient rien de solide, M. Charles de Keranflec'h, après avoir dessiné un certain nombre de ces piliers en relevant avec soin les lettres, croix, et figures diverses qui s'y trouvent gravées, a eu l'excellente idée de chercher dans les monuments bretons du pays de Galles quelque terme de comparaison ; et en effet, dans la revue d'archéologie galloise que je nommais plus haut (*l'Archæologia Cambrensis*), il a trouvé la figure d'un grand nombre de piliers tout à fait analogues, avec des inscriptions bien mieux conservées que celles de nos piliers de Basse-Bretagne, les unes en ancien breton, les autres en latin, mais qui toutes

(1) Littéralement; I, à, — RHA, qui, — EMA, est, — Jésus-Christ, — IN, en, RI, Roi, c. a. d. « A qui Jésus-Christ est en (ou pour) roi, » *Illis quibus Jesus Christus est in regem ou pro rege.*

nous montrent dans ces piliers les monuments funéraires des Bretons du VIII<sup>e</sup>, du IX<sup>e</sup>, du X<sup>e</sup> siècle, et ces pierres mêmes que nos bardes, dans leurs plus vieilles poésies, désignent sous le nom de *lec'h* (prononcez *ler'h*), parce qu'elles marquent justement le lieu de la sépulture des guerriers. La démonstration fournie par M. de Keranfec'h a été complète. Voilà donc toute une série de monuments rendue à l'histoire, et à l'histoire d'une époque antique où les monuments sont rares; aussi espérons-nous bien que la description détaillée de ceux-ci ne se fera beaucoup plus attendre.

Quant aux monuments de la période plus récente du moyen-âge, — j'entends celle-là qui va du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, — le Congrès en a aussi étudié quelques-uns avec détail, bien que, par suite de ses travaux antérieurs et des divers travaux particuliers excités par son exemple, la matière commence, en un certain sens du moins, à devenir assez rare pour les études de détail. — Ainsi la belle église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon, que l'Association Bretonne a visitée avec intérêt, a déjà été décrite plus d'une fois, et à moins d'une monographie complète accompagnée de nombreux dessins, on ne peut plus guère s'en occuper, au point de vue purement archéologique, sans tomber dans la redite.

Il en est autrement, par exemple, d'une autre église abbatiale, assez voisine de Redon, celle de Saint-Gildas-des-Bois, taillée dans de larges proportions, quoique moins grande que Redon, et construite dans ce style de transition, peu commun en Bretagne, où la force et la gravité trapues du roman s'allient à la forme déjà ogivale des arcades et des fenêtres, mais en imprimant encore, malgré cette forme, à tout l'édifice une physiologie complètement romane: c'est la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Une cuieuse voûte en bois simulant les voûtes d'arête en pierre, qui semble du XIV<sup>e</sup> siècle et garde quelques débris de peinture ancienne, — d'autres vestiges encore très-évidents de peinture murale appliquée sur les colonnes de la nef et qu'on découvre par endroits sous l'odieux badigeon jaune dont elle est masquée, — et une belle boiserie de chœur du XVII<sup>e</sup> siècle, due sans doute aux religieux de la Congrégation de Saint-Maur, dont la réforme fut introduite dans cette abbaye en 1641, ajoutent à l'intérêt de cette église, que le Congrès avait prise pour but de son excursion archéologique ordinaire.

On sait la joie expansive, la gaité vive et franche, la cordialité qui assaisonnent d'habitude ces sortes d'expéditions; elles ont, comme toujours, été de la fête, présidée d'ailleurs autant par la Poésie que par la Science,

puisque c'est précisément le *corps d'expédition*, tout composé de vrais Bretons, qui a eu l'heur de recevoir la première confiance des beaux vers de Brizeux, que nous publions en tête de la présente livraison.

Une lieue au-delà de Saint-Gildas-des-Bois, les ruines du château de la Roche-Hervé (en Missillac), que M. Terrien de la Haye vient de déterrer sous un bois taillis, ont reçu aussi la visite de l'excursion archéologique, qui, sur le vu des substructions mises au jour, semblait assez disposée à rapporter au XIV<sup>e</sup> siècle l'origine de cette forteresse féodale.

A Redon, l'ancienne église paroissiale de Notre-Dame, intéressante par sa tour romane, a donné lieu à un bon travail de M. P. Delabigne-Ville-neuve, auquel M. le docteur Foulon a joint de vieux et curieux dessins à la plume, qui font connaître en partie les vieux vitraux de cette église actuellement détruits, et M. Bizeul deux lettres non moins curieuses, qui, à propos de ces vitraux, font connaître les aberrations étranges de ce pauvre abbé Travers (l'historien de Nantes), aussi fidèle à soutenir l'honneur de son nom en archéologie qu'en théologie.

Des Côtes-du-Nord, M. Ch. de Taillart, excité, je pense, par la notice de M. de Keranfec'h sur Kermaria-Nisquit, en Plouha, a envoyé au Congrès une bonne description des curieuses fresques de cette chapelle. — M. E. de Bréhier a fait connaître au Congrès une pièce intéressante, qui est le procès-verbal descriptif des monuments tumulaires existant dans l'ancienne église des Carmes de Ploërmel en 1592, avant le déplacement de ce couvent et des monuments eux-mêmes opéré pendant les guerres de la Ligue.

Enfin, M. l'abbé Brune, passant des études rétrospectives à l'application pratique, a soumis à la classe d'Archéologie les devis, plans et élévations d'un type d'église rurale en pur style du XIII<sup>e</sup> siècle, mais où l'extrême et intentionnelle rareté des ornements permet d'abaisser le prix d'exécution au niveau sinon au-dessous de cette architecture soi-disant classique, — mais véritablement sans nom et sans forme, — qu'on voit encore trop souvent venir déposer dans nos bourgs ses hideux produits. Le modèle présenté par M. Brune, calculé pour servir à une paroisse de trois à quatre mille âmes, a 60 mètres de longueur, 30 m. de largeur dans les transepts et 49 dans les trois nefs, et 16 mètres de hauteur sous voûte. Il tire toute sa beauté de la pureté et de la noblesse des lignes; il a reçu, ainsi que son auteur, tous les éloges du Congrès. La Revue d'ailleurs pourra bien revenir quelque jour sur ce sujet.

— Voici l'archéologie expédiée; passons maintenant à l'histoire. Ici, je



serai de plus en plus bref, si Dieu le permet ; je ne ferai que glisser, car si j'appuyais je pourrais bien, hélas ! m'enfoncer trop avant dans ces difficiles questions et ne plus savoir par où en sortir. Ce serait triste pour un novice, et peu encourageant. Tâchons de conjurer ce malheur.

## V.

Les Gaulois ne se sont pas plus montrés sur la scène de l'histoire que sur celle de l'archéologie, et les Romains encore moins.

Dans l'ordre des dates la première question traitée est celle de l'origine des évêchés de Nantes, de Rennes et de Vannes. Il m'a paru que sur Vannes et sur Rennes on ne dispute guère. Toute la querelle est sur Nantes et sur l'époque de saint Clair, premier apôtre de ce dernier diocèse et même un peu des deux autres, et que les savants, entre nous, devraient bien prendre pour patron. Il faut avouer néanmoins qu'il y a quelques points obscurs dans son histoire. La tradition immémoriale de l'église de Nantes, suivie de tout le monde sans difficulté jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le fait vivre et prêcher au I<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne, d'où l'on était même parti pour lui attribuer dès-lors la fondation du siège épiscopal de Nantes. Certains savants, au XVII<sup>e</sup> siècle, contestèrent cette tradition, en refusant d'admettre la mission de saint Clair pour antérieure à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Ils prouvèrent bien en effet qu'il ne pouvait y avoir eu d'église et de siège épiscopal régulièrement organisé à Nantes avant le IV<sup>e</sup> siècle ; mais certes ils allaient trop loin en concluant de là que saint Clair n'avait pu vivre et prêcher l'Évangile deux siècles plus tôt. La tradition qui fait vivre le saint en ce temps est attestée par des monuments écrits dès le X<sup>e</sup> siècle ; pour la convaincre d'erreur il faut des preuves concluantes, — on n'en allègue pas, — ou une impossibilité évidente : or, qu'y a-t-il d'impossible à ce qu'un disciple des apôtres soit venu dans l'ouest de la Gaule sur la fin du I<sup>er</sup> siècle pour essayer d'y former une petite chrétienté, qui, bientôt dispersée, détruite même si l'on veut, par la violence des persécutions, ne se serait reformée que deux siècles après, mais en conservant toujours, par reconnaissance, en tête de ses annales et du catalogue de ses pontifes, le nom du premier héraut de la vérité évangélique dans ces parages, c'est-à-dire le nom de saint Clair ? Dans ces limites, qui sont celles où la nouvelle liturgie nantaise l'a admise, la tradition n'a rien que de possible et de vraisemblable. Elle n'est point non plus particulière au diocèse de Nantes, et bon nombre d'églises de France en trouvent d'analogues, inscrites au début de leurs

annales. Et dans le fait, dès qu'on veut bien se rappeler l'ardeur du prosélytisme chrétien aux premiers jours de l'Église, on trouvera tout naturel qu'il ait fait dès-lors des efforts nombreux pour pénétrer au cœur même des Gaules; généreux efforts bientôt noyés dans le sang à cette époque, et repris avec succès seulement vers 250, mais que l'on serait étonné de n'avoir pas été tentés plus tôt, dans la divine ferveur du premier siècle.— L'opinion négative du XVII<sup>e</sup> siècle, quoiqu'elle ait déjà vu notablement baisser sa faveur, a encore des partisans, entre lesquels M. Lallemand (de Vannes) doit être compté pour l'un des plus convaincus et des mieux armés : l'arsenal de son érudition est inépuisable; mais de celui de sa logique il tire parfois (à mon sens) des engins qui ne portent pas... du moins n'ont-ils pu porter la conviction dans mon âme. J'avoue d'ailleurs que c'est là une de ces questions où il y a, comme on dit, du pour et du contre, et où chacun se décide pour ou contre selon la tournure de son esprit.

Une question, par exemple, qui me semble bien simple, à juger avec le simple bon sens, et sur quoi l'on a pourtant beaucoup discuté, c'est la question dite des Origines Bretonnes, autrement, celle de savoir quelle origine on doit attribuer à la masse de la population de notre Bretagne continentale ou Petite-Bretagne. — Au temps des Gaulois et des Romains notre péninsule ne s'appelait point Bretagne ni ses habitants Bretons, mais Armorique et Armoricains. De l'autre côté de la Manche il y avait dès-lors des Bretons et une Bretagne, la seule connue alors, l'île de Bretagne, dite aujourd'hui Grande-Bretagne pour la distinguer de la nôtre. On sait, par les documents historiques, qu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle et dans le cours du VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, des troupes de Bretons vinrent de leur île s'établir en Armorique, et c'est de ce moment que les noms d'Armorique et d'Armoricains cèdent la place à ceux de Bretagne et de Bretons du continent. On sait même que ces émigrations furent considérables et se répétaient souvent au VI<sup>e</sup> siècle, puisqu'un historien de ce temps nous montre les habitants de l'île de Bretagne venant *chaque année et en grand nombre* <sup>(1)</sup> s'établir dans cette partie des Gaules. Que voulez-vous de plus? et n'est-il pas évident que la masse de la population bretonne du continent sort de cette origine, ce qui revient à dire simplement que les Bretons sont des

(1) *Ἄνα παν εἰς... κίτα πολλούς*, dit Procope (car c'est lui) dans son livre de la *Guerre des Goths*; il déclare avoir été instruit à ce sujet par les ambassadeurs Français, venus plusieurs fois à Constantinople dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle.

Bretons, — proposition en apparence fort peu téméraire, et digne, ce vous semble, d'être formulée par feu M. de la Palisse. — Hélas, détrompez-vous, il y a des antiquaires qui la repoussent. Après avoir pris soin de passer sous silence le gênant témoignage de l'historien Procope, cité tout-à-l'heure, sur l'importance des émigrations venues de l'île de Bretagne, ils affirment doctrinalement que ces émigrations furent sans importance et ne purent jeter en Armorique que quelques poignées de Bretons, vite fondus et absorbés dans la masse bien plus nombreuse de la population indigène, gauloise ou gallo-romaine ; et ainsi, pour eux, les Bretons du continent ne sont pas des Bretons. Mais alors, dirai-je, pourquoi s'appellent-ils Bretons et leur pays la Bretagne ? — Telle est, dans son plus bref énoncé, l'argumentation produite et développée, avec illustrations et commentaires, par MM. Aurélien de Courson et de la Borderie, complètement d'accord entre eux sur ce point. Le système *anti-breton* qu'ils combattaient, formulé ailleurs, ne s'est point représenté au Congrès de Redon ; car M. Lallemand, admettant aussi la capitale importance des émigrations bretonnes, tout comme MM. de Courson et de la Borderie, ne se sépare d'eux que sur des points secondaires, et nommément sur la part d'influence exercée par l'élément gallo-romain dans la formation de la société bretonne du continent, — part qu'il voudrait, si j'ai bien compris, un peu plus grande que ne la font les deux autres auteurs. Question de détail, vous voyez, question de plus ou de moins, bien difficile peut-être à résoudre tout à fait, mais sur laquelle heureusement, on peut se résigner sans peine à quelques incertitudes.

Le lendemain du jour où il avait ainsi soutenu cette vérité hardie — Que les Bretons sont des Bretons, — M. de la Borderie a fait revivre, devant le Congrès, (autant qu'on le peut dans un dessin à la plume) la figure de l'un des plus illustres de ces Bretons, peut-être malgré cela bien peu connu de vous, cher lecteur. C'est Nominoë, grand guerrier, grand politique, grand homme quoique Breton, qui vivait au IX<sup>e</sup> siècle, au temps de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, qui affranchit la Bretagne du joug mis sur elle par Charlemagne, qui lui donna les limites gardées par elle jusqu'en 1790, qui le premier enfin fonda sur des bases solides et durables l'édifice de la monarchie bretonne. Cette étude avait à Redon un double à-propos : car ce vaillant fondateur de la monarchie bretonne fut aussi, de compte à demi avec saint Convoion (1), celui de la ville de Redon ; et

(1) Premier abbé du monastère de Saint-Sauveur de Redon, et ami du roi Nominoë.

de plus c'est aux environs de Redon qu'il livra, en 845, sa grande bataille, celle où il tailla en pièce des milliers de Francs, mit en fuite précipitée leur roi Charles-le-Chauve, et affranchit la Bretagne. Cette grande journée se donna près d'un monastère appelé Ballon, dont les vieilles chartes d'alors, conservées jusqu'à nos jours dans le cartulaire de Redon, nous attestent l'existence entre l'Oust et la Vilaine, dans la paroisse de Bains (qui touche Redon) ou sur ses limites. Malheureusement aujourd'hui ce nom de Ballon paraît avoir disparu du sol, ce qui, il y a quelques années, inspira à un auteur rennais (1) l'idée de transporter le théâtre de la bataille de 845 fort loin de la Bretagne, au cœur même de la province du Maine, où il existe effectivement, à cinq lieues du Mans, une petite ville présentement appelée Ballon. Seulement, comme on ne pense pas à tout, cet auteur avait omis de s'enquérir d'abord si cette ville portait ce nom-là dès 845. Or, il n'en est rien, elle s'appelait alors non *Ballon* mais *Baladon*, qui a duré jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, où il s'est contracté en *Balaon*, pour prendre ensuite peu à peu la forme actuelle. C'en est assez pour crever ce ballon manceau. M. de la Borderie a prouvé en outre, par quantité de textes contemporains, que la bataille de 845, ou bataille de Ballon, s'était livrée en Bretagne, aux lieux où la placent effectivement tous les historiens bretons excepté l'auteur rennais, c'est-à-dire à peu de distance du confluent de l'Oust et de la Vilaine; et que, puisqu'on est réduit aux conjectures sur le lieu précis de l'action, ces conjectures jusqu'ici ne peuvent nulle part s'attacher avec plus de vraisemblance qu'au village de la Bataille, en la paroisse de Bains, situé à moitié distance de l'Oust et de la Vilaine, et à une lieue environ de chacune de ces rivières.

Nominoë fonda Redon en protégeant, en procurant, on peut le dire, l'établissement du monastère de Saint-Sauveur, dont saint Convoion fut le premier abbé. Ce monastère, tout de suite important, devint bientôt le centre d'un groupe d'habitations, premier noyau de la ville de Redon, qui, en croissant à son tour, se développant, prospérant et menant bonne vie à l'ombre de son abbaye et sous la seigneurie toute paternelle de ses abbés, vérifia une fois de plus l'exactitude du proverbe historique : *Il fait bon vivre sous la crosse*, jadis fort en honneur en Allemagne. C'est ce que M. de la Borderie a démontré en produisant, sur l'histoire de la ville de Redon, de sa municipalité, de ses corporations et de son commerce, bon

(1) Le nouvel éditeur et annotateur du *Dictionnaire historique de Bretagne* d'Ogée; voyez dans cette nouvelle édition la note sur l'article *Bains*.

nombre de documents inédits, dont plusieurs nous font connaître des coutumes originales et de curieux détails de mœurs.

L'une des gloires de Redon, ce sont ses vieilles chartes du siècle de Charlemagne, si précieuses pour l'histoire des mœurs, des institutions, pour toute l'histoire de Bretagne, recueillies et transcrites au XI<sup>e</sup> siècle dans un superbe manuscrit encore existant, connu sous le nom de *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon*, aujourd'hui propriété de Mgr l'évêque de Rennes, et qui doit être sous peu publié, aux frais du gouvernement, par notre savant compatriote, M. Aurélien de Courson. A Redon, cette gloire ne pouvait être oubliée, et le privilège d'en parler revenait de plein droit à M. de Courson. Il l'a fait en homme qui, ayant entre les mains un trésor, par exemple une collection de pierres précieuses, est parfaitement instruit, non seulement de la valeur totale de son trésor mais encore du mérite particulier de chacune des pièces dont il se compose, et qui malgré les difficultés techniques, sait très-bien faire apprécier ce mérite au public attiré par le renom de sa collection. Ainsi a-t-il fait comprendre la haute importance du Cartulaire de Redon, dans une belle étude d'histoire, où l'érudition, souvent si rechignée, prend des airs de bonne personne, facile et accessible à tout le monde, qui lui ont valu de suite d'unanimes applaudissements, — prélude de ceux que soulèvera bientôt, nous n'en doutons pas, la publication dont la notice lue à Redon n'est en quelque sorte que l'annonce.

Les applaudissements me sont une voie toute naturelle pour passer de M. de Courson à M. de Kerdrel, et à son étude sur la satire de Marbode contre la ville de Rennes. Ce Marbode vivait aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles; il était Angevin et fut un saint homme dans ses vieux jours et même dans la plus grande partie de sa carrière, toutefois après une jeunesse un peu moins sainte, mais depuis longtemps passée quand il fut élu évêque de Rennes en 1096; d'ailleurs pendant toute sa vie écrivant beaucoup, tant en vers qu'en prose, mais constamment en latin, — habitude gênante, je ne saurais le nier, pour tous ceux qui, n'entendant pas cette langue, voudraient lire les œuvres de ce poète-évêque, dont il n'existe point de traduction. Quoiqu'il en soit, on trouve dans ces œuvres une pièce en rimes latines, — de mauvais vers, j'en conviens, mais qui nous devraient donner des Rennais une pire idée encore que de la latinité de leur évêque. Cela commence ainsi :

*Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis,  
Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis,  
Etc....*

Les avocats de Rennes ont là leur paquet :

*Causidicos per falsidicos absolvit iniquos,*

Et le reste. — La leur a-t-on reprochée cette malheureuse diatribe, à ces malheureux Rennais, surtout quand ils se permettent, comme cela leur arrive parfois, d'afficher envers quelque ville voisine cette nuance spéciale du dédain que l'on appelle, à Rennes même, *l'épaule rennaise!* Ah! Messieurs de Rennes, qui faites tant les dédaigneux, leur criaient-on, c'est de vous pourtant, et de votre ville, qu'un de vos évêques, qui apparemment connaissait ses ouailles, a dit ceci et ceci; allez donc, ne vous gênez pas!

- « Il sied vraiment de se moquer d'autrui
- « Aux malheureux nés dans Châteauthierri! »

Les Rennais répondaient bien que la sanglante satire de leur évêque n'était qu'une boutade, un jeu d'esprit. — Jeu tant que vous voudrez, répliquait-on, mais dont vous faites tous les frais. — M. de Kerdrel a fait une meilleure réponse. Il a dit, il a prouvé que Marbode composa ces vers dans sa jeunesse, quand il se laissait aller à tous les écarts de son imagination, longtemps avant d'être évêque et même de connaître Rennes autrement que par cette haine séculaire et nationale, qui divisait à cette époque les Angevins et les Bretons, en sorte que ce fameux factum a tout juste autant de valeur contre les Rennais qu'en aurait contre les Français une satire composée en Angleterre, pendant une guerre contre la France, par un Anglais qui ne serait jamais sorti de Londres. En d'autres termes, il ne prouve rien, sinon que Marbode, qui a fait de fort jolis vers et très-spirituels, s'amusait de temps à autre à en faire de fort méchants.

A cette démonstration M. de Kerdrel a rattaché toute une étude littéraire et historique sur les œuvres de Marbode et sur Marbode même, poète, bel-esprit, savant, théologien, moine et évêque, l'une des plus curieuses figures du XII<sup>e</sup> siècle, — ou plutôt les conclusions de M. de Kerdrel se sont, comme d'elles-mêmes, dégagées de cette étude, où certes il eût été difficile de mettre plus d'esprit, d'agrément, de finesse, et plus de cette vive éloquence qui frappe, qui émeut, et qui fait partir spontanément l'applaudissement sympathique de tout l'auditoire. — Ajoutons que personnellement M. de Kerdrel était désintéressé dans la question, il n'est pas Rennais; seulement, avouons-le, il devait bien ce petit service à cette bonne ville de Rennes, qu'il a représentée avec honneur aux grandes as-

semblées de la France et qui ne l'a point oublié... Mais, de nos jours, il y a tant de gens qui oublient de payer leurs dettes, celles surtout de la reconnaissance ! Les Bretons — M. de Kerdrel en a donné là une nouvelle preuve — n'ont du moins pas ce défaut-là.

— Enfin la Poésie, qui d'ailleurs s'exhale si naturellement des nobles monuments de l'histoire, n'a point fait défaut non plus aux séances de la Classe d'Archéologie du Congrès Breton. Son hommage a consisté en deux belles légendes, de caractère différent, mais toutes deux bien chrétiennes et bien bretonnes, la légende de *Saint Bieuzi*, par M. le V<sup>ic</sup> Jules de Francheville, et celle du *Bœuf de Malestroit*, par M. Ropartz. Le mois prochain, cher lecteur, la Revue vous donnera l'une, sans renoncer d'aucune à vous donner l'autre.

## VI.

Si la muse de la Poésie n'a point dédaigné le Congrès Breton, on s'étonnera moins sans doute qu'il ait reçu encore la visite d'une de ses sœurs, une autre muse, appelée Terpsichore...

— Que nous racontez-vous là de cette sauteuse de Terpsichore ? s'écrie un lecteur sévère, en m'interrompant et fronçant le sourcil. Voulez-vous dire que le Congrès a dansé et qu'il y a, dans l'Association Bretonne, une classe de danse, pour faire suite aux deux autres ?

— Pas tout à fait, vénéré lecteur. Je veux dire simplement que, le mercredi 14 octobre, dans une tente spacieuse, dressée au bout de la promenade de Redon et décorée avec beaucoup de goût, une très-jolie fête, une charmante soirée a été offerte aux membres du Congrès par les habitants de Redon. On me dirait qu'on y a dansé, je n'en serais pas surpris ; la danse figure ordinairement, au moins pour mémoire, au programme d'une soirée : mais enfin, soyez-en sûr, cher censeur, ce bal était avant tout — sous prétexte chorégraphique — une occasion plus facile donnée aux membres du Congrès et à leurs aimables hôtes de Redon de se voir, de se connaître et de s'apprécier mutuellement. A ce point de vue aussi le succès a été complet et la satisfaction unanime.

Le dimanche suivant, 18 octobre, cette même tente du mercredi devait être largement ouverte du côté de la promenade et servir de théâtre à la distribution solennelle des primes de la Classe d'Agriculture ; primes aux meilleurs labours, primes aux produits végétaux, primes aux machines, primes surtout aux bestiaux de toutes sortes et de toutes races — bovine,

ovine, chevaline, porcine, — y compris même la volaille. Les vainqueurs — j'entends par là les bestiaux, — ornés de feuillages et de rubans, devaient défilér gravement devant le Congrès en traversant la promenade et faisant une procession, que j'ai vue ailleurs déjà, et qui imprime à ces fêtes un caractère rustique tout original : on y croit sentir encore le parfum des foins fraîchement coupés, ou cette odeur douce et saine qu'exhale l'étable d'une bonne métairie. Outre la distribution des primes, — la pose de la première pierre de la halle, le lancement d'un brick dans le port de Redon, un mât de cocagne, un feu d'artifice, formaient une suite de récréations variées suivant les goûts et les heures, qui invitaient naturellement les populations voisines à affluer dans la ville de saint Convoion. Par malheur, une disgracieuse hôtesse, qu'on n'avait point invitée, voulut venir prendre aussi sa part de la fête, et elle gâta tout. C'était la pluie, qui, arrivée à Redon dès le matin, y passa toute la journée. Entre deux ondées on lança le brick, on posa la première pierre de la halle, sur laquelle M. le Maire de Redon fit un excellent discours, plein du sentiment chrétien ; le mât de cocagne, lavé de son savon par l'eau du ciel, livra comme sans résistance, aux premiers gamins venus, ses cravates, sa montre et sa paire de bottes ; enfin le feu d'artifice, contre toute attente et contre vent et marée, réussit et fut très-beau, grâce aux bonnes dispositions de M. Kervella. Mais pour la distribution des primes, fixée à une heure après midi, au moment où la pluie tombait à flots, force fut de renoncer à la tente de la Promenade, à la procession des bêtes, et d'aller tenir cette séance dans la grande salle du Tribunal.

M. le général Duchaussoy la présida et l'ouvrit par une allocution bien sentie, sympathiquement écoutée, saluée de nombreuses marques d'approbation. Le général remerciait le Congrès de l'avoir appelé à présider *ses nobles et utiles travaux*, et mis ainsi à même de tenter, quoique faiblement, l'application de la devise « *Ense et aratro* » de l'illustre maréchal Bugeaud, sous lequel il avait eu l'honneur de servir ; puis il ajoutait, en terminant :

« Permettez-moi, Messieurs, de saisir cette occasion pour vous dire à quel point je suis attaché à la Bretagne. Appelé par la confiance de l'Empereur, *et sur ma demande spéciale*, au commandement militaire de votre beau et bon pays, j'ai reçu de vous tous, Messieurs, un accueil qui m'a fait vôtre depuis longtemps, et votre choix aujourd'hui me rend doublement heureux, puisqu'il me confère en quelque sorte mes lettres de naturalisation parmi vous.



» Déjà honoré des sympathies et de l'amitié de plusieurs membres de l'Association Bretonne, j'ai le plaisir de retrouver aujourd'hui, après vingt-sept ans, un ancien frère d'armes, M. Olivier de Sesmaisons, avec lequel j'ai fait la première campagne d'Afrique. Cette rencontre a renouvelé chez moi les plus précieux et les plus agréables souvenirs. Je remercie la Providence de m'avoir réservé le bonheur de lui serrer la main.

» Je ne terminerai pas, Messieurs, sans prier M. le comte Caffarelli de recevoir ici l'expression de mes sentiments personnels. Les souvenirs qu'il a laissés dans ce département et l'affection réciproque qui l'unit aujourd'hui à la Bretagne, sont la plus douce récompense accordée aux travaux et aux efforts d'un fonctionnaire. Je le remercie de m'avoir proposé à vos suffrages et de m'avoir permis ainsi, en rendant hommage à son beau caractère, de m'initier à vos utiles travaux. »

Après les applaudissements excités par ces paroles, et quelques mots de M. Caffarelli, à peine remis d'une grave indisposition qui l'avait tourmenté durant les premiers jours du Congrès, M. de Sesmaisons, directeur honoraire de l'Association, prit la parole pour tracer ce piquant tableau des faits notables de la session, que j'ai mentionné en commençant et dont j'ai cité déjà plusieurs passages. Le spirituel *chroniqueur du Congrès* (ainsi lui-même s'est nommé, grand honneur pour la chronique!) n'a rien oublié, ni le défrichement, ni le concours, ni les animaux, ni les végétaux, ni les machines; et il a tout peint et tout caractérisé avec une verve rapide, une touche pleine de finesse, de grâce, de tons et de nuances variées, qui séduisait l'auditoire au point que le public, charmé, forçait de temps en temps l'orateur de s'interrompre pour laisser passer un flot de bravos. Aussi voudrais-je pouvoir tout citer; mais hélas! l'espace me manque, et je me borne à la péroraison, où M. de Sesmaisons, se tournant vers le général et répondant au souvenir si heureusement évoqué par lui quelques moments auparavant, l'interpella en ces termes :

« Et vous, mon général, il vous appartient maintenant de couronner les vainqueurs de ces luttes pacifiques. En écoutant tout à l'heure les accents de votre voix, les plus heureux souvenirs s'éveillaient en moi : je sentais revivre le jeune sous-lieutenant qui, en 1830, sur le sol d'Afrique, obéissait avec bonheur au brillant commandant Duchaussoy, et contribuait pour sa petite part à conquérir à la France ce riche joyau.

» Cette rencontre inespérée et si agréable, c'est un des fruits de nos Congrès, mon général. Grâce à leur retour annuel, un jour vient que, partis de différents points de l'horizon ou après de longues séparations,

des hommes de cœur se retrouvent, raniment et rapprochent leurs souvenirs, se serrent la main avec bonheur : — et de cette union des cœurs que peut-il résulter que du bien ? »

Après ce discours l'assemblée a dû prendre quelques instants pour achever d'épancher ses émotions. « Puis est venu l'appel des lauréats, interrompu par la musique et par les applaudissements. C'était un beau spectacle, moral et profitable à tout point de vue, que cette distribution de récompenses aux propriétaires et aux fermiers indifféremment : aux riches qui se font laboureurs pour servir d'exemple et occuper utilement leurs loisirs, aux pauvres qui demandent au labourage la plus providentielle et la plus sûre des richesses. Ainsi, les honneurs du Congrès de Redon ont été partagés entre M. Liazard, de Guéméné, qui, opérant avec de grands capitaux, fait de l'agriculture sur la plus vaste échelle, et Guévenoux, de Bains, simple fermier, que la voix unanime de tout Redon considère à bon droit comme le meilleur cultivateur du pays (1). »

Je crois même, tout bien calculé, que le plus gros lot de bravos a été pour Guévenoux ; le brave homme en semblait d'abord un peu confus mais encore plus aise, et à la fin il était tout rouge de plaisir ; les paysans semblaient fiers de voir un d'entre eux remporter ce triomphe, et tout le monde était content. — Quant au reste, vous pensez bien que je ne vais point vous transcrire ici la liste des lauréats ; tous les journaux de Bretagne l'ont donnée, allez l'y lire. Vous y pourrez voir, entre autres, un ancien législateur, qui se repose dans le calme des campagnes vannetaises du tracas de ses campagnes législatives, et qui a obtenu une prime... pour la bonne éducation de ses poulets. — O charrue de Cincinnatus, si chère aux républicains de collège, que tu me parais petite devant ces poulets ! Je les ai vus marcher fièrement dans l'orgueil de leur triomphe, ils étaient vraiment fort beaux ; ils doivent être mieux à la broche.

Hélas ! nous n'en avons pu juger, — encore bien qu'avant de se séparer, les membres du Congrès, épars durant la session en divers logis de la ville, se soient réunis suivant l'usage en un banquet amical — mais dégagé de toute pompe officielle, — afin de se serrer la main une dernière fois et de se donner rendez-vous pour l'an prochain. A ce modeste banquet, et toujours suivant l'usage, on a porté la santé des chefs de l'Association, directeurs en exercice et directeurs honoraires (2), et bu — même le

(1) Lettre de M. Ropartz, dans la *Foi Bretonne* du 22 octobre 1857.

(2) Les directeurs honoraires de l'Association Bretonne sont, pour l'Agriculture M. Olivier de Seamsalsons, et pour l'Archéologie M. Aymar de Blois.

verre vide — à l'union de tous les Bretons dans l'Association Bretonne !  
 On s'est dit au revoir sur tous les tons, en prose et en vers, — en prose  
 avec toutes les formules et toutes les assurances imaginables, — en vers,  
 par exemple, avec ceux-ci, adressés par un des membres du Congrès à ses  
 confrères :

.....  
 Un an de plus, et votre main  
 Aura fait oublier l'absence ;  
 C'est bien long... mais c'est à demain  
 Quand on emporte l'espérance (1) !

Enfin, sur une bonne inspiration éclose séance tenante, une quête pour  
 les pauvres soudainement improvisée a produit une somme de plus de  
 deux cents francs, remise le lendemain à M. le curé de Redon. — C'est  
 sur ce dernier acte que les membres du Congrès se sont séparés.

— Par suite d'une décision, prise en séance générale le samedi 17  
 octobre, le Congrès se réunira l'année prochaine dans la vieille capitale de  
 la Cornouaille, à Quimper, au cœur de la Basse-Bretagne, dans le pays  
 resté jusqu'à présent le plus breton par sa langue, ses mœurs, ses fêtes et  
 ses costumes. Pendant cette session l'Association Bretonne recevra la visite  
 d'une députation de Bretons du pays de Galles, envoyée par la Société  
 Cambrienne pour confirmer, avec les Bretons du continent, les liens de la  
 fraternité nationale. Et dans le même moment, Mgr l'évêque de Quimper  
 fera rétablir et inaugurer solennellement, sur le portail de sa cathédrale,  
 la statue du roi Grallon, l'un des premiers chefs de ces bandes d'émigrés,  
 venus au V<sup>e</sup> siècle de l'île de Bretagne en Armorique, le fondateur du  
 royaume ou comté de Cornouaille et de l'évêché de Quimper, l'un des  
 héros les plus célébrés dans les traditions du moyen-âge. Voilà, je pense,  
 de quoi donner à cette session un vif intérêt.

Au reste, en fait de lieu de réunion, l'Association n'avait pour l'année  
 prochaine que l'embaras du choix, et c'est dommage vraiment qu'elle ne  
 puisse, au moins pour cette fois, tenir double session. Sa présence, si  
 opportune à Quimper, comme on vient de le dire, ne le serait pas moins  
 sur un autre point de la Bretagne. En effet, le 11 septembre 1858, sur la  
 plage de Saint-Cast (Côtes-du-Nord), on inaugurerait solennellement le  
 monument destiné à rappeler aux générations futures le souvenir du châ-

(1) C'est la conclusion de quelques jolis couplets chantés par M. A de la Noué.

timent exemplaire, infligé un siècle plus tôt, jour pour jour, en ce lieu même, par la bravoure et l'indignation bouillante des Bretons à l'insolence des Anglais, qui, en guerre avec la France, avaient osé tenter un débarquement sur le sol breton. L'Association Bretonne aurait sa place toute marquée dans cette fête nationale de la Bretagne; aussi M. le maire de Dinan avait-il fait inviter le Congrès à tenir sa quinzième session dans la ville qu'il administre et qui est la plus voisine de Saint-Cast. Par malheur, cette invitation est venue, on peut le dire, *in extremis*, quand le choix de Quimper était déjà résolu et ne pouvait être changé. Mais du moins espérons-nous que les bureaux permanents des deux classes de l'Association Bretonne la représenteront à cette solennité, qui devra être, si nous la comprenons bien, une grande manifestation du patriotisme de la Bretagne et des populations de l'Ouest, les plus solidement françaises de toute la monarchie, parce qu'elles sont les plus fidèles à la religion et aux fortes traditions de la France. — La *Revue de Bretagne et de Vendée*, si peu qu'elle puisse faire, y aidera de tout son pouvoir; on ne tardera pas d'en voir des marques.

Quant au Congrès de Redon, je n'en dirai plus que deux mots, pour en marquer, à mon sens, l'importance particulière. C'est le premier Congrès Breton qui réussisse complètement en Haute-Bretagne, avec l'appui principal et presque exclusif de cette partie de la province; l'Association Bretonne y a conquis des adhésions nombreuses et précieuses et qui lui demeureront fidèles. A qui rapporter l'honneur de ce bon résultat? En première ligne, sans doute, au zèle si dévoué de l'excellent directeur M. le comte Caffarelli; puis, au concours empressé des autorités locales et des habitants notables du pays de Redon, surtout à la diligente activité du maire M. Thélohan, et à l'accueil si cordial de M. l'abbé Gaudaire; enfin à la bonne volonté et au bon esprit de tous. Aussi de tous les honnêtes gens qui ont suivi le Congrès de Redon, pas un n'en est revenu, croyez bien, sans dire, lui aussi, du Congrès Breton ce qu'en venait de dire, avec sa longue expérience et sa conscience d'honnête homme. M. Olivier de Sesmaisons :

*Il n'en peut résulter que du bien.*

Ainsi donc, mon cher lecteur, l'année prochaine à Quimper! D'ici là... portez-vous bien et moi aussi.

LOUIS DE KERJEAN.

# ÉTUDES HISTORIQUES.

---

## ORIGINES ET CARACTÈRE

DE

# LA LIGUE EN BRETAGNE.

---

• Première partie.

---

Il y a quelques années, faisant des recherches dans le riche dépôt des Archives d'Ille-et-Vilaine, j'y découvris les registres originaux des États convoqués à Nantes et à Vannes, pendant la Ligue, par M. le duc de Mercœur. Ce précieux document que l'on croyait perdu (1) fut pour moi toute une révélation : non-seulement il m'apprit une foule de détails que l'on chercherait en vain dans les historiens les plus complets ; mais, avec des horizons nouveaux, avec des aspects ignorés, j'y trouvai une véritable compensation aux tristesses que m'a toujours causées l'étude de nos troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle.

Là, en effet, aucune trace, pour ainsi dire, ni de ces chefs ambitieux, presque tous si inférieurs à leur cause, ni de ces violences que l'on a nommées les fureurs de la Ligue, ni de ces prédicateurs fanatiques ou grotesques qui transformaient la chaire en une tribune de club, et auxquels la *Satire Ménippée*, trop souvent injuste et mes-

(1) « Je ne pourrai dire que peu de choses ici de toutes ces assemblées d'États que le duc de Mercœur fit pendant les troubles ; parce que les registres n'en ont pas été conservés et qu'apparemment on crut, quand la paix fut faite, qu'on n'en devait laisser aucun monument » (Guyot-Desfontaines, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, t. I, p. 288.)

quine dans ses appréciations, a cependant donné de légitimes écrivains. Les cahiers des États de la Ligue, laissant dans l'ombre tant de personnages qu'on voudrait oublier, tant de choses qu'on aimerait à n'avoir jamais connues, ne font guère voir qu'une seule figure : la Bretagne, dans sa noble, grande et libre représentation, s'occupant comme toujours de ses affaires, depuis la plus importante, la défense de sa foi, jusqu'au moindre de ses intérêts matériels, et délibérant avec autant de calme que si le pays eût joui d'une parfaite tranquillité; la Bretagne résignée à une lutte qu'elle croit nécessaire, se saignant à blanc pour la soutenir, mais prête à déposer les armes, lorsque la réconciliation du roi de Navarre avec l'Eglise ne permettra plus qu'aux ambitieux et aux aventuriers de prolonger une résistance désormais inutile; la Bretagne, en un mot, faisant tout ensemble acte de foi, de dévouement, de probité politique et de bon sens. N'est-ce pas là un admirable spectacle, et n'avais-je pas raison de dire qu'il est bien propre à consoler des lugubres et sévères peintures que les historiens ont pu tracer de la Ligue sans outrager la vérité?

Aussi, lorsque l'occasion se présenta de communiquer à un auditoire d'élite (1) la découverte que j'avais faite à Rennes, ce fut avec empressement que je la saisis. Aujourd'hui encore, si grande que soit ma paresse à écrire, je veux prendre vis-à-vis du public un engagement que je n'aurais peut-être pas le courage de contracter avec moi-même, et je promets d'écrire quelque jour l'histoire des États de la Ligue en Bretagne, ou plutôt de publier les documents d'après lesquels chacun pourra juger ces solennelles assemblées. Quant à faire l'histoire de la Ligue elle-même (2), c'est-à-dire du mouvement religieux et politique qui porte ce nom, considéré dans son ensemble et dans ses détails, faut-il l'avouer, je crois que je ne l'oserai jamais. Fût-je capable de mener à bonne fin une pareille entreprise, elle m'effraierait encore par plus d'un côté : indépendamment de la douloureuse nécessité où elle me mettrait de raconter la plus horrible guerre civile qui ait jamais désolé notre province, est-ce qu'il n'y a

(1) L'Association Bretonne réunie à Vannes en 1853.

(2) Je parle toujours, bien entendu, de la Ligue en Bretagne.

pas au fond et au-dessus de ces neuf années de combats, d'incendies, de meurtres et de pillages, que les mémoires contemporains nous ont dépeintes, une question à elle seule bien délicate, bien épineuse : celle de savoir où étaient alors et le droit et le devoir de la nation ?

Sans la Ligue, c'est ma conviction et c'est aussi celle des écrivains qui ont le mieux servi les idées monarchiques, la France serait aujourd'hui protestante comme l'Angleterre, la Suède et le Danemark ; ou démembrée comme l'Allemagne. J'ajouterais volontiers avec le vénérable M. Laurentie, l'homme de ce temps qui a peut-être le mieux compris l'histoire de son pays, que « la situation personnelle de Henri » de Navarre altérerait jusqu'à un certain point le droit d'hérédité qui » depuis tant de siècles se conservait en France comme fondement de » l'ordre. . . . et que la Ligue avec ses ambitions funestes ou aveugles, retenait le principe de la constitution de l'Etat (1). »

D'autre part, je conçois à merveille qu'à la mort d'Henri III, d'excellents catholiques aient jugé les choses d'une façon toute différente. La bonne nature du Béarnais, sa profonde intelligence, la promesse qu'il faisait de respecter le catholicisme et d'en étudier les dogmes, tout pouvait leur donner l'espoir que, sous la pression de la grâce divine et des instances de l'immense majorité des Français, il abjurerait ses erreurs, et dès lors leur faire envisager avec plus d'effroi une révolution politique que l'avènement au trône d'un prince huguenot. La Ligue, il ne faut pas l'oublier, a été la première atteinte à l'hérédité des Bourbons ; et l'on sait tout ce que la logique révolutionnaire devait faire sortir, deux siècles plus tard, de ce fatal précédent.

Il m'est donc, encore une fois, et il me sera toujours difficile, pénible même de prononcer entre les Ligueurs et les Royaux. En histoire, comme en philosophie, comme en politique, il y a des questions qui vous offrent un attrait tout particulier : on les recherche, on s'y complait, on les inventerait si elles n'existaient pas ; il y en a d'autres, au contraire, que l'on traite à son corps défendant et seulement quand les circonstances vous mettent en demeure, vous acculent

(1) Laurentie, *Histoire de France* (1<sup>re</sup> édition), t. VI, pp. 9, 10 et 23.

et vous demandent impérieusement une réponse. Telle est pour moi la question de la Ligue. Pourquoi donc viens-je aujourd'hui l'aborder? c'est peut-être ce que j'aurais dû dire dès les premières lignes de ce travail.

Un professeur distingué du Lycée de Nantes, M. Grégoire, a publié l'an dernier, sur *la Ligue en Bretagne*, un livre où les hommes et les choses sont, à mon sens, grandement méconnus. Ce ne serait pas assez, toutefois, pour me mettre la plume à la main, car beaucoup d'autres sauraient mieux que moi réfuter le nouvel historien de nos guerres religieuses; mais sur la simple lecture d'un procès-verbal, où le travail que j'ai communiqué à l'Association bretonne n'a pu être qu'incomplètement analysé, il juge mes conclusions et en conteste la légitimité (1). Il le fait, il est vrai, avec une excessive courtoisie: je l'en remercie sincèrement, mais à l'expression de ma reconnaissance je ne puis ajouter une rétractation. Je crois même que ce m'est un devoir de donner, sur quelques points, à ma pensée plus de précision et de développement qu'elle n'en a dans le compte-rendu où on est allé la chercher. Personne ne s'étonnera d'ailleurs, je le suppose, qu'ayant à m'occuper de la Ligue en Bretagne, je commence par jeter un coup-d'œil rapide non-seulement sur la Ligue dans les autres parties de la France, mais sur les troubles religieux dont elle ne fut que la conséquence. Il y a entre les divers événements qui composent la grande unité du XVI<sup>e</sup> siècle une telle cohésion, un lien si intime, que les isoler les uns des autres, c'est vouloir ne les éclairer que d'une douteuse lumière, pire souvent que l'obscurité complète.

(1) On lit à la page 183 du livre de M. Grégoire: « Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai lu le compte-rendu de la lecture faite par M. de Kerdrel sur ces États de la Ligue, dans le *Bulletin archéologique* de l'Association bretonne, 1851. Je regrette vivement de ne connaître qu'imparfaitement le consciencieux travail de l'habile écrivain, d'autant plus que je ne puis partager tous les jugements qu'il porte sur la période de la Ligue en Bretagne et sur le rôle de Mercœur en particulier; — M. de Kerdrel exagère beaucoup, à ce qu'il me semble, l'indépendance des États à l'égard de Mercœur et l'importance de leurs décisions. Les États constituaient-ils vraiment le Gouvernement de la Ligue? »

Déjà dans sa préface et en des termes non moins flatteurs, M. Grégoire m'avait reproché de n'avoir pas admis que la Ligue fût considérée par la Bretagne comme un moyen et une occasion de recouvrer son indépendance, en secouant le joug de la royauté française.



La liberté, dont la cause est aujourd'hui trop délaissée pour que je ne sois pas disposé à l'indulgence envers ses rares adhérents, ne me semble jamais plus respectable ni plus sainte que quand, sous le nom de tolérance, elle s'applique aux choses de la conscience et de la foi. Il m'est impossible cependant de ne pas signaler ce banal sophisme qui consiste à transporter dans les âges passés, les principes et les thèses de la liberté moderne. C'est par de semblables anachronismes, plus encore peut-être que par l'altération matérielle des faits, que se justifie cette parole du plus hardi penseur de notre temps : « L'histoire » est depuis trois siècles une vaste conspiration contre la vérité. » On supprime le milieu dans lequel se sont accomplis les événements historiques ; par exemple, de la tolérance religieuse, idée essentiellement moderne comme le mot même qui l'exprime<sup>(1)</sup>, on fait une doctrine ancienne, et alors, par une déduction nécessaire, les croisades ne sont qu'une entreprise du plus aveugle fanatisme, saint Louis qui faisait battre de verges les blasphémateurs, n'est qu'un roi barbare ; et les catholiques du XVI<sup>e</sup> siècle, pour avoir opposé une résistance armée à l'invasion de l'hérésie, méritent les malédictions de la postérité.

Si monstrueux que paraissent ces jugements de l'école historique du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui compte encore aujourd'hui plus d'un adepte en France, ils ont au moins, non leur excuse, mais leur explication, dans l'adoption d'un faux point de départ, et ils n'en sont que la conséquence rigoureuse. Mais voici une contradiction dont il est difficile de se rendre compte et qui cependant court les rues : des gens qui, en l'an de grâce 1857, ne pardonneraient pas la manifestation la plus modérée d'une pensée hostile au gouvernement et qui appelleraient sur ses auteurs la plus sévère répression, s'indignent néanmoins, avec une extrême vivacité, de l'intolérance des catholiques français à l'égard des premiers huguenots. Que faisaient-ils donc ces champions de notre foi menacée ? Tout en la conservant à leurs enfants, comme le plus précieux patrimoine qu'ils pussent leur laisser, ne défendaient-ils pas l'État lui-même ?

(1) Cette observation est de M. le comte de Falloux. Elle se trouve dans sa belle préface à l'Histoire de saint Pie V.

Aujourd'hui, après tant de révolutions qui n'ont rien respecté de l'ancienne constitution du pays, l'Église de France accepte son isolement, ou plutôt sa neutralité politique; elle y trouve même plus d'avantage et de sécurité que dans une trop étroite union avec des puissances temporelles qui ont été successivement contestées à des points de vue divers. Mais, alors que l'ordre de l'hérédité royale n'avait jamais été mis en question, que tout était empreint de catholicisme dans ce « royaume fondé par des évêques, » depuis le pouvoir du Roi très-chrétien qui jurait le jour de son sacre, *devant Dieu et les anges, d'exterminer les hérétiques* (1), jusqu'au plus humble corps de bourgeois, jusqu'à la plus obscure confrérie de métier, alors nier la suprématie de l'Église, vouloir partager ses droits et ses privilèges, c'était s'attaquer à la base même de l'édifice politique et social.

D'ailleurs, s'agissait-il pour le protestantisme d'une place modeste à obtenir, d'un partage pacifique et inégal qui aurait laissé au catholicisme ses antiques prérogatives? On n'oserait le prétendre sérieusement. Les huguenots, comme les catholiques, croyaient posséder la vérité religieuse, et, à leur point de vue, c'était un devoir, non-seulement de propager la doctrine protestante, mais de déraciner par tous les moyens possibles, la croyance contraire (2). La tolérance à laquelle ils avaient droit, suivant une certaine école où trop souvent les passions tiennent lieu de convictions, ils la revendiquaient, il est vrai, tant qu'ils étaient les plus faibles; mais aussi partout où ils l'emportaient, ils exerçaient sur les consciences une domination de fer. Si

(1) M. Le Ber, dans sa curieuse Histoire des cérémonies du Sacre (in-8°, 1825), accompagne la formule du serment prêté par le roi de ce judicieux commentaire qui conserve toute sa justesse, appliqué au XVI<sup>e</sup> siècle: « A l'époque de l'établissement de la formule » contre les hérétiques, il eût été aussi dangereux de tolérer l'hérésie qu'il le serait aujourd'hui de ne la point souffrir.

» Les systèmes d'indépendance religieuse ne pouvaient se concilier avec rien de ce qui existait alors. La religion romaine exerçait par elle-même sur les consciences, par ses ministres sur les esprits, un empire absolu qui n'admettait ni partage, ni résistance, ni contradiction. On ne pouvait concevoir de milieu entre protéger et proscrire tout ce qui paraissait contraire à ses dogmes (page 205). »

(2) M. Buchez, peu suspect en semblable matière, a écrit dans l'Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle (au mot Ligue) « Qu'on ne comprenait pas alors la liberté religieuse, et que chacun, » protestant ou catholique croyait bien faire en imposant sa foi. »

en Angleterre et en Allemagne le protestantisme se fait d'abord petit et suppliant, bientôt, grâce à cette audace et à cette ténacité de propagande qui lui est propre, il s'étend et se développe avec une effrayante rapidité, s'empare du pouvoir, et de persécuté devient persécuteur. La tolérance et le libre examen lui avaient été d'excellents principes pour détruire, il les proclama, pour régner, des *dogmes diaboliques* (1), et il eut des bannissements et des bûchers, non-seulement contre l'infailibilité du Pape, mais pour l'infailibilité de Calvin.

En France, Dieu merci, les choses prirent une autre tournure, mais le huguenotisme y eut la même marche, y poursuivit le même but que partout ailleurs. « Il n'y a pas longtemps » disait, en 1567, Charles IX à l'amiral de Coligny, chef avoué des protestants, « que vous » vous contentiez d'être soufferts par les catholiques : maintenant vous » demandez à être égaux ; bientôt vous voudrez être seuls et nous » chasser du royaume. »

Rien n'était plus vrai que cette appréciation du jeune monarque. Dominer d'abord, puis usurper le pouvoir politique, afin de se substituer d'autorité au catholicisme, tel était le plan des religionnaires français : je le démontrerai sans peine tout à l'heure, mais auparavant je veux répondre à un argument qui a son côté spécieux.

Quelques écrivains, moins prévenus ou moins partiaux que d'autres, concèdent que les huguenots finirent en France, comme dans les États du Nord, par viser à l'usurpation de la souveraineté ; mais ils prétendent qu'ils ne le firent que poussés à bout par les provocations des catholiques, et pour ainsi dire à titre de légitime défense.

Ce système est ingénieux, je le répète ; il ne résiste cependant pas à une discussion sérieuse.

D'abord on peut répondre que le seul fait de l'existence du protestantisme, dans un État dont la constitution était éminemment catholique, avait tout le caractère d'une véritable provocation permanente (2).

(1) Ce sont les expressions, même de Calvin, tout le monde les connaît.

(2) Ce qui rendait les huguenots ennemis de l'État, dit M. Laurentie au tome VI de son Histoire de France, « c'était, selon l'apparence, la croyance même en vertu de laquelle » ils attaquaient à force ouverte le catholicisme et par lui la royauté. » — Un écrivain,

Mais cette considération ne serait probablement admise que par des esprits capables de s'élever à la hauteur d'un principe ; et, comme ces esprits sont infiniment rares dans le monde incrédule ou indifférent, le mieux, je crois, est de m'en tenir aux preuves qui ressortent directement et, pour ainsi dire, matériellement des faits les plus connus de l'histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle.

Tous ceux qui écrivent sur nos guerres de religion placent au frontispice de leurs récits, les horribles boucheries de Mérindol et de Cabrières en 1545 ; mais la plupart oublient de dire, et ce serait justice cependant, que la rage des catholiques avait été allumée par les excès d'une bande de religionnaires qui, au nombre de quinze ou seize mille, avaient sur leur passage brisé les crucifix, déchiré les saintes images, profané les autels. Les mêmes historiens nous parlent avec une compassion que je partage, du supplice d'Anne Dubourg ; ils glissent rapidement sur l'assassinat du président Minart, dont le sang, par l'abominable mais éternelle loi des représailles, retomba sur l'infortuné magistrat. Ces deux exemples, pris au hasard, peuvent donner une idée malheureusement trop exacte des procédés de la critique moderne la plus répandue : j'essaierai, dans le peu que j'ai à dire, d'être plus impartial.

Les Espagnols venaient de prendre St-Quentin après un siège long et meurtrier ; la France, exténuée, aux abois, avait besoin de l'union de tous ses enfants pour réparer ce désastreux échec. Les huguenots le comprendront-ils ? Au contraire, ils profiteront de l'épuisement de la patrie commune pour se montrer plus agressifs que jamais. Ce fut à cette époque qu'eurent lieu les premières assemblées du Pré-aux-Clercs, où les psaumes de Marot, chantés à tue-tête par des hommes armés, étaient jetés comme un incessant défi au peuple catholique de la

que le vulgaire a peut-être trop admiré, mais que les érudits ont à leur tour trop déprécié, M. Copefigue, exprime la même pensée dans son Histoire de la Réforme : « Le catholicisme, » dit-il, « étant alors le fondement de la société, les hommes qui partagent toute la chaleur de cette foi, pouvaient bien considérer comme des fauteurs de » guerre civile et des rebelles ceux qui se séparaient de l'unité religieuse, alors entièrement confondue avec l'organisation politique. De là, sans doute, cette conviction que » tout moyen de se délivrer de ce danger menaçant était bon et justifiable aux yeux de » Dieu et des hommes. »

capitale. Deux ou trois ans plus tard éclatait la conjuration d'Amboise, et lorsque, après de sévères exécutions, une large amnistie eut rassuré la plupart des complices de La Renaudie, on sait qu'ils commencèrent à se faire honneur d'avoir trempé dans sa criminelle entreprise (1) ; on sait également avec quelle insolence Coligny, présentant à la reine les réclamations de ses coréligionnaires, se vanta de pouvoir les faire signer par cinquante mille hommes, c'est-à-dire par cinquante mille combattants.

Ces réclamations n'aboutirent d'abord qu'à l'édit de juillet 1561 qui, tout en mettant les calvinistes à l'abri des attaques et des injures des catholiques, leur interdisait les assemblées publiques. Mais le crédit prépondérant de l'amiral obtint bientôt le retrait de cette prohibition et la convocation du *colloque* de Poissy, où Théodore de Bèze put blasphémer impunément devant le Roi et les princes.

En veine de succès, le calvinisme français poursuivra son œuvre : les prêches se multiplieront, même dans des églises catholiques ; l'édit de St-Germain, si favorable aux protestants, ne leur suffit plus ; il ne leur interdit les assemblées publiques que dans les faubourgs de Paris, c'est là précisément qu'ils se réuniront de préférence, jusqu'au moment où le connétable de Montmorency les en délogera de force.

Si encore ils ne s'étaient réunis que pour prier !

Un jour, le son des cloches de l'église St-Médard, à Paris, voisine d'un prêche appelé le Patriarche, irrite la bile des huguenots. Ils sortent en armes de l'office, envahissent l'église d'où, après avoir frappé, à tort et à travers, femmes, enfants, vieillards ; brisé les autels et profané les hosties, ils emmènent trente ou quarante prisonniers. Vers la même époque, à Valence, ils établissent un prêche dans l'église des Cordeliers, non sans y avoir commis d'abominables sacrilèges (2). A Montélimar, ils n'agissent pas autrement, si ce n'est

(1) « Je vis, dit Brantôme, des huguenots qui disaient : Or, hier nous n'étions pas de la conjuration et ne l'eussions dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte. »

(2) Capéfigue, *Histoire de la Réforme*, t. II, p. 139.

qu'à leurs profanations sans nombre ils ajoutent un massacre de moines et de *papelards* (1); au monastère de la Guiche ils enlèvent treize des plus jeunes religieuses (2); à Lyon, dont ils se sont emparés, ils interdisent la messe.

De pareilles agressions se produisaient à chaque instant et partout. Néanmoins, obéissant à la parole de Théodore de Bèze; « Il n'est plus » temps de discuter mais d'exécuter, » les huguenots déclarent la guerre dans de bien autres proportions aux catholiques et à l'État. En deux jours cinquante villes sont surprises : le prince de Condé et Dandelot se renferment dans Orléans. Leur prétexte est d'arracher la reine à la tyrannie du parti catholique; mais Dieu sait ce qu'ils auraient substitué à cette domination, si le duc de Guise n'avait anéanti leur armée à la bataille de Dreux.

Les vaincus obtinrent la paix d'Amboise, qu'ils ne respectèrent pas longtemps. De tous côtés ils conspirent, se soulèvent et dans le délire de leur audace, ils imaginent d'enlever la cour à Meaux et d'affamer le roi dans sa capitale. Cette fois, ce fut le connétable de Montmorency qui eut l'honneur de terminer la guerre par la bataille de St-Denis.

La paix de Lonjumeau, fruit de cette glorieuse journée, eut le même sort que les précédentes. Les huguenots ne la considérèrent que comme un moyen de réparer leur pertes et de combiner à loisir de nouvelles entreprises (3). Leur fureur un instant concentrée éclata avec plus de violence que jamais, et, par les massacres de Nîmes, ils jetèrent aux cœurs des catholiques ces germes de vengeance et de férocité, qui devaient se développer d'une si sanglante façon dans la nuit de la St-Barthélemy (4).

(1) De Thou, lib. XXV.

(2) Mss. de Béthune, vol. 8676 (cité par Capefigue).

(3) Dom Morice dit, au tome II de son Histoire de Bretagne, d'après Castelnau et Crevain : « Dandelot s'était retiré en Bretagne après la paix de Lonjumeau, sous prétexte de visiter les terres qu'il avait en cette province; mais, en effet, pour se préparer à une nouvelle guerre... il leva secrètement des troupes, aidé de la Noue, de Brossal St-Gravé et de Montejan, tandis que le vidame de Chartres, Lavardin et Montgomeri en faisaient autant en Normandie et dans l'Anjou. »

(4) « Quand le parti huguenot, dit M. Capefigue, fit triompher ses idées, ses projets et enveloppa de son pouvoir le catholicisme (la grande force populaire), alors la majorité courut aux armes. De là ces journées sanglantes de la St-Barthélemy que je vais raconter. » (*Histoire de la Réforme*, t. II, p. 505.)

Il me serait facile, continuant cette revue de l'histoire des huguenots français, d'établir jusqu'à l'évidence qu'ils sont responsables devant la postérité des guerres du XVI<sup>e</sup> siècle et, dans une certaine mesure, des excès, des crimes même que l'on reproche justement aux catholiques. Mais si je soutenais une pareille thèse avec les détails qu'elle comporte, si je montrais les religionnaires à l'œuvre, dans les conspirations et sur les champs de bataille, dans leurs prêches et dans leurs synodes, dans leurs pamphlets, cette arme toujours plus redoutable que l'épée entre les mains du protestantisme, j'outrepasserais certainement les limites de cet article : et d'ailleurs ce n'est pas assez de mettre en lumière l'esprit de provocation des huguenots ; j'ai promis aussi de prouver qu'ils aspirèrent de toutes leurs forces à dominer le pouvoir royal, même à le renverser et à régner sur ses ruines.

Pour cela rien ne coûta à l'hérésie, ni la ruse, ni la violence, ni l'intimidation, ni les ligués avec les puissances étrangères.

Dès l'année 1534, elle entoura François I<sup>er</sup> de séductions. La reine de Navarre, sœur du roi et l'une des plus ferventes adeptes de la réforme, n'imagine rien de mieux que d'attirer Mélancthon à la cour, et déjà elle triomphe de voir son frère aux prises avec cet irrésistible apôtre, lorsque l'heureuse intervention du cardinal de Tournon vient déjouer tous ses calculs. A peu de temps de là, c'est Calvin lui-même qui, par l'intermédiaire de la duchesse de Ferrare, cherche à insinuer dans le cœur du monarque le venin de sa doctrine.

Ces essais de prosélytisme ne devaient pas réussir. Au sein des plaisirs et du luxe, François I<sup>er</sup> oublia rarement ses devoirs de roi très-chrétien, et si, à cet égard, quelque reproche pèse sur sa mémoire, c'est plutôt pour avoir été trop loin dans la voie des rigueurs, que pour avoir montré en matière religieuse l'indifférence et la tiédeur qu'on eût pu redouter d'un prince aussi léger. Tout le monde se rappelle ce qu'il dit un jour du calvinisme : « Si un de mes bras estoit infecté » de ceste peste, je le ferais couper, et si un de mes enfants estoit si » malheureux que de tomber dans ceste impiété, je le sacrifierais à la » justice divine et à la mienne (1). » Les actes de François I<sup>er</sup> furent

(1) Naimbourg, *Histoire du Calvinisme*, p. 28.

en rapport avec ce langage ; le protestantisme ne tarda pas à se convaincre par une dure expérience de l'inutilité de ses tentatives près de lui ; mais la Réforme avait à sa disposition des pièges plus dangereux contre la royauté. Quel fut le but, par exemple, de la conjuration d'Amboise ? On a prétendu qu'elle n'avait eu en vue que les ministres du roi ; nous savons trop ce qu'il en est en France des vaines théories de responsabilité ministérielle, qui ont servi de mot de passe à tous les révolutionnaires, pour nous payer de cette gratuite supposition. Non, c'est bien au roi lui-même qu'en voulaient La Renaudie et ses complices, et si le duc de Guise n'eût déjoué leur coupable trame, le prince de Condé eût vraisemblablement fait asseoir le protestantisme sur le trône de France.

J'ai signalé plus haut l'intimidation dont usa Coligny près de la cour, et les édits favorables à ses coréligionnaires qu'il sut obtenir de la peur. J'ai mentionné également cette trop fameuse assemblée de Poissy, dont les huguenots arrachèrent la convocation à la reine Catherine : qu'il me soit permis de revenir en quelques mots sur ce dernier fait, sans précédent dans notre histoire, et qui contenait toute une révolution. Non contente de jouir des franchises qui lui ont été accordées par l'édit de Saint-Germain et de vivre en toute liberté côte à côte avec la religion catholique, la Réforme aspire à la prédominance, et pour y parvenir elle ne trouve pas de plus sûr moyen que d'accuser le catholicisme d'imposture devant la cour, devant le roi lui-même, — et cela dans quel moment ? Un Concile général est convoqué à Trente, où déjà eu ont lieu ses premières sessions ; les questions religieuses les plus brûlantes doivent y être tranchées par l'autorité compétente et jusque là incontestée de l'Église. N'importe, un des principaux personnages du royaume, le chancelier, déclare hautement qu'une assemblée où siègeront des prélats étrangers, ne saurait statuer, en connaissance de cause, sur les besoins religieux de la France, et la cour, entraînée par ce faux grand homme qu'on appelle Michel de L'Hopital, autorise les docteurs de Poissy à discuter les dogmes fondamentaux de la religion de l'État. Il y a plus, elle semble prendre plaisir à ce scandaleux tournoi, où des cardinaux, des évêques, des religieux sont sur le pied de la plus par-



faite égalité avec les apôtres de l'hérésie, et où Théodore de Bèze insulte, devant le successeur de saint Louis, le sacrement de l'Eucharistie.

De là à un schisme officiel, comme celui dont Henri VIII fut le promoteur en Angleterre, y a-t-il loin ? Le colloque de Poissy ne contenait-il pas en germe la proclamation d'une église nationale, et si ce grand malheur ne s'est pas réalisé, la France le doit à cette protection spéciale de la Providence qui l'a tant de fois sauvée alors que les hommes ne pouvaient plus rien pour elle ?

Le colloque de Poissy, si plein de périls et de menaces, ne produisit donc pas tous les fruits amers qu'on devait en attendre ; cependant, par cela seul qu'il avait pu avoir lieu, les huguenots comprirent que leur situation près du Pouvoir s'était singulièrement agrandie et qu'il fallait mettre tout en jeu pour la maintenir. Leurs efforts dans ce but furent habiles et persévérants, et les catholiques se virent contraints d'abandonner la cour, où la faveur ne s'attachait plus qu'à leurs adversaires, où l'amiral régnait sans partage.

Tout paraissait encore une fois désespéré, lorsque l'excès même du mal en devint le remède inattendu : Coligny, au lieu d'user de son crédit avec modération et ménagement, comme l'eût voulu la prudence la plus vulgaire, se laissa aller à tous les énièvements de la puissance et poussa si loin les choses, qu'il provoqua une véritable explosion de la conscience publique. Le duc de Guise alors, au nom des Catholiques dont il était l'organe le plus accrédité, se crut autorisé à mettre la cour en demeure d'opter franchement entre son parti, qui se composait de la nation presque tout entière, et cette poignée armée de religionnaires qui constituait le parti huguenot. La reine Catherine, avec cette profonde duplicité qui présida à tous ses actes, donna des assurances aux uns et aux autres : en même temps que la cour se rendait à Paris sur l'appel du duc de Guise, Catherine écrivait secrètement au prince de Condé, qu'elle était sous la domination des catholiques. Qu'elle ait ou non ajouté : « Sauvez la mère et l'enfant (1) », une pareille confiance ressemblait bien à une demande de secours, et dans tous les

(1) Plusieurs historiens ont avancé que la lettre de Catherine à Condé contenait ces mots.

cas, autorisait le prince à offrir l'appui de son armée. Il n'hésita pas à le faire. D'Orléans, capitale improvisée du calvinisme, il lança un manifeste, où il déclarait agir par les ordres de la Reine, et prenait le titre captieux de *Protecteur de la maison de France*.

S'assurer du concours de Catherine était habile ; se proclamer son fondé de pouvoir, lui prêter ainsi une attitude tranchée, si contraire, aux habitudes de sa tortueuse politique, était de la dernière imprudence. La Reine, irritée de l'abus que Condé avait fait de son nom, se décida à le désavouer et à le traiter comme un rebelle. Alors commença cette terrible guerre, où la fortune des protestants balança celle des catholiques jusqu'à la bataille de Dreux, et dont le but éclate dans ces paroles, attribuées par Montluc à un chef huguenot : « Il faut donner des verges » à l'enfant qui ose se dire roi, et lui faire apprendre un métier pour » gagner sa vie. »

En 1567, nouvelle levée de boucliers du parti calviniste, plus significative encore que sa précédente révolte. Préparée dans l'ombre, à tel point que, le 26 septembre, l'amiral faisait ses vendanges et que, le 28, toute la France était en feu (1), — la conjuration courut droit au roi, comme au point de mire véritable de ses criminels desseins ; et, sans une circonstance providentielle elle l'eût surpris à Monceaux avec toute la cour, juste au moment où le ministre Rozière professait : « Qu'il est permis de tuer un roi et une reine, qui résistent à la réformation de l'Évangile. »

L'année suivante, disent plusieurs historiens, le prince de Condé, que ses partisans avaient surnommé par anticipation le *roi des fidèles*, aurait fait frapper une médaille à son effigie, avec cette légende : *Louis XIII, premier roi chrétien de France*.

Mais je n'en finirais pas si je voulais rappeler toutes les circonstances dans lesquelles les huguenots français tendirent à l'usurpation de la souveraineté, et peut-être, au demeurant, eussé-je mieux fait de ne pas même commencer une énumération aussi incomplète et d'invoquer seulement l'autorité des historiens les plus graves. L'un d'eux, sur l'opinion duquel j'aime particulièrement à m'appuyer, résume dans quel-

(1) C'est ainsi que s'exprime Anquetil.

ques lignes frappantes et tout ce que j'ai dit et tout ce que je pourrais ajouter. « A l'exception des masses entraînées, » a écrit M. Laurentie, « il est trop visible que les chefs de ces entreprises n'étaient que des sédi-  
 » tieux, et puisqu'on a revendiqué quelquefois le droit de croyance, il est  
 » permis d'affirmer qu'on le déshonorait et qu'on le trahissait par ces  
 » crimes renaissants de la guerre civile. Si la réforme eût été le Chris-  
 » tianisme ; elle eût conseillé la soumission et la souffrance. Quant à  
 » la huguenoterie de France, elle ne poursuivait que l'extermination  
 » de l'autorité, et puis sur les ruines elle n'entendait créer que des  
 » dominations et des tyrannies (1). »

C'est la même pensée qu'exprime Bossuet dans son *Cinquième Avertissement* : il vient d'établir un parallèle entre l'héroïque douceur des premiers chrétiens et l'esprit de révolte des protestants ; il continue ainsi : « On sait que le parti n'eût pas plutôt senti ses forces qu'on n'y  
 » médita rien de moins que de partager l'autorité, de s'emparer de la  
 » personne des rois et de faire la loi aux catholiques ; on alluma la  
 » guerre dans toutes les villes et dans toutes les provinces ; on appela  
 » les étrangers de toute part au sein de la France comme à un pays de  
 » conquête ; et on mit ce florissant royaume, l'honneur de la chré-  
 » tienté, sur le bord de sa ruine sans presque jamais cesser de faire la  
 » guerre. »

Après Bossuet qui citerai-je ? Je m'arrête.

La Royauté française, au XVI<sup>e</sup> siècle, eut donc à remplir deux grands devoirs, si étroitement unis qu'ils n'en faisaient, à vrai dire, qu'un seul : se défendre elle-même et défendre la religion dont elle était le représentant armé. Souvent elle s'en acquitta avec une énergie qui eut ses excès, aux applaudissements du peuple, dont l'exigeante colère ne trouvait jamais qu'on en fit assez contre des hérétiques. Parfois aussi, la corruption des mœurs, le relâchement de la foi, l'intrigue des grands la circonvinrent, l'enchainèrent, et lui arrachèrent des concessions de principe également menaçantes pour l'unité religieuse et pour l'unité politique. La nation alors, se voyant délaissée par ses protecteurs-nés et, suivant l'expression de M. Laurentie, « frémissant de l'impiété publique qui

(1) Histoire de France, tome V, p. 392.

s'étalait par édits royaux, » la nation avisa à sauvegarder elle-même ses plus chers intérêts d'abord sans le roi, puis malgré lui et contre lui. Telle fut l'origine de ces confréries ou ligues locales dans les provinces les plus menacées par l'hérésie, dont le parti du reste s'était le premier organisé de cette manière. L'histoire nous montre, à la tête de ces confédérations, de grands seigneurs, d'illustres généraux, des princes, des prélats, entourés du prestige que donne ou l'éclat d'un nom glorieux ou le souvenir de services signalés rendus au pays ; mais l'élan avec lequel ils sont suivis par les masses, quand elles n'ont pas pris elles-mêmes l'initiative, prouve assez qu'ils ne font qu'obéir à l'impulsion populaire (1).

A plus forte raison faut-il reconnaître ce caractère de spontanéité et d'entraînement national à la Ligue proprement dite, ou Sainte-Union, qui ne diffère des associations antérieures formées par les catholiques, que par la puissance de son organisation, proportionnée à l'imminence et à la gravité du péril.

Longtemps les historiens, même les plus religieux, n'ont attribué ce grand soulèvement de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle qu'aux menées ambitieuses de tels ou tels personnages considérables, qu'à des intrigues de marquis, suivant la pittoresque expression d'un écrivain moderne ; longtemps M. d'Humières a passé pour avoir, en quelque sorte, inventé la Ligue, parce que, le premier, il l'aurait fait jurer dans son gouvernement de Péronne, et l'on ajoutait qu'il n'avait eu pour cela d'autre motif qu'une querelle personnelle avec M. le prince de Condé. Sous l'influence d'une réaction passionnée, tel était le préjugé historique, qu'il prêtait assez de puissance au simple gouverneur d'un petit territoire pour avoir pu atteler à ses rancunes personnelles la France presque tout entière et la faire courir à une immense guerre ou, comme dit encore M. Laurentie, à un martyr universel.

Un jour devait venir cependant, où une si étrange disproportion entre la Ligue et les chétives causes dont on la faisait généralement dériver, frapperait les esprits tant soit peu attentifs et leur donnerait à réfléchir.

(1) Il n'est pas jusqu'au fameux triumvirat, où le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André mirent en commun leur dévouement au pays et leur influence personnelle, qui ne doive être considéré sous ce point de vue.

A l'heure qu'il est, la Ligue est jugée avec plus de vérité, même par les écrivains protestants ; M. d'Humières et bien d'autres sont descendus du piédestal de fantaisie qu'on leur avait dressé ; et le premier rôle est restitué à ces terribles masses catholiques qu'on peut, à un certain point de vue, accuser de fanatisme, mais dont on ne saurait faire, sans travestir l'histoire, le servile troupeau de quelques ambitieux. Qu'on veuille bien, du reste, se reporter aux temps où éclata la Ligue, aux événements dont elle jaillit, pour ainsi parler, et l'on comprendra que des populations profondément religieuses n'eurent besoin ni d'un mot d'ordre, ni d'une incitation quelconque pour s'y précipiter.

L'audace des calvinistes, un instant abattue par les massacres de la Saint-Barthélémy, s'était comme retrempee dans la sympathie qu'avait excitée leur sort, et deux ans après, elle était arrivée à ce point qu'un des principaux chefs du parti, Montbrun, sommé par le Roi de rendre des prisonniers répondait : « Comment ! le Roi m'écrit comme » roi et comme si je devais le reconnaître ! Je veux bien qu'il sache que » cela serait bon en temps de paix ; mais en temps de guerre, qu'on a » le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Vers la même époque avaient lieu les conférences de Milhau où les politiques et les calvinistes se promettaient mutuellement de ne déposer les armes que le jour où le protestantisme jouirait d'une liberté complète. L'année suivante, dit Anquetil, peu suspect quand il énonce les griefs des catholiques, « les confédérés se nommèrent des chefs, établirent » des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi, firent des lois pour » l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la » liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée ; lois » indépendantes du souverain et dont la base était un engagement » solennel de ne jamais traiter les uns sans les autres.... Ce fut une » vraie ligue », ajoute le même historien, « qui forma comme » une république dans l'État. » En 1576, le roi de Navarre est à la tête des confédérés ; une diète se tient à Moulins sous son inspiration, et si la requête qui y fut signée avait été admise par le roi, c'en était fait « c'est encore Anquetil qui le reconnaît » de la religion catholique et de la couronne. » Que dire maintenant des édits de pacification qui remon- tent à la même année ?

« Jamais, s'écrie un écrivain auquel la force de la vérité arrache cet  
 » aveu, jamais sous les gouvernements précédents, au milieu des  
 » embarras les plus graves, on n'avait fait au parti protestant une  
 » position aussi avantageuse : liberté entière de conscience, exercice  
 » public de son culte, sauf dans un rayon de deux lieues de la cour et  
 » de Paris, chambre des Parlements mi-parties de catholiques et de  
 » protestants ; de plus, des gouvernements, des provinces entières  
 » étaient accordées aux chefs du parti, et le commandant de l'armée  
 » allemande appelée par les huguenots, le prince Casimir, recevait le  
 » duché d'Etampes, une compagnie d'hommes armés et l'entretien de  
 » 4000 reîtres à ses ordres, c'est-à-dire d'une armée étrangère en  
 » France au service des protestants ; ce n'était pas tout, le duc  
 » d'Alençon, le frère de Henri III, le futur roi de France (puisque le  
 » roi n'avait pas d'enfant) s'était rangé, dans les derniers troubles du  
 » côté des protestants, et recevait, en conséquence, d'immenses apa-  
 » nages. Il résultait de tout cela que le protestantisme français formait  
 » un État dans l'État, et que les plus proches héritiers du trône, le duc  
 » d'Alençon et Henri de Navarre, étaient engagés avec les protes-  
 » tants (1).

Aussi la réaction catholique fut-elle terrible, et le Roi lui-même se vit-il dans la triste nécessité de se mettre à sa tête, pour ne pas être dépassé et broyé par elle (2).

L'adhésion donnée par Henri III aux ligueurs les ayant calmés pour un instant, leur épée rentra dans le fourreau ; mais la mort du duc d'Alençon, qui faisait d'un huguenot l'héritier présomptif de la couronne, mais l'assassinat du duc de Guise par l'ordre du roi, mais l'avènement d'Henri IV devaient réveiller toutes leurs appréhensions et fournir à leurs colères un aliment de plus en plus actif.

Que des ambitieux aient exploité à leur profit cette disposition des esprits ; que la politique du roi d'Espagne et les prédications de quelques moines fanatiques aient aiguisé plus d'un poignard ; ce ne sont là que des accidents d'une valeur secondaire : la Ligue a pu les produire, ils n'ont pas pu produire la Ligue, qui fut la conséquence naturelle.

(1) M. Buchez, au mot *Ligue*, dans l'Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle.

(2) Henri III signa la Ligue en 1576.

Inévitable des événements que je viens de résumer. Des confédérations partielles s'étaient formées précédemment, qui avaient eu pour but de conjurer des périls locaux et passagers ; quand le protestantisme eut en quelque sorte mis le feu aux quatre coins de la France, les provinces se tendirent la main et firent la chaîne pour éteindre ce vaste incendie (1).

La Bretagne, dont il est peut-être plus que temps de parler, voulut apporter, elle aussi, son concours à cette œuvre de salut commun. Cependant, chose surprenante, et comme s'il fallait que la lumière eût toujours ses éclipses en ce monde, des écrivains modernes qui ont su d'ailleurs saisir la signification générale de la Ligue, ont fait avec les vieilles erreurs dont cette époque a été l'objet, une sorte de capitulation dans laquelle l'histoire de notre province se trouve sacrifiée.

Voici en résumé quel est le langage de ces écrivains : — La Bretagne, disent-ils, différant en cela de la majeure partie de la France, n'avait rien à craindre du calvinisme, au moment où éclata la Ligue. Sa langue particulière, sa ténacité proverbiale, son antipathie pour les nouveautés françaises ; enfin l'état de ruine complète auquel étaient réduites les quelques églises réformées qui avaient çà et là végété sur son territoire, tout concourait à la garantir de la contagion de l'hérésie. Depuis trente ans que le calvinisme entretenait en France des divisions et des guerres désastreuses, elle s'était maintenue dans la paix et dans l'union ; il y a plus : la Ligue elle-même n'y avait, dans le principe, rencontré aucun écho, bien qu'alors on pût y adhérer sans faire acte de rébellion, puisque le roi s'en était déclaré le chef. Pourquoi donc, tout à coup, ces soulèvements contre l'autorité légitime, jusque là reconnue avec un admirable ensemble ? Pourquoi ces combats, ces sièges, pourquoi cette guerre acharnée qui se prolonge cinq années après l'abjuration du roi ? C'est, répondent les mêmes historiens, que M. le duc de Mercœur, dont la femme descendait des souverains

(1) Je n'examine pas si les Ligueurs à leur tour ne jouèrent pas p'ns tard, sous bien des rapports, le rôle d'incendiaires. Il est entendu que dans cet article je ne parle jamais de la Ligue qu'au point de vue de ses causes et de ses commencements, et que je réserve entièrement mon opinion sur l'attitude ultérieure du parti catholique et de ses chefs.

du pays, avait rêvé de rétablir à son profit le duché de Bretagne, et que les Bretons, de leur côté, supportant avec impatience le joug encore récent de la royauté française, s'étaient flattés qu'à la faveur de l'anarchie générale, ils pourraient recouvrer leur ancienne indépendance. —

M. de Mercœur, gouverneur de la Bretagne, a-t-il rêvé d'en devenir le souverain ? cela est possible, probable même. Les Bretons en lui donnant l'adhésion de leurs sympathies et en le suivant au combat, ont-ils fait à son ambition un marchepied dont des obstacles, plus forts que sa volonté, l'empêchèrent seuls de tirer parti ? je le veux bien encore. Ce ne serait certes ni la première ni la dernière fois que des populations auraient, à leur insu, servi des convoitises personnelles. Mais prétendre que l'épée du duc de Mercœur, véritable baguette magique, ait fait sortir de notre sol une lutte à laquelle ses fidèles habitants n'étaient pas prêts à courir de leur propre mouvement, qu'elle ait, non pas dirigé, mais créé ce grand courant de craintes, de colères et de foi qui, grossissant toujours, finit par s'appeler la Ligue, c'est, à mon avis, s'avancer fort loin dans les voies de l'in vraisemblance. Je ne crois pas davantage que la Ligue ait trouvé son principal auxiliaire dans je ne sais quels rêves d'émancipation bretonne : tout à l'heure je dirai pourquoi, mais éclaircissons d'abord le premier de ces deux points.

Durant les trente années qui venaient de s'écouler, la Bretagne, je le reconnais, n'avait pas été le théâtre de ces luttes à outrance qui avaient ensanglanté d'autres provinces. Mais est-elle donc tellement au bout du monde qu'elle ne se fût pas douté de ce qui se passait dans le reste de la France ? Les levées que l'on faisait dans ses campagnes <sup>(1)</sup>, les navires que l'on armait dans ses ports <sup>(2)</sup>, les munitions que l'on

(1) A la bataille de Dreux il y avait seize enseignes bretonnes (Malmbourg, *Hist. du Calvinisme*, page 264.) En 1568, Dandelot et La Noue sont à la tête de 4000 hommes tirés de Normandie, de Bretagne, du Maine et d'Anjou (Malmbourg, *Ibid.*)

— Lettre du roi Charles IX au duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne, dans laquelle il lui mande de mettre de *bonnes et gaillardes forces* à la disposition du maréchal de Matignon afin qu'il puisse s'emparer de la personne de Montgomery. (D Morice, *Preuves*, tom III, col. 1318)

(2) Commission pour armer en course contre les Rochelois des navires de St-Malo en



dirait de ses places fortes (1), la publication des édits en faveur des réformés (2), les récits que rapportaient dans leurs foyers les soldats qui avaient assisté aux grandes batailles des guerres de religion, enfin les actions de grâces que l'on rendait dans les églises pour le succès des armées catholiques (3), ne l'avaient-elle pas tenue au courant des événements, et, en sa qualité de province française, n'avait-elle pas partagé l'effroi commun, chaque fois que le calvinisme avait été sur le point de s'emparer du pouvoir ?

Cela seul eût suffi pour entretenir dans les esprits, en Bretagne, une agitation croissante, que la mort du duc d'Anjou, l'assassinat du duc de Guise et l'avènement d'Henri IV au trône portèrent à son comble. Mais est-il donc vrai que, pour avoir été moins malheureuse que d'autres provinces, la Bretagne ne connût le calvinisme que de réputation, qu'elle n'eût pas vu de près ses pratiques, ses menées, ses violences de toute sorte, bien plus en un mot qu'il n'en fallait pour inquiéter sa foi et lui inspirer l'idée d'une résistance armée ? Qu'on lise donc avec attention le troisième volume de *Preuves*, ajouté par

1573. (D. Morice, *Preuves*, tome III, col. 1306.) — Dans des lettres patentes données par le roi, le 26 mars 1577, en faveur des habitants de Loc-Péran, depuis Blavet et aujourd'hui Port-Louis, on lit ce qui suit : « Désirant bien favorablement trestre lesdit suppliants et leur » donner occasion de continuer au devoir de fidélité qu'ils ont toujours eu à cette cou- » ronne, ainsi qu'il nous firent cognoistre durant le siège de la Rochelle, où la plupart » d'entreux nous vindrent trouver avec plusieurs navires de guerres dudit havre de Blavet, » qu'ils avoient esquipés à leurs dépens, sans en avoir eu aucun remboursement ni récom- » pense, etc. » Archives de la ville de Port-Louis.

(1) M. le duc de Montpensier fait venir pour le siège de Lusignan vingt milliers de poudre de Saint-Malo et six milliers de Brest. Dom Mor, tome II, p. 331. M. de Bouillé, lieutenant-général pour le roi en Bretagne envoie des armes et des arquebuses aux officiers de M. de Guise dans le Maine. (D. Morice, tome V, col. 1257.) — Le 16 mars 1569, M. de Bouillé écrit à M. de Kardelan, capitaine de cinquante hommes d'armes qu'il a fait venir de Nantes de l'artillerie pour réduire les places de Tiffauge et de Montaigu. (D. Morice, tome V, col. 1361.)

(2) M. de Bouillé écrit au duc d'Elampes, gouverneur de Bretagne, que l'édit de 1561 pour la religion est loin de remédier au mal.

(3) Dans une lettre de René de Sanzay, capitaine de Nantes, au duc d'Elampes, à la date du 7 décembre 1562, on lit : « Monseigneur, j'ai receu une lettre qu'il vous a pleu escrire » au seneschal de cette ville et à moi; nous avons jà fait en celledite ville processions et » prières pour rendre grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu donner victoire au roy contre » ses ennemis et de la foi chrestienne, et ayant receu votredit commandement, ont esté » à ceste fin derechef fait processions et prières. »

dom Taillandier à l'histoire de dom Morice, et l'on ne tardera pas à revenir de cette étrange illusion.

Ce fut en l'année 1558 que le calvinisme prit pied en Bretagne, sous la haute et puissante protection du frère de Coligny, communément appelé d'Andelot, qui, du chef de sa femme Claude de Rieux, était l'un des grands seigneurs terriens de la province. Le célèbre colonel de l'infanterie française, soldat valeureux et entreprenant, passait aussi à bon droit pour le plus ardent huguenot qu'il y eût en France. On se rappelle qu'interrogé par le roi Henri II sur sa foi religieuse, il osa non-seulement la confesser avec une franchise inouïe jusque-là, mais déclarer qu'à ses yeux la messe était une impiété.

Un homme de cette audace ne devait reculer devant aucun moyen, pour assurer le triomphe de ses convictions; on peut dire qu'il s'acharna à les implanter en Bretagne. Après s'être concerté avec la vicomtesse de Rohan, Isabeau de Navarre, qui habitait son château de Blain, il parcourut ses nombreux et vastes domaines de Rieux, de Pontchâteau, de la Roche-Bernard, de Rochefort, et y fit prêcher le nouvel évangile par deux des principaux ministres de la réforme, dont l'un était celui-là même que l'on avait appelé tout exprès de Neuchâtel pour fonder la première église calviniste de Paris (1). Cette campagne eut l'effet que d'Andelot pouvait attendre de l'éloquence de ses auxiliaires, de l'influence attachée à sa haute position personnelle, enfin du prestige qui entourait le nom de Rohan sous lequel il avait abrité ses premières tentatives de propagande. Plusieurs églises réformées s'établirent comme par enchantement, à la Roche-Bernard, à Guérande, à Piriac, à Vitré, à Rennes, à Pontivy; et au bout de deux ans les calvinistes étaient assez nombreux en Bretagne pour que la conjuration d'Amboise pût y avoir des ramifications sous la conduite d'un chef déterminé, du nom de Montejan (2).

Autour des églises que je viens de nommer, beaucoup d'autres se

(1) Il se nommait Jean Carmel ou Fleury (Crevain, *Histoire de la Réformation en Bretagne*, pages 5 et 6.) L'autre ministre vint à la suite de Dandelot, homme d'un mérite égal à celui de Fleury, dit Crevain, se nommait Loiseleur.

(2) On voit dans de Thou, tom. II, que La Renaudie fut secondé par un gentilhomme breton, M. de la Curaye — Davila dit que les meneurs de la conjuration se partagèrent les provinces, et que Montejan eut la Bretagne (Hist. des Guerres civiles, t. 1<sup>re</sup>).

groupèrent successivement. Elles eurent, comme leurs aînées, des vicissitudes, dont Philippe Le Noir de Crevain nous a laissé un curieux récit, dans un manuscrit récemment mis au jour ; mais florissantes ou dispersées, suivant la tolérance ou la rigueur d'une législation capricieusement mobile, elles ne furent jamais complètement dissoutes, et si leur courage se sentit quelquefois près de faiblir, l'ardente parole de leurs pasteurs et les pressantes sollicitations des principales églises réformées de France ne tardèrent pas à le ranimer (1).

Aussi, dans les mauvais jours, comme dans les temps de prospérité, forts d'avantages obtenus ou prêts à prendre leur revanche d'un échec ; les huguenots Bretons conservèrent une attitude également confiante et des allures belliqueuses, qui furent pour nos pères un sujet de perpétuelle émotion. Il faut bien encore, à l'appui de cette assertion, citer quelques faits et imposer un nouvel effort à la patience du lecteur.

Dès l'année 1559, M. de Bouillé, lieutenant-général pour le Roi en Bretagne, écrit de Rennes au duc d'Étampes, gouverneur de la province : « M. du Gué est arrivé ici qui m'a dit qu'il est passé auprès de » sa maison plus de deux ou trois cens grans chevaux et armes, et » qu'il y a des gentilshommes de ce pays qui font tout ce qu'ils peuvent pour chercher des soldats à mener avecques eux et leur promettent de leur bailler argent, armes et chevaux, et leur disent que » s'ils y veulent aller qu'ils les feront tous riches et qu'ils pilleront » toutes les églises et les richesses de France, et que tous ceux de » la France sont déjà de leur religion, et qu'après ils viendront faire » autant en Bretagne. »

Quelques jours après, l'inquiétude de M. de Bouillé pour la ville de Rennes était si vive, qu'il y faisait prendre des précautions formidables et que, pour aller plus vite, il employait les femmes elles-mêmes, aux-

(1) Les églises d'Angers et de Paris adressèrent à l'église de Nantes des lettres qu'on peut voir au tome V, de Dom Morice, col. 1302 et 1303. On lit dans la dernière (du 13 mars 1561) : « Cependant nous vous prions de vous tenir prêts et en la plus grande diligence requise » sera possible, regardez quelles forces pourra fournir votre église, comme déjà vous » a plusieurs fois mandé. »

quelles il ordonnait de « *mettre force pierres dans leurs maisons* (1). » Et ce n'était pas seulement les villes, mais les campagnes qui donnaient du souci à M. de Bouillé. « Les plus riches du pays, » mande-t-il encore au duc d'Étampes, « se vont mettre avec les troupes » qui s'en vont en armes à Orléans (2), » (où était le prince de Condé) et plus loin : « Je suis averti que les chemins sont tous pleins d'hommes » en armes qui fouillent si l'on porte point de lettres, et qu'ils tiennent tout en crainte, en sorte que je ne vois plus de seureté d'aller » par pays... » Enfin : « Si je n'ai ung bon nombre de gens de » cheval, ils (nos ennemis) feront en ce pays tout ce qu'ils voudront, » et ne pourrai aller d'ung lieu en aultre pour donner ordre à tout ce » qu'il surviendra. »

M. de Bouillé n'est pas le seul à faire connaitre au duc d'Étampes des faits de ce genre. Le capitaine de la ville de Nantes, M. René de Sanzay, lui écrit le 12 mai 1560 que les « *méchans luthériens* ont » mis des placars aux portes de M. le président de Belle-Isle, du sénéchal, du greffier Chaulvynière, et à la porte de la herse du Château (3). »

Dans une nouvelle lettre de M. de Bouillé, en date du 11 mai, il est question de quatre à cinq cents hommes de pied et quatre-vingts ou cent hommes de cheval, « tous *avecques chappeaulx pointus*, » qui s'assemblent près de Châteaubriand (4). Des réunions également séditieuses « de sectaires armés » sont signalées, dans d'autres documents contemporains, sur différents points de la Bretagne. Un jour on a vu, à Guer, « deux cents chevaux en armes, et dans le quartier de Nantes » plusieurs petites bandes qui constituent le peuple en fort grand » crainte (5); » une autre fois ce sont « des fugitifs d'Anjou, tant des » villes d'Angers, Cran, que aultres, et de dessus les champs, qui s'en » sont tous venus en ce pays (la Bretagne), que tous les bois et fo- » rests en sont pleins (6); » et lorsque, par exception, les huguenots

(1) Dom. Mor., t. V, col. 1234.

(2) Dom. Mor., t. V, col. 1235.

(3) Dom. Mor., t. V, col. 1245.

(4) Dom. Mor., t. V, col. 1246.

(5) Dom. Mor., t. V, col. 1296.

(6) Dom. Mor., t. V, col. 1259 et 1260.

ne portent pas l'épée, ils nous sont représentés comme maniant l'arme plus dangereuse encore de la séduction, et promettant au peuple qu'ils l'affranchiront des « tailles et des rentes (1). »

Le 4 août 1562, voilà encore que M. de Bouillé écrit de St-Malo au duc d'Étampes une lettre, dont on me permettra de citer les lignes suivantes : « Tout le monde dit que ces huguenots, que nous avons sur » les champs en ce pays, attendent et brassent quelque chose qui ne » vaudra rien. Vous pensez estre en grand repos de quoi ils ne se meuvent » point, mais je m'attends que tout en un coup vous aurez l'allarme » si chaude que vous serez bien empesché. Chacun voit qu'ils ne ten- » dent à autre fin qu'à se faire les plus forts. Je crains bien, s'ils, l'es- » toient, qu'ils ne nous soient pas si bons que nous leur sommes. On » dit qu'ils sont en grand troupes à deux ou trois maisons d'auprès » du Guildo. Monseigneur, tout à cette heure est arrivé ici un navire qui » est de Morbihan, qui partit il y eust mercredi huit jours de Douvres ; » l'on a pris les deux de ses gens qu'il avoit mis à terre, et m'a dit » d'assurance que tous les navires des François y sont arrestez et les » hommes pris prisonniers, et qu'il a esté contraint se sauver en » grand haste. Par quoi *ne faut plus vous douter que vous n'ayez la » guere à eux*, et vous pouvez vous tenir assuré que ce sera à ceste » heure à vous deffendre ; *car il y a tant de gens en armes de leur » religion en ce pays, qu'il y en a plus à les favoriser à leur descente » que si leur avant-garde estoit déjà descendue (2).* »

Nouvelle alarme, donnée un mois après par le sénéchal de Nantes. Les huguenots de Montaigu, place forte située sur les frontières de la Bretagne, « lèvent les cornes plus que jamais ; » des compagnies armées qui se préparent, soit à joindre Montgommery, soit à recevoir des Anglais, stationnent aux environs de Nantes ; enfin, « deux pièces d'ar- » tillerie » ont passé à deux lieues de la même ville.

Vers la fin de l'année 1562, c'est M. de Sanzay qui écrit au duc d'Étampes que « les huguenots se relèvent et assemblent en grandes » troupes, » que quatre ou cinq cents de leurs chevaux ont traversé

(1) Dom. Mor., t. V, col. 1262.

(2) Archives de Penthièvre, Dom. Mor., t. V, col. 1315.

Guer et Malestroit, et que les mêmes huguenots ont parmi eux « des » gens de bonne maison de ce pays de Bretagne (1).

Plusieurs années s'écoulaient ensuite sans que les documents recueillis par dom Taillandier, mentionnent des rassemblements séditieux en Bretagne. Est-ce lacune dans l'histoire, ou amélioration passagère dans la situation du pays? je ne sais : j'inclinerais cependant vers la première de ces hypothèses, car il résulte d'un extrait des registres secrets du Parlement de Bretagne qu'en 1568, M. de Martigues, alors gouverneur de notre province, crut devoir s'y rendre, afin de dissiper « d'aucunes assemblées et grands amas de gens » (2), et M. de la Borderie nous a appris de son côté, par la publication de deux lettres contemporaines, qu'en 1574, Vitré fut surpris par une troupe de Huguenots (3). Quoiqu'il en soit, l'on retrouve les bandes armées de religionnaires plus audacieuses que jamais, en 1576 (4), juste au moment où se forme la sainte Ligue. M. de Bouillé, que l'on retrouve aussi à son poste de gouverneur, n'est pas plus rassuré que par le passé : « Quand à ce que m'escrivez des malcontans », écrit-il à M. de la Marzelière, enseigne de sa compagnie, « l'on me fait tous les jours » semblables rappors d'eux que ceux que me mandez, et mesme on » les a veus passer par Dynan ayant les armes descouvertes, le cor- » selet à dos (5). » Quelques jours auparavant il se préoccupait de M. de Chasteauneuf que plusieurs venaient « trouver en armes et par

(1) Dom. Mor., t. V, col. 1317.

(2) Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

(3) *Le Calvinisme à Vitré*, par M. de la Borderie, pages 7, 8 et 9. — Au reste il est question du même événement dans le *Table des Registres secrets du Parlement*, conservés à la Bibliothèque de Rennes. On y voit, à la date du 26 février 1574, que deux conseillers furent commis pour se transporter à Vitré et y informer des crimes et violences des séditieux.

Il est également mention de la prise de Vitré par des huguenots « dont le comte de » Montgomery se dit le chef » dans une pièce conservée aux archives de la ville de Rennes (liasse 89) et portant la date du 3 mars 1574.

(4) A la date du 7 avril 1576, les Registres secrets du Parlement de Bretagne contiennent une remontrance du procureur-général où il est parlé « d'assemblées nombreuses et » récentes sous différents prétextes, les uns de s'accompagner pour querelles prises, » les autres de baptêmes, noces, commérages, etc..... qui ont conspiré de faire la » guerre au roi. »

(5) Dom Morice, tome V, col. 1425.

troupe », de « grands capitaines et de soldats (1) », qui devaient venir à un « baptistaire », enfin du dessein qu'avaient les Huguenots de surprendre la ville de Saint-Malo (2).

« De tous côtés », écrit encore M. de Bouillé : on l'avertit que les « mécontents et ceux de la religion s'assemblent et s'arment (3), qu'ils songent à s'emparer de Rennes, de Dinan, de Fougères, de Saint-Malo ; que des croiseurs hostiles se montrent en grand nombre sur les côtes ; et comme la cour et le nouveau gouverneur, M. de Montpensier, — qui, notez bien, n'était pas en Bretagne, semblent croire qu'ils n'ont rien à y craindre de la part des réformés et marchandent à M. de Bouillé les moyens de défense qui pourraient lui être nécessaires d'un instant à l'autre, celui-ci s'écrie avec colère (4) : « Sa Majesté et ledit sieur (M. de Montpensier), ne croiront jamais rien jusqu'à ce que le feu soit bien allumé. Voilà où nous en sommes. Il n'en faut espérer aucune providence (5). »

Cette exclamation n'était, hélas ! que trop fondée. La cour, un jour catholique jusqu'à l'excès, le lendemain complice des religionnaires, ne savait quels ordres donner, et dans son hésitation elle n'en donnait aucun. M. de Bouillé, heureusement, suppléa par son initiative personnelle à cette absence de direction, qui eût paralysé un homme moins résolu que lui ; l'on peut juger par sa correspondance de l'activité qu'il déploya en ces périlleuses conjonctures et dont il donne lui-même une idée, par ce passage si expressif d'une de ses lettres : « Je vous assure que je remue bien du ménage

(1) On voit (col. 1425) que parmi ces soldats il y en avait d'étrangers.

(2) Id. tome v, col. 1425.

(3) Id. col. 1429.

(4) Id. col. 1430.

(5) C'était alors l'erreur de la cour, comme c'est aujourd'hui encore celle de plusieurs historiens, de croire que les religionnaires bretons étaient beaucoup plus inoffensifs que ceux des autres provinces. M. de Bouillé avait cependant bien des fois combattu ce préjugé : « Et quant à l'article qu'on a fait entendre au roi, écrivait-il dès l'année 1540 à M. le duc d'Etampes, « qu'il y en a aucuns de ceste église réformée qui ne trouvent bon ce que les autres de leur religion ont fait d'avoir prins les armes et s'estre emparé des villes, je ne sçai qui sont ceux-là des leurs qui ne le trouvent pas bon : car je n'ai point entendu qu'il y en ait en ce pays-ci qui ayent dit le trouver mauvais ; mais au contraire on ne fait autre rapport, sinon qu'ils menassent toujours de plus en plus. » (Dom Morice, tome v, col. 1245).

» ici (1). » En effet on le voit convoquer le ban et l'arrière ban des évêchés, nommer des capitaines *vaillants et expérimentés*, auxquels il ordonne d'équiper et d'instruire les communes au maniement des armes ; faire faire la revue de l'artillerie, pièces et munitions ; organiser les garde-côtes, mettre des garnisons dans les villes menacées, — avec l'infatigable sollicitude d'un homme qui a tout à la fois le sentiment de son devoir et la conscience du danger que court la province confiée à ses soins (2).

Quelle que vigilance que montrât M. de Bouillé, des agents du prince de Condé, parvinrent à surprendre Concarneau (3) ; sa propre compagnie de gens d'armes, après avoir essuyé de grandes pertes fut chassée de la ville de Dol par des troupes qui avaient été sur le point d'occuper Saint-Malo. Mais l'habile lieutenant-général sut déjouer bien d'autres desseins coupables de la faction huguenote, et en somme il faut reconnaître qu'il préserva son gouvernement des calamités qui fondirent sur tant d'autres provinces (4). Doit-on aller plus loin et dire que, pendant toute la durée de son administration, la Bretagne n'ait couru aucun danger ? N'es-il pas évident au contraire que, sans les incessantes et minutieuses précautions qui y furent prises, on eût eu « de ce côté » — ce sont encore les propres expressions de M. de Bouillé, » — d'aussi grandes alarmes que d'endroit qui soit en ce royaume. »

(1) Dom Morice, tome V, col. 1432.

(2) Dom Morice, tome V, col. 1365, 1392, 1395.

(3) Ce fait est rapporté par le chanoine Moreau.

(4) On lit dans un extrait des registres du parlement que M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine a bien voulu me communiquer.

« Lundy 2 avril 1576.

« Aux chambres assemblées messire René de Bourgneuf, premier président, a dit à la  
 » Court qu'il avoict eu certain advertissement, comme aussi estoict chose commune et  
 » notoyre, que quelques seigneurs et gentilshommes de ce pais, lesquels puis peu de jours  
 » s'étoient assemblez en armes, vendredy dernier, après avoir failly à surprendre la ville de  
 » Sainct-Malo, sont entrez en la ville de Dol dont ils ont chassé la compagnie du seigneur  
 » de Bouillé, gouverneur de ce pays, qui y estoient en garnison, en ont tué aucuns de  
 » la dicte compagnie et autres prins prisonniers ; que leurs desseings sont, ainsy qu'on  
 » dit, de se saisir de quelques autres villes et places fortes, pour y avoir retraicte de faire la  
 » guerre en ce dit pays, etc. »

Les mêmes faits, sauf la tentative sur Saint-Malo, sont relatés dans les registres du Parlement que possède la ville de Rennes, à la date du 7 avril 1576.



Au reste si les rassemblements armés, si les bruits d'entreprises contre les places fortes préoccupaient par dessus tout les hommes de guerre chargés de veiller à la sûreté du pays, il y avait pour ses habitants des motifs autrement puissants d'inquiétude et d'excitations. Plus que les soldats répandus dans les campagnes et les rançonnant sans relâche ; plus que les Anglais, ces éternels ennemis de la race bretonne, croisant sur nos côtes, — le seul fait d'un culte nouveau, d'une foi nouvelle prétendant à remplacer le vieux culte et l'antique croyance, tenait la Bretagne en un grand émoi et lui mettait, pour ainsi parler, l'épée au poing. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs, que, dans la célébration de leurs cérémonies religieuses, les huguenots bretons recouvrassent ce calme et cette douceur des premiers chrétiens, que semblent leur prêter toujours leurs apologistes. Chez nous aussi, les prêches et les synodes de la réforme eurent ce caractère de turbulence et d'agression, qui les rendit partout si redoutables. J'ajoute — et nous le verrons dans un prochain article — que là où par exception les protestants se trouvèrent en force, ils ne furent ni plus respectueux ni plus tolérants pour le culte catholique que leurs frères des autres provinces, et qu'ils ne commirent ni moins d'atrocités ni moins de profanations.

## V. AUDREN DE Kerdrel.

( *La suite prochainement.* )

---

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

---

# SOUVENIRS BRETONS

DE M. STÉPHANE HALGAN (\*).

---

Voici un volume de vers que vous ne trouverez point dans le magasin de l'éditeur, ni sur les rayons du libraire : il n'a point été mis en vente. Si vous pouvez cependant parvenir à vous le procurer, ouvrez-le bien vite, et vous reconnaîtrez, dès la première page, que vous avez affaire à un galant homme et à un homme d'esprit : il n'y a point de préface. L'auteur est évidemment un poète comme on en voit peu, ayant horreur du bruit et paraissant bien décidé à se passer de la Renommée plutôt que de courir après elle. Mais qui sait ? je viens de le lire, et je ne serais point étonné s'il la trouvait, quelque jour, assise à sa porte. La Renommée est comme la Fortune : elle est femme, elle est capricieuse. Essayez de l'atteindre, elle vous échappera ; tournez-lui le dos, elle ira à vous.

Ne cherchez point cette déesse,  
Elle vous cherchera : son sexe en use ainsi (\*).

Quoiqu'il en soit, découvrir, en l'an de grâce et de charlatanisme 1837, un écrivain, — un poète ! — qui ne veut montrer ses vers qu'à ses amis ; trouver un livre qui se cache et qui renferme, en dépit de ses allures modestes, des trésors d'imagination, d'esprit et de verve, — c'est assurément là, pour un pauvre critique, une bonne fortune inappréciable. Je serais heureux de pouvoir la faire partager aux lecteurs de la Revue. J'ai essayé d'y parvenir, dans les pages qui suivent, à l'aide de quelques remarques qui paraîtront peut-être trop longues, et de quelques citations qui paraîtront certainement trop courtes.

(\*) Un joli volume in-18, Nantes, 1837.

(2) Lafontaine, *l'Homme qui court après la Fortune et celui qui l'attend dans son lit.*

## I.

Ce qui frappe tout d'abord, à la lecture des *Souvenirs bretons*, c'est le caractère en quelque sorte impersonnel dont ce recueil est marqué. Les deux grands poètes dont les œuvres ont signalé, voici tantôt quarante ans, le réveil de la poésie endormie depuis plus d'un siècle, le chantre des *Méditations* et celui des *Odes et Ballades*, ont mis le public dans la confiance de leurs joies et de leurs deuils, de leurs amours et de leurs douleurs : ils ont fait de leurs poésies le commentaire et l'écho de leur vie. A l'aide de leurs livres, il serait facile de construire leur biographie et de suivre, par exemple, M. Victor Hugo depuis ce beau jardin des Feuillantines où s'est écoulée son heureuse enfance, jusqu'à cet âpre rocher de l'exil, battu par les flots et l'injure, d'où nous sont venues les *Contemplations*. Quant à M. de Lamartine, il n'a voulu nous laisser ignorer ni Graziella, ni Elvire, et dans l'un de ses derniers volumes, dans ses *Recueils poétiques*, il a cru devoir nous donner une longue pièce de vers sous ce titre : *A une jeune fille qui m'avait demandé de mes cheveux*. Quel beau sujet de recueillement ! — L'exemple venait de haut, il fut suivi. Parmi les nombreux recueils que chaque année voit éclore, il en est bien peu où l'auteur ne profane, en les divulguant, ses sentiments les plus intimes. M. Stéphane Halgan, qui n'est point un sectateur de la religion du *moi*, a été plus discret, il s'est montré sobre de révélations. Il ne nous apprend rien sur ses goûts et ses habitudes, sur ses antipathies ou ses affections. Je le louerai volontiers de cette réserve de bon goût ; mais peut-être, à mon sens, a-t-il poussé le scrupule un peu loin en s'abstenant, dans son livre, de toute dédicace. A la condition de n'être point trop prodiguées, les dédicaces ont bien leur prix, et c'est avec bonheur, ce me semble, que le poète devrait inscrire en tête de quelque bonne pièce, comme il y en a tant dans les *Souvenirs bretons*, le nom d'un père, d'une sœur ou d'un ami.

Je viens de dire que M. Halgan ne nous apprenait rien sur ses goûts et ses affections, et je m'aperçois que je me suis trompé. Il nous parle en effet quelque part de son amour, — tranchons le mot, — de sa

passion pour la mer, et l'on ne saurait douter de la sincérité et de la profondeur de ce sentiment, lorsqu'on a lu les vers qu'il a dictés à notre poète. Est-il d'ailleurs rien de plus naturel que cet amour de M. Halgan pour la mer, et n'est-ce pas chez lui comme une heureuse tradition de famille? En célébrant la beauté et les grandeurs de l'Océan, l'auteur des *Souvenirs bretons* ne fait que payer, en quelque sorte, la dette si glorieusement contractée par son aïeul. Voici comment il s'exprime, presque au début du volume que nous examinons :

J'ai toutefois promis que j'allais vous le dire ,  
 Le nom de celle à qui j'ai voué mon amour,  
 Et sans la compromettre ici je puis l'écrire :  
 Point n'en suis-je jaloux ; chacun peut à son tour  
 La regarder, l'aimer sans qu'il s'en fasse faute.  
 Plages de Pen-Château, men-hir du Croazic,  
 Et vous, qui tout du long festonnez la grand'côte,  
 Dunes de sable jaune et noirs rochers à pic,  
 Combien, combien de fois vous m'avez vu près d'elle,  
 Assis ou promenant, mais bienheureux toujours,  
 La contemplant toujours aimable, toujours belle,  
 Celle à qui j'ai voué de fidèles amours.  
 Dans le brouillard du soir elle était là, voilée ;  
 De son sein s'exhalait un parfum presque amer,  
 Cependant que sa voix, voix inarticulée,  
 Venait remplir mon cœur. O mer, ô vaste mer,  
 Dans ton éclat changeant, c'est toi seule que j'aime.

.....  
 Ah! quand après long temps passé loin des rivages,  
 On retourne, vers toi. — les beaux jours revenus, —  
 Quand, sans te voir encore, on sent que l'air des plages,  
 Voltigeant plus léger, caresse nos fronts nus,  
 Puis, lorsque à pleins poumons on attire, on aspire  
 Cette odeur de la mer qui vole jusqu'à nous,  
 Quel singulier transport, quel enivrant empire  
 Tu jettes dans nos cœurs qui battent à grands coups !  
 De loin le souffle vif de la brise marine  
 Palpite autour de nous ; l'air de la liberté

Ravive, exalte l'âme et gonfle la poitrine ;  
 On relève la tête avec plus de fierté.  
 Et quand on est enfin arrivé sur la plage  
 Que le ressac du flot chaque instant vient mouiller,  
 Oh ! sous l'impression de ta grandeur sauvage,  
 Qui ne se sentirait prêt à s'agenouiller,  
 Prêt à courber le front devant ce vaste abîme  
 Qui chasse de nos cœurs tout sentiment humain,  
 A pleurer, à prier devant l'aspect sublime  
 De tes flots déroulés par l'Invisible Main ?  
 Oui ! lorsque sous les cieux tout meurt et tout s'altère,  
 Seule tu sais garder ta sainte majesté,  
 O mer, ô vaste mer ! seul emblème sur terre  
 De la Toute-Puissance et de l'Eternité !

Ce sont là de très-beaux vers et qui rappellent, par leur souffle et leur élévation, les magnifiques strophes de lord Byron, au IV<sup>e</sup> chant de Childe-Harold : « Déroule tes vagues d'azur, profond et sombre » Océan, glorieux miroir où la face du Tout-Puissant se refléchet dans » la tempête. Calme ou agitée, soulevée par la brise ou par l'aquilon, » glacée vers le pôle, sombre sous la zone torride, tu es toujours » immense, illimitée, sublime, l'image de l'Eternité, le trône de l'In- » visible !..... Et je t'ai aimé, Océan..... Dès mon jeune âge, mes » plaisirs étaient de me sentir sur ton sein, bercé au mouvement de » tes vagues. J'étais comme ton enfant ; de près ou de loin, je me » confiais à tes flots, et ma main jouait avec ton humide crinière, » comme je fais maintenant. »

Ajoutons, — sans prétendre établir ici entre lord Byron et M. Stéphane Halgan un parallèle contre lequel notre spirituel compatriote serait le premier à protester, — que si le chantre de Childe-Harold célébrait ainsi l'Océan et se confiait si volontiers à ses flots, c'était peut-être parce que ces flots l'entraînaient bien loin de son pays et le portaient sans cesse vers de nouveaux rivages. Le chantre des *Souvenirs Bretons*, au contraire, aime surtout la mer parce qu'il y voit un ornement et comme une défense de sa terre natale. Il aime l'Océan, — vu du rivage, vu du haut des dunes et des rochers qui festonnent

les côtes du Morbihan et du Finistère , parce que l'Océan, — ainsi contemplé, c'est encore la Bre

## II.

La Bretagne ! c'est elle en effet qui lui a inspiré ses plus beaux vers ; c'est elle qui est l'âme de ses chants et qui donne une unité réelle aux pièces détachées dont se compose son volume. L'amour du sol natal , de cette vieille et noble terre qui a su rester fidèle à son antique idiome , à la religion de ses pères et à leurs traditions de dévouement et d'héroïsme , respire à toutes les pages des *Souvenirs* de M. Halgan. Il a compris quelle bonne fortune c'était pour un poète, à une époque telle que la nôtre , de naître dans un pays où la Foi et la Poésie, ces deux sœurs , se sont réfugiées comme en un inexpugnable asile, et de vivre, loin de Paris , au fond d'une province où tout est poétique , les mœurs et les costumes , les légendes et les paysages.

Tous ceux qui ont lu les œuvres de M. Brizeux savent avec quel remarquable talent l'auteur de *Marie* a peint la nature bretonne , ses chênes et ses bruyères , ses fertiles vallons et ses sombres rochers. Si je ne m'abuse, certaines descriptions de M. Stéphane Halgan peuvent, sans trop de désavantage , soutenir la comparaison avec celles de son éminent devancier. Lisez, par exemple , la pièce que l'auteur des *Souvenirs* a composée *Sur les landes*, et d'où je détache cette fidèle et poétique peinture :

Quel bruit vient éveiller la campagne assoupie ? —  
 C'est au coin des guérets un attelage pie ,  
 Deux petits bœufs bretons tirant tant bien que mal  
 Un chariot , claquant comme un bruit de métal  
 Aux cahots de la route , et sur lequel s'étale  
 La moisson des navets montés , charge d'or pâle.  
 Aux sillons du chemin se heurtant , trébuchant ,  
 Pour entrer dans le bois voici qu'il sort du champ. —  
 Cependant , aux pâtis d'en haut , de jeunes pâtres  
 Gardent aux labours neufs leurs grands moutons noirâtres ;

L'un d'eux chante ; sa voix que répète l'écho  
Lointain, s'est adouci et se change en duo ;  
La voix qui sort du bois de sapins et de charmes  
D'un chant rustique a fait un chant rempli de charmes.

.....  
..... Je vais plus loin encore, et sur le faite  
Des landes, j'aperçois l'horizon imposant.  
Au soleil du matin la nature est en fête ;  
Voici les noirs sapins des forêts de Grisant.  
Sous mes yeux un vallon piqué d'un toit de chaume  
Harmonieusement creuse son vert contour ;  
Une odeur de printemps, léger et frais arôme ,  
S'exhale des landiers aux premiers feux du jour.  
Tout là-bas, la bruyère aux fleurs roses et mauves  
Teinte le pied des monts devant mes yeux placés ,  
Pendant que leurs sommets mornes, rougeâtres , chauves ,  
Sont couronnés de blocs de rochers entassés.  
Le genêt fleurissant jaunit la lande verte....

L'auteur continue à décrire le tableau qu'il a sous les yeux , et il termine sa pièce par ce remarquable sonnet :

Travaux des champs, accents du pâtre, aspects splendides ,  
Nature, — devant toi je sentais autrefois  
Au fond de moi parler une secrète voix  
Et mon cœur tressaillir en battements rapides.

Les cheveux blancs, depuis ce temps, sinon les rides,  
Sont venus ; j'ai vécu loin des prés et des bois ;  
Mais nos jardins fleuris et charmants, je le vois,  
Sont plus silencieux que ces landes arides.

Devant ces frais tableaux qu'ai-je donc senti ?  
Suis-je donc jeune encore ? A-t-il bien retenti  
L'appel de cette voix chérie à mon aurore ?

Que le mot qu'il prononce ait changé comme moi —  
Qu'importe ! — c'est bien lui, plus doux et moins sonore :  
Il me disait : Espère..... il me dit : Souviens-toi !

Si la Bretagne, en dépit des progrès de l'agriculture, conserve encore de belles et vastes landes, où la main du poète peut cueillir les genêts aux fleurs d'or et les *sonnets sans défaut*, elle ne laisse pas de produire aussi de riches et brillantes moissons. Au retour de chaque printemps, elle se couvre de froments et de seigles, de colzas et de lins, et quand vient l'automne, elle étale ses tapis de blés-noirs, — ces blés aux blanches fleurs qui donnent à nos champs un si joyeux aspect jusqu'au jour où, tombés sous la faucille, ils deviennent le pain qui nourrit la Bretagne. Le blé-sarrazin est pour notre province ce que l'orge est pour l'Écosse, et de même que Robert Burns a célébré avec enthousiasme « Jean Grain-d'Orge, le roi des Grains » (1), de même M. Stéphane Hølgan a trouvé quelques-unes de ses plus heureuses inspirations en chantant le Blé-Noir. Lisez le début de son petit poème sur les *Crêpes*, « ces gâteaux flexibles, » où l'auteur des *Souvenirs Bretons* me paraît assez disposé à voir, lui aussi, « l'élite des aliments. »

Dans le seigle ou dans le froment  
 Aux fleurs légères,  
 Naissent tes fleurs, bleuet charmant ;  
 La paille ombre obligamment  
 Ces étrangères.

Des colzas jannis au printemps,  
 Moissons superbes,  
 Les souffles d'avril palpitants  
 Courbent en flots d'or éclatants  
 Les hautes gerbes.

(1) Voyez, dans les œuvres de Robert Burns, la ballade de *Jean Grain d'Orge* et les stances sur *la Boisson Écossaise* : « Que le riche froment orne les vallées, et que les » avoines dressent leurs cornes barbues, et que les pois et les fèves, soir ou matin, par- » fument la plaine ; je suis fier de toi, Jean Grain-d'Orge, toi le roi des Grains !..... » C'est de toi souvent que se nourrit l'Écosse, en gâteaux flexibles, élite des ali- » ments !..... »



Ces longs essaims de papillons ,  
 Dont nul n'élève  
 Son vol au-dessus des sillons ,  
 Noirs et blancs , sont des millions  
 De fleurs de fève.

Quels beaux bouquets , près du sentier ,  
 Ornent les haies !  
 L'aubépin, neigeux tout entier ,  
 Croise les roses d'églantier  
 Aux rouges baies .

Les fleurs du lin , dans le lointain ,  
 Aux yeux du pâtre  
 Ont un reflet gris , incertain ;  
 On croirait voir de l'eau , que teint  
 Le ciel bleuâtre.

.....

Mieux que toutes ces fleurs celles que j'aime à voir ,  
 A l'automne , ce sont les grappes du blé-noir ,  
 Balançant leurs fleurettes blanches ;  
 Le paysan joyeux , contemplant son labour ,  
 Bravement mis , le cœur léger , se rend au bourg  
 Pour les offices des dimanches.

Il se plaît à compter le nombre de setiers  
 Qui , la moisson battue , empliront ses greniers .  
 Sous le vent du matin qui passe ,  
 Sous le soleil qui jette à flots ses gais rayons ,  
 Une senteur de miel , s'exhalant des sillons ,  
 Remplit sa poitrine et l'espace

.....

C'est ce blé sarrazin, aux triangles noircis,  
 Qui doit de l'an qui vient éloigner les soucis,  
 Et nourrir toute la famille.  
 Eh! oui, l'ami qui vas tout du long des buissons,  
 Comme le beau reflet de ces blanches moissons,  
 L'espérance en ton âme brille.

Tous les tiens mangeront des crêpes.....

Je voudrais m'arrêter, mais je me reprocherais de le faire sans avoir appris à ceux de mes lecteurs qui l'ignorent comment on fait les bonnes crêpes, — et comment on fait les bons vers. Notre poète, surpris par l'orage sur les bords de l'Odet, non loin du Marallac'h, entre dans une chaumière et s'asseyait au foyer :

Attendant que le ciel fût au moins devenu  
 Calme, sinon sans voile,  
 Je voyais près de moi la servante au bras nu  
 Faisant fumer la poêle.

La pâte s'étalait; son flot moins transparent  
 S'arrondissait en crêpe;  
 Et le gâteau cuisait, cuisait, — en susurrant  
 Ainsi qu'un vol de guêpe.

Lorsque la crêpe était bien blonde d'un côté,  
 D'une batte légère  
 Voici qu'un tour de main leste et précipité  
 La tournait tout entière

Il est impossible, n'est-ce pas, de mieux tourner un vers... et une crêpe? La voici faite, et je n'en vis jamais, pour mon compte, de plus légère et de mieux réussie : il ne reste plus qu'à la servir..... Mais si je n'y prenais garde, il pourrait bien m'arriver avec les crêpes de M. Halgan ce qui advint un jour à M<sup>me</sup> de Sévigné en face d'un panier de cerises : d'abord elle en prit une, puis une autre, si bien que tout

le panier y passa. De même ici, si je ne résistais à la tentation, la pièce y passerait bientôt toute entière.

On vient de voir comment M. Stéphane Halgan sait peindre la lande et ses genêts aux fleurs d'or, la plaine et ses riches moissons ; mais ce qu'il excelle par-dessus tout à décrire et à remettre sous nos yeux, ce sont les bords de la mer, ce sont ces côtes, pleines à la fois de charme et de grandeur, près desquelles la *Muse des Souvenirs Bretons* vient chaque année rafraichir et renouveler ses inspirations. Il est, sur ces côtes, une plage, préférée entre toutes, où notre poète a passé ses plus beaux jours et fait ses plus beaux vers. Connaissez-vous, non loin du Croisic, Escoublac et ses dunes, le bourg de Batz et sa chapelle, Kermoisan et ses salines, le Pouliguen et sa plage ? Ce pays si pittoresque, — que M. Brizeux a oublié dans ses *Bretons* et qui a cependant gardé son originalité et conservé, plus qu'aucun autre, un reflet des vieilles mœurs et comme un parfum des anciens jours, — est justement celui que M. Halgan décrit le plus volontiers et avec le plus de bonheur. Il aime à y revenir et à le célébrer. Ce coin de terre est désormais son domaine et lui appartient au même titre que les bords de l'Ellé et la vallée du Scorff appartiennent au chantre de *Marie*. Ils ont payé l'un et l'autre leur droit de propriété argent comptant, je veux dire avec de beaux vers frappés au bon coin. Voici quelques-uns de ceux de M. Halgan :

Depuis le Pouliguen jusques au Croazic  
 S'étendent les rochers de ces rives que j'aime,  
 Ces longs caps d'où l'on voit s'enfuir au loin le brick.  
 Que de fois étendu mollement sur le sable,  
 Dans un demi-sommeil, mais sans trop m'endormir,  
 J'écoutais près de moi, charme indéfinissable,  
 Et les brises siffler et les vagues gémir.  
 C'est là que j'ai passé le meilleur de ma vie,  
 Mes plus paisibles jours, sinon mes plus heureux.

.....  
 Derrière les rochers, la plaine sans collines  
 Etale ses œillets, ses tout petits viviers,  
 Ses fossés argileux, ses jaunâtres salines,

Et ses mulons de sel surgissant par milliers.  
 Quand le martin-pêcheur, aux grandes ailes bleues,  
 Rase le réservoir qui s'écoule au reflux ;  
 Quand, essaim blanc et noir, les petits hoches-queues  
 Sifflent en voletant sur le bord du palus ;  
 Lorsque sur le marais la lune se reflète,  
 Le soir, et que le vent chasse la nue au ciel,  
 On respire à plein cœur l'odeur de violette  
 Dont s'imprègne la brise en effleurant le sel.  
 De la vieille chapelle aux fins arceaux gothiques  
 Entre Batz et la mer élevant ses murs gris,  
 Son portail ogival, ses piliers granitiques,  
 Un demi-crêpuscule embellit les débris.  
 Le haut clocher du bourg au centre de la plaine  
 Se dresse fièrement ; d'un rayon gracieux  
 Si le soleil couchant dore la tour lointaine,  
 Quel spectacle charmant offrent alors les cieux !  
 L'astre d'or disparaît, couché dans ses nuages,  
 Et teint d'un rouge sang le zénith calme et pur ;  
 Fantôme d'un géant, la tour sur ses rivages,  
 Spectre noir, se profile au milieu de l'azur ;  
 Et vers l'autre horizon la lune virginale  
 Levant vers Escoublac son front, roi de la nuit,  
 Croise amicalement son rayon pur et pâle  
 Avec les derniers feux du soleil qui s'enfuit.

### III.

C'est là, sur cette côte qui s'étend depuis le Pouliguen jusqu'au  
 Croisic et dont vous venez de lire une description si fidèle, que M.  
 Halgan a recueilli l'un de ses meilleurs *Souvenirs* ; c'est là en effet  
 qu'il a placé *les Noces de Jeanne-Marie*, — simple et touchante his-  
 toire dont le récit ouvre son volume et dont je voudrais essayer de  
 donner une idée.

Jeanne-Marie était la plus charmante fille du bourg de Batz. Elle  
 aimait un paludier de fière et haute mine,

Le plus grand, sans mentir, des gars de Tré-gaté.

Tous deux étaient fiancés et déjà le biniou du bourg était retenu pour venir faire danser la noce. Arrive, sur ces entrefaites, un monsieur de la ville :

J'ignore s'il venait de Guérande ou de Nantes,  
 Mais le monsieur était très-riche, en vérité,  
 Car il avait, dit-on, deux mille écus de rentes.

Il obtint bien vite de la mère de Jeanne-Marie la main de sa fille. La mère commanda ; la pauvre enfant obéit. Viennent les nocces, *les Nocces de Jeanne-Marie*, racontées avec une simplicité charmante, avec un art exquis. C'est un agréable tableau de genre, un tableau non pas flamand, mais breton, où l'auteur allie avec succès le sentiment de la réalité et celui de la poésie. — Une fois mariée et conduite au logis de l'époux, Jeanne sut préserver son âme du désespoir et son cœur de l'oubli.

Jeanne, soumise au sort, fut une brave femme  
 Et cacha dans son cœur, sans pouvoir les hannir,  
 Cet espoir d'autrefois, ces rêves de son âme  
 Qui pour elle n'étaient plus rien, — qu'un souvenir.  
 Jeanne garda toujours l'habit de paludière ;  
 Le monsieur, son époux, a, dit-on, acheté  
 Un grand et beau logis, une maison princière  
 Sur le chemin qui va de Batz à Tré-gaté ;  
 Et quand elle entendait encore sur la route  
 Du petit cheval blanc les pas insoucieux,  
 De souvenirs son cœur s'inondait, et sans doute  
 Une larme furtive échappait à ses yeux. —  
 Et qui donc oserait, Jeanne, vous faire un crime  
 Du tourment renaissant en ces tristes combats,  
 De l'effort douloureux que le devoir comprime,  
 Des derniers pleurs versés pour qui ne le sait pas ?

Et lui, — le paludier ? il n'imita point nos héros de roman, il ne se tua pas.

Non, mais il se jura, le cœur rempli d'angoisses. —  
 Et ne souriez pas d'un semblable serment, —  
 Qu'il ne se marierait jamais dans sa paroisse.  
 Pour ces honnêtes cœurs, qui vivent saintement  
 Où leurs pères vivaient, c'est une douleur vraie,  
 C'est un déchirement que nous ne sentons pas ;  
 Il n'en est certes point un seul qui ne s'effraie  
 D'abandonner ainsi son beau clocher de Batz.

On le voit, l'histoire de Jeanne-Marie est bien modeste, et il n'y a pas là de quoi défrayer un feuilleton. Mais qui ne sait le merveilleux parti que la Muse sait parfois tirer des moindres choses ? Qui ne sait par cœur les stances de Lamartine sur *le Lac* ? Et cependant qu'y a-t-il au fond de cette admirable pièce ? Par une nuit de printemps, sous un ciel semé d'étoiles, une barque glisse en silence sur un lac argenté. Tout à coup il en sort une voix qui supplie le Temps de suspendre son vol et les Heures propices de suspendre leur cours... Ce n'est rien sans doute, mais sur cette barque était un grand poète ; il essaie de fixer la trace de ces ineffables moments, et la littérature française compte un chef-d'œuvre de plus. — Dirai-je que l'auteur des *Noces de Jeanne-Marie* a été aussi heureux, et que son petit poème est un chef-d'œuvre ? Assurément non. Le talent avec lequel il a raconté cette naïve et simple histoire, dont j'ai donné tout à l'heure une si pâle esquisse, la verve avec laquelle il a semé sur cette trame légère de charmantes broderies et d'heureuses digressions, lui assurent du moins un rang honorable parmi nos bons poètes. Sans doute ces digressions, où débordent la jeunesse et l'*humour*, rappellent un peu trop, par leur tour piquant et leur ton cavalier, le genre et les libres allures du chantre de *Namouna*. On dira à M. Halgan qu'il imite Alfred de Musset. Mais Alfred de Musset n'imitait-il pas Byron, et Byron lui-même ne venait-il pas après Pulci :

Lisez les Italiens, vous verrez s'il les vole (\*) !

A défaut d'une complète originalité, qui manque, on le voit, même

(\*) Alfred de Musset, *Namouna*.

à lord Byron et à M. de Musset, les maîtres du genre, M. Stéphane Halgan a sur ses deux illustres devanciers un avantage précieux et que je m'empresse de signaler. Il n'a point, à leur exemple, sacrifié à la muse du caprice et de la fantaisie les droits sacrés de la morale et de la religion. Le fond même de son poëme, aussi bien que chacune des digressions qu'il y a rattachées, découle d'une inspiration toujours pure. Le lecteur le plus scrupuleux ne voudrait pas déchirer une seule page, effacer un seul vers des *Noces de Jeanne-Marie*. Encore une citation empruntée à cette pièce et de nature à vous dédommager un peu de ma prose :

Ce n'était pas là Jeanne; et, dans la matinée  
 Où pour son mariage on la voulut parer,  
 Sous les riches habits dont elle était ornée,  
 Oh! combien, — le cœur gros, — dut-elle pas pleurer?  
 Elle avait cependant une coiffe plissée,  
 Un tablier à fleurs aussi jaune que l'or,  
 Une chaîne d'or pur autour du cou passée,  
 Des bas rouges à coins brodés, — et puis encor  
 Une robe superbe à la jupe écarlate  
 Et trois jupons de laine étagés par dessous,  
 Un corsage tout raide où l'or brillant éclate,  
 Et des souliers de daim arrondis par les bouts.  
 La couronne enferma sa brune chevelure;  
 Car les femmes de Batz croiraient vraiment pêcher  
 En laissant voir à tous cette noire parure  
 Que sous leurs courts bonnets elles savent cacher.  
 Mais dans ces beaux habits le pauvre cœur de Jeanne,  
 Cependant que la messe en pompe se disait,  
 Ainsi qu'un innocent qui pleure et qu'on condamne,  
 En pensant à l'absent, sans doute se brisait.  
 Des gouttes de sueur perlaient sur son front moite,  
 Pendant qu'on lui passait l'anneau de noce au doigt;  
 Car l'homme agenouillé tout près d'elle, à sa droite,  
 Le marié n'avait, comme ceux de l'endroit,  
 Ni les quatre gilets bordés de hautes ganses,  
 Ni le grand chapeau rond relevé d'un côté

Par des velours tressés de diverses nuances,  
 Ni le petit manteau sur l'épaule jeté, —  
 Manteau sombre et tombant, large de plusieurs aunes,  
 Qu'on ne met dans le bourg que les jours de gala, —  
 Ni les bas de couleur, ni les beaux souliers jaunes.  
 Non, non, le riche époux n'avait rien de cela :  
 Il était tout en noir, — tout en noir comme l'âme  
 De Jeanne, qui sitôt ne pouvait par changer ; —  
 Et tous s'apitoyaient en voyant une femme  
 De leur vieux bourg de Batz épouser l'étranger.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que M. Halgan a eu, du premier coup et dès son début, une bonne fortune aussi enviable que rare ; Jeanne-Marie est une douce et sympathique figure, une ombre gracieuse et légère que la Muse a touchée de sa baguette magique et animée de son souffle créateur : elle vivra. Jusqu'ici, parmi nos poètes bretons, un seul et le plus illustre, l'auteur de *Marie*, avait vu ses efforts couronnés d'un pareil résultat. L'héroïne de M. Stéphane Halgan, encore bien qu'elle soit destinée à vivre moins longtemps que celle de M. Brizeux, me paraît cependant appartenir à la même famille : Si *Marie* et *Jeanne-Marie* ne sont pas sœurs, elles sont au moins cousines... à la mode de Bretagne.

Je me suis attardé un peu aux *Noces de Jeanne-Marie*, parce que ce poème montre le talent de M. Stéphane Halgan sous son double aspect, tour à tour mélancolique et souriant. Il sait émouvoir et toucher le lecteur, sans déclamations, en restant toujours simple et vrai ; il sait, en même temps, semer, d'une main légère, ces traits heureux et piquants qui ne pouvaient faire défaut au chantre du bourg de Batz et du Pouliguen, d'un pays

Où les mulons de sel surgissent par milliers.

Que d'esprit, dès les premières pages, dans les boutades de l'aimable écrivain sur la fatuité de nos *poètes intimes*, ou sur les héros des romans du jour ! Que d'esprit encore, et du plus charmant, dans ces autres pièces : *Rule Britannia*, — *Une bonne fortune*, — *Post-face !*



L'avouerei-je ? j'ai craint un instant qu'il n'y en eût trop. L'esprit en effet est souvent un défaut, en poésie, — heureux défaut à l'abri duquel se trouvent tant de braves gens qui font des vers ! — Grâce à Dieu, l'homme d'esprit, chez M. Stéphane Halgan, n'a point étouffé l'homme de cœur et le poète. Sans doute, on s'aperçoit bien vite que l'auteur des *Souvenirs bretons* prise assez peu *les pleurards, les rêveurs à nacelles*,

Les amants de la nuit, des lacs, des cascates,  
 Cette engeance sans nom qui ne peut faire un pas  
 Sans s'inonder de vers, de pleurs et d'agendas (\*).

Pas plus que M. de Musset, il n'est de ceux qui font parade de leur sensibilité et l'évalent aux regards de tous. Il met autant de soin à cacher la sienne que d'autres à montrer la leur. Il va même quelquefois, pour mieux la déguiser, jusqu'à glisser au milieu de ses vers si français des vers tels que celui-ci :

A tear, — a single tear, the love's last adieu (\*\*).

Mais, quoiqu'il fasse, elle se révèle et se trahit, en maint endroit, par quelques-uns de ces élans involontaires, de ces cris partis de l'âme du poète et auxquels l'âme du lecteur ne se trompe pas, — celui-ci par exemple :

O pleurs, je crois en vous, — vous, marques de l'ivresse  
 Du bonheur, et des cœurs vraiment désespérés ;  
 Suprême expression de joie ou de détresse,  
 O pleurs, je crois en vous et vous m'êtes sacrés !

#### IV.

A la naissance de la Muse des *Souvenirs Bretons*, les Fées furent conviées ; chacune d'elles la dota d'une qualité heureuse. Elle reçut

(1) A. de Musset : *Un spectacle dans un fauteuil*.

(2) Lord Byron.

de l'une le don du sourire, et d'une autre le don plus précieux des larmes ; de toutes elle reçut le don de plaire. Survint une méchante Fée qui n'avait point été invitée à la fête et qui, ne pouvant plus effacer les dons de ses compagnes, essaya du moins de les gâter en accordant à la pauvre Muse la faculté de comprendre les philosophes et de mettre en vers leurs théories et leurs systèmes. — Nous ne pouvons attribuer en effet qu'à une maligne influence l'idée qu'a eue M. Halgan de composer plusieurs Sonnets sur le *Condillacisme*, l'*Éclectisme* et le *Fatalisme* ; sur la *Réalité du monde*, sur les *Deux preuves*, — *preuve incomplète*, *preuve complète*, — et sur les *Quatre idées*, qui sont la Cause, la Durée, l'Espace et la Substance. Qu'il y prenne garde : son gracieux talent ne pourrait que perdre à un commerce trop intime avec des idées aussi abstraites. Les philosophes n'ont jamais dissimulé le peu de cas qu'ils faisaient des poètes. Pascal va même jusqu'à les comparer à des joueurs de quilles. Platon, il est vrai, les couronnait de roses, mais c'était pour les chasser aussitôt de sa République. Si les poètes faisaient bien, ils s'empresseraient à leur tour de bannir les philosophes de leurs cabinets, ou tout au moins de leurs livres, sans se croire le moins du monde tenus, en les renvoyant, de les couronner de roses : leurs pauvres fleurs se faneraient bien vite sur ces vieux fronts ridés.

Si M. Halgan tient absolument à connaître et à posséder la *preuve complète*, il la trouvera ailleurs que dans les bibliothèques, sur les coteaux et dans les vallées, à l'ombre des grands bois ou sur les bords de cet Océan qu'il a si bien chanté. La lande où flotte le genêt d'or, le champ où fleurit le blé noir, le ruisseau où glisse la feuille de chêne, la mer où le navire déploie ses voiles, la chapelle ignorée où le marin reconnaissant a suspendu son humble *ex-voto*, le chemin creux où la procession du village déploie ses modestes pompes, telles sont les pages du livre éternel et sublime où le poète doit aller chercher ses enseignements et sa philosophie. Quant à tous ces gros volumes où les *sages* et les *sophistes*, depuis Aristote jusqu'à Condillac, ont entassé tant de subtilités et tant d'erreurs, je ne saurais mieux les comparer qu'à ces fourrés obscurs, à ces inextricables broussailles où l'agneau ne peut pénétrer sans laisser un peu de sa toison. Que la

Muse des *Souvenirs Bretons* ne cherche pas à s'y frayer une route : elle ne réussirait qu'à mettre sa robe en lambeaux et à déchirer ses pieds nus.

Je regrette d'autant plus vivement que M. Stéphane Halgan ait cru devoir consacrer la plupart de ses sonnets à des abstractions philosophiques, qu'il est rompu à toutes les difficultés et connaît toutes les ressources de ce genre, interdit aux rimeurs vulgaires et dont Boileau a pu dire :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme,  
Et cet heureux phénix est encore à trouver.

L'auteur des *Souvenirs Bretons* porte avec une merveilleuse aisance le joug de ces *rigoureuses lois*, devant lesquelles reculait l'auteur de l'*Art poétique*. On devine, en lisant ses sonnets, ciselés avec un soin infini et où les droits de la pensée ne sont jamais sacrifiés aux exigences de la rime, que M. Halgan est proche parent de M. Boulay-Paty, cet autre poète breton qui, de l'aveu de M. Sainte-Beuve, tient aujourd'hui la palme du genre (1). Il me tarde de faire une citation qui en dira sur ce point plus que tous mes éloges. Après avoir hésité entre le sonnet sur les *Vieux Manoirs*, et ceux sur *Avril*, les *Saints de pierre* et le *Rêve d'une nuit d'été*, je me décide pour ce dernier que je préfère, je l'avoue, à plus d'un long poëme :

La lune se jouait aux branches des cyprès,  
Et la lueur tombant de sa beauté nocturne  
Éclairait vaguement le gazon taciturne  
Et les tombeaux des morts que je considérais.

La brise palpitait en frémissements frais;  
On eût dit une voix s'exhalant de chaque urne,  
Douce voix qu'effraierait une clarté diurne,  
Voix qui se tait le jour, mais qui s'élève après!

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, v.

Chantez, âmes des morts, sous vos tombes de mousse ;  
 Vos concerts vers le ciel paraissent aspirer ;  
 Qu'ils s'élèvent en paix, et que le vent les pousse !

Vos chants touchent le cœur et le font soupirer ;  
 Chantez ! le ciel est pur ; chantez ! la nuit est douce,  
 Chantez, âmes des morts ! — C'est à nous de pleurer.

M. Stéphane Halgan n'excelle pas seulement dans le sonnet. Il possède le secret d'assouplir à son inspiration, et comme en se jouant, les rythmes les plus rebelles. Il est une strophe que le Dante et Pétrarque ont mise en honneur et que les Italiens appellent la *rima terza* ou le *terzetto*. Quelques-uns de nos poètes du XVI<sup>e</sup> siècle, Saint-Gelais, Baif, Desportes, s'en sont parfois servis ; mais, en dépit de leurs essais, Boileau n'a pas cru devoir parler du *tercet*, estimant sans doute inutile de s'occuper d'un genre dont les difficultés devaient lui sembler insurmontables. M. Halgan les a surmontées avec un rare bonheur. J'en veux donner pour preuve une pièce où, sous ce titre : *Photographies*, il a su rendre, sans périphrases, les détails les plus techniques et les faire servir, avec un art exquis, à traduire un sentiment plein de fraîcheur et de grâce. Voici ces vers dans lesquels l'auteur me paraît avoir approché bien près de la perfection :

Les rayons lumineux à travers la lentille  
 Ont gravé, sur l'enduit au cristal adhérent,  
 De vos traits gracieux un pur reflet qui brille.

Au grand jour exposé, ce portrait transparent  
 Apparaît, ombre fixe, image grise et pâle,  
 Doux spectre nuancé qui plaît et qui surprend.

On dirait un camée inscrit sur une opale,  
 Gravé par un burin amoureux du fini ;  
 Que de délicatesse en ce charmant ovale !

Tous les minces sillons de ce verre terni  
 Reproduiront vos traits, avec les clairs en ombre  
 Et les ombres en clair, sur le papier bruni.

Ce changement, avec une teinte plus sombre,  
Se fera de lui-même ; et vous posséderez  
De l'œuvre du soleil des épreuves sans nombre.

Sans doute ces feuillets seront bien désirés ;  
M'en donnerez-vous un ? — Je l'ignore et l'espère...  
Ou plutôt, donnez-les à qui vous le voudrez.

Non, je n'ai pas besoin d'une feuille éphémère  
Qui vous rappelle à moi. — Je n'en ai pas parlé, —  
Mais j'ai depuis longtemps cette image si chère.

Alors que j'étais seul, oui, seul et désolé,  
Elle apparut sur moi, votre chaste figure,  
Comme sur un miroir immobile et troublé :

Ah ! dites-moi quel feu, quelle lumière pure,  
Sur mon cœur que les maux étaient venus ternir,  
Quand vous posiez devant mon âme, chambre obscure,

A fixé pour jamais votre cher souvenir ? —

Ne trouvez-vous pas comme moi que cette pièce est charmante et ne vous semble-t-il pas que, bien loin de refuser à la publicité le livre qui la renferme, on devrait en tirer *des épreuves sans nombre* ?

## V.

Pétrarque, que je citais tout à l'heure, a fait d'admirables tercets sur *le Triomphe de la Divinité* et sur celui de l'Amour. M. Stéphane Halgan a composé sur le même rythme des stances qu'il a intitulées *le Monument de François II*, et qui sont consacrées à célébrer *le Triomphe de la Bretagne*. Cette pièce, la plus longue du volume après *les Noces de Jeanne-Marie*, termine et couronne les *Souvenirs Bretons*, et c'est aussi par elle que je veux finir.

L'auteur décrit d'abord, avec une curiosité infinie et avec une exactitude que j'appellerais volontiers magistrale, le beau tombeau de François II, duc de Bretagne et de sa femme Marguerite de Foix, qui s'élève

Dans le transept fermé de Saint-Pierre de Nantes.

Le duc et la duchesse sont là, étendus côte à côte ; le front calme et les mains pieusement croisées, ils semblent dormir encore....

Non, ce n'est pas la mort qui ferme leur paupière,  
C'est un repos vivant qui n'a rien de fatal.

En présence de ce sommeil qui atteste la vie, le poète songe à la Bretagne, — à la Bretagne endormie mais toujours vivante, et il s'interroge :

Par delà le tombeau quelle force fait vivre ?  
Pour exister encor même après le trépas  
Que faire ? et quel chemin ici-bas faut-il suivre ?

Ce chemin, demandez-le à ces moines en prières que Michel Colomb, le grand sculpteur, a mis au pied du monument ; demandez-le aux douze apôtres, à saint Louis et à saint Charles, à saint François et à sainte Marguerite, milice céleste qui veille sur le tombeau du dernier duc breton, et tous vous répondront que la force qui fait vivre est celle qui nous vient de la Prière, de l'Honneur et de la Foi.

C'est par là qu'on obtient l'immortelle victoire ;  
Pour ceux qui ne sont plus la mort n'a pas d'affront  
Si leur devise était : Prier, agir et croire.

L'auréole à jamais les viendra ceindre au front,  
Et de grands anges blancs, en repliant leurs ailes,  
Se tiendront derrière eux et les caresseront.

.....

Prière, honneur et Foi, triple mot du grand livre,  
 Vous faites de la mort un céleste sommeil ;  
 Mieux encor ! grâce à vous, c'est la mort qui fait vivre !

Quelle terre plus que la Bretagne a conservé purs et sans tache  
 l'Honneur, la Prière et la Foi, et quelle dès lors est plus assurée de  
 vivre ?

Tu dors, mais tu vis. Calme au milieu des tempêtes,  
 O Bretagne, tu vis ! — tu vis dans le présent.  
 Aux âmes de tes fils, fermes, franches, honnêtes.

Tu vis dans ton passé superbe, éblouissant,  
 Dans ce passé tout plein d'exploits et de miracles ;  
 Tes héros et tes saints l'ont grandie en passant.

Tu vivras à jamais ! .....

Nous avons des garants de cet avenir : voyez, aux quatre coins du  
 tombeau ducal, ces admirables figures où Michel Colomb a su mettre  
 à la fois tant d'énergie et de douceur, ces vivants symboles des vertus  
 de la Bretagne, la Prudence et la Justice, la Tempérance et la Force.

Que ne puis-je reproduire ici les strophes remarquables dans lesquelles  
 le poète a si bien décrit cette partie de l'œuvre du sculpteur ? Je me  
 dédommagerai du moins en citant les beaux vers qui terminent la  
 pièce. Ils parviendront peut-être à éclairer ma triste prose, comme ces  
 rayons de soleil qui, pénétrant tout à coup dans une pauvre mansarde,  
 lui rendent aussitôt la vie et le sourire.

Reste entêté, Breton ! Conserve avec bonheur  
 Cet excès de vertu : c'est de la force encore  
 Que cet entêtement aux choses de l'honneur.

Aux tristes nouveautés qu'un siècle vain adore  
 Préfère sans rougir un passé respecté :  
 Il demeure honoré, celui-là qui l'honore.

.....

La Bretagne, gardant sa grande honnêteté,  
Soutiendra, sans souci des intérêts vulgaires,  
Ce qu'elle a cru toujours être la vérité.

Que lui font les travaux, les misères, les guerres?  
— Pour défendre les droits auxquels elle avait foi,  
Aux gens de Beaumanoir le sang ne coûtait guère.

L'impiété, le crime, ont seuls fait son effroi;  
Plus tard, elle aima mieux courber sa tête antique  
Sur l'échafaud sanglant que sous l'injuste loi. —

— O sublimes Vertus, ô quatuor mystique,  
Veillez sur ce pays qui repose, vivant;  
Protégez qui vous aime, aimez qui vous pratique !

Comme à ce blanc tombeau que je vais décrivant,  
Oh ! faites bonne garde à la Bretagne entière;  
Et que par vous son cœur reste toujours fervent.

Mères de l'Honneur vrai, Filles de la Prière,  
Gardiennes de la Foi, — Vertus du sol natal,  
Parfumez la contrée où fleurit la bruyère !

Grâce à vous, ce tombeau n'a rien de sépulcral ;  
C'est plutôt, ô Vertus, et puisqu'il vous rassemble,  
Un gage d'avenir, monument triomphal.

Gloire, Prière et Foi, Vertus, toutes ensemble  
Autour de nous, en nous demeurez pour toujours.  
Au passé plein d'honneur que l'avenir rassemble,

Bretagne ! et tu vivras jusqu'au dernier des jours.

N'avais-je pas raison de dire plus haut que cette pièce devrait porter pour titre : *Le Triomphe de la Bretagne*? Dans son dernier numéro, la Revue a publié d'admirables vers de M. Brizeux sous ce titre



bien différent : *L'Élégie de la Bretagne*; nos lecteurs ne les ont certainement pas oubliés. Pour moi, sans méconnaître ce qu'il peut y avoir de fondé dans les craintes et les pressentiments de notre illustre collaborateur, je m'associe cependant de préférence à la confiance que témoigne M. Halgan dans l'avenir et les destinées de notre province. Je ne saurais désespérer du pays de Du Guesclin et de Châteaubriand, — de ce coin de terre, cher à la poésie, qui a vu naître, depuis plus de dix siècles, tant d'admirables *Chants populaires* (1), et qui compte encore aujourd'hui des poètes tels que le chantre de *Marie* et l'auteur des *Souvenirs bretons*.

En terminant, je demanderai pardon à mes lecteurs d'avoir laissé usurper par ma prose une place qui eût été beaucoup mieux remplie par les vers de M. Stéphane Halgan. Ma faute est d'autant plus grande qu'il s'agit, on le sait, d'un volume qui n'est point en vente et qu'il est fort difficile de se procurer. J'espère du moins que les citations que j'ai faites suffiront pour prouver que les *Souvenirs bretons* sont l'œuvre d'un vrai poète. — Un dernier mot à leur auteur, un mot qui résume nos critiques et nos éloges. Que M. Halgan renonce à la lecture d'Aristote et de Condillac; qu'il désaprenne, s'il le peut, les vers d'Alfred de Musset, et, libre ainsi de toutes les influences qui pourraient le détourner de la voie où l'attend le succès, qu'il continue de cultiver la poésie, pour laquelle un si brillant début annonce un si rare talent.

EDMOND BIRÉ.

(1) Voyez les *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis par M. de la Villemarqué. Nous ne saurions trop recommander cette belle publication.

---

## DOCUMENTS HISTORIQUES.

---

# MÉMOIRES AUTOGRAPHES DE JEAN ROHU

LIEUTENANT DE GEORGES CADOUAL.

---

### INTRODUCTION.

---

Aussi loin qu'il est possible de remonter le cours des âges, on voit partout les nations soumises à des lois supérieures aux conceptions les plus élevées du génie humain. Ont-elles, dans leur orgueil, la témérité de vouloir s'y soustraire ? les nuages s'amoncellent lentement à l'horizon, des bruits sourds se font d'abord entendre ; puis, si les signes avant-coureurs de la tempête ne sont pas compris, la foudre éclate, et la Force d'en haut, brisant comme de faibles roseaux les plus solides établissements des hommes, fait tout rentrer dans l'ordre immuable établi par la Sagesse infinie.

La Révolution française possède au suprême degré ce caractère providentiel. Pas plus qu'aucune de celles qui l'ont précédée, elle n'a pu s'accomplir sans laisser pendant longtemps la société agitée par des passions, que le temps seul peut calmer. C'est en vain que l'historien le plus impartial essaierait de tracer le tableau de la bataille le lendemain du jour où elle s'est livrée. Les haines de parti, les intérêts personnels, et l'animation des combattants, sont autant d'obstacles qui l'empêchent d'apprécier les faits dans toute leur vérité. Plusieurs générations doivent s'écouler pour que le calme se fasse.

S'il est permis de douter que le moment soit venu de dire le dernier mot sur les grands bouleversements politiques et sociaux des soixante dernières années, l'opportunité de recueillir les documents qui s'y rapportent est du moins incontestable.

Les guerres de l'Ouest ne sont pas la partie la moins intéressante du grand drame dont nos pères ont vu jouer les premiers actes. Malgré le

conours de circonstances malheureuses qui les empêcha de produire tous les effets qu'on en espérait, pour la défense des principes, sans lesquels la société française ne saurait être solidement assise, elles ont eu une immense portée morale.

Quand toutes les classes, frappées de terreur ou de vertige, courbent lâchement la tête sous les coups de la plus inique et de la plus abrutissante tyrannie, il importe en effet au premier chef que les lois fondamentales du pays et les principes les plus intimes du droit naturel ne soient pas violés sans qu'une protestation s'élève, ne fût-ce que sur quelques points. Y en eut-il jamais de plus énergique que celle de la Vendée et de la Bretagne, en 93 ? Peut-on rien imaginer de plus généreux que le dévouement de ces paysans, qui échangèrent la charrue contre le mousquet, pour défendre la religion de leurs pères et la constitution séculaire de leur patrie ? Pour peu que l'on voie dans l'existence du Catholicisme et de la Monarchie la pierre angulaire de la société française, on ne peut refuser à ce mouvement national et religieux l'hommage de sa reconnaissance. Serrés autour du vieux drapeau de la France, symbole de la religion, de la famille, de la propriété et de la vraie liberté, nos pères firent alors ce qu'ont fait les défenseurs de l'ordre en juin 1848, ce qu'il faudrait bien faire encore si les sectes absurdes mais formidables, naguère conjurées contre les bases mêmes de la société, tentaient de relever leurs sanglantes enseignes : — ils firent leur devoir.

Certaines plumes, gorgées de fiel rouge, essaient aujourd'hui de leur jeter de la boue, avec de petites habiletés qui font sourire. On ne fraude point la vérité, on ne dérouté point la conscience publique avec des chicanes de procureur ; et il faudra encore bien des petits papiers, bien des petites histoires, bien des petites soi-disant rectifications, pour empêcher les gens de bien de donner leur admiration à la Vendée et à Robespierre tout leur mépris.

Au reste, en attendant que le moment soit venu de dire le dernier mot sur les hommes et sur les choses de cette époque, il importe de recueillir les moindres témoignages, avant que le temps les ait entièrement effacés. Les Mémoires inédits, dont nous publions aujourd'hui le texte, reçoivent un intérêt tout particulier de la position élevée que leur auteur occupait dans l'armée catholique et royale du Morbihan. Leur auteur, Jean Robu, appartient à cette courageuse phalange de jeunes paysans, que la Révolution chassa des paisibles classes du collège de Vannes avec Georges Cadoudal, pour en faire les héros d'une des guerres les plus

rudes et les plus opiniâtres dont les fastes de notre pays aient gardé le souvenir. Son intrépidité l'éleva rapidement au grade de commandant de cette vaillante légion d'Auray, sorte de garde d'élite du général et le noyau le plus solide de son armée.

De 1795 à 1800, il suivit Georges dans la plupart de ses expéditions. Arrêté quelque temps après, il fut conduit à Paris et renfermé dans la prison du Temple, d'où il ne sortit que pour demeurer, pendant tout l'Empire, sous la surveillance de la haute police. 1815 le trouva prêt à marcher sous son vieux drapeau. La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et lui accorda une modique pension, faible compensation de la perte de son patrimoine, ravagé par les soldats de la République. Il vivait satisfait et heureux du triomphe de sa cause, dans sa maison patrimoniale du Pont-Neuf, paroisse de Plouharnel, près Auray, quand les événements de 1830 vinrent troubler sa retraite. Obligé de vendre le petit bien qui lui restait pour combler le vide que la suppression de sa pension fit alors dans son budget, il se retira au bourg de Sainte-Hélène, (canton du Port-Louis), où il est mort le 20 août 1849.

Aussi fortement trempé au physique qu'au moral, il conserva jusqu'à la fin une santé des plus robustes; à l'âge de soixante-dix-huit ans, il faisait encore sans se gêner la route de Sainte-Hélène à Carnac, où nous avons eu plusieurs fois occasion d'entendre de sa bouche le récit des principales actions consignées dans ses Mémoires, dont nous offrons la primeur aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Quelque temps avant sa mort, il nous avait même communiqué son manuscrit.

On ne doit pas s'attendre à y trouver des fleurs de rhétorique, C'est un simple journal où l'auteur, simple paysan, a inscrit jour par jour tous les événements dont il a été témoin. Il s'y est peint sans art, avec ses qualités et ses défauts. Il est difficile de parler de soi et des événements où l'on a été mêlé avec plus de simplicité et de bonne foi et moins de déclamation.

N'ayant ni le loisir ni la possibilité de contrôler toutes ses assertions, nous avons dû nous borner au rôle de simple éditeur, nous réservant de profiter des observations qu'on voudra bien nous faire, sinon pour modifier le texte qui appartient à l'histoire, du moins pour y joindre des notes explicatives. Tout le monde, nous l'espérons, comprendra les motifs de notre réserve.

Nous mettons pour signature, au pied de ces Mémoires, « *Le CHEVALIER Rohu*, » parce que c'est la signature mise par l'auteur même au pied de son manuscrit, et que dans tout le pays d'Auray, on a effectivement donné

ce titre à Rohu jusqu'à sa mort, sans doute à cause des deux Ordres, de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, dont il était membre. Et au reste, s'il n'avait point reçu du Roi des lettres de noblesse sur parchemin, ne s'était-il pas donné à lui-même la meilleure et la première de toutes les noblesses, la noblesse d'épée, qui, comme on sait, se passe de lettres ?

CH. DE KERANFLECH.

---

## MÉMOIRES DE JEAN ROHU.

---

### CHAPITRE PREMIER.

---

Etant un des officiers supérieurs qui ont été acteurs dans les guerres civiles du Morbihan pendant la Révolution, et désirant donner une idée de ce qui s'est passé dans le pays à cette époque de douloureuse mémoire, j'entreprends de faire le récit de ce qui me concerne en particulier, et de ce qu'ont fait, à ma connaissance, les hommes de ce pays qui se sont plus particulièrement dévoués à la cause de la religion et de la légitimité.

Né le 5 mai 1771, au village du Pontneuf, en la commune de Plouharnel, au canton de Quiberon ; j'étais au collège de Vannes en 1789, quand le roi Louis XVI, entraîné par d'imprudents et perfides conseils, convoqua le 5 mai les Etats-généraux à Versailles ; ces Etats, se proclamant Assemblée Nationale, s'occupèrent d'abord de mesures ou réformes politiques. Le trésor se trouvant obéré, le clergé fit des offres généreuses ; mais l'embarras des finances n'était qu'un prétexte ; on voulait avant tout la ruine de la religion et on commença par la dépouiller. Un décret du 2 novembre lui ravit toutes ses propriétés pour les mettre à la disposition de la nation ; on adopta pour le clergé

une constitution civile qui bouleversait l'Eglise de France, et méconnaissait les droits les plus sacrés et les principes les plus incontestables.

L'Assemblée nationale, par un décret du 27 novembre 1790, voulut imposer aux évêques, aux vicaires-généraux, aux supérieurs des séminaires et aux professeurs de ces établissements ainsi qu'à ceux des collèges, aux curés et aux vicaires, l'obligation de prêter le serment à la constitution civile du clergé, serment contraire au dogme et à la discipline de l'Eglise, qu'ils ne pouvaient prêter sans tomber dans le schisme; aussi le refusèrent-ils en grande partie, et furent-ils dès lors exposés à la persécution.

Les catholiques étaient consternés de voir leurs prêtres fidèles obligés de quitter les paroisses pour céder la place à des schismatiques. Le 7 février 1791, les paysans des environs de Vannes se réunirent au Bondon, lieu peu éloigné de la ville, dans l'intention de se porter à l'Evêché afin de pourvoir à la sûreté de M<sup>r</sup> Amelot, évêque du diocèse, menacé d'être emprisonné par les révolutionnaires. Le nommé Baranger, de Quiberon, alors domicilié de Vannes, m'invita le matin à l'accompagner au Bondon, ce que j'acceptai, et il présida à cette réunion; mais craignant que ce peuple, dans son exaspération, ne se portât à des excès contre les habitants, il s'efforça de lui démontrer le danger auquel il allait s'exposer, et il réussit à le décider à ne pas tenter d'entrer en ville.

C'est dans l'après-midi de ce jour que je quittai mes études pour retourner dans ma famille. Le 21 mai suivant, Le Masle, évêque intrus du Morbihan, arriva à Vannes, et le lendemain eut lieu la cérémonie de son installation par l'autorité civile, avec le concours des soldats de la garde nationale, mais en présence d'un si petit nombre d'habitants qu'il ne s'en trouva pas là deux cents, sur une population de dix mille âmes : tant les catholiques avaient les schismatiques en horreur.

Depuis mon départ de Vannes jusqu'au 30 mai, je m'occupai à envoyer la nuit des prêtres à l'île de Houat, où ils se réunissaient pour de là passer en Espagne; et ne sachant que devenir, je m'embarquai à bord de Vincent-Michel Rohu, mon frère aîné, qui commandait un chasse-marée et avec lequel je restai deux ans, c'est-à-dire jusqu'à

l'époque où la Révolution mit le comble à tous ses attentats en condamnant à mort le roi de France, le meilleur et le plus infortuné des princes, celui qui avait tant de droits à l'amour de son peuple par la douceur de son caractère, sa bienveillance, son éloignement de toute rigueur et son désir constant de satisfaire tous les vœux.

Un jour, entrant dans la rivière de Bordeaux, le capitaine d'un bâtiment stationnaire qui s'y trouvait nous fit jeter l'ancre et appela notre capitaine à son bord ; je suivis mon frère, et là on nous conduisit auprès du cadavre d'un capitaine de commerce, guillotiné pour avoir transporté des prêtres catholiques en Espagne, et on eut soin de nous dire que le même sort attendait tous ceux qui feraient comme celui-là. La vue de cet objet causa tant de frayeur à mon frère, que depuis ce moment il se crut toujours réservé à subir le même traitement.

Au retour de ce voyage notre bâtiment fut mis en réquisition pour le service de la République et armé, au port de Lorient, de deux canons de douze, deux de quatre, de quatre perriers et trente-six hommes d'équipage. Nous fûmes employés pendant cinq mois à faire la croisière entre Belle-Isle et la rivière de Nantes. Le mauvais temps nous ayant obligés de relâcher à Penerf, treize soldats de notre bord, qui sortaient d'un régiment de la garde du Roi, descendirent dans la cambuse, remplirent leurs sacs de biscuit, se firent mettre à terre, et allèrent rejoindre les royalistes de la Vendée, sans que leur officier osât s'opposer à leur départ. Pendant notre croisière, nous eûmes affaire à deux corsaires anglais, que nous chassâmes à grands coups de canons. Désarmés à l'expiration du temps marqué, l'ancien équipage dont je faisais partie resta à bord, et je me trouvai ainsi débarrassé du service de la République. Le capitaine Hostein, de Quiberon, me demanda alors pour lui servir de second, et je fis avec lui un voyage de Bordeaux à Lorient, où nous arrivâmes dans l'hiver de 1794 à 1795.

A ce moment, la France était dans un tel désordre, que nous ne pûmes nous procurer qu'une demi-livre, par homme et par jour, d'un pain fait avec du maïs, des fèves et des haricots, et que nous n'aurions pu suivre notre navigation sans la rencontre du capitaine Toussaint Diamédo, de Plouharnel, qui arrivait du pays, et qui voulut bien nous céder un quintal de biscuit. A Lorient et au Port-Louis, à la porte des

boulangers, on était en si grand nombre et si serrés, qu'on se poussait les uns par dessus les autres pour s'emparer des pains qui sortaient du four. La rigueur de l'hiver et la présence des Anglais sur la côte nous empêchant de prendre la mer, mon capitaine et une partie de l'équipage allèrent dans leurs familles respectives, et je restai avec deux hommes à garder le bâtiment mouillé en rade du Port-Louis.

Un jour, me promenant sur les quais, je rencontrai une ancienne connaissance de la commune de Nostang, nommé Jacques Guégan, qui avait été domestique du recteur de sa paroisse. A la vue de cet homme, je m'empressai de l'aborder et de lui demander des nouvelles de son pays; car dans notre état, allant d'un port à l'autre, nous ne savions que confusément ce qui se passait dans l'intérieur et le nom de *Chouan* était tout nouveau pour nous. Guégan me mit bientôt au courant : il me raconta que Georges Cadoudal, Joseph Botharel de Kermillard en Plumergat, Joachim Kermorvan de Brech, Thuriau Le Gloanic et Robert de Crac'h, ainsi que presque tous les jeunes gens que j'avais connus au collège, étaient armés et s'occupaient d'organiser et d'armer le peuple pour la défense de la Religion et de la Royauté. D'après ce récit, je lui dis de m'attendre un instant : j'allai prendre mes effets à bord, je les plaçai dans sa charrette, et je sortis de la ville avec lui.

Rentré chez ma mère (mon père était mort il y avait déjà vingt-deux ans) je lui fis part de mon intention d'aller rejoindre les Chouans; elle en parla à Bonaventure-Marie, le second de mes frères, qui commandait aussi un chasse-marée, mais qui en ce moment avait reçu l'ordre de se rendre au port de Lorient, pour servir en qualité de pilote côtier; tous deux approuvèrent ma résolution, et le 2 février 1795, fête de la Purification de la Vierge, après m'être mis sous la protection de la Mère de Dieu, je pris un petit panier pour faire semblant d'aller chercher quelque chose, et je me rendis chez mon frère aîné au bourg de Carnac, pour lui demander aussi son approbation, et là je laissai mon panier dont je n'avais plus besoin.

Poursuivant ma résolution, je me rendis au village de Rosnoul en la même commune, où je trouvai Jean Coryton, marin, avec lequel j'avais déjà navigué, homme d'une force herculéenne et d'une bravoure



à toute épreuve, mais réfractaire et se cachant depuis six mois dans le pays, et qui me conduisit le jour même auprès de Jacques Eveno, au village de Kergall en Plœmel. Après les compliments d'usage, Eveno, alors capitaine de sa paroisse, me dit que j'arrivais bien à propos, attendu que le lendemain il se proposait d'avoir un engagement avec les Bleus. En effet, le jour suivant, je l'accompagnai dans son expédition, et nous allâmes nous placer en embuscade sur la route d'Auray à Landévant, près le village de Trezedic. Bientôt nous aperçûmes un détachement de onze soldats se dirigeant sur Auray. Dès qu'ils furent à notre portée, quoique je n'eusse pas d'armes, je me lançai sur la grande route enjoignant, à la troupe de mettre bas les armes, et m'avançant sur elle, je saisis le fusil du premier que j'abordai et me disposais à le lui tirer, quand d'un des nôtres il reçut une balle dans la main avec laquelle il soutenait son arme. Me retournant pour voir qui avait tiré mal à propos, je vis que j'étais seul en présence du détachement, et qu'Eveno et sa compagnie n'avaient pas quitté leur embuscade : exaspéré de cette circonstance, je leur criai en breton que s'ils ne cessaient leur feu à l'instant, j'allais prendre parti avec l'ennemi et tomber sur eux dans leur retranchement. A cette injonction ils vinrent à mon aide; nous désarmâmes le détachement et le laissâmes aller. Ma conduite avait fait un tel effet sur Eveno, que dans la journée il m'offrit le grade de son lieutenant dans sa compagnie : à quoi je répondis qu'avant de m'engager avec lui, je désirais qu'il eût la complaisance de me faire conduire auprès de Georges. Il me donna donc un guide, et dans la nuit je le rencontrai chez Giquello, au village de Kercadoret en Locoal-Mendon : il avait avec lui les nommés Mercier dit La Vendée, Pierre Ezanno capitaine de Landévant, Le Prado capitaine de Brec'h, Le Bios capitaine de Pluvigner, et Joseph Le Crom, qui fut ensuite chargé de la confection des cartouches. Tous ces messieurs, excepté La Vendée, étaient de nos anciens condisciples.

Le lendemain, Georges me dit d'aller avec La Vendée qui me remettrait les instructions nécessaires pour ma conduite ultérieure. Nous partîmes, et rendus au Moustoir en Mendon, La Vendée me confia une lettre adressée à M. Le Gloahec, prêtre à Carnac.

Je vis bien qu'on ne se fiait pas entièrement à moi et qu'on prenait

des renseignements à mon égard. Au Moustoir, j'avais retrouvé Jean Coryton, dont j'ai déjà parlé et dont le nom viendra souvent dans mon récit, parce que nous ne nous sommes presque jamais quittés. M. Le Gloahec ayant lu la lettre me la présenta en me disant : — Te voilà nommé capitaine de Carnac. — Mais, lui dis-je, où sont les soldats ? — Tu en trouveras, me répondit-il, les hommes ne manquent pas ici, Coryton t'aidera à les découvrir. — En effet, Coryton connaissait la retraite de beaucoup de réfractaires et de déserteurs qui se trouvaient dans le pays, et nous partimes pour faire connaissance avec eux.

En parcourant le pays, on me signala un homme étranger à la localité qui faisait des achats de beurre, pour aller, disait-il, le vendre à Bordeaux. Je le fis arrêter et lui demandai ses papiers. Sur sa réponse qu'il n'en avait pas, je lui dis que j'allais le faire conduire à Pluvigner dont il se disait domicilié, et que si le capitaine royaliste de cette paroisse lui donnait un bon certificat il pourrait revenir en toute sûreté. Il faisait nuit, il marchait devant moi et, traversant une brèche charretière, il ramassa une pierre et me la lança à la tête ; je tombai et il se sauva. C'est à l'occasion de cet événement qu'un ancien douanier qui, n'ayant pas voulu prêter le serment de fidélité à la République, rôdait aussi comme nous dans les campagnes, me donna le secret de me préserver des balles de l'ennemi ; secret que j'ai pratiqué depuis le plus ponctuellement possible, et, comme je le crois efficace je le consigne ici : c'est de réciter chaque jour un *De Profundis* pour les âmes du Purgatoire.

Un jour, Coryton et moi traversant la route du bourg de Carnac à la Trinité, nous aperçûmes deux soldats s'avançant vers nous le fusil sur l'épaule. Aussitôt nous décidâmes qu'il fallait les désarmer et, pour n'être pas vus, nous nous mîmes derrière un pan de maurets auprès du pont de la saline de Kervinio. Arrivés près de nous, le brave Coryton s'élança sur le premier qui se présente ; mais ce fut l'assaillant qui fut culbuté, et le soldat Bleu le tenait à terre ; je n'avais pas d'armes, mais comme le soldat se tenait courbé sur mon camarade, je tirai sa baïonnette de son fournement et menaçai de la lui plonger dans le corps, ce qui le décida à lâcher Coryton, qui se relevant lui arracha le fusil des mains. L'autre soldat, au lieu de défendre son camarade, avait pris la

fuite : je courus après lui et il se laissa désarmer sans résistance. Les vaincus s'en allèrent bien honteux vers leur garnison, et nous, nous étions bien fiers de nos fusils neufs, et tellement émerveillés de la capture que nous avons faite que nous ne pensâmes même pas à leur prendre leurs cartouches. Notre inexpérience était si grande que nous nous arrêtàmes à une portée de fusil du lieu de la scène, pour expliquer notre manœuvre et recevoir les compliments des villageois qui accouraient pour nous féliciter et nous encourager ; et une heure après, nous fûmes si près d'être arrêtés que le détachement sorti du bourg à notre poursuite passa au pignon de la maison de Fetenio, où nous nous trouvions.

Ayant réuni quelques hommes armés et voulant les aguerrir, je fus me joindre à Jacques Eveno et nous fûmes ensemble attaquer le bâtiment armé qui stationnait à Entel. C'était de nuit : nous commençâmes par abattre l'arbre de la liberté planté en face de la maison Cordier, et ensuite nous échangeâmes des coups de fusil avec le stationnaire qui nous répondait par des coups de canon. Le lendemain, Hyacinthe Le Doré de Quiberon, maître d'équipage de ce bâtiment, armé de son sifflet en argent et accompagné de six matelots de son bord, déserta et vint se mettre sous mes ordres.

Mon nom et mes actes furent bientôt connus des Républicains, et ma mère avec ma sœur fut dès lors obligée d'abandonner la maison pour n'y rentrer que sept ans plus tard. Notre ménage fut pillé, nos armoires servirent de guérites à la garnison du bourg, les barres de fer des croisées, les portes, les fenêtres et une partie des chevrons de la toiture furent enlevés. N'ayant plus ni argent ni effets d'habillement de rechange, il me fallut passer le reste de l'hiver dans la même chemise et marcher les pieds nus dans de gros souliers ferrés, couchant dans les greniers et les étables ; ce ne fut qu'après la descente faite à Carnac que nos chefs purent nous entretenir. La nourriture ne nous manquait cependant pas, car les habitants s'intéressant généralement au succès de la cause que nous soutenions, la table du laboureur ne nous était refusée nulle part, et je désignerai à la fin de ces mémoires les familles qui ont fait le plus de sacrifices tant pour les royalistes que pour les prêtres fidèles restés parmi nous.

Cependant le succès de nos petits coups d'essais nous valut des témoignages approuvés de la part de nos partisans, et encouragea les réfractaires et les déserteurs à venir nous joindre. Yves Danic du village de Keryaval, Corneille Erdeven de Kerogel, et Corneille Caillou du Punce, les trois de la commune de Carnac, sont ceux qui nous rendirent le plus de services, en nous envoyant toutes les petites quantités de poudre et de fusils qu'ils pouvaient découvrir dans les différents ménages du pays, en faisant dérouiller les vieilles batteries de fusil et en confectionnant des bois pour ceux qui en manquaient. Ils nous procurèrent aussi des moules à balle, et avec le peu de plomb que nous pûmes trouver nous faisons des balles. Ces jeunes gens, devenus ensuite capitaines tous les trois, ont continué de se comporter en honnêtes gens.

Les marins ne restaient pas non plus dans l'inaction : quand ils voyaient des bâtiments du commerce mouillés dans la baie de Quiberon, ils se rendaient de nuit à leur bord, et de gré ou de force ils s'emparaient des poudres et des fusils qui s'y trouvaient. En peu de temps nous pûmes réunir jusqu'à soixante hommes armés, et leur donner une certaine tournure militaire au moyen de deux soldats, désertés avec la poudre du fort de Kernahueste en Lockmaria-Kaer, dont je fis deux sergents instructeurs.

Dans les premiers jours, j'attaquai un détachement de la garnison de Plouharnel qui servait d'escorte à ceux des habitants de cette commune qui soutenaient la cause de la Révolution ; une fille et deux soldats furent tués, une femme eut le bras cassé, et une pièce de toile et d'autres effets nous restèrent : un des miens fut aussi tué. Mais la pratique donne de l'expérience, et quelques jours après, informé que la même garnison faisait prendre ses vivres à Auray, je résolus de l'attaquer de nouveau, et je pris une position qui me permettait d'attaquer et de me défendre avec plus d'avantage que la première fois. Je mis donc un bon fossé, à une distance d'environ cent cinquante pas, entre la route et moi ; mais je n'eus pas le temps de combattre, car, au commandement de halte que je leur fis, les soldats se sauvèrent à toutes jambes, et les paysans qui conduisaient les chevaux les débarrassèrent de leurs charges et les montèrent pour se sauver plus vite : le sergent

commandant l'escorte s'entêta seul à nous disputer les vivres, et aidé de François Gourhel du village de Kerlear en Carnac, je parvins à m'en emparer, et il fut fusillé. Nous trouvâmes dans les sacs du pain, de la viande, et des effets d'habillement.

A ce moment le général Hoche, qui commandait pour la République en Bretagne, ne comprenant ni notre manière de faire la guerre, ni comment il pourrait nous vaincre par la force des armes, s'avisa de nous offrir des arrangements, dans l'espoir de nous tromper. Une cession d'armes eut lieu, et nos officiers supérieurs se rendirent au château de la Prévalaye, près la ville de Rennes, pour traiter de la paix avec les hommes de la Révolution qui tenaient leurs conférences au château de la Mabilais, situé entre la Prévalaye et Rennes: Georges en partant me recommanda de me tenir sur mes gardes, de ne pas permettre aux miens de fréquenter les garnisons ennemies, et de maintenir celles-ci dans leurs postes respectifs. Celui du bourg de Carnac ayant été évacué, Pierre-Marie Le Toullec de Quiberon et moi, nous allâmes coucher chez sa tante au bourg. Dès le matin du jour suivant, on vint nous prévenir que des soldats de Lockmaria-Kaer, au nombre de treize, étaient venus prendre du sel sur les marais de Beaumer. Aussitôt j'envoyai enlever le bateau du passage de Kerisper, situé entre Carnac et Lockmaria-Kaer et, avec les hommes que je pus réunir, je me portai vers les enleveurs de sel qui ne voulurent pas se défendre, qui me remirent leurs armes, et je les fis conduire au bourg de Grandchamp, où M. le comte de Silz, notre général, avait son quartier.

Pendant cette espèce de pacification, nous nous procurâmes du plomb et des moules à balle en plus grand nombre; nous confectionnâmes trente-six mille balles, et avec les quinze barils de poudre que nous reçûmes d'Angleterre nous fabriquions des cartouches. Pour le mois de mai, j'avais cent deux hommes armés de bons fusils et amplement pourvus de munitions.

Les Bleus ne pouvant nous attirer parmi eux, se vengeaient sur ceux que les *patriotes* (nom qu'on donnait par dérision aux révolutionnaires) leur signalaient comme dévoués à la cause de la religion et de la royauté. Michel Thoumelin du village de Saint-Guenhaël en Plouharnel et Pierre-Marie Kerserho du village de Kerbachic en la

même commune, tous deux chefs de ménage et hommes très-inoffensifs, furent massacrés par les soldats de la garnison. Kerserho fut laissé sur le chemin sans sépulture, et Thoumelin, enterré dans la falaise, avait été trouvé le lendemain ayant un bras sorti du sable, ce qui fit penser qu'il avait été enterré vivant. De toutes les paroisses de campagne du territoire d'Auray, Plouharnel seule avait alors un prêtre assermenté et intrus, nommé Yves Bolay, logé à son arrivée dans le cabaret de la veuve Le Portz, au bourg. Je ne peux cependant affirmer que l'assassinat de ces deux hommes ait eu lieu d'après son instigation, car il avait la réputation d'homme pacifique, et quelque temps après ces événements, il m'écrivit pour me prier de demander aux prêtres catholiques qu'ils voulussent le recevoir parmi eux : ce qui fut refusé par le motif qu'il y avait trop longtemps qu'il fréquentait les révolutionnaires. N'ayant pas reçu de réponse à sa lettre, Bolay quitta Plouharnel, alla se fixer au bourg de Baud, et finit par se jeter par la fenêtre sur le pavé, où il mourut.

Georges de retour de la Mabilais réunit ses capitaines au bourg de Mendon, fit reconnaître pour chefs de cantons : Pozal, ex-huissier, du canton de Pluvigner, Jacques Éveno de celui de Belz, moi du canton de Quiberon, Robert de Crac'h de celui d'Auray, et François Le Gouriff, de Sainte-Hélène, du canton du Port-Louis. A la suite de cette promotion, il me prit en particulier, et me demanda des bâtiments et pilotes côtiers pour aller en Angleterre chercher l'escadre qui devait débarquer à Carnac. Je m'adressai à mon frère aîné qui avait son bâtiment à vide ; je fis venir mon frère Bonaventure-Marie qui était à Lorient au service de la République, et ils partirent avec Pierre Collet de Plouharnel et Bonaventure Le Rouzic du village de Lezénès en Carnac, tous reçus capitaines au commerce. Ceci se passait dans les premiers jours de mai 1795.

A cette époque, les conférences de la Mabilais étant rompues, les Républicains nous faisaient la guerre à outrance. Le général de Silz fut attaqué dans sa position de Grand-Champ. Sa troupe fut battue, lui tué, et les prisonniers qu'il tenait, délivrés. Le même jour nous nous trouvions au nombre de cinq cents, sous les ordres de La Vendée, à une lieue et demie du bourg de Grand-Champ. Nous avions passé la nuit à l'abbaye de Lanvaux, et quand le matin arriva nous nous diri-

géâmes vers le champ de bataille, mais nous ne vîmes que ceux des nôtres qui se sauvaient en déroute vers les taillis de Kerret ; on nous fit prendre la même direction et nous ne nous arrêtâmes qu'au bourg de Bignan. Chose extraordinaire ! étant couchés la nuit sur le plancher en tuile d'une chambre de l'abbaye, la veille du combat dont je viens de parler, nous avions allumé du feu au milieu de l'appartement et nous étions étendus autour ; quelques-uns commençaient à sommeiller, quand tout à coup trois fusils, placés contre la longère, furent jetés au feu sans que personne eût bougé, et un cri : Aux armes ! fut entendu dans toute la maison, sans que nous ayons jamais pu savoir, ni alors, ni depuis, comment ces fusils avaient été jetés au feu et qui avait poussé le cri d'alarme, qui nous fit descendre à la hâte dans la cour où nous restâmes jusqu'au jour.

De Bignan, on nous fit venir établir un camp au bois de Floranges en Pluvigner, où nous nous trouvâmes réunis près de trois mille hommes ; mais au bout de quelques jours on licencia ceux des autres divisions, et il n'y resta qu'environ cinq cents hommes de celle de Georges. Prévenus par M. de Francheville que les troupes de Vannès devaient venir nous attaquer, notre colonel nous fit faire des dispositions de défense et, nous ayant placés sur les différents points qui aboutissaient au camp, il me chargea de défendre le chemin qui y conduisait de chez le garde de la forêt. Je fis en conséquence couper des fascines et les placer en travers dans le passage, et secondé par les quinze hommes qu'on m'avait donnés, j'attendis l'apparition de l'ennemi. Comme nous nous trouvions derrière un coude de chemin, il arriva tout près de nous avant que nous pussions le voir. A mon commandement de feu ! qui fut exécuté par tous les hommes du poste, les Bleus jetèrent un cri épouvantable et plusieurs tombèrent, entre autres l'officier qui marchait en tête. Leur colonne fit un mouvement en arrière et nous les perdîmes de vue pour un instant ; mais, au lieu de les charger, attendu notre petit nombre, nous nous contentâmes de garder notre position : ils se glissèrent dans le bois et de droite et de gauche ils nous tiraient derrière nos fascines, et après avoir eu neuf blessés et deux tués, je fus contraint de me retirer. A la sortie du bois je rencontrai Georges qui me fit conduire mes blessés au village du Minoret, en Pluvigner, où ils furent traités et guéris par M. Coëlan, officier

de santé, natif de Vannes. Nous couchâmes ensemble, dehors, dans un pailler, au village de Rosordoué, et le matin je fus réveillé par les secousses que me donnait mon colonel, sur le cou duquel j'avais roulé, tant mon sommeil avait été agité.

Je reçus alors l'ordre de revenir à Carnac, de m'assurer de la direction que parcouraient toutes les nuits les patrouilles républicaines, et d'en porter la nouvelle chaque jour, au Moustoir en Mendon, où se tenait Georges et où M. d'Allègre de Saint-Tronc était arrivé d'Angleterre avec Joseph Lorréal de Quiberon, auxquels on avait confié des fonds pour l'armée royale. Cette disposition de suivre les patrouilles des Bleus avait lieu afin de savoir s'ils paraissaient instruits que l'escadre devait débarquer dans la baie. Ils ne changèrent pas leurs habitudes, et parurent même n'avoir eu connaissance du débarquement qu'à l'arrivée de la flotte en vue de la côte.

C'est alors et au Moustoir même que je fis connaissance avec D'Allègre (1), et qu'il me dit que, se trouvant à Toulon lors de la prise de cette ville par le général Quarteau, il s'embarqua sur un transport anglais, fut pris en mer par les Français et conduit au château de Brest, où Georges et La Vendée se trouvaient déjà; que remarquant Georges se promenant toujours seul, toujours à l'écart, il soupçonna que ce jeune homme devait être de quelque importance et se hasarda à s'ouvrir à lui. D'Allègre avait un correspondant à Brest, qui pouvait lui avancer de l'argent; il le fit venir, prit avec lui des mesures pour leur procurer des déguisements, et ils purent ainsi recouvrer leur liberté et revenir dans le Morbihan.

D'Allègre commandait le pays d'Hennebond, sous les ordres de Georges, et avait pour capitaines de paroisses : François Le Gouriff, de Ste-Hélène et de Nostang; Le Runigo du village du Gueldro, de Plouhinec; Marc Le Guennec, de Merlevenez; Le Bihan, du village de Brambis, de Riantec; Jean Le Lan, du village de Loc-Maria, de Kervignac. Marc Le Guennec ayant eu les deux épaules traversées d'une balle à Auray, dans l'affaire de Quiberon, le commandement de sa compagnie fut donné à Jean Le Bihan, du village de Penher-er-Valeden; Jean Le Bihan du Magouerec, lieutenant de Le Gouriff, ayant aussi

(1) M. d'Allègre de Saint-Tronc était un gentilhomme provençal. — C. K.



été blessé à Auray, fut remplacé par Le Boulard du Roudervéc en Nostang : et les hommes de ce pays réclament pour leurs pères l'honneur d'avoir, sous le commandement de Le Gouriff, combattu près de Landévant, le 13 février 1795, les trois cents hommes qui conduisaient Salomon Calan de Pluméliau, de les avoir repoussés, de s'être emparés de la voiture où le prisonnier était enchainé, de l'avoir dirigé vers le bourg de Landaul, où ils comptaient trouver un forgeron pour briser ses chaînes, et n'avoir lâché prise qu'à l'arrivée de la cavalerie qui escortait le conventionnel Brue, qui fit massacrer Calan et le pendre à un arbre sur le lieu même.

---

## CHAPITRE II.

Le 27 juin 1795, la flotte anglaise portant les troupes de débarquement ayant enfin paru dans la baie, nous nous portâmes vers la côte, ayant M. de Tinténiac à notre tête. Le bourg de Carnac et la butte de Saint-Michel étaient occupés par les troupes du général républicain Roman. Le général Tinténiac dirigea une colonne sur le bourg, et nous marchâmes avec lui vers Saint-Michel où flottait le drapeau tricolore. Mes marins, sans hésitation aucune, montèrent la butte sous le feu de l'ennemi, et nous n'étions devancés que par le général qui y courait de toutes ses forces. A notre arrivée au sommet, les Bleus descendaient rapidement du côté opposé se dirigeant vers le bourg. Aussitôt on fit descendre les insignes de la Révolution, Tinténiac défait ses habits, tire sa chemise, l'attache à la drisse du pavillon, et improvise ainsi le drapeau blanc. Le général m'ordonne de poursuivre les troupes républicaines qui fuient dans la direction de Plouharnel, lui marche vers la côte pour se mettre en communication avec l'escadre. Dans leur fuite, douze soldats de Roman s'étaient dirigés vers le village du Pau et se trouvèrent, d'un côté, coupés par la mer, de l'autre par les miens qui les avaient devancés sur la route de Plouharnel, et ils furent obligés de se rendre : ces militaires étaient armés de carabines que l'on chargeait à coups de marteau, et après

leur désarmement je les fis conduire au général ; je continuai la poursuite jusqu'au village du Pontneuf, en Plouharnel, où, tout hale-tants et trempés de sueur, nous nous arrêtàmes pour nous rafraichir, et là, je reçus l'ordre de prendre poste au village de Sainte-Barbe, en face du fort Penthhièvre. C'est ce jour que je pus voir combien la maison de ma mère avait été dévastée.

Le lendemain (28 juin), Georges m'envoya porter une lettre au général d'Hervilly, commandant en chef les troupes débarquées, et qui avait établi son quartier-général au bourg de Carnac ; je fus bien accueilli par le général, qui me fit passer au salon où on me servit à boire et à manger en attendant la réponse. L'homme qui m'avait servi étant remonté auprès du général, deux messieurs entrèrent dans le salon, et faisant le tour de la table l'un dit à l'autre : — Qu'est-ce que cela ? — C'est un chouan, apparemment, répondit l'autre, on ne voit que cela ici. — Me levant alors, je leur dis : Prenez patience, messieurs, avant longtemps vous en verrez d'une autre couleur plus que vous ne voudrez. — Là-dessus ils sortirent et je retournai auprès du général, auquel je racontai ce qui venait de se passer ; il me parut très-mécontent du propos qu'on avait tenu et envoya son homme s'informer de ces personnes. En m'expédiant, il me pria d'oublier ce petit désagrément et de venir hardiment le trouver quand les besoins du service l'exigeraient, m'assurant que pareille chose n'arriverait plus.

Deux jours après le débarquement à Carnac (le 30 juin), ma compagnie et une compagnie d'émigrés, hommes âgés et en grande partie décorés, étaient commandées pour s'embarquer à Lezénès, en Carnac, à l'effet d'aller prendre Quiberon, dont la garnison était de sept cents hommes. Dès que nous fûmes débarqués sur la falaise de Kerbourneq, non loin du fort du Petit-Rohu, une compagnie de grenadiers anglais vint se placer à ma gauche, et à l'instant une frégate embossée lança une bordée qui fit sauter en éclats presque toutes les pierres de ce petit fort. Les soldats qui y étaient, ne sachant où se sauver, abandonnaient les uns leurs chapeaux, les autres leurs fusils, et fuyaient sans savoir où ils allaient ; ils furent tellement épouvantés que plusieurs vinrent se réfugier dans nos rangs. Pendant que ceci se passait, l'armée débarquée à Carnac marchait par la falaise de Quiberon sur le fort Penthhièvre, et dès qu'elle fut à portée de canon, la garnison capitula.

Le drapeau blanc fut arboré, la compagnie de grenadiers anglais se rembarqua, et je retournai prendre mon poste de Sainte-Barbe, en Plouharnel, sans qu'on nous permit de rien prendre à Quiberon, quoique nous n'eussions rien pris dès la veille et que les habitants, tous de notre connaissance, eussent bien voulu nous héberger en passant.

A la nouvelle de débarquement, le peuple, à plusieurs lieues à la ronde, accourait en foule pour prendre des armes et s'enrôler pour le service du Roi. Dans la paroisse de Carnac on forma trois compagnies, y compris celle de marins que je commandais; Joseph Madec eut le commandement d'une compagnie de jeunes paysans, et Gilles Belz de Kerdual une d'hommes mariés, et partout c'était de même. Dans la paroisse d'Erdeven on forma trois compagnies, dont celle des anciens était commandée par Ezanno de Kervarh. La petite paroisse de Merlevenez fournit deux compagnies, dont celle des anciens était commandée par Joseph Jacob, de Kerzach. L'enthousiasme était inexplicable, tant on avait hâte de se délivrer du joug des révolutionnaires.

Des colonnes de Chouans furent dirigées, une sur Auray, et deux par Mendon sur Landévant, qui eurent divers engagements avec les Bleus, mais qu'on ne voulut seconder ni par l'artillerie, ni par la troupe de ligne. Aussi Hoche ne tarda pas à s'apercevoir que le mouvement royaliste était dirigé par des hommes qui ne connaissaient point le dévouement des Bretons à la cause de la légitimité. En ce moment, si les émigrés avaient avancé dans l'intérieur, il était visible que la Bretagne en masse se soulevait, tant était grande la joie produite par la nouvelle de l'arrivée d'une armée royale; et les princes français avaient sans doute des intelligences dans les principales villes de la province, puisque, en ma présence, le général d'Hervilly avait donné une commission pour Brest à M. Mauger, du Port-Louis, qui aura été indubitablement victime de son dévouement, attendu qu'on n'en a jamais eu de nouvelles depuis.

Je fus laissé paisiblement dans mon poste de Sainte-Barbe avec mes marins, qui étaient sans contredit les meilleurs soldats de la division de Georges, et nous y restâmes jusqu'à ce que toute l'armée eût exécuté son mouvement de retraite sur la presqu'île de Quiberon, et que les troupes républicaines fussent déjà en vue; mon colonel m'ordonna alors de me tenir à l'arrière-garde et de protéger les habitants

qui, de plus de trente paroisses, fuyaient devant les Bleus. La mer était basse, et l'anse de Plouharnel était encombrée de femmes portant ou traînant leurs enfants, de charrettes chargées de tout ce que l'on avait eu le temps d'y mettre en grains ou linge, d'hommes poussant leur bétail devant eux et réclamant à grands cris notre secours pour les préserver de la fureur de l'ennemi, qui tirait sur eux et avait même déjà arrêté plusieurs charrettes. Beaucoup de ces gens étaient de nos parents, de nos amis ou de notre connaissance, et, au lieu de suivre l'armée, nous nous mîmes en devoir de les défendre et nous repoussâmes les Bleus jusqu'en dehors de l'anse et les y arrêtâmes jusqu'à ce que la mer eût assez monté pour les empêcher de passer. Le bataillon d'Auray, logé au château de Kérignon, ayant été prévenu trop tard, allait être coupé dans sa retraite et se dirigeait au pas accéléré vers la chaussée du moulin; mais cette chaussée coupée précédemment par la mer était devenue impraticable, il fallait du temps pour combler la brèche, et les républicains avançaient toujours M. Glain, notaire à Auray, qui commandait ce bataillon, me faisait signe de l'attendre et je m'arrêtai : je ralliais ma troupe quand Georges vint, de la part du général, me dire qu'il fallait suivre l'armée et ne pas s'arrêter ainsi. Mais, quand je lui eus expliqué les dangers que courraient les hommes et les femmes qui étaient en arrière et qui nous avaient rendu tant de services auparavant, il n'insista pas et retourna auprès du général. A l'instant arriva Tinténiac, au grand galop, qui m'ordonna de suivre. J'eus beau lui parler de ceux qui étaient encore en arrière, il ne voulut pas entendre raison, et s'en retourna mécontent. C'est à ce moment, et seulement alors, que j'aperçus ma mère, ayant ses sabots à la main, et qui depuis deux heures me suivait dans tous mes mouvements, sans que je la remarquasse, tant ma préoccupation était grande.

Le bataillon d'Auray une fois dégagé, nous continuâmes toute la journée à tirer avec les Bleus, et nous n'entrâmes dans le fort qu'au coucher du soleil. Cette journée passée sans boire ni manger avait été si fatigante, que je ne pus suivre ma compagnie qu'on fit bivouaquer toute la nuit dans la falaise. Nous passâmes deux nuits à Quiberon; la première je couchai sur le sable, à la belle étoile, et la seconde dans une loge pratiquée sous un escalier en dehors de la maison. Le troisième

jour nous embarquâmes, pour aller débarquer à Sucinio en la commune de Sarzeau. Nous étions environ trois mille hommes habillés en rouge : George n'ayant pas pris de ces habits anglais pour lui, je n'en pris pas non plus pour moi.

La troupe qui se trouvait sur la côte de Sarzeau, ainsi que celle de la ville, fit peu de résistance, et nous marchâmes sans nous arrêter jusqu'au château de Callac, où nous passâmes une nuit et un jour, pendant lesquels on plaça quelques hommes du régiment de Loyal-Émigrant dans chaque compagnie, les uns au grade d'officiers, les autres comme sergents instructeurs, et comme je ne pouvais admettre dans la mienne aucun de ces braves en un grade quelconque, sans mécontenter les miens qui tous avaient plusieurs années de service dans la marine militaire, le général en fut encore très-mécontent et me considéra dès lors comme un insubordonné. Dans cette journée, un nommé Margadel vint, de la part du comité royaliste de Paris, porter des dépêches au général Tinténiac, et à l'entrée de la nuit nous partîmes pour Elven, auprès duquel nous arrivâmes au petit point du jour. Là, André Guillemot d'Aradon, notre major de division, vint prendre ma compagnie et nous fit entrer dans le bourg au pas de course. Un factionnaire endormi, que nous rencontrâmes sur la grande route, fut pris à la main, et n'eut pas le temps de donner l'éveil à la garnison ; en sorte que les soldats surpris dans leur sommeil, sortaient des maisons n'ayant sur eux que leurs chemises ; aussi furent-ils battus et dispersés, sans que nous eussions perdu aucun des nôtres.

Nous ne séjournâmes pas à Elven, l'armée prit la direction de Plaudren et vint s'arrêter à l'Hermitage, et nous pensions que nous allions nous rapprocher de la côte de Quiberon et attaquer Hoche sur ses derrières. Le général décida autrement et nous fit prendre la route de Josselin. Dans le trajet, les jeunes gens de la division de Guillemot de Bignan vinrent nous joindre, mais sans leur chef, qui n'était pas encore guéri des brûlures qu'une explosion de poudre lui avait faites à la figure. Ces jeunes gens, dont la réputation de bravoure nous était connue, nous les considérâmes comme un renfort précieux.

LE CHEVALIER ROHU.

(*La suite prochainement.*)

# LE BŒUF DE MALESTROIT

## LÉGENDE BRETONNE.

---

### I.

Parmi les sculptures dont s'orne  
Le grand porche de Malestroit,  
Ce que d'abord on aperçoit,  
C'est un gros bœuf à longue corne.  
Taillé vif dans le granit gris,  
Depuis trois cents ans il rumine,  
Couché sur sa large poitrine  
Aux portes du sacré parvis.  
Sur la corniche, vis-à-vis,  
Le front plissé, l'humeur chagrine,  
Un lion rugueux est assis.  
Au-dessus un ange s'incline ;  
Dans un coin, de l'autre côté,  
Un tout petit aigle est posté.

— Un jeune églantier à fleurs blanches,  
Né dans les fentes du granit,  
Autour du lion arrondit  
Ses longues et flexibles branches.  
Sur l'autre mur un beau jasmin  
Au vieux bœuf fait une couronne,  
Et tout le porche est un jardin  
Où l'abeille du ciel moissonne....  
Ainsi qu'autrefois, tous les soirs  
De printemps et d'été, la brise  
Balance-t-elle vers l'église

Les fleurs, comme des encensoirs ?  
 Ou bien quelque ouvrier sauvage,  
 Sous prétexte de nettoyage,  
 A-t-il détruit les arbrisseaux ?  
 Je n'en sais rien

— Les animaux

Et l'ange, sont pour les artistes,  
 L'emblème des Évangélistes,  
 On le sait : mais, à Malestroit,  
 Ce symbole apocalyptique  
 N'a pas pour tous le sens mystique  
 Que partout ailleurs on y voit.  
 Ceux dont l'école communale  
 N'a pas gâté l'esprit tout neuf  
 Et la crédulité natale,  
 Ne remarquent que le gros bœuf.  
 Sous les jasmins verts du portique,  
 L'ange et le lion fantastique,  
 Pour ces simples, ont disparu,  
 Et l'aigle, ils ne l'ont jamais vu...  
 Pourquoi le bœuf à cette place,  
 Au haut de ce vieux mur caduc,  
 De l'évangéliste saint Luc  
 Si le vrai souvenir s'efface ?  
 — Pour si peu qu'il soit curieux,  
 C'est ce que l'étranger demande :  
 Des âges naïfs et pieux  
 La réponse est une légende.

II.

Le bon peuple de Malestroit  
 ( Courageuse et rude entreprise )  
 Voulait rebâtir son église,  
 L'ancien temple étant trop étroit.

Chacun s'y mit d'ardeur extrême,  
 Depuis le vicomte du lieu,  
 Homme fidèle et craignant Dieu,  
 Jusqu'au dernier des pauvres même :  
 Spectacle où l'âme se complait,  
 Qu'on voit encor dans nos campagnes ;  
 C'est la foi dont saint Paul parlait  
 Et qui transporte les montagnes !  
 Le sanctuaire est relevé,  
 Tant l'on a surmonté d'obstacles !  
 On le dédie à saint Hervé,  
 Ce saint si fécond en miracles,  
 Et ce n'est pas le plus petit  
 Que ce miracle de granit.

Cependant le maître de l'œuvre  
 ( Que nos ancêtres sans façon  
 Nommaient simplement le maçon )  
 Pour parachever son chef-d'œuvre  
 Dans les airs hardiment jeté  
 Réclame encore quelques pierres :  
 — « Vite, des hommes aux carrières ! » —  
 On cherche en vain de tout côté ;  
 Dans ce Malestroït si fidèle,  
 Où tous ont montré tant de zèle,  
 En ce moment pas n'est moyen  
 De trouver un dévot chrétien  
 Qui veuille aller à la carrière  
 Quérir cette dernière pierre.  
 Inutilement le recteur  
 Leur dit le chagrin de son cœur  
 Et que pour eux c'est une honte ;  
 Inutilement le vicomte,  
 Pour faire ce voyage encor,  
 Promet aux bouviers un sol d'or.



Ni l'éloquente remontrance  
 Ni la splendide récompense  
 Ne peuvent mais. Bêtes et gens,  
 Par trop d'efforts, sont sur les dents.

— Tout à coup le plus misérable  
 Des petits fermiers du canton  
 (Le légendaire tait son nom,  
 Et ce silence est regrettable)  
 Se lève et dit : « Que saint Hervé  
 » Me soit en aide et me protège !  
 » Pour voir ce beau temple achevé,  
 » Aux carrières peut-être irai-je,  
 » Si mes deux bœufs veulent marcher. »  
 — Et l'âme pleine de courage,  
 Le brave homme court les chercher.

Hélas ! quel chétif attelage !  
 Deux bœufs nains , bancals , rabougris ,  
 Au poil fauve , aux flancs amaigris ;  
 Le chariot est une coque  
 De noix , qui grince et se disloque ;  
 Le bouvier , au teint hâve et noir ,  
 Plus que ses bœufs maigre et débile ,  
 Tient le fouet de sa main sénile :  
 Jamais rien de plus triste à voir.  
 Que saint Hervé les accompagne !

Ils sont rendus à la montagne .  
 Dont les flancs recèlent le roc ;  
 On y charge un énorme bloc ,  
 On part ; on descend la colline.  
 Dans la plaine aux chemins creusés ,  
 A chaque pas le char s'incline  
 Sous le poids ; des bœufs épuisés

Jusqu'à terre le front se courbe.  
 Malheur ! la charrette s'embourbe !  
 Les bœufs dociles font effort ;  
 Le bouvier frappe . . . Dans la boue  
 On entend craquer une roue ,  
 Et l'un des deux bœufs tombe mort !

— Saint Hervé, qui, pour la puissance,  
 Près de Dieu, n'avez pas d'égaux,  
 Est-ce donc là la récompense  
 Que vous gardez à vos dévots ? —  
 Le malheureux charretier pleure ;  
 Ne vaudrait-il pas mieux qu'il meure ?  
 C'est triste pour un vieux chrétien  
 De perdre en un jour tout son bien !  
 Mais, ainsi tandis qu'il s'afflige,  
 Son lourd charriot (ô prodige !)  
 De lui-même s'est relevé ;  
 Il marche avec sa seule roue  
 Et son seul bœuf. — O saint Hervé,  
 Ce n'est pas en vain qu'on vous loue !

Et voilà comme, à Malestroit,  
 Parmi les sculptures dont s'orne  
 Le grand portail, on aperçoit  
 L'énorme bœuf à longue corne,  
 Et comme, au pignon opposé,  
 Pour rappeler aussi la roue,  
 Le même architecte a percé  
 Une rose, où le soleil joue  
 A travers de frêles meneaux,  
 Veufs aujourd'hui de leurs vitraux.

## III.

Cette légende, où se révèle  
Le noble et bon esprit chrétien,  
Porte sa morale avec elle,  
Disant à chacun : « Fais le bien  
» Hardiment, et sans défiance  
» De tes forces, de ta science :  
» *Aide-toi, le ciel t'aidera,*  
» C'était la devise païenne.  
» *Travaille*, dit la foi chrétienne,  
» *Et Dieu te récompensera.* »

S. ROPARTZ.



## DES LECTURES D'AGRÈMENT.

---

### I.

## M. HIPPOLYTE VIOLEAU.

---

Voici une bien longue soirée ; mes labeurs du jour m'ont fatigué l'esprit ; j'ai besoin de distraction ; que ferai-je jusqu'à l'heure du sommeil ? Irai-je chercher quelques délassements dans un salon ? Mais j'entends le vent qui siffle et la pluie qui fouette ma fenêtre ; il vaut mieux rester ici ; ma chambre est chaude ; un feu clair pétille au foyer de ma cheminée , mon fauteuil m'invite à m'asseoir , ma lampe m'offre sa douce clarté ; que me manque-t-il pour occuper agréablement ces loisirs ? Une seule chose , c'est un livre attrayant.

N'est-ce pas là , chaque soir de cette froide saison , le monologue de beaucoup de personnes ? Il leur faut des lectures d'agrément . Mais hélas ! combien de gens qui ne demandent à ces livres que la satisfaction et la pâture d'une vaine curiosité ! Combien qui se jettent avec une déplorable avidité sur ces romans où l'esprit court haletant de péripétie en péripétie , au milieu de tableaux fantastiques et immondes , au milieu de scènes brutales et sanglantes , au milieu même des plus hideux entassements de crimes et de vices . En vérité , quels sentiments peuvent-ils éprouver à la fin de la soirée , en reposant sur leur table le livre dont ils ont achevé la lecture ? Une jouissance fiévreuse et matérielle , et trop souvent l'influence fatale du poison qu'ils ont bu dans une coupe dorée .

Pourquoi ne pas préférer ces livres qui , tout en délassant l'intelligence , peuvent pénétrer le cœur de salutaires émotions , et y développer le goût du bien et du beau ? Il est vrai que les livres où l'on trouve tout à la fois la grandeur dans la conception du sujet , l'éclat et la vigueur dans le style , l'habileté dans le développement des situations et des caractères , le respect de la langue et du bon goût , la beauté dans les paysages , la chasteté dans

les tableaux et la pureté dans les doctrines, il est vrai que ces livres-là sont rares, excessivement rares.

Et pourquoi? d'abord, parce que la masse des lecteurs est aujourd'hui malheureusement très-indifférente non-seulement en matière de goût, mais en matière de moralité. On a généralement pour les œuvres des imaginations honnêtes moins d'empressement et d'accueil que pour les fictions monstrueuses des imaginations dérégées. Nous demandions un jour à l'un de nos romanciers les plus renommés pourquoi il ne consacrait pas à des inventions plus morales les brillantes qualités de l'intelligence dont il abusait pour tracer tant de conceptions dangereuses : « Pourquoi? nous répondit-il, c'est que toutes les fois que j'ai voulu ne raconter que d'honnêtes et vertueuses histoires, j'étais peu recherché, peu lu; c'est que je vois languir dans l'obscurité et la misère la plupart des écrivains encore assez scrupuleux pour respecter la morale, tandis que la célébrité, les applaudissements, la richesse viennent généralement payer ce que vous appelez nos mauvais livres. »

Assurément nous ne voulons pas justifier un pareil raisonnement : jamais il ne peut être permis à un écrivain de faire aussi bon marché du bien, sous prétexte que ses lecteurs capitulent avec le mal; mais enfin, on conçoit que le péril est grand pour des natures ardentes qui ambitionnent le bruit et les hommages, ou pour des malheureux qui n'ont à attendre d'autre récompense de leur fidélité aux saines doctrines que les tourments du froid, de la soif et de la faim. Il faut le reconnaître : il y a là de quoi bouleverser bien des consciences, ébranler bien des courages. Si les bons livres sont si rares, il faut donc l'attribuer d'abord à la dépravation du goût public; sans doute ils sont rares encore parce que, pour les écrire, il faut posséder aussi des richesses bien peu communes, celles du cœur; mais néanmoins la principale responsabilité de tant de publications mauvaises doit remonter à cette société frivole et coupable, qui se passionne pour des lectures dégoûtantes de trivialités, d'invéraisemblances et de débauches.

Heureusement, au-dessus de cette foule avide d'émotions licencieuses et violentes, il y a, et il y aura toujours en France une société d'élite, une société insensible aux amorces de la grosse littérature, une société qui recherche dans les productions de l'esprit comme dans les relations du monde l'élevation des sentiments et la distinction de la forme; cette société-là s'empressera toujours de saluer avec une cordiale sympathie toute œuvre vraiment délicate, vraiment exquise, vraiment morale.

A ces cœurs d'élite nous voudrions avoir à signaler un certain nombre

de chefs-d'œuvre, dignes de la noblesse de leurs aspirations ; mais les chefs-d'œuvre sont des exceptions ; peut-on même affirmer qu'il y ait, en ce genre, une seule de ces heureuses exceptions ? Existe-t-il une création littéraire qui réalise complètement l'idéal du roman religieux , c'est-à-dire, une œuvre tout à la fois largement conçue , habilement développée , chrétiennement écrite et constamment attachante ?

Mais en littérature , comme en toutes choses , il y a des degrés ; si nous attendons encore les grands maîtres , nous avons au moins le bonheur de compter plusieurs écrivains religieux qui savent répandre un véritable charme sur de simples *Nouvelles*. Les uns s'appliquent à peindre dans leurs récits les joies intimes et pures du foyer domestique, la patience et le dévouement d'une épouse , les épreuves et l'héroïsme d'une mère , les nobles luttes d'un jeune homme à l'entrée de la vie , les salutaires déceptions d'une jeune fille dans le monde ; d'autres nous racontent spirituellement de naïves légendes , d'ingénieuses paraboles , quelquefois même ils nous délectent du parfum de leurs poésies. L'intérêt , la grâce , le souffle chrétien , tout ce qui rend une lecture agréable et utile , se trouve souvent réuni dans ces livres , dont la conclusion ne manque jamais d'être une douce invitation à la vertu.

Voilà les ouvrages sur lesquels il importe d'appeler l'attention et les encouragements ; nous avons cru que c'était surtout le devoir d'une Revue qui s'est mise au service « des grands principes d'ordre moral , social et religieux. »

Parmi les conteurs , et poètes chrétiens que leur talent toujours pur et élevé recommande à l'estime et à la sympathie publiques , celui qui nous a donné successivement les *Loisirs poétiques*, le *Livre des Mères*, les *Soirées de l'Ouvrier*, la *Maison du Cap*, *Amice du Guerneur*, les *Pèlerinages de Bretagne*, les *Veillées bretonnes*, les *Paraboles et Légendes* et hier encore les *Nouvelles veillées bretonnes*, celui-là mérite à coup sûr d'occuper un des premiers rangs.

M. Hippolyte Violeau est en effet une des physionomies les plus intéressantes du temps où nous vivons. Avant de parcourir la liste de ses ouvrages , de caractériser sa manière , disons un mot de sa personne et de sa vie. On explique , on comprend bien mieux les travaux d'un écrivain , quand on a pu pénétrer dans son existence , dans le détail de ce qu'il a vu , fait , senti , aimé , souffert.

Hippolyte Violeau est né à Brest , le 13 juin 1818 , dans le vieil hôtel Roquefeuil qui avait été converti en ateliers et en boutiques , et qui est

démoli depuis vingt-cinq ans au moins. Il eut pour père un maître voilier embarquant ; il le perdit à l'âge où il ne pouvait guère apprécier que son affection pour lui ; car il ne l'avait vu que très-rarement entre ses longs voyages sur mer. Le maître voilier , mort au Fort-Royal laissait sans ressources une veuve , un fils et deux filles.

Près d'un feu bien petit pour le froid de l'hiver  
 Et le rude labeur d'une veille obstinée ,  
 En ce temps là ma mère , avec ma sœur aînée ,  
 Gagnait , à la lueur d'une lampe de fer ,  
 A force de travail le pain de la journée.  
 Mon autre sœur, enfant aussi ,  
 Partageait tour-à-tour mes jeux et leur ouvrage.

L'enfance d'Hippolyte Violeau ne connut d'autre école que le foyer domestique ; il apprit à lire par les soins de sa sœur aînée et reçut les premiers enseignements de la religion des lèvres d'une mère dont la piété chrétienne réglait la tendresse. Dès qu'il sut lire , il se sentit au cœur une véritable passion pour les livres , et il dévorait tous ceux qui lui tombaient sous la main. — Bien heureux d'avoir vécu dans un asile sacré, où ne pénétraient que des écrits qui ne pouvaient exercer sur sa jeune âme qu'une influence salutaire ! Son aïeul maternel aimait beaucoup les livres comme lui , mais moins heureux que son petit fils il lui fallait recourir à d'autres pour les connaître , puisqu'il n'avait pas même appris à lire , et que tout son temps d'ailleurs était à peine suffisant pour les besoins de sa nombreuse famille. Il avait une intelligence très-vive , un jugement parfait , un goût prononcé pour la poésie ; il savait par cœur une grande partie des satires de Boileau , et il les chantait sur un air de sa façon. Il y avait chez lui plusieurs volumes qu'Hippolyte lui a lus bien souvent , entr'autres l'*Énéide* et le *Paradis Perdu* , traduits par Delille. Ces lectures [qui ont rempli l'enfance de Violeau jusqu'à l'âge de douze ou treize ans, ont merveilleusement contribué à développer sa vocation littéraire et poétique.

Cependant il fallait bien apprendre un état ; le jeune Hippolyte fut donc placé dans un atelier ; c'est là pour lui le commencement d'une vie de larmes et d'angoisses. Non seulement le travail manuel contrariait les aspirations de son esprit , mais au milieu de ces ouvriers il voyait et entendait des choses qui révoltaient son innocence et sa foi. Les âmes délicates comprendront combien devaient être horribles les tortures du jeune et pieux

apprenti. D'abord par amour filial il fut attentif à dissimuler à sa mère tout ce qu'il souffrait, il se donnait en rentrant un air content; mais un fils peut-il cacher longtemps au regard d'une mère le chagrin qui ronge son cœur? Il eut donc beau vouloir garder son secret, elle ne tarda pas à le pénétrer; la sollicitude maternelle une fois éveillée, elle trembla pour la santé de son enfant, les sœurs s'effrayèrent aussi, toutes trois décidèrent qu'Hippolyte quitterait l'atelier; en vain voulut-il résister en répétant qu'il devait travailler à son tour, et qu'elles avaient déjà trop fait pour lui, il fallut céder à leurs instances. Il resta près de sa mère et de ses sœurs.

Cependant, désireux de venir en aide à sa famille, il allait de temps en temps solliciter un petit emploi, mais il n'avait aucun protecteur, et toutes les portes se fermaient devant lui. Un jour, après bon nombre de démarches infructueuses, il obtint enfin, grâce aux services de son père qui n'était pas encore tout à fait oubliés, une lettre de recommandation pour un des premiers chefs d'une importante administration. Muni de cette précieuse lettre, il se présenta devant l'homme qui allait décider de son sort. Mais celui-ci parcourut à peine la pétition et la lui rejeta avec dédain, en se plaignant violemment d'avoir été dérangé pour une niaiserie. L'humiliation était cruelle, la blessure fut vive; mais la pieuse mère montra l'Évangile qui relève et qui console.

Enfin après bien d'autres démarches et d'autres déceptions, Hippolyte obtint au bureau des hypothèques une place de 400 francs. Mais dix-huit mois auparavant, il avait eu une rude épreuve à subir; pendant qu'il postulait cet emploi si modeste et si désiré, il avait voulu satisfaire sa passion poétique, il avait fait une pièce de vers et l'avait envoyée secrètement à un journal de Brest. Le rédacteur avait eu l'obligeante attention d'appeler près de lui l'auteur inconnu pour lui faire remarquer quelques fautes de versification, peut-être même d'orthographe; il lui avait donné quelques conseils et avait accompagné son refus de paroles encourageantes; néanmoins Hippolyte s'était retiré désespéré. — Il se crut condamné à échouer dans toutes ses tentatives: alors ne valait-il pas mieux mourir que rester ainsi à la charge de sa famille? Rencontrant une église sur sa route, il s'y réfugia pour donner un libre cours à ses larmes. Quand il rentra chez lui, vainement cette fois encore chercha-t-il à cacher son chagrin, sa mère et ses sœurs le devinèrent à la vue de ses yeux gonflés et de l'abattement de son visage; elles l'entourèrent de caresses, le pressèrent de sollicitations pour connaître le nouveau sujet de sa peine; il fallut bien tout avouer. Mais



l'admirable dévouement de ces courageuses femmes ne se déconcerta pas ; il y avait dans la maison vingt francs amassés par bien des labeurs et bien des veilles : — Hippolyte, dirent les bonnes sœurs, voici nos économies, prends cette petite somme ; fais-toi donner des leçons afin d'apprendre ce qu'il faut encore savoir pour être un poète. — Déjà un commis de marine avait gratuitement commencé cette éducation par quelques leçons d'écriture ; maintenant un véritable professeur allait l'achever en trois mois et pour vingt francs !

Voilà tout ce qu'ont été les études d'Hippolyte Violeau. Mais il était né poète et écrivain. Dans ses loisirs il se mit donc à contenter sa verve poétique ; bientôt il eut aligné sur ses cahiers d'innombrables vers. Pendant qu'il rimait, ses sœurs de leur côté passaient les nuits dans le but de gagner quelque argent pour faire imprimer ses premiers essais. Mais l'idée seule de cette publication inspirait une véritable terreur à Hippolyte ; il était persuadé que toutes ces fatigues seraient sans résultat ; autant il avait d'appréhension, autant les courageuses filles avaient de confiance ; l'ouvrage parut dans les derniers jours de 1840, sous le titre de *Loisirs poétiques*.

Il chantait avant tout la *Sainte Vierge*, l'*Ange de la Prière*, et sous leurs auspices le livre, qui n'était recommandé par aucun protecteur, aucun ami, aucun journal, eut un succès qui dépassa toutes les espérances. On présagea dès ce moment à Hippolyte Violeau un brillant avenir littéraire. Châteaubriand fut le premier à l'applaudir ; dès la semaine qui suivit l'apparition des *Loisirs*, l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* écrivait au jeune poète : « Exempt des défauts modernes, votre pensée ne vise jamais » à l'extraordinaire, et votre langage n'est jamais torturé ; je vous félicite » de suivre une si bonne route. »

Charles Nodier vint confirmer ce jugement ; il ajoutait : « Un talent » comme le vôtre est chose rare ; quand on le rencontre par hasard, il » est plus rare encore de le voir s'inspirer à des sources nobles et graves ; » je vous félicite de ces deux grâces qui vous ont été accordées, de la » seconde surtout : elle servira probablement moins à votre gloire que la » première, mais elle servira certainement davantage à votre bonheur. »

Encouragé par ce premier succès, Hippolyte Violeau envoya une pièce de poésie au concours des Jeux Floraux, et il devint lauréat de l'Académie de Toulouse. La touffe de violettes d'argent qu'il reçut en prix lui attira beaucoup de visiteurs. De ce nombre fut l'administrateur qui l'avait si mal accueilli quand il s'était présenté pour solliciter un petit emploi dans les

bureaux du port. S'il avait eu le cœur moins chrétien, Violeau aurait pu se venger et recevoir très-mal à son tour celui qui l'avait si cruellement blessé. Mais le superbe bureaucrate n'a jamais su que le poète couronné qu'il était allé féliciter fût ce même pauvre jeune homme de quinze ou seize ans, naguère traité par lui avec tant de dédain. La ville de Brest, pour reconnaître l'honneur que lui faisait l'un de ses enfants, fit présent au jeune lauréat d'un ouvrage en trente volumes avec une inscription très-flatteuse pour lui ; elle y ajouta une somme de 1000 francs pour lui donner le moyen d'acheter une bibliothèque.

Ses *Nouveaux Loisirs*, parurent en 1842. En 1844, Hippolyte Violeau adressa la *Pélerine de Rumengol* à l'Académie des Jeux Floraux. Cette ballade fut couronnée. En 1845, il se présenta de nouveau au concours, et obtint deux prix, pour l'épître *Aux jeunes Mères* et l'*Adieu de la Nourrice*. Il se trouvait alors en Saintonge chez un de ses amis, avec un autre ami commun. Un voyage dans les Pyrénées avait été projeté ; l'un d'eux eut la pensée d'avancer le départ afin d'assister à la fête de Toulouse, fixée au 3 mai ; le jeune poète y consentit, à condition que tout le monde ignorerait sa présence à l'Académie. Il assista donc dans la foule et ignoré de tous à la distribution des prix de 1845. Il entendit M. Hippolyte Fortoul, qui depuis est devenu ministre, lire admirablement son épître *Aux jeunes Mères*. Le lecteur fut interrompu plusieurs fois par les applaudissements de l'auditoire qui ne se doutait pas que le lauréat fût au milieu de la salle. Le nom d'Hippolyte Violeau fut donc proclamé deux fois, et un jeune homme qui lui était entièrement inconnu se présenta pour recevoir les fleurs à sa place. L'Académie, croyant le poète en Bretagne, lui fit expédier à Brest le *Lys* et le *Souci*.

Au retour de son voyage des Pyrénées, Hippolyte Violeau alla se fixer à Morlaix avec sa mère et ses deux sœurs. Plus tard, du prix de ses œuvres, il a acheté un modeste terrain, planté de quelques pommiers et de trois grands ormeaux, à peu de distance de la ville et tout près de la rivière, et il y a fait bâtir une petite, très-petite maison. En 1852, il a épousé une femme dont il avait apprécié depuis longtemps les qualités solides. En tête de l'un de ses ouvrages, qu'il a voulu dédier à cette digne compagne, il se félicite de posséder près de lui un autre lui-même, un cœur qui partage ses principes, ses croyances, ses joies, ses peines et ses espérances. La Providence lui réservait ce trésor pour combler le vide que devait opérer dans son cœur la perte de deux parents chéris. Son grand-père mourut après avoir souri à ses premiers succès ; et sa vénérable mère elle-même est

morte le 4 septembre 1854 , à l'époque où le choléra désolait Morlaix. Sa jeune sœur s'est mariée en 1850. De toutes les personnes qui avaient entouré son enfance d'une si vive sollicitude , sa sœur aînée seule est demeurée et passe ses jours avec lui sous le même toit. Là M. Hippolyte Violeau vit tout à fait retiré , partageant son temps entre les travaux littéraires qui viennent nous charmer, et les affections qui font tout son bonheur , préférant à toutes les joies et à toutes les fêtes du monde les jouissances intimes de la famille et de l'amitié.

Voilà l'histoire simple et touchante d'Hippolyte Violeau ; n'avions nous pas raison de dire que c'est une des physionomies les plus intéressantes du temps où nous vivons ? Maintenant examinons rapidement les œuvres qu'il a successivement publiées après les *Loisirs*.

Le *Livre des Mères chrétiennes*, qui a paru en 1856, est une des meilleures inspirations de M. Violeau. En parcourant ces chants embaumés des plus exquis parfums du cœur, on devine que le poète n'a eu qu'à interroger ses souvenirs personnels , et que c'est le spectacle des vertus de sa pieuse mère qui lui a suggéré tant de pensées touchantes ; en effet dans une épître à cette sainte femme , ne lui dit-il pas avec une touchante fierté :

J'ai vu la poésie à travers ton sourire ,  
C'est par toi , dans tes yeux , qu'elle m'a visité ;  
Si je ne t'aimais pas , je n'aurais point chanté.

.....

Je veux , en révélant ton cœur et ses mystères ,  
Offrir à mon pays un livre pour les mères ,  
Livre grave et serein , livre pieux et doux.

.....

Je veux que les enfants y puisent sans mesure  
Les tendres sentiments d'une chaste nature ,  
Le respect aux vieillards , le bonheur filial  
L'amour de la famille et du foyer natal.

Ce plan , M. Violeau l'a exécuté avec un mélange ineffable de grâce et de simplicité. Les douces vertus de la femme , l'incomparable tendresse de la mère chrétienne , les joies naïves du petit enfant , les épreuves du jeune homme , les jouissances de l'amour fraternel , la sagesse d'un père vénéré , toutes les affections de la famille , voilà les riches sources où le

poète est allé tour à tour puiser des pages émouvantes d'ingénieuses allégories, des tableaux pleins de fraîcheur et toujours de nobles pensées et de beaux vers.

Aussi le *Livre des Mères chrétiennes* a-t-il été couronné par l'Académie Française, et M. de Féletz, en annonçant cette haute distinction au jeune écrivain, terminait ainsi sa lettre : « Ce n'est pas le suffrage de l'Académie, quelque honorable qu'il soit, qui est votre plus belle récompense; elle est dans votre propre conscience, qui doit être satisfaite du bon et utile usage que vous faites d'un beau talent, dont votre modestie vous cache peut-être et le mérite et l'éclat. »

A ce juste hommage, rendu au talent et à la vertu, toute la presse religieuse s'empressa d'applaudir. Mais parmi les nombreux éloges que M. Violeau a reçus à l'occasion de cet ouvrage, il en est un qui est resté jusqu'à ce jour ignoré et que nous voulons citer, précisément parce qu'il émane d'un poète dont les chants ont malheureusement exercé une influence bien contraire à ceux de l'auteur du *Livre des Mères*. Voici ce que Béranger écrivait de Passy à M. Violeau, le 17 août 1848 :

« Ne soyez pas surpris, Monsieur, du temps que j'ai mis à vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire.

« Aux premiers vers que j'ai lus de votre volume, j'ai vu et senti que j'avais affaire à un véritable poète, et pour tout lire et vous juger comme il convenait il m'a fallu ne pas trop hâter le plaisir que je trouvais à cet examen.

« J'ai non seulement la preuve, Monsieur, que j'avais sous les yeux l'œuvre d'un poète distingué, mais d'un noble cœur, ce qui ne va pas aussi souvent ensemble qu'on fait semblant de le croire.

« Avec une inspiration poétique et pure, vous n'avez pas négligé les parties de l'art qui vous étaient nécessaires pour rendre vos sentiments et vos idées. Sous ce rapport aussi votre versification est remarquable, et votre style annonce une étude sérieuse de la langue, trop négligée de notre temps.

« Vous parler ainsi, et cela avec toute franchise, vous prouve, Monsieur, l'attention que j'ai mise à la lecture de votre volume et tout le plaisir que j'en ai retiré. Mais je dois vous avouer aussi qu'il a donné lieu, pour moi, à une grande surprise. Votre nom m'était complètement inconnu; je n'avais jamais entendu parler de ce volume, que, me dites-vous, l'Académie a couronné.

« Le tort de tout cela tient peut-être à votre titre. Votre naïveté vous aura

» nuï, ou au moins a nuï à votre recueil. Dans l'intérêt même de vos inspirations religieuses il ne fallait pas les trop afficher en tête du livre. C'était borner le cercle du succès.

» Vous savez, Monsieur, combien de gens sont loin d'avoir le bonheur dont vous jouissez et que je vous envie pour ma part. J'ai une croyance bien forte, mais qui n'est pas la vôtre. Cette croyance ne m'empêche pas d'apprécier les avantages d'une foi commune, ce qui est assez rare parmi nous ; aussi ce titre de *Mères chrétiennes* aura fait croire que votre poésie était uniquement religieuse, tandis que, religieuse ou non, tout lecteur qui ouvrira votre volume, s'il a du goût et le sens moral, ne pourra manquer de s'y plaire, et de tirer parti même de ce qu'il y a de vraiment chrétien dans vos belles et pures compositions.

» Si j'osais, Monsieur, vous faire une observation critique, elle porterait sur la trop grande uniformité de ton. Sans manquer à vos inspirations, vous eussiez pu obvier à ce léger défaut en employant un peu moins l'alexandrin. Plusieurs morceaux auraient gagné à être écrits dans un mètre différent ; on abuse chez nous de cette mesure, la plus facile et la plus difficile de toutes.

» Avec tous mes remerciements recevez, Monsieur, l'assurance de ma plus cordiale considération et les vœux que je fais pour que votre renom égale votre mérite. »

Cette appréciation juste et digne, nous réjouit moins encore pour M. Violeau que pour Béranger ; car il nous a semblé trouver dans cette lettre quelque chose qui révèle le travail des années dans cet esprit longtemps livré aux inspirations les plus coupables <sup>(1)</sup>. Nous remarquons surtout ces lignes, où le trop célèbre chansonnier félicite l'auteur du *Livre des Mères chrétiennes* de ses croyances religieuses : « *Le bonheur dont vous jouissez, dit-il, et que je vous envie pour ma part. Est-ce bien là le langage de celui qui a écrit : les Clefs du Paradis ?* On pourrait croire que les relations de Béranger avec quelques catholiques distingués, avec plusieurs ecclésiastiques et notamment avec Mgr Sibour, n'ont pas été sans quelque

(1) C'est aussi à ce point de vue que la lettre citée par notre excellent collaborateur, nous semble surtout intéressante. La Revue, en effet, s'est déjà exprimée, sur Béranger et ses œuvres, de façon à faire comprendre que toutes les recommandations venues d'une telle main ne peuvent avoir à ses yeux une bien grande valeur, même dans l'ordre littéraire : et les motifs d'une telle appréciation dans l'ordre littéraire seront amplement déduits dans une étude sur les *Dernières Chansons* de Béranger, que la Revue publiera d'ici peu de temps. (Note du Directeur.)

fruit ; aussi, parmi les versions différentes qui ont circulé sur ses derniers jours, aimons-nous à choisir celle qui nous permet d'espérer.

En 1851, à l'apparition des *Soirées de l'Ouvrier*, Béranger renouvela ses éloges à Hippolyte Violeau, en lui écrivant que son nouveau livre « contient tout ce qu'on peut dire de mieux aux classes ouvrières, et cela » dans un style simple et clair, qui met la plus haute morale à leur portée. En effet les *Soirées*, écrites d'abord pour occuper les réunions d'une société d'ouvriers de Morlaix, lues ensuite à ces assemblées morceau par morceau par M. Lemièrre, cet ami si cher et si tendre, les *Soirées* trouvèrent un écho très-sympathique dans cet auditoire. C'était le langage qu'il fallait, comme disait Ozanam, assez familier pour se faire entendre de tous, assez élevé, assez grave, assez mâle pour les captiver, pour les instruire, pour leur montrer qu'on respecte leur intelligence et qu'on ne les considère pas comme des enfants. Le bonheur, le travail, l'économie, l'intempérance, les plaisirs dangereux, la famille, l'amitié, la charité du pauvre envers le pauvre, la charité du pauvre envers le riche, la charité du riche envers le pauvre, l'orgueil, la patience dans les épreuves, — tel est le canevas que M. Violeau s'était tracé pour ces entretiens, et qu'il a su remplir avec autant de cœur que de talent. Il a voulu instruire, distraire, consoler le peuple, et lui apprendre surtout l'art d'être heureux par le travail et par la religion. Ce peuple qui sue et qui pleure, M. Hippolyte Violeau en parle avec une effusion toute fraternelle ; il l'aime en chrétien, c'est-à-dire en l'honorant, en le consolant, en relevant sa dignité, en l'éclairant sur ses devoirs, et non en l'exaltant, en exagérant ses droits et en le passionnant pour la conquête d'une félicité impossible.

Ce langage a d'autant plus d'autorité que celui qui prêche ainsi le peuple, connaît lui-même intimement le peuple ; il a vu ses erreurs, il a touché de près ses misères ; il lui appartient par le sang et par les premières angoisses de sa vie.

Cet ouvrage est écrit sous la forme d'entretiens familiers ; les démonstrations, les conseils sont mêlés de récits intéressants, de charmantes histoires et de biographies habilement choisies, telles que celles de l'horloger Bréguet, d'André Roubo, de l'aveugle Montal, de Stulz, du maréchal Lannes, d'Augustin Chevert, de Jeanne Jugan, de M. de la Fruglaye, etc.

L'Académie française s'honora une seconde fois en couronnant les *Soirées de l'Ouvrier*, comme elle avait déjà couronné le *Livre des Mères*.

Les hommes dévoués à la défense des principes de l'ordre social et religieux se seraient également honorés en propageant dans la classe laborieuse de notre pays ces utiles et intéressantes leçons ; or nous croyons savoir qu'elles ont été moins répandues en France qu'à l'étranger. Traduites en allemand par M. l'abbé Dubelmann, professeur à l'Université de Bonn, et approuvées à l'archevêché de Cologne, elles se trouvent aujourd'hui dans toutes les mains, dans la régence de Cologne, le Wurtemberg et les états riverains. C'est donner une assez triste opinion de notre zèle pour la propagande des saines doctrines, de laisser ainsi le droit de dire que M. Violeau, en écrivant ses *Soirées*, n'a guère travaillé que pour le roi de Prusse.

*Amice du Guermeur* est une délicieuse création, dont le *Journal de Rennes* a eu la primeur en 1853, et dans laquelle M. Violeau se montre encore avec cette délicatesse de sentiment, cette simplicité de bon goût, cette constante fidélité aux principes de la morale et de la religion que l'on retrouve dans tous ses écrits ; nous ne savons par suite de quelle étrange distraction un critique, écrivant dans une revue catholique a pu si malheureusement dénaturer la pensée de ce livre. Grâce à Dieu, notre auteur si chrétien a reçu, pour le consoler, la plus haute approbation que son cœur pût désirer. Voici ce que Mgr Graveran, ce savant et saint évêque de Quimper, que la mort, il y a quelques années, a ravi à l'amour de son diocèse, écrivait à M. Violeau.

« J'ai fait avec *Amice du Guermeur* assez ample connaissance pour y reconnaître — ce qui du reste ne pouvait être pour moi l'objet d'un doute, — votre beau talent d'écrivain, votre réserve exquise dans la peinture des mœurs et des sentiments, et votre respect inaltérable pour la religion. Persevérez dans cette voie, et si vos succès sont moins bruyants, ils seront plus méritoires et plus doux à votre cœur. »

M. Hippolyte Violeau n'a cessé de suivre ces conseils. Nous le retrouvons en 1855, dans ses *Pèlerinages de Bretagne*, avec toutes les qualités dont Mgr Graveran se plaisait à le féliciter. Il peint les lieux qu'il a parcourus avec une exactitude et une simplicité de langage, qui font contraste avec la plupart des inventions que certains romanciers ont osé donner au public pour des récits de voyages. L'auteur des *Pèlerinages* écrit comme il voyage ; cette Bretagne, qu'il a visitée le plus souvent en modeste piéton, il veut nous la peindre en modeste écrivain. C'est surtout aux autels, aux chapelles enrichies de pieuses traditions, qu'il aime à s'arrêter. On sait combien sont nombreux les pèlerinages de Bretagne ; il n'est personne qui ne connaisse

les plus célèbres : dans le Morbihan , ceux de Sainte-Anne d'Auray et de Notre-Dame de Quelven ; dans les Côtes-du-Nord , Notre-Dame de Guingamp et Saint-Mathurin-de-Moncontour ; dans le Finistère , Notre-Dame du Folgoat , Notre-Dame de Rumengol , Sainte-Anne de la Palue et Saint-Jean du Doigt , et beaucoup d'autres. M. Violeau , accompagné de son aimable ami M. Lemièrè , fait station dans les principaux lieux vénérés par la piété des Bretons , et chemin faisant il esquisse l'intérieur de quelques ménages hospitaliers , il peint la foi des campagnes , il fait connaître les habitudes rustiques et les usages populaires , il raconte les légendes que lui redit l'écho d'un frais vallon , ou l'histoire que lui rappellent les ruines d'un vieux manoir.

Sans doute l'ambition de M. Violeau n'a pas été de présenter un tableau complet du Morbihan , car en ce cas , à notre avis , il n'aurait pas tout à fait atteint son but ; il reste en effet plus d'une fontaine sacrée , plus d'un bois mystérieux , plus d'une ruine majestueuse , sur lesquels il garde le silence. Néanmoins son livre nous montre ce pays sous ses aspects les plus curieux , et nous fait vivement désirer la suite des *Pélerinages* , qui doit comprendre les autres parties de la Bretagne.

Avant *les Soirées de l'Ouvrier* , M. Violeau avait publié , en 1847 , cette jolie nouvelle bretonne qui a pour titre *la Maison du Cap*. Insérée d'abord dans *le Correspondant* , elle se répandit bientôt sous forme de volume dans toutes les maisons chrétiennes. Elle est restée dans la mémoire des admirateurs et des amis du charmant conteur , comme une de ses œuvres les plus accomplies ; elle est donc trop connue pour que nous nous arrêtions à l'analyser.

Allons vite , car les livres se succèdent : voici les *Légendes et Paraboles* , c'est-à-dire un recueil de traits historiques , légendaires , ou simplement fictifs. Dans ces poésies , M. Violeau nous le dit lui-même avec son aimable modestie , il n'a point la prétention de l'aigle. Selon lui , l'abeille est utile aux hommes , et le fruit de son travail donne tout à la fois nourriture et lumière.

..... A d'autres les discours  
 Longuement préparés , où tant d'éclat rayonne ,  
 Mes vers à moi , mes vers n'étonneront personne.  
 Qu'importe , s'ils plaisent toujours ?  
 Etre simple , parler un langage facile  
 Sans rudesse et pourtant plein de sincérité ,  
 C'est mon lot. . . . .



M. Violeau a atteint son but, car une auguste autorité, celle de son évêque, lui en a encore cette fois donné la douce espérance : « Votre poésie, lui écrivait il y a quelques mois le vénérable évêque » de Quimper en lui parlant de ses *Légendes et Paraboles*, votre » poésie est remplie de précieux avantages; sincèrement chrétienne elle » renferme dans ses paraboles ingénieuses et ses légendes attrayantes une » doctrine toujours pure. La jeunesse sera portée au bien par le charme de » vos récits qui donneront également des consolations et des forces à vos » lecteurs de tout âge et de toute condition. »

Cet éloge, répété par tous les lecteurs sérieux des *Légendes*, a dû consoler Hippolyte Violeau des lignes dédaigneuses qu'un critique bien jeune a fait glisser dans *le Correspondant* en l'absence des principaux directeurs de cette Revue et dont ceux-ci, de retour à Paris, se sont empressés de décliner la responsabilité.

Pour démontrer la valeur de ce recueil du poète de Morlaix, nous voudrions reproduire ici quelques-unes des agréables légendes qui le composent, car la meilleure manière de louer les poètes, c'est de les citer; mais l'espace nous est, ici, forcément mesuré; nous signalerons au moins *l'Enfant endormi*, *le Cheval du Curé*, *la Prière de Jeanne*, *la Fille du Quincaillier*, *la Rose et les Épines*, *les Trois Pommiers*, *les Cou-teaux de Babylas*, *la Comtesse et la Meunière*, *les Deux soldats du Prince d'Orange*, *le Marin de Carhaix*, *la Fontaine de Baranton*, etc.

Ce qui fait la beauté d'une œuvre de poésie, c'est beaucoup moins l'éclat, l'élégance, l'harmonie de la forme, que la grandeur, l'élévation, la vérité du sentiment et de la pensée. Assurément nous reconnaissons qu'il y a plus d'un poète qui, dans l'invention, a révélé plus de génie, qui dans le maniement du langage, dans le choix des épithètes, des images, des rimes a déployé plus de richesses et d'habileté, qui, dans l'expression de ses pensées et de ses sentiments, a chanté avec une voix plus puissante, avec plus de verve lyrique; mais nous en connaissons peu qui offrent à l'âme une nourriture plus substantielle, car M. Violeau possède la vérité, ce fond d'amour et de croyance, qui est le trésor du cœur et la vie de l'esprit. La vérité est reine et maîtresse dans le domaine de l'art, aussi bien que dans le domaine de l'histoire, de la science, de la philosophie, de la religion; et la poésie, malgré ses caprices, relève de cette suprême puissance.

Voilà pourquoi les vers d'Hippolyte Violeau qui ne sont jamais que la splendeur du vrai, des hymnes chrétiens, des chants de foi, de naïve

croissance et de pur amour, sont à nos yeux mille fois supérieurs à ces poésies brillantes où la vérité et l'erreur, le beau et le laid, la vertu et le vice, l'âme et les sens, la prière et le blasphème, le ciel et l'enfer, si l'on peut dire, se trouvent confondus dans un horrible mélange.

La prose de l'écrivain s'inspire à la même source que les chants du poète; aussi nous retrouvons Hippolyte Violeau, dans les deux volumes de ses *Veillées bretonnes*, tel que nous l'avons goûté dans ses autres publications. C'est encore le chantre inspiré des croyances traditionnelles, l'apôtre de la famille, l'interprète fidèle et convaincu de toutes les vérités; c'est encore la beauté morale qui nous apparaît sous des traits divers, mais toujours charmants dans cette série de figures intéressantes qu'il fait passer sous nos yeux.

Avec quel intérêt on s'attache à l'histoire de Marianna, cette vertueuse fermière de Kersaint; quelle tendresse inépuisable, quelle patience, quelle abnégation, quel exemple pour les épouses qui ont à supporter les froideurs, les injustices, les exigences d'un époux comme Tanguy, les médisances, les méchancetés d'une sœur comme Claua!

Mais surtout, qui donc pourrait assister sans attendrissement aux scènes émouvantes de la *Mansarde du père Comtois*? que de contrastes, que de rapprochements présente ce groupe de figures rassemblées dans cette maison! vice et vertu, larmes et sourires, candeur et intrigue, haines et dévouements, tout est retracé avec une finesse de touche remarquable. En regard de M. de Verneuil, qui réalise l'idéal du caractère généreux, on voit l'égoïsme froid et perfide de M. Raymond; à côté de la philosophie chrétienne de Cyprien, l'arrogance et l'inconduite d'Athanase. Puis, avec quelle grâce M. Violeau raconte la charmante amitié de Babet, les naïfs enjouements des jeunes amies, le chaste amour de M. de Verneuil et d'Henriette; avec quelle affection filiale il nous peint cette vénérable figure du père Comtois! comme ce pauvre et noble vieillard nous inspire de sympathie et d'admiration par la simplicité de sa conduite, par la dignité de son courage, par la sublimité de son abandon à la Providence! Voilà comment on raconte naturellement et agréablement.

Cet éloge s'applique non seulement à la première série des *Veillées bretonnes* qui a été publiée, l'année dernière, mais aussi à la seconde qui vient de paraître. Le dernier volume d'Hippolyte Violeau n'est ni moins instructif ni moins attachant que les autres.

Rien de plus touchant, de plus naïf, de plus chrétien que l'histoire de la petite *Emilienne*. On croit, on espère, on se réjouit, et on pleure

successivement avec cette candide enfant, si admirable de foi et de résignation.

Les pages intitulées *Laurence* s'adressent particulièrement aux jeunes personnes qui sont encore pleines d'illusions ; elles y trouveront le portrait de deux anciennes compagnes de pensions. L'une vit retirée avec sa noble mère dans un modeste manoir de Bretagne, l'autre fille d'un riche financier est lancée dans le tourbillon de tous les plaisirs de la capitale. Un jour, les deux amies du couvent se rencontrent, la première a conservé un cœur simple et charitable, aimant et sincère, la seconde sous l'influence délétère du grand monde a laissé s'affaiblir ses nobles instincts et ne montre plus qu'un cœur froid et vaniteux, avec la passion du luxe et des fêtes bruyantes. Combien de tristes métamorphoses de ce genre chacun de nous ne pourrait-il pas compter ? Tout dans cette nouvelle n'est donc pas fiction.

Mais heureusement ce n'est pas non plus un être imaginaire que *la Châtelaine de Comper*. C'est bien là l'histoire fidèle de la plupart de nos châtelaines bretonnes, ces modèles vivants de charité, de modestie, de douceur, et de toutes les vertus. On ne sait pas quelle puissance mystérieuse une femme pieuse, bonne, dévouée, indulgente exerce autour d'elle. Que de cœurs elle gagne au bien sans s'en douter ! C'est un de ces anges bienfaisants, dont M. Violeau a voulu nous donner le portrait en retraçant cette belle figure de M<sup>lle</sup> de Bréciliane. Nous pourrions inscrire plus d'un nom sous ce charmant tableau.

Enfin, dans cette dernière nouvelle qui a pour titre *l'Oncle Benoit*, nous voyons encore se mouvoir plusieurs personnages que nous avons dû souvent rencontrer devant nous. Qui n'a connu quelqu'un de ces riches industriels n'ayant, comme le maire de Penancoat, d'autre divinité que la machine de son usine et l'or de sa caisse ? Qui n'a pas vu de ces jeunes fats, vaniteux et ingrats, comme le neveu Rupert ? Mais nous ne nous rappelons pas avoir eu souvent à admirer des époux aussi scrupuleux et aussi saintement résignés que Richard et Rosine. Quant à l'abbé Morineau, c'est bien là l'image de tous nos humbles curés de campagne, vivant pauvrement pour soulager les pauvres de leur paroisse, passant leur vie à consoler les malheureux qui pleurent, à fortifier les courages qui se fatiguent, à rapprocher les cœurs qui sont séparés, et enfin à ramener à Dieu, par l'effusion de leur cœur et le génie de leur charité, les âmes égarées, tièdes, ou incrédules.

Dans ce dernier ouvrage, comme dans tous les précédents, M. Hippolyte

Violeau a toujours un mérite incomparable, celui de cacher une idée éminemment morale, un fond sérieux et utile sous une forme légère et attrayante. Il laisse à d'autres le soin puéril d'enchâsser dans des phrases étincelantes des simulacres de pensées; il met toujours l'enseignement de la vérité au-dessus des fantaisies de l'imagination, les grâces de la simplicité au-dessus des descriptions romanesques et des raffinements de langage. En lisant ses œuvres, où il est question d'amour, d'amitié, de dévouement, de toutes les délicates émotions du cœur humain, mais où la vertu conserve tout son parfum, on peut voir quelles jouissances un auteur, sans cesser d'être chrétien et moral, pourrait nous procurer pour nos loisirs de campagne ou nos soirées d'hiver.

Ce n'est pas à dire que les écrits de M. Violeau, comme tous les écrits, ne prêtent aucunement à la critique. En les examinant de près on pourrait trouver que ce qui leur manque parfois, c'est l'ampleur des aperçus, la vigueur du trait, le nerf, la variété, l'entraînement : mais au milieu d'un agréable parlerre, le promeneur, tout entouré de fleurs charmantes et tout enivré de leurs senteurs, s'amuse-t-il à signaler quelques brins d'herbe folle? Tout entier à ses douces sensations, songe-t-il même qu'il y a dans la nature d'autres beautés plus imposantes et plus merveilleuses? Nous nous contenterons donc de dire à Hippolyte Violeau : restez ce que vous êtes, et vous serez assuré de plaire à tous les gens de bien et de goût.

P. S. VERT.

---

# L'HONNEUR.

Suite et fin (1).

---

## L'HONNEUR DE LA FEMME.

Deux des préceptes du Décalogue ont consacré le droit de propriété en interdisant non-seulement de dérober, mais même de convoiter le bien d'autrui. Par là le vol et l'envie ont été à jamais condamnés et flétris. Deux autres préceptes ont consacré la famille, en proscrivant pareillement les relations illégitimes et même les convoitises impures.

Le Christianisme a confirmé l'ancienne loi tout en l'élevant à une hauteur plus sublime encore. La pauvreté volontaire et la virginité sont les deux types de perfection évangélique qui, quoi qu'en aient dit certains sophistes, consacrent de la manière la plus éclatante les droits de la propriété et les liens de la famille. Vendre ce que l'on possède pour en distribuer le produit aux pauvres et se réduire soi-même à la pauvreté volontaire, comme le faisaient les disciples à la voix des apôtres, c'est proclamer à la fois le mérite du renoncement, la légitimité de la possession, le droit de disposer du produit, la validité du titre de l'acheteur. On l'a déjà remarqué souvent, le Christianisme n'a établi aucune loi agraire, et la communauté des premiers chrétiens, de même que la pauvreté monacale des ordres religieux, avait un caractère de liberté qui ne portait à la propriété aucune atteinte. Ananie fut puni, non pour n'avoir pas distribué le produit de tous ses biens, mais pour en avoir frauduleusement retenu une partie. C'est l'hypocrisie et le mensonge qui furent chatiés en sa personne, et non l'exercice d'un droit de propriété qui n'était pas contesté.

De la même manière, l'austérité du célibat et de la virginité, conseillé comme la plus haute perfection morale, a confirmé la légitimité des liens de la famille. Seulement les deux types augustes réalisés par

(1) Voir le tome I<sup>er</sup> de la Revue, pp. 397 à 414, et 510 à 527, et le tome II, pp. 270 à 280.

l'Évangile devenaient l'exemple et le frein des passions les plus fougueuses, aux prises avec les tentations les plus violentes. La pauvreté volontaire s'offrait en spectacle à la cupidité pour la faire rougir d'elle-même et lui ôter toute excuse. Le célibat du prêtre et de la Vierge chrétienne gardait pareillement la pureté des mœurs, en réprimant par l'ascendant de l'exemple les mouvements désordonnés du cœur de l'homme. Nul ne pouvait plus, au milieu des excitations de la misère ou des sens, trouver trop rigoureuses les lois strictes de la morale et les repousser comme au-dessus des forces humaines, puisque des perfections si hautes montraient jusqu'où ces forces peuvent s'élever.

Telle était, telle est encore, telle sera éternellement l'harmonie de la morale chrétienne.

Quand on a voulu se passer de la religion pour établir le code des devoirs sociaux, il a fallu cependant lui emprunter les principaux préceptes de sa morale, sauf à les modifier dans l'application et à les répartir inégalement entre les deux sexes. L'Honneur est surtout pour l'homme la loi de la probité et du courage; pour la femme il est éminemment la loi de la chasteté. Sous ce dernier rapport, l'Honneur est plus qu'indulgent pour l'homme; il lui permet toutes les entreprises, sans qu'on paraisse jamais réfléchir qu'il lui faut une complice déshonorée; il tolère les trahisons les plus perfides, la violation des engagements les plus sacrés; il absout des actes qui ont porté la désolation à bien des foyers, et qui aux yeux de la conscience sont de véritables crimes. Mais il fait de la femme la victime de l'homme, et il est pour elle inexorable. Si sa faiblesse ne sait pas résister à toutes les manœuvres souvent déloyales de la séduction, si elle succombe, abusée ou entraînée, même après avoir lutté longtemps, l'Honneur qui épargne le principal coupable flétrit à jamais sa fragile complice.

Bien plus, le coupable peut se glorifier de ses crimes; l'homme à bonnes fortunes a un renom honorable, il est applaudi et envié; il porte avec orgueil la tête haute; c'est un triomphateur qui traîne à son char, comme autant de titres d'honneur, les pauvres femmes qu'il a avilies, et même les époux et les pères de ses victimes. Car il est remarquable que le déshonneur qui châtie la fragilité de la femme rejailit jusqu'au père désolé de la jeune fille séduite, jusqu'au mari

désespéré de l'épouse infidèle. Le monde les raille avec cruauté, et garde son estime au séducteur.

Assurément c'est là une morale étrange, et qui choque au plus haut degré les notions de justice déposées dans la conscience du genre humain. Si nous lisons, dans des récits de voyages, qu'il y a quelque part une peuplade où le crime est non-seulement impuni mais en honneur, et où la honte s'attache à toute la famille de la victime, nous ne voudrions pas croire à une si absurde perversion du sens moral, et nous accuserions le narrateur de se jouer impudemment du public. Ne cherchons pas si loin, regardons autour de nous, n'est-ce pas là le dernier produit de notre civilisation orgueilleuse et de nos lumières, à l'égard des actes qui troublent le plus profondément l'ordre domestique? Ne sont-ce pas là nos mœurs, sous la législation raffinée de l'Honneur?

Certes il y a là une sorte de barbarie. C'est un des côtés par lesquels la Religion et l'Honneur, si souvent d'accord, se contredisent, et il n'est pas un esprit droit qui ne doive reconnaître la supériorité de la loi religieuse, plus sévère à proportion qu'on est plus coupable, et toujours miséricordieuse pour le repentir.

Et cependant, ce droit exceptionnel dont le sexe faible est justiciable est incontestablement, en l'absence de la religion, la meilleure sauvegarde de la moralité publique. Il est remarquable que sauf quelques protestations isolées dont le mépris général fait justice, les femmes l'acceptent dans toute sa rigueur, bien qu'il ait été établi par l'homme. Combien sont nombreuses celles que la passion emporterait, et que ce frein de l'Honneur retient en leur communiquant une merveilleuse énergie de résistance! Combien d'autres qui semblent même ne pas connaître le péril et le mérite de la lutte, tant le sentiment de l'Honneur a pénétré leur âme au point de devenir pour elles comme une loi et une nécessité de leur nature! Le mystère dont celles qui ont eu le malheur de faillir s'ingénient à envelopper leurs fautes est encore un hommage rendu à la loi qu'elles ont enfreinte. Quand elles n'ont plus la pudeur de les cacher, elles sont tombées au dernier degré de la bassesse. Si l'honneur de la femme ne protégeait plus le foyer domestique, si nous pouvions cesser d'estimer nos mères, nos épouses et

nos sœurs, il n'y aurait plus de famille, ce né serait qu'une promiscuité hideuse ; ou plutôt les femmes déchues de toute dignité, déposées de toute liberté, jouets avilis du caprice et de la violence, gardées ou vendues comme un bétail, retomberaient sous le joug de la servitude. Les harems de l'Orient montrent assez qu'elle est la condition des femmes dans une société qui méconnaît leur honneur.

Avouons-le pourtant, l'histoire des nations chrétiennes, et à des époques de plus de foi que la nôtre, a des pages honteuses. Brantôme, Tallemant, Bussy, Hamilton et tant d'autres chroniqueurs du scandale nous présentent le tableau d'une société élégante, où l'honneur de la femme semblait avoir perdu tout son glorieux prestige. Les exemples de la corruption descendaient du trône, avidement recueillis et suivis par les flatteurs ; la chevalerie oisive avait dégénéré en galanterie ; les classes élevées étaient souillées de mille courants d'impures intrigues ; même des maris corrompus poussaient le cynisme jusqu'à affecter de ne point se soucier de l'honneur de leurs femmes.

A vrai dire, il convient de se délier d'une sorte d'illusion d'optique qui nous ferait prendre des épisodes et des anecdotes pour l'expression générale d'un état social. Tout n'est pas prouvé dans les récits des collecteurs de médisances, et même à travers leurs récits, on voit apparaître bien des figures de femmes restées pures dans une atmosphère empoisonnée. Il y avait de plus toutes les femmes dont ils n'ont point parlé, dont ils n'avaient rien à dire, et n'étaient-ce point les plus nombreuses ? La cour n'était point la France. Loin des hautes régions battues du vent de l'immoralité il y avait des milliers de foyers honnêtes, où la femme conservait la dignité de sa modestie. Malgré ces réserves faites au nom de la vérité historique, il demeure trop constant que la galanterie s'affichait presque sans vergogne, et que d'illustres et nombreux exemples de dépravation étaient donnés à la masse de la nation par les classes qui lui devaient d'autres modèles.

Le châtement de ces désordres a été terrible, et l'on ne peut lire aujourd'hui les chroniques, trop attachantes encore, qui nous ont transmis tant de témoignages de la dissolution des mœurs, sans que la pensée ne se reporte vers ces effroyables catastrophes qui ont bouleversé à la fin du siècle dernier la société française, vers ces étranges ven-



geurs aux bras nus, aux mains sanglantes, qui ont trainé à l'échafaud, ou dispersé aux quatre vents du ciel, les courtisans et les courtisanes. Ce dernier mot, à la honte des cours, est resté dans la langue comme une injure et un terme d'ignominie.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que la tempête n'a point passé sans purifier l'air. Malgré des exemples trop nombreux encore de désordres, dont le scandale a un caractère d'exception, la sainteté du foyer est en honneur de nos jours. La galanterie occupera une bien moindre place dans les mémoires contemporains que dans ceux des siècles précédents. On ne peut méconnaître la part qui revient au sentiment de l'honneur chez les femmes dans la décence de nos mœurs, en dépit des enseignements dissolvants d'une littérature sensuelle, mais on doit convenir cependant que les croyances religieuses sont une garantie plus efficace et plus sûre. C'est par là que la femme est vraiment forte ; l'épouse chrétienne a une sérénité de vertu que la séduction n'essaie même pas de troubler ni la calomnie de mettre en doute. La Sœur hospitalière qui garde son angélique pureté en soignant les maladies les plus hideuses, la Sœur de charité qui pénètre seule, à l'abri de sa coiffe blanche, dans des réduits abjects, parmi les hommes les plus grossiers, la Sœur institutrice qui se voue à l'éducation de nos filles, nous apparaissent entourées d'une véritable auréole. Il nous suffit de les rencontrer pour nous sentir l'âme raffermie, pour rougir de nos défaillances, et pour comprendre jusqu'à quels sommets le sexe le plus faible lui-même peut s'élever au-dessus des infirmités de notre nature. Et c'est ainsi qu'elles sont, du fond de leurs cellules, les anges de nos foyers.

L'antiquité païenne elle-même rendait un certain hommage à la chasteté de la femme; elle a produit quelques orgueilleuses matrones, quelques vestales gardées avec une jalouse vigilance. Le christianisme leur oppose les légions de ses mères de famille, et les innombrables phalanges de ses vierges. Les unes et les autres puisent leurs inspirations à la même source; les unes et les autres ont le même modèle dans ce personnage auguste de la Vierge-Mère, que l'antiquité, dans toutes les combinaisons de ses ingénieuses fictions, n'a pas soupçonné, et que l'humanité réduite à ses seules forces n'eût jamais pu concevoir.

## CONCLUSION.

J'ai tâché de suivre dans ses principales manifestations cette étrange morale humaine de l'Honneur, cette vertu orgueilleuse qui, pour rappeler les expressions si justes de M. Alfred de Vigny, s'accorde même avec nos vices. A Dieu ne plaise que j'aie méconnu sa grandeur ! Mais j'ai dû dire aussi ses faiblesses, ses inconséquences, ses molles complaisances et parfois ses impitoyables rigueurs.

Cette morale inconséquente, dépourvue de base comme de sanction, peut-elle suffire aux sociétés ? Peut-elle calmer le trouble de tout esprit qui aura pris la peine de méditer sur le problème de la destinée humaine ?

Bien des gens, déshabitués de lever les yeux vers le ciel, pourront se contenter du but qu'elle se propose. L'estime d'autrui, la considération que procure une vie honorée, les jouissances intimes de l'orgueil leur sembleront mériter les sacrifices faits à l'idole, sacrifices qui permettent d'ailleurs de se réserver le bénéfice de l'ombre pour satisfaire ses passions les plus chères. A ceux dont la vie est rendue facile par l'aisance, il est assez commode de se tenir dans ce milieu honnête, déterminé par les préjugés de chaque temps et de chaque condition. L'aiguillon des tentations se trouve même émoussé par le frottement de l'éducation et des exemples, par les habitudes contractées d'une sorte de décence publique. Mais pour réprimer les ardentes convoitises des masses, qui ne sent l'impuissance de cette vaine morale ? On est donc assez généralement d'accord qu'il faut autre chose au peuple.

Il faut autre chose aussi à tout esprit réfléchi, à tout cœur véritablement honnête. Quiconque a été illuminé une fois sur les genoux de sa mère des lumières du Christianisme, quiconque a étudié l'histoire du genre humain, ne peut manquer de reconnaître que la morale de l'Honneur n'est qu'une imitation à la fois ressemblante et infidèle de la morale religieuse. Celle-ci a précédé celle-là et lui est supérieure.

comme l'original est supérieur à la copie. L'homme est l'artiste infatué qui a défiguré, au gré de son caprice, quelques traits du divin modèle.

Pour comprendre à quel point la copie est infidèle, il suffit de remarquer que tous les vices de notre nature, que la tradition chrétienne a résumés dans l'énergique formule des péchés capitaux, peuvent se trouver réunis dans un cœur resté docile, cependant, aux lois conventionnelles de la morale humaine. Interrogez successivement les sept têtes du monstre, toutes vous répondront qu'elles n'ont pas forfait à l'Honneur. L'hydre cesse-t-elle pour cela d'être hideuse ?

C'est la gloire incommunicable du Christianisme, que seul il apporte des solutions positives aux questions de l'ordre moral. Aucune autre doctrine ne saurait lui disputer cet avantage. On peut sans doute s'efforcer de contester ses solutions ; mais, après ce triste labeur de négation, je défie qu'on réussisse à leur substituer avec quelqu'autorité, avec quelqu'apparence de preuve, des affirmations quelconques. A la première ligne de nos Livres Saints, je lis ces simples mots, si profondément instructifs dans leur sublime concision : « Au commencement » Dieu créa le ciel et la terre » En quelques paroles, quelle netteté d'affirmations ! L'origine des choses, Dieu, la création sont affichés, si j'ose ainsi parler, en caractères gigantesques devant le portique de l'histoire et de la philosophie. Puis se déroule d'une manière non moins auguste le magnifique tableau des phases successives de la création et des âges primitifs de l'humanité. Qu'a-t-on essayé d'opposer à ces enseignements ? Des fantaisies individuelles, des hypothèses frivoles ; dans l'antiquité les atômes crochus d'Epicure, de nos jours les rêves de Charles Fourier, deux des moins ignorés de ces systèmes. Tous les autres ont exactement la même valeur, la même autorité pour gagner la créance d'un seul adepte. Aussi l'immense majorité des incroyables se gardent bien de chercher à approfondir un problème pour eux insoluble ; ils avouent leur impuissance, et toutes les études historiques s'arrêtent prudemment devant ces cataractes des temps primitifs qu'on ne saurait tenter de remonter sans être guidé par la Foi.

L'impuissance est la même à rendre compte de la moralité humaine.

Assurément la distinction du bien et du mal et le discernement de la conscience sont des vérités de sentiment, que chacun trouve gravées dans son propre cœur et que nul ne songe à méconnaître. La conscience s'est éveillée en nous dès notre plus jeune âge, presque dès les premiers baisers maternels; aucun sophisme n'a jamais pu parvenir à l'endormir entièrement, et les générations successives se transmettent comme un héritage un certain corps de doctrines morales sans doute variables suivant les temps et les lieux, remarquables cependant par l'identité de leurs principes. Quand on parcourt les récits des voyageurs ou les annales des peuples, on est souvent frappé de la diversité des idées morales répandues parmi les branches multiples de la grande famille humaine; je suis plus surpris, je l'avoue, de la ressemblance qu'elles conservent en dépit de tant de séparations. Les proclamations des Indiens et des Chinois de nos jours, aussi bien que leurs monuments les plus anciens, s'appuient exactement sur les mêmes notions de justice que nous reconnaissons dans nos cœurs. La diplomatie de toutes les nations et de toutes les époques parle la même langue, et discute les mêmes principes d'équité. Il y a donc, quelles que soient les altérations subies, une conscience universelle, une certaine unité morale du genre humain. Or, qui dira la raison de ce fait? La tradition, si longue qu'elle soit, n'est jamais qu'une chaîne. Qui en montrera le point d'attache et le premier anneau?

Ici encore, le Christianisme apporte seul une affirmation. Il proclame l'unité de la race humaine, il enseigne que l'homme a été créé libre, c'est-à-dire intelligent et moral, et il raconte depuis l'origine la généalogie non interrompue de sa moralité. Dieu lui-même lui dicta les premiers préceptes. Quand la tradition menaçait de s'en obscurcir, l'écriture les fixa sur les tables du Sinaï, jusqu'à ce qu'une intervention nouvelle de la divinité dans le monde vint agrandir le fonds d'idées morales dont l'humanité avait été mise en possession. Cela une fois admis, l'Honneur n'est plus qu'une morale dérivée, altérée par le mélange de nos passions, et d'autant moins imparfaite qu'elle ressemble plus à celle de l'Évangile. Si l'on rejette cette solution, où espérer d'en trouver une autre? Et faudra-t-il croire que les hommes épars dans les bois, produits spontanés de la matière, agrégations fortuites de molé-

cules, auront partout inventé la conscience, la vertu, l'esprit de sacrifice, et ce qu'en notre langue moderne nous avons appelé du beau nom d'Honneur?

Hommes d'honneur à qui je m'adresse, soyez à la fois plus humbles et plus fiers, ne vous vantez pas d'avoir inventé ces choses, si vous voulez qu'elles durent. N'attribuez pas à vos sauvages aïeux la gloire d'avoir allumé cette flamme qui répand un si noble éclat sur votre vie : il serait trop facile à vos descendants de l'éteindre de leur souffle. C'est Dieu qui a illuminé vos consciences. C'est aux enseignements de l'Évangile, même quand vous les avez repoussés, que vous devez ce que vous valez encore. C'est le soleil qui éclaire et réchauffe la terre, alors même qu'il est voilé par les nuages.

ALFRED DE COURCY.

---

# CHRONIQUE.

---

**SOMMAIRE.** I. — Séance publique de la Société Académique de Nantes. — Discours de M. l'abbé Fournier. — Rapport de M. Rouxeau — Travaux académiques. II. — Revue bibliographique : *Biographie Bretonne*, par M. Levot ; — *Saint-Malo illustré par ses marins*, par M. Cunat ; — *les Millions de M. Jean*, par M. Hipp. Minier ; — *Esquisses et récits*, par M. Jules d'Herbauges ; *le Salon de 1857*, par M. Eug. Loudun, etc., etc. — M. Brizeux et l'Académie.

## I.

Il y a un peu plus d'un an, la Société Académique de Nantes choisit pour son président M. l'abbé Fournier, curé de St-Nicolas, et chacun applaudit à cette nomination :

- « Ah ! votre Académie a fait un bon choix ;
- » Le public avec nous a nommé cette fois (1). »

Le dimanche, 29 novembre 1857, le nouveau président devait porter la parole au nom du bureau ; la séance était publique et la foule nombreuse. Tous les assistants savaient à merveille que M. l'abbé Fournier est un prédicateur remarquable, un improvisateur de premier ordre. Mais réussirait-il aussi bien dans le discours écrit ? N'allait-il pas s'y trouver à l'étroit et comme captif ? — Déjà cette question s'était présentée, sur une plus grande scène et à propos du premier de nos orateurs, M. Berryer, lors de son élection à l'Académie française. Beaucoup s'étaient souvenus, à cette occasion, du mot de Pascal : « Il y en a qui parlent bien et qui n'écrivent » pas de même ; » et ils s'étaient demandé si le nouvel Académicien saurait écrire une harangue. M. Berryer lui-même, avec cette aimable simplicité qui s'allie si bien chez lui à l'élevation du caractère et à la majesté du talent, était le premier à reconnaître que son discours de réception l'em-

(1) Casimir Delavigne.

barrassait beaucoup : « Que voulez-vous, ajoutait-il en souriant, je ne sais ni lire ni écrire. » On sait quel éclatant démenti il se donna lui-même, le 22 février 1855, lorsqu'il vint prendre séance à la place de M. de Saint-Priest. — Le discours que M. l'abbé Fournier a prononcé, le 29 novembre dernier, est une nouvelle preuve qu'il y en a qui parlent bien et qui écrivent de même.

Le nouveau président de la Société Académique a traité de *l'influence du sentiment religieux sur les Lettres, les Sciences et les Beaux-Arts*. Certes, on peut le dire, l'orateur était là sur son terrain; il était plein de son sujet, et il s'est acquitté avec un rare talent de la mission qu'il avait à remplir. Je citerai, comme ayant été particulièrement applaudis, les passages sur Voltaire et sur Lamennais, et le morceau sur les merveilles de l'architecture gothique. Plus qu'à personne, sans doute, il appartenait à celui dont la parole éloquente a fait surgir de terre les voûtes de Saint-Nicolas de Nantes, de célébrer ces admirables cathédrales, éternel honneur du Moyen-âge, et cet art sublime à la *renaissance* duquel nous assistons aujourd'hui. L'architecte du temple protestant de la place Gigant, maintenant successeur du regrettable M. Lassus dans la direction des travaux inachevés de Saint-Nicolas, était auprès de M. l'abbé Fournier, écoutant avec une vive attention : sans doute, les belles et grandes idées qu'il a entendu développer l'autre jour, dans un si beau langage, ne seront pas perdues pour lui, et il en saura faire son profit.

Il est un point, cependant, sur lequel je me permettrai de ne point adopter l'appréciation de l'honorable président de la Société Académique. Que mes lecteurs se rassurent : il ne s'agit, entre M. l'abbé Fournier et moi, que d'une petite dissidence purement littéraire. « De nos plus grands poètes, écrit-il dans un endroit de son discours, de nos tragiques les plus illustres, prenez les œuvres les plus parfaites : quelle est la province de *Polyeucte* et d'*Athalie*? J'allais y ajouter *Zaïre*. » — Je l'avoue je ne saurais souscrire à un éloge qui tendrait à mettre *Zaïre* presque sur la même ligne qu'*Athalie* et *Polyeucte*. Je sais bien que La Harpe, dans son *Cours de Littérature*, arrive à cette conclusion; mais il y a longtemps déjà que les arrêts rendus par cette estimable critique sur les tragédies de Voltaire ont été révisés et cassés. Il faut être doué d'un courage à toute épreuve pour mener à bout la lecture de ces pièces de théâtre, où des personnages sans vie débitent, dans des vers sans éclat, des maximes sans vérité. Pour ma part, si j'étais méchant, je ne souhaiterais pas aux voltairiens les plus endurcis d'autre supplice que celui de lire et de relire sans

cesse les tragédies de l'auteur de *Zaire*. Sans doute, *Zaire* est la moins mauvaise de toutes; il n'en est pas moins vrai que cette pièce n'est, au point de vue littéraire, qu'une pâle copie de *Othello* de Shakespeare; au point de vue religieux, elle me semble avoir surtout pour objet d'exalter les vertus du superbe Orosmane et de le mettre sur la même ligne que les Croisés, sinon au-dessus d'eux. La tirade si vantée de Lusignan, qu'est-elle autre chose qu'un thème, sur lequel l'auteur a brodé des variations plus ou moins heureuses? En un mot *Zaire* est l'œuvre d'un poète, ou plutôt d'un versificateur; ce n'est certainement pas l'œuvre d'un chrétien.

Quoi qu'il en soit de cette petite chicane, je n'en suis pas moins, comme tous les auditeurs de M. Fournier, resté pendant une heure sous le charme de son discours. L'académicien désigné pour prendre la parole après lui était M. Dugast-Matifeux, secrétaire-général de la Société. On connaît assez, à Nantes, les doctrines politiques, religieuses et historiques soutenues par M. Dugast dans les divers écrits qu'il a publiés, et l'on comprend aisément quelle sorte d'attrait la succession de deux orateurs aussi dissemblables devait donner à la séance. Une maladie, aujourd'hui heureusement conjurée, n'a pas permis à M. le secrétaire-général de faire son rapport. Il a été remplacé par M. le docteur Rouxeau, secrétaire-adjoint. M. Rouxeau avait à rendre compte des travaux annuels de la Société Académique, tâche ingrate dont il s'est acquitté en homme d'esprit, — en homme qui, obligé d'adresser des compliments à tout et à tous, aux dames et aux musiciens, aux académiciens et aux simples mortels, le fait du moins avec grâce, avec aisance, et montre qu'il possède à fond les ressources de la langue et le beau choix des mots. Je l'ai écouté avec un sensible plaisir, et mon attention a été récompensée. J'ai appris en effet, par ce Rapport, que, pendant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs membres de la Société Académique avaient communiqué à leurs confrères une série de chefs-d'œuvre, qui un chef-d'œuvre littéraire, qui un chef-d'œuvre historique, qui un chef-d'œuvre médical. Dans sa coupable indifférence, le public ne se doute pas de la quantité vraiment prodigieuse de belles choses qu'enfantent ainsi chaque année, nos diverses académies de province. C'est à n'y pas croire!

Deux mots seulement, sur deux ou trois des chefs-d'œuvre sortis cette année du sein de la Société Académique de Nantes. Cette Société a perdu, au mois de novembre 1856, un de ses anciens présidents, M. Colombel, et la mort de ce dernier, si l'on en croit M. Rouxeau, secrétaire-adjoint, ne fut rien moins qu'un *désastre public*. Passons. M. Adolphe Bobierre a com-



posé au nom de l'Académie un *Eloge d'Evariste Colombel*, et cette brochure est justement le premier des chefs-d'œuvre sur lesquels je veux appeler un instant votre attention. M. Bobierre, — chacun le sait à Nantes, — professe à l'École Municipale un cours de chimie fort remarquable. Mais que son *Eloge d'Evariste Colombel* soit un chef-d'œuvre, je me permets d'en douter. Je ne veux point analyser ce travail, ni le faire passer au creuset de la critique; je me bornerai à en extraire ces deux phrases : — « Evariste Colombel savait que *les lauriers de la tribune parlementaire se paient souvent avec des branches de cyprès.* » Et plus loin : « Comme tous les hommes dont l'existence a été mêlée aux luttes politiques, il commençait peut-être à mesurer d'un œil désenchanté *le chemin où il avait semé une à une les roses effeuillées de sa jeunesse* <sup>(1)</sup>. » — O rhétorique! O chimie!!

Le deuxième chef-d'œuvre préconisé par M. Rouxeau, c'est la brochure de M. Dugast-Matifeux sur *le Château d'Aux en 1794*. J'ai déjà fait connaître à mes lecteurs, dans ma chronique du numéro d'août, le travail de M. Dugast et les singulières appréciations qu'il renferme : je n'y reviendrai point. Ai-je besoin de vous dire que M. le secrétaire-adjoint n'a tenu aucun compte de ma réponse aux arguments de son secrétaire-général? Il ne pouvait en être autrement, et j'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre. De quel droit un pauvre diable de chroniqueur comme votre serviteur, qui n'est rien, — pas même académicien, — prétendrait-il obtenir gain de cause, au sein même de l'Académie, contre un homme comme M. Dugast-Matifeux, — qui est académicien? — Quant à notre collaborateur et ami M. Edmond Biré, lequel ne s'attendait guère à voir une simple phrase, écrite par lui dans un article purement littéraire, occuper, à deux reprises, l'attention d'une société aussi grave et aussi savante, il a été accusé par M. Rouxeau d'avoir consulté des *historiens peu autorisés*. Or, au premier rang des historiens consultés par M. Biré, est l'auteur de *La Commune et la Milice de Nantes*, feu M. Camille Mellinet, — M. Mellinet qui a été deux fois président de la Société académique, deux fois son secrétaire-général comme M. Dugast-Matifeux, et trois fois son secrétaire-adjoint comme M. le docteur Rouxeau. Que ce haut dignitaire de la Société académique ne soit qu'un *historien peu autorisé*, c'est M. Rouxeau qui le dit au nom de cette Société : je suis trop *peu autorisé* pour y contredire; seu-

(1) *Annales de la Société Académique de Nantes*, t. XXVIII (1857), pp. 195 et 212.

lequel je signale le fait aux méditations de M. Dugast. Si par un hasard quelconque — *Di omen avertant!* — il venait jamais à perdre la dignité d'académicien, qui sait si la Société académique ne le rangerait pas, lui aussi, dans la grande catégorie des historiens *peu autorisés*, tout comme M. Mellinet?

Pour m'édifier de mon mieux sur le compte de ce dernier, j'ai voulu lire la notice que lui a récemment consacrée la *Biographie Bretonne*. J'y ai vu que M. Mellinet fut un homme d'un talent incontestable et d'un honorable caractère, mais quelquefois (comme tant d'autres d'ailleurs) malheureux avec ses biographes. A preuve la phrase suivante, tirée de la notice en question, dont l'auteur (1), à propos de l'escadron de cavalerie de la garde nationale de Nantes, que commandait M. Mellinet, nous dit : « Les citoyens qui composaient ce corps décernèrent à Mellinet, à l'unanimité, un sabre d'honneur, qui lui fut remis par tous ses frères d'armes réunis à cet effet, dans la soirée du 2 janvier 1834. Il faut avoir été témoin de cette fête de famille pour comprendre toute l'émotion qu'éprouva Mellinet en ceignant cette arme d'honneur. Jamais, depuis lors il ne cessa de considérer ce 2 janvier 1834 comme l'un des plus beaux, sinon comme le *plus beau jour de sa vie*. » — O Joseph Prudhomme, — si nous en devons croire cette notice — tu n'aurais donc été qu'un plagiaire, quand tu t'écriais en recevant, toi aussi, des mains de tes frères d'armes un sabre d'honneur : « Ce sabre est le *plus beau jour de ma vie!* »

\*J'en veux d'autant plus à cette malencontreuse phrase de la notice, que feu M. Mellinet ne saurait d'aucune manière être comparé à l'incomparable Joseph Prudhomme. Il avait le goût des grandes choses et l'instinct des idées vraies, surtout en ce qui concernait l'avenir de Nantes. Je n'en veux d'autre preuve que le désir, par lui exprimé et développé dans l'ouvrage nommé plus haut, d'une complète restauration du Château de Nantes. Aussi n'eût-il pas été plus content que moi, sans doute, d'une phrase par où M. Renoul, académicien, termine une étude d'histoire locale faite au microscope — mais qui renferme d'ailleurs des détails intéressants — sur *l'Explosion de la poudrière du Château de Nantes*, en 1800. Comme ce travail vient d'orner tout récemment les *Annales* de la Société académique, où il figure immédiatement après le *Château d'Aux* de M. Dugast, M. le docteur Rouxeau, dans la séance du 29 novembre dernier, devait à cette

(1) L'article est signé de deux initiales dont j'ignore la signification.

*Explosion* un compliment; il en a même cité la conclusion, où M. Renoul, après avoir réclaté avec grande raison l'expulsion de la poudrière hors du Château et de la ville de Nantes, termine ainsi : « Soit que l'on fit du Château le siège de l'administration et des institutions communales; soit que, au risque de blesser certaine passion archéologique, on disposât de ce bel emplacement pour en faire une promenade publique, ou qu'on le livrât à l'industrie pour y construire un nouveau quartier, ou obtiendrait toujours un excellent résultat, celui d'éloigner enfin la poudrière du sein de la ville (\*) ». J'entrevois difficilement, je l'avoue, l'excellent résultat qu'on obtiendrait en rasant le Château, pour donner une promenade ou des terrains à bâtir à un quartier où l'on ne bâtit guère, et qui ne manque ni de promenades ni de terrains à bâtir. Mais ce que je vois sans peine, c'est qu'en détruisant le Château, on ne blesserait pas seulement une certaine passion archéologique, on outragerait en même temps l'Art, l'Histoire et le sentiment public. Toute l'histoire de Bretagne, depuis dix siècles, a passé par cette forteresse; l'art du moyen-âge, ce mélange étonnant de force et de grâce, y a laissé sa marque vive; et le sentiment public ne pourrait jamais comprendre, à moins d'une nécessité indispensable, la destruction du palais qui fit dire à Henri IV : — Ventre Saint-Gris! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons! — et qui fait encore maintenant l'un des ornements d'une ville où les monuments curieux n'abondent pas. Mais où vais-je m'amuser à défendre le Château de Nantes? Il n'est point menacé, au contraire, la ville de Nantes a depuis peu contribué de ses deniers à rétablir la vieille tour du XV<sup>e</sup> siècle, si heureusement retrouvée sous le bastion de Lorraine. En ce moment, le génie militaire restaure avec soin la belle façade intérieure du palais ducal. M. Renoul lui-même ne prétend pas à toute force planter un pâté de bicoques modernes ou une douzaine d'arbres sur l'emplacement du Château; qu'on le rase ou qu'on le garde, peu lui importe: voilà tout ce qu'il tient à dire. Et encore cette stoïque indifférence pour la conservation de ce beau monument est-elle maintenant à Nantes une chose rare, qui, je pense, ne se rencontre plus guère qu'à la Société académique.

## II.

Avant de nous séparer, cher lecteur, pour ne nous revoir que l'année prochaine, il me reste à vous parler de diverses publications faites cette

(1) *Annales de la Société académique*, année 1857, p. 178

année en Bretagne ou en Vendée, auxquelles la Revue doit dès cette année-ci une mention ; ou plutôt elle doit cette mention à ses lecteurs, afin de compléter pour eux le tableau du mouvement littéraire et historique de nos provinces en 1857. Quelques-uns de ces travaux sont assez considérables pour appeler un examen spécial qui viendra plus tard, s'il plaît à Dieu ; mais, en attendant, la Chronique se trouve chargée du soin d'acquitter sans retard, et par des indications succinctes, le plus gros de la dette.

J'ai déjà nommé plus haut la *Biographie Bretonne*. Cette œuvre considérable, entreprise depuis une dizaine d'années et qui forme deux gros volumes grand in-octavo à deux colonnes, vient enfin d'être terminée, grâce à la persévérance du directeur et principal rédacteur, M. P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, assisté de plusieurs érudits et écrivains de notre province. Il fallait, pour mener ce livre à bonne fin, beaucoup de talent et de persévérance, et M. Levot a prouvé, par l'événement qu'il était à la hauteur de sa tâche. J'aurais cependant plus d'une réserve à faire, surtout si je pouvais — mais je ne le puis — entrer dans un examen détaillé. Je me borne à signaler, comme un inconvénient très-réel, la divergence d'opinion souvent radicale, qui sépare les uns des autres plusieurs des rédacteurs, et ne laisse pas à la fin de produire dans les jugements une bigarrure désagréable. Parfois cette divergence se produit, non-seulement entre les collaborateurs mais entre les *biographes* et leurs biographes ; ainsi, par exemple, Cadoudal et Charrette ont été commé livrés en pâture (qu'on me passe le mot) à un caudataire de M. Michelet, connu par ses opinions démagogiques, qui, comme on le pense, ne s'est guère gêné pour badigeonner de la belle façon ces deux grandes figures. — Un autre reproche qu'on a fait à la *Biographie Bretonne*, c'est de renfermer trop de personnages illustres sans illustration et d'hommes remarquables que nul n'a remarqués : ce qui serait un léger inconvénient, si ce troupeau de médiocrités notables, en encombrant l'espace, ne restreignait forcément la place laissée aux véritables illustrations. Les deux tiers environ des notices sont dues à la plume de M. Levot, et se distinguent par une consciencieuse exactitude. M. Bizeul a fourni d'excellents articles sur plusieurs familles seigneuriales, — des notices sur la plupart des champions bretons de la bataille des Trente, très-utiles à consulter, quoique leurs conclusions diffèrent souvent de celles de M. Pol de Courcy, — etc. Parmi les autres collaborateurs dont les travaux sont surtout intéressants, je note MM. Aymar de Blois, A. de Kergardec, Léon Maupillé, Lecourt de la Villethassetz, Ch. Cunat, du Châtelier, E. de la Gournerie,

qui a donné dans la dernière livraison de l'ouvrage les articles *Talhouët*, et M. Pol de Courcy, auteur, dans le même cahier, des articles *Trogoff*, où il a fort bien prouvé que l'amiral de ce nom n'a point livré Toulon aux Anglais sous la République, quoi qu'en aient dit plusieurs historiens, et de plus, qu'ayant vu le jour près de Morlaix (Finistère) et gagné tous ses grades à la pointe de l'épée, il ne peut en aucun cas être qualifié d'*étranger que la France avait comblé de ses faveurs*, comme l'appelle M. Thiers, qui a pris apparemment le nom de Trogoff pour un nom russe, à cause de sa finale, qu'on retrouve en effet dans Moskoff, Gortschakoff, Menschikoff Malakoff, mais qui en Bretagne, se voit aussi dans Roscoff, Lesgoff, Plogoff, etc., et enfin Trogoff (1), nom d'une ancienne seigneurie, en la paroisse de Plouagat-Moisan près Morlaix, et d'une vieille famille qui possédait dans le principe cette seigneurie. Voilà ce qui prouvera à M. Thiers qu'il est presque aussi utile à un historien français de connaître la Bretagne que la Russie.

*Saint-Malo illustré par ses marins*, de M. Ch. Cunat (2), c'est, à proprement parler, l'histoire abrégée des expéditions maritimes sorties de Saint-Malo, et des principaux exploits accomplis sur mer par les Malouins. « Dans notre plus tendre enfance, dit l'auteur (p. 57), nous avons ouï » parler de Jacques Cartier, de Porcon de la Barbinais, de Duguay-Trouin, de Mahé de la Bourdonnais, d'Alain Porée, de Grout de Saint-Georges, de Surcouf, de Lemême, et d'une foule d'autres braves marins. » Notre surprise fut extrême, lorsque nous revînmes habiter la ville dont » ils avaient fait la gloire, de reconnaître que leur histoire était entièrement ignorée, et de voir qu'en parlant de ces marins célèbres, dont les » noms avaient échappé à l'oubli, leurs compatriotes n'y attachaient pas » plus d'intérêt qu'aux chevaliers fabuleux des romans. » C'est pour faire cesser cette ignorance qu'a écrit M. Cunat, je crois que son livre aura le genre de succès qu'il ambitionne : il sera utile à la gloire de Saint-Malo. Il est vraiment très-intéressant. Mais aussi, quel sujet que l'histoire de cette intrépide cité qui, dès le XV<sup>e</sup> siècle, recevait d'un roi de France ce témoignage d'avoir mérité *la haine mortelle* des Anglais (p. 7), et qui sut se conserver jusqu'au bout cette haine glorieuse, en infligeant les plus rudes défaites aux éternels ennemis de la France et en gagnant à la France d'im-

(1) *Trogoff*, contraction de *Traon-Goff*, c'est la Vallée (*traon*) du forgeron (*goff*); comme *Plougoff* est la paroisse (*plou*), *Les-goff* la Cour (*les*) et *Ros-coff* le Tertre du forgeron (*goff*).

(2) Un vol. in-8°. 1857, St-Malo, chez Cont

menses territoires ; — le Canada, par exemple, l'Inde, l'Île-de-France, vastes empires, que la France, hélas ! s'est laissé soustraire par des rivaux sans scrupules, mais où son nom est béni encore et le joug anglais abhorré. Au temps de Duguay-Trouin, quand les corsaires malouins apercevaient au loin, sur la mer, des voiles ennemies ; « Si ce sont des Hollandais, » nous nous battons, disaient-ils ; *si ce sont des Anglais, nous les prenons* (p. 197). « Vaillant dicton, dont l'expérience de chaque jour, en ces temps-là, vérifiait l'exactitude. Aussi les Malouins alors avaient-ils, par droit et par coutume, le privilège de former exclusivement l'équipage du vaisseau-amiral de la flotte française (p. 25). Leur probité commerciale marchait de pair avec leur valeur guerrière, et Henri IV les combla de faveurs, parce qu'en eux il voyait les *entremetteurs de la plus légitime, franche et loyale négociation qui pût être désirée* (p. 24 et 31). Noble ville, héroïque histoire ! En lisant ces annales trop peu connues, on regrette que M. de Châteaubriand, enfant de Saint-Malo, n'ait pas songé à élever à sa patrie, dans ce grand style qui vivra autant que la langue française, un monument immortel, où les images des Cartier, des Duguay-Trouin, des La Bourdonnais, eussent brillé au premier rang. La matière était digne de l'ouvrier, et ç'aurait été justice de faire rayonner sur l'univers la gloire de cette cité intrépide qui a mieux servi la France et plus nuï à l'Angleterre qu'aucune autre ville, peut-être, de la monarchie.

La petite ville de Dinan, voisine de Saint-Malo, a eu dans l'histoire un rôle moins important. Mais elle a tout autour d'elle des pelouses si vertes et de si fraîches vallées et des roches si pittoresques ; elle montre, au-dessus de ses rochers, une si belle ceinture de vieilles murailles et tant de curieux restes de sa noble antiquité, que les promeneurs en grand nombre, attirés par la beauté de ses campagnes, ne manquent jamais de désirer connaître son histoire. L'ouvrage de M. Odorici, intitulé *Recherches sur Dinan et ses environs* (1), est-il propre à satisfaire ce désir légitime ? j'en doute un peu. On y trouve plus d'un renseignement curieux, plus d'une pièce intéressante, mais peu de critique et beaucoup de confusion, ce qui en rend l'usage fort incommode. L'auteur ne nous dit presque jamais d'où il tire ses documents. Dans une manière d'abrégé de l'histoire de Bretagne, dont il a eu l'idée de faire précéder ses notes sur Dinan, il donne en plein dans le Conan Mériadec et toute la dynastie conanique des prétendus rois bretons de Geoffroi de Monmouth, dont tous les auteurs

(1) Un vol. in-12, 1857, Dinan, chez Huart.

sérieux, les poètes eux-mêmes; rejettent aujourd'hui l'existence. Je ne veux pas relever le détail. Si l'auteur était français, on pourrait en plus d'un lieu s'étonner de son style; il finit ainsi : « Ici se terminent nos *Recherches*. » Puisse ce modeste monument, élevé à la *mémoire* d'un pays illustre, lui être agréable. Certes, cet ouvrage aurait pu *trouver* une plume plus *éloquente*..... » — Passons à un autre.

Voici, pour varier, un poète ou du moins un poème, qui plus est un poème épique, *Jeanne d'Arc*, par M. P.-C.-P. Duval de Belle-Isle en Mer <sup>(1)</sup>. J'ai dit poème *épique*, et pourtant l'auteur se défend un peu de cette épithète dans sa préface, mais en vain, il n'y saurait échapper : son poème est divisé en douze chants, on y trouve du merveilleux, des anges et des diables des songes et des récits; on ne peut ne pas être épique avec cela. Au reste, que M. Duval se rassure : si l'on a dit des Français *qu'ils n'ont pas la tête épique*, cet oracle ne regarde peut-être point les Bretons; du moins n'en tiennent-ils guère compte, puisqu'en une seule année le département du Finistère vient de produire la *Jeanne d'Arc* de M. Duval, qui est certainement épique, et *les Ducs Bretons* de M. Duseigneur, poème historique, c'est-à-dire quasi-épique, déjà connu du lecteur. Donc pour savoir si les Bretons ont, ou non, la tête épique, il faut commencer par lire ces deux œuvres. Quant à moi j'ai sur le poème et la tête épiques des idées tellement originales (prononcez *saugrenues*, si vous voulez) que je n'ose pas les exhiber en public. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai lu la plus grande partie du poème de M. Duval, que j'y ai trouvé une versification claire et correcte, de beaux passages, des scènes bien tracées, d'intéressants épisodes, et qu'au reste, si vous en voulez savoir davantage, vous ferez bien d'acheter le volume et de le lire vous-même.

Pour peu que vous vous occupiez d'archéologie, achetez aussi — sinon pour le lire de suite, du moins pour le consulter souvent — l'*Essai sur les monnaies de Bretagne*, de M. Alexis Bigot <sup>(2)</sup>. C'est un catalogue aussi complet que possible des médailles et monnaies frappées en Bretagne depuis l'ère mérovingienne jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Quarante planches, gravées avec le plus grand soin, accompagnent le texte. Une plume plus compétente que la mienne vous fera bientôt apprécier tout le mérite de ce travail.

La Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord vient de publier la première livraison du tome III de ses *Mémoires* <sup>(3)</sup>. Elle ren-

(1) Un vol. in-8°, Quimper, chez Lion Alphonse.

(2) Un fort volume in-8° avec 40 planches, 1857. Paris chez Rollin, antiquaire; et Rennes chez Ganche, libraire.

(3) In 8°, Saint-Bréuc, Prud'homme.

ferme une dissertation de M. Bonnefin sur le monument celtique dit Castel-Ruffel, en la paroisse de Saint-Goazec (Finistère) ; — deux notices intéressantes de M. A. de la Nouë, relatives, l'une aux peintures sur bois de l'église du Bodéo, près d'Uzel (Côtes-du-Nord), l'autre aux pauvres Acadiens, chassés du Canada par les Anglais en 1757, qui vinrent chercher un refuge en France et jusqu'en Bretagne ; — neuf lettres inédites de la duchesse Anne, adressées à l'évêque et au chapitre de Tréguier, publiées et commentées par M. Gaultier du Mottay ; — un mémoire de M. Hipp. du Cleuziou, fournissant des faits nouveaux sur l'histoire des Cordeliers de Saint-Brieuc. En tête de cette livraison est placé l'éloquent discours prononcé, le 44 octobre 1856, dans la séance publique du Congrès Breton, par M. Saullay de l'Aistre, président de la Société des Côtes-du-Nord.

La fabrique de N.-D. de Guingamp vient de faire publier une relation complète des *Fêtes du Couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours* (1), rédigée par M. S. Ropartz et suivie de toutes les pièces officielles relatives à cette belle cérémonie, du panégyrique prononcé par M. l'abbé Maupied, de l'allocution de Mgr de Quimper, du discours de M. le maire de Guingamp, des vers de M. de la Nouë et de plusieurs autres pièces de poésie tant en breton qu'en français, etc. Grâce au soin avec lequel il a été composé, ce petit volume peut prendre place parmi les documents intéressants de l'histoire religieuse de notre province.

Les *Esquisses et Récits*, de M. le comte Jules d'Herbauges (2), sont un recueil de cinq jolies nouvelles, sur lequel je m'associe entièrement à l'opinion de M. Amédée Achard, le spirituel chroniqueur du *Spectateur*, qui, dans le numéro de ce journal du 6 décembre dernier, nous dit : « M. Jules d'Herbauges appartient heureusement à cette école pour laquelle la simplicité est l'une des premières conditions de l'art. Il a voulu que l'émotion sortît de l'étude des caractères et de la vérité des situations, bien plus que de l'entassement des faits et du choc des événements. Le récit est ferme, net ; la phrase dit simplement ce qu'elle veut dire sans courir après l'image ; elle est concise et nerveuse. Un autre mérite que l'on trouve dans ces récits, c'est que M. d'Herbauges s'est appliqué à ne parler que des choses qu'il connaît et qu'il a pu étudier. Cela donne à ce recueil de cinq nouvelles un caractère de sincérité littéraire qui en augmente le charme. » — Je regrette

(1) Un vol. in-18, Guingamp, chez Périssé.

(2) Un vol. in-18 anglais, Paris, chez Hachette ; Nantes, imprimerie Guérand.



seulement, je l'avoue, que ces récits élégants soient imprimés en des caractères qui ne le sont guère : l'auteur sans doute n'a pas eu le loisir de surveiller ce détail.

M. le docteur Fouquet a publié à Vannes, chez Cauderan, un petit volume in-12, contenant un recueil de *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan*. Les chansons, à mon avis, sont pour la plupart sans intérêt et ne valaient guère la peine d'être imprimées; les légendes au contraire sont presque toutes curieuses, et elles sont racontées avec esprit, trop d'esprit peut-être, et encadrées de trop d'ornements étrangers : ce serait ma seule critique. Si vous voulez attirer l'attention sur le tableau, ne faites pas le cadre trop riche.

Laissez-moi vous signaler en passant un grave et savant ouvrage, que M. l'abbé Hamon, recteur de la paroisse de Saint-Clet (Côtes-du-Nord) vient de publier à Saint-Brieuc, avec l'approbation de Mgr son évêque, sous le titre de *Manuel de théologie, de droit canon et d'administration ecclésiastique* (1), et sous la forme d'un *compendium*, rédigé d'après les questions du programme des matières désignées pour l'examen des prêtres appelés aux fonctions à charge d'âmes dans le diocèse de Saint-Brieuc, conformément aux décrets du Concile de Rennes de 1849. Vous me dispenserez sans doute d'insister; je ne suis pas théologien, et l'approbation de Mgr Lemée vaut mieux que tout ce que je pourrais dire; mais je devais du moins noter ce livre important.

Maintenant je vais vous raconter aussi fidèlement que possible, comme M. Minier me l'a apprise, l'histoire des *Millions de M. Jean* (2). M. Jean était un jeune coq de village pas mal cossu, et de plus neveu de son oncle, ce qui est toujours un avantage quand on a un oncle honnête, meunier, à l'aise, et sans héritier que son neveu, — situation où se trouvait précisément l'oncle Thomas. Un beau matin, M. Jean annonce qu'il part pour Paris, dans l'intention de gagner des millions à la Bourse. L'oncle s'y oppose tant qu'il peut, mais obtient pour toute réponse :

« Ah ! mon oncle Thomas, que vous êtes... meunier ! »

Et voilà Jean à Paris; il joue à la Bourse avec un certain succès, qui le met en appétit. Alors il monte une grande entreprise — *la Cloche aux*

(1) Un vol. in-8° de plus de 700 pages; Saint-Brieuc, chez Prud'homme.

(2) In-12, Paris, chez Dentu.

*Millions ou le Plutus nautique*, — où il s'agit tout simplement de s'en aller au fond des mers, avec un vaisseau plongeur, en retirer tous les trésors que la tempête y a portés depuis le commencement du monde. Idée magnifique! succès certain! L'actionnaire abonde, l'argent afflue, et Jean devient aussitôt *M. le baron Jean*. Le vaisseau plongeur est prêt, il plonge; il descend au fond de la mer.... et il y reste. Avec ce beau résultat *tout fut dit: Adieu fortune, gloire! adieu même la baronnie:*

« *Jean tout court se souvient de Thomas le meunier.* »

Après tout un moulin a cela de bon de ne point craindre les accidents du *Plutus*, et la succession du brave homme d'oncle mettra au moins dans l'aisance notre millionnaire manqué. Il repart pour son village, afin d'aller soigner l'oncle et la succession. Hélas! il trouve l'oncle mort et le moulin vendu. Dépit amer, comme on pense :

« *Quoi! le maudit vieillard m'aurait déshérité!* »

s'écrie Jean indigné. — Hé non, répond le nouvel acquéreur, vous vous trompez; votre oncle a bien vendu son moulin, mais voici une cassette qu'avant de mourir il m'a chargé de vous remettre. — Jean rassuré saisit la cassette;

Du précieux coffret Jean presse le ressort;  
Le couvercle se lève... Oh dernier coup du sort!  
Jean n'a plus de couleur, plus de voix, plus d'haleine...  
D'actions du *Plutus* la cassette était pleine.

Dans ce joli conte satirique on retrouve le trait, le nerf, le dialogue vivement coupé, toutes les qualités de M. Minier dans ses meilleures pièces.

Puisque je suis en train de payer mes dettes, vidons le sac tout entier. Je vous avais promis, cher lecteur, dans ma Chronique de juillet (hélas! vous en souvient-il?..) de vous faire rendre compte de l'Exposition de peinture et de sculpture de 1857 par un de mes amis, qui eût réparé tous mes oublis<sup>(1)</sup> et suppléé mon insuffisance? En dépit de sa promesse, mon

(1) Parmi ces oublis, je veux au moins réparer ici celui qui regarde un des jeunes artistes de Nantes, M. Marionneau, amateur distingué, qui avait à l'Exposition un très-joli tableau.

ami est parti pour l'Italie sans tenir parole, et maintenant, l'Exposition étant fermée depuis plus de trois mois, il trouve qu'il est un peu tard pour commencer d'en parler. Je vous dois un dédommagement, et je vous l'apporte. A ceux donc qui n'ont point vu le Salon de cette année et qui veulent s'en faire une juste idée; à ceux qui, l'ayant vu, désirent en garder le souvenir et résumer aisément leurs impressions, je ne saurais trop recommander l'excellent travail de M. Eugène Loudun, intitulé *le Salon de 1857* (1). M. Loudun, quoique fixé à Paris par ses fonctions et ses travaux littéraires, appartient à la Vendée et s'en fait gloire; il est bien connu aussi en Bretagne. Ce n'est pas pour cela néanmoins que je cite son *Salon*, mais parce que vous y trouverez une chose, moins que jamais commune maintenant dans ces sortes d'études, — l'union d'un goût sûr et fin, éclairé par les doctrines les plus saines, et d'un style tout à la fois sobre et élégant, bien rare dans les critiques d'art, mais d'autant plus agréable à quiconque met encore le bon français au-dessus de tous les jargons de fantaisie, dus aux caprices de nos barbouilleurs de lettres.

Quand on a payé ses dettes aussi exemplairement que je viens de le faire, on a bien le droit de presser autrui d'en faire autant, même quand autrui se nomme l'Académie. Notez que je ne veux parler ni de la Société Académique de Nantes, dont je n'attends rien, ni de l'Académie des Inscriptions qui vient de s'honorer et de s'enrichir en appelant tout récemment (2) à siéger dans son sein un jeune savant, M. Léopold Delisle, destiné à continuer parmi nous la lignée de ces grands érudits des deux derniers siècles, qui ont fondé l'histoire de France, modestes et vaillants serviteurs de la gloire de la patrie, eux-mêmes presque à leur insu faisant une partie de cette gloire, auxquels il convient de joindre, dans notre siècle, les Guérard, les Pardessus, les Beugnot, les N. de Wailly. Ceux-ci sont le présent; par dom Brial, qui a été leur collègue, ils donnent la main aux bénédictins du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme M. Delisle et ceux de sa génération, en tête desquels il marche, la donneront aux savants du siècle à venir. Cette longue suite d'études et d'efforts constants, laborieusement employés à faire luire la vérité sur le passé de la patrie et à reprendre à l'oubli et à la mort tout ce qui leur peut être repris, ce long travail de l'érudition française est un noble et beau spectacle, qui montre que, quoi qu'on fasse, on aura de la peine à chasser de France le respect des ancêtres.

(1) In-8°, Paris, chez Jules Tardieu, rue de Tournon, 13.

(2) L'élection de M. Delisle est du 12 décembre 1857.

Je n'ai donc rien à réclamer de l'Académie des Inscriptions ; je serais plutôt tenté de lui dire, à l'instar du grand Napoléon : « Savants, je suis content de vous ! » C'est à l'Académie française elle-même que je m'adresse. D'ici peu de temps, elle va avoir à élire deux nouveaux membres, en place de MM. de Musset et Brifaut. Qu'elle profite enfin de cette occasion pour payer sa dette et réparer son injustice, déjà bien trop prolongée, envers notre compatriote M. Brizeux. Le fauteuil de M. de Musset ne peut échoir qu'à un poète, chacun le sent et le dit : chacun dit et sent encore qu'il n'y a point, à cette heure-ci en France, en dehors de l'Académie, de poète qui égale M. Brizeux. L'équité et la logique concluent de là sans doute qu'il sera élu, et si la logique et l'équité faisaient l'élection, ce résultat serait infaillible. Mais, hélas ! est-il bien sûr qu'on leur laisse toujours grande voix au chapitre ? Déjà l'Académie a choisi, en fait de poètes, au préjudice de M. Brizeux, un Ponsard, un Legouvé, un Augier, un Empis. Elle doit avoir — pensez-vous — d'autant plus hâte d'acquitter une dette tant différée. Je le souhaite, je l'espère, je l'en adjure, Je sais qu'on parle de promesses, de tactique, de votes précédents qui engagent. Mais je supplie messieurs les Académiciens de vouloir bien relire les articles XV et XVI du règlement donné à leur compagnie, le 40 juillet 1816, par le roi Louis XVIII, et qui est toujours en vigueur. L'article XV porte : « La » réputation de l'Académie dépendant principalement de son attention à bien » remplir les places vacantes, elle n'aura nul égard aux brigues et aux solli- » tations de quelque nature qu'elles soient ; *et tout Académicien conser- » vera son suffrage libre jusqu'au moment de l'élection, pour ne le » donner alors qu'au sujet qu'il en croira le plus digne.* » Et, aux termes de l'article XVI : « Avant de procéder au scrutin pour l'élection » d'un nouveau membre, le Directeur demandera à chacun des Acadé- » miciens présents s'il n'a pas engagé sa voix, *et si quelqu'un l'avait » engagée, il ne serait pas admis à voter.* » Que messieurs de l'Académie veuillent bien observer leurs propres statuts, suivant lesquels, pour être admis à voter, ils ne doivent prendre à l'avance aucun engagement ; et au moment du scrutin, au moment de choisir un successeur à M. de Musset, que chacun d'eux donne sa voix *au sujet qu'il en croira le plus digne*, — et l'élection de Brizeux est assurée. Nous verrons bien....

On trouve, au reste, plus d'une chose curieuse dans le règlement de l'Académie. Ainsi tout le monde a entendu parler des fameuses visites que sont, dit-on, tenus de faire aux trente-neuf immortels survivants les candidats qui convoitent le fauteuil vacant, visites dont les immortels ont fait

une sorte de condition préliminaire, obligatoire à quiconque veut tenter l'épreuve du scrutin. Hé bien, ces visites sont justement interdites par une disposition du règlement de 1816, contenue au second paragraphe de ce même article XV dont j'ai cité tout à l'heure le premier alinéa, et ainsi conçue : « *Les prétendants aux places vacantes seront invités à se dispenser de faire aucune visite aux membres de l'Académie pour solliciter leurs suffrages.* Il suffira qu'ils fassent connaître leur vœu, soit en le communiquant de vive voix ou par écrit à l'un des membres, soit en se faisant inscrire au secrétariat, »

Est-ce donc que la charte de l'Académie ne serait pas absolument une *charte-vérité*? Hélas!...

LOUIS DE KERJEAN.

P.-S. Une bonne nouvelle pour finir. La Revue vient de recevoir de Vannes une belle pièce de vers bretons, de M. Le Joubioux, intitulée *Le Chemin de Fer en Bretagne*, et d'une autre ville de Basse-Bretagne une autre pièce en vers français, écrite dans un sentiment analogue sous ce titre : *Réponse du Père Maunoir à M. Brizeux*, dont l'auteur refuse de se faire connaître, ce qui ne l'empêchera peut-être d'être reconnu à ses vers. La présente livraison, — qui dépasse déjà de plus de cinquante pages ce que la Revue doit chaque mois à ses souscripteurs, — est trop pleine pour pouvoir comprendre ces pièces, elles seront dans la prochaine.

---



## TABLE GÉNÉRALE DU TOME DEUXIÈME.

**ANNÉE 1857. — DEUXIÈME SEMESTRE.**

---

### JUILLET.

	Pages.
Chroniques et légendes de la Vendée militaire. — Le Moulin de Landerose (1 <sup>re</sup> partie) par M. A. de Brem.....	5
Du Symbolisme dans la Consécration des Églises (second article) par M. l'abbé Jubineau.....	29
Etudes hagiographiques. — <i>Les Saints du Poitou et les Congrégations Religieuses d'origine Poitevine</i> , de M. Ch. de Chergé, par M. le B <sup>re</sup> de Wismes.....	47
Etudes historiques. — Les Pèlerins Bretons en Terre-Sainte, par M. le Vic <sup>re</sup> Louis de Belizal.....	71
Poésie. — Une traversée sur le Morbihan, par M. le C <sup>re</sup> Amédée de Francheville.....	80
Critique littéraire. — <i>Esquisses</i> , de M. Alfred de Courcy, par M. E. Fourcade.....	84
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	91
Mélanges.....	98

### AOÛT.

Etudes historiques. — Histoire de la Conspiration de Pontcallec (suite et fin de la première partie) par M. A. de la Borderie.....	105
— Chap. IV. Reprise et continuation des États de Dinan.....	Ibid.
— Chap. V. Association pour la défense des libertés de la province	138
— Liste des Gentilshommes Bretons qui signèrent les Protestations contre le despotisme, aux États de 1718.....	144
Le Moulin de Landerose (2 <sup>e</sup> partie) par M. A. de Brem.....	150
De l'influence du Christianisme sur le sort des Classes souffrantes.	
— Les Classes souffrantes dans la Société païenne (1 <sup>er</sup> article) par M. E. de la Bassetièrre.....	169

	Pages.
Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen-âge, par M. <i>Anatole de Barthélémy</i> .....	182
I. — Le droit de la Fleurette.....	Ibid.
II. — Le Faucon de Kerneç'hriou.....	184
III. — Le diner du Seigneur de la Coste.....	194
Poésie. — La Fée, par M. <i>Emile Grimaud</i> .....	194
Critique historique. — <i>Des Administrations départementales électorales et collectives de 1790 à l'an VIII</i> , de M. le B <sup>ra</sup> de Girardot, par M. <i>Joseph Martineau</i> .....	196
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> , et Lettre d'un Bas-Breton à M. de Kerjean, sur les chansons de Béranger.....	200
Mélanges, par M. <i>Le Houx</i> .....	215

## SEPTEMBRE.

Études historiques. — La Révolution française et M. Michelet (1 <sup>er</sup> article) par M. <i>Edmond Biré</i> .....	217
Le Moulin de Landerosé (5 <sup>e</sup> et dernière partie) par M. <i>A. de Brem</i> .....	240
L'Honneur (Suite) par M. <i>Alfred de Courcy</i> .....	270
VI. — Le Duel.....	Ibid.
Une Frairie Bretonne. — La Chapelle de Kermaria-Nisquit (Côtes-du-Nord) par M. <i>Charles de Keranfec'h</i> .....	281
Poésie. — Les Fleurs de Mai (tiré du <i>Barzas-Breiz</i> ) par M. <i>Emile Grimaud</i> .....	302
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	304
Fêtes du Couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours, à Guingamp, par M. <i>S. Ropartz</i> .....	320
Mélanges.....	326

## OCTOBRE.

De l'influence du Christianisme sur le sort des Classes souffrantes. — Les Classes souffrantes dans la société païenne (2 <sup>e</sup> article), par M. <i>E. de la Bassetière</i> .....	329
Charles Dovalle, étude biographique et littéraire, par M. <i>Emile Grimaud</i> .....	346



	Pages.
Le Culte de la Sainte-Vierge dans la ville et le diocèse de Nantes , par M. l'abbé <i>J.-M. Lagrange</i> .....	365
Etudes historiques. — La Révolution française et M. Michelet (2 <sup>e</sup> article), par M. <i>Edmond Biré</i> .....	379
Récits populaires des Bretons. — Le Vieux Chêne de la Laita , par M. <i>E. du Laurens de la Barre</i> .....	400
Bibliographie bretonne. — Nouvelles Conversations en breton et en français ( <i>Divizou brezoneck ha gallek</i> ).....	408
Chronique rétrospective. — La ville de Redon , berceau de l'histoire de Bretagne ; lettre à M. V. Audren de Kerdrel , suivie de pièces inédites , par M. <i>A. de la Borderie</i> .....	413
Mélanges.....	427

## NOVEMBRE.

Poésie. — L'Élégie de la Bretagne , par M. <i>A. Brizeux</i> .....	429
Etudes historiques. — Le Poitou sous la domination des Visigoths et sous les Mérovingiens , par M. <i>E. du Fougeroux</i> .....	435
Polémique. — Réplique à M. l'abbé de Vertot , ou Réfutation de son <i>Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules</i> (1 <sup>re</sup> partie) , par dom <i>Gui-Alexis Lobineau</i> .....	459
Critique historique. — <i>Anciens Evêchés de Bretagne</i> , de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy , par M. <i>A. de la Borderie</i> .....	479
Documents historiques. — Première entrée des évêques de Vannes dans leur ville épiscopale , par M. l'abbé <i>Mouillard</i> .....	489
Critique littéraire. — <i>Portraits Bretons des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i> , de M. S. Ropartz , par M. <i>Charles de Keranflec'h</i> .....	498
Nécrologie. — M. l'abbé Guillaume , poète breton , par M. l'abbé <i>Le Joubioux</i> et M. le C <sup>te</sup> <i>Amédée de Francheville</i> .....	505
Chronique. — Le Congrès Breton à Redon en octobre 1857 , par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	513

## DÉCEMBRE.

Etudes historiques. — Origines et caractère de la Ligue en Bretagne (1 <sup>re</sup> partie) , par M. V. Audren de Kerdrel.....	544
---	-----

	Pages.
Critique littéraire. — <i>Souvenirs Bretons</i> de M. Stéphane Halgan, par M. Edmond Biré.....	570
Documents historiques. — Mémoires autographes de <i>Jean Rohu</i> , lieutenant de Georges Cadoudal, publiés par M. Ch. de Keransec'h.....	594
— Chapitre I <sup>er</sup> .....	597
— Chapitre II.....	609
Poésie. — Le Bœuf de Malestroit, légende bretonne, par M. S. Ropartz.....	614
Des Lectures d'agrément. — I. M. Hippolyte Violeau, par M. P. S. Vert.....	620
L'Honneur (suite et fin) par M. Alfred de Courcy.....	637
VII. — L'Honneur de la femme.....	Ibid.
VIII. — Conclusion.....	642
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	646
Table générale du volume.....	663
Table des articles par ordre de matières.....	667
Table des articles par noms d'auteurs.....	669
Table alphabétique des ouvrages appréciés ou mentionnés dans ce volume.....	671

---

## TABLE DES ARTICLES

### PAR ORDRE DE MATIÈRES.

---

#### RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

— Du Symbolisme dans la Consécration des églises (2<sup>e</sup> article), par M. l'abbé *Jubineau*, 29-46.

— L'Honneur (suite et fin), par M. *Alfred de Coiricy*, 270-280 et 637-645.

— Le Culte de la Sainte Vierge dans la ville et le diocèse de Nantes, par M. l'abbé *J.-M. Lagrange*, 363-378.

#### HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les Classes souffrantes dans la Société païenne, par M. *Edouard de la Bassetière*, 169-181 et 329-345.

— Le Poitou sous la domination des Visigoths et sous les Mérovingiens, par M. *du Fougeroux*, 435-458. — Les Pèlerins Bretons, par M. le V<sup>ic</sup> *Louis de Belizal*, 71-79. — Droits et redevances bizarres au moyen-âge,

par M. *Anatole de Barthélémy*, 182-193. — Première entrée des évêques de Vannes dans leur ville épiscopale, par M. l'abbé *Mouillard*, 489-497.

— Origines et caractère de la Ligue en Bretagne, par M. *V. Audren de Kerdrel*, 541-569. — Redon, berceau de l'Histoire de Bretagne, contenant les pièces suivantes : *Avis au public pour une nouvelle Histoire de Bretagne* (1689), par dom *Maur Audren*. — *Plan de travail pour l'Histoire de Bretagne*, par M. *de Gaignières*. — Lettre inédite du P. Albert Le Grand, sur ses *Vies des Saints de Bretagne* (1636). — Lettre de M. *Missirien* (1658), p. 413-417. — Histoire de la Conspiration de Pontcallec (suite), par M. *A. de la Borderie*, 105-149.

— Lettre de M. *Missirien* (1658), p. 413-417. — Histoire de la Conspiration de Pontcallec (suite), par M. *A. de la Borderie*, 105-149.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION. — La Révolution française et M. *Michelet*, par M. *Edmond Biré*, 217-239 et 379-399. — Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

— Mémoires de Jean Rohu, 594-613.

ARCHÉOLOGIE. — La Chapelle de Kermaria-Nisquit, par M. Charles de Keranflec'h, 281-301.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Les Saints du Poitou et les Congrégations religieuses d'origine poitevine*, de M. de Chergé, par M. de Wismes, 47-70. — *Des Administrations départementales*, de M. de Girardot, par M. Joseph Martineau, 196-199. — Réplique à M. l'abbé de Vertot, ou Réfutation de son *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, par dom G.-A. Lobineau, de la Congrégation de Saint-Maur. — *Anciens Evêchés de Bretagne*, de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, par M. A. de la Borderie, 479-488.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, par M. Louis de Kerjean, 91-97, 200-214, 304-319, 401-417 et 646-661. — Fêtes du couronnement de N.-D. de Bon-Secours, à Guingamp, par M. S. Ropartz, 320-325. — Le Congrès Breton à Redon en 1857, par M. Louis de Kerjean, 513-540. — Mélanges, 98-104, 215-216, 326-328, 427-428.

## LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *Le Moulin de Landerose*, par M. A. de Brem, 5-28, 150-168 et 240-269. — *Le Vieux Chêne de la Laita*, par M. E. du Laurens de la Barre, 400-405.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — Charles Dovalle, par M. Emile Grimaud, 364-362. — *Esquisses*, de M. Alfred de Courcy, par M. Eugène Fourcade. — Nouvelles Conversations en breton et en français, 408-412. — *Portraits bretons des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, de M. S. Ropartz, par M. Ch. de Keranflec'h, 498-504. — *Souvenirs bretons*, de M. Stéphane Halgan, par M. Edmond Biré, — M. Hippolyte Violeau, par M. P. S. Vert, 620.

POÉSIE. — Une traversée sur le Morbihan, par M. le C<sup>ie</sup> Amédée de Francheville, 80-83. — La Fée, par M. Emile Grimaud, 194-195. — Les Fleurs de Mai, par M. Emile Grimaud, 302-305. — Les Hirondelles, chant de Cornouaille, par M. le V<sup>ic</sup> Louis de Saisy, 406-407. — L'Élégie de la Bretagne, par M. Auguste Brizeux, 424-434. — Le Bœuf de Malesroit, légende bretonne, par M. S. Ropartz, 614-619.

## TABLE DES ARTICLES

### PAR NOMS D'AUTEURS.

- ALBERT LE GRAND (le P.). — Lettre inédite sur ses *Vies des Saints de Bretagne*, 424-426.
- AUDREN DE KERDREL (Vincent). — Origines et caractère de la Ligue en Bretagne (1<sup>er</sup> article), 541-569.
- AUDREN DE KERDREL (dom Maur). — Avis au public sur une nouvelle Histoire de Bretagne, 418-422.
- AUTRET DE MISSIRIEN (Gui). — Lettre inédite sur ses travaux historiques, 426-427.
- DE BARTHÉLÉMY (Adolphe). — Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen-âge, 182-193.
- DE LA BASSETIÈRE (Edouard). — De l'influence du Christianisme sur le sort des Classes souffrantes : Les Classes souffrantes dans la Société païenne, 169-181 et 329-345.
- DE BELIZAL (V<sup>te</sup> Louis) — Les Pèlerins bretons en Terre-Sainte, 71-79.
- BIRÉ (Edmond). — La Révolution Française et M. Michelet, 217-239 et 379-399. — *Souvenirs bretons* de M. Stéphane Halgan, 570-593.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Histoire de la Conspiration de Pontcallec (suite et fin de la 1<sup>re</sup> partie), 105-143. — La ville de Redon, berceau de l'histoire de Bretagne, 413-417. — *Anciens évêchés de Bretagne*, de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy, 479-488.
- DE BREM (Adolphe). — Le Moulin de Landerose, 5-28, 150-168 et 240-269.
- BREZEUX (Auguste). — L'Élégie de la Bretagne, 429-434.
- DE COURCY (Alfred). — L'Honneur (suite et fin) 270-280 et 637-645.
- DU FOUGEROUX (Ernest). — Le Poitou sous la domination des Visigoths et sous les Mérovingiens, 435-458.
- FOURCADE (Eugène). — *Esquisses*, de M. Alfred de Courcy, 84-90.
- DE FRANCHEVILLE (C<sup>te</sup> Amédée). — Une traversée sur le Morbihan, 80-85. — M. l'abbé Guillôme, poète breton, 510-512.
- DE GAIGNIÈRES. — Plan de travail pour l'Histoire générale de la province de Bretagne, 422-423.

- GRIMAUD (Emile)**. — La Fée, 194-195. — Les Fleurs de Mai, 302-303. — Charles Dovalle, étude biographique et littéraire, 346-362.
- JUBINEAU (l'abbé)**. — Du Symbolisme dans la Consécration des églises (2<sup>e</sup> article), 29-46.
- DE KERANFLEC'H (Charles)**. — La Chapelle de Kermaria-Nisquit, 281-301. — *Portraits bretons des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, de M. S. Ropartz, 498-304.
- DE KERDREL (voy. Audren)**.
- DE KERJEAN (Louis)**. — Chronique mensuelle : juillet, 91-97. Août, lettre sur les chansons de Béranger, 200-213. Septembre, 304-319. Novembre; le Congrès breton à Redon, 513-450. Décembre, 646-661.
- LAGRANGE (l'abbé J.-M.)**. — Le Culte de la Sainte Vierge dans la ville et le diocèse de Nantes, 363-378.
- DU LAURENS DE LA BARRE (E.)**. — Le Vieux Chêne de la Laita, 400-405.
- LE HOUX (D<sup>r</sup>)**. — La Société d'Horticulture de Nantes et le Jardin Robert, 214-216.
- LE JOURIOUX (l'abbé)**. — M. l'abbé Guillaume, poète breton, 505-510.
- LOBINEAU (dom Gui-Alexis)**. — Réplique à M. l'abbé de Vertot, ou Réfutation de son *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules* (1<sup>re</sup> partie), 459-478.
- MARTINEAU (Joseph)**. — *Des Administrations départementales électives et collectives de 1790 à l'an VIII*, par M. le baron de Girardot, 196-199.
- DE MISSIRIEN**. — Voy. **AUTRET**.
- MOUILLARD (l'abbé)**. — Première entrée des évêques de Vannes dans leur ville épiscopale, 489-497.
- ROHU (Jean)**, dit le chevalier Rohu, lieutenant de Georges Cadoudal. — Ses Mémoires sur les guerres civiles de l'Ouest (1<sup>re</sup> partie), 594-613.
- ROPARTZ (Sigismond)**. — Fêtes du Couronnement de N.-D. de Bon-Secours, à Guingamp, 520-525. — Le Bœuf de Malestroit, légende bretonne, 614-619.
- DE SAISY (V<sup>ic</sup> Louis)**. — Les Hirondelles, chant de Cornouaille, 406-407.
- VERT (P.-S.)**. — M. Hippolyte Violeau, 620-636.
- DE WISMES (B<sup>on</sup>)**. — *Les Saints du Poitou et les Congrégations religieuses d'origine poitevine*, de M. de Chergé, 47-70.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

### APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

---

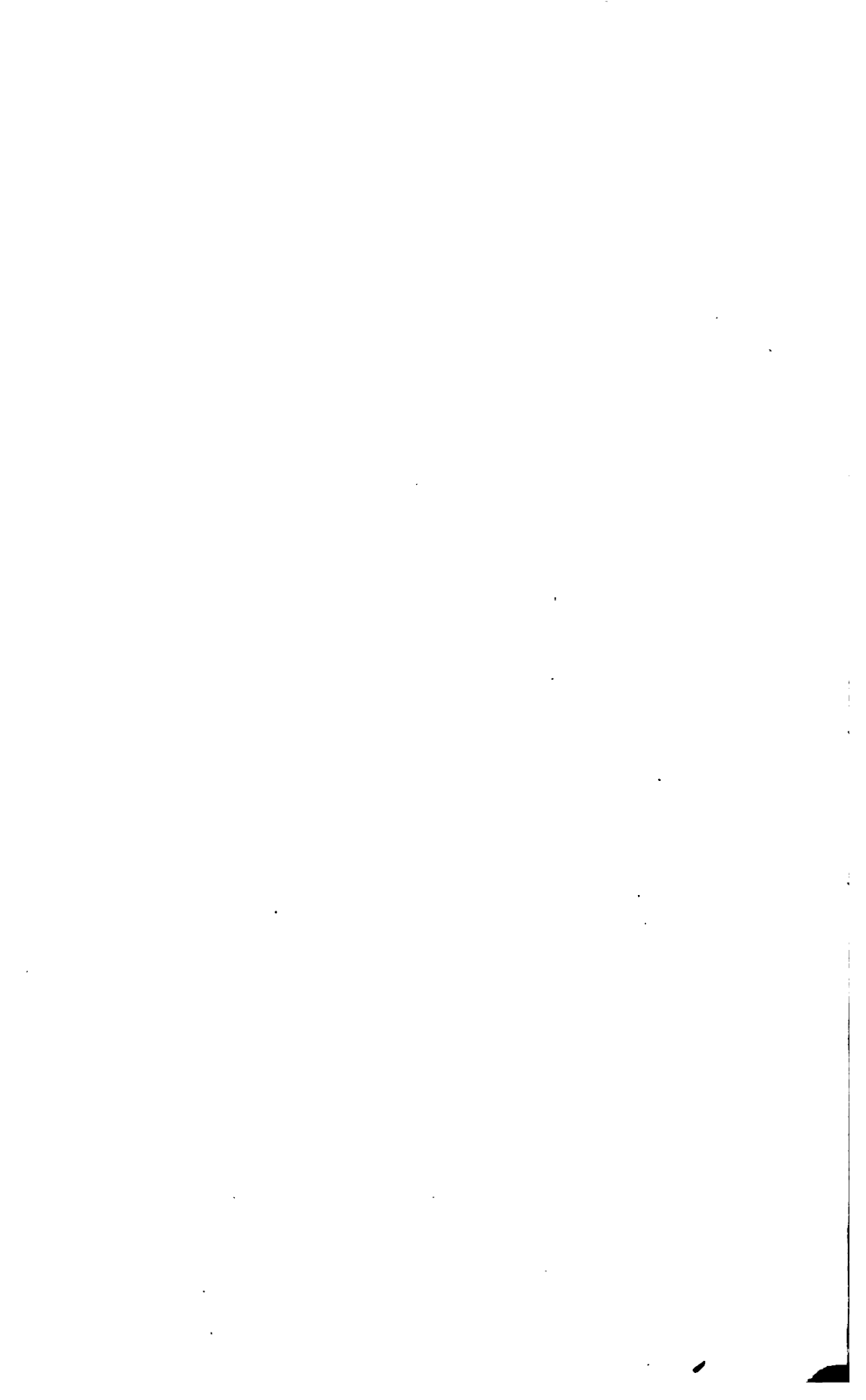
- Abeille (l') bordelaise*, recueil poétique, 213.
- Administrations (des) départementales électives et collectives*, par M. de Girardot, 196-200.
- Anciens évêchés de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélémy, 479-488.
- Biographie bretonne*, par M. Levot, 652.
- Cartulaire des sires de Rays*, par M. P. Marchegay, 213.
- Causeries du samedi*, par M. de Pontmartin, 93-96.
- Château (le) d'Aux en 1794*, par M. Dugast-Matifeux, 209-212.
- Coutard (le général comte de)*, par M. H. de Riancey, 318-319.
- Dieu et l'âme démontrés par les lois physiologiques*, par M. Padioleau, 213.
- Ducs (les) Bretons*, par M. Duseigneur, 310-314.
- Essai sur les Monnaies de Bretagne*, par M. Alexis Bigot, 655.
- Esquisses*, par M. Alfred de Courcy, 84-90.
- Esquisses et Récits*, par M. Jules d'Herbauges, 656.
- Fêtes du Couronnement de N.-D. de Guingamp*, par M. S. Ropartz, 656.
- Histoire de la Révolution française*, par M. Michelet, 217-239 et 379-599.
- Histoire des Congrégations religieuses d'origine poitevine*, par M. de Chergé, 47-70.
- Jeanne d'Arc*, poème en douze chants, par M. Duval, 655.
- Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan*, par M. Fouquet, 657.
- Manuel de théologie, de droit canon et d'administration ecclésiastique*, par M. l'abbé Hamon, 657.
- Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, par M. A. de Barthélémy, 213.
- Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord* (T. III, 1<sup>re</sup> livraison), 655-656.

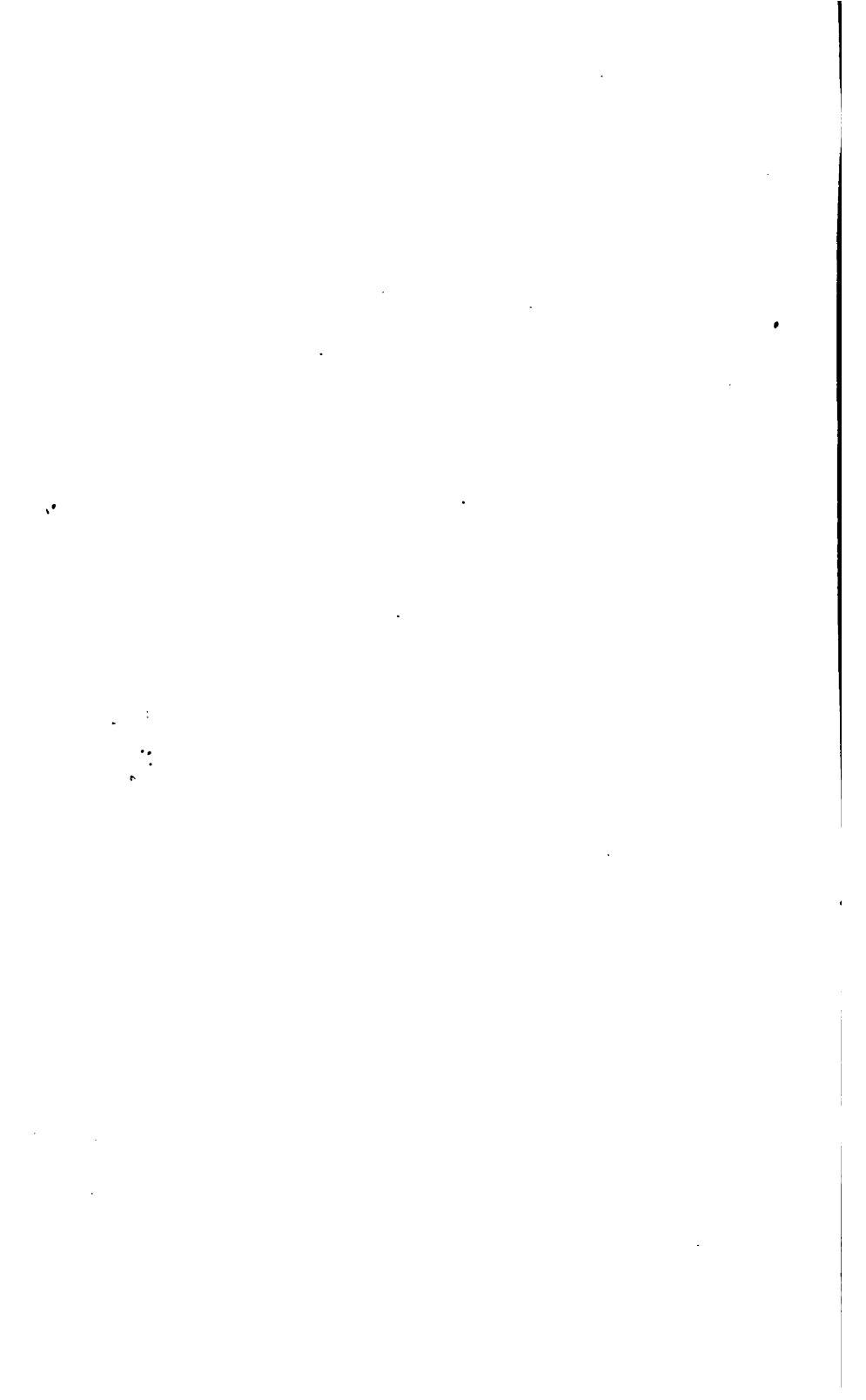
- Millions (les) de Monsieur Jean*, par M. Hippolyte Minier, 657-658.  
*Monastère (lé) de Meilleraie ou visite à N.-D. de la Trappe*, par M. Auguste Amaury, 213.  
*Nouvelles Conversations en breton et en français*, 408-412.  
*Portraits bretons*, par M. S. Ropartz, 498-504.  
*Recherches sur Dinan et ses environs*, par M. Odorici, 654-655.  
*Saint-Malo illustré par ses marins*, par M. Ch. Cunat, 653-654.  
*Salon (le) de 1857*, par M. Eugène Loudun, 659.  
*Souvenirs bretons*, par M. Stéphane Halgan, 309-310 et 570-593.  
*Veillées (les) de l'Armor*, par M. du Laurens de la Barre, 304-309.

FIN DU TOME DEUXIÈME.













32101 064991209

DATE ISSUED

DATE DUE

~~APR 26 '65~~

v.2  
t de

G

AN  
X

JR. FPA

~~Crystal~~  
~~ANNEX~~  
~~Spring, 1964~~

